This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

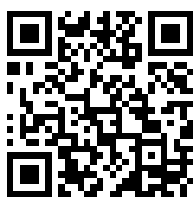

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 476754

Digitized by Google

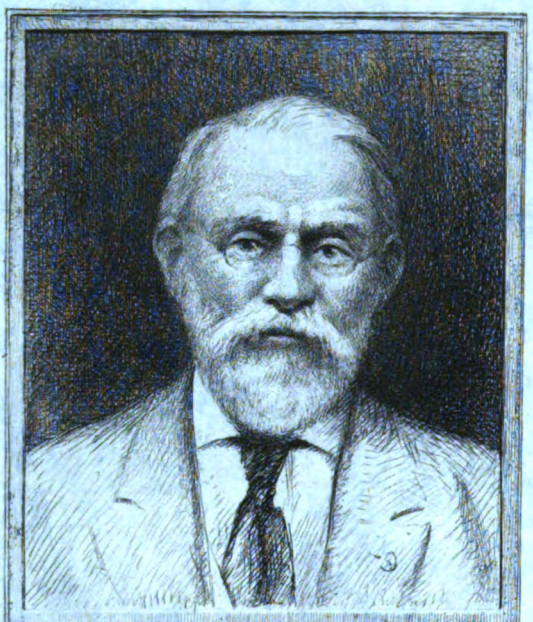

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google

DC
611
.A94
R4

REVUE D'AUVERGNE

1910

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE
D'AUVERGNE

ET

BULLETIN DE L'UNIVERSITÉ

PUBLIÉS PAR LA

SOCIÉTÉ DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ DE CLERMONT

TOME XXVII

1910

CLERMONT-FERRAND
IMPRIMERIES TYPOGRAPHIQUE ET LITHOGRAPHIQUE G. MONT-LOUIS
Rue Barbançon

1910

Digitized by Google

Digitized by Google

Dunning
Nijhoff
1-28-28
14847

LES RÉGIONS VOLCANIQUES

DU PUY-DE-DOME

(*Suite.*)

Les éruptions miocènes dans le Puy-de-Dôme, en dehors de la Limagne. — L'activité volcanique ne paraît commencer qu'au Miocène supérieur dans le Puy-de-Dôme, en dehors de la Limagne et de la Comté. C'est la période qui suit les premiers tassements. Or, ceux-ci eurent une plus grande ampleur dans le grand synclinal de la Limagne, de 50 kilomètres de large et de 150 kilomètres de long, et dans lequel s'étaient accumulés de 500 à 1.000 mètres de dépôts, que dans les autres synclinaux, de faible étendue transversale et remblayés de dépôts beaucoup moins puissants.

Ces données permettent de comprendre pourquoi l'activité volcanique débuta plus tôt dans la Limagne et se poursuivit plus longtemps, sous l'influence *continue* des tassements.

Au Miocène supérieur, s'édifia une *véritable chaîne volcanique* de 40 kilomètres de long, sur l'*emplacement du synclinal oligocène Miouze-Sioule.* Fait très important : la plupart des bouches éruptives de cette chaîne sont alignées sur d'anciennes fractures hercyniennes, réouvertes à la faveur des mouvements miocènes.

Une autre chaîne parallèle se forme le long de la *grande dislocation houillère du Massif Central*, à la même époque et sur des dislocations parallèles. Et là, on ne peut douter ainsi que nous le verrons plus loin, que certaines cheminées éruptives ne soient constituées par des fractures anciennes, réouvertes au Miocène.

Digitized by Google

Les *premières éruptions du Massif du Mont Dore*, à Rochefort et à la Banne d'Ordanche, semblent bien de la même époque.

Le *volcan de la Banne d'Ordanche* présente une position des plus intéressantes. Il est situé sur une fracture manifestement ancienne (faille de La Bourboule, d'où proviennent aujourd'hui encore des sources thermales), de direction Nord-Est, le long de laquelle le granite est effondré (au S.-E.) de plus de 250 mètres.

Le rôle de ces fractures ressort de plus en plus dans le Puy-de-Dôme. Les volcans sont donc souvent situés sur de véritables failles, à la limite de deux ou de plusieurs compartiments différemment dénivelés et fonctionnant, par places, comme *cheminées éruptives*.

Dans le *Cézallier*, les éruptions paraissent aussi avoir débuté au Miocène supérieur, ainsi que M. Marty (1) vient de l'établir récemment.

Les premières éruptions volcaniques du Velay sont d'âge miocène inférieur. Les mouvements orogéniques miocènes dans cette région. — Le Velay a donné lieu à un travail très important de M. Boule (2). Ce géologue avait appelé l'attention sur les dépôts sableux et argileux, avec silex et chailles jurassiques des environs du Monastier qui s'étendent jusqu'à Fay-le-Froid, à 1.200 mètres d'altitude, près de la ligne de partage des eaux des bassins de la Loire et du Rhône. L'abondance des chailles jurassiques dans ces dépôts lui faisait penser que des affleurements de terrains secondaires existaient autrefois assez près de cette région, mais, par suite de l'absence de fossiles, il n'avait pu déterminer l'âge de ces sables à chailles. La question avait cependant un grand intérêt, ainsi qu'il le reconnaissait lui-même, car ces formations renferment des galets de basalte et sont dénivelées par des failles et recouvertes par

(1) MARTY. Sur la flore fossile de Lugarde (Cantal) [*C. R. A. S.*, 17 août 1908].

(2) BOULE. Description géologique du Velay (*B. S. C. G.*, 1892, n° 28).

Digitized by Google

les basaltes *dits inférieurs*, considérés comme étant d'âge Miocène supérieur.

M. Boule disait : « Le jour où les sables à chailles livreront des découvertes paléontologiques, nous pourrons fixer, avec la plus grande précision, la date des mouvements orogéniques qui ont édifié la région du Velay. »

Il est très vraisemblable de penser que les sables à chailles du Velay, qui se trouvent dans les mêmes conditions que ceux de la Limagne, sont du même âge que ces derniers, dont l'âge a été nettement établi par la faune Helvétien inférieur de Givreuil.

Comme ils se sont formés, en outre, dans des conditions analogues et aux dépens de compartiments jurassiques de la bordure du bassin du Rhône surélevés par les mouvements miocènes, on peut conclure :

1° Que ces mouvements, comme ceux des Cévennes (région de Mende) sont d'âge burdigalien ;

2° Que les *premières éruptions volcaniques du Velay* sont *également d'âge burdigalien*, puisqu'on observe des galets de basalte dans les sables à chailles d'âge helvétien ;

3° Que les mouvements qui dénivelèrent ensuite ces sables sont postérieurs à l'Helvétien et antérieurs au Pontique. Ils sont d'âge *Tortonien ;*

4° C'est durant cette dernière époque et le Sarmatique que les compartiments surélevés et dénivelés furent de nouveau rabotés, transformés en pénéplaine sur laquelle allaient s'étendre les alluvions tortoniennes et les coulées basaltiques et trachytiques inférieures du Velay.

Il y a donc un parallélisme intéressant à établir entre ces événements orogéniques, hydrologiques et volcaniques dans le Velay, les Cévennes, la Margeride, la Limagne, etc.

M. Kilian (1) a également mis en évidence, dans les

(1) KILIAN. Sur l'âge des mouvements orogéniques de la bordure du Vivarais (*A. F. A. S.*, Congrès de Lyon, 1906).

Digitized by Google

Coirons, que les dislocations qui avaient relevé le Secondaire et l'Oligocène étaient *antérieures* aux derniers plissements subalpins (Pontique).

Sur le versant oriental du bassin du Rhône, les premières éruptions volcaniques sont d'âge antépontique (Burdigalien ou Helvétien), car les graviers à Hipparion qui supportent la grande nappe basaltique des Coirons renferment *aussi des galets de basalte.*

Les éruptions oligocènes (?) et miocènes dans le Massif de l'Aubrac. — Le massif volcanique de l'Aubrac a fait l'objet d'études de M. Boule, qui le considère comme un massif ancien, très usé par les agents atmosphériques, notamment les glaciers. Les hauts sommets de cette région servirent, en effet, de condenseurs à l'époque pliocène, et se couvrirent de glaciers dont les digitations s'étalèrent sur les plaines environnantes, ainsi que M. Fabre l'a indiqué le premier.

I. — M. Lauby (1) a découvert récemment, en plusieurs points, notamment à Fontgrande, près de Marcastel (Aveyron), sous les coulées basaltiques, des dépôts lignitеux et cinéritiques à scories *basaltiques*, renfermant une flore qu'il assimile aux flores *Oligocène supérieur*, d'où il en conclut que les premières éruptions de l'Aubrac eurent lieu à la fin de l'Oligocène. Il ne semble pas que cette conclusion soit rigoureuse, car la flore de Fontgrande renferme un plus grand nombre d'espèces miocènes qu'oligocènes. Il existe aussi plusieurs espèces de la flore Miocène supérieur de Joursac (Cantal), qui a fait l'objet d'une étude fort intéressante de M. P. Marty. Il est donc plus vraisemblable de penser que les *éruptions de l'Aubrac eurent lieu au Miocène inférieur et moyen.* La découverte d'une flore plus riche ou d'une faune dans les lignites et les cinérites permettra, comme à Gergovie, de préciser cette façon de voir.

(1) A. Lauby. Découverte de plantes fossiles dans les terrains volcaniques de l'Aubrac (*C. R. A. S.*, 13 juillet 1908).

Digitized by Google

Il ressort néanmoins de ces faits que les volcans de l'Aubrac ont formé une chaîne volcanique, et qu'ils sont synchroniques d'un grand nombre de volcans de la Limagne. Leur édification est donc *bien antérieure au dernier soulèvement alpin*.

II. — La *situation* des volcans de l'Aubrac conduit aussi à des considérations intéressantes, sur lesquelles M. Boule a appelé l'attention.

Le Massif de l'Aubrac forme, en effet, une traînée éruptive de 45 kilomètres de long, dont les bouches de sortie sont alignées suivant une direction Nord-Ouest, parallèlement à la Margeride, au synclinal de l'Allier, à la Chaine du Devès et aux grands accidents tectoniques du bassin du Puy. Il y a donc, là aussi, une liaison étroite entre l'orographie tectonique et la position des volcans.

On ne peut manquer d'être frappé de ce fait que ces directions sont des directions hercyniennes, jalonnant des anticlinaux et des synclinaux tertiaires, qui se sont reconstitués sur l'emplacement de dislocations carbonifères.

D'autre part, « il semble que l'axe de l'ancienne chaine volcanique coïncide, sur une partie de sa longueur, avec la ligne de séparation des schistes archéens et du granite porphyroïde qui forment le soubassement » (Boule).

Ce sont vraisemblablement les dislocations hercyniennes qui ont imposé la direction des fractures volcaniques ainsi que cela a lieu en de nombreux points du Puy-de-Dôme (Chaine de la Sioule, etc.).

L'Aubrac et la chaine du Velay auraient donc des positions analogues par rapport aux synclinaux tertiaires qu'elles dominent et dans lesquelles leurs coulées se sont étendues.

La chaine des Puys offre aussi une analogie de position assez grande avec ces deux dernières chaines.

III. — J'ai déjà montré que les premières éruptions du Massif Central, dans la Limagne, le Velay, les Coirons, avaient lieu au début du Miocène. Ce sont les mouve-

Digitized by Google

ments d'exondation des bassins lacustres et leur morcellement en voussoirs, par des failles, qui donnèrent lieu à ces éruptions. Le tassement des voussoirs au pied de la Margeride dut jouer un rôle analogue au tassement des voussoirs dans les synclinaux de la Sioule et de la Limagne au pied des anticlinaux de la Chaîne des Puys et du Forez.

L'évolution du relief d'une partie du Massif Central sous l'influence des mouvements orogéniques oligocènes et miocènes. — Le relief du Massif Central à la fin du Miocène était très différent du relief du début de l'Oligocène. A la fin de l'Eocène supérieur, le *Massif Central*, en effet, n'était qu'un *Plateau Central*, au climat tropical et à la surface fortement rubéfiée par les agents atmosphériques, comme certains territoires du Sénégal, du Soudan et de la Guinée (formation de *latérite* et de *bauxite*, ainsi que l'ont montré Max Bauer, Lemoine, Chautard et Arsandeaux dans ces dernières régions).

Une première série de mouvements amena la formation de dépressions et de synclinaux oligocènes (Limagne, bassin du Puy, de Montbrison, d'Aurillac, de la Sioule, de la grande dislocation houillère), qui communiquèrent ensemble, au moins momentanément, à l'époque stampienne (fig. 2).

Par suite de la *continuité* des mouvements orogéniques, il s'accumula dans certains grands synclinaux comme la Limagne, et, sous une faible profondeur d'eau, une épaisseur considérable (plus de 1.000 mètres) de sédiments variés, au fur et à mesure que s'enfonçaient les synclinaux.

A la *fin de l'Oligocène*, les mouvements horizontaux avaient amené l'émersion complète des dépressions oligocènes du Massif Central.

Les *mouvements miocènes* continuèrent, d'une façon générale, à surélever les clefs de voûte anticlinales pen-

Digitized by Google

dant que s'enfonçaient les synclinaux. Cette surélévation fut beaucoup plus accentuée vers le Sud (région des Cévennes, Lozère, Ardèche) que vers le Nord, aussi les couches oligocènes et le sol prirent-ils, dans cette portion de territoire, une *pente générale Sud-Nord*.

Le premier réseau hydrographique, d'âge *burdigalien*, épousa les lignes de plus grande pente des dépressions synclinales oligocènes, qui étaient superposées parfois à d'anciens chenaux houillers.

L'existence de ce réseau se manifesta, au Burdigalien, par un *ruissellement intense* sur les flancs des synclinaux et par le transport par les collecteurs Loire, Allier et leurs affluents (Sioule, Sioulet, Dore, Alagnon, etc.), dans la Limagne et jusqu'en Sologne, de sables argileux variés (sables de l'Orléanais et de la Sologne).

Ces mouvements furent suivis des premières éruptions volcaniques dans la Limagne et le Velay.

Au début de l'*Helvétien*, un nouvel effort orogénique surélève surtout la région cristalline : Forez, Cévennes, Margeride, à plus de 2.000 mètres et avec elle des *compartiments jurassiques* de la bordure des Causses et de l'Ardèche qui deviennent bientôt la proie de l'érosion.

L'Allier acquiert ainsi une pente et un pouvoir dynamique considérables qui lui permettent de couvrir d'une nappe de sables à galets de quartz, de chailles jurassiques et de basalte, une partie de la Limagne et des plaines du Bourbonnais et du Nivernais.

Sur les bords de cette rivière vivaient une faune de Proboscidiens : *Dinotherium Cuvieri*, *Mastodon angustidens*, *M. tapiroides* ; des Rhinocéros (*R. aurelianensis*, R. cf. *brachypus*), des Crocodiles et des Tortues.

Au *Tortonien*, ces alluvions sableuses de la Loire et de l'Allier sont ensuite découpées par des failles, dont certaines deviennent volcaniques *(deuxième phase éruptive)* et les nouveaux voussoirs sont bientôt arasés à leur tour, à l'époque *Sarmatique*, tandis qu'au *Pontique* se

Digitized by Google

produit une troisième phase d'activité volcanique dans la Limagne et le Velay.

Il est intéressant de noter que c'est au moment du maximum de *surélévation des anticlinaux*, qu'eut lieu, dans le bassin du Rhône et le bassin de Paris, un *maximum* d'extension vers le N. de transgression marine. Elle correspond à une régression sur les bords et à un approfondissement des synclinaux.

Conclusions. — Les éruptions volcaniques ne sont qu'une résultante de mouvements orogéniques et de tassements. — De l'ensemble des données précédentes, on peut conclure que l'évolution du relief du Massif Central était *presque terminée* à la fin du Miocène (abstraction faite des reliefs volcaniques qui devaient se surajouter).

La formation du relief, de même que l'activité volcanique qui en fut la conséquence, ne furent donc que la *résultante* d'une série d'efforts orogéniques, qui avaient donné naissance aux synclinaux oligocènes, avaient amené leur remplissage de sédiments variés et leur exondation, leur plissement et leur découpure en voussoirs, surélevés vers les clefs de voûte anticlinales, enfoncés vers les clefs de voûte synclinales.

Ces *mouvements*, contrairement à ce qu'on pensait (Julien), étaient donc en grande partie *achevés*, au moment des derniers plissements subalpins. En outre, les premières éruptions volcaniques du Massif Central (Velay, Limagne) ne furent pas en rapport avec ces mouvements orogéniques, elles furent *antérieures* à ces derniers.

C'est seulement au Miocène supérieur que se *généralisèrent* les éruptions volcaniques dans le Massif Central (Coirons, Cantal, Mont-Dore, chaîne de la Sioule, etc.).

L'*épisode* dit des *failles* ne fut pas exclusif au Miocène supérieur, il débuta au Miocène inférieur (Gergovie) et se continua jusqu'au Pléistocène, mais avec une ampleur de moins en moins grande.

Le tableau ci-joint résume l'histoire de ces phénomènes.

Digitized by Google

	Evénements orogéniques, hydrologiques et volcaniques	Limagne	Velay, Coirons	Bassin du Rhône	Bassin de Paris
Pontique. **Sarmatique.**	8. Phase générale d'activité volcanique dans le Massif Central (Mont-Dore, Cantal, Velay). 7. Phase alluvionnaire. 6. Abrasion des voussoirs.	3e Phase éruptive. Sortie des basaltes (Pardines).	Eruptions d'une partie des basaltes et des trachytes dits inf. Alluvions sous-basaltiques des Coirons à faune de Pikermi.	Alluvions et limons (Mont Léberon) à faune de Pikermi. Marnes à Helix Christoli.	
Tortonien.	5. 2e Episode de dislocation des anticlinaux et synclinaux. Phase principale des failles. Tassements. 2e Phase d'activité volcanique.	Eruptions basaltiques de Chanturgue, du Puy de Var, de Châteaugay, du Puy de Mur.	Dislocations des sables à chailles. Tassements. Eruptions ?	Régression marine. Sables et grès à Nassa Michandi.	Régression marine. Faluns de l'Anjou.
Helvétien.	4. Maximum de surélévation des anticlinaux et de compartiments jurassiques dans la Lozère, l'Ardèche, le Velay. Augmentation du pouvoir dynamique de la Loire et de l'Allier.	Sables à galets de quartz, de basalte et à chailles jurassiques s'étendant jusqu'à Nevers. Faune à Mastodon tapiroides, Mastodon angustidens, Dinotherium Cuvieri, de Givreuil (Allier).	Sables à chailles du Monastier et de Fay-le-Froid.	Maximum de transgression marine dans le chenal rhodanien. 2e étage méditerranéen.	Transgression marine. Faluns de Touraine. Faune marine et faune à Vertébrés. (Mastodon. Dinotherium), comme à Givreuil.
Burdigalien.	3. 1er Episode de fractures et 1res éruptions volcaniques. 2. Etablissement du réseau Loire, Allier, Cher. — Phase de ruissellement. 1. Les régions anticlinales bordant les synclinaux tertiaires s'accentuent, tandis que ces derniers s'enfoncent.	Eruptions basaltiques et téphritiques de Gergovie, Puy Saint-Romain, Puy Saint-André, Côtes de Clermont, de la Comté (*pro parte*). Sables fluv. de Gergovie à Melanoides Escheri et flore subtropicale. Sables granitiques des Côtes et de Châteaugay. Discordance.	1res éruptions basaltiques du Velay. Coulées inférieures du Mézenc et du Mégal. Sables argileux ?	Transgression marine continue. 1er étage méditerranéen.	Sables de la Sologne. Sables et Marnes de l'Orléanais à Dinotherium. Cuvieri, Mastodon angustidens, Mast. tapiroides.
Aquitanien.	Fin de l'émersion des dépressions oligocènes.	Calcaires à Phryganes et à Helix arvernensis (faune de Saint-Gérand-le-Puy).			Calcaire de Beauce supérieur et calcaire de Montabuzard.

Digitized by Google

La tectonique du Massif Central à l'époque miocène

Julien (1), puis M. Michel Lévy (2), ont signalé les relations des plissements du Massif Central avec les mouvements alpins. Pour M. Michel Lévy, et contrairement aux idées trop absolues de Suess, « le Massif Central n'avait pas joué, tout entier, à l'époque alpine, le rôle d'un *horst* immobile et inflexible. Il avait subi des plissements à grands rayons de courbure, dont les clefs de voûte anticlinales s'étaient généralement effondrées, dont les fonds synclinaux avaient été parfois surélevés, parfois enfoncés. La vallée de la Saône, celle de la Loire, celle de l'Allier, coïncident avec les axes synclinaux ; les montagnes d'entre Saône et Loire, d'entre Loire et Allier, enfin le plateau primitif entre l'Allier et la traînée houillère Noyant-Champagnac, paraissent coïncider avec les voûtes anticlinales ».

L'exposé qui a été fait plus haut m'a permis, ainsi qu'on le sait, de compléter les vues de mon éminent maître et de montrer que l'évolution du relief du Massif Central (abstraction faite des parties volcaniques) avait débuté à la fin de l'Eocène et s'était *continuée* durant tout l'Oligocène et le Miocène et qu'elle était *presque achevée* lors du dernier soulèvement alpin.

De même, l'activité volcanique avait débuté dès le commencement du Miocène et elle persista dans certaines régions (Limagne, Velay) jusqu'au Pléistocène, sous l'influence des tassements dans les synclinaux.

Enfin, les dépressions oligocènes étaient plus étendues qu'on ne pensait et certaines d'entre elles s'étaient superposées à des synclinaux oligocènes.

L'ensemble des anticlinaux et synclinaux tertiaires des-

(1) Julien. *Ann. du Club alpin*, 1879 et 1880, p. 446.

(2) Michel Lévy. Régions volcaniques d'Auvergne, *B. S. G. F.*, 3e série, t. XVIII, 1890, p. 698 et suivantes.

Digitized by Google

sine de l'Est à l'Ouest, dans la partie médiane du Massif Central, comme une série de grandes vagues, dont l'ampleur diminue à mesure que l'on s'éloigne du Jura et des Alpes. Ce sont (fig. 4 et 5) :

A. Fossé Rhodanien.

1° *Anticlinal* Charollais-Cévennes.

2° Synclinal de la Loire.

3° *Anticlinal* du Forez.

4° Synclinal de la Limagne.

5° *Anticlinal* de la Chaîne des Puys et du Massif du Mont-Dore.

6° Synclinal de la Miouze-Sioule.

7° *Anticlinal* Tortebesse-Prondines.

8° Synclinal superposé au grand chenal houiller du Massif Central.

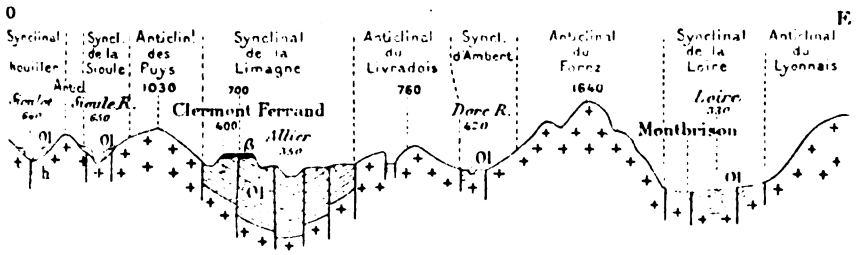

Fig. 4. — Coupe E.-O. à travers les bassins tertiaires du Massif Central.

$$l = \frac{1}{1.000.000} ; \; h = \frac{1}{100.000}$$

γ' Roches archéennes et granitiques (croix) ; *h* houiller ; Ol. oligocène ; basalte.

Vers le Sud, il faudrait ajouter un anticlinal intermédiaire entre les troisième et quatrième plissements. L'*anticlinal* du *Livradois* qui s'enfonce comme un coin dans le bassin tertiaire de la Limagne, sépare le bassin de Brioude de celui d'Ambert et se continue par l'anticlinal sur lequel est édifiée la chaîne du Devès. On peut considérer cet anticlinal comme ennoyé au Nord sous les sédiments de la Limagne.

D'autre part, la Margeride, parallèle à ce dernier,

Digitized by Google

paraît bien se continuer dans le Cézallier, comme le pensait M. Boule.

De nouvelles recherches permettront, sans doute, de donner une synthèse tectonique complète de tout le Massif Central.

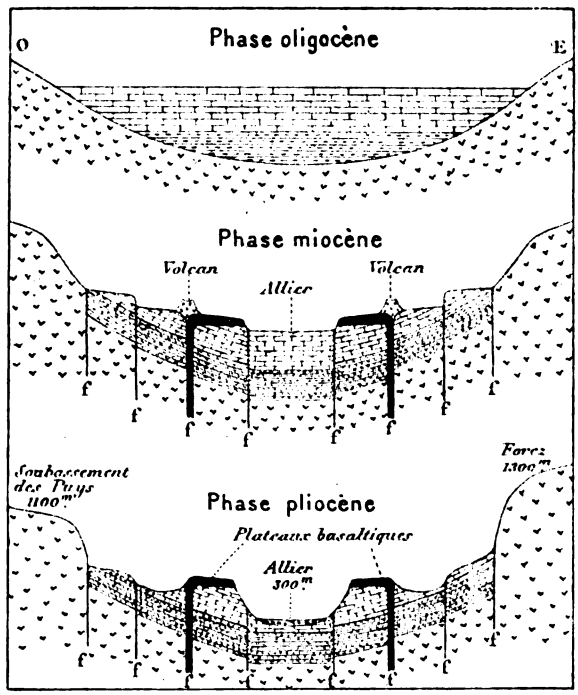

Fig. 5. — 3 schémas montrant l'évolution du synclinal de la Limagne.

1. *Phase oligocène :* (lacustre et lagunaire) : comblement du synclinal ; 2. *Phase miocène :* plissements et fractures amenant, dès le Miocène inférieur, l'édification de volcans ; 3. *Phase pliocène :* érosion des reliefs oligocènes et volcaniques ; accentuation des failles. Les coulées volcaniques miocènes sont parfois disloquées par de nouvelles failles non figurées. Quelques volcans de cette époque.

Les plissements, dont nous venons de parler, d'importance inégale, s'espacent de l'Est à l'Ouest, à travers le Massif Central, sur une longueur de 180 kilomètres.

Les trois derniers ont épousé manifestement la direction N.-N.-E. et l'emplacement des plissements hercy-

Digitized by Google

niens (superposition des mouvements tertiaires aux mouvements hercyniens), aussi viennent-ils converger dans le grand synclinal tertiaire Nord-Sud de la Limagne (fig. 2).

A la fin du Miocène, les refoulements tangentiels avaient sensiblement achevé de donner à la région étudiée son relief définitif qui ne fut plus modifié que par la superposition des édifices volcaniques dans certaines parties, par les tassements et l'érosion.

Si l'on ne considère que la Limagne prise dans son sens général (de Brioude à Moulins), on voit que les sédiments furent non seulement surélevés sur les flancs des anticlinaux de l'Est à l'Ouest et de l'Est à l'Ouest, mais aussi du Sud au Nord, par suite de l'exhaussement de la région des Cévennes.

Par suite de ces divers mouvements, l'Oligocène a été porté sur les flancs des anticlinaux à près de 1.000 mètres d'altitude, à Pradas, près d'Aydat (Julien), à Autrac, près de Blesle (Haute-Loire) [Fouqué], dans le Livradois, etc.

Comme les mêmes horizons se retrouvent à 400 mètres d'altitude sur le bord de l'Allier, ils ont donc été dénivelés de près de 600 mètres par les mouvements miocènes. (Nous verrons plus loin, en effet, que les mouvements pliocènes ont une importance beaucoup plus faible que les mouvements miocènes.)

Failles orographiques, volcaniques et hydrothermales. — Dans leur ensemble, les sédiments oligocènes de la Limagne plongent vers le Nord et dessinent un pli synclinal Nord-Sud à grand rayon de courbure, pli découpé en une série de voussoirs longitudinaux par une série de failles de direction générale Nord-Sud. Ce sont ces failles qui jouent un si grand rôle dans l'orographie de cette région.

C'est en effet le long de ces fractures que se sont effondrées les couches sableuses, arkosiques, calcaires et mar-

Digitized by Google

neuses, des bords du bassin vers le centre, de sorte que les couches les plus anciennes affleurent vers les bords du synclinal et les plus récentes vers le centre.

Certaines de ces failles ont joué manifestement le rôle de fractures volcaniques ; les laves ayant trouvé ainsi, à la limite de deux voussoirs, un chemin d'ascension facile (Gravenoire, Beaumont, Gergovie, Mont-Rognon, Usson, etc.). Elles sont jalonnées, aujourd'hui encore, par de nombreuses sources thermales (Royat, Châtelguyon, Sainte-Marguerite), par des mofettes (Aigueperse, Courpière, Bard, etc.), des venues de pétrole et de bitume (Pont-du-Château, Lussat, Malintrat, Cébazat). Les deux failles extrêmes qui font buter les terrains oligocènes contre les régions cristallines du Forez et du soubassement des Puys, ont chacune une étendue et une importance considérables, car elles se poursuivent du Nord au Sud sur plus de 60 kilomètres, et donnent naissance à un escarpement cristallin remarquable (planche II, fig. 2 et planche III), qui surplombe, par places (notamment vers Royat, Durtol, Nohanent, Châtelguyon, à l'Ouest, et vers Thiers, Châteldon, à l'Est), le bassin tertiaire de près de 300 mètres.

Digitized by Google

CHAPITRE II

LA LIMAGNE

Généralités. — Dans son ensemble, la Limagne constitue comme un grand fossé creusé entre les monts du Forez et du Livradois, à l'Est, et le soubassement cristallin qui supporte la Chaîne des Puys et le Mont-Dore, à l'Ouest. Ce grand couloir de plus de 120 kilomètres de long et de 30 à 40 kilomètres de large, est drainé par l'Allier dans toute sa longueur. Nous avons vu que son histoire est des plus intéressantes, puisqu'elle nous a permis de comprendre non seulement la genèse des volcans qui l'accidentent d'une façon si heureuse, mais aussi celle des autres régions volcaniques auvergnates.

La grande dépression lémanienne, comblée par les sédiments oligocènes, s'étend des environs de Brioude vers Issoire, Clermont, Riom, et se prolonge vers Gannat et jusqu'au delà de Moulins. Par suite de plissements transversaux (anticlinaux) perpendiculaires à la direction générale N.-S. de la Limagne, ou de voussoirs restés en saillie (horsts), les formations archéennes, granitiques et houillères réapparaissent sous forme de *seuils* (seuil de Brassac, seuil de Coudes-Saint-Yvoine), divisant ainsi l'ancien grand bassin oligocène en trois bassins d'inégale étendue connus sous les noms de *Limagne de Brioude*, *Limagne d'Issoire* et *grande Limagne* ou *Limagne de Clermont-Gannat-Moulins*. Les deux dernières présentent des aspects très différents. Au Sud de Riom, jusqu'à Issoire et Brioude, la contrée comprend de nombreuses collines, aux formes variées, qui lui donnent un pittoresque des plus séduisants et constituent un attrait pour les géologues et les touristes.

C'est la Limagne *montagneuse*, *volcanique* et *calcaire*, à laquelle succède, au Nord de Riom, vers Gannat et Mou-

Digitized by Google

lins, une Limagne *sans relief appréciable*, *sans collines*, *sans volcans*, au sol surtout *alluvial*.

Cette différence d'aspect est due à ce que la première renferme des volcans et que la seconde n'en possède pas. Ce sont les parties volcaniques qui, en *recouvrant* les sédiments marneux et calcaires ou en les *pénétrant* et les *injectant*, ont protégé le soubassement contre l'érosion.

Ainsi, la *dualité du paysage* a une cause essentiellement géologique ; elle peut se traduire par ces mots : là où il n'y a pas de volcans dans la Limagne, il n'y a pas de collines.

Il n'existe pas moins de 100 points éruptifs constituant plus de 60 collines volcaniques. Elles se présentent sous quatre formes :

1° Elles offrent l'aspect de *plateaux de basalte* sensiblement horizontaux, inclinés ou disloqués, recouvrant un socle de marnes et de calcaire comme ceux de Gergovie, des Côtes de Clermont, de Châteaugay, du Puy de Mur, de Pardines, de la Serre, etc. Ce sont là les restes de coulées, jadis plus étendues, issues d'un appareil éruptif, emporté par l'érosion.

2° Il reste fréquemment des *pitons* de basalte ou de téphrite, généralement coniques, représentant le culot basaltique, l'*ancienne cheminée* (neck) par laquelle se faisait la sortie des laves. Un grand nombre de ces pitons sont couronnés par les ruines d'anciens châteaux, jadis puissants, en général détruits par l'impitoyable Richelieu, mais qui contribuent encore dans une large mesure au pittoresque de la région. Citons le Mont Rognon, les pics d'Usson, de Vodable, d'Ysson, de Nonette, de Mauzun, de Buron, les Turlurons, etc.

3° Enfin, il existe des collines aux contours plus ou moins arrondis, qui sont constituées par la pénétration des laves à travers les couches marneuses et calcaires avec lesquelles elles sont intimement mélangées. La colline est dite alors *péperitique*, car elle est formée par une roche

Digitized by Google

Fig. 1. — **Vue du Plateau de Gergovie** (Miocène inférieur), **et du Mont-Rognon** (Pliocène moyen) à l'horizon.

Au second plan, la coulée *pléistocène* formant plateau, du volcan de Beaumont, dont on aperçoit le cône éruptif, à droite. La coulée domine la plaine de 25 mètres. Au fond, à droite escarpement de la Limagne vers Ceyrat et Saulzet. Au premier plan, le jardin Lecoq, le cours Sablon et Rabanesse. (Vue prise du laboratoire de géologie de la Faculté de Clermont).

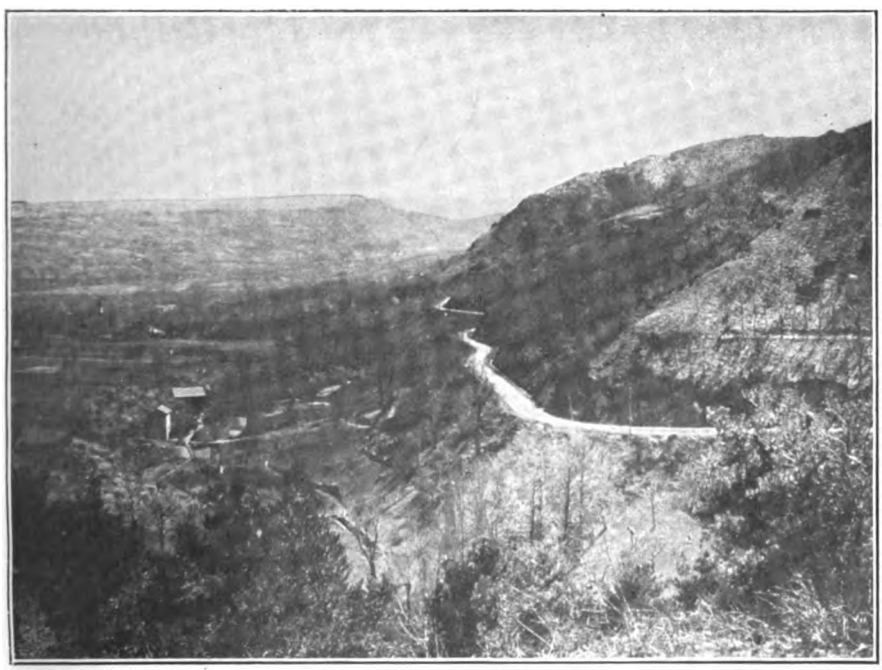

Fig. 2. — Vue de l'escarpement granitique et gneissique de la Limagne et du Plateau des Côtes de Clermont.

L'escarpement occidental de la Limagne de 250 mètres de haut, est produit par la grande faille de la Limagne, le long de laquelle se sont effondrés les sédiments oligocènes. A la base de l'escarpement, serpente la route de Volvic à Clermont. La ligne de chemin de fer Clermont-Tulle passe au sommet. A gauche on voit une partie des Côtes basaltiques de Clermont (Plateau miocène inférieur). Le bourg de Sayat est bâti sur le front de la coulée de labradorite du Puy de la Raviole. La vue a été prise à l'avant-dernier tournant de la route de Volvic.

Phot. Gendraud.

Digitized by Google

Digitized by Google

ayant l'aspect de grains de poivre noyés dans les marnes et les calcaires. Les Puys de Bane, de Courcour, de Lavelle, de Jussat, sont des types curieux de ces collines. Il y a souvent une liaison étroite entre les pépérites, les coulées et les dykes de lave.

4° Certaines collines très récentes, comme le volcan de Gravenoire, le puy de Crouelle, ont conservé leur appareil éruptif et une grande partie de leur fraîcheur originelle.

La *naissance des volcans de la Limagne*, la *formation d'une région volcanique* est comme celle d'une chaîne de montagnes, une œuvre de *longue haleine ;* elle est préparée longtemps à l'avance, principalement par tous les facteurs dont nous avons parlé précédemment.

La position des volcans n'est donc pas quelconque, elle est déterminée aussi par de nombreux facteurs et les volcans de la Limagne ne font pas exception ; ils sont situés sur des fractures, dont certaines sont bien connues, et en relation avec des compartiments, plus ou moins rapprochés, qui se sont effondrés.

Il faut noter, en outre, que les coulées volcaniques sont suspendues, suivant leur âge, à des altitudes variables (de 400 à 60 mètres) au-dessus de la plaine calcaire ou alluviale, et reposent, par places, sur des alluvions fossilifères qui ont permis de reconstituer non seulement les diverses étapes du creusement de la vallée de l'Allier, mais aussi les diverses phases de l'activité volcanique.

J'ai reconnu, en effet, qu'il y avait eu *sept poussées volcaniques* successives s'échelonnant du Miocène inférieur au Pléistocène dans ce grand bassin tertiaire. Les collines volcaniques ont un cachet de fraîcheur plus ou moins grand, suivant leur ancienneté. Il en est qui sont fortement disloquées (Châteaugay, Charade, les Côtes). Elles ont perdu, en général, leur appareil éruptif qui n'est conservé que dans les plus récentes (Gravenoire, Corent, Crouelle).

L'*isolement* des collines de la Limagne, leur sculpture topographique ont donc été produits, en partie, par l'éro-

Digitized by Google

sion fluviatile. Mais une large part de l'action érosive appartient aussi à un certain nombre d'affluents de l'Allier, de direction générale O.-E. (Couze, Veyre, Monne, etc.), qui, prenant naissance sur la clef de voûte de l'anticlinal des Puys, sont descendus peu à peu vers l'axe du synclinal de la Limagne, auquel leur cours était perpendiculaire. Ils ont donc aidé au morcellement de la région, avec le collecteur général, l'Allier.

Les coteaux calcaires, marneux et volcaniques sont en général plantés en vignes, tandis que les plaines alluviales sont couvertes de céréales.

La fertilité de ces plaines, aux environs d'Issoire, de Clermont, de Riom, de Gannat, est connue depuis longtemps, puisque Sidoine Apollinaire, au ve siècle, parle avec enthousiasme des riches moissons qui la parent, ondulant au soleil comme les vagues de la mer. Cette fertilité est due, en grande partie, à une cause géologique. Ce sont, en effet, les projections volcaniques de la Chaîne des Puys (cendres, pouzzolanes), transportées par le vent ou entraînées par l'eau et mélangées aux éléments granitiques et schisteux, qui ont fourni et fournissent encore l'élément fertilisant, grâce à leur richesse en phosphore. Les terres noires et fortes de la plaine sont des terres surtout riches en cendres volcaniques. (Truchot-Alluard).

Il reste encore beaucoup à faire dans cette région, si intéressante au point de vue géographique, géologique et pétrographique. Je n'ai fait dans cette étude que poser des jalons. J'espère pouvoir, peu à peu, étudier en détail chacune des collines dont il n'a rien été dit ici ; elles donneront lieu à des monographies détaillées.

Nous allons examiner quelques types de ces collines, par ordre d'ancienneté.

Digitized by Google

MONOGRAPHIE DE QUELQUES COLLINES VOLCANIQUES

A. — VOLCANS MIOCÈNES

La colline de Gergovie (miocène inférieur).

Généralités. — La célèbre colline de Gergovie, qui se dresse au milieu de la Limagne, à 7 kilomètres au Sud de Clermont, est l'une des plus intéressantes de cette région, dont elle domine les plaines de plus de 400 mètres. Aussi a-t-elle été visitée et étudiée par de nombreux géologues : Desmarets, Lyell, Murchison, Dufrénoy, Brongniart, Croizet, Jobert, Poulett-Scrope, Pomel, de Saporta, abbé Boulay, Lecoq, Julien, Gonnard, Michel Lévy, Giraud, etc.

Cette liste incomplète montre l'intérêt qui s'attache à cette colline, dont l'érosion a fait apparaître une série de formations des plus variées au point de vue stratigraphique, paléontologique et volcanique. Chacun des auteurs précédents a apporté une contribution plus ou moins grande à cette étude que j'ai pu compléter en déterminant l'âge des éruptions qui l'ont transformée si profondément et ont permis en même temps sa conservation.

Elle comprend un socle de calcaires oligocènes (stampien) en forme de tronc de pyramide quadrangulaire, de trois kilomètres de long sur deux kilomètres de large, accolé à l'Ouest à deux autres collines de même nature (collines de Jussat et Puy Giroux) dont l'ensemble détermine une petite région montagneuse Est-Ouest formant éperon dans la Limagne et se soudant vers Saulzet à la région cristalline des Puys. (Planche II, fig. 1).

Le soubassement oligocène (fig. 6), est surmonté d'alluvions miocènes sur lesquelles s'est étendue la coulée basaltique qui forme le plateau, dit de Gergovie, et l'ancien oppidum Gaulois, défendu par Vercingétorix.

Sur le flanc Sud-Est émerge une partie de la cheminée (neck) de l'ancien volcan d'où est sortie la coulée supé-

Digitized by Google

rieure. De cette cheminée partent également : au Nord-Est, une coulée intrusive (sill) qui a coupé les calcaires oligocènes en biseau et les a cuits au toit et au mur ; à l'Ouest, deux coulées, l'une inférieure, épaisse, d'abord horizontale, puis remontant dans la direction du village de Gergovie où elle se relève beaucoup en passant au-dessus du village et en envoyant des apophyses dans les calcaires oligocènes. Elle est également intrusive, ainsi que la coulée moyenne qui descend, au contraire, en arc de cercle, jusque vers le chemin de Gergovie à Clermont.

En dehors de ces quatre coulées (une superficielle et trois intrusives) et en relation avec ces dernières et avec le neck, affleurent des pépérites très développées, offrant un polymorphisme assez grand, car elles se montrent tantôt sous forme de lits régulièrement stratifiés et horizontaux, tantôt sous forme de couches contournées, disloquées, tantôt sous une apparence massive, sans aucune stratification.

Examinons, avec quelques détails, chacune de ces formations.

Oligocène, Stampien inférieur et moyen, — Les trois quarts environ du soubassement comprennent une série de marnes et de calcaires marneux alternant et présentant à la partie supérieure quelques couches de calcaires gréseux et de calcaires oolitiques blancs etgris noirâtres.

Les couches inférieures renferment de nombreux *Cypris*, *Lymnea Brongniarti* et quelques Lymnées et les couches supérieures *Helix Ramondi*. Leur ensemble représente donc une partie importante du Stampien moyen et supérieur. Par places, à la partie supérieure, dans des calcaires compacts, jaunes ou gréseux, sont intercalés des îlots (véritables petits récifs)de calcaires à phryganes, dont les tubes seraient enveloppés par une série de coquilles appartenant à des Valvées, voisines de *Valvata circinata* (Giraud).

Les bancs à *Helix Remondi* de la partie moyenne sont exploités en galeries de 300 mètres de profondeur pour la

Digitized by Google

fabrication de la chaux. Dans ces carrières on a recueilli un assez grand nombre de Vertébrés, que l'on trouve en plus grande quantité encore sur le versant Nord de la colline (carrières de Romagnat).

J'y ai reconnu des restes d'oiseaux (avec œufs et plumes), des plaques et dents de crocodiles *(Diplocynodon)*, de tortues ainsi que des ossements de *Cainotherium*, d'*Anthracotherium gergovianium*, de *Prodremotherium*, de *Plesictis* sp. Pomel cite en outre : *Lutrictis Valetoni* et *Perca lepidota*. Stehlin signale aussi le genre *Propalœocherus*.

Cette liste donne une faible idée de la richesse de ce gisement en Vertébrés.

Miocène (Burdigalien). — Les couches à *Helix Ramondi*, avec leurs îlots à phryganes, sont surmontées par une alternance d'argiles vertes, de lignites et de sables fins de plus de 40 mètres d'épaisseur, dont certains lits sont très fossilifères.

Ces couches semblent avoir été déposées par une rivière à l'allure tranquille, dont le thalweg était creusé dans les calcaires à *Helix Ramondi*. Les alternances d'argiles et de sables témoignent des variations de la sédimentation qui pourrait cependant être lacustre.

Certains lits renferment : *Melania aquitanica* (Julien), que M. Dollfus attribue à *Melanoides Escheri*, espèce franchement burdigalienne accompagnée de *Melanopsis Hericarti*, *Unio ventricosus*, etc., admirablement conservés avec leurs parties nacrées. Giraud y signale encore quelques Helix, Limnées et Planorbes.

L'étude de la flore a été faite par Brongniart, Bouillet, de Saporta et surtout par l'abbé Boulay qui a fait connaître plus de 60 espèces de végétaux ombrageant les abords de cette rivière, qui était, sans doute, un affluent Ouest-Est de l'Allier burdigalien. Parmi ces espèces, 48 se retrouvent dans le Burdigalien et l'Aquitanien, surtout dans ce dernier étage, les autres se montrent dans l'Helvétien. Par le nombre de ces espèces, la flore, qui a

Digitized by Google

un cachet subtropical, offre beaucoup d'affinités avec celle de Manosque et de Bilin ; elle se rapprocherait plutôt de l'Aquitanien que du Burdigalien.

Elle comprend notamment :

Sabal major,	*Cin. polymorphum*,
Salix varians,	*Liquidambar europeum*,
Quercus elœna,	*Acer angustilobum*,
Cinamommum Scheutzeri,	*Acacia inœqualis*,

des *Zizyphus*, *Celastrus*, *Ilex*, *Mimosites*, ainsi que de nombreux fruits de plantes nageantes comme *Trapa Pomeli*, des *Myricacées*, *Myrsinées*, etc.

Des recherches bien conduites augmenteraient certainement le nombre de ces espèces.

L'appareil volcanique et ses coulées. Le Neck. — La cheminée (neck) [fig. 6], qui a donné les quatre coulées intrusives et superficielles, dont il a été question, est située sur une fracture dénivelant vers l'Est les calcaires à *Helix Ramondi*, faille qui se prolonge plus au sud et constitue la limite de deux voussoirs. Il y a là un fait analogue à celui que j'ai signalé dans les volcans de Gravenoire et de Beaumont, et qui paraît se généraliser de plus en plus. Il est facile de comprendre, en effet, que les failles peuvent devenir aisément fractures volcaniques, car ce sont des chemins d'ascension facile des laves.

Le neck, qui a la forme d'une boutonnière, comprend du basalte à ses deux extrémités, tandis que sa région centrale est constituée par une véritable *brèche* d'éléments variés : scories basaltiques, blocs de basalte, roches cristallines, calcaires cuits et rubéfiés, grains et blocs de quartz, cristaux de hornblende, etc. C'est là, sans contestation, l'ensemble des projections du volcan (laves, roches provenant du soubassement oligocène, arrachées par les explosions), *soudées* ensemble par des parties cinéritiques. Cette brèche, qui a une origine *aérienne* et a été formée par les éléments rejetés par le volcan, retombés dans la

Digitized by Google

cheminée où ils ont été cimentés, rappelle celle du dyke du Saut de la Pucelle, celle du rocher Saint-Michel au Puy, etc.

L'érosion a déchaussé en partie cette cheminée qui, aujourd'hui fait saillie et forme un éperon irrégulier, au Sud de la colline de Gergovie se prolongeant jusque vers les niveaux miocènes.

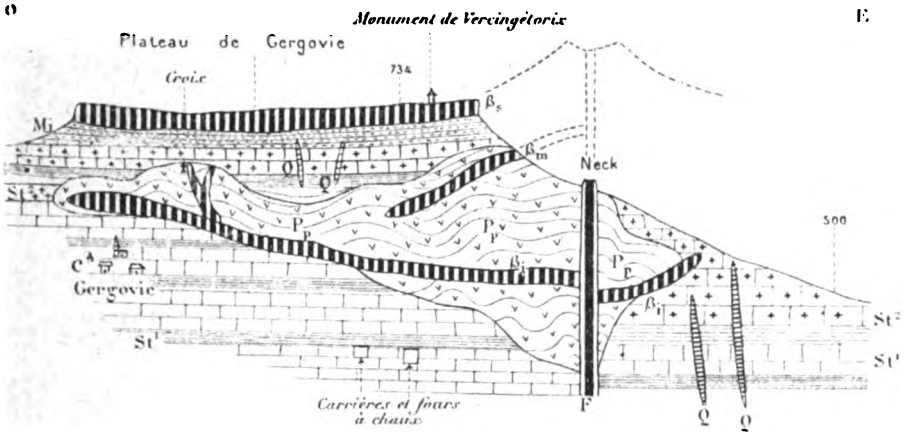

Fig. 6. — Coupe E.-O. de la colline de Gergovie.

$$l = \frac{1}{25.000}; \; h = \frac{1}{10.000}$$

βt_1 Calcaires marneux et marnes à *Helix Ramondi* et Vertébrés (fours à chaux); St_2 Partie terminale du Stampien supérieur, avec îlots à phryganes; Mi, Argiles vertes, marnes et sables à *Melanoides Escheri, Melanopsis Hericarti* et flore très riche (60 espèces), *Burdigalien*; βi, βi. Coulées intrusives (sills) de basalte, issues de la cheminée du volcan burdigalien, logée dans une faille. Ces sills cuisent les calcaires qu'ils traversent au toit et au mur; βm. Coulée moyenne intrusive (sill) de basalte vacuolaire avec aragonite, chabasie, christianite; βs Coulée supérieure formant plateau : P*p* pépérites stratifiées et plissées; pépérites massives : Q Filons d'opale résinite.

Par les considérations précédentes, on voit que la cheminée et les coulées, qui sont intrusives, sont *postérieures* à toutes les formations oligocène et miocène formant le soubassement de la colline.

Les coulées et les Sills. — Les coulées basaltiques se rattachent étroitement à cette cheminée; elles sont superfi-

Digitized by Google

cielles ou intrusives et constituent alors de véritables sills.

1. La coulée inférieure Nord-Est traverse en biseau les calcaires à *Helix Ramondi* qu'elle a cuits au toit et au mur en les prismant d'une façon typique. Ses affleurements ne sont pas très étendus.

2. La coulée inférieure Ouest, également intrusive, est plus épaisse et plus longue. Elle a près d'un kilomètre de long et apparaît, même de loin, sous la forme de corniche noire au milieu de la montagne. Elle s'étend en remontant au-dessus du village de Gergovie, en envoyant, en plusieurs points, des digitations ramifiées au milieu des calcaires. Cette coulée est très nettement en relation avec des pépérites, comme l'a indiqué M. Michel Lévy.

3. La coulée moyenne Ouest, peu épaisse, part un peu au-dessous des couches miocènes et descend assez rapidement jusqu'au niveau du chemin de Gergovie. Elle est très bulleuse et fortement décomposée par places. Dans les vacuoles du basalte, on trouve des cristaux d'aragonite, de mésotype, de christianite et de chabasie.

4. La coulée de basalte compact qui forme le plateau (planche II, fig. 1 et fig. 6) n'a pas moins de 20 mètres d'épaisseur et repose sur les alluvions burdigaliennes.

Toutes les coulées étant intrusives ou reposant sur les couches tertiaires les plus récentes de la colline, l'appareil volcanique de Gergovie est *postérieur* au Stampien disloqué et postérieur également ou, au plus, contemporain des dernières couches sur lesquelles repose la coulée supérieure. Ces considérations ont une grande importance, comme nous allons le voir.

Les pépérites. — Leurs différents faciès. — L'étude des pépérites de Gergovie a fait émettre au sujet de leur origine, deux hypothèses que nous examinerons plus loin, en détail.

Elles se présentent, en effet, suivant les points, sous deux FACIES. Tantôt elles se montrent sous forme de cou-

Digitized by Google

Fig. 9. — Thiers et la vallée de la Durolle. Vue du pont de Seychalles.

Cette figure, est prise au voisinage de l'escarpement granitique du Forez, déterminé par la faille orientale de la Limagne, qui fait le pendant de la faille occidentale (planche II, fig. 2). Elle montre l'encaissement considérable (300 mètres) de la courte et pittoresque vallée de la Durolle, semée d'usines de coutellerie, analogue comme forme et comme origine aux courtes et profondes vallées issues de la base de la chaine des Puys (vallées de Royat, de Villars, etc.). Le creusement de ces vallées dans les massifs anticlinaux qui bordent le synclinal de la Limagne, a suivi l'approfondissement de la vallée de l'Allier et l'abaissement successif du niveau de base de cette rivière.

Digitized by Google

Digitized by Google

ches nettement et *régulièrement stratifiées* et se rattachent latéralement aux couches calcaires oligocènes, en général si régulières dans toute la Limagne : tantôt elles sont, comme ces dernières, peu dérangées de leur horizontalité ; tantôt, au contraire, elles sont *plissées*, *contournées*, *disloquées*, tout en conservant leur régularité de stratification (chemin de Clermont, extrémité Nord).

Dans quelques cas, ces pépérites offrent une apparence de discordance avec les calcaires à *Helix Ramondi* (près de Gergovie, en face du grand ravin).

Mais, le plus souvent, dans la moitié au moins des affleurements de la colline de Gergovie, surtout entre la coulée inférieure occidentale et la coulée moyenne et au voisinage du neck, les pépérites ne présentent plus aucune trace de stratification, elles sont *massives*.

Mais, quel que soit leur aspect, elles ont une constitution pétrographique assez analogue. Leur caractère dominant, d'après M. Michel Lévy, est « l'existence de minéraux de profondeur, hornblende basaltique non résorbée, mica noir, juxtaposés à des fragments aigus, jamais roulés, de basalte vitreux scoriacé, contenant également de la hornblende intacte, et dans le verre brun (tachylite) en excès, des cristallites de fer oxydulé et de mica noir ».

Enfin, il faut y ajouter d'assez nombreux fragments de quartz provenant du soubassement oligocène de la lave et aussi des blocs de calcaire parfois siliceux, faiblement rubéfiés ou cuits et atteignant parfois une grosseur assez notable.

M. Lacroix a remarqué que l'olivine est toujours transformée en calcite et que le refroidissement des fragments de basalte a été rapide ou brusque.

Il est bien probable que les *pépérites massives* résultent d'un brassage énergique et d'une union intime de la lave basaltique et fluide et des marnes ou des calcaires marneux. Elles font cependant songer à des sortes de coulées boueuses qui se seraient étendues sur les flancs de vol-

Digitized by Google

cans sous-lacustres. Mais ailleurs, comme M. Michel Lévy l'a fait remarquer, notamment à la Croix de Gergovie, au-dessus du village, on peut *constater* un bel exemple de pépérite massive provenant de l'intrusion d'apophyses de la coulée inférieure dans les marno-calcaires.

On peut donc observer à Gergovie tous les *facies* pépéritiques constatés dans la Limagne.

Venues hydrothermales siliceuses ayant accompagné les éruptions de Gergovie. — A la suite des éruptions qui donnèrent naissance aux coulées et aux pépérites de Gergovie, des venues siliceuses hydrothermales se firent jour à travers les diaclases de la montagne et silicifièrent en beaucoup de points les couches calcaires. La silification fut plus ou moins intense et donna naissance à une série de roches intermédiaires entre les calcaires et les opales résinites.

Près du neck, un peu au Nord-Est, on observe des filons d'*opale résinite* verte et vert bleuâtre. Ailleurs, à l'Ouest, d'autres diaclases ont été remplies par des apports siliceux et des dépôts d'opale de couleur variée.

Les opales résinites de Gergovie sont remarquables par leur abondance et la variété de leur couleur (blanche, grise, verte, jaune, rouge et noire). Elles sont activement recherchées pour la fabrication d'objets de joaillerie.

Les Cotes de Clermont, Chanturgue, Le Puy de Var
(Miocène inférieur et moyen).

L'étude de ces collines complète celle de Gergovie et va nous donner la solution de l'âge des premières éruptions de la Limagne, celle de la formation et de la position de l'Allier Miocène inférieur et enfin l'âge d'une seconde période d'activité volcanique dans la région que nous étudions. Ce sont là des questions qui ont été développées précédemment.

J'y renvoie donc pour ne pas faire de répétition et je vais exposer simplement la stratigraphie des collines en question, les conclusions jailliront d'elles-mêmes.

Digitized by Google

L'ensemble des Côtes de Clermont, de Chanturgue et du Puy de Var constitue une seule colline, morcelée par des failles, de direction générale Est-Ouest, comme celle de Gergovie et s'étendant à 2 kilomètres au Nord de Clermont qu'elle domine de près de 250 mètres. Le soubassement comprend un complexe de calcaires marneux et de marnes vertes et grises à *Nystia plicata*, Hydrobies, Cypris, etc., d'âge Stampien moyen faisant partie de cette formation si développée, à ce niveau, dans la Limagne, sous le nom de *marnes de la Limagne*.

Cet ensemble est surmonté avec une légère discordance de stratification, par une formation détritique puissante

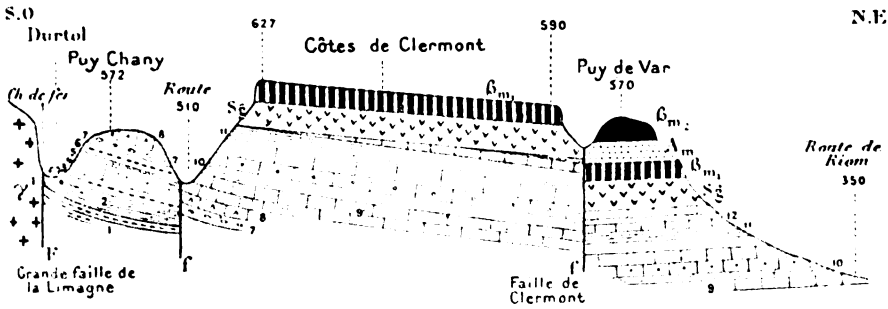

Fig. 7. — Coupe N.-E. S.-O. à travers le Puy Chany, les Côtes de Clermont et le Puy de Var.

$l = 50.000$; $h = 10.000$

Cette coupe qui part de l'escarpement granitique qui domine la Limagne à l'ouest (planche II, fig. 2), intéresse l'Oligocène *(Stampien)* découpé en 3 vous-soirs, dénivelés successivement vers le centre du bassin, les sables et coulées *burdigaliennes* et les sables et coulées de la base de l'*Helvetien*.

γ^1 granite ; 1. Arkoses ; 2. Marnes vertes, grises et vertes avec petits bancs calcaires ; 3 Sables alternant avec des marnes ; 4. Calcaires marneux ; 5.-6. Bancs sableux rougeâtres avec intercalations de cordons de galets de quartz, de granite et de gneiss à cordiérite parfois d'assez grosse taille ; 7. Calcaires concrétionnés à phryganes à *Paludina arvernensis* ; 8. Argiles sableuses couronnées par des calcaires à phryganes et à Hydrobies ; 9. Calcaires durs en plaquettes, alternant avec des marnes et des lits sableux ; 10. Marnes grises et vertes à Cypris et *Hydrobia Dubuissoni* ; 11.-12. Alternance de marnes blanches micacées et de calcaires marneux à *Nystia plicata*, Cypris et restes de végétaux ; 1.-7. Stampien inférieur ; 7.-12. Stampien moyen ; Sg. Sables granitiques burdigaliens = sables de la Sologne ; Bm' Coulée basaltique burdigalienne ; A_m. Sables fins à galets de quartz et à chailles jurassiques : Helvétien inférieur ; $\beta^{m}2$. Coulée basaltique supérieure. f. F. failles.

(40 à 50 m. d'épaisseur) de *sables granitiques, dits feldspathiques* (Giraud), constitués par des sables un peu argileux, blanchâtres ou rougeâtres, renfermant de nombreux

Digitized by Google

cristaux de feldspath et des grains de quartz. Les cristaux de feldspath sont peu roulés. Il faut reconnaître que l'on est en présence d'une formation de *ruissellement*, et que de même qu'aujourd'hui, toute la région cristalline élevée de l'Ouest de la Limagne a subi l'action d'une érosion relativement tranquille. Actuellement, au pied de l'escarpement granitique de la Limagne, on trouve des dépôts de sables granitiques rappelant absolument ceux des Côtes. Un simple remaniement par l'eau les étalerait en couches analogues à celles de cette colline. Ces derniers ont donc dû se former presque sur place et sont à peine remaniés. Ils existent également avec un facies analogue sous la nappe basaltique de Châteaugay, qui les a préservés comme la coulée des Côtes et de Chanturgue. Nous avons vu plus haut qu'ils paraissent bien avoir contribué à former les sables granitiques de la Sologne que M. Dollfus a suivis dans toutes les vallées du bassin de Paris.

C'est sur les sables que s'étend la coulée de basalte, inclinée au Nord-Ouest et à l'Est, qui constitue le Plateau des Côtes de Clermont.

Le basalte des Côtes de Clermont est riche en phénocristaux d'augite zoné, un peu titanifère, très dispersif et en microlites d'augite. L'olivine est abondante ainsi que les plagioclases du deuxième temps.

Les Puys de Var et de Clermont sont séparés des Côtes par un col qui a pour origine une faille Nord-Sud figurée par M. Michel Lévy, le long de laquelle toutes les couches analogues à celles des Côtes se sont effondrées à l'Est, de sorte que le soubassement des trois collines est le même, mais la partie située à l'Est de la faille est dénivelée d'environ 60 mètres. Cette dislocation a permis la conservation de couches supérieures à celles des Côtes dans les collines de Chanturgue et du Puy de Var.

En effet, si l'on examine le puy de Var accolé au puy des Côtes, on voit qu'il offre un soubassement oligocène

Digitized by Google

(marnes et calcaires marneux à Cypris), surmonté de 15 à 20 mètres de sables granitiques et d'une coulée de basalte; marnes, sables granitiques et basaltes ne sont que la continuation des mêmes formations dénivelées des Côtes; mais ici la coulée basaltique est recouverte par des *sables* renfermant des galets de basalte et des chailles à fossiles jurassiques, sables préservés à leur tour par une seconde coulée basaltique.

J'ai montré plus haut que les sables à chailles jurassiques et galets de basalte se continuent, avec le même faciès, et avec quelques roches cristallines en plus vers Gannat et au Sud de Moulins, à Givreuil, où ils ont comblé des poches creusées dans les calcaires aquitaniens. C'est dans une de ces poches que l'on a trouvé la faune si intéressante qui comprend : *Mastodon angustidens, Mast. tapiroides, Dinotherium Cuvieri, Rhinoceros aurelianensis*, Rh. cf. *brachypus*, des crocodiles et des tortues, c'est-à-dire une faune du début de l'Helvétien.

Cette faune permet donc de dater les sables à chailles de Chanturgue qui s'étendent également vers le puy de Var, sables qui sont d'âge helvétien inférieur. Comme ils surmontent une coulée de basalte reposant sur des sables granitiques que nous avons synchronisés avec les sables de la Sologne, la coulée inférieure est d'âge burdigalien.

Ainsi, nous pouvons dater l'âge de trois formations. Il est permis, en effet, de penser que la coulée de basalte qui repose sur les sables à chailles est sensiblement du même âge que ces sables eux-mêmes, car il ne semble pas y avoir eu d'érosion appréciable de ces derniers avant que la coulée les ait recouverts. En outre, l'Allier a passé pardessus la *coulée qui avait barré la vallée* en déposant de nouveaux sables, dont il reste aujourd'hui encore sur le plateau des galets de quartz et des chailles ; on peut conclure que cette coulée est d'âge Helvétien inférieur.

Digitized by Google

Les collines des Côtes, de Chanturgue et du puy de Var comprennent donc les formations suivantes :

3. Helvétien — Coulée basaltique supérieure ; Sables à chailles et galets de basalte (alluvions de l'Allier) = alluvions de Givreuil à Mastodon et Dinotherium.

2. Burdigalien — Coulée basaltique inférieure. Sables granitiques = sables de la Sologne.

1. Stampien moyen, marnes et calcaires marneux à Nystia plicata.

L'étude de ces collines donne lieu à d'autres remarques intéressantes. En effet, les sables à chailles qui sont à l'altitude 540, ont été dénivelés postérieurement à leur dépôt, probablement au Miocène sup. ou au Pliocène inf. d'au moins 60 mètres. Ils étaient donc, primitivement, à l'altitude 600 environ, c'est-à-dire à 300 mètres, en chiffres ronds, au-dessus du niveau actuel de l'Allier. Cette observation permet de mesurer le creusement de la vallée de l'Allier, depuis le Miocène moyen jusqu'aujourd'hui.

De plus, nous avons vu que ces mêmes sables, renfermant encore quelques galets de granite et de Cambrien, se retrouvent près de Gannat, à l'altitude de 340 mètres, et au sud de Moulins, où ils forment de belles terrasses sur la rive gauche, à l'altitude moyenne 270-280, c'est-à-dire à 70 mètres seulement au-dessus de l'Allier actuel.

Il faut conclure qu'au commencement de l'Helvétien, c'est-à-dire au début des mouvements orogéniques miocènes, s'il n'y a pas eu en aval de la colline des Côtes des mouvements du sol importants, l'Allier avait une pente environ cinq fois plus forte qu'aujourd'hui.

Il serait intéressant, et je m'y attacherai volontiers, de chercher à coordonner ces changements de niveau de l'Allier avec les déplacements du niveau de base, les mou-

Digitized by Google

vements épirogéniques et les théories eustatiques dont le général de Lamothe a fait de si belles applications.

Le puy de Var continue, au Nord, le puy de Chanturgue, mais il ne reste plus que des lambeaux des coulées inférieure et supérieure basaltique qui ont été dénivelées jusqu'à l'altitude 485 et ont conservé les sables granitiques et les alluvions à chailles.

On n'a pu déterminer, jusqu'ici, la position de la cheminée volcanique qui a donné naissance aux coulées basaltiques des Côtes et de Chanturgue.

PH. GLANGEAUD.

(A suivre.)

Digitized by Google

NOTICE HISTORIQUE

SUR

LE CHATEAU DES SALLES

Dit le Château Sarrasin

A CLERMONT-FERRAND

Le château actuel des Salles semble remonter au XIVe ou au XVe siècle ; néanmoins, la tourelle à pans coupés de la façade sud-ouest appartiendrait plutôt au XVIe siècle. Il a été construit sur des ruines gallo-romaines dont un vestige subsiste au N.-O et qui est connu sous le nom de *Muraille des Sarrasins.*

Cette muraille, longue d'environ douze mètres et haute de dix, appartient au genre de maçonnerie dit *opus quadratum*, de petit appareil. Elle se compose de petits cubes de lave de Gravenoire, placés horizontalement à égale distance les uns des autres. Un des côtés forme le revêtement extérieur, les autres ont été noyés dans un blocage de ciment et de cailloux. De distance en distance, des bandeaux de briques sont disposés par couches horizontales, pour donner une assiette plus solide à la maçonnerie.

Par intervalles, le mur offre une saillie semi-circulaire, en forme de colonne engagée.

Au pied de la muraille, un épais fragment de blocage

Digitized by Google

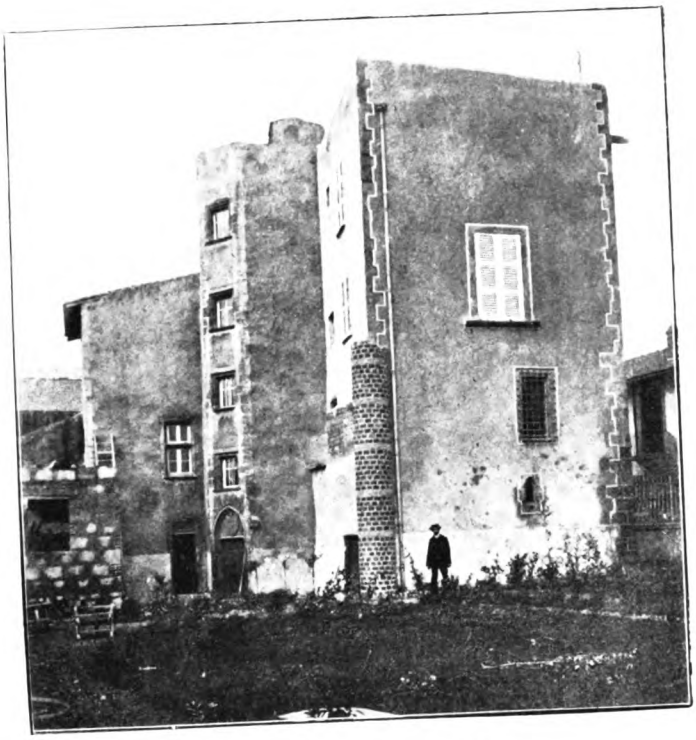

LE CHATEAU DES SALLES

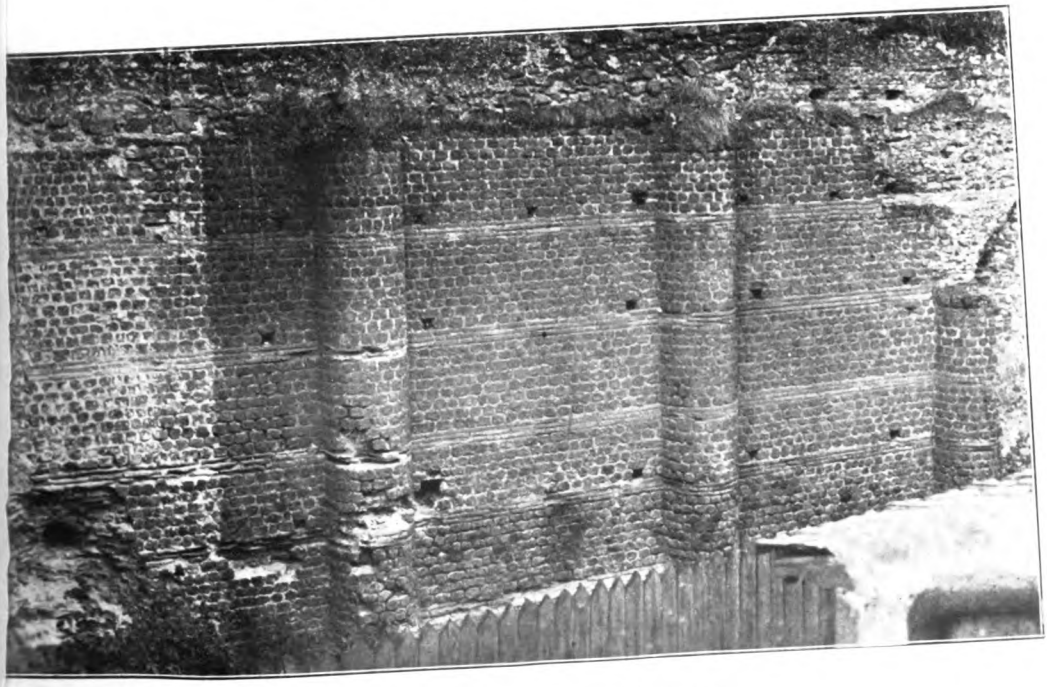

LA MURAILLE DITE DES SARRASINS

Digitized by Google

Digitized by Google

prouve que le pavé était élevé d'environ un demi-mètre au-dessus du sol (1).

Cette bâtisse peut être attribuée au IIIe siècle, sinon au IIe. Selon la judicieuse remarque de M. Marcellin Boudet (2), les matériaux sont les mêmes que ceux du temple de Mercure, au sommet du Puy de Dôme, sauf que la construction du temple est de grand appareil.

Quelle a été la destination du primitif monument gallo-romain ? Etait-ce un prétoire ? un temple ? un théâtre ? des thermes, alimentés par les eaux de Jaude ou celles des Roches? On ne sait. Le peintre Gault de Saint Germain, qui résida à Clermont à l'époque révolutionnaire et sous le Directoire, croit que ce fut le temple de Wasso-Galathe : « Parmi les antiquités remarquables à Clermont et dans les environs, écrit cet artiste dans l'une de ses lettres conservées à la Bibliothèque municipale, il ne faut pas oublier la ruine du temple de Wasso-Galathe, dans l'un des faubourgs de cette ville, qu'on appelle *les Salles*. Nous ne connaissons de ce temple que ce qu'en a dit Grégoire de Tours, dans son Histoire des Gaules. Ce monceau de ruines, qui subsiste encore (on parle de l'abattre), serait, sans doute, bien insuffisant pour donner une juste idée de la grandeur et de la beauté du temple, dont il est un fragment. En courses d'étude et de curiosité avec MM. Fourcroy, Dewailly, Vauclin, j'ai dessiné ce précieux fragment, qui faisait dire au célèbre architecte Dewailly, en le dessinant avec moi : « Pas un étu- » diant à Rome, pas un pensionnaire du Roi, ne quitte- » rait l'Italie sans avoir dans son portefeuille le dessin » de cette ruine. »

Ce qu'il y a de certain, c'est qu'on est là sur l'emplacement d'un vaste édifice, et la ruine qui subsiste est tout ce qui reste de l'antique *Augusto-Nemetum*, la grande cité romaine qui est devenue plus tard Clermont.

(1) Félix Deriège. *Le mur romain des Salles*. 1871. *(Mon. P.-de-D.)*
(2) *Le château Sarrasin à Clermont-Ferrand*, 1904. (Imp. Joachim.)

Digitized by Google

La muraille des Salles fut classée, en 1889, parmi les monuments historiques. Elle a été déclassée, par arrêté ministériel du 13 novembre 1890, sur la demande du propriétaire d'alors, M. Tardif.

***

Au moyen âge, on utilisa ce qui avait survécu de l'ancienne construction, et on établit là un *castrum*, c'est-à-dire une enceinte fortifiée, dominée par un *fortalitium*, ou maison forte qui est, selon toute apparence, le donjon carré que nous voyons aujourd'hui, lequel a succédé, sans doute, à d'autres donjons précédemment et successivement ruinés (1).

***

Quant au nom de « Les Salles » donné à l'antique manoir, il vient du mot tudesque « sala », par lequel on désignait, à l'époque franque, la demeure exempte de tout impôt, ainsi que le petit clos qui l'entourait. Ensuite, on appela ainsi la demeure seigneuriale, l'édifice où le censitaire devait porter ses redevances. Là est l'origine de tous les noms de lieu : *La Salle*, *Salle*, *les Salles*, *Las Sallas*, etc.

A remarquer, en passant, que notre château des Salles a repris son ancienne destination de lieu où l'on apportait le cens, depuis que M. Billiet, percepteur des cens du seigneur Etat (Clermont, 1re division), y reçoit les redevances des contribuables. L'histoire est un perpétuel recommencement.

***

Dans les titres des XIVe et XVe siècles, le château des Salles est appelé souvent *castrum sarracenum*, le château sarrasin, non point parce qu'il aurait été édifié ou ren-

(1) Marcellin Boudet, *loc. cit.*

Digitized by Google

versé par les Sarrasins, lors de leurs invasions du VIIIe siècle (il n'est pas historiquement démontré qu'ils soient venus jusqu'à Clermont), mais parce que l'appellation de *sarrasin* était donnée jadis aux ouvrages romains de toutes sortes : routes, temples, aqueducs, etc. Toutefois, avant de les appeler *sarrasins*, on appela ces ouvrages *césarins*, comme de nos jours on appelle nos grandes routes *royales*, *impériales* ou *nationales*.

Tant que la langue latine fut en usage dans notre pays, les travaux exécutés par les vainqueurs furent donc dénommés *césarins*, *cæsarini*.

Au Xe siècle, à l'époque de la formation de la langue, les vieux monuments gallo-romains, en partie ruinés, étaient encore appelés *césarins*. Vinrent les Croisades, les récits des pèlerins dépeignant les Sarrasins comme d'aveugles destructeurs, le mot *césarin* se transforma en *sarasin*. Tous les antiques vestiges du temps de la conquête romaine ne furent bientôt plus connus que sous le nom de *sarrasins*. Le château *césarin* devint, par métathèse, le château *sarrasin*.

* * *

En 1334, Jean Ier d'Auvergne, dit de Boulogne, était propriétaire du château sarrasin, en vertu d'un partage de famille. Ce Jean de Boulogne était le fils aîné de Robert VII, comte d'Auvergne et de Boulogne-sur-Mer, et de Marie de Flandre.

En 1352, Jean de Boulogne inféode ce fief à l'un des plus puissants seigneurs de la province, Gilles II Aycelin, seigneur de Montaigu et de Châteldon.

En 1400, les Salles appartiennent au petit-fils de Gilles II, Louis Aycelin de Montaigu, qui, le premier, prit le nom de Listenois, resté attaché depuis au Montaigu près Billom, pour le distinguer des autres localités homonymes.

En 1430, Louis Aycelin de Montaigu-Listenois vend le château à Gilbert Motier de Lafayette.

Digitized by Google

Charles de Lafayette, fils de Gilbert, était seigneur des Salles en 1459.

Il s'en dessaisit, moyennant 300 livres tournois, par acte du 8 avril 1459, au profit de son cousin germain, Berton de Vassel, chanoine de la cathédrale de Clermont, prévôt du chapitre de Vertaizon.

La famille de Vassel posséda les Salles pendant les XVe et XVIe siècles.

Madeleine de Vassel, fille de Gabriel et d'Anne de Bassinet, porta en dot les Salles, en 1578, à Jacques de Villelume, seigneur de Barmontet, près d'Herment (1).

Les époux de Villelume-Vassel vendirent le fief à Florin Augier, bourgeois de Clermont, qui, en 1586, s'intitule seigneur des Salles dans l'acte de fondation d'un « Salut » à la Cathédrale, le jour de Pâques, moyennant une rente annuelle de 25 livres, assise sur une maison située « devant la Croix de Clermont, paroisse du Port, tenue par M. Blatin (2). »

En 1591, Pierre Augier, mort en 1629, est seigneur des Salles.

Autre Pierre Augier, marié en 1640 avec Jeanne Enjobert, et mort en 1655, se dit seigneur des Salles.

Florin Augier, son fils, prend également ce titre.

Enfin, Marie Augier, fille de Pierre qui précède et de Jeanne Enjobert, s'intitule « dame des Salles » en 1670. Elle épousa Robert Bouchard, seigneur de Veyrières.

Guy Bouchard, fils de Robert et de Marie Augier, était seigneur des Salles en 1711. Il se maria avec Gabrielle Fabre, fille de François, procureur général à la Cour des Aides de Clermont.

Leur fils, Annet Bouchard, possédait les Salles en 1742.

Marie-Anne Bouchard, fille d'Annet qui précède, porta en dot le fief en question, en 1762, à Gilbert Cousin de La Tour-Fondue.

(1) A. Tardieu, *Dict. hist. du Puy-de-Dôme*, art. Les Salles.
(2) Archives du Puy-de-Dôme, Invent. du chap. Cathéd., t. I, p. 414.

Digitized by Google

La famille Cousin de La Tour-Fondue a possédé les Salles jusqu'en ces derniers temps, mais cette terre fut démembrée en 1846, après la mort de M. Jacques-Guy de La Tour-Fondue (1).

Le château, qui a appartenu quelque temps à M. Tardif, est actuellement la propriété de M. Sarciron-Rainaldy.

(1) A. Tardieu, *loc. cit.*

ELIE JALOUSTRE.

Digitized by Google

LA LIMAGNE, SARLIÈVES ET L'ALLIER

La question de l'adduction d'une partie des eaux de l'Allier à Clermont-Ferrand, par des moyens hydrauliques, pour faire face à de nouvelles nécessités, passe, en l'an 1909, par une série d'anxiétés que font naitre les vifs débats entre panégyristes et contradicteurs. Je ne me charge pas d'élucider la question, mais de vous en exposer une autre à côté, qui comporte quelque intérêt, précisément par ses connexions avec la première; c'est une continuation des « Petites Éphémérides Clermontoises », alors au point de vue suburbain.

L'immense plaine de la Limagne fut jadis un lac, presque une mer intérieure, dont on peut se faire une certaine idée, quand on contemple cette vaste étendue du haut des monticules environnants, par un temps de brouillard bas, avec soleil sur les hauteurs, le matin à l'arrière-saison; le spectacle est alors indescriptible, et non moins admirable en été par un beau soleil couchant, alors que cette riche contrée et son grandiose cadre de montagnes ruissellent de végétation luxuriante. Chantée jadis par Delille et par Jacques Bernard, cette terre noire et grasse, péniblement soulevée par des charrues traînées par trois attelages de bœufs énormes, est tellement puissante, qu'il est inutile de la fumer. Autrefois, les pieds de chanvre y étaient aussi gros que des arbrisseaux, et une mer de blés ondulants faisait penser aux plaines de la Lombardie. Presque toutes ces belles cultu-

Digitized by Google

res ont dû céder la place à la betterave, dont le jus alimente la grande sucrerie de Bourdon. Pendant quelques années on y cultiva le tabac, qui y venait admirablement, M. Hector Aubergier, savant chimiste de Clermont, y cultiva la laitue dont il tira le lactucarium, et le pavot, dont il tira l'afioum, ou opium indigène; ajoutons: prairies, terres et vergers.

Longtemps resté humide, l'étranger qui séjournait dans le « marais » avait un ou deux accès de fièvre paludéenne bénigne, comme début; enfin assaini par tout un réseau de ruisseaux et rases fréquemment nettoyés, le pays est devenu absolument sain; témoin sa population composée d'hommes et de femmes de haute taille et à large carrure, robustes et intelligents.

Les étymologistes, jamais embarrassés, font venir ce nom de « Limagne » de Léman, vocable du lac de Genève ; ne vaut-il pas mieux y voir l'élision de « *limus magnus* », « grande quantité de limon ou terre détrempée? » ici c'est bien le cas; quoi qu'il en soit, le lac s'étendait à l'est jusqu'aux montagnes du Forez; à l'ouest ses flots venaient battre les contreforts granitiques des Monts Dômes; au nord, l'Allier, subitement barré par quelque convulsion sismique, dans le Bourbonnais, avait commencé le lac en débordant; au sud il s'étendait à travers une suite d'étranglements et d'élargissements, selon les dispositions orographiques, jusque dans la Haute-Loire, en formant ainsi quantité de fiords et d'estuaires; quel magnifique spectacle que cette rade allant de Chanturgue à Gergovia !

Quelle pouvait être la profondeur du lac? Voici une donnée qui peut nous fixer sur ce point: A l'est de Clermont, dans la plaine, tout le monde connait le puy de Crouel (un nom qui sent le Celte), c'est un cône tronqué, terminé par une surface croûteuse, qui est propriété communale; disons en passant que c'est sur ce plateau que j'aurais désiré voir la statue équestre de Vercingétorix.

Digitized by Google

Au pourtour et comme cercle horizontal de cette croûte pierreuse, qui a plusieurs mètres d'épaisseur, on constate la présence des petits tubes d'enveloppe des Phryganes (1) et de coquilles de Trilobites (2), insectes et crustacés qui vivent sur les rivages. Le lac aurait donc eu environ une centaine de mètres de profondeur.

A quelle époque s'est-il formé, probablement à la suite de quelque plissement de terrains et d'élévation de montagnes, c'est-à-dire dans les temps préhistoriques. A quelle époque s'est-il desséché ? épuisé d'une part par les infiltrations résultant soit de la porosité, soit d'énormes craquements déterminés par des secousses volcaniques, et de l'autre par le rétablissement toujours plus affirmé du cours de l'Allier, lequel, charriant d'immenses matériaux, a vu son lit s'abaisser et la plaine s'élever. L'Allier a fréquemment changé de lit, ainsi qu'il appert de la découverte de bancs de galets roulés dans ses environs et même parfois assez loin de son cours, ce qui milite en faveur de l'hypothèse de soulèvements soudains et de convulsions corticales, qui n'ont cessé que lorsque les volcans se sont éteints, ce qui est arrivé quand le lac a été sec ; car les volcans semblent puiser une partie de leur activité dans l'intervention de l'eau, et par conséquent son voisinage ; témoins : le Vésuve, à la même distance de la mer que le Puy de Dôme de la Limagne, l'Etna, le Stromboli, le Krakatoa, le Mont Pelé, l'Hécla, etc., etc. Dans la terre noire du marais on trouve très éparse, et non par sinuosités, une poussière volcanique qui y a été transportée par les airs et non les cours d'eaux, d'où on peut inférer que si les cratères se rallumaient, notre Clermont pourrait bien avoir le sort de Pompéi, d'Herculanum, de Pæstum ; notez que la lave a coulé jusque près de Montferrand, ainsi qu'on peut facilement le constater en parcourant la

(1) Plicipennes névroptères.
(2) Crustacés branchiopodes.

Digitized by Google

rectification de la côte Landais. Une dernière question : l'Allier a-t-il jamais roulé assez d'eau pour remplir à lui seul cette colossale cuvette? Si l'on en juge par la grande quantité de galets découverts, il n'y aurait rien de surprendant à admettre que son cours ait été beaucoup plus important dans les temps primitifs ; j'ai, en outre, souvent constaté dans la Creuse l'existence de vastes étangs suffisamment alimentés par d'assez maigres ruisseaux. L'Allier était aidé par une quantité considérable de petits affluents. La découverte, dans les gisements gypseux riverains, de débris animaux, tels qu'œufs d'épiornis à demi-fossilisés (1), d'os d'échassiers, d'arêtes, etc., appartenant à la faune antédiluvienne, nous donne la mesure de son antiquité.

Si nous ignorons à quelle époque disparut notre lac Léman, on peut admettre que ce desséchement ne fut pas très éloigné ni très rapide, pour que la tradition en soit venue jusqu'à nous. Après la plaine d'eau aux flots bleus, il y eut une longue phase de marais, de lagunes, de flaques, de bourbiers, peut-être de tourbes, obstruant l'agriculture et rendant le pays malsain ; cette tradition, ne la retrouve-t-on pas aujourd'hui dans les mots suivants : Aulnat (lieu où croissent les aulnes, arbres des terrains humides) ; Malintrat (mauvaise entrée, début par fièvre paludéenne) ; Gerzat (en tudesque, ger-ung, lieu de joncs ; dénomination qui fut donnée à ce territoire par le Royal allemand, qui tint assez longtemps garnison à Montferrand, au XVIIe siècle) ; Maringues (mar ung, mer de roseaux) ; Entraigues (parmi les eaux) ; Aigueperse (eaux répandues) ; Ris (riu, rio, ruisseau) ; Bousel (lieu gras de marne) ; ne disons-nous pas journellement : « le marais ».

Mais si la Limagne avait fini par se débarrasser de ses eaux, il n'en n'était pas de même de son prolongement sud « Sarlièves », qui resta à l'état sinon tout à fait de lac,

(1) Tranchée de Gerzat ; carrières de chaux.

Digitized by Google

du moins de lagunes, flaques, eaux dormantes et terrains mouvants, jusqu'au XVIIe siècle, laissant incultes d'immenses ténements de terrains et rendant l'habitation malsaine. Déjà, la reine Catherine de Médicis, femme de Henri II et mère de quatre Valois, ayant envoyé dans le Midi un ingénieur italien pour y étudier plusieurs projets de canalisations, lui recommanda à son retour d'examiner la vallée auvergnate de l'Allier, en vue d'une canalisation avec rapprochement de notre ville. Sans nul doute, la plaine de Sarlièves dut inévitablement attirer l'attention de cet ingénieur. Des documents sur cette question sont aux archives de la Préfecture. Il en dut être de même pour le marais de Lempdes. Au XVIIe siècle, vers 1629, eut lieu un commencement de desséchement; donnons la parole à notre savant historiographe Ambroise Tardieu : « ...Le roi Henri IV eut l'idée de dessécher les marais de France. Aussitôt se forma une société ayant pour but d'arriver à un résultat rapide. La même société fit don, en vertu d'édits de 1607 et 1611, du lac de Sarlièves, près Clermont, en Auvergne, à Octavio II de Strada, né à Prague, fils d'Octavio Ier (1), celui-ci, en effet, étant venu en France lors de l'entreprise du desséchement des lacs, reçut en toute propriété du roi Louis XIII le lac de Sarlièves, qu'il mit à sec avec succès en 1629. Le même monarque lui accorda des lettres de naturalisation en 1639 et le confirma dans sa noblesse en 1641 ». M. de Strada (2) réalisa son projet en faisant creuser non pas une rase, mais une véritable tranchée qu'on voit du chemin de fer d'Issoire ; elle est profonde de plusieurs mètres, avec des talus à 45° qui sont plantés d'arbres ; elle contient toujours de l'eau fournie par le drainage et les suintements, d'un faible courant, et encombrée d'une frondaison de roseaux ; elle part de Gondole, situé derrière le château, pour aboutir à une

(1) Octavios de Strada, gentilhomme de Prague en Bohême, savant numismate, conservateur des médailles de l'empereur Rodolphe II.

(2) Seigneur de Cournon.

Digitized by Google

anse de la Tiretaine, après un parcours manifestement flexueux d'environ 6 kilomètres ; plusieurs vannes permettent d'interrompre le courant pour les nécessités de l'entretien. La plaine, ainsi gagnée à la culture, offre un excellent terrain. C'est probablement ce premier possesseur qui fit construire le château qui est proche de la station du même nom, lequel château a dû être restauré et modernisé. Il y a 25 ou 30 ans, on éleva sur ses dépendances de vastes hangars loués à la sucrerie de Bourdon, pour y remiser les achats et récoltes de betteraves en attendant de s'en servir. Les descendants de M. de Strada vendirent plusieurs lots de l'immense territoire jadis envahi par les eaux ; d'autres portions furent louées « à percières » quelque temps avant la Révolution. La propriété fut vendue à un clermontois au commencement du XIXe siècle, M. Narzot de Toussy, qui poursuivit les travaux propres à l'assainissement. Puis elle passa aux mains du maréchal de Castellane, qui en parle dans ses *Mémoires*. Puis elle fut acquise par M. de Chatelperron ; enfin, actuellement, elle appartient à M. le comte de Ribeins.

A tous ces projets de canalisation, dérivation, adduction en tout ou en partie, tous retenus dans leur entreprise par la cherté des terrains à acquérir, celle des constructions et travaux gigantesques à exécuter, et les aléas de la réussite, ajoutons deux projets contemporains, très sérieusement étudiés, l'un par M. Pestel, l'autre par M. Bonnefoy, nos compatriotes (1). Avant de clore cette petite causerie, cherchons ensemble quelle peut bien être l'origine du vocable : « Sarlièves ». Rien n'est plus instructif que les noms de terroirs et de lieux dits ; aussi il y a quelques années M. le Ministre de l'Instruction publique, par une circulaire, recommandait aux Sociétés érudites de province, l'étude de ces dénominations, notre

(1) En 1907, une nouvelle étude de cette région a été effectuée sur les indications du Conseil général.

Digitized by Google

Société a publié plusieurs travaux de ce genre, et fit même l'achat sur ses ressources particulières d'un recueil manuscrit de noms de lieux et de terres. Par suite du même point de vue, il est regrettable qu'on change si facilement les noms de places et rues dont beaucoup sont comme l'intitulé d'un chapitre de l'histoire d'une cité ou d'une localité. Qu'on récompense les mérites modernes et qu'on commémore les événements remarquables rapprochés de nous et des noms propres par la dédicace nominale de monuments et voies publics, rien de mieux ; mais respectons les inscriptions anciennes qui sont toujours intéressantes et instructives. Si je divise le mot « Sarlièves » en deux, j'obtiens un préfixe : Sar et un suffixe : lièves? Sar, peut signifier par corruption ou altération phonétique, « saint »en portugais « sao », en espagnol « san »; exemple topique : Près de l'usine Bergougnan est un petit village de maraîchers où fut jadis une « maladrerie » et appelé « Saint-Rémy » (sanctus Remigius), or tout bon clermontois ne l'appelle jamais autrement que « Sarmège » (sa-remège) ; sa ou sar serait donc l'équivalent de saint ? mais qu'est-ce que la terminaison « lièves ». Près de la Gare, au nord-ouest de l'avenue de l'Esplanade, là où on a trouvé un certain nombre d'objets romains. il y a une trentaine d'années, était un sentier appelé : « Chemin de la Liève » ; je l'ai vainement cherché ces temps-ci ; disparu sous les nouvelles voies et les nouvelles constructions. Dans « liève » ne pourrait-on pas discerner « Livie » d'où « Sainte-Livie » qui remonterait au ve siècle.... à moins qu'il ne s'agisse de Livie, femme d'Auguste et mère de Tibère et de Drusus ? Nous avons pas bien loin de là, le territoire des « Paulines » (1); enfin, une autre étymologie consisterait, et c'est peut-être bien la meilleure à tirer de « liève », le mot latin et pour ainsi dire générique : « lu-

(1) Ces « Paulines » étaient peut-être bien un vocable de communauté (Voir Savaron).

Digitized by Google

vium », eau répandue (diluvium, alluvio, etc.), quant au préfixe « sar » ce n'est qu'une abréviation de « sarculare » sarcler, défricher ; d'où par conséquent : Plaine de Sarlièves, défrichement de lieux humides, cette explication serait bien plus acceptable, parce que bien plus récente que les deux autres qui ont un aspect incertain. Pour le chemin de la Lièvе, il ne remonte qu'à la période de décroissance du lac et conduisait du sud au nord et toujours en descendant des hauteurs de l'entrée de la ville à l'est au « marais » lui-même et de là aussi à Montferrand.

Pendant qu'au midi, l'Allier s'affranchissait peu à peu de ses alluvions, aidé dans cette séparation par les travaux du génie de l'homme, au nord il lui restait encore beaucoup à faire ; en effet, dans le territoire de notre voisin le département de l'Allier, constituant en grande partie le Bourbonnais, on voyait encore il n'y a pas très longtemps des « camargues » primitivement, lacs, puis lagunes, puis marais, puis camargues, je vais en citer un seul exemple, ce qui suffira. Je le tiens de mon excellent ami, M. Gilbert Besson, propriétaire dans le territoire aujourd'hui rendu à la culture, et je ne crois pas établir plus clairement l'affaire qu'en reproduisant ici la majeure partie de l'intéressant mémoire qu'il a bien voulu m'adresser sur ce sujet.

« ..... Le canton de Varennes-sur-Allier est, dans sa » plus grande partie, composé de terres riches et fertiles. » La configuration de ce canton est à peu près celle d'un » rectangle, dont un des plus grands côtés est limité par » l'Allier. Si l'on traverse le canton dans son milieu, en » partant de Saint-Germain-des-Fossés, on rencontre une » série de monticules, où se trouvent : Saint-Félix, Saint- » Gérand-le-Puy, Langy. On remarque dans ces com- » munes d'importants gisements de pierre calcaire. En » avançant vers le nord, on trouve Montaigut-le-Blin : » là, le pays change d'aspect, les ondulations du terrain » s'effacent peu à peu et viennent mourir aux environs de

Digitized by Google

» la commune de Bouée. Les roches calcaires disparais-
» sent, et sont remplacées par des fragments épars ; en
» certains endroits, elles sont uniquement représentées
» par des coquillages plus ou moins microscopiques.
» Bientôt se trouve une grande plaine qui est bornée au
» nord par un vaste plateau où se trouve la commune de
» Treteau. Partant de Treteau, le plateau se dirige sur
» Varennes et se retourne tout à coup à angle droit sur
» Rongères, ne laissant qu'une gorge étroite, au fond de
» laquelle coule le Palençon, rivière qui reçoit les eaux
» de cette immense plaine qui s'appelle « Bouée » ; ce
» nom « Bouée » indique bien ce que c'était avant : « boue »,
» c'est-à-dire un vaste marais inhabitable et isolé. A mesure
» que le marais se dessécha, ces terres d'alluvion et d'ébou-
» lements de collines calcaires, se couvrirent de brous-
» sailles, d'arbustes et d'arbres, dont les semences étaient
» apportées des forêts voisines, et ainsi l'ancien lac devint
» en grande partie la forêt appelée « Forêt de Voudelle ».

» Jusqu'en 1857, les habitants furent malheureux, tout
» leur manquait ; d'abord point de chemins ; la circulation
» n'y était possible le plus souvent qu'à cheval, et souvent
» on montait sur le dos d'un bœuf ; on ne pouvait voyager
» que pendant l'été ; l'hiver, les habitants restaient au
» coin du feu. Leur grande préoccupation était de pou-
» voir vivre d'une année à l'autre, mangeant un mauvais
» pain composé d'un peu de froment, de seigle et d'orge.

» Le bourg de Bouée était une réunion de quelques
» masures couvertes de chaume suant la pauvreté, la
» misère même. Là où se réunissent cinq belles routes,
» était une mare d'eau donnant son nom à un domaine,
» qui s'appelle encore : « les Mardoux », corruption de
» « mare d'eau ». Actuellement, toute cette misère a
» disparu.

» Cette grande plaine de Bouée fut achetée par M. Ram-
» bourg, qui la fit régir par MM. Franz et Paul de Paulx.
» Elle a onze cents hectares. En 1864, les défrichements

Digitized by Google

» étaient faits. Mais défricher n'était pas tout ; il fallait » rendre productif ce terrain en l'assainissant, d'où les » importants drainages nécessités par la nature du sous- » sol. Les travaux de drainage furent faits à Bouée, non » seulement dans la partie défrichée de Voudelle, mais » sur toute l'étendue de la plaine. Ce ne fut pas un travail » sans difficultés, car on se trouvait en présence d'une » plaine dont la pente est insensible, et comme les travaux » devaient donner une longueur énorme à certains collec- » teurs, il s'en suivait que, si le point de départ du collec- » teur n'offrait aucune difficulté, son point de déversement » en offrait de très grandes, parce que, bien qu'on ait » donné la pente la plus minime par mètre, le niveau du » collecteur se trouvait au-dessous du lit du ruisseau au- » quel il aboutissait. On fut donc obligé de creuser et de » redresser le Palençon (rivière qui traverse la plaine de » Bouée et qui se jette dans l'Allier, ainsi que ses affluents, » sur une longueur de plusieurs kilomètres).

» Dans les tranchées de drainage, on a découvert plu- » sieurs objets curieux, entre autres une défense de mas- » todonte, et un vase romain, quantité de coquillages, la » plupart de petites dimensions ; des os de poissons et » aussi d'animaux aquatiques.

» Maintenant le climat est très sain ; les habitants bien » portants ; ils ne contractent pas ces fièvres paludéennes, » comme les habitants de la Camargue, car l'humus est » devenu sec, sans retour aux lagunes, malgré inondations, » pluies persistantes ou torrentielles.

» La culture de Bouée est le blé et la betterave ; en » année moyenne, le blé rend 220 à 240 mesures (double » décalitre) à l'hectare ; les betteraves sont utilisées pour » engraisser les bêtes à cornes. Le terrain est argilo- » calcaire. Dans cette plaine appelée « Voudelle », on » trouve plus de trente métairies lignères, qui, toutes, » prospèrent. »

Je n'ai pu résister au plaisir de reproduire ici ce petit

Digitized by Google

travail, qui est comme la condensation et le complément de mon étude. Propriétaire et agronome dans la localité, M. Gilbert Besson, très documenté, s'est empressé de m'adresser, comme vous pouvez en juger, un véritable petit historique de la question ; nous lui offrons nos sincères remerciements.

Nous arrêterons là notre étude, avec l'espoir qu'un de nos collègues pourra poursuivre la même question, en la prenant au point où nous la laissons, pour la pousser jusqu'au « bec d'Allier » ; on trouverait encore bien des desséchements à effectuer (1) ; en en généralisant l'entreprise, que de terrains on récupérerait ; que de services l'on rendrait à la culture, à l'industrie, et n'oublions pas, aussi à l'hygiène ! Mais ces immenses travaux ne peuvent se réaliser qu'avec beaucoup d'argent, et de temps ; eux aussi ont leur moment psychologique.

(1) C'est sous le second empire que fut desséché et transformé en plaine fertile le marais d'Orx, dans la Sologne (Interm. cherch. 20, oct. 1909. Ardoin-Dumazet).

Docteur HOSPITAL.

Digitized by Google

SAUXILLANGES

AUX XVIIe ET XVIIIe SIÈCLES

SES COMMUNAUTÉS D'ARTS ET MÉTIERS

(Suite.)

L'organisation définitive du notariat date des ordonnances de 1560, 1567 et 1597, qui déterminèrent le nombre des notaires et réunirent sur la même tête les attributions des *notaires*, des *tabellions* et des *garde-notes*, exercées autrefois par des personnes différentes (1). Les formules actuellement employées sont sensiblement les mêmes que celles autrefois usitées pour les actes, si ce n'est que les contrats de mariage et surtout les testaments ne contiennent plus le long préambule d'invocation religieuse par lequel ils débutaient. Corps éminemment conservateur, il n'est pas jusqu'aux panonceaux « aux armes de France », marque d'honneur et de sauvegarde, que ses membres n'aient continué à placer à la porte de leurs demeures, depuis 1411, époque où Charles VI leur accorda cette faveur. Par contre, ils ont substitué le nom d'*Etude* à celui de *Boutique*, usité jusqu'au milieu du XVIIe siècle pour désigner leur cabinet (2).

Parmi les officiers de finance habitant Sauxillanges,

(1) Le notaire recevait et rédigeait les conventions, le tabellion les expédiait sous leur forme exécutoire et le garde-notes les conservait. Cette organisation datait de saint Louis.

(2) « Fait et passé en la *boutique* du notaire soussigné.. »

Digitized by Google

nous avons cité plus haut les emplois du *Bureau des gabelles*; mentionnons encore le *Contrôleur des actes* et le *Receveur des consignations*, dont les employés furent le plus souvent tenus par des notaires.

Pierre Gerle, aussi notaire, fut, de 1770 environ à la Révolution, *correspondant* du subdélégué d'Issoire, c'est-à-dire chargé de fonctions administratives, sous les ordres de l'Intendant de la Province, dans un ressort de l'étendue du canton actuel. L'emploi était peu important, mais paraît avoir une origine plus ancienne que ne le pense M. Cohendy (1). En effet, des actes de 1617 à 1630 citent Mre François Tourillon, avec le titre d' « eslu pour le roy en l'élection particulière de Sauxillanges ».

II. *Médecins, Chirurgiens, Apothicaires.*

Il y avait, sous l'ancien régime, entre le médecin et le chirurgien, la distance qui existe aujourd'hui entre l'ingénieur et l'ouvrier, l'architecte et le manœuvre. Le premier avait une profession noble, car il ne faisait pas œuvre manuelle, laissant au *chirurgien* les opérations, les pansements, la cure des plaies et des maladies honteuses. Le *médecin*, qui a fait ses études aux Universités, parle latin et se perd dans la dialectique (2). Il est, dans les cérémonies, vêtu d'une longue robe écarlate et coiffé d'une toque de même couleur ; à l'ordinaire, sa robe est grise avec une ceinture et un chapeau noirs (3). Molière ne paraît pas avoir exagéré leur suffisance et leur pédantisme, et M. Franklin (4) rapporte qu'en 1748, l'orfèvre parisien Germain ayant été frappé d'apoplexie, un médecin fut

1. Mémoire sur l'administration de la province d'Auvergne, p. 22, où il fait remonter la création des *subdélégués* à 1705 seulement.
2. Franklin. — *La Vie privée d'autrefois. Les Médecins.*
3. Bouillet. — *Les Corporations d'arts et métiers en Auvergne.*
4. Déjà cité : *Les Médecins.*

Digitized by Google

appelé qui prescrivit deux saignées, qu'il ne voulut pratiquer lui-même. Le chirurgien, appelé, arriva trop tard.

Les seuls médecins que paraît avoir possédé Sauxillanges furent: 1652. Charles de la Vigne, docteur en médecine ; Claude Faucher, docteur de la Faculté de Montpellier, appelé en 1692 par les habitants (1) ; 1740. Guillaume Matussière, docteur en médecine.

Les chirurgiens étaient en même temps barbiers : ignorants, puisque un simple apprentissage leur suffisait (2), ils arrivaient néanmoins, grâce à une pratique constante de leur art, à réussir les opérations les plus délicates : la hernie, la fistule, la pierre. Ambroise Paré et Larrey n'étaient que chirurgiens.

Ils étaient nombreux à Sauxillanges : en 1693, sept au moins y exerçaient leur art (3). Ceux qui pratiquaient au moment de la Révolution prirent le nom d'*officiers de santé* (4). Depuis longtemps déja, ils avaient abandonné le métier de barbier pour se consacrer entièrement à la chirurgie et à la médecine.

Ils devaient être très occupés, malgré leur nombre, si l'on songe que tout le monde (même pendant la première moitié du XIXe siècle) se faisait saigner au moins deux fois l'an. Au XVIIe siècle, la saignée était un véritable abus : Louis XIII fut saigné 47 fois en un an ; en 1645, M. Cousinot, premier médecin du roi, atteint de rhumatismes, est saigné 74 fois en 8 mois, puis purgé. Il en guérit !! Le chevalier de Grignon, atteint de la petite vérole, fut saigné onze fois avant de mourir. On saignait pour la moindre indisposition, on saignait les vieillards et les enfants (5)

(1) Achard. — *L'Hospice de Sauxillanges* (Revue d'Auvergne), 1904.

(2) A Paris, un an comme apprenti et 6 ans comme garçon (Franklin. *Les Chirurgiens*). En province, 3 ans seulement, à partir de 15 ans. (*Bulletin de la Société des Pharmaciens de la Côte-d'Or*, p. 22).

(3) Jean Prat père, François Matussière, Jacques et Michel Peiry son neveu, Jacques Bonnafeix, Michel Florat, Robert Duvert.

(4) J.-B. Raymond, Michel Florat, J.-B. Philibert et Malet.

(5) Louis XV fut saigné deux fois en un jour, en 1721.

Digitized by Google

et aussi les gens bien portants (1). Comme dit Sganarelle, « comme on boit pour sa soif à venir, il faut aussi saigner » pour la maladie à venir ». La date du 1er mai passait pour très efficace et même indispensable dans le meilleur état de santé. Le sang recueilli dans une coupelle, le médecin tirait diagnostic de son examen (2).

Comme insignes de leur profession, les chirurgiens suspendaient à la porte de leurs boutiques trois bassins ; plus tard, lorsqu'ils se séparèrent des barbiers, ce furent trois boîtes d'onguents, comme celles qui sont figurées aux armoiries corporatives de Sauxillanges. Les salaires étaient peu élevés : en 1704, à Rouen, la visite de chirurgien était comptée 3 sols, et une saignée 10 sols (3). Le matériel de leur profession se composait, d'après l'inventaire dressé à Sauxillanges, en 1685, à la suite du décès de Jean Bonnefeix, des instrumente suivants : « 7 rasoirs, 2 paires de » ciseaux, une paire de relève-moustaches, 9 lancettes à » saigner, 18 aiguilles droites, 3 courbes, une trousse de » toile peinte, un étui garni de pincettes, sondes, spatule, » bistouri courbe, grosse lancette à abcès, le tout garni » d'argent ; plus un autre bistouri courbe et une autre » lancette à abcès, un mortier en fonte avec son pilon, » une seringue à clystère, deux spatules de boutique. »

Par son testament de 1702, Jacques Peiry lègue à son neveu Michel, aussi chirurgien, « tous ses rasoirs, lan- » cettes et autres outils à l'usage de chirurgie et ses livres ». Comme on le voit, les chirurgiens-barbiers ne négligeaient point de s'instruire.

Pas de trace, du moins dans la ville, de *rebouteurs* et *sorciers* guérisseurs ; ils ne devaient pourtant point faire défaut à la campagne : leurs descendants qui, en naissant,

(1) Franklin. — *La Vie privée d'autrefois. Variétés chirurgicales.*
(2) Derocque. — *La Médecine et l'Art en Normandie.* Rouen, 1903.
(3) Derocque. — *La Médecine et l'Art en Normandie* Rouen, 1903.
D'après les calculs d'évaluation indiqués plus haut, ces prix représenteraient aujourd'hui environ 1 franc et 3 francs.

Digitized by Google

reçoivent le *don*, privilège de famille, y sont encore nombreux ; les citadins mêmes ont recours à leurs soins et à leurs pratiques.

Des pharmaciens d'autrefois, il ne subsiste plus que le nom, et encore n'est-il usité que pour les rappeler sous un jour peu honorable : un mémoire d'*apothicaire* est un compte sur lequel, même au XVIIe siècle, il était d'usage de réduire au moins moitié (1). Ils n'avaient pas, il faut l'avouer, une réputation de parfaite honnêtete. Le médecin Gui Patin, qui vivait au XVIIe siècle, qualifie ainsi l'apothicaire de son temps : « animal fourbissimus, faciens bene partes et lucrans mirabiliter. » Il dit encore que ce sont les valets des médecins, mais des maîtres valets qui doraient la pilule pour eux-mêmes et en laissaient toute l'amertume au médecin (2). Déjà en 1531, Champier, médecin lyonnais, les accuse de vendre « des os de cheval au lieu de *os corde cervi* », os de cœur de cerf, qui passait pour un puissant cardiaque. Du Fail (*op.* II. 182) dit qu'ils décorent les herbes de leur jardin des noms les plus savants et les plus étranges, vendant 20 sols ce qui en vaut 5. Au XVIIe siècle, leurs boutiques commencent à avoir un air moins misérable que celles des autres marchands. On les voit décorées d'énormes mortiers en fer et de vases à médicaments dits « silènes » en poterie couverte de peintures grossières représentant, dit Jean de Renon (1607), des « cerfs-volants, viedazes empennés, centaures à cul » pelé, oisons bridés, cannes bastées et autres semblables, » entre lesquelles on a accoustumé de laisser un petit » vide pour y escrire en lettres d'or et d'azur le nom » de la drogue ». A terre, de grands pots contenant : miel, sucre, cassonade, huile... L'apothicaire vendait encore et fabriquait : confitures, sirops, liqueurs, eaux de senteur. On trouve chez lui : poivre, girofles, épices, dattes, riz,

(1) Franklin. — *La Vie privée d'autrefois. Les Medicaments.*
(2) *Lettres.* Edit. Revalle-Parisse, 1846. II, 328 ; III, 790.

Digitized by Google

savon et même jambons fumés. Du plafond de la boutique pendent des bottes de plantes desséchées et des animaux empaillés. Toute la pharmacopée ancienne tire, en effet, ses produits de plantes et surtout des animaux et même de l'homme : os de cœur de cerf, dent de sanglier, foie de bouc, fiente de chèvre, de chien..., graisse humaine, raclure de crâne humain, *mumie*, liqueur recueillie dans les tombeaux... Ambroise Paré préconise le sang, la chair, le fiel, la sueur et l'urine de l'homme et des animaux. Mais nous préférons renvoyer le lecteur à l'ouvrage de M. Franklin (*Les Médicaments*), s'il est curieux de connaître les médecines bizarres ou répugnantes dont l'absorption procurait à nos arrière-grands-parents un soulagement et même la guérison de leurs maux. A la campagne encore, on emploie comme médicaments le suif de mouton, la graisse de blaireau, le bouillon de corbeaux....

L'apothicaire se rendait aussi au domicile des malades, où il administrait lui-même les purgations et les lavements avec la primitive seringue d'étain. Saignées, purgations et lavements, telles étaient les trois grandes médecines de nos pères et ils abusaient des unes et des autres : Louis XIII prit en un an 215 purgations et 319 lavements (1), et j'ai pu lire la note d'un apothicaire de Sauxillanges, de la fin du XVIIIe siècle, s'élevant à 4 liv. 5 sols, pour administration de 17 clystères à Mad. M.

A Paris, l'apprentissage de l'apothicaire durait 3 ans : de plus, 5 ans de compagnonnage étaient exigés avant de pouvoir subir l'épreuve. A Sauxillanges, la profession resta surtout le privilège de quelques familles : les Rollin, les Eymère, les Florat ; plusieurs du même nom y eurent boutique en même temps, mais leur nombre ne paraît jamais avoir excédé trois sans être descendu au-dessous de deux. Le métier y était libre de toute entrave, et d'ailleurs quantité d'empiriques fabriquaient et vendaient des

(1. Franklin. — *Les Médicaments*.

Digitized by Google

médicaments ; les plus grands concurrents des apothicaires furent de tous temps les communautés religieuses de femmes qui, toutes, avaient au moins une drogue souveraine dont elles exploitaient la spécialité. L'ordonnance royale du 8 mai 1712, qui imposa aux apothicaires, médecins et chirurgiens l'obligation de prévenir le curé de la paroisse dès qu'ils voyaient un malade en danger de mort et leur défendit, sous peine de punitions sévères, de continuer ensuite à les visiter ou à leur délivrer des remèdes, s'ils ne justifiaient pas d'un certificat signé d'un confesseur, était sans portée dans une ville où les pratiques religieuses ne cessèrent d'être rigoureusement observées par tous.

III. *Marchands, Arts et Métiers.*

Bien au-dessus de tous se classaient les *marchands* proprement dits, ceux qu'on appellerait aujourd'hui des négociants. Ils étaient riches et considérés : on faisait toujours précéder leur nom du titre de *messire*. Le commerce en gros était d'ailleurs une profession honorable et les nobles ne dérogeaient pas en s'y livrant, « d'autant » qu'ils ne font aucun ouvrage de la main » (1).

Nous avons vu que les marchands de Sauxillanges s'en allaient trafiquer dans les provinces voisines et traitaient d'affaires importantes. Ils exportaient les produits du sol que la région produisait en abondance : céréales, huile, chanvre, laine, peaux, ainsi que les produits de la « manufacture » sauxillangeoise, et approvisionnaient les ouvriers de la ville des matières premières qui leur étaient nécessaires ; la plupart étaient eux-mêmes manufacturiers : Tanneurs, sergiers, estaminiers (2). Après avoir été im-

(1) **Savary.** — *Dictionnaire du Commerce*, 1723.

(2) **Parmi les noms le plus souvent répétés, citons : Valladier, Boisseret, Dearcis, Fournier, Bardy, Josancy, Boughon, Andraud, Dumas, Thomasson, Pascal, Duvert, Bonnat, Croix, Chambe, Haubert, Souleyre, Varennes, Blauf, Caillié, Francon, Chevans, Bayle, Matussière, Ampau....**

Digitized by Google

portant, leur nombre se réduisit à trois, d'après le recensement de l'an XI.

Tanneurs. — Le corps des tanneurs resta toujours à Sauxillanges un des plus riches, des plus actifs et le seul réellement organisé, sinon en corporation, du moins en une sorte d'association professionnelle qui en prenait le titre. Le commerce des cuirs fut considérable en Auvergne et plusieurs villes s'y adonnaient : Clermont, Riom, Thiers, Maringues et Sauxillanges. Dans son rapport de 1765 (1), M. de Ballainvilliers dit que cette industrie, si prospère autrefois, est tombée en décadence depuis plusieurs années, et que maintenant, beaucoup de peaux vendues sur les marchés de la province sont tannées au dehors. Chabrol (2) donne comme causes de cette crise, les droits établis sur les cuirs et les inspections gênantes des « contrôleurs-jurés marqueurs ». En effet, à Sauxillanges, en 1690, l'imposition de 1,280 livres sur les tanneurs de la ville eut un résultat immédiat : ceux-ci se réunirent, représentant 14 maisons, et tout d'abord, décidèrent de fournir chacun leur part de dépenses nécessitées par l'envoi d'un délégué à Clermont, auprès de l'Intendant, pour lui exposer l'incapacité où se trouvait la corporation de payer une taxe aussi exagérée, et le prier de la modérer (3). Mais on ne put même s'entendre pour la désignation du délégué et plusieurs tanneurs, les moins importants sans doute, effrayés de la charge fiscale qui leur incombait, préférèrent cesser leur industrie, et comme la taxe ne put être acquittée par les autres en temps opportun, il fut établi garnison chez eux. Une telle contrainte pouvait amener

(1) Etat de l'Auvergne en 1765.

(2) *Coutumes d'Auvergne.* IV, p. 471.

(3) Délibération du 16 juillet 1690. — Acte Delapchier. Furent présents : Charles Choniard, Michel Roux, Pierre Andraud, Jacques Roux, Nicolas et Robert Pascal frères, Antoine Andraud, honneste femme Marie Haubert, veuve Mathieu Portal et Pierre Portal, son fils ; autre Mathieu Portal, Antoine Cuel, Pierre Seugheol, Pierre Genebrier, Pierre Groslet, Etienne Coudeyras, Charles Barrière.

Digitized by Google

rapidement leur ruine ; aussi les neuf maîtres tanneurs qui avaient continué le métier, réunis d'urgence à l'hostellerie du *Faucon*, le 17 avril 1691, s'engagèrent à payer chacun le neuvième lui incombant maintenant dans l'imposition totale, et, de plus, « ce qu'il conviendra de payer » en sus pour frais de garnison, voyage et frais pour ob- » tenir réduction et même décharge de la taxe ». Le dégrèvement obtenu fut peu important, 180 livres seulement, et l'un des contractants n'ayant pu satisfaire à son engagement, ses collègues avancèrent sa part, que par acte Delapchier, du 6 mai 1692, il s'engagea à rembourser avec l'intérêt de un sol par livre, et ce au moyen d'un prélèvement de 4 livres par chaque « *charge* de cuirs et bazanes » qu'il habillera et enverra aux foires ou vendra en ville ».

A. ACHARD.

(A suivre.)

Digitized by Google

BULLETIN ARCHÉOLOGIQUE [1]

MOYEN AGE

I. — **Art roman Auvergnat.** — Dans le domaine de l'archéologie auvergnate, l'événement le plus considérable de ces derniers temps est sans contredit l'ensemble des fouilles exécutées sous la direction de MM. du Ranquet et Jarrier, sous le chœur de la cathédrale. Déjà, de 1864 à 1868, Mallay avait, au moment des travaux exécutés pour la pose de l'autel et des grilles du chœur, découvert une entrée de la crypte romane, un autel cubique construit avec des fragments gallo-romains, un canal en terre cuite, des fragments de peinture murale, etc. On trouvera un compte rendu des fouilles de Mallay dans la *Semaine Religieuse* du diocèse de Clermont (octobre 1869. L'article fut reproduit par l'*Auvergne* du 31 octobre 1869). Ces travaux de Mallay paraissent avoir été exécutés un peu au hasard; de plus, le manque de ressources empêcha de les pousser plus loin. On avait donc de grandes raisons de se défier du plan conjectural qu'il avait donné de la crypte romane. Les fouilles exécutées à deux reprises (décembre 1908, mai 1909), ont en effet apporté à ce problème de la cathédrale romane des éléments tout à fait nouveaux Une grande salle centrale rectangulaire avec son autel en maçonnerie, un déambulatoire très étroit, les restes très nets des quatre absidioles du chevet, disposées sur le même plan que celles de Notre-Dame du Port, une jolie clôture à jour (*fenestella*) ornée d'entrelacs, des peintures murales admirablement

(1) La *Revue d'Auvergne* publiera désormais périodiquement des Bulletins archéologiques où seront analysés non seulement les ouvrages relatifs à l'art de l'Auvergne et des régions environnantes (époque gallo-romaine, moyen âge, Renaissance, époques préhistoriques), mais ceux d'un caractère plus général qui peuvent servir de guides dans les études d'art local. La *Revue* s'engage à donner une analyse de tous les ouvrages dont un exemplaire sera envoyé à M. Accarias, secrétaire général, 35, rue Ballainvilliers. (*Note de la Rédaction.*)

Digitized by Google

conservées et représentant les Miracles du Christ, tels sont les principaux résultats de ces deux campagnes de fouilles. On en trouvera un récit complet, ainsi qu'un plan de la crypte, dans la communication de M. du Ranquet au *Bulletin monumental* (1909, p. 311 et suiv.). Dans cet article, M. du Ranquet n'a fait encore qu'exposer le résultat des découvertes sans essayer de donner des conclusions. Les absidioles remontent-elles à Etienne II, constructeur en 946 d'une première cathédrale romane? Faut-il y voir au contraire un remaniement postérieur dont le souvenir n'a été conservé par aucun texte? C'est ce qu'ilest impossible actuellement de déterminer. La vieille cathédrale n'a pas encore livré son secret, mais les travaux qui viennent d'être exécutés ne peuvent manquer de favoriser la solution de ce problème (1).

(1) Avant de quitter cet important sujet, nous croyons être utile à nos lecteurs en donnant une petite bibliographie de l'histoire de la cathédrale romane :

1) **Sources** : *Ancien martyrologe de Clermont*, reproduit par *Dufraisse*. Origine des églises de France. Paris, 1688, in-8°, 486 pages (donne la date du 2 juin 946 pour la consécration).

2) *Anonyme Savaron*. De ecclesiis et monasteriis Claromont. Paris, 1612. (Catalogue des églises de Clermont au xe siècle, rédigé vers 950, donne la liste des autels de « la mère-église »; il est important de noter que le chiffre de sept autels correspond bien à celui des absidioles d'une église romane de style auvergnat, telle que Notre-Dame du Port : 1 autel majeur, 2 autels aux croisillons, 4 autels au chevet.)

3) *Archives départements*. Cathed., A 18, s. A, c. XI. Allusion à l'église « que constructa est mirifice in Claromontensi urbe » dans une donation du xe siècle.

4) *Helgaud. Vita Rodberti* (Pat. Lat. CXLI, 925). Voy. le comment. de ce texte par *Aucray*, Mel. de l'Ecole de Rome, 1887, 458, qui l'applique mal à propos à Notre-Dame du Port. (Parle de l'église de Saint-Aignan d'Orléans, dont le chevet est construit sur le modèle de celui de Clermont.)

Etudes : *Mallay*. De quelques découvertes faites dans ces derniers temps à la cathédrale de Clermont (*Semaine Religieuse*, 1869, p. 307, et l'*Auvergne*, 31 octobre 1869). — *Mallay*. Peinture murale dans la crypte de la cathédrale de Clermont (*Bullet. Soc. des Antiq. de France*, 1880, 51). — *Gelis, Didot et Laffillee*. La peinture décorative en France du XIe au XVIe siècle (reproduit les principaux motifs des peintures découvertes par Mallay). — *Du Ranquet*. Les fouilles de la cathédrale de Clermont, 1909 (*Bulletin monumental*, 1909, p. 311 et suiv.). — *Crégut*. Les tour romanes de la cathédrale de Clermont (*Bulletin historique de l'Auvergne*, mai 1909).

Digitized by Google

M. l'abbé *Crèyat* a apporté une contribution intéressante à l'histoire de cette cathédrale romane en donnant, dans le *Bulletin historique de l'Auvergne* (mai 1909), le plan des tours romanes avant leur démolition en 1848, d'après Mallay.

M. l'abbé *Gobillot* a publié, dans le *Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne* (1908 et 1909), une étude d'ensemble, accompagnée d'une copieuse bibliographie, sur la cathédrale de Clermont. On y trouvera une histoire des édifices qui ont précédé la cathédrale actuelle, et une description précise de l'œuvre de Jean Deschamps, ainsi que des quelques morceaux artistiques (vestiges d'un admirable trésor) qu'elle a conservés.

Un des problèmes de l'art roman auvergnat qui ait été jusqu'ici le moins étudié est celui de la sculpture. Il y aurait le plus grand intérêt à relever ou à photographier tous les chapiteaux de nos églises romanes et à les réunir dans une publication d'ensemble. En attendant le jour lointain où ce vœu pourra être réalisé, des monographies comme celle que M. l'abbé *G. Rochias* vient de consacrer aux chapiteaux de Saint-Nectaire (1), ne peuvent être que les bienvenues. Grâce aux excellents clichés de M. le Dr Cany, M. l'abbé Rochias a pu reproduire 32 des 56 chapiteaux que renferme l'église de Saint-Nectaire, et il a donné un commentaire iconographique des chapiteaux à figures. On sait que l'iconographie des églises romanes n'a pas encore été l'objet d'une étude d'ensemble analogue à celle que M. Mâle a donnée à l'iconographie gothique : on se demande même si les artistes qui ont sculpté les chapiteaux romans eurent d'autres règles que leur seule fantaisie. On ne peut donc blâmer M. l'abbé Rochias de n'avoir suivi dans sa description d'autre ordre que celui des chapiteaux eux-mêmes. Il semble cependant que, sans poser de règle absolue, on puisse trouver au moins une intention dans la disposition des sujets sur les chapiteaux de nos églises romanes. Tandis que les sujets de fantaisie (sagittaires, sirènes, griffons, etc.) apparaissent souvent sur les chapiteaux des demi-colonnes des nefs, comme à Mozat, les scènes religieuses ou les sujets dogmatiques sont presque toujours réservés au chœur et au transept. Il y a des exceptions à cette règle et l'on trouve parfois des sujets religieux au milieu de la nef, mais par contre, la réciproque n'est pas vraie et les sujets de pure fantaisie ne pénètrent guère dans le chœur. A Saint-Nectaire, les

(1) Les chapiteaux de l'église de Saint-Nectaire, étude iconographique, avec vue intérieure, plan et 32 phototypies hors texte par M. le Dr Cany. — Caen, Delesques, 1910, in-12, 32 pages.

Digitized by Google

CHAPITEAUX DE L'ÉGLISE DE SAINT-NECTAIRE

Digitized by Google

Digitized by Google

gros chapiteaux des piliers monocylindriques, situés entre les nefs, sont couverts de feuilles grasses. Dans le chœur, sur les colonnes qui séparent le sanctuaire du déambulatoire, on trouve successivement, en allant du nord au sud : des scènes de la Passion (Flagellation, rencontre de Jésus avec sa mère), les miracles du Christ (Multiplication des Pains, Transfiguration), la légende de Saint-Nectaire, les deux chapiteaux du Jugement Dernier, la Descente du Christ aux Limbes. Les demi-colonnes qui séparent les absidioles présentent successivement, en allant dans le même sens : Des anges armés de boucliers, des aigles aux ailes étendues, dans lesquels M. l'abbé Rochias voit un symbole du Christ en croix (on retrouve le même chapiteau à Notre-Dame du Port, à Conques, etc.), des cavaliers montés sur des monstres, le Christ et Zachée, le démon entraînant un damné la corde au cou (cf. les chapiteaux analogues de Mozat et de Maringues). Dans le transept et dans la nef, les sujets de fantaisie se mêlent à des sujets religieux.

Le sens de plusieurs de ces sculptures n'est pas sans offrir parfois de grandes difficultés et M. l'abbé Rochias a essayé de les résoudre avec la plus grande sagacité. Tout en admettant la plupart de ses interprétations, nous lui proposerons, pour certains chapiteaux, des explications un peu différentes des siennes :

N° 2. Demi-colonne ouest du pilier cantonné sud-ouest du transept : A gauche, un sagittaire bande son arc ; au centre, dans une grande auréole, un personnage en posture d'orant, la tête entourée du nimbe sans croix ; à droite, un homme en entraîne un autre, après lui avoir passé une corde autour du corps. M. l'abbé Rochias voit dans le personnage central le Christ prince de la Paix, élevant les bras pour calmer les guerres humaines. Il y a à cette explication plusieurs impossibilités. D'après les habitudes de nos sculpteurs, il est bien évident que le sagittaire lance sa flèche contre le personnage central. Ce personnage ne peut être le Christ, d'abord à cause de l'absence de la croix sur son nimbe, ensuite à cause de son attitude d'orant. Jamais le Christ n'est représenté dans cette posture qui convient davantage à un martyre. Et en effet, il s'agit probablement là du supplice de saint Sébastien, percé de flèches et montant au ciel dans une gloire ; la scène de droite nous montre le saint entraîné au supplice.

N° 14. Deuxième colonne nord du sanctuaire. Sur le chapiteau se déroulent trois scènes, dont deux, la Multiplication des pains et la Tranfiguration, n'offrent aucune difficulté. Il n'en est pas de même de la troisième scène restée jusqu'ici enigmatique. Un personnage, vêtu d'une sorte de blouse (saie) tombant aux genoux,

Digitized by Google

embrasse de toute sa force une colonne au chapiteau corinthien, autour de laquelle il a passé un bras et une jambe ; à droite, un guerrier à longue barbe, coiffé du casque conique, le saisit à pleine main par les cheveux ; à gauche, un ange aux ailes éployées, la tête entourée du nimbe et brandissant une épée, serre le poignet de l'homme ainsi menacé et paraît chercher à l'entraîner. Sur la colonne, on lit en lettres capitales l'inscription : RANVLFO. Les explications proposées jusqu'ici, (Samson ébranlant la demeure des Philistins, allusion au droit d'asile dans les églises, culte de saint Rainulphe d'Arras) ne sont guère satisfaisantes. Nous croyons, pour notre part, que si l'on veut trouver la clef de cette énigme, il ne faut pas isoler cette scène des deux autres ; il est rare, en effet, que sur un même chapiteau se trouvent deux sujets différents. Le sujet des trois scènes est fourni par le 9e chapitre de l'Évangile de saint Luc. L'imagier qui a sculpté ce chapiteau a voulu interpréter ce chapitre : il y a trouvé, au début, l'épisode de la Multiplication des pains, à la fin, celui de la Transfiguration. Entre ces deux récits se trouve une sorte de sermon du Christ à ses disciples, dont un passage (verset 24) paraît correspondre exactement à notre scène : « Car celui qui voudra sauver sa vie la perdra ; et celui qui perdra sa vie pour l'amour de moi la sauvera. » Dans la symbolique du moyen âge, la colonne représente le Christ lui-même. (Raban Maur : Divinitas Christi columna ; item et humanitas. Pat. Lat. CXII, 899.) L'homme qui s'attache à la colonne est donc le martyre qui rend témoignage au Christ ; le bourreau le saisit déjà par les cheveux pour le décapiter, lorsque l'ange s'élance l'épée à la main pour entraîner son âme au séjour céleste. Nous avons là un témoignage curieux de la méthode de travail des imagiers du XIIe siècle, et de leurs tentatives pour rendre les paroles du texte sacré. L'inscription RANVLFO pourrait être le nom de l'imagier même qui a sculpté le chapiteau ou du personnage qui l'a donné à l'église. (Cf. l'inscription du chapiteau d'Etienne à Notre-Dame du Port.)

Si nous avons pu proposer ces interprétations, c'est grâce à la précision même des détails fournis par M. l'abbé Rochias et à l'excellence des reproductions qui accompagnent son livre. Il a donné en le publiant une preuve remarquable de l'intérêt que présentent les sculptures de nos vieilles églises romanes, et on ne saurait trop souhaiter que son exemple soit suivi : un grand nombre de publications comme la sienne pourrait suppléer au Corpus des sculptures du moyen âge qui nous fait défaut.

M. l'abbé *Hippolyte Bouffet*, dans sa monographie de Bredom (1),

(1) Bredom, sa paroisse, sa seigneurie, son prieuré et ses paroisses affiliées. Paris, Champion, 1909, in-8°, 268 pages.

Digitized by Google

a consacré un chapitre à la description archéologique de la vieille église qui fut autrefois une forteresse et qui a conservé encore une échauguette à mâchicoulis. On trouve dans le même livre des détails sur les églises dépendantes autrefois du prieuré de Bredom, Notre-Dame, Saint-Martin de Murat, etc...

II. — **Eglises de l'Allier.** — M. l'abbé *Clément* a dressé la liste de tous les édifices et objets mobiliers du département de l'Allier classés comme monuments historiques (1). Il a fait précéder cette utile contribution à l'histoire de l'art en Bourbonnais d'une notice sur la Commission des monuments historiques et son fonctionnement. Il est inutile de rappeler qu'un certain nombre de ces œuvres se trouvaient être, avant la Révolution, en territoire auvergnat (Ebreuil, Cusset, etc.), et que beaucoup d'autres relèvent plus ou moins de l'art auvergnat.

Sous le titre de « La Piété et l'Art en Bourbonnais » (2), M. l'abbé *Clément* a réuni trois études qui, toutes, intéressent l'Auvergne, puisqu'il s'agit de territoires des environs de Gannat compris autrefois dans l'archiprêtré de Limagne du diocèse de Clermont. L'église Saint-Saturnin de Mazerier a été fondée, d'après la tradition, au xe siècle, par des moines venus d'Issoire. De cet ancien édifice il reste un mur orné d'arcatures qui borde le porche, mais à l'intérieur on distingue les piliers massifs d'une nef du xie siècle, avec un collatéral étroit couvert en plein cintre. Au xiie siècle, le second collatéral, celui du nord, fut élargi et couvert à la mode auvergnate d'une voûte en quart de cercle ; ce fut à cette époque que la nef centrale fut surmontée d'un berceau en tiers-point, et que l'église fut terminée à l'est par un chœur sans déambulatoire, à trois absides parallèles.

L'église de Jenzat n'est pas moins curieuse : elle présente dans sa structure une combinaison, dont le département de l'Allier offre plusieurs exemples, de motifs auvergnats et bourguignons. L'architecture auvergnate apparait dans les voûtes en quart de cercle des bas côtés ; par contre, la nef centrale voûtée d'un berceau en tiers-point interrompu par des arcs doubleaux, avec ses piliers cruciformes à quatre colonnes engagées, est entièrement bourguignonne. Le chœur, à trois absides parallèles, comprend dans ses collatéraux quatre travées voûtées de croisées d'ogives : il repré-

(1) Le classement parmi les monuments historiques des édifices et des objets mobiliers du département de l'Allier. Etat en janvier 1908. Moulins, Auclaire, 1908, in-8°, p. 19.

(2) Moulins, Auclaire, 1909, in-8°, p. 88.

Digitized by Google

sente la part des influences du Nord et remonte seulement à la fin du XIIe siècle. Tandis que les deux absidioles secondaires sont couvertes d'un cul-de-four, l'abside principale présente six nervures en forme de gros tores qui retombent sur des chapiteaux de feuillages. Le chœur de cette petite église de Jenzat est un témoignage fort intéressant qui nous montre une étape de la marche du style gothique vers le Sud ; on ne doit pas oublier que le chœur d'Ebreuil, construit à cette époque, est situé dans la même région. La décoration extérieure des absides, facile à étudier sur la jolie planche qui accompagne cette étude, ne diffère guère de celle de nos églises auvergnates que par la forme des modillons qui soutiennent les corniches. Les églises de cette région sont placées sur les frontières de plusieurs écoles d'architecture, et c'est ce qui fait l'intérêt des descriptions de M. l'abbé Clément.

En outre, ces églises ont conservé des fragments notables de décoration picturale que l'auteur a relevés avec soin et dont il donne une description complète accompagnée de planches et de dessins. Nous avons là une nouvelle preuve que la peinture murale formait un des éléments essentiels de la décoration des églises au moyen âge ; de plus, les œuvres étudiées par M. l'abbé Clément et mal connues jusqu'ici, apportent une contribution importante à l'histoire de notre peinture primitive. La décoration la plus considérable est celle de l'église de Jenzat, qui comprend 37 panneaux répartis sur les murs intérieurs et extérieurs des collatéraux. M. l'abbé Clément a eu la patience de calquer ces peintures au trait, puis il les a fait réduire par les procédés de photogravure. Ce sont d'abord 24 panneaux consacrés à la Passion ; le développement extraordinaire donné aux épisodes les plus douloureux (Jésus cloué sur la croix, *Pieta*, mise au tombeau) montre assez que ces peintures se rattachent à l'iconographie nouvelle qui, d'après M. Mâle, s'est formée à la fin du XIVe siècle, des traditions de mise en scène des mystères. Il semble, en effet, que les peintures étudiées par M. l'abbé Clément nous fassent assister à un drame complet, dont tous les épisodes se suivent logiquement et dont tous les moyens sont faciles à réaliser. Il suffit, pour s'en convaincre, de considérer le Christ sortant de son tombeau ; c'est bien ainsi que les choses devaient se passer sur le théâtre et dans le tableau de la descente aux Limbes, l'Enfer est représenté par la gueule entr'ouverte qui figure sur les manuscrits historiés des mystères. Les 10 panneaux de la vie de sainte Catherine pourraient bien avoir la même origine. C'est du premier tiers du XVe siècle que l'auteur date ces peintures, très naïves comme dessins, dénuées de toute perspective, mais intéressantes par leurs

Digitized by Google

particularités iconographiques. Le tableau de saint François recevant les stigmates est un peu plus récent.

L'église de Mazerier possède, sur un pilier, un tableau votif peint à la détrempe, en 1388, par ordre de Tévenin Voudable, qui s'est fait représenter lui-même à la suite d'une Adoration des Mages. La date est fournie par une inscription. On trouve dans la même église des traces de décoration au pochoir du XVe siècle.

L'étude des origines de l'oratoire de Bannelle, près d'Escurolle, a fourni à M. l'abbé Clément l'occasion d'étudier les origines du motif de Notre-Dame de Pitié, dont les peintures de Jenzat fournissent un exemple assez archaïque, comparable, par sa disposition, au joli groupe en marbre peint d'Aigueperse que nous avons reproduit ici-même (1). Les personnages de la Mise au tombeau entourent la Vierge au moment où elle reçoit le corps de son fils sur ses genoux. Il y aurait intérêt à dresser, dans chaque département, la liste de ces « Pieta » antérieures au XVIe siècle. Il faut féliciter M. l'abbé Clément d'avoir entrepris cette série d'études qui sauvent de l'oubli des trésors souvent ignorés de notre art provincial.

III. — **La question des origines orientales.** — M. *Pierre de Truchis* a exposé, dans une série d'études, le problème si controversé des éléments orientaux et hellénistiques qui ont présidé à la naissance de l'architecture romane (2). Bien qu'il ait emprunté tous ses exemples à la Bourgogne, les éléments qu'il a rassemblés ne sont pas indifférents à qui se préoccupe des origines de l'art roman auvergnat. Son étude présente cet intérêt de chercher pour la première fois à tenir compte dans l'histoire des origines de l'architecture romane des monuments si curieux, étudiés par Strzygowski, en Asie Mineure. Parmi les monuments bourguignons, l'auteur distingue une première période marquée par la construction de la rotonde de Saint-Bénigue de Dijon et de la nef de Saint-Philibert de Tournus. Ce sont des architectes lombards, venus probablement de Ravenne, qui ont élevé ces édifices, compromis entre l'architecture romaine de basse époque et celle de l'Orient chrétien. On y trouve, comme en Orient et en Lombardie, l'emploi des arcatures aveugles, probablement d'origine persane, destinées à renforcer les murs en les décorant (cf. la façade de Cté-

(1) Voy. *Revue d'Auvergne*, juillet 1909.

(2) Les influences orientales dans l'architecture romane en Bourgogne. Paris, Picard, 1909, p. 44. — L'église romane de Bussy-le-Grand. Paris, Picard, 1909, p. 14. — Eléments barbares et éléments étrangers dans l'architecture romane de l'Autunois. Autun, 1908, p. 26.

Digitized by Google

siphon, la Porte d'Or à Constantinople, etc.). Une deuxième période commence au milieu du XIe siècle ; c'est le moment où le petit appareil est remplacé par la pierre de taille et le moellon appareillé. Ce n'est plus dans l'architecture romaine, mais dans les constructions de l'Orient chrétien que l'on va chercher des modèles. Pour M. de Truchis, les voûtes de la plupart de nos églises romanes, au nombre desquelles il range Notre-Dame du Port, ne sont « qu'une variante » du système romain orientalisé de Kodscha-Kalessi, de Bin-bir-» Kilisse dans le Taurus, d'Ezra, de Chaqqa, de Bacquonsa, de » Tourmanin dans la Syrie centrale, de Daratschitschack en Armé-» nie, de la cathédrale d'Ani en Géorgie. Les trompes à colonnettes » qui soutiennent la coupole de l'église d'Ainay, à Lyon, ressem-» blent à celles qui se trouvent sous le clocher de Saint-Front de » Périgueux, sous la tour centrale de Saint-Philibert de Tournus » et sur la nef de la cathédrale du Puy, à Kodscha-Kalessi, au » « couvent rouge » de Sohag (Haute-Egypte), colonie de moines » ciliciens. »

La thèse de M. de Truchis est appelée à soulever beaucoup de polémiques ; elle nous semble vraie en principe, bien que nous ne fassions aucune difficulté d'avouer que la manière dont ces motifs sont venus d'Orient en Occident n'a jamais pu être expliquée d'une manière satisfaisante. L'ancienne théorie d'après laquelle on attribuait ces influences orientales aux croisades doit être abandonnée. C'est justement avec les croisades qu'apparaît l'architecture gothique, le seul mode de construction dont on puisse faire honneur entièrement au génie occidental, la seule architecture originale qui ait été conçue depuis l'antiquité. C'est dans la période qui a suivi les invasions, du VIe au XIe siècle, que les influences orientales se sont exercées sur l'architecture occidentale. L'imitation n'a jamais été complète, M. de Truchis le reconnaît lui-même. Il serait cependant possible de retrouver en Orient la plupart des éléments architectoniques ou décoratifs de nos églises romanes, coupole sur trompe, voûte en berceaux, piliers cantonnés, bandes décoratives, arcatures aveugles, etc. La voûte en quart de cercle, caractéristique de l'art auvergnat, existait probablement à Kodscha-Kalessi ; on la retrouve au narthex de Saint-Philibert de Tournus. De même, les modillons à enroulements ont été signalés dans la mosquée de Cordoue (1). La prédominance de la sculpture en méplat, les éléments fantastiques du décor achèvent de rattacher l'art roman aux influences orientales. Cet art n'est pas l'art oriental, mais il en dérive

(1) XIVe Congrès des Orientalistes. Alger, 1905, II, 7e section, p. 11.

Digitized by Google

et l'on ne peut que remercier M. de Truchis des éléments nouveaux qu'il a apportés à ce débat. Parmi les reproductions qui accompagnent cette intéressante étude, signalons les chapiteaux très archaïques de la crypte de Saint-Bénigue de Dijon ; on sera frappé de la ressemblance que leur mode de décoration et de sculpture coïncide avec ce que nous voyons sur les chapiteaux du narthex de l'église de Chamalières.

IV. — Iconographie religieuse. — L'étude de l'iconographie chrétienne est devenue, en quelque sorte, la principale des « sciences auxiliaires » de l'histoire de l'art. Les beaux livres de M. Mâle ont montré quel intérêt la connaissance des règles iconographiques présente pour l'intelligence complète d'une œuvre d'art chrétien, mais dans son dernier volume sur « l'Art religieux de la fin du moyen âge », il conclut que l'art chrétien a été en quelque sorte tué par la Réforme et le concile de Trente. Le nouvel ouvrage de M. l'abbé *Broussolle* est une protestation contre cette manière de voir (1). Il a entrepris la tâche de justifier, au point de vue religieux, l'art de la Renaissance italienne; tout en reconnaissant que cet art n'a pas été exclusivement, comme celui du moyen âge, au service de la religion, M. l'abbé Broussolle affirme qu'il l'a été principalement et il cherche à le prouver en prenant successivement, dans l'œuvre des artistes italiens, toutes les figures de l'iconographie chrétienne. Au service de cette thèse, l'auteur a mis une grande érudition théologique et une connaissance exacte des œuvres d'art de l'école italienne. Le paradoxe consiste, selon nous, à considérer comme un bloc une école qui a produit des œuvres aussi différentes que l'école italienne; des conclusions justes pour l'œuvre de Fra Angelico, ne sauraient s'appliquer à Jules Romain et à ses disciples. En réalité, le mépris des anciennes règles, l'ignorance de plus en plus grande de la théologie, et le développement du naturalisme ont tué l'art religieux. La conclusion de M. Mâle : « Il y a encore des artistes chrétiens, il n'y a plus d'art chrétien », peut sembler fausse si on l'applique au début même de la Renaissance ; mais elle ne tarde pas à devenir d'une vérité absolue. M. l'abbé Broussolle peut donc avoir raison dans le détail de ses analyses, mais on ne saurait admettre l'ensemble de sa thèse. Son livre n'en a pas moins une grande valeur ; il offre cet intérêt de soulever la question, jamais étudiée jus-

(1) L'Art, la Religion et la Renaissance. Essai sur le dogme et la piété dans l'art religieux de la Renaissance italienne. Paris. Téqui, 8°, p. XIII-491.

Digitized by Google

qu'ici, de l'iconographie religieuse depuis la Renaissance. De plus, chacun de ses chapitres, pourvus d'abondantes illustrations, forme une monographie très bien documentée sur la représentation des diverses figures de l'art chrétien. Signalons l'étude sur la Vierge de Miséricorde où, contrairement à M. Perdrizet, l'auteur voit dans la Vierge, abritant le peuple chrétien sous son manteau, un simple développement du type de la Vierge orante. Il est certain que l'idée d'intercession et de miséricorde est la seule signification que l'on puisse attribuer à la Vierge orante ; dans le motif de la Vierge au manteau, cette idée est rendue avec ce mélange de réalisme et de naïveté qui caractérise l'art de la fin du moyen âge.

M. l'abbé *Clément* a résumé dans un précis court, mais très documenté, l'histoire des représentations de la Vierge à travers les âges (1). Au début, il donne la reproduction de la curieuse statue féminine en terre cuite du IIe siècle découverte, en 1856, à Toulon-sur-Allier (Musée de Moulins). Comme une madone, elle porte un enfant endormi sur ses genoux ; il est vrai que cette statue diffère des nombreuses statuettes de « mérées » allaitant des enfants, découvertes au même endroit, mais il semble difficile d'admettre, avec l'auteur, que nous soyons en présence d'une vraie madone. Le type de la mère portant un enfant sur ses genoux n'est pas inconnu à l'art païen et, dans une tombe juive, de Palmyre, on a découvert une peinture murale de ce modèle, qui pourrait passer aussi pour une madone, si les sujets dont elle est entourée, n'interdisaient cette conclusion. (Voy. Strzygowsky. Orient oder Rom.)

Il n'y a d'ailleurs rien que de très naturel à ce que la figure de la Vierge, comme celles du Christ et des Apôtres, ait été empruntée à l'art antique par les artistes chrétiens. Dans ce livre d'une lecture très facile, M. l'abbé Clément a réuni des documents du plus grand intérêt. Signalons des reproductions de statuettes d'argile du IVe siècle, trouvées par le père Delattre, et un tissu carolingien reproduisant la Vierge de Majesté, tenant l'Enfant sur les genoux. Parmi les monuments locaux, nous trouvons une vue de la Vierge très archaïque de Montperroux et une reproduction de Notre-Dame de Moulins, dépouillée du costume d'apparat qui la cache ordinairement ; toutes deux appartiennent bien à la même tradition que les vierges auvergnates. M. l'abbé Clément a poursuivi cette enquête très consciencieuse jusqu'à nos jours et il a ainsi composé un livre qu'il sera utile de consulter.

(1) La représentation de la Madone à travers les âges. Moulins, 1908, in-16, p. 86.

Digitized by Google

V. — Histoire de la Miniature. — On sait quelle incertitude règne sur l'histoire de la miniature française ; il faudra encore bien des recherches dans nos bibliothèques pour déterminer la parenté qui unit certains manuscrits, aujourd'hui très éloignés l'un de l'autre et pour essayer de tracer les frontières des écoles provinciales de peintures. En attendant que ce travail considérable puisse être exécuté, des livres comme celui que vient de publier M. *Henry Martin*, administrateur de l'Arsenal (1), seront des guides précieux pour nos études. Accompagné de nombreuses illustrations, cet ouvrage donne un aperçu de l'histoire de la miniature en France, des origines à l'époque moderne. L'auteur a insisté sur les œuvres postérieures au XIIIe siècle ; c'est d'ailleurs cette période qui a été la mieux étudiée et dans laquelle on a fait le plus de découvertes pendant ces dernières années. Des pages intéressantes sont consacrées aux grands bibliophiles du XVe siècle, à Jean de Berry, à Philippe le Bon et à leurs artistes. Le livre de M. Henry Martin vient combler ainsi une lacune dans notre enseignement de l'histoire de l'art.

LOUIS BRÉHIER.

(1) Les peintres de manuscrits et la miniature en France. Paris. Laurens, 1910, p. 126.

Digitized by Google

MÉLANGES

R. Michalias. *Ers de d'uen païsan*. Ambert, Migeon, 1908. In-12, 236 p.

Cf. du même auteur : *Ers de lous Suts*. Ambert, Migeon, 1904. In-12, 188 p.

Essai de grammaire auvergnate. 1907. In-12, 218 p.

Le mouvement de renaissance provençale, inauguré par Mistral, gagnant de proche en proche, s'est étendu successivement jusqu'aux provinces les plus septentrionales de la langue d'oc. La Haute-Auvergne avait déjà son félibre, Vermenouze, l'auteur de *Flours de Brousso ;* et maintenant la Basse-Auvergne, à son tour, sera représentée dans le groupe des poètes méridionaux, et bien représentée, par M. Michalias.

M. Michalias, comme l'indique le titre de ses deux principaux recueils, *Chants des Montagnes*, *Chants d'un Paysan*, est un poète du terroir. Originaire d'Ambert, il a voulu peindre le Livradois. Dans ces courts poèmes, c'est la Terre natale tout entière qui revit dans ses sites, ses paysages, ses traditions, dans les habitudes et les mœurs de ses habitants. Et c'est là leur premier mérite : l'auteur a bien vu que, lorsqu'on se propose d'écrire dans la langue des paysans, il faut se borner à décrire les objets qui sont familiers aux paysans, ceux qui font partie de leur horizon intellectuel, et pour lesquels le parler local offre un vocabulaire abondant et des locutions expressives toujours prêtes.

Sans faire une analyse minutieuse de ces deux volumes, nous voulons du moins signaler au passage quelques traits du tableau qu'ils nous présentent. Il y a d'abord toute une série de pièces consacrées à noter les différents aspects des saisons et du jour à la campagne. On s'arrêtera à la description de la tourmente, l'*écir*, comme on dit en Auvergne, et aux jolis croquis du soir et du matin. La première et la dernière heure du jour ont particulièrement bien inspiré l'auteur : non seulement les traits sont justes et bien observés, mais encore un vif sentiment des choses de la nature le préserve de la banalité si ordinaire en pareille matière et communique à ses vers, par endroits, un charme pénétrant, auquel ne restera insensible aucun amateur des champs. Qu'on lise notamment, dans *Ers de lous Suts*, la pièce *De Sero*, p. 52 et p. 44, *De long do rieu ;* et dans *Ers de d'uen païsan*, p. 72, *Van Claure*,

Digitized by Google

la scène de la rentrée des troupeaux au « moment crépusculaire » ; tous les mille bruits de cette « rumeur vague », qui précède et annonce l'assoupissement des choses et des gens au village, ou qui marque le réveil du jour, sont, dans les pièces de ce genre, évoqués avec précision dans leur complexité caractéristique. Une petite remarque de détail, toutefois; elle paraîtra peut-être bien pédante, mais l'actualité de *Chantecler* lui servira d'excuse. Le chant du coq tient réellement trop peu de place dans ces tableaux champêtres. Et pourtant

> C'est celui dont le chant tient plus au paysage
> Qu'à la pente du mont la blancheur du village.

Dans ce décor s'encadrent naturellement les différentes scènes de la vie du paysan, dont les occupations, les sentiments, les superstitions, les habitudes, les jeux sont l'objet principal du second volume. « Je veux vous conter, — lisons-nous dans la préface, — dans ce livre, ce qu'aime le monde de chez nous;... vous dire ce que sont les paysans de la Dore ; vous dire aussi quelque chose de leur vie intérieure, de leur vie au dehors, je les connais à fond; vous redire encore les contes de nourrices, le soir près du foyer ; et quels fieffés polissons nous faisions au travers des champs incultes *(las rèutissas)*, où nous courions sans sabot... » Les folkloristes trouveront ici à glaner des faits intéressants ; les amis des vieilles traditions liront avec plaisir la description pittoresque des *Brandons*, le *Sonneur de trompe du Jeudi-Saint*, etc... Mettons à part pour le caractère si sobre, si simple et si nettement populaire de leur lyrisme les chansons de la *Berceuse (Ers de d'uen païsan*, 52), de la *Fileuse* (id. 60), et du *Pâtre* (id. 64).

A la fin de la préface, citée plus haut, M. Michalias, si je comprends bien l'expression « *pas trop de biais* », semble s'excuser d'avoir dans « ce doux parler » glissé quelques propos peut-être un peu risqués. « Guère vous n'en verrez », ajoute t-il. Et il a raison. Car la note gauloise, bien que le patois, encore plus que le latin, « dans les mots brave l'honnêteté », tient ici peu de place. Mais ce qu'on pourrait plus justement lui reprocher, je crois, c'est de faire intervenir trop souvent dans ses développements, comme si c'était une loi du genre, l'amour d'une « *Mio* » imaginaire, ce qui donne à des morceaux d'une grande sincérité d'inspiration un air conventionnel qui, à mon sens, les gâte.

Ce n'est en tout cas qu'une ombre légère au tableau. Cette poésie, dans l'ensemble, est franche et sincère. Et la façon dont l'auteur manie la langue maternelle contribue à cet air de vérité. M. Michalias connait bien le patois : il l'a parlé. On ne trouvera

Digitized by Google

point ici ce placage artificiel de mots, si déplaisant chez les écrivains qui courent après la couleur locale. Tout est spontané, tout jaillit de source, tout est de bon aloi ; les expressions savoureuses et pittoresques viennent sans recherche sous sa plume, et la syntaxe n'est pas une transposition de la langue littéraire. L'auteur a pensé en patois.

En somme, par ses *Ers de lous Suts* et ses *Ers de d'uen païsan*, M. Michalias a bien mérité de l'Auvergne. Il a été d'ailleurs adopté pour ainsi dire par Mistral, qui a reconnu en lui « un charmant et franc félibre du bon cru », après avoir lu ses « Ers, toutes ces inspirations si naturelles » qui « sentent bon et nous reposent de la poésie livresque, de la littérature de cabinet ». *(Cf.* la lettre de Mistral, du 26 août 1908, à la fin de *Ers de d'uen païsan.)*

Il me resterait à faire quelques remarques d'un caractère plus technique, accompagnées de nombreuses réserves, sur l'emploi quelque peu arbitraire, même en se plaçant au point de vue de l'orthographe classique, des formes dialectales. Ainsi on rencontre dans l'œuvre de M. Michalias des doublets phonétiques incompatibles, *bord* et *bouord*, *blancho* et *blanco* (cette dernière forme empruntée même à une région bien plus méridionale), premières personnes du pluriel en *an* et *en*, etc... Mais ces remarques seront mieux à leur place dans un prochain compte rendu consacré à l'*Essai de grammaire auvergnate*.

B. Petiot.

L'Imprimeur-Gérant : G. Mont-Louis.

Clermont-Ferrand, imprimeries G. Mont-Louis.

Digitized by Google

L'Inscription de Praesos
et
les autres inscriptions de l'île
de Crête

par

l'abbé Pinguet

Première partie

I

Cette fameuse inscription découverte par Mr Halbherr à Praesos dans l'île de Crête a soulevé dans le monde savant de grandes polémiques.

Les uns croient y trouver les origines de l'alphabet, d'autres non moins nombreux pensent que les caractères de cette inscription proviennent simplement du Phénicien. En toutes suppositions la langue serait inconnue.

Nous allons étudier cette inscription tant au point de vue alphabétique que linguistique; le premier nous l'espérons nous donnera d'une manière presque certaine la clef du second.

Mr Evans publia en 1895 un alphabet de 82 signes pictographiques parmi lesquels on trouve certaines images

Digitized by Google

telles que le sanglier, la tête de loup, des oiseaux, des montagnes, des haches, la lune, le soleil, etc. Ce sont des caractères idéographiques semblables à ceux de l'antique Egypte. Peut-être proviennent-ils d'une source primitive commune à tous les peuples à l'aurore de la civilisation.

La découverte de Mr Evans devient extrêmement intéressante dans l'alphabet linéaire des 34 signes qu'il nous présente et dont nous ferons l'analyse comparative avec d'autres alphabets dans la troisième partie de cet ouvrage.

D'après Halbherr, l'inscription de Praesos est composée en caractères grecs de l'an 500 av. J.C. mais en une langue inconnue qui ne serait pas hellénique.

L'Odyssée du vieil Homère signale en effet qu'il existait en Crête des populations parlant divers idiomes, ce qui pourrait faire supposer avec quelque vraisemblance qu'elles n'étaient pas toutes issues de la même race. Ce fait est probable, car nous savons que dès la plus haute antiquité les Phéniciens, de race sémitique, avaient déjà établi de nombreux comptoirs et même des colonies dans les grandes

Digitized by Google

îles de la Méditerranée.
Mr Bosanquet qui a découvert une autre inscription à Praesos et qui nous la transmet en caractères latins, pense que les désinences de cette langue parlée en Crète sont absolument aryennes.
La transcription en caractères latins est-elle conforme au texte ?, c'est ce dont il est permis de douter. Pour juger d'une manière compétente, il serait nécessaire d'avoir sous les yeux l'inscription originale.
Nous essaierons néanmoins d'en donner une explication plausible dans un paragraphe spécial. Les mots n'étant pas séparés, il est difficile de se prononcer d'une manière absolue.
Toutes les inscriptions antiques sont composées de la même manière, c'est-à-dire, qu'on n'aperçoit aucune division, aucune séparation ni entre les mots ni même entre les phrases, toutes les lettres se joignant les unes aux autres. Je ne connais qu'une exception et elle se trouve dans la stèle de Mesa, roi de Moab, au IXe siècle av. J.C., où les mots sont séparés par des points. Les phéniciens obéissaient à cette règle commune, à part quelquefois un écartement à peine sensible entre les mots, comme on le voit avec un peu

Digitized by Google

de bonne volonté dans les inscriptions découvertes à Carthage par le P. Delattre.

Il semblerait en effet que cette deuxième inscription de Praesos découverte par Mr Bosanquet, si les caractères latins rendent bien les caractères anciens de la Crète, doit être composée dans une langue à flexion se rapprochant du dialecte dorien, grec antérieur à l'époque Homérique.

On sait que les Doriens, une des branches les plus considérables de l'invasion hellénique avec les Ioniens occupa en premier lieu la Thessalie, puis le Péloponèse presqu'en entier et que de ce territoire elle envoya de nombreuses colonies dans les îles Egéennes, ce qui nous explique le dialecte dans lequel furent composées les inscriptions de Praesos.

Ces Doriens trouvèrent des Sémites déjà établis au milieu des populations primitives de ces îles comme nous le suggère le Chapitre Xe de la Genèse où il nous est dit que Javan, fils de Japhet, par conséquent petit-fils de Noë, engendra Elisa, Charsis, Cethim et Dodanim par qui furent peuplées les îles des nations (V. 4 et Se).

La tradition primitive conservée par la Bible, la plus authentique histoire

Digitized by Google

des peuples primitifs, nous montre donc dès l'époque la plus reculée, une invasion japhétique dans les îles de la Méditerranée. Certes, nous devons bien avouer que cette race de Japhet avait dû se séparer depuis de longs siècles déjà, tant par les mœurs que par le langage, des races sœurs issues de Cham et de Sem.

Nous ne voulons point dire que les habitants primitifs de l'île de Crète aient été des sémites mais uniquement qu'un élément sémitique s'était introduit parmi eux.

Ce que nous voulons simplement établir, consiste à démontrer que les Doriens empruntèrent l'alphabet des Sémites pour leurs relations, soit entre eux-mêmes, soit avec les étrangers.

II

Essayons d'étudier cette inscription. Il nous semble que la langue dans laquelle elle est composée est tout simplement du grec archaïque se rapprochant du dialecte dorien, si ce n'est le dorien primitif lui-même.

Nous allons la transcrire en caractères grecs et latins après en avoir donné le fac-simile tel

Digitized by Google

que nous le possédons.

Pour nous, ces caractères Crétois dérivent du Phénicien de la deuxième période de l'écriture. Ils sont semblables aux caractères de la stèle de Mésa roi de Moab, par conséquent plus anciens que le suppose Mr. Evans (Evans indique 600 ans av. J.C. et la stèle de Mésa date de 900 av. J.C.).

Il est curieux de remarquer de prime abord que l'inscription Crétoise n'est point écrite de droite à gauche comme dans les langues sémitiques, mais de gauche à droite, tout en étant composée avec des caractères d'origine certainement Sémitique.

Il y a là, pour expliquer ce fait qui nous a mis sur le chemin pour interpreter (expliquer) cette fameuse inscription, l'influence d'une race nettement étrangère aux Sémites et pour la langue et pour les mœurs.

Cette race en empruntant aux Sémites leurs caractères remplacèrent ainsi avec avantage leurs idéogrammes primitifs importés du Péloponèse et ceux plus parfaits que les Egyptiens avaient pu leur donner.

Voici maintenant l'Inscription de

Digitized by Google

Praesos avec sa traduction et son explication -

Inscription de Praesos

Découverte par Mr Evans

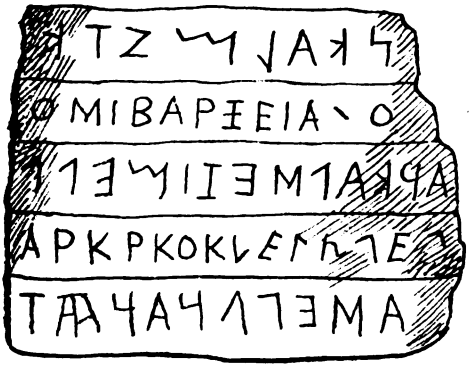

analyse et traduction

Nous allons procéder ligne par ligne avec en 1er lieu le texte, en 2e, la reproduction en lettres latines; en 3e, la construction et traduction en grec et enfin en 4e, la traduction française -

Nous ferons remarquer que toutes les lettres formant un mot ne sont point écrites, ce qui nous prouve l'influence sémitique où en écriture on omettait fréquemment les voyelles -

1re ligne : ꓘTZ ꟼ ⅃Aꓘꓴ

Trans. latine : Ktim lakn

Grec : Κταομαι λαχων

Traduction : acquérir (de) Laconie

(obtenir, gagner) (des) Lacédémoniens

Digitized by Google

2e ligne : OMIBAPIEIA   O
omi barieia   o
ομηρεια   ο
action de donner en otage, gage d'amitié
sureté -

3e ligne : 11ƎMIIƎ   M7A ꓘ9A
ggemiie   mga kra
γιγνομαι   μεγα κρα
ou γεγενημαι
Naître, occuper,   grand   Commander
avoir lieu d'occuper   gouverner
de κραινω

4e ligne : APK   P   KOKVEΓh 7E7
ark   r   kokleg " ge
αρχ   ρ   κογχυλη γη
Domination   "   Coquille dont on
principe, ancien "   tire la pourpre de la terre

5e ligne : TAA   4A4   Λ7ƎMA
Taâ   nan (nas)   legema
τω   ναους (dorique)   λεγεμα
pour toi   navire   rassembler
(ou bien) prendre   compter, choisir
ou le nombre 300   (de λεγω)

Nous nous trouvons donc en présence d'une langue de la famille héllénique écrite avec des caractères empruntés aux Phéniciens. C'est un dialecte dorien

Digitized by Google

un patois primitif de l'île de Crète. La langue grecque n'était pas arrivée à son apogée comme au temps de Périclès et nous rencontrons souvent dans Homère, des archaïsmes très-prononcés. Il en est ainsi dans l'évolution de toutes les langues. L'Hébreu que parlait Moïse est bien différent de celui parlé par les grands prophètes d'Israël, quoique les langues sémitiques aient conservé à peu près leur autonomie, grâce à leurs racines composées de Consonnes. Il n'en est point de même pour les langues aryennes, langues à flexions devenues plus riches et plus harmonieuses sous le beau ciel de l'Hellade.

III

Dans cette inscription de Praesos nous rencontrons un fait très-remarquable; ce sont les caractères alphabétiques qui changent de forme d'une ligne à l'autre, tout en exprimant la même lettre. Tantôt ils affectent la forme archaïque phénicienne, tantôt les formes grecques anciennes que nous connaissons; ainsi par exemple dans la première ligne nous voyons le K retourné ⊀ à la mode phénicienne;

Digitized by Google

l'M, sous la forme phénicienne 𐤌 et qui se retrouve plus bas comme nous l'écrivons nous-mêmes sous la forme majuscule moderne. à la troisième ligne l'M, le K, l'R sont encore changés. On dirait que ce n'est pas la même main qui a gravé ces divers caractères.

Probablement à l'époque où fut faite cette inscription, une évolution se produisait qui changeait l'antique écriture apportée jadis dans les îles de la Méditerranée et en Grèce par la légendaire Cadmos.

Au fond de toutes les légendes il y a un point de départ absolument vrai, grossi ensuite et dénaturé par l'imagination.

Il est possible que Cadmos ait apporté en Crète le premier alphabet pour remplacer les images grossières en usage parmi les premières peuplades, images idéographiques semblables à celles découvertes en Amérique, sans aucun goût, sans art et non comparables à celles que sculptaient les antiques scribes de la vallée du Nil qui font l'admiration de tous les artistes et de tous les savants.

Digitized by Google

IV

La traduction que nous venons de donner de l'Inscription de Praesos paraît très-vraisemblable sinon absolument certaine.

La difficulté de la lecture provient de ce que les mots ne sont point séparés, ainsi que nous l'avons déjà dit. Cette inscription serait un mémorial, un compte-rendu d'un impot que les Lacédémoniens devaient livrer à un roi de Crète. En voici la traduction, telle que ne nous l'avons comprise.

« Nous recevons comme otage de la « Laconie, nous qui sommes prince « pour commander, du territoire « dont on tire les coquilles pour fa- « briquer la pourpre, 300 ?? navires « Choisis pour nous. »

ou bien « Nous avons reçu .. etc »

Deux espèces de coquillages étaient exploités par les anciens pour en extraire la pourpre : le Murex Trunculus qu'on trouvait sur tout le littoral phénicien et sur celui de l'Afrique occidentale et le Murex Brandaris qui était très commun sur toutes les côtes de la Grèce et surtout sur celles du Péloponèse.

Digitized by Google

C'est donc à cette dernière variété de coquillages que fait allusion l'inscription de Praesos.

Nous savons, par l'histoire que dès l'antiquité la plus reculée, l'île de Crète fut colonisée par les Doriens et qu'elle devint même une metropole hellénique dont la capitale était Cnosse qui avait pour port Heracleum, aujourd'hui Candie.

Les Doriens en effet, une des branches les plus considérables de l'invasion des Hélènes occupa, comme nous l'avons dit, le Péloponèse et les îles Egéennes.

Mr Evans avait donc raison de penser que la langue des inscriptions Crétoises était une langue à flexions et à désinences, analogue aux langues aryennes, bien éloignée par conséquent du groupe sémitique.

V

Mr Bosanquet en 1901 a découvert à Praesos une seconde inscription qui nous dit-il "a l'air d'être aryenne".

Essayons de voir si ce soupçon s'approche de la vérité. Rien d'étonnant d'ailleurs qu'il en soit ainsi, car si l'inscription découverte par Evans est

Digitized by Google

en dialecte dorien, comme nous l'avons vu, il y a beaucoup à parier que celle de Mr Bosanquet soit composée dans le même idiome.

Malheureusement Mr Bosanquet ne nous la donne pas telle qu'il l'a trouvée, car il ne la reproduit pas avec les caractères originaux qui la composent. Il nous la transmet simplement en caractères latins.

Il va sans dire que de même dans la première inscription les mots ne sont pas séparés.

Inscription découverte par Mr Bosanquet.

onadesiemetepimitspha
do.... alaphraisoiinai
rest.... torsardophsano
Satoisstephesiamun
Animestepalungutat
Sanomoselos phraisona
tsaadophten .....o
Maprainairere
ireirereiet
utiran
askes
..... ot

Monsieur Salomon Reinach comparant cette seconde inscription à la première

Digitized by Google

(dans une langue inconnue) avoue-t-il.
Il ajoute : « on y distingue deux fois le « nom d'une ville : Phraisoi, Phraison ; « on croit reconnaître des désinences ary- « ennes dans les mots se terminant en « Spha, ano, tat, ona, ala, los, ina, ire, « os, rxe, set, mun. L's conservé « entre les voyelles rapproche la langue « éteocrétoise de l'Osque et du Méssapien. »
Le malheur est que nous ne connaissons ni l'osque ni le Méssapien, ancienne langue parlée dans le sud de l'Italie et dont il nous reste seulement quelques inscriptions en caractères incompréhensibles.
Comment Mr S. Reinach peut-il faire un tel rapprochement. Je ne sais.
Les anciens auteurs dont les ouvrages nous sont parvenus nous ont transmis quelques mots crétois. En voici la nomenclature fort succincte :

Sminthos ; Souris
Ametor ; citharistе
Akara ; Jambes
Asplenum ; certain remède
Britomartis ; Douce Vierge
Agdys ; Vase
Garsana ; menu bois
Diban ; Serpent

Digitized by Google

Drion : eau
Jobas : roseau
Malkenis : vierge
Dictamnum : une plante
Il faut peut-être y ajouter le mot Chrysos qui désigne l'or, car il y avait une île nommée Chrysa entre la Crète et l'Egypte.
La dernière hypothèse due à Mlle Conway est peu conforme à l'opinion plus qu'étrange qui fait venir Chrysos du sémitique Charitz - Mlle S. Reinach avec raison n'en convient pas.
Il est vrai que le mot Smintos signifie un rat. C'est un vieux vocable grec inusité dont on a tiré Smintheus, surnom d'Apollon, destructeur des rats, et honoré comme tel à Sminthe ville de la Troade.
Ametor ne signifie point citharistes mais autant que je puisse connaître le Grec "Privé de mère" a privatif et metor, mère, de même Akara "les jambes" mais sans tête (a priv. Kare tête). De même encore pour Asplanum (remède) pour Agdis (vase), Britomartis (Douce vierge) qui n'ont pas de sens en grec, à moins que la première partie de ce dernier mot provienne du verbe

Digitized by Google

ΒΡΙΘΩ (Britho), l'emporter, avoir le dessus, ce qui nous éloigne beaucoup des idées de Douceur et de Vierge.

On ne trouve pas Garsana (menu bois) dans le grec ancien pas plus que Diban avec la signification de serpent.

ΔΙΒΑΜΟΣ (dibamos) en dorien signifie un bipède quelconque et provient des racines Sis. Βαίνω (marchant sur deux pieds) ce qui ne convient guère à un serpent.

De cette analyse il ressort que bien peu des mots crétois qui nous sont connus aient une très-grande analogie avec le dialecte dorien, à moins de penser qu'on leur ait donné une signification contraire à leur vrai sens, ce qui est parfaitement admissible.

Par la traduction de l'inscription de Praesos, nous avons vu son origine grecque, par l'explication que nous allons faire de cette découverte par Mr Bosanquet nous verrons encore une confirmation de cette thèse.

Avant que les Doriens eussent perfectionné leur langage, nous pouvons admettre qu'ils parlaient un patois grossier, épuré dans la suite par l'influence d'autres migrations helléniques dans le Péloponèse.

(à suivre)

Digitized by Google

LES MÉGALITHES

DES ENVIRONS DE CLERMONT-FERRAND

Aux environs immédiats de Clermont-Ferrand, existent trois menhirs souvent cités, mais dont on ne rencontre nulle part une description suffisante. Ce sont les menhirs d'*Aubière*, du *chemin de Beaulieu* ou de *Pierre-Longue* et du *Puy de la Poix*. Les deux premiers debout, le dernier renversé et brisé.

Nous allons les décrire brièvement.

Menhir d'Aubière

A 4 kilomètres 900 de notre ville, ce mégalithe (Voir les planches I et II) d'une hauteur totale de 2^m45 se dresse au milieu de champs et prés-vergers, bordant (à gauche, en venant de Clermont), la route nationale de Clermont à Issoire, près de l'ancien pont d'Aubière.

Il se trouve à une altitude de 352 mètres et est distant de 150 mètres environ de la route. Il est constitué par un bloc de granit porphyroïde et non de basalte, ainsi que l'écrit par erreur *J.-B. Bouillet*, dans sa *Description archéologique des monuments celtiques, romains et du moyen âge du département du Puy-de-Dôme*.

De forme triangulaire, il a des faces ouest, sud-est et nord-est, limitées par des arêtes sud, nord et est.

La face ouest, de beaucoup la plus large, est verticale dans toute son étendue. Elle mesure : au ras du sol 1^m41 ; à sa partie médiane 1^m11, et à 15 centimètres environ du sommet du menhir 0^m53.

La face sud est légèrement oblique et nous donne, pour les mêmes largeurs : 0^m96, 0^m94 et 0^m39.

Digitized by Google

La face nord-est, la plus étroite, mesure 0m91 au ras du sol ; 0m63 en son milieu, 0m25 à 0m15 du sommet du mégalithe. Cette face est droite.

L'arête sud, de forme convexe, s'étend sur une longueur de 2m61, c'est la plus longue.

L'arête nord, légèrement concave, a une longueur de 2m42, enfin l'arête est, droite, mesure seulement 2m40.

Nous ne connaissons pas de légende se rapportant au menhir, mais une curieuse coutume, aujourd'hui oubliée : Jadis, au premier jour du printemps, les jeunes gens des environs venaient nombreux près de la lourde pierre et l'un d'eux, collant l'oreille contre une des parois rugueuses, s'efforçait de distinguer les voix souterraines, qui devaient, disait-on, ce jour-là, se faire entendre.

C'est également au pied de ce menhir que se tinrent au XIVe siècle des assises de justice, ainsi qu'il résulte de documents découverts aux Archives du Puy-de-Dôme par M. Rouchon, le savant archiviste départemental. Nous aurons dans un autre travail à rappeler un fait semblable pour un des mégalithes de Davayat.

Menhir de Sainte-Anne, de Pierre-Longue ou de Beaulieu

Ce menhir (Planche III et IV) est situé en bordure à droite de l'allée militaire conduisant à la Poudrière du *Puy de Crouëlle*, anciennement *chemin de Beaulieu* ou de *Pierre-Longue*, à 100 mètres de la route de Lyon (route nationale n° 89), en se dirigeant de la route vers le mégalithe et à 4 kilomètres 200 de Clermont-Ferrand.

A une altitude de 335 mètres, il est formé par une colonne de granit porphyroïde analogue à celui constituant le menhir d'Aubière.

D'une hauteur totale de 2m85, il a quatre faces (nord-ouest, sud-ouest, nord-est et sud-est), limitées par quatre arêtes (nord, sud, est et ouest). Son sommet est arrondi.

Digitized by Google

Mégalithes des environs de Clermont

Fig. 1 — MENHIR D'AUBIÈRE
Vue Nord

Fig. 2 — MENHIR D'AUBIÈRE
Vue Sud

Digitized by Google

Digitized by Google

Mégalithes des environs de Clermont

Fig. 2 — MENHIR D'AUBIÈRE
Vue Est

Fig. 1 — MENHIR D'AUBIÈRE
Vue Ouest

Digitized by Google

CF MICR

Digitized by Google

Les faces mesurent : au ras du sol : la face nord-est, un mètre ; la face nord-ouest, 0m50 ; la face sud-ouest, 1m20 ; la face sud-est, 0m70 ; à la partie médiane : la face nord-est, 0m85 ; la face nord-ouest, 0m50 ; la face sud-ouest, 0m95 ; la face sud-est, 0m75.

Les faces nord-est et nord-ouest sont verticales, la face sud-est est légèrement concave en son milieu, la face sud-ouest, un peu convexe, présente une cavité ou cuvette de neuf centimètres de profondeur, de trente centimètres et de vingt centimètres de diamètre à l'orifice, de forme ovalaire. Cette cavité est située sur cette face sud-ouest à peu près à égale distance du sol et du sommet du menhir.

L'arête nord, légèrement convexe à sa partie supérieure, s'étend sur une longueur de 2m96. L'arête ouest, presque effacée, mesure 2m93. L'arête sud, également un peu effacée et convexe, 2m86. Enfin l'arête est, légèrement concave à la partie médiane, a une longueur de 2m80.

Des fouilles furent faites, en 1826, autour du menhir. « On ne trouva, dit J.-B. Bouillet *(Statistique monumentale du département du Puy-de-Dôme)*, que quelques fragments d'ossements de poulets ou de pigeons. »

Menhir du Puy de la Poix

A 400 mètres environ du précédent, au nord du *Puy de la Poix* (connu pour ses émanations bitumineuses et d'hydrogène sulfuré, ce qui lui a valu son nom), à 349 mètres d'altitude, ce mégalithe, dont la planche V nous présente l'aspect actuel, est aujourd'hui renversé et en partie compris dans une clôture en maçonnerie. Il a été brisé à une certaine distance de son sommet, probablement parce qu'il faisait trop fortement saillie en dehors du mur. La partie existante de ce menhir a 2 mètres de hauteur. Il se compose d'un bloc de granit ayant la forme d'une colonne à 5 faces, granit à grains plus fins que celui des menhirs

Digitized by Google

d'Aubière et de Pierre-Longue. Le sol sur lequel il repose et où il fut jadis érigé, est constitué par la masse même de pépérite formant le Puy de la Poix. Nous ne connaissons aucune légende sur ce mégalithe et celui de Pierre-Longue.

Dolmen du Puy de Crouelle

J.-B. Bouillet signale à la base ouest de ce puy, dans une vigne, près du *chemin d'Herbet à Cournon*, un dolmen renversé, en granit. Nous citons seulement pour mémoire, ce monument aujourd'hui complètement détruit.

BIBLIOGRAPHIE

L'Indicateur d'Auvergne. Paris-Clermont, 1835.

J.-B. Bouillet : *Statistique monumentale du département du Puy-de-Dôme*. Clermont-Ferrand, 1846.

J.-B. Bouillet : *Description archéologique des monuments celtiques, romains et du moyen âge du département du Puy-de-Dôme*. Clermont-Ferrand, 1874.

Inventaire des monuments mégalithiques de France, Paris, 1880.

A. Roujou : *De l'archéologie et de quelques monuments préhistoriques du Puy-de-Dôme et des régions voisines*. (Compte rendu du Congrès archéologique de France, LXIIe session. Clermont-Ferrand, 1895.) Paris et Caen, 1897. (Un tirage à part de ce même mémoire sous le nouveau titre : *Observations sur l'archéologie préhistorique dans le Puy-de-Dôme.)*

Dr G. Charvilhat : *Considérations générales sur l'archéologie préhistorique du département du Puy-de-Dôme*. (Revue d'Auvergne, 1908.)

Dr G. Charvilhat : *Le Puy de Dôme et l'Auvergne dans les temps préhistoriques*. Clermont-Ferrand, 1908.

L. Coutil : *Inventaire sommaire des monuments mégalithiques du département du Puy-de-Dôme*. (L'homme préhistorique, 1909.)

Dr G. Charvilhat.

Digitized by Google

BESSE-EN-CHANDESSE

(Suite)

De ses anciens seigneurs, le souvenir seul de cette belle et spirituelle Marguerite de Valois a survécu dans la mémoire des habitants de Besse. Mais ce souvenir n'est pas tendre pour la gracieuse reine. La légende cruelle et mensongère en fait un monstre féodal, faisant saisir les petits enfants pour les tuer et les dévorer.

Elle n'en reste pas moins, pour tous les esprits éclairés, une des plus curieuses figures de ce XVIe siècle, où la licence des mœurs dépassa toute limite. Comme l'a dit Brantôme, « elle ne fit de mal qu'à elle-même », et son éducation à cette cour pourrie des Valois « où ce ne sont » point les hommes qui prient les dames, mais les dames » qui prient les hommes, où la galanterie se fait la com- » plice du crime, où il y a dans les coupes du poison, dans » les baisers des pièges, où, en allant à un rendez-vous, » on porte sous son pourpoint des cottes de mailles » comporte toutes les circonstances atténuantes.

Ce que nous voyons en elle, c'est la grande dame charitable jusqu'à l'excès, c'est l'esprit fin, délicat et cultivé, qui écrit, sur le conseil de Brantôme, ces *Mémoires* qui sont un des premiers monuments de la langue française, pleins de tact et de discrétion, où elle ne fait qu'effleurer les causes de sa mésintelligence avec son mari et son frère Henri III, et où les amateurs de récits pimentés chercheront vainement l'histoire de ses amours, discrètement conservée dans son cœur. C'est enfin la beauté sans rivale

Digitized by Google

de cette cour, où Catherine de Médicis avait réuni, pour s'en faire des instruments, les plus belles femmes de France; celle dont un savant Italien, après une causerie d'une heure en italien, en espagnol, en latin et en grec, disait dans son enthousiasme : « Voir la cour sans Marguerite de Valois, c'est ne voir ni la France, ni la cour! ».

Il nous reste, pour compléter l'étude du système des défenses de notre petite cité, à parler de la porte de la Montagne et du beffroi qui la surmonte. Nous ne nous risquerons pas, après la magistrale page que lui a consacrée M. Jaloustre, à tenter une nouvelle description :

« La vieille construction des bourgeois de Besse n'est » arrivée jusqu'à nous que bien défigurée, bien amoindrie, » étrangement modifiée. L'exhaussement du sol, du côté » de l'ouest et du nord, a enterré une bonne partie du » mur extérieur, servant de barrière; les constructions » voisines, en venant s'appuyer sur le monument, lui ont » enlevé presque tout son caractère, et cependant, tel qu'il » subsiste encore, notre beffroi mérite l'attention des » archéologues.

» Ce que l'on remarque tout d'abord dans l'édifice, » avant d'entrer en ville, c'est la muraille de protection, » construite en fer à cheval, percée dans sa partie supé- » rieure de meurtrières rondes, destinées à recevoir des » coulevrines. Dans la partie inférieure, d'autres meur- » trières sont également pratiquées pour l'usage d'armes à » feu; mais ces meurtrières basses s'ouvrent en éventail » dans le mur et présentent sur la paroi extérieure une » échancrure horizontale assez large pour permettre » d'étendre le champ de tir.

» La première porte, pratiquée dans le mur de défense, » s'ouvre de côté, au nord, pour obliger l'assiégeant à » présenter son flanc au rempart, et cette disposition, » qu'on peut déjà remarquer dans les fortifications des » Romains, paraît leur avoir été empruntée, ainsi que » beaucoup d'autres, par les ingénieurs du moyen âge.

Digitized by Google

» Au-dessus de cette première entrée et en défendant » l'approche, se trouve un *moucharaby*, et, à l'intérieur, » tout autour du mur de barrière, près de la crête, on » aperçoit une suite de corbeaux ou de consoles médio- » crement espacés, destinés à supporter un plancher quel- » conque pour les hommes manœuvrant les coulevrines » placées dans les meurtrières supérieures.

» L'ouverture principale, formant passage sous le bef- » froi, était fermée du côté du mur de défense par une » porte ogivale en chêne, toute bardée de fer, et dont on » voit encore dans le mur les énormes gonds. Du côté de » la ville, comme dernier obstacle, une herse, à l'autre » extrémité du passage, s'élevait ou s'abaissait dans des » rainures parfaitement conservées, pratiquées aux parois » des murailles. On élevait la herse à l'aide d'une ma- » chine, et, à l'approche d'un danger, on la laissait tom- » ber. Dès ce moment, le passage était fermé, et il fallait » briser la herse pour pénétrer plus avant, car il était » impossible de la relever à l'extérieur.

» Les hommes qui manœuvraient la herse étaient placés » dans une salle supérieure, qui servait en même temps de » corps de garde. Dans cette salle, se trouvaient des bancs » de pierre et des niches qui contenaient des râteliers » d'armes. On monte à cette pièce par un escalier tour- » nant, pratiqué dans l'épaisseur de la muraille et ayant » ouverture à l'extérieur de la tour. Au-dessus du corps » de garde, s'étend une autre pièce dans laquelle est » actuellement l'horloge ; l'on se rend de là dans une » sorte de plate-forme regardant l'est et soutenue par des » mâchicoulis régnant tout autour de la tour qui est de » forme carrée. Un lanternon de forme octogonale ren- » ferme le timbre de l'horloge. Il est recouvert de lames » de plomb et couronne l'édifice. »

Une statue de la vierge était placée « à la pointe du » haut clocher de l'horloge de Besse, comme une des prin- » cipales gardes tutélaires d'icelle », nous apprend le

Digitized by Google

jésuite Coyssard. Elle est aujourd'hui remplacée par une vulgaire girouette.

C'est au sommet du beffroi que les *guetteurs* veillaient sans cesse, le jour comme la nuit, surveillant l'approche de l'ennemi. C'est du haut du beffroi qu'était toujours prête à éclater la voix puissante du *tocsin*, lorsqu'un danger menaçait la cité.

Ces beffrois, donjons de la liberté, étaient, pour les bourgeois, aussi nécessaires, aussi sacrés que les clochers de leurs églises, où d'éclatantes sonneries, de joyeux carillons donnaient l'élan aux fêtes populaires.

La vieille horloge de Besse paraît dater du xve siècle, elle ne marque pas les minutes et le cadran a une seule aiguille. Le mécanisme est à échappement et à poids et contrepoids. Le timbre de la sonnerie est placé dans le petit lanternon qui couronne le beffroi. Cette cloche a été refondue en 1724. Le prix du métal et de la fonte s'éleva à 85 livres (1).

Une inscription en relief sur la cloche rappelle la date de cette réfection, le nom des consuls et celui du fondeur : « Maria Christus vincit, Chtus regnat, Ch. imperat, » Ch. ab omnimalo nos deftendat, a fulgure et tempestate » libera nos domine. The Deum laudamus, Cioseph et » Nicolas Chandeson ft. Pierre Besseyre Laboutais con- » suls, 1724. Blaise Seurot ma fête. »

Au xvie siècle, la ville était pourvue d'artillerie. On conserve encore à l'hôtel de ville deux coulevrines en fer de cette époque. C'est l'une d'elles qui, encore aujourd'hui, aux jours de fête, annonce les réjouissances publiques. L'autre fit explosion, il y a une trentaine d'années, par l'imprudence d'artilleurs improvisés, qui, pour obtenir une détonation plus forte, avaient chargé cette pièce jusqu'à la gueule, en se servant, comme bourre, de terre, de gravier et de foin mouillé. Les imprudents n'eurent heureusement aucun mal.

(1) Arch. dép. Intendance C. 1995.

Digitized by Google

Les murailles, tours et fossés étaient la propriété des habitants et tous les citoyens devaient contribuer à l'entretien et aux réparations nécessaires. Ce furent souvent de lourdes charges pour les finances de la petite ville. Cependant, jusqu'au XVIIIe siècle, la nécessité de se défendre contre les attaques de toutes sortes et de se préserver de la contagion de la peste, qui fit plusieurs apparitions en Auvergne, fit accepter sans murmurer tous les sacrifices pécuniaires.

« Les murs de la ditte ville sont à mâchicoulis, comme » les tours pour résister aux ennemis de Sa Majesté, ce » qu'elle a fait et n'a jamais manqué à la fidélité du ser- » ment donné au roy; quelque parties, ligues ou factions » soient survenus en France, quoique grandement ennuiée, » guettée par quelques habitants qui y voulurent intro- » duire un gentilhomme voisin du party des Anglez, à » quoi le reste des officiers ne voulurent jamais entendre.

» Elle n'a été unque prise par les ennemis qui ont été » toujours confuls dans tant d'entreprises, et faut inférer » que c'est le secours d'en haut obtenu par la glorieuse » vierge Marie et patrons tutélaires de ladite ville, les » reliques desquels sont en grand nombre (1). »

En feuilletant quelques-unes des délibérations consulaires parvenues jusqu'à nous et les notes si intéressantes du curé Desserres et du vicaire Prades, nous allons voir que souvent leurs remparts ne furent pas inutiles aux bourgeois de Besse. Nous y trouverons aussi l'indication de quelques-unes des lourdes dépenses, nécessitées par leur entretien.

En 1528, la peste ravageait l'Auvergne et les provinces voisines. Les villages de la paroisse et des environs étaient atteints par le fléau. La cité, par ordre des consuls, était soigneusement close et les portes gardées pour empêcher tout étranger de pénétrer et d'apporter les germes de

(1) Ms Godivel.

Digitized by Google

l'épidémie. Antoine Fabre avait été nommé « capitaine de la ville » le 22 juillet 1528, et, pour l'aider dans la surveillance des portes, on lui avait adjoint six ou sept hommes, parmi lesquels un nommé Jehan Martin, dont la femme et les enfants, par crainte de la contagion, s'étaient réfugiés dans un hameau voisin.

Un jour, Martin engagea son capitaine à aller boire dans la maison habitée par sa famille. Fabre accepta et ils s'y rendirent ensemble. En arrivant, ils trouvèrent une des filles de Martin alitée et atteinte de la peste. Le capitaine, furieux et croyant à un guet-apens, adressa de violents reproches à Martin, et, en revenant, le menaça de sa vengeance.

Quelques jours après, à la suite d'une querelle avec le consul Anne Sachapt, Fabre fut destitué et se retira avec les siens dans un village des environs. Le jour de la foire de la Saint-Mathieu, qui se tenait en dehors des murs à cause de la contagion, il se rendit à Besse pour se procurer des provisions.

A l'une des portes, il rencontra son ancien compagnon Martin, dont toute la famille était morte de la peste. Fabre lui renouvela ses reproches, une querelle s'ensuivit, et Fabre, ayant saisi la hallebarde d'un des hommes de garde, traversa de part en part le cou du malheureux Martin, qui tomba mort.

Arrêté et incarcéré, le meurtrier obtint du roi François Ier des lettres de rémission, au mois de février 1529 (1).

Pendant les guerres religieuses du XVIe siècle, les bourgeois de Besse furent continuellement tenus en haleine par le passage des bandes réformées qui sillonnaient le pays. Le fameux capitaine Merle, d'après Coyssard, tint Issoire et Saint-Diéry « à une lieue de Besse » jusqu'en l'an 1577. La ville resta fidèle au culte catholique et échappa

(1) Rapporté par M. E. Jaloustre, dans le *Beffroi de Besse*, et tiré des Archives nationales. Trésor des Chartes.

Digitized by Google

au terrible capitaine huguenot. Cet heureux événement, considéré comme miraculeux, est consigné dans la vieille oraison à N.-D. de Vassivière :

> Du rebelle hérétique vous l'avez conservée
> Miraculeusement.
> De vices et de tout mal, par vous soit préservée
> La vertu seul aimant.

Une délibération du 26 mars 1630 (1) nous révèle la situation désastreuse de la cité « à mesure qu'elle a été » affligée de guerres, maladies, garnisons et autres afflic- » tions publiques, même pour la réparation de leurs mu- » railles et autres menues charges publiques ». Le corps consulaire expose à l'Assemblée générale des citoyens « que la misère des temps, depuis peu d'années, a telle- » ment appauvri la ville par la survenue de quatre garni- » sons, qui ont été logées en icelle, des compagnies de » chevau-légers, commandées par les sieurs de Maugas » du Teirol, marquis de Canillhac et de La Roque-Masse- » beau, par tant de passages d'autres gens de guerre et » entretien de leurs murailles, lesquelles ou par la ri- » gueur de leur climat montueux ou par la vétusté sont » tellement affaiblies qu'il ne passe une année sans y » avoir brèche d'un côté ou d'autre, qu'il a toujours con- » venu relever à grands frais, » qu'il a fallu faire des emprunts importants aux villes de Clermont, Montfer- rand et autres. Comme personne ne voulait prêter « à un public », plusieurs membres du corps consulaire ont fait personnellement des emprunts « à feu sieur....., » de Montferrand, une somme de 1,200 livres; à M. Ja- » don, procureur du roi en la même ville, 680 livres; » à mademoyselle la présidente Savaron, 1,000 livres ; » à Suzanne Chandezon, veufve de feu Antoine Rouget, » 500 livres ; du sieur Aragonès, en rente constituée, la » somme de 75 livres, acquise pour le prix de 1,200 li-

(1) Arch. dép. Fonds de Besse, non classé, L. 65.

Digitized by Google

» vres ; du sieur Redon, receveur des deniers, la somme » de 10,650 livres, partie en prêt, et le reste en rente » constituée de la somme de 400 livres ; de M. le Conseil- » ler Pascal, la somme de 2,048 livres 13 sols 9 deniers ; » au sieur de Sroghat, 430 livres ; toutes ces sommes for- » mant un total de 17,758 livres et quelques sols. »

Les signataires de ces obligations demandaient à l'Assemblée de reconnaître que les fonds, provenant de ces emprunts, avaient été employés au paiement de travaux publics, et devaient leur être remboursés par tous les habitants, déduction faite de la part afférente à chacun d'eux dans ces dettes.

Les habitants reconnurent le bien-fondé de ces réclamations, et décidèrent, au cas où quelques-uns d'entre eux refuseraient de payer leur quote-part, de demander au roi des lettres d'assiette pour l'imposition de cette somme sur tous les citoyens.

Les garnisons qui passaient, envoyées pour le service du roi, étaient toujours mal vues par les bourgeois des villes communales, qui considéraient cette imposition comme une atteinte à leurs franchises. Il fallait cependant le plus souvent se soumettre.

Le 26 novembre 1628, le marquis de Canilhac arriva à Besse « en garnison, accompagné de 50 hommes d'armes ». Il y séjourna jusqu'au 17 décembre suivant « où il départit avec ses cavaliers 10 heures du matin, mauvais temps de pluye » (1).

Le 4 septembre 1629, une compagnie de cavalerie, sous le commandement de M. de La Roque-Massebeau, vint tenir garnison ; elle se composait de 40 chevau-légers, d'un chirurgien, un fourrier et deux trompettes. Presque tous les cavaliers étaient des gentilshommes, parmi lesquels MM. de Villeneuve, lieutenant ; de Ribeyre, cornette ; de Chabannes, maréchal des logis ; de La Volpi-

(1) Arch. municip. de Besse. Règ. de Catholicité.

Digitized by Google

lière, le cadet Lafeuillade, d'Hauterive, d'Armagnac, de La Perrière, de Vernines, de Lacombe, de Trémeuge, de Veyssière, de Lamarque, de La Chapelle, de La Borderie, de Fontfreyde.

Les consuls fixèrent, de concert avec le capitaine, le châtelain et le procureur fiscal, le prix des vivres et des fournitures nécessaires à la troupe :

La pinte de vin de Limagne, mesure de Besse	3 sols	
La pinte de vin de Limousin ou du Quercy	4 —	
La livre de mouton	3 —	
La livre de bœuf	2 —	5 d.
La livre de pain entre blanc et bis	» —	16 d.
Le quarton d'avoine, mesure de Besse	13 —	
Le quintal de foin	17 —	
La livre de chandelle	3 —	
La saume de bois (1)	7 —	

Le 26 décembre 1638, « jour de Saint-Etienne », M. de Saint-Olmer arriva « par la porte de la Bessou » avec sa compagnie, composée de 30 ou 40 maîtres. Il allait en Piémont et avait couché la veille « aux faulxbourgs de Clermont ». Le capitaine et la plupart de ses hommes étaient du Périgord. Ils tinrent garnison à Besse jusqu'au 26 avril 1639 (2).

Le 25 janvier 1639, un détachement de dragons, commandé par M. Michellon, se rendant à Allanche, coucha à Besse. Les hommes payèrent 25 sols pour leur coucher et leur souper.

Le 21 février, « le commissaire qui conduisit les dra-
» gons à Allanche partant de Clermont est venu à Besse
» pour faire comme voir faire l'exercice aux cavalliers de
» M. de Saint-Olmer, lesquels estaient au nombre de 40

(1) Arch. municip. de Besse. Règ. de Catholicité.
(2) Arch. municip. de Besse. Règ. de Catholicité.

Digitized by Google

» ou environ, la réunion fut faiste au Mezeix, donnant » chasqun leur nom comme logés » (1).

Le 26 avril 1639, M. de Saint-Olmer quitta la ville avec ses cavaliers pour se rendre en Piémont. La veille du départ, 7 ou 8 hommes de la compagnie désertèrent et s'enfuirent à Montmie. Le châtelain Godivel, accompagné de 15 ou 16 hommes, se mit à leur poursuite et les surprit pendant la nuit dans une grange de ce village. Ils n'eurent que le temps de s'échapper, en abandonnant leurs chevaux, qui furent ramenés à Besse et rendus à M. de Saint-Olmer.

En même temps, deux frères, du nom de Garnauld, originaires de Compains, qui s'étaient enrôlés dans la compagnie au mois de janvier, se cachèrent à Olpiliaire. L'un d'eux assassina, quelques jours après, à Olloix, l'avocat Chabrut (2).

Le 6 avril 1641, 400 hommes du régiment de M. de Polignac se présentèrent aux portes de la ville, soigneusement closes par ordre des consuls. Le colonel Duclaux, qui les commandait, réclama l'accès et le logement de sa troupe dane la cité. Les consuls refusèrent, mais, effrayés par le nombre et les menaces, ils consentirent à verser, à titre d'indemnité au colonel, 55 pistoles d'Espagne, sous la condition expresse qu'aucun soldat ne pénétrerait dans les murs.

Le colonel logea ses hommes dans les villages voisins. Ils y commirent toutes sortes de déprédations, « rançonnant les paysans à plus de 1.000 livres, dérobant les meubles et tuant plusieurs bestes ».

Délogés des villages par les paysans exaspérés, ils s'introduisirent le lendemain dans la ville, par petites bandes, pour y vendre les objets qu'ils avaient volés et se procurer des aliments et du vin. Défense fut faite par

(1) Arch. municip. de Besse. Règ. de Catholicité.
(1) Arch. municip. de Besse. Règ. de Catholicité.

Digitized by Google

Fig. 1 MENHIR DE PIERRE-LONGUE
Vue Nord

Fig. 2 MENHIR DE PIERRE-LONGUE
Vue Sud

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

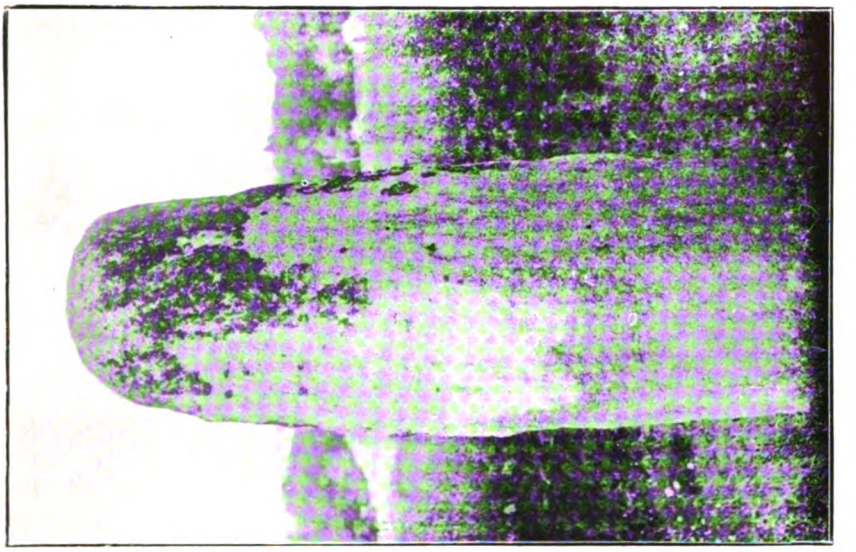

Fig. 2 MENHIR DE PIERRE-LONGUE
Vue Est

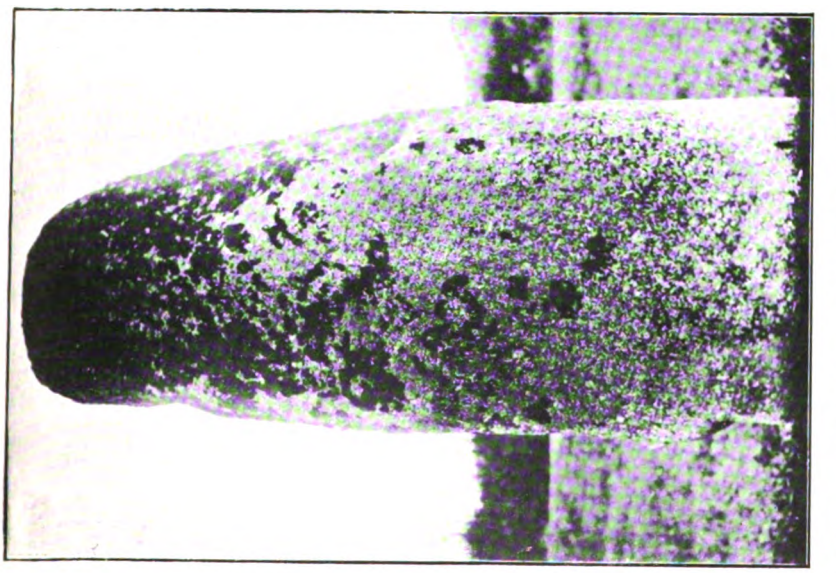

Fig. 1 MENHIR DE PIERRE-LONGUE
Vue Ouest

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

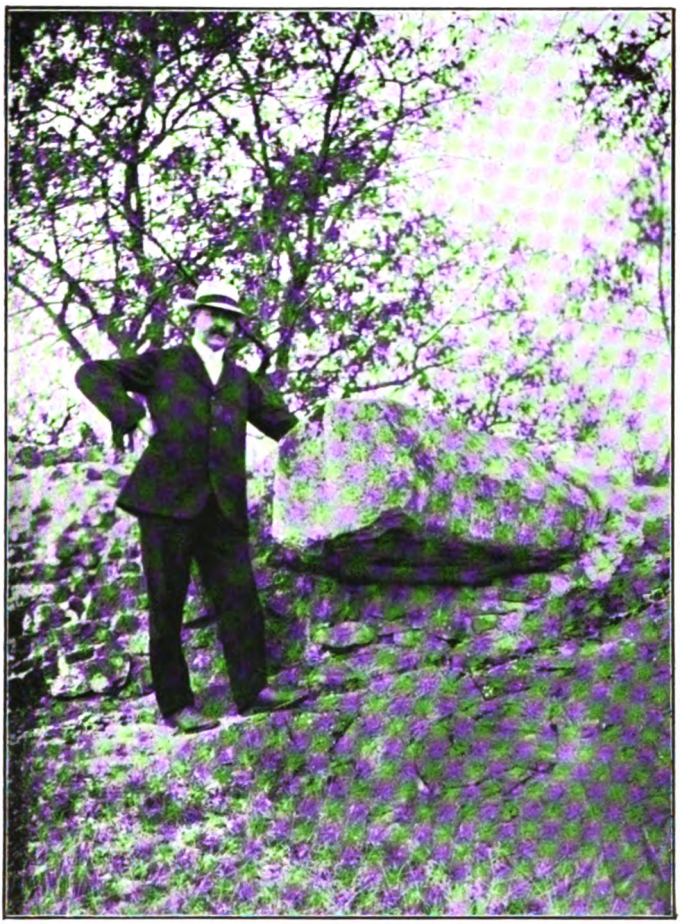

MENHIR RENVERSÉ DU PUY DE LA POIX

Digitized by Google

Digitized by Google

les consuls de rien leur acheter, et cette défense fut rigoureusement observée. Ils partirent le même jour pour Saint-Vincent.

Quelques jours après, le 20 avril, ces soldats, se trouvant de passage « au bourg de Fex, près du Puy », commirent de telles déprédations que les paysans furieux en tuèrent et blessèrent un grand nombre et s'emparèrent de quelques officiers qu'ils conduisirent prisonniers au Puy (1).

Le 25 juillet suivant, un peloton de 150 cavaliers fut signalé sur la route de la Montagne. Les portes furent immédiatement closes et les ponts-levis relevés. Le capitaine La Jomasse se présenta à la porte de l'Horloge et requit des consuls le logement pour lui et ses hommes. Sur leur refus, le détachement se loge dans les villages de Berthelage et d'Olpiliaire « où ils font force dégâts ».

Ils ne se remirent en route que quatre jours plus tard, sur l'ordre exprès que leur fit porter M. d'Estaing (2).

En 1666, une troupe de soudards catalans, sous les ordres de Don Jose de Calvo, tint garnison à Besse du 25 août au 22 septembre. Un de ces soudards, appelé « la Violette » de son nom de guerre, « ayant tué le sieur » Fouhet, du village du Mont, une nuit, pour avoir son » argent, en descendant par les moulins de la ville », fut roué vif à Clermont (3).

Le 11 décembre 1667, Antoine Rabusson, dit Châteauneuf, vint à Besse, chargé par le prince de Condé d'y lever une compagnie de gens de pied. Il en repartit le 11 janvier 1668, avec 50 fantassins, dont 25 de la ville de Besse (4).

Enfin, en 1672, le baron de Gissé-le-Vieux, en Bourgogne, tint garnison à Besse, avec 50 maitres, du 11 au 24 janvier (5).

(1) Arch. municip. de Besse. Règ. de Catholicité.
(2) Arch. municip. de Besse. Règ. de Catholicité.
(3) Arch. municip. de Besse. Règ. de Catholicité.
(4) Arch. municip. de Besse. Règ de Catholicité.
(5) Arch. municip. de Besse. Règ. de Catholicité.

Digitized by Google

Les dernières réparations, faites aux fortifications, remontent à l'année 1744. Elles furent effectuées au beffroi et consistèrent « à refaire en entier le couvert de la tour » carrée, fournir et poser à cet effet la charpente, tuiles, » clous, chaux et sable nécessaires ; 2° à recrépir ladite » tour carrée aux côtés d'occident et de septentrion, de- » puis les meurtrières jusqu'au toit, et recrépir aussi la » même tour du côté du septentrion du haut en bas, et » seulement depuis le mur de la ville jusqu'au coin de la- » dite tour. Plus, rétablir et mettre en état le couvert de » la tour octogone, qui est sur la dite cour carrée ; et » enfin, faire les planches au couvert du degré, une fenê- » tre que l'on puisse facilement ouvrir et fermer, et re- » crépir autour du dit couvert ».

Antoine Borde, maître couvreur à Condat-en-Feniers, fut déclaré adjudicataire des travaux au prix de 170 livres, mais à la charge par la ville de lui fournir les planches et les autres bois nécessaires à la charpente. Le 4 septembre 1744, les travaux étaient achevés.

Dans la suite, les murs et les fossés, étant devenus inutiles, les uns s'écroulèrent, les autres furent comblés. Au mépris des ordonnances, les habitants s'emparèrent de ces vieilles murailles et y adossèrent leurs demeures.

Puis vint la Révolution et les arrêtés ordonnant la démolition des clochers, des créneaux, des tours, des beffrois. Tous les ouvriers de la contrée furent requis par l'agent national pour coopérer à cette destruction. L'encombrement des matériaux, dont on ne savait que faire, arrêta seul le zèle des démolisseurs et fit épargner quelques parties des remparts.

Le beffroi seul et la porte qu'il surmonte restèrent intacts, grâce à la réclamation de la municipalité, qui fit valoir l'utilité de l'horloge.

Malgré le mortier presque indestructible qu'employaient les ouvriers du moyen âge, mortier aussi dur que la pierre avec laquelle il est incorporé, le vieux beffroi, si de

Digitized by Google

promptes et sérieuses réparations ne sont faites, disparaîtra bientôt. De larges et profondes lézardes, le mauvais état des murs, dont les pierres se détachent de toutes parts, annoncent un effondrement prochain.

On se demande, avec M. Jaloustre, comment il est encore debout « après les rudes assauts qu'il a, chaque hiver, à sou- » tenir contre les vents furieux de l'ouest, devant les ter- » ribles morsures que ne se lassent pas de lui faire les » *eaux* ».

En 1873, l'architecte départemental, M. Mallay, assurait, dans un rapport, qu'il était possible de conserver la porte, en refaisant les deux voûtes, qui menacent ruine, en renouvelant la charpente du beffroi et celle du lanternon, et en opérant des reprises dans quelques parties des murs lézardés. Il ajoutait qu'il serait facile de rétablir les mâchicoulis en partie détruits, mais que ce qui pressait le plus actuellement, c'était de consolider la tour, sauf à lui rendre plus tard son caractère.

En 1875, le Conseil général du département émit un vœu tendant à obtenir le classement du beffroi de Besse parmi les monuments historiques. Nous ne pouvons que regretter que l'Administration n'ait pas cru devoir faire droit à une demande aussi justifiée (1).

Comme M. Mallay, comme M. Jaloustre, nous faisons les vœux les plus ardents pour que la Commission daigne s'apercevoir que laisser s'écrouler le vieux beffroi des bourgeois de Besse, c'est laisser disparaître un spécimen, unique en Auvergne, des fortifications du XVe siècle, c'est laisser déchirer une page des chroniques de la province.

(1) Ce classement a été, croyons-nous, obtenu depuis que cette étude est écrite.

BOYER-VIDAL.

(A suivre).

Digitized by Google

COMMISSION MÉTÉOROLOGIQUE DU PUY-DE-DOME

RÉSUMÉS DES OBSERVATIONS DE L'ANNÉE 1908

(Suite et fin.)

STATION DE TALLENDE

Observateur : M. PERCEPIERD, Instituteur

AOUT et SEPTEMBRE. — Vacances.

OCTOBRE. — *Température :* moyenne : 12°3 ; minima : — 2°7 le 24 ; maxima : 29°2 le 4. — *Eau météorique :* 32mm7.

Le mois d'octobre a été très beau, sauf les 24 et 25 qui ont donné un peu de neige. Les vendanges, ainsi que les récoltes des pommes et des noix, se sont faites dans d'excellentes conditions.

NOVEMBRE. — *Température :* moyenne : 6°2 ; minima : —4°0 le 25 ; maxima : 19°4 le 1. — *Eau météorique :* 34mm6.

Le temps doux et assez humide de ce mois a permis d'effectuer les travaux agricoles dans de bonnes conditions, et l'on a pu terminer la récolte des pommes de terre, des betteraves ainsi que les emblavures d'automne.

DÉCEMBRE. — *Température :* moyenne : ; minima : —11°2 le 31 ; maxima : 12°8 le 3. — *Eau météorique :* 42mm4.

Le temps est resté assez doux, et le froid n'est survenu que dans les derniers jours du mois. — Le 28, la neige est tombée brusquement en formant, sur le sol, une couche de 10 centimètres d'épaisseur.

STATION DU VERNET-LA-VARENNE. — Alt. 820 mètres.

Observateur : M. BRÉCHARD, instituteur.

JANVIER 1908. — *Température :* moyenne : 1°4 ; minima : — 14°0 le 12 ; maxima : 14°0 le 18. — *Eau météorique :* 17mm5.

Ce mois est remarquable par la douceur de sa température. Beaucoup de journées ont été chaudes et très ensoleillées. Il y a eu très peu de pluie et de neige.

Digitized by Google

FÉVRIER. — *Température :* moyenne : 2°0 ; minima : — 11°0 le 9 ; maxima : 13°0 le 13. — *Eau météorique :* 59mm1.

Il n'y a eu que les quatre ou cinq premiers jours du mois qui ont été mauvais. Ils ont donné une couche de neige de 18 centimètres, qui a protégé les blés d'automne contre les fortes gelées. Fondue vers le 14, cette couche de neige s'est renouvelée vers la fin du mois, et elle a encore atteint quinze centimètres le 26.

MARS. — *Température :* moyenne : 2°3; minima : — 6°5 le 15 ; maxima : 13°0 le 28. — *Eau météorique :* 36mm3.

Mois un peu sec, qui n'a donné que de petites chutes de neige. Les blés ainsi que les seigles sont assez beaux, et l'on pousse avec activité les travaux d'irrigation et d'entretien des prairies.

AVRIL. — *Température :* moyenne : 4°2; minima : — 5°0 le 26 ; maxima : 19°0 le 27. — *Eau météorique :* 75mm7.

Ce mois n'a été ni beau, ni chaud. Nous avons encore eu des chutes de neige, et le sol en avait une couche de 10 centimètres le 6, et de 15 centimètres le 20. Comme la végétation, les travaux agricoles sont un peu en retard, mais jusque-là, rien n'est compromis.

MAI. — *Température :* moyenne : 14°4 ; minima : — 0°5 le 23 ; maxima : 29°5 le 9. — *Eau météorique :* 66mm9.

Les cultivateurs sont très satisfaits du bon état des récoltes. La neige tombée dans la nuit du 22 au 23 mai, a un peu endommagé les blés et les seigles, parce qu'elle était poussée par un vent fort, et qu'ils ont été couchés sur le sol, mais ils se sont déjà à peu près relevés.

JUIN. — *Température :* moyenne : 16°4 ; minima : 3°0 le 7 ; maxima : 31°0 le 15. — *Eau météorique :* 134mm4.

La sécheresse de la première quinzaine du mois a nui beaucoup aux fourrages, aux avoines, aux pommes de terre, etc., et l'on croyait ces récoltes compromises, lorsque des pluies abondantes sont survenues et les ont remises en bon état.

JUILLET. — *Température* . moyenne 16°2; minima : 6°5 le 15 ; maxima : 31°5 le 11. — *Eau météorique :* 206mm6.

Ce mois a été très pluvieux, et les fenaisons, surtout celles du début, se sont effectuées dans de mauvaises conditions. Dans la journée du 19-20 juillet, il est tombé 66 millimètres d'eau, et un total de 333 millimètres du 18 juin au 20 juillet.

AOUT. — *Température :* moyenne : 15°2 ; minima : 4°5 le 13 ; maxima : 30°0 le 20. — *Eau météorique* : 100mm2.

La température de ce mois s'est montrée très douce et même fraîche. Aussi le bétail, qui souffre habituellement à cette époque

Digitized by Google

de la chaleur et du manque d'herbe pour cause de sécheresse, paît cette année dans des pacages plantureux et du plus beau vert.

SEPTEMBRE. — *Température :* moyenne : 13°7 ; minima : 2°0 le 6 ; maxima : 27°0 le 8. — *Eau météorique :* 53mm2.

Le temps est redevenu beau et chaud, surtout durant la seconde quinzaine. Les travaux agricoles se font aisément dans de bonnes conditions.

OCTOBRE. — *Température :* moyenne : 12°7 ; minima : — 5°0 le 25 ; maxima : 27°0 le 4. — *Eau météorique :* 32mm3.

Le beau temps et la chaleur, au moins relative, ont continué pendant ce mois, excepté du 21 au 27, période froide qui a donné 15 centimètres de neige dans la nuit du 25 au 26. — Quelques terres n'ont pas pu être ensemencées, à cause de l'extrême dureté qu'elles devaient à la sécheresse. Le bétail continue à paître dehors, à la grande satisfaction des cultivateurs, mais la récolte des pommes de terre sera moins bonne qu'on avait espéré.

NOVEMBRE. — *Température :* moyenne : 5°7 ; minima : — 2°0 le 25 ; maxima : 19°0 le 2. — *Eau météorique :* 72mm5.

L'été de la Saint-Martin s'est prolongé plus que d'habitude, et le mois de novembre a été beau tout entier, mais un peu sec. Les seigles et les froments ont assez belle apparence.

DÉCEMBRE. — *Température :* moyenne : 1°6 ; minima : —15°0 le 31 ; maxima : 11°5 le 3. — *Eau météorique :* 64mm1.

Le mois de décembre a été beau, et le froid est resté modéré, sauf les deux derniers jours pendant lesquels le thermomètre s'est maintenu entre —8° et —15°. Il est tombé un peu de neige le 3 et le 20, ainsi que le 28 (2, 3 et 8 centimètres).

Observations sur quelques phénomènes périodiques concernant les animaux et les végétaux.

STATION D'ORCINES. — Alt. 832 mètres.

Observateur : M. LEFEBVRE.

FÉVRIER. — 19. Les oiseaux commencent à chanter. — 20. Le lis asphodèle sort de terre, le boisjoli bourgeonne. — 21. Les lilas, les pivoines arborescentes commencent à bourgeonner. — 22. L'oseille montre de nouvelles feuilles.

Digitized by Google

MARS. — 22. Premières primevères et premières violettes. — 25. La pivoine herbacée et la narcisse sortent de terre.

AVRIL. — 3. Les prairies et les champs de seigle reverdissent. — Les haies commencent à verdir. — 17. Les jonquilles s'épanouissent. — 19. La corbeille d'argent fleurit. — 21. La lunaire montre ses fleurs. — 23. L'anémone hépatique est en pleine floraison. On sème l'avoine. — 24. Le bois joli fleurit. — 25. Premier chant du coucou. — 27. Les moutons couchent au parc. — 28. On commence la plantation des pommes de terre.

MAI. — 4. Feuillaison de l'aubépine et des haies. — 6. Floraison des poiriers. — 7. Feuillaison des arbres. — 8. 9. Floraison des cerisiers et des pruniers. — 10. Les narcisses s'épanouissent. — 11. Floraison des pommiers. — 12. Floraison des orchis et des myosotis. — 13. Presque tous les arbres ont opéré leur feuillaison. — 14. 15. Floraison de l'aspérule odorante et des genêts. — 16. Les vaches vont au pâturage. — 19. Floraison des pivoines arborescentes. — 20. 21. Floraison des lilas et des iris. — 28. Floraison des seigles. — 29. Floraison de l'aubépine.

JUIN. — Du 7 au 15. Floraison du saxifrage, du thym, du lis asphodèle (hemerocalis), des bluets, des coquelicots, des marguerites, des rosiers, des œillets et du sureau. — 15. Commencement des fauchaisons. — 16. Tonte des moutons. — 25. Le chèvre-feuille commence à fleurir, ainsi que les rosiers grimpants.

JUILLET. — 12. Floraison du lis blanc. — 24. Premières fleurs des dahlias. — 25. Les fanaisons sont terminées. — 27. On commence la moisson des seigles.

AOUT. — 14. Les moissons sont terminées. — 24. On fauche les regains. — 29. On fauche les avoines, les pois, les vesces, etc.

SEPTEMBRE. — 14. On commence les semailles de seigle. — 26. La fauchaison des regains est terminée.

OCTOBRE. — 12. On commence la récolte des pommes de terre. — 23. Premières gelées et chute des feuilles. — 25. Première neige.

NOVEMBRE. — 5. Les vaches ne sont plus conduites dans les parages ; elles restent dans les étables. — 7. On a terminé la cueillette des pommes de terre. — 18. Les moutons ne passent plus la nuit au parc.

DÉCEMBRE. — 2. Les arbres sont complètement dépouillés de leurs feuilles. — 10. On a terminé les semailles du seigle.

Digitized by Google

ORAGES DE L'ANNÉE 1908

DANS LE DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DOME

Durant l'année 1908, les orages ont été observés dans 37 localités du département du Puy-de-Dôme. Les observateurs, dont la collaboration est absolument gratuite et bénévole, sont ordinairement des instituteurs, et quelquefois des propriétaires qui comprennent tout l'intérêt que l'agriculture doit porter aux études météorologiques.

Nous avons reçu 325 Bulletins d'observations qui nous ont montré qu'il y a eu, en 1908, 41 journées plus ou moins orageuses. Ce nombre est encore inférieur à celui d'une année normale, qui est de 59. Comme d'autre part, pour 29 de ces journées, les orages n'ont atteint, au plus, que 4 ou 5 de nos stations, et qu'il n'y a eu que 3 journées pour lesquelles le nombre des stations s'est élevé à une vingtaine, on doit en conclure que la diminution de l'activité orageuse, qui a commencé en 1900, s'est continuée jusqu'en 1908.

Répartition des journées orageuses dans le cours de l'année. — On en a observé 1 en janvier, 1 en février, 6 en avril, 3 en mai, 12 en juin, 10 en juillet, 5 en août, 1 en septembre, et 2 en octobre. — En les rapportant à la marche annuelle de la Terre autour du Soleil, on en trouve 20 avant le solstice d'été, et 21 après, ou bien encore 18 au printemps, 19 en été, 2 en automne, et 2 en hiver.

Répartition suivant les heures du jour. — Durant la période diurne de 24 heures, les orages ont débuté 2 fois la nuit, et 39 fois le jour, ou bien 7 fois avant 9 heures du matin et 34 fois après, ou bien encore 11 fois le matin, et 30 fois le soir.

Digitized by Google

Répartition suivant les hauteurs barométriques. — Sur les 41 journées orageuses, il s'en est produit 21, alors que le baromètre indiquait une pression atmosphérique inférieure à la pression normale 760^{mm}, et 20 ont correspondu à une pression atmosphérique supérieure à 760^{mm}. Ce dernier chiffre est considérable, et il est d'autant plus remarquable que sur ces 20 journées d'orages il y en a eu 4 qui sont survenues par une pression au moins égale à 765 millimètres. — Les orages du 30 juillet se sont même manifestés, alors que la pression atmosphérique atteignait 767 millimètres : c'est un fait très rare. — 24 journées d'orages sont survenues, alors que les pressions barométriques étaient uniformes dans notre région et même dans une grande partie de la France. — Cette uniformité de la pression atmosphérique a été particulièrement grande pour les journées les plus orageuses de l'année, les 15 et 29 juin et le 1er juillet.

Durée des orages. — Pendant l'année 1908, nos correspondants nous ont communiqué 226 observations concernant le temps que les orages ont duré dans leurs localités respectives. En voici le résumé :

8 orages ont duré de 5 à 15 minutes.
27 orages ont duré de 15 à 30 minutes.
28 orages ont duré de 30 à 45 minutes.
37 orages ont duré de 45 à 60 minutes.
68 orages ont duré de 1 à 2 heures.
28 orages ont duré de 2 à 3 heures.
15 orages ont duré de 3 à 4 heures.
9 orages ont duré de 4 à 5 heures.
4 orages ont duré de 5 à 6 heures.
2 orages ont duré de 7 à 8 heures.

Si l'on considère, non plus la durée de l'orage dans chaque localité, mais le temps pendant lequel les manifesta-

Digitized by Google

tions orageuses ont persisté dans le département, sur un point ou sur un autre, on trouve que :

11 ont duré de 5 à 45 minutes.
6 ont duré de 1 à 2 heures.
6 ont duré de 2 à 3 heures.
3 ont duré de 3 à 4 heures.
5 ont duré de 4 à 5 heures.
3 ont duré de 5 à 6 heures.
4 ont duré de 6 à 7 heures.
2 ont duré de 7 à 8 heures.
1 a duré de 8 à 9 heures.

Durée des pluies orageuses. — Nous avons reçu 157 observations sur la durée des pluies d'orages dans une même localité. Elles se décomposent ainsi :

56 ont duré de 5 à 15 minutes.
32 ont duré de 15 à 30 minutes.
11 ont duré de 30 à 45 minutes.
13 ont duré de 45 à 60 minutes.
25 ont duré de 1 à 2 heures.
11 ont duré de 2 à 3 heures.
5 ont duré de 3 à 4 heures.
2 ont duré de 4 à 5 heures.
1 a duré de 5 à 6 heures.
1 a duré de 8 à 9 heures.

Chutes de grêle. — Les chutes de grêle ont été beaucoup moins nombreuses que dans les années ordinaires. Sur les 41 journées d'orages, 13 seulement en ont fourni, et il n'y en a eu que 3 qui aient occasionné des dommages notables. Ces chutes de grêle ont été constatées dans 36 localités, et l'on a observé la durée de 23 d'entre elles.

4 ont duré moins d'une minute.
12 ont duré de 1 à 5 minutes.

Digitized by Google

2 ont duré de 5 à 10 minutes.
3 ont duré de 10 à 15 minutes.
1 a duré de 15 à 20 minutes.
1 a duré de 20 à 25 minutes.

Orages à neige. — Quatre journées orageuses, le 8 janvier, le 24 février, le 5 et le 6 avril ont donné de la neige au moment des orages. On trouvera plus loin quelques détails à ce sujet.

Directions suivies par les orages. — Les 325 Bulletins d'orages que nous avons reçus pendant l'année 1908, présentaient 241 observations de direction qui se répartissent ainsi :

Du S.-E. au N.-W.....	19	Du N.-W. au S.-E.....	26
Du S. au N.....	47	Du N. au S.	15
Du S.-W. au N.-E.....	64	Du N.-E. au S.-W.....	7
De l'W. à l'E.....	57	De l'E. à l'W.....	6

On y remarque, comme toujours, la grande prédominance des orages qui suivent des directions comprises entre Sud-Nord et Ouest-Est ; mais on y voit aussi que les orages peuvent venir d'un point quelconque de l'horizon. — Nous savons que cela dépend de la situation barométrique générale.

Le tableau ci-après permet d'apprécier la valeur relative des orages au point de vue de leur durée, du nombre de communes qu'ils ont pu atteindre, et des dégâts qu'ils ont dû causer.

Digitized by Google

Orages de l'année 1908 dans le département du Puy-de-Dôme.

JOURS D'ORAGES	DURÉE DES ORAGES	Nombre des Stations atteintes par les orages.	NOMBRE DE STATIONS OU ONT ÉTÉ SIGNALÉS									
			des chutes de grêle		de la pluie avec dégâts.	du vent avec dégâts.	des chutes de foudre avec					
			avec dégâts	sans dégâts.			personnes tuées.	personnes blessées.	animaux tués.	maisons incendiées.	arbres foudroyés.	dégâts divers.
8 Janvier.	De 7 h. 10 à 7 h. 40 matin.	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
24 Février.	4 h. 30 soir.	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
5 Avril.	5 h. 30 soir.	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
6 —	4 h. 30 soir.	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
15 —	De 6 h. à 8 h. soir.	5	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
18 —	De 2 h. 7 à 2 h. 20 soir.	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
23 —	De 8 h. 30 à 9 h. 15 matin.	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
24 —	De 7 h. 30 à 10 h. 40 matin.	4	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»
5 Mai.	De 4 h. 45 soir à minuit 40.	12	1	4	»	»	»	»	»	»	»	»
19 —	De 2 h. 50 à 5 h. 15 soir.	4	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
20 —	De 3 h. à 7 h. soir.	8	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»
6 Juin.	De 11 h. 30 à 11 h. 50 mat.	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
14 —	De 8 h. 10 à midi 20.	3	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»
15 —	De midi 20 à 9 h. soir.	20	»	3	»	»	»	»	»	»	1	»
16 —	De 2 h. 15 à 3 h. 50 soir.	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
17 —	De 1 h. 20 à 8 h. soir.	11	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
18 —	De 11 h. à midi.	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
19 —	10 h. m. et 7 h. 45 soir.	4	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
20 —	De 1 h. 45 à 4 h. soir.	3	1	1	»	»	1	»	»	»	»	»
21 —	De 7 h. 40 à 9 h. 30 soir.	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
25 —	De 3 h. 50 à 4 h. 30 soir.	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
29 —	De 3 h. à 9 h. 30 soir.	22	4	5	4	»	»	»	»	1	1	»
30 —	De 1 h. 50 à 4 h. 35 soir.	3	»	2	1	»	»	»	»	1	»	»
1 Juillet.	De 7 h. 15 m. à 1 h. soir.	22	»	»	1	2	»	»	»	»	»	1
2 —	De 2 h. 15 à 5 h. 30 soir.	2	»	1	1	»	»	»	»	»	»	»

Digitized by Google

JOURS D'ORAGES	DURÉE DES ORAGES	Nombre de Stations atteintes par les orages.	NOMBRE DE STATIONS OU ONT ÉTÉ SIGNALÉS									
			des chutes de grêle		de la pluie avec dégâts.	du vent avec dégâts.	des chutes de foudre avec					
			avec dégâts.	sans dégâts.			personnes tuées.	personnes blessées.	animaux tués.	maisons incendiées	arbres foudroyés.	dégâts divers.
3 Juillet.	De 10 h. 5 à 5 h. 50 soir.	5	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
4 —	De 11 h. 30 m. à 4 h. 40 soir.	14	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»
6 —	De midi 30 à 6 h. soir.	7	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»
7 —	De 9 h. 30 à 11 h. 50 soir.	6	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»
12 —	De 4 h. à 10 h. 30 soir.	14	»	»	»	2	»	»	»	»	»	1
14 —	De 2 h. 30 à 4 h. soir.	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
15 —	De 11 h. 25 m. à 2 h. 50 soir.	4	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»
30 —	De 9 h. 15 à 11 h. 10 soir.	6	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»
5 Août.	De 4 h. 30 à 9 h. 10 soir.	3	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
15 —	De 11 h. s. (14) à 1 h. 35 m (15).	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
19 —	De 2 h. 30 à 5 h. soir.	5	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»
21 —	De 1 h. 30 à 9 h. soir.	12	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»
30 —	De 3 h. 15 à 4 h. 25 soir.	6	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
9 Septembre.	5 h. matin.	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
13 Octobre.	De 1 h. 50 à 2 h. 20 soir.	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
20 —	De 1 h. 45 à 7 h. soir.	2	»	»	»	»	»	»	1	1	»	»
41	Totaux....	224	8	25	8	4	1	»	2	3	4	2

Digitized by Google

MONOGRAPHIE DES ORAGES

Orage du 8 Janvier. — *De 7 h. 10 à 7 h. 40 du matin. — Profonde dépression dans le Nord, vers le Pas-de-Calais (735mm).— A Clermont : minimum barométrique : 751mm0 à 6 heures du soir. — Température maxima : 8°2 à 4 h. 10 du matin. — 1 station atteinte.*

Cet orage, observé à Saint-Remy-sur-Durolle, a donné quatre ou cinq coups de tonnerre Il a été accompagné de grésil et suivi d'une chute de neige.

Orage du 24 Février. — *4 h. 30 du soir. — Profonde dépression (740mm) vers la mer du Nord, et dépression secondaire (753mm) en Provence. — A Clermont : minimum barométrique : 759mm2 à 3 heures du soir. — Température maxima : 10°6 à 3 h. 20 du matin. — 1 station atteinte.*

C'est à Orcines que l'on constate cet orage, qui n'est caractérisé, au point de vue électrique, que par un seul coup de tonnerre, accompagné de tourbillons de neige et de grésil.

Orage du 5 Avril. — *5 h. 30 du soir. — Dépressions en Provence (755mm) et dans les Pays-Bas (757mm) ; forte pression (770mm) vers les côtes de l'Atlantique. — A Clermont : minimum barométrique : 755mm9 à 3 heures du soir. — Température maxima : 9°3 à 3 h. 30 du soir. — 1 station atteinte.*

L'orage est observé à Combronde, où il se manifeste par un coup de tonnerre assez fort, suivi d'averses de pluie et de neige. Les hauteurs environnantes en ont été blanchies comme en hiver.

Orage du 6 Avril. — *Vers 4 h. 30 du soir. — Dépression à Nice (752mm) et forte pression (770mm) en Angleterre. — A Clermont : minimum barométrique : 758mm9 à 4 heures du matin.— Température maxima : 9°0 à 3 h. 40 du soir. — 1 station atteinte.*

Cette manifestation orageuse est constatée à Aulhat, près d'Issoire. Elle se traduit par plusieurs coups de tonnerre accompagnés de pluie et de neige.

Orages du 15 Avril. — *De 6 heures à 8 heures du soir.— Basses pressions (759mm) en Gascogne et en Provence ; fortes pressions (775mm) en Ecosse. — A Clermont : minimum barométrique : 759mm0*

Digitized by Google

à 3 heures du soir. — Température maxima : 17°6 à 3 h. 30 du soir. — 5 stations atteintes.

Ils se produisent dans le Nord-Ouest du département et ne présentent rien de remarquable, excepté à Thiers où le tonnerre est assez fort. — Ils ont cependant présenté cette particularité de venir de l'Est, conformément à la situation barométrique.

ORAGE DU 18 AVRIL. — *De 2 h. 7 minutes à 2 h. 20. — Basses pressions en Provence (752mm) ; fortes pressions (770mm) en Ecosse. — A Clermont : minimum barométrique : 752mm1 à 4 heures du soir. — Température maxima : 15°6 à 11 h. 50 du matin. — 1 station atteinte.*

Cet orage est observé à Saint-Sandoux, où il se manifeste par trois coups de tonnerre, assez forts, à 2 h. 7, 2 h. 12 et 2 h 20 minutes. Ces coups de tonnerre ont été suivis d'une forte pluie qui a duré 45 minutes, et qui a été tout à fait torrentielle sur le sommet du puy de Saint-Sandoux.

ORAGE DU 23 AVRIL. — *De 8 h. 30 à 9 h. 15 du matin. — Dépression vers les Pays-Bas (751mm). — A Clermont : minimum barométrique : 753mm7 à minuit. — Température maxima : 19°1 à 1 h. 30 du soir. — 1 station atteinte.*

L'orage se produit vers Thiers, en donnant une légère averse et des coups de tonnerre modérés.

ORAGES DU 24 AVRIL. — *De 7 h. 30 à 10 h. 40 du matin. — Profonde dépression (745mm) vers le Pas-de-Calais. — A Clermont : minimum barométrique : 747mm0 à 1 heure du soir. — Température maxima : 13°9 à 10 h. 30 du matin. — 4 stations atteintes.*

Ces orages ont éclaté dans l'Est et le Sud-Est du département. A Arlanc, il tombe du grésil et de la neige, ainsi qu'à Saint-Bonnet-le-Bourg ; à Saint-Remy-sur-Durolle, pendant un quart d'heure, de la grêle de grosseur moyenne. Enfin, à Thiers, le vent, le tonnerre et les éclairs ont eu une grande intensité.

ORAGES DU 5 MAI. — *De 4 h. 45 du soir à minuit 40 minutes. — Profonde dépression dans les Iles Britanniques (740mm). — A Clermont : minimum barométrique : 752mm5 à 5 heures du soir. — Température maxima : 28°3 à 1 h. 10 du soir. — 12 stations atteintes.*

Disséminés dans les diverses parties du département, le Sud-Ouest excepté, ces orages ont été généralement remarquables par l'intensité des éclairs et du tonnerre. On signale des chutes de grêle à Combronde, Vic-le-Comte, Saint-Sandoux, Thiolières, Saint-Jean-Saint-Gervais, mais on n'a constaté des dégâts qu'à Saint-Sandoux. — Dans les environs de Thiers, on a signalé, ce jour-là, comme ayant eu lieu la nuit précédente, une pluie de soufre, qui est sans doute, simplement, une pluie de pollen.

Digitized by Google

Saint-Saudour. — L'orage, venu du Sud, a versé une forte grêle qui est tombée durant dix minutes et qui a causé de grands dégâts dans les vignes et dans les vergers. — On entendait à peine le tonnerre, mais les éclairs étaient fort vifs, et le vent soufflait avec violence du Midi. — DÉSUSCLADE, instituteur.

Saint-Jean-Saint-Gervais. — Vers onze heures du soir, un orage venant de l'Est a traversé la commune, après un grand vent du Sud, avec éclairs effrayants et terribles coups de tonnerre. Soudain, le calme semble se faire, et il tombe pendant dix minutes de la grêle grosse comme des œufs de pigeon. Puis il survient encore un grand coup de vent, et l'orage disparaît dans la direction de l'Ouest.

PUYFOULLOUX, instituteur.

Thiolières. — L'orage est arrivé tout à coup, et dans un grand coup de vent d'Ouest qui a fini avec lui. Il a disparu dans l'Est, après avoir donné, durant sept minutes, une pluie assez forte à laquelle ont été mêlés, pendant quatre minutes, des grêlons d'un centimètre de diamètre. — VAURILLON, instituteur.

ORAGES DU 19 MAI. — *De 2 h. 50 à 5 h. 15 du soir. — Pression forte, mais un peu uniforme, avec léger minimum en Gascogne (769mm 0).— A Clermont : minimum barométrique : 767mm à 6 heures du soir. — Température maxima : 28°9 à 1 h. 30 du soir. — 4 stations atteintes.*

Ils se manifestent dans le Nord-Ouest du département et ne présentent rien de notable, si ce n'est qu'à Villossanges, où l'orage vient de l'Est, les manifestations électriques, ainsi que la pluie, ont eu une grande intensité.

ORAGES DU 20 MAI. — *De 3 heures à 7 heures du soir. — Pressions fortes, mais uniformes en France. — A Clermont : minimum barométrique : 764mm7 à minuit. — Température maxima : 30° 2 à 2 h. 50 du soir. — 8 stations atteintes.*

On les constate dans le Sud-Est et dans le Nord-Ouest du département, et ils marchent du Sud-Ouest au Nord-Est. A Saint-Alyre, les éclairs ont une grande intensité, et il tombe un peu de grêle, grosse comme des noisettes à Château-sur-Cher, grosse comme des pois à Saint-Georges-de-Mons.

ORAGE DU 6 JUIN. — *De 11 h. 30 à 11 h. 50 du matin. — Pression un peu faible et uniforme dans la moitié S.-E. de la France. — A Clermont : minimum barométrique : 757mm7 à 3 heures du matin. — Température maxima : 20°2 à 8 heures du matin. — 1 station atteinte.*

Cet orage, qui vient du Nord, conformément à la situation barométrique, est observé à Saint-Alyre, à l'extrémité Sud-Est du département.

Digitized by Google

ORAGES DU 14 JUIN. — *De 8 h. 10 du matin à midi 20. — Pressions uniformes en France ; centre de dépression (745mm) en Norvège. — A Clermont : minimum barométrique : 760mm4 à 2 heures du soir. — Température maxima : 30°5 à 2 h. 50 du soir. — 3 stations atteintes.*

Ils sont observés dans le Centre à Saint-Sandoux, et dans le Sud-Est à Thiolières et à Saint-Alyre. L'orage, faible à Thiolières, est fort à Saint-Sandoux, ainsi qu'à Saint-Alyre où il tombe, en outre, un peu de grêle mêlée à une pluie torrentielle.

ORAGES DU 15 JUIN. — *De midi 20 à 9 heures du soir. — Pressions très uniformes en France, avec centre de dépression (750mm) en Islande. — A Clermont : minimum barométrique : 759mm6 à 6 h. du soir. — Température maxima : 30°6 à midi 45. — 20 stations atteintes.*

Ces orages, qui ont suivi des directions variées, parmi lesquelles prédominent celles du quart Sud-Ouest au quart Nord-Est, se sont produits dans les diverses parties du département, et n'ont pas eu une bien grande intensité. Cependant, à Vic-le-Comte, les éclairs ont été très vifs, et il est tombé un peu de grêle à Aulhat, Moissat et Beauregard-Vendon. Dans cette localité, on a constaté une chute de foudre sur un noyer. Deux orages bien distincts ont été observés à Servant, Joze, Mozac, Aulhat, Moissat, Neschers, Thiolières et Combronde.

ORAGE DU 16 JUIN. — *De 2 h. 15 à 3 h. 50 du soir. — Centre de dépression (745mm) en Ecosse et pressions un peu uniformes en France. — A Clermont : minimum barométrique : 754mm8 à 7 heures du soir. — Température maxima : 29°3 à 1 h. 40 du soir. — 1 station atteinte.*

L'orage, qui marche du Sud au Nord, est constaté à Mozac, où il donne une pluie modérée qui dure deux heures et demie.

ORAGES DU 17 JUIN. — *De 1 h. 20 à 8 heures du soir. — Léger centre de dépression (755mm) dans le Nord de la France. — A Clermont : minimum barométrique : 756mm0 à 2 heures du soir. — Température maxima : 26°0 à 11 h. 20 du matin. — 11 stations atteintes.*

Ils se produisent dans le Centre et dans le Nord-Ouest du département, et marchent en général du quart Sud-Ouest au quart Nord-Est. Leur intensité n'est pas grande, mais cependant ils donnent des pluies très abondantes à Neschers, Saint-Gervais et Combronde (27mm).

ORAGE DU 18 JUIN. — *De 11 heures à midi. — Pressions faibles et uniformes en France. — A Clermont : minimum baromé-*

Digitized by Google

trique : 756mm7 à 2 heures du soir. — Température maxima : 26°1 à 2 heures du soir. — 1 station atteinte.

Cet orage, qui marche du Sud-Ouest au Nord-Est, se manifeste à Servant, vers la limite Nord-Ouest du département.

Orages du 19 Juin. — *De 10 heures à 11 heures du matin et de 4 heures à 7 h. 45 du soir. — Pressions faibles et uniformes en France. — A Clermont : minimum barométrique : 752mm9 à 5 heures du soir. — Température maxima : 20°0 à 11 h. 45 du matin. — 4 stations atteintes.*

Ce sont des orages épars, assez faibles quant aux manifestations électriques, mais qui donnent des pluies abondantes à Courpière et à Servant.

Orages du 20 Juin. — *De 1 h. 45 à 4 heures du soir. — Dépression secondaire (751mm) sur la France centrale ; pression plus forte (760mm) en Angleterre et en Bretagne. — A Clermont : minimum barométrique : 753mm7 à 1 heure du soir. — Température maxima : 20°0 à 11 h. 45 du matin. — 3 stations atteintes.*

Les orages de cette journée sont très localisés, et ils éclatent dans le Centre Nord Ouest du département, à Orcines et à Pont-du-Château, où il tombe quelques grêlons ; à Saint-Georges-de-Mons, où la grêle cause des dommages considérables. Notre correspondant de Pont-du-Château nous signale que l'orage a été plus violent au Nord de cette localité, et qu'une femme a été foudroyée dans la commune des Martres-d'Artières.

Saint-Georges-de-Mons. — Le ciel était très chargé de nuages volumineux, et l'orage a versé une grêle abondante qui dura 25 minutes. Dans la partie orientale de la commune, les grêlons ont atteint la grosseur d'une noix. Les légumes sont hachés ; les seigles, les blés de printemps, les pommes de terre et les avoines ont aussi beaucoup souffert. — Lescure, instituteur.

Orage du 21 Juin. — *De 7 h. 40 à 9 h. 30 du soir. — Pressions un peu faibles (759mm) dans l'Est et le Sud-Est de la France ; pressions plus fortes (765 mm) en Bretagne. — A Clermont : minimum barométrique : 759mm9 à 4 heures du soir. — Température maxima : 20°8 à 2 heures du soir. — 1 station atteinte.*

Cet orage s'est produit dans la région de Thiers, où il a été assez important. Il a marché du Nord au Sud, conformément à la situation barométrique générale, et a versé une pluie abondante, accompagnée de remarquables manifestations électriques.

Orage du 25 Juin. — *De 3 h. 50 à 4 h. 30 du soir. — Pression un peu faible en Provence (760mm), et forte en Bretagne (769mm). — A Clermont : minimum barométrique : 762mm7 à 3 heures du*

Digitized by Google

soir. — Température maxima : 25°5 à 3 h. 20 du soir. — 1 station atteinte.

L'orage est observé à Vic-le-Comte, où il marche du Nord-Est au Sud-Ouest, conformément à la situation barométrique générale, et a été très faible.

ORAGES DU 29 JUIN. — *De 3 heures à 9 h. 30 du soir. — Pressions uniformes en France. — A Clermont : minimum barométrique : 762mm4 à 3 heures du soir. — Température maxima : 29°0 à 11 h. 40 du matin. — 22 stations atteintes.*

C'est la journée orageuse la plus importante de l'année, et les orages se sont étendus sur la plus grande partie du département. Presque partout les manifestations électriques ont eu une grande intensité. On a observé des chutes de grêle dans neuf stations : avec dégâts à Moissat, Egliseneuve-d'Entraigues, Saint-Angel et Saint-Georges-de-Mons ; sans dégâts à Antoingt, Saint-Sandoux, Vic-le-Comte, Gelles et Pont-du-Château. La pluie a raviné des terres ou couché des récoltes à Egliseneuve-d'Entraigues, Saint-Sandoux, Courpière et Billom. Une maison a été incendiée à Saint-Etienne-des-Champs, et un arbre a été foudroyé à Cournon.

Mais les dommages les plus considérables ont été produits sur la commune de Chauriat, où nous n'avons pas de correspondant, et dont toutes les récoltes ont été à peu près anéanties par la grêle. — Il en a été de même pour une partie des communes de Ludesse et de Montaigut-le-Blanc, d'après notre correspondant de Neschers.

Egliseneuve-d'Entraigues. — L'orage s'est déchaîné très violent, et une pluie abondante a raviné des terres. La grêle a endommagé les récoltes, notamment les jardins dans certaines parties de la commune. — FRAISSE, instituteur.

Courpière. — La pluie torrentielle, qui est tombée de 8 h. 45 à 9 h. 5, a endommagé les blés que les pluies de la semaine précédente avaient déjà couchés.

Moissat. — L'orage a débuté par un grand vent, qui s'est calmé à l'arrivée de la pluie et du tonnerre. La pluie, très forte, est bientôt mêlée de grêlons, gros comme des noisettes, qui tombent durant 10 minutes. Les feuilles des arbres, les cultures des jardins, les vignes et toutes les plantes à feuilles ou à tiges fragiles ont été un peu endommagées. Dans la partie S.-E. de la commune, la grêle a atteint la grosseur d'une noix, et a détruit les trois quarts de la récolte des vignobles. — BELLETEIX, instituteur.

Neschers. — Nous avons eu un violent orage qui n'a pas fait de mal chez nous. Mais la grêle a complètement détruit les récoltes dans une partie des communes de Ludesse et de Montaigut-le-Blanc, dont les habitants sont dans la désolation.

COUPAT, instituteur.

Pont-du-Château. — Un violent orage a éclaté, hier, à sept heures du soir, avec des éclairs très vifs et de terribles coups de tonnerre, accompagnés d'une pluie torrentielle, qui dura un quart

Digitized by Google

d heure et devint ensuite plus modérée. Quelques grêlons étaient mêlés à la pluie. Le pluviomètre a accusé 36 millimètres d'eau.

BRESSON, juge de paix.

Saint-Angel. — Les récoltes étaient très belles, mais l'orage a endommagé les froments, les chanvres, les raves, les colzas et les légumes des jardins. La perte est évaluée, en général, à un tiers des récoltes, sur un tiers du territoire de la commune. La grêle est tombée, pendant 20 minutes, grosse comme des œufs d'oiseaux et mêlée à la pluie. — DOUCE, instituteur.

Saint-Georges-de-Mons. — La grêle est tombée, pendant un quart d'heure, grosse comme des noisettes, et, sur quelques parties de la commune, grosse comme des noix. Les légumes sont écrasés et hachés. — LESCURE, instituteur.

Saint-Sandoux. — L'orage a été violent et accompagné d'une pluie très forte, qui a duré 20 minutes. Pendant 3 minutes, la pluie était mêlée de grêlons gros comme des petits pois. La grêle n'a pas fait de mal, mais l'orage a été précédé d'une bourrasque extrêmement violente, qui a quelque peu endommagé les récoltes. — En outre, la pluie a raviné les terres en pente.

DÉSUSCLADE, instituteur.

ORAGES DU 30 JUIN. — *De 1 h. 50 à 4 h. 35 du soir. — Pressions uniformes, mais fortes, en France. — A Clermont : minimum barométrique : 763mm1 à 4 heures du soir. — Température maxima : 29°4 à 4 heures du soir. — 3 stations atteintes.*

Ce sont des orages, très localisés, qui se manifestent dans le nord-ouest du département, qui suivent des directions variées, NNW-SSE, NW-SE et SE-NW, et qui prennent une certaine intensité. — A Servant, l'orage a été très violent et a versé pendant 65 minutes une pluie copieuse qui a raviné les terrains en pente, et à laquelle s'est ajouté un peu de petite grêle. — A Saint-Georges-de-Mons, où il est tombé aussi quelques grêlons, les coups de tonnerre ont eu une force remarquable, et la foudre a incendié un corps de bâtiments à Lagarde, sur la commune de Chapdes-Beaufort.

ORAGES DU 1er JUILLET. — *De 7 h. 15 du matin à 1 heure du soir. — Pressions fortes, mais uniformes en France, avec un léger minimum (764mm) en Provence. — A Clermont : minimum barométrique : 765mm4 à 5 heures du soir. — Température maxima : 23°6 à 3 h. 45 du soir. — 22 stations atteintes.*

Les orages de cette journée ont dû s'étendre sur tout le département. Presque partout, ils ont été très violents au point de vue des manifestations électriques, et ont versé en beaucoup d'endroits des pluies torrentielles, mais on n'a constaté de chutes de grêle dans aucune station. — A Aigueperse, à Saint-André-le-Coq et à Saint-Georges-de-Mons, la pluie ou le vent ont causé quelques dommages, et à Pont-du-Château le pluviomètre a accusé 38mm d'eau. — De Saint-Remy-sur-Durolle, on signale une chute de foudre sur un poteau télégraphique.

Digitized by Google

Neschers. — L'orage a été très violent. Le tonnerre, qui ébranle les maisons avec un bruit terrible, se produit au moment même de l'éclair. Il tombe une pluie diluvienne qui dure quatre heures et qui transforme les rues en ruisseaux. L'eau pénètre dans les caves, les granges, les écuries, et les remplit en peu de temps. Il n'est pas tombé de grêle, mais on a rarement vu tomber de la pluie avec une si grande intensité. — COUPAT, instituteur.

ORAGES DU 2 JUILLET. — *De 2 h. 15 à 5 h. 30 du soir. — Pressions fortes mais un peu uniformes en France. — A Clermont : minimum barométrique : 765mm0 à 6 heures du soir. — Température maxima : 24°5 à 2 h. 45 du soir. — 2 stations atteintes.*

Les deux orages ont lieu dans des régions bien distinctes, mais ils marchent tous les deux dans des directions remarquables : l'un du Nord-Ouest au Sud-Est, à Thiolières, près d'Ambert, où tombe une forte pluie et quelques grêlons; — l'autre du Nord-Est au Sud-Ouest, à Saint-Georges-de-Mons, dans le Nord-Ouest du département. Dans cette dernière localité, le soleil ne s'est montré qu'à midi ; mais l'orage s'est formé avec une grande rapidité, et à 2 h. 25, il tombe une pluie battante qui couche les blés et enterre les légumes.

ORAGES DU 3 JUILLET. — *De 10 h. 5 du matin à 5 h. 50 du soir. Pressions uniformes, mais un peu fortes en France. — A Clermont : minimum barométrique : 762mm2 à 6 heures du soir. — Température maxima : 27°3 à 11 h. 50 du matin. — 5 stations atteintes.*

Ce sont de faibles orages disséminés dans la moitié Nord du département, et qui ne donnent de la pluie qu'à Thiers, Orcines et Gelles, sous la forme de légères averses. — A Thiers et à Gelles, les manifestations électriques ont été cependant assez fortes.

ORAGES DU 4 JUILLET. — *De 11 h. 30 du matin à 4 h. 40 du soir. — Pressions très uniformes en France. — A Clermont : minimum barométrique : 760mm7 à 2 heures du soir. — Température maxima : 28°8 à midi 30. — 14 stations atteintes.*

Ils se sont produits surtout dans le Centre et dans le Nord-Ouest du département. Ils n'ont pris d'importance, dans quelques localités, que sous le rapport des manifestations électriques. Les pluies qui les ont accompagnés ont été faibles, et l'on n'a constaté de la grêle qu'à Saint-Sandoux et à Combronde, grêle grosse comme des noisettes dans le premier endroit, et comme des pois dans le second. Les dégâts ont été insignifiants.

ORAGES DU 6 JUILLET. — *De midi 30 à 6 heures du soir. — Pression faible en Provence (759mm) et un peu forte (765mm) en Bretagne. — A Clermont : minimum barométrique : 760mm8 à 5 heures du soir. — Température maxima : 25°0 à 1 h. 20 du soir. — 7 stations atteintes.*

C'est encore dans le Centre et dans le Nord-Ouest du département

Digitized by Google

qu'ils se manifestent. Ils ont surtout marché du N.-W au S.-E, comme le comportait la situation barométrique générale. On a signalé de petites chutes de grêle à Beauregard-Vendon et à Saint-Sandoux, qui reçoit aussi une forte pluie. — D'ailleurs, presque partout, on se plaint de la fréquence et de la persistance des averses orageuses. Toutes les récoltes commencent à en souffrir, et dans quelques régions, la récolte des fourrages s'effectue dans de très mauvaises conditions.

Orages du 7 Juillet. — *De 9 h. 30 à 11 h. 50 du matin. — Pression un peu faible en Provence (758mm) et assez forte en Bretagne (766mm). — A Clermont : minimum barométrique : 763mm5 à 11 heures du matin. — Température maxima : 22°0 à 9 h. 30 du matin. — 6 stations atteintes.*

Ils sont généralement faibles, excepté à Moissat, où les phénomènes électriques prennent une certaine intensité, et où l'on constate une chute de foudre sur un peuplier. On les observe dans le Centre et dans le Nord-Ouest du département.

Orages du 12 Juillet. — *De 4 heures à 10 h. 30 du soir. — Centre de dépression (751mm) vers nos côtes de l'Atlantique ; le baromètre marque 760mm en Provence. — A Clermont : minimum barométrique : 751mm0 à 3 heures du soir. — Température maxima : 38°6 à midi 40. — 14 stations atteintes.*

Les orages de cette journée ont été observés dans les diverses parties du département, mais surtout dans le Centre. Dans quelques localités, les éclairs et le tonnerre ont été très forts, et dans la commune de Gelles, la foudre a brisé plusieurs poteaux télégraphiques ; mais, en général, ils ont été modérés. Les pluies ont été cependant assez abondantes et prolongées pour provoquer de nouvelles plaintes, au moins dans quelques régions. Mais c'est tout à fait à l'unanimité qu'on s'est plaint du vent du Midi, chaud et sec, qui dessèche, renverse et brise les récoltes depuis plusieurs jours.

Orage du 14 Juillet. — *De 2 h. 30 à 4 heures du soir. — Faibles pressions (755mm) en Angleterre, un peu faibles en Provence (760mm) et fortes en Gascogne (765mm). — A Clermont : minimum barométrique : 763mm5 à 4 heures du matin. — Température maxima : 22°4 à 3 h. 15 du soir. — 1 station atteinte.*

C'est un orage tout à fait isolé qui se manifeste à Gelles, qui marche de l'Ouest à l'Est et qui donne une faible pluie dont la durée n'a pas dépassé une demi-heure.

Orages du 15 Juillet. — *De 11 h. 25 du matin à 2 h. 50 du soir. — Pressions uniformes, mais un peu fortes en France. — A Clermont : minimum barométrique : 766mm4 à 4 heures du matin. — Température maxima : 22°5 à 1 heure du soir. — 4 stations atteintes.*

Digitized by Google

Ces orages, qui ont été faibles ou très modérés, ont eu lieu dans le Centre du département, en versant encore des pluies qui sont plus nuisibles qu'utiles. A Neschers et à Gelles, il tombe un peu de grêle grosse comme des pois.

ORAGES DU 30 JUILLET. — *De 9 h. 15 à 11 h. 10 du soir. — Pression forte, mais uniforme en France. — A Clermont : minimum barométrique : 767mm4 à 4 heures du soir. — Température maxima : 25°0 à 2 h. 45 du soir. — 6 stations atteintes.*

Ces orages se sont produits par une forte pression atmosphérique, ce qui est tout à fait exceptionnel. Ils n'ont d'ailleurs donné que deux légères ondées qui n'ont duré que 5 et 10 minutes à Thiers et à Combronde. — L'orage, sans être violent, a été plus important à Servant, où la pluie, très modérée, est tombée durant deux heures, et où la foudre a frappé une maison d'habitation en tuant une vache et une chèvre dans une étable attenante, sans faire de mal à un veau et à un chevreau qui se trouvaient à côté.

ORAGES DU 5 AOUT. — *De 4 h. 30 à 9 h. 10 du soir. — Centre de dépression (756mm) dans les Pays-Bas ; forte pression (765mm) en Irlande ; pressions uniformes vers 762mm dans notre région. — A Clermont : minimum barométrique : 753mm3 à 5 heures du soir. — Température maxima : 28°5 à 3 h. 10 du soir. — 3 stations atteintes.*

Ce sont encore, sous tous les rapports, de très faibles orages qui se produisent à Combronde, à Beauregard-Vendon et à Saint-Flour.

ORAGES DES 14-15 AOUT. — *De 11 heures du soir le 14, à 1 h. 35 du matin le 15. — Pression faible en Provence (757mm) et plus forte (763mm) en Bretagne. — A Clermont : minimum barométrique : 758mm3 à 5 heures du matin. — Température maxima : 20°0 à 1 h. 50 du soir. — 2 stations atteintes.*

Les deux stations qui signalent ces orages sont Arlanc et Thiolières, dans l'arrondissement d'Ambert.

ORAGES DU 19 AOUT. — *De 2 h. 30 à 5 heures du soir. — Pressions un peu fortes, mais uniformes en France. — A Clermont : minimum barométrique : 761mm4 à 5 heures du soir. — Température maxima : 26°8 à 4 h. 10 du soir. — 5 stations atteintes.*

Ces orages se sont manifestés dans le Centre Sud du département, et ont pris une certaine importance dans quelques localités, en versant de la grêle à Aulhat, Saint-Sandoux et Vic-le-Comte.

Aulhat. — La grêle, qui est tombée sur la partie Nord de la commune, et qui avait un centimètre de diamètre, a duré trois minutes. Les dégâts ne sont pas très graves parce que les principales récoltes sont rentrées, et que les raisins ont été protégés par les feuilles des vignes. — PALASSE, instituteur.

Digitized by Google

Saint-Sandoux. — La grêle, qui était petite, n'est tombée que pendant une minute et n'a causé aucun dégât à Saint-Sandoux, mais on dit qu'à Plauzat, Chanonat et Saint-Amant-Tallende, les dommages sont considérables. — DÉSUSCLADE, instituteur.

Vic-le-Comte. — Dans l'après-midi, la chaleur a été excessive, surtout de deux heures à quatre heures. L'orage a duré de 3 h. 30 à 4 h. 50, avec de vifs éclairs et des coups de tonnerre assez forts. La pluie est tombée d'abord forte pendant dix minutes, puis modérée pendant vingt minutes. En même temps que la pluie, il est tombé de la grêle, et comme certains grêlons avaient la grosseur d'une petite noisette, il y a eu quelques dégâts dans les vignes du Sud-Ouest de la commune, et surtout dans la commune de Parent où l'orage a sévi avec plus de violence. — GAILLARD, instituteur.

ORAGES DU 21 AOUT. — *De 1 h. 30 à 9 heures du soir. — Centre de dépression (755^{mm}) à l'Ouest des Iles Britanniques; pressions uniformes en France. — A Clermont : minimum barométrique : 757^{mm}0 à 3 heures du soir. — Température maxima : 29°6 à midi 45. — 12 stations atteintes.*

Les stations qui ont observé ces orages sont surtout disséminées dans la moitié méridionale du département. Six stations : Aulhat, Gelles, Vic-le-Comte, Saint-Sandoux, Saint-Georges-de-Mons et Thiolières ont subi deux orages bien distincts, qui se sont succédé à des intervalles variables entre une heure et cinq heures de durée. Tous ces orages ont marché du quart Sud-Ouest au quart Nord-Est, et presque tous ont eu une grande intensité sous le rapport des phénomènes électriques, mais une importance beaucoup moindre au point de vue des autres météores. Cependant, à Orcines et à Saint-Sandoux, il tombe quelques grêlons de la grosseur d'une noisette, qui, dans la dernière localité, s'aplatissaient sur le sol comme l'auraient fait de petites boules de neige. — D'après notre correspondant de Saint-Sandoux, il serait tombé, sur le territoire de la commune de Ludesse, des grêlons qui avaient les dimensions d'une noix.

ORAGES DU 30 AOUT. — *De 3 h. 15 à 4 h. 25 du soir. — Pression un peu faible en Provence (760^{mm}), assez forte en Gascogne (765^{mm}) et uniforme dans notre région. — A Clermont : minimum barométrique : 763^{mm}6 à 8 heures du matin. — Température maxima : 26°6 à 2 heures du soir. — 6 stations atteintes.*

Ce sont de faibles orages qui marchent du Nord-Ouest au Sud-Est, et qui se produisent isolément dans les hautes vallées de l'Allier et de la Dore. A Vic-le-Comte, il tombe une forte averse, mais dans les autres stations la pluie a été très modérée.

ORAGE DU 9 SEPTEMBRE. — *Vers 5 heures du matin. — Centre de dépression (740^{mm}) en Angleterre et pressions uniformes en France. — A Clermont : minimum barométrique : 762^{mm}6 à 2 heures du matin. — Température maxima : 24°8 à 3 h. 50 du soir. — 1 station atteinte.*

Digitized by Google

C'est un très faible orage qui marche du Sud-Ouest au Nord-Est et qui a été constaté à Clermont. Le tonnerre a été assez fort, mais il n'est tombé qu'un demi-millimètre d'eau.

ORAGE DU 13 OCTOBRE. — *De 1 h. 50 à 2 h. 20 du soir. — Centre de dépression (745mm) en Islande, en Bretagne (760mm) ; en Provence, le baromètre atteint 765, et les pressions sont uniformes dans notre région. — 1 station atteinte.*

L'orage est observé à Orcines où il marche du S.-S.-W. au N.-N.-E., en versant 5 millimètres d'eau et de petits grêlons.

ORAGES DU 20 OCTOBRE. — *De 1 h. 45 à 7 heures du soir. — Faibles pressions (755mm) en Irlande et pressions uniformes en France. — A Clermont : minimum barométrique : 760mm2 à 3 heures du soir. — Température maxima : 18°3 à 1 heure du soir. — 2 stations atteintes.*

Un premier orage se produit à Gelles et dure de 1 h. 45 à 3 heures du soir ; il vient de l'Ouest, et donne une petite pluie accompagnée de coups de tonnerre modérés. — Un second orage se manifeste à Mazayes de 3 h. 30 à 6 h. 30 du soir Il vient du Sud-Ouest et verse une forte pluie, avec un peu de grêle grosse comme des pois. Le tonnerre est modéré, mais la foudre a incendié une maison d'habitation avec ses dépendances, grange et écurie, au hameau du Petit-Chambois, en tuant un cheval dans l'écurie. Les autres animaux qui se trouvaient dans cette écurie n'ont pas eu de mal, et on a pu les sauver de l'incendie qui a détruit le mobilier et toutes les récoltes engrangées. Les pertes ont été évaluées à cinq ou six mille francs, d'après notre correspondant, M. Védrine, instituteur à Ceyssat.

Enfin, un troisième orage éclate encore à Gelles, quatre heures après le premier, et dure de 5 h. 45 à 7 heures. Il marche aussi de l'Ouest à l'Est avec des manifestations électriques modérées, et verse une petite pluie qui dure une heure environ.

Digitized by Google

SAUXILLANGES

AUX XVIIe ET XVIIIe SIÈCLES

SES COMMUNAUTÉS D'ARTS ET MÉTIERS

(Suite.)

Mais ce n'était pas tout, car en même temps les tanneurs durent payer un autre droit, celui-ci annuel, aux acquéreurs de la charge nouvellement créée à Sauxillanges de « marque et contrôle des cuirs et bazanes, garde-scel et marteau ». Dame Marie Goy, veuve de Mre Paul de Chaudessolle, écuyer, seigneur d'Auterive, avait acquis les deux tiers, et dame Marguerite Le Vachier, femme de Mre Pierre Pascal, seigneur du Montel, procureur au Présidial de Clermont, l'autre tiers de bénéfice. Personne ne se méprenait sur le caractère purement fiscal de ces créations qui constituaient un placement avantageux pour les gens fortunés et un impôt de plus pour les travailleurs. Les acquéreurs s'empressèrent d'ailleurs de louer la « charge » à ceux dont ils devaient précisément contrôler la probité commerciale, le premier à la veuve Portal et à son fils (1), et l'autre à Choniard, moyennant une rente annuelle perpétuelle de 140 livres, représentant un capital de 2,000 livres (2). La veuve Portal et Choniard n'étaient d'ailleurs que les prête-nom

(1) Acte Bousser, notaire royal à Clermont, du 11 décembre 1691.
(2) Acte Olier, notaire à Clermont, du 1er janvier 1692.

Digitized by Google

de la corporation qui, par délibération du 10 janvier 1692, prit à son compte les conventions. Pour en assurer le paiement, ils se taxèrent à 4 livres par *charge* vendue et désignèrent chaque année deux d'entre eux, deux *bailes*, chargés des perceptions et de la tenue en double d'un registre de recettes ; en même temps on fixe l'indemnité à allouer aux membres se déplaçant pour les besoins de la communauté, à 3 livres pour Clermont et 15 sols pour Issoire par voyage. Celui des contractants convaincu d'avoir vendu une charge de cuirs ou bazanes, sans en avoir prévenu les bailes, aura sa marchandise confisquée.

Désormais, chaque année, nous retrouvons une délibération du corps des tanneurs, qui approuve les comptes de ses *bailes*, en nomme de nouveaux, renouvelle les baux du droit de marque. Il arrive parfois que l'un de ses membres, momentanément gêné n'a pu acquitter son imposition annuelle : la communauté paye pour lui et lui fait souscrire une obligation pour le montant de la somme avancée (1). Ces procès-verbaux nous montrent encore que l'industrie des tanneurs s'est maintenue assez prospère jusqu'en 1766 où leur nombre de 9 est tombé à 8 (2), et qu'ils fréquentent assidument les foires de la région, celles de Clermont, Chignat et Ris, particulièrement.

Vers cette époque, une nouvelle crise est encore provoquée par des édits fiscaux obligeant les corporations à rembourser aux acquéreurs des charges de marqueurs de cuir, le prix de ces acquisitions et qui, pour Sauxillanges, s'élevait à 6,000 livres ; si bien qu'à la veille de la Révolution, il n'y a plus que quatre tanneurs dans cette ville (3) ; trois d'entre eux, il est vrai, figuraient parmi les contribuables les plus imposés de la commune en l'an III. Un arrêté du 3 vendémiaire an III, réquisitionnant toute

(1) Délibérations du 3 juillet 1693, 7 juillet 1705, 25 novembre 1725.

(2) En 1747, Clermont avait 12 tanneurs.— Bouillet. — *Les Corporations en Auvergne.*

(3) Pierre Grollet, Claude Alirol, Jean Sicard et Jean Genebrier-Dumas.

Digitized by Google

l'écorce du bois de *Bort* et même celle qui se trouvait chez eux, au profit des tanneurs d'Issoire, les obligea à fermer leurs ateliers ; un seul devait les rouvrir et travaillait encore en l'an XI.

Les tanneries de Sauxillanges étaient admirablement situées pour prospérer : le pays et la ville même, qui avait de nombreuses boucheries, les approvisionnait de peaux, et le bois de *Bort* leur fournissait en abondance et qualité l'écorce de chêne qu'ils avaient à bas prix. En 1788 (1), trois maîtres tanneurs s'étaient associés pour acheter ensemble les écorces qu'ils s'engageaient à ne pas payer plus de 18 livres le char de 32 bottes pour celles provenant de l'exposition de nuit ou de bise, et 12 livres 10 sols les 100 bottes pour celle de jour et de midi, « attendu qu'elle est plus mince que les autres ».

Elles étaient toutes situés au quartier Saint-Martin, le long du bief dit des Tanneries, qui leur fournissait une eau limpide et abondante.

L'apprentissage était, chez les tanneurs de Sauxillanges, de deux ans et demi, comme il appert d'un contrat du 19 janvier 1691 (2), aux termes duquel Mre Pierre Andraud promet à Georges Estival, fils d'un domestique de *Monsieur de Sauxillanges* (3) « d'enseigner du mieux qu'il lui » sera possible le métier de tanneur, sans lui cacher au- » cune chose d'iceluy et ce pendant le temps de deux ans » et demi...., pendant lequel temps ledit Estival a pro- » mis de bien et fidèlement servir le sieur Andraud, lui » obéir en tous actes licites et raisonnables, sans que ledit » Estival puisse discontinuer lesdits services pendant le » susdit temps que pour cause légitime : sera tenu ledit » sieur Andraud de nourrir ledit apprenti, faire blanchir » son linge et lui fournir de couche ». C'est le prieur qui, en considération des bons services du père, paye le prix

(1) Acte Gerle, 31 mars.
(2) Reçu Mr Delapchier, notaire.
(3) Le Prieur, seigneur de Sauxillanges.

Digitized by Google

de l'apprentissage du fils, qui est de 60 livres dont 20 livres payées comptant, le surplus payable en fin de bail. Le père répond sur tous ses biens de la fidélité de son fils.

A côté de celui des tanneurs, mais de condition bien plus modeste, le métier de *corroyeur* (1) se perpétua de père en fils jusqu'après la Révolution dans la famille Genebrier. Le corroyeur, ou faiseur de courroies, ouvrait les cuirs souples; cependant les Genebrier préparaient aussi, quoique avec un procédé différent et vendaient des « *pelins* » bruts (2). Aussi, en 1754, la corporation des tanneurs, fermière du droit de marque des cuirs (3), voulut l'obliger à faire marquer ses marchandises et acquitter la taxe. Le procès était engagé devant la Sénéchaussée d'Auvergne, mais Genebrier se soumit et par transaction du 29 avril 1754 (4), il s'engagea à payer, chaque année à la corporation, le jour de la fête des Rois, la somme de 12 livres, moyennant quoi il serait libre de travailler et même débiter « toutes sortes de cuirs blancs » et razés de son métier ». Il y eut aussi à Sauxillanges des *pelletiers*, qui préparaient les peaux de mouton et d'agneau avec leurs poils et en confectionnaient des fourrures. Deux noms seulement ont été retrouvés dans la seconde moitié du XVIIe siècle.

Sergiers et Estaminiers. — On a vu plus haut combien les fabriques de Sauxillanges produisaient d'étoffes de laines : cette industrie paraît y avoir été de tous temps très prospère et n'a même pas encore disparu. Les « manufactures » des *sergiers* et *estaminiers* se trouvaient surtout aux abords immédiats de la ville et dans les villages

(1) Pour le tanneur, le corroyeur est de « vile condition ». Lavisse, VII-I, 328.

(2) Cuirs tannés à la chaux.

(3) Les propriétaires en étaient, à cette époque, le seigneur de Lamoignon et M. Matussière.

(4) Acte Gerle, notaire.

Digitized by Google

ou localités voisines : La Coirerie, Ventre, Soleillant, La Prade, Charrel, Egliseneuve....., on en comptait une douzaine au moins dans ce rayon, au début du XVIIe siècle. En l'an XI, ils n'étaient plus que quatre (1).

Un arrêt du Conseil royal du 5 décembre 1730 exigeait que chaque pièce d'étoffe sortant d'une fabrique portât la marque du bureau de contrôle et l'inscription « sur le » métier et non à l'aiguille » du nom et de la demeure du fabricant : nulle part, il ne m'a été permis de trouver trace comme pour les tanneurs, de l'application fiscale, tout au moins, de cette mesure.

Les *teinturiers* avaient d'étroites relations avec les fabricants d'étoffes, et en 1683 nous trouvons même la preuve d'une association entre Michel Salvanier, estaminier, et François Fournier, teinturier. Trois de ces derniers, au moins, exerçaient à la fois la profession à Sauxillanges, à la fin du XVIIe siècle : en l'an XI, on en trouve encore deux (2).

A côté des manufactures importantes, le tissage du chanvre occupait de nombreuses personnes ; mais c'était une industrie de famille à laquelle les cultivateurs employaient leurs journées d'hiver. Tandis que les femmes filaient le chanvre récolté, roui et peigné par lui-même, le paysan, dans un coin obscur de sa misérable masure, poussait la navette du métier primitif qu'il actionnait avec les pieds et fabriquait la toile dite « de ménage » (3). Le recensement de l'an XI relevait 12 *tisserands* dans la commune de Sauxillanges.

(1) Quelques noms de famille souvent répétés : Araby, Andraud, Boisseret, Buisson, Contal, Coudert, Eymère, Dugnas, Rouhard, Salvanier, Grange, Vignal, Esbelin, Aussandon, Crespin, Chaudessolles, Dichamp, Montmorie. . .

(2) Depuis Robert Giron, au commencement du XVIIIe siècle, par Charles Giron en 1816, une teinturerie est restée dans cette famille jusqu'à nos jours.

(3) Il y a peu de temps encore, on pouvait voir de ces métiers chez les paysans de la région.

Digitized by Google

Fonderie. — Le calendrier d'Auvergne de 1761 signale, à Sauxillanges, des fonderies de cuivre et des *martinets* pour le réduire en plaques ; le rapport de M. de Ballainvilliers, sur l'Etat de l'Auvergne en 1765, parle d'une seule fonderie avec son martinet, ce qui est plus exact, car s'il y eut autrefois deux fonderies, il n'en subsistait plus qu'une dès la seconde moitié du XVIIe siècle. Elle existe encore, combien modeste et intermittente, au lieu dit *Le Martinet* (1). Le cuivre, fondu en plaques, était ensuite battu par de lourds marteaux ou « martinets », mus par une roue de moulin, suivant un procédé datant de Henri IV (2). Les plaques de cuivre étaient alors utilisées par les *chaudronniers* de Sauxillanges qui, au nombre de 5 au moins jusqu'en 1760, puis de 2 en l'an XI, en fabriquaient : chaudrons, casseroles, lampes (3).

Armuriers (4). — Le métier resta longtemps dans la famille Malcros. En 1641, les frères Jacques et Remy succédant à leur père étaient associés. Au milieu du siècle suivant, Joseph Sicard paraît avoir succédé à leurs descendants. Ils étaient en même temps *vitriers* dès 1688, ce qui prouve que déjà, à cette époque, le luxe des vitres était connu à Sauxillanges, du moins chez les riches.

Orfèvres. — Cette profession décelait à Sauxillanges la fortune de ses habitants, d'autant qu'en 1615 deux orfèvres, au moins, y avaient boutique. L'orfèvre fondait lui-même et alliait les métaux précieux ; il les laminait, repoussait, ciselait, polissait, appliquait des émaux, sertissait des pierres (5). Mais en 1791, il ne s'en trouvait plus un, car la municipalité commanda, cette année-là, à Faure

(1) Peiry, Delagrange, famille Pellaboeuf, 1680-1780. — Soulaire, an III.

(2) Brizon. — *Histoire du Travail et des Travailleurs*, p. 148.

(3) Familles Desaigne, Ybertie, Clément, Giraud, Pouyet, Andraud, Delapchier, Roux, Aubert...

(4) Dans toutes les maisons de Sauxillanges on trouvait des armes, surtout au XVIIe siècle : Pertuisanes, hallebardes, épées, arbalètes avec leur *cranequin*, arquebuses, pistolets.... (Inventaires.)

(5) Brizon. — *Histoire du Travail et des Travailleurs*, p. 102.

Digitized by Google

Genès, orfèvre d'Issoire, une boîte à contenir les saintes huiles, en argent, et deux petites boîtes de même métal, qui y seront contenues, le tout suivant modèle fourni, au prix de 15 livres. La commune fournit le métal précieux.

L'argenterie était un luxe réservé aux maisons opulentes, ainsi en 1615, chez un des plus riches marchands de la ville, il ne se trouvait que quatre cuillers ordinaires et deux petites en argent (voir Inventaire cité plus loin) ; par contre, la vaisselle d'étain était d'usage presque courant, même chez de simples artisans : plats, assiettes, écuelles, cuillers, aiguières, salières.... Des ouvriers dits *potiers d'étain* confectionnaient tous ces ustensiles à Sauxillanges même. L'un d'eux, Claude Anglade, voyageait, et vers 1700, on fit réclamer, après son décès, les outils de sa profession qu'il avait laissés « chez Faye, à » Bertignat, et chez une hôtesse, à Arlanc » (1).

Des *serruriers* sont cités au XVIIe siècle. On en trouve trois en l'an III et un seul en l'an XI (2). Les *maréchaux* étaient plus nombreux puisqu'il y en avait encore quatre en l'an XI. Ils étaient autrefois seuls autorisés à exercer l'art vétérinaire (3).

Bouschiers. — Ce métier paraît s'être toujours maintenu prospère et a peu varié en importance pendant les deux siècles qui nous occupent : en l'an II, on citait encore six boutiques de boucher, celles de Guinibert, (4) Mazet (5), Frideloux père, Frideloux dit le Vieux, Frideloux dit Printemps (6), Champneuf (7). En l'an XI, ils n'étaient plus que quatre. Les bouchers de Sauxillanges avaient leurs boutiques dans la rue qui porte encore leur

(1) Inventaire.
(2) Familles Malcros, Monteloy, Force, Sicard, Voisse.
(3) Familles Gissalin, Puel, Sapin.
(4) Bouchers de père en fils à Sauxillanges depuis au moins 1692.
(5) De père en fils bouchers à Sauxillanges depuis au moins 1730.
(6) De père en fils bouchers à Sauxillanges depuis au moins 1685.
(7) Autres familles de bouchers : Anglade, Margeride, Sicard, Falcimaigne.

Digitized by Google

nom, proche de la place du *Charnier* où ils installaient leur étal les jours de marché. Ils chômaient de la mi-carême à Pâques, et une ordonnance pour les bouchers de Clermont, de 1672, leur défend de souffler avec la bouche, les bœufs (!), moutons..., mais seulement avec un soufflet (1).

Boulangers. — Il y avait à Sauxillanges deux *fours banaux* où tous les habitants et les boulangers eux-mêmes étaient tenus de faire cuire leur pain. L'un, celui du *Marchadial*, appartenait à la communauté des moines; celui du *Charnier* était au *Célérier*. Les limites de leur monopole étaient bien définies et chaque partie défendait âprement ses intérêts, traduisant en justice les habitants coupables d'erreur; à eux seuls aussi et dans leur ressort respectif, il appartenait d'autoriser la construction et l'exploitation d'autres fours. Ces autorisations furent très largement accordées, il faut le dire, mais elles ne pouvaient nuire au privilège (2); elles constituaient au contraire une source nouvelle de revenus, puisqu'elles étaient renouvelées à chaque changement de titulaire. Toutes ces autorisations étaient rédigées par-devant notaire et il nous a été permis d'en lire un grand nombre, toutes identiques. Il est fait défense au boulanger de cuire dans son four pour lui comme pour autrui, ni pain bis, ni rôtisserie, ni pâtisserie, mais seulement des pains blancs destinés à la vente, qui ne pourront excéder cinq livres chacun; et cela, moyennant au profit du seigneur de la banalité un cens annuel de 2 sols 6 deniers et une rente de 5 livres aussi par an.

Quant aux fours banaux, ils sont loués par les religieux avec leur matériel, moyennant 240 livres par an et charge

(1) Bouillet. — *Les Communautés d'Arts et Métiers en Auvergne.*

(2) Les boulangers ne sont point sujets à la banalité du four pour le pain qu'ils vont vendre hors la seigneurie; mais ils doivent faire cuire au four banal le pain qu'ils consomment avec leur famille. (Traité des droits seigneuriaux de Boutaric. Toulouse, 1775.)

Digitized by Google

encore de cuire gratuitement le pain des serviteurs du couvent et celui destiné aux aumônes (1).

A la veille de la Révolution, il y avait encore huit boulangers à Sauxillanges, et leur nombre prouve combien la vente était importante au dehors de la ville et les jours de foires et marchés. En outre, le métier passait autrefois pour être très rémunérateur : « Trois années de pain » cher, disait un dicton populaire, font dot à la fille du » boulanger. » C'est pour cela peut-être que les règlements étaient si sévères contre les boulangers fraudeurs. Une ordonnance de Henri III leur avait prescrit de tenir leurs balances à la devanture pour que l'acheteur pût vérifier le poids ; ces balances devaient être suspendues assez haut pour que les bassins ne pussent recevoir de la table des contre-coups « ménagés au profit du vendeur par une » adresse frauduleuse ». En certains endroits, les boulangers fraudeurs faisaient à âne une promenade à travers la ville, sous les coups de savate. Cependant, si quelques-uns d'entre eux s'enrichirent à Sauxillanges, comme Mre Robert Matussière, qui, en 1694, acheta moyennant 7,500 livres le domaine de la Bessède (paroisses de Saint-Etienne-sur-Usson et Chaméane), d'autres furent moins heureux, témoin Toucheboeuf, qui, en 1700, vendit sa maison au *Marchadial* pour s'enrôler dans les armées royales, suprême ressource des malheureux, au régiment des fusiliers-bombardiers.

L'apprentissage durait 2 ans. Le maître promet (2) « d'enseigner de son mieux le dit métier de boulanger et » tout ce dont il se mêle en celui, de nourrir, loger, » blanchir et traiter humainement » son apprenti, qui de son côté, s'engage à « obéir en tout ce que le patron lui » commandera de licite et d'honnête et de veiller à ses » intérêts, sans s'absenter ni aller travailler ailleurs à

(1) Bail Gerle, 16 janvier 1769.

(2) Contrat d'apprentissage de Jean Decombe, chez François Mousset, par acte Gerle du 19 mai 1786.

Digitized by Google

» peine de mettre un homme à sa place, d'égale force ». Le prix est de 80 livres, dont moitié en traitant, le surplus payable à l'expiration de l'apprentissage.

Les boulangers s'approvisionnaient de farine chez les *meuniers* établis à proximité et dans la ville même ; ils abusèrent de ce voisinage pour exploiter la complaisance de ceux-ci. Bien que se rendant deux fois par semaine dans les environs et jusqu'à 3 et 4 lieues, pour y vendre leur pain, ils n'ont point de cheval, mais trouvent plus économique d'emprunter ceux des meuniers. L'habitude est si bien prise, depuis longtemps, qu'ils vont chercher ces animaux à l'écurie, sans les demander, et quand bon leur semble, les gardant le temps qui leur plaît, les surchargeant sans ménagement, sans même daigner les nourrir. Lorsqu'ils rentrent, la nuit le plus souvent, pour s'éviter de reconduire les pauvres animaux à l'écurie, ils les lâchent dans la rue, en les accompagnant pour tout remerciement d'un coup de fouet.

Longtemps, pour se ménager la pratique, les meuniers n'osèrent se plaindre; mais comme tous souffraient également de ce sans-gêne, ils se décidèrent enfin à réagir. Réunis le 7 juillet 1776, au nombre de sept (1), ils s'interdisent à l'avenir, pour quelque motif que ce soit, de prêter leurs chevaux aux boulangers, à peine d'une amende de 50 livres (devant revenir 10 livres à l'hospice, le surplus aux contractants), pour chaque contravention.

Les meuniers travaillaient aussi pour la clientèle particulière : chaque famille portait son grain au moulin, sur lequel ils prélevaient 1/6 pour droit de mouture. Ils étaient 10 dans la commune en l'an XI, dont 5 dans la ville et 5 dans les villages. Les moulins les plus importants se trouvaient au faubourg et à la *Coirerie* : les pre-

(1) Antoine Faure dit Carrière, Baptiste Pomel, Claude Dumas, Baptiste Faure, Michel Chouvet, Durand-Esbelin, Etienne Montaigne. (Acte Gerle.)

Digitized by Google

miers, un à seigle et un à froment, dits *Moulins du Seigneur*, appartenaient au *Célérier*, qui les louait avec tout ce qui est nécessaire à les faire « tourner, virer et moudre » et le jardin attenant, moyennant la mouture gratuite du blé des religieux, que le meunier doit aller quérir à leur grenier et rendre de même en farine et son, plus 6 setiers seigle, 6 froment et 12 livres argent (1). Plus tard, ces dernières redevances furent transformées en un prix unique espèces de 200 livres (2).

Le « *Bezaud* » qui alimentait ces moulins procurait d'autres profits encore au *Célérier*, de la part de ceux qui s'en servaient ensuite, comme Roux, dont les aïeux avaient été autorisés, le 26 août 1432, à y construire un moulin à deux meules, l'une pour le « *batifol* » (moulin à huile), l'autre pour le blé, moyennant une redevance perpétuelle de 4 livres d'huile et 3 émines de blé par an (3). Les moulins étaient d'ailleurs toujours ainsi doublés, comme celui de *Lastrou*, que Ch. Rollin, apothicaire, acquit en 1624, moyennant 1.500 livres tournois (4).

Hostes ou Hosteliers. — Toutes les hostelleries étaient situées aux faubourgs, à proximité des portes de la ville, mais le plus grand nombre était à Saint-Martin ; elles paraissent avoir toujours été nombreuses et le recensement de l'an XI en signale encore 7. Les anciens hôteliers jouissaient d'une certaine considération : on les qualifiait *sieur* et *dame* de leur auberge. On disait, à Sauxillanges : « *la dame du Dauphin* » (1638), « Messire Jean Boughon, hoste du *Faucon* » 1652 ; il y avait encore « l'hos-

(1) Bail Parcol, 19 mars 1657.

(2) Bail Gerle, 3 juillet 1767.

(3) Acte Parcol, 6 août 1656. — Le setier valait 8 cartons et le carton (20 litres environ) 2 émines.

(4) Jusqu'en 1667, on utilisait en France la livre *tournois* et la livre *parisis*, cette dernière de valeur un peu supérieure. A partir de cette époque, on n'employa plus que la première.

Digitized by Google

tellerie à l'enseigne *Saint-Pierre* » (1645), « le logis du *Cheval-Blanc* » (1655), de « l'*Ecu de France* », à côté du cimetière Saint-Martin (1655), de « la *Croix-Blanche* », tenue par Paul de la Vallée, dont les affaires furent moins brillantes que le nom, car le 26 juin 1688, ne pouvant satisfaire à une condamnation pour dettes, prononcée par le bailly 3 mois auparavant, il fut conduit « à la prison criminelle de céans », par le *Procureur fiscal*, assisté de deux *sergents*, et confié à Joseph Courtet, concierge de la dite prison et aussi concierge du couvent et garde forestier du Prieuré (1). Paul de Lavallée devint plus tard « officier de bouche » du Seigneur-Prieur. A partir de la seconde moitié du XVIIIe siècle, les actes ne les désignent plus que sous le nom de « *cabaretiers* » ; ils sont aussi quelquefois qualifiés de « *cuisiniers* » et « *pâtissiers* » (2). La profession était libre, sous réserve du droit de *Leyde* sur les vins, au profit du *Célérier* du couvent, et qui s'élevait à *une pinte* et *3 oboles* (3), « sur une chascune pièce de vin petite ou grande vendue », conformément à un arrêt rendu par le sénéchal d'Auvergne le 8 août 1622, confirmant d'anciens titres ou usages (4). Pourtant les hostes prétendaient ne devoir que *pinte* par pièce vendue, et 2 sols 6 deniers par an, redevance fixe. Malgré les condamnations obtenues contre eux, leur obstination triompha des arrêts de justice, puisqu'en 1769 le bail de la *leyde* des vins ne parle plus que de ces dernières redevances (5). Ceux d'entre eux qui avaient un four à cuire la pâtisserie ou les grosses pièces de rôtisserie, avaient dû en obtenir l'autorisation du sei-

(1) La prison était celle du Seigneur et se trouvait dans l'enceinte du prieuré.

(2) Quelques noms de famille le plus souvent répétés : Contal, Malbet, Portal, Granghon, Malpic, Coudeyras, Mosnier, Haubert, Morin, Vignal.

(3) L'obole valait un demi-denier.

(4) Acte Parcol du 18 juin 1639.

(5) Acte Gerle du 23 juillet 1769.

Digitized by Google

gneur bannier de leur quartier, à qui ils payaient une redevance annuelle de 12 deniers (1).

Brodeur. — En 1655, Robert de Houzelot était établi maître brodeur à Sauxillanges. Ouvriers qui, souvent, étaient des artistes, les brodeurs employaient la soie, les fils d'or et d'argent pour confectionner des ornements d'église et les galons et broderies dont s'ornaient les vêtements des nobles et aussi des riches bourgeois. Il ne semble pas avoir eu de successeurs.

Tailleurs (2). — Il en est cité 7, au recensement de l'an XI. Quelques-uns étaient qualifiés « Tailleurs d'habits pour femmes », comme Bertelon en 1741 et Genebrier en 1783.

Chapeliers (3). — 6 au recensement de l'an XI. Ils faisaient eux-mêmes le chapeau sur mesure, aussi en avaient-ils peu ou point de terminés en magasin. L'inventaire d'Antoine Aurier, de 1684 (4), relate, dans la boutique du défunt, une chaudière de cuivre de trois pots, 2 bassins en airain rouge, 2 chaudrons de 2 pots et d'un pot, 150 livres de laine « d'anis » (agneau) blanc ou noir, 300 chapeaux en blanc, une douzaine de formes à faire les chapeaux et « autres petits outils d'usage dans le métier ». Le mobilier personnel inventorié, les provisions en cave, au grenier ou dans le charnier, révèlent l'aisance.

Cordonniers. — Chez la plupart de ceux-ci, règne l'aisance, quelquefois la fortune, comme chez Etienne Don, qui eut un fils notaire, en 1600. Jean Saignolle, décédé en 1603, avait dans sa boutique 30 paires de formes à souliers et quelques outils : sa cave et son grenier étaient bien remplis et son coffre contenait des obligations et

(1) Acte Parcol du 22 mai 1650.
(2) Besse, Duchier, Voccanson, Cluzel.....
(3) Jacquet, Boursanges, Chassaing, Granghon, Esclatine.....
(4) Delapchier, notaire, 16 avril.

Digitized by Google

des titres de rente perpétuelle sur particuliers (1). Par contre, Morin, après avoir été cordonnier à Sauxillanges se trouvait, en 1695, dragon au service du roi, sous le sobriquet de « La Violette ».

Au recensement de l'an XI, 7 cordonniers.

Ciriers et Chandeliers (2), qualifiés aussi dans les actes « maitres ouvreurs de cire » ; ils fabriquaient les chandelles de suif et de cire. 3 sont encore cités au recensement de l'an XI.

Brossiers ou fabricants de brosses. Quelques noms seulement recueillis dans la moitié du XVIIIe siècle. Il n'en est pas signalé au recensement de l'an XI.

Bastiers (3). — Deux au XVIIe et jusqu'au milieu du XVIIIe siècle, où l'on voit apparaître des *charrons* (2 en l'an XI). Le bâtier faisait seulement les armatures des bâts et des selles, qu'achevait de garnir le *sellier*, profession qui paraît n'avoir eu qu'une seule boutique à Sauxillanges (4).

Potiers de terre (5). — Les poteries communes que l'on fabriquait à Sauxillanges se vendaient dans un rayon assez étendu. Cette industrie, qui fut de tous temps prospère, s'y est encore maintenue. 7 fours en l'an XI.

Bascholiers et Tonneliers. — An XI : 1 ; antérieurement : 1 (6).

Blanchisseur. — An XI : 1 ; antérieurement : 1 (7).

Charpentiers et Menuisiers. — An XI : 8 ; antérieurement : 8 (8).

(1) Inventaire Duvert, 17 novembre 1603.

(2) Sabatier, Florat, Saturnin, Christophe.....

(3) Gissalin, Chamalet, Augier, Vassilière....

(4) Chambe 1601, famille Morin, XVIIe et XVIIIe siècle, un seul en l'an XI.

(5) Grosmond, 1631; Souleyre de 1648 à la Révolution; Andraud, 1645; Vergnaud, 1702, Lachamp 1650; Chantelauze, 1692; Genebrier, 1760; Chevans, 1780; Aubert, 1780.....

(6) Giraud, 1601; Desandes, 1756.

(7) Mège.

(8) Pellaboeuf, Saignelonge, Aurier, Chassaing, Ampau ....

Digitized by Google

Cordiers. — An XI : 2 ; antérieurement : 2.

Jardiniers. — An XI : 1 ; antérieurement : 1.

Maçons et Tailleurs de pierres. — An XI : 5 ; antérieurement : 5.

Peintres. — An XI : 0 ; antérieurement : 1.

Perruquiers. — An XI : 1 ; antérieurement : 1.

Sabotiers. — An XI : 4 ; antérieurement : 4.

Scieurs de long bois. — An XI : 0 ; antérieurement : 1.

Tapissiers. — An XI : 1 ; antérieurement : 1.

Voituriers. — An XI : 2 ; antérieurement : cités.

Tuiliers. — An XI : 0 ; antérieurement 1 (1).

(1) Cavard à la Reveilhe, 1606.

A. ACHARD.

(A suivre.)

Digitized by Google

MÉLANGES

SUPPLÉMENT au Bulletin Archéologique

(Voy. *Revue d'Auvergne*, janvier 1910).

En signalant les fouilles entreprises sous le chœur de la cathédrale, nous avons omis d'indiquer que la direction des travaux avait été conduite par la Commission des Monuments Historiques, représentée par M. G. Ruprich-Robert, dont le nom est bien connu dans notre région où il a déjà entrepris d'importantes restaurations de monuments du moyen âge. — L. B.

BIBLIOGRAPHIE.

Les Poètes du Terroir, du XVe au XXe siècle ; textes choisis accompagnés de notices historiques, de biographies et des cartes des anciens pays de France, par Ad. Van Bever « Collection Pallas ». Chaque volume in-16, broché 3 fr. 50, relié 5 francs.

Deux volumes ont déjà paru, le troisième est en préparation. Les provinces étant classées par lettre alphabétique, le tome Ier renferme les poètes auvergnats. Ce livre intéressera tous ceux qui veulent connaître les poètes de l'Auvergne, dont les œuvres, jusque-là, étaient dispersées dans des recueils d'accès difficile.

Nouvelles Pages Anthologiques, morceaux choisis, autographes, notices biographiques et bibliographiques, par G. WALCH. Tome Ier, VIII + 524 pages ; broché : 4 fr. ; relié peau souple : 6 fr. (Paris, H. LE SOUDIER.)

Ce premier volume d'une nouvelle série s'adresse surtout aux lecteurs de l'*Anthologie des Poètes Français Contemporains* (1), dont le succès a été si grand. Ce qui a guidé l'auteur dans la composition de ces pages, c'est bien, selon les justes expressions de Sully Prudhomme, « la sympathie due à toute recherche désintéressée et consciencieuse du beau », et le désir de répondre à la confiance de ses lecteurs en les renseignant très exactement et très impartialement sur le mouvement poétique actuel, si intéressant à bien des égards.

Comme dans les précédents volumes de M. Walch, les poètes se trouvent colligés ici sans parti pris comme sans exclusivisme, dans un esprit d'éclectisme large et accueillant. L'ensemble de son travail présentera un tableau fidèle de la poésie française contemporaine. L'ordre chronologique, par dates de publication, adopté par l'auteur, facilite les rapprochements et permet d'établir les analogies, les filiations d'idées, les influences, en situant les écrits dans leur milieu naturel.

(1) *Anthologie des Poètes Français Contemporains*, par G. WALCH, préface de Sully Prudhomme, de l'Académie française (Paris, Ch. Delagrave.)

Digitized by Google

Les notices littéraires et bibliographiques sont établies avec le plus grand soin. « Cette anthologie, a dit un critique, n'est pas seulement un recueil de morceaux choisis, mais encore une petite histoire de la poésie contemporaine. C'est le vade-mecum de quiconque veut se documenter sur le mouvement poétique de ces cinquante dernières années. »

Signalons, en terminant, l'importance des autographes, dont plusieurs nous indiquent, en une courte phrase, l'idée que les divers auteurs se font de l'art des vers.

SOCIÉTÉ DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ

Séance du 9 Novembre 1909.

La séance est ouverte à huit heures et demie, sous la présidence de M. Desdevises du Dezert.

Etaient présents : MM. Accarias, Beaudonnat, Billiet, Bréhier, Docteur Charvilhat, Desdevises du Dezert, Joyau, Laude, Poisson.

Après le dépouillement de la correspondance et l'approbation d'un échange avec la Société d'Histoire naturelle de San-Francisco, l'Assemblée admet un membre nouveau : M. Fournier, de Nanteuil, instituteur.

Puis un échange de vues a lieu entre divers membres au sujet des conférences hebdomadaires pour lesquelles MM. Desdevises, Joyau et Bréhier promettent leur concours.

M. le Président fait l'éloge du sociétaire éminent que les Amis de l'Université viennent de perdre en la personne de M. Emmanuel des Essarts. L'Assemblée prie M. Desdevises de vouloir bien être son interprète auprès de Mme des Essarts et lui présenter l'expression émue de ses condoléances.

La parole est ensuite donnée à M. Joseph Roubille pour la lecture de son travail sur la Révolution espagnole.

M. le Docteur Charvilhat lit la troisième partie (Reptiles et Batraciens) de son prodrome d'une faune des Vertébrés du Puy-de-Dôme. La première partie, consacrée aux mammifères, la deuxième partie, aux oiseaux, sont offertes par l'auteur à la bibliothèque de la Société des Amis de l'Université.

M. le Président adresse à M. Roubille et à M. le Docteur Charvilhat ses remerciements et ses félicitations pour leurs intéressantes communications.

Enfin, dans une causerie exquise, M. Desdevises ajoute au beau travail de M. Roubille le charme de ses impressions personnelles sur l'Espagne.

La séance est levée à dix heures.

L'Imprimeur-Gérant : G. MONT-LOUIS.

Clermont-Ferrand, imprimeries G. Mont-Louis.

Digitized by Google

L'Inscription de Praesos (Suite)

Les premiers Doriens des îles conservèrent plus longtemps leur idiome primitif, ce qui nous expliquerait la difficulté qu'on éprouve à reconstituer leur langage, quoique néanmoins par l'analyse, on arrive à découvrir des racines d'origine certainement grecque -
Ce fait prouvé nous démontrerait la haute antiquité des tribus helléniques dans les îles Egéennes, dans la Crète en particulier -
Je cite ici les observations de Mr Conway.
« Si les mots Sminthos et Labyrinthos (1)
« sont Crétois, nous dit-il il faut
« admettre que cette langue ou

---

(1) C'est en Crète que se trouvait le fameux labyrinthe construit près de Gnosse par Dédale sur les ordres du roi Minos, pour servir de repaire selon la légende au minotaure que tua le héros Thésée. Ce labyrinthe devait exister et la légende avait un fond de vérité, du moins qu'on a cet édifice, puisqu'on a trouvé à Gnosse une monnaie ou médaille représentant ce monument - Nous en donnons la reproduction ci-contre -

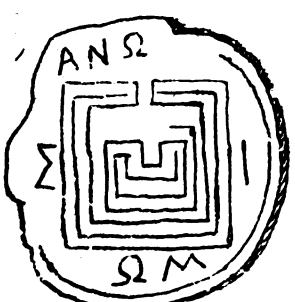

Digitized by Google

« langue similaire s'est jadis étendue sur
« tous les pays où l'on trouve des noms
« grecs en : inthos, comme dans le
« Péloponèse; Corinthos, la Thrace;
« Perinthos, l'archipel; Zakynthos,
« les îles Ioniennes; d'autre part les noms terminés en
« Anda sont tant phonétiquement
« que géographiquement inséparables
« des noms en inthos, anthos; donc
« le domaine Crétois embrassait la Carie
« où les noms en Anda sont nombreux
« et où l'on trouve le culte de Zeus
« à la double hache (à Labranda) à
« supposer que les Grecs aient eu
« raison de considérer comme crétois
« le mot Sminthos, il s'ensuivrait qu'on
« trouverait dans le grec classique un
« héritage du vieux fond crétois, tels;
« Bolinthos (bœuf sauvage), Olynthos
« (figue), Erebinthos (pois), Asaminthos
« (cuveau.) » -

La Conclusion de Mr Conway est donc que nous connaissons peu de chose de la langue crétoise et surtout absolument rien des inscriptions étrusques et lyciennes -

Il est difficile d'admettre de prime-abord toutes les conclusions de Mr Conway;

Digitized by Google

aussi nous pouvons retourner la première question et au lieu de faire des Egéens les propagateurs de leur langue dans le Péloponèse, de démontrer que ce furent les Doriens qui peuplèrent les îles de la mer Egée dont les habitants conservèrent le dialecte tout à fait primitif.

Rien d'étonnant donc qu'on retrouve dans le Péloponèse, dans la Thrace et dans les îles ioniennes des noms grecs en inthos, anthos, anda, similaires aux desinences crétoises, puisque la race Dorienne occupa ces divers pays ainsi que la Crète durant de longs siècles. La traduction de l'inscription de Praesos que nous avons faite, confirme notre manière de voir.

Il est possible, probable même que les colonies Doriennes devinrent plus puissantes que la mère patrie et qu'elles lui imposèrent un tribut. Elles avaient oublié leurs lieux d'origine et ne connaissaient guère plus les mœurs de leurs ancêtres.

Un élément nouveau s'était en effet sentir. Les Phéniciens avaient eu commerce avec les îles de la mer Egée et ils avaient enseigné aux

Digitized by Google

insulaires leur alphabet si facile à exprimer la pensée. Nous en possédons une preuve dans l'inscription de Praesos. Nous ne parlerons pas ici des inscriptions de Théra (île de Santorin) dans les Cyclades, qui ont une certaine ressemblance avec celle de Praesos, du moins quant à l'écriture.

Dans un de nos précédents travaux, nous nous sommes efforcés de démontrer que l'écriture Cadméenne dérive sans conteste de l'alphabet Phénicien, emprunté lui-même à l'Egypte.

Par les comparaisons que nous allons établir dans la troisième partie de notre Etude, nous verrons que les caractères de l'inscription de Praesos sont aussi dérivés des caractères employés en Phénicie, de même qu'un nouveau type d'inscriptions découvertes à Gnosse, provient simplement des caractères numériques employés dans l'Egypte.

VI

Il est difficile de donner une interprétation de l'inscription découverte par Mr Bosanquet. Ainsi que nous

Digitized by Google

l'avons déjà dit, les mots ne sont pas séparés et de plus ils enjambent une ligne sur l'autre -
Il me semble pourtant qu'on y trouve un certain nombre de mots dérivés du grec ancien que nous allons noter -
C'est, pour le moment tout ce qu'il nous est possible de faire - Nous procéderons comme nous avons déjà fait pour l'inscription de Praesos, ligne par ligne - Beaucoup de mots n'ont pu être reconnus et analysés - Je serais heureux si j'avais ouvert la voie à de plus savants interprètes -

Interprétation de l'inscription
découverte par Mr Bosanquet.

Ligne 1 : On ---------- Spha
ωv ---------- σφατ -
Etant (ou en Dorien : Donc) sacr -

Ligne 2 : do ..... ala ... phraisouna i
pour το ..... ala --- φpaisova i
ifier la mer parler r

Ligne 3 : re ---- st ..... orsa
ιρε στ ..... pour oporas. Dor)
terre Couronne faire naître

Ligne 4 : ---------- Stephe ----------
---------- στεφε ----------
---------- Couronne ----------

Digitized by Google

Ligne 5 : Animeste --- palun --- Gutat
ανιμαστος -- παλυντη -- κυτος
qui n'est point fouettée, pâte cuite - corbeille

Ligne 6 : S ... Anomo selos --- phraisona
σ ... ονομα σελος φραισονα
s. nom prêtre rendant .. parler
des oracles

Ligne 7 : Csaadophton ----- o
" "

Ligne 8 : Ma --- raïna ----- irere
Μα ---- paiva ------ ερε
o terre faire jaillir terre
asperger

Ligne 9 : ire ire ..... reiet
ipa ipa ρεια
sacrée, sacrée terre

Ligne 10 : utiran

Ligne 11 : askes
ασκεω
travailler

Ligne 12 : ------ ot

Il me semble que cette inscription contient un chant religieux, un hymne à la mer et à la terre - On devait présenter en même temps des offrandes de corbeilles remplies de pains en pâte non battue, une sorte de pains azimes et cette offrande

Digitized by Google

était faite par des prêtres qui avaient le pouvoir de rendre des oracles, ainsi que l'indique le mot Selos. ΤΕΛΟΣ.

L'hymne se terminait par une aspersion sur la terre et une invocation : Ire. ire. Reia !!

O Terre deux fois sacrée !!

Nous devons avouer que peut-être le mot Raina (paiva) 8e ligne, signifiant « faire jaillir » est une prière pour obtenir la fécondité de la terre, afin qu'elle fasse sortir de son sein la nourriture nécessaire à l'homme – Les lignes 10, 11, et 12 étant incomplètes, ne nous permettent pas d'établir une certitude, quoique le mot ASKES « travailler » puisse bien indiquer que le travail de l'homme soit béni, afin que la terre produise des fruits en abondance.

Si nous n'avons pu lire tous les mots renfermés dans ces douze lignes, il nous semble pourtant certain qu'on trouve dans cette inscription, un grand nombre de radicaux grecs avec des terminaisons archaïques, ce qui nous confirme de plus en plus dans la pensée que nous avons émise, à savoir que les insulaires de Crète et des autres îles de la mer Egée quittèrent dès les premiers temps

Digitized by Google

de l'invasion Dorienne le rameau principal du Péloponèse tout en conservant par une suprématie que nous ne connaissons guère mais que nous soupçonons, certaines relations, ainsi que semble l'indiquer l'inscription de Praesos où il est parlé d'un tribut perçu par le roi de Crête sur les Lacédémoniens.

VII

Nous nous trouvons maintenant en présence d'un nouveau type d'écriture dans d'autres inscriptions découvertes dans l'antique Gnosse. Nous disons à faux « écriture » car ainsi que nous allons le voir, ces divers caractères sont simplement numériques et par conséquent n'expriment aucune phrase écrite dans le dialecte Egéen.

Ces caractères sont pour nous dérivés des caractères numériques Egyptiens, comme leur analyse va nous le démontrer d'une manière évidente car il est impossible de trouver en dehors de la civilisation de l'Egypte d'autres exemples plus concordants.

Digitized by Google

Inscriptions de Gnosse

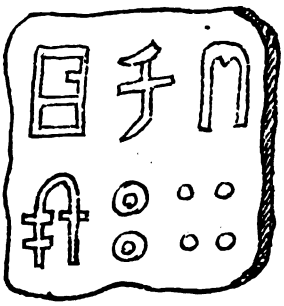

1ère Inscription

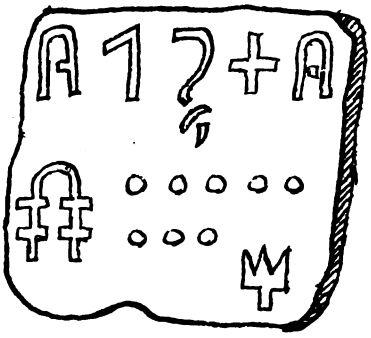

2ème Inscription

Faisons la comparaison de ces deux inscriptions avec les signes numériques égyptiens.

- Inscr. n° 1 -

Les traits sont réunis et sont semblables à l'Egyptien ∩ barré d'un trait et d'un autre plus petit

 : ∩ en égyptien a la valeur de 10 unités et avec les barres qui équivalent le même nombre; 10 × 20 = 200 -

ressemblant au hiératique Egyptien valant 10 unités, mais qui barré par une ligne transversale lui donne une valeur plus considérable , probablement 10 × 10 = 100 -

est absolument semblable au ∩ égyptien qui vaut 10 unités et se prononce Mnnt.

équivaudrait à 300 ?, les traits horizontaux indiquant probablement

Digitized by Google

la multiplication du signe ∩ par 10.
◎ égale 100; En égyptien n'est point lié ☾, mais il est facile de reconnaître sa forme dans le ◎ Crétois.

Les autres caractères; ⁘ représentent des grains, signes déterminatifs en égyptien des mots de matière, métaux, poids et unités.
L'origine égyptienne de la seconde inscription de Gnosse n'est pas moins frappante. Nous y découvrons de nouveaux caractères numériques absolument semblables à ceux qu'on retrouve sur les monuments et les inscriptions de l'Egypte.

Inscr: N° 2

semblable à l'Egyptien ∩ mnnt = 10

" " " = 10,000

" " " ☾ ou ☽ = 100

et avec, en-dessous, le double caractère ∩ ou ⌒ qui vaut 11 unités, ce caractère dans son entier nous indiquerait le nombre 111.
+ signe égyptien qui se prononce M. L, R, et qui est tout à fait semblable au signe crétois ⌖.

Digitized by Google

Le cinquième caractère 𓎆 est le signe 𓎆 ou en abréviation 𓎆 comme nous venons de le voir et qui égale le nombre 11.

𓎆 vaudrait 400 : 𓎆 barré de quatre traits qui représentent chacun 10 unités ; 10 multiplié par 40.

ooooo ; même explication que dans la
ooo première inscription.

𓆼 ; fleur de lotus-lys exprimant la région supérieure, le Nord, en écriture Egyptienne et qui se prononce ⲥⲁⲡϣⲱⲓ (çapchōï).

L'influence égyptienne est telle dans ces deux inscriptions Crétoises qu'on croit se trouver en présence d'une écriture faite par des scribes égyptiens, de sorte qu'on est en droit d'affirmer l'existence de relations absolument suivies entre l'Egypte et la Crête, soit directement, ce qui me parait probable, soit par l'entremise des Phéniciens.

VIII

Comme nous venons de le voir par les caractères numériques trouvés en Crète, il nous semble que des relations étaient établies entre les Crétois et les Egyptiens. Etaient-elles directes ou faites par les Phéniciens, ces navigateurs audacieux qui

Digitized by Google

fondaient des colonies ou des comptoirs dans toutes les îles et sur tous les rivages de la Méditerranée.
Nous savons d'autre part, que la langue parlée en Crète n'était qu'un dialecte hellénique primitif importé dans le Péloponèse par les Doriens et de là dans la Crète et les autres îles Egéennes.
Il nous est impossible de penser que les Crétois aient été les éducateurs des Egyptiens, soit pour la langue, soit pour l'écriture, comme certains savants sans l'affirmer semblent l'insinuer.
La langue égyptienne se rapproche des langues sémitiques par un grand nombre de ses radicaux et aussi par sa construction grammaticale.
Elle ne se sert point en effet des déclinaisons en usage dans les langues d'origine aryenne et pour exprimer les différents rapports des mots entre eux elle emploie les prépositions, exactement comme les divers dialectes sémitiques.
Ce n'est pas le lieu ici, de faire une grammaire comparée de l'Egyptien et des langues parlées par les Sémites;

Digitized by Google

cependant pour corroborer notre assertion, qui d'ailleurs est reconnue comme vraie par le plus grand nombre des orientalistes, nous prendrons comme terme de comparaison les pronoms égyptiens et les pronoms hébreux -

Egyptien	Hébreu
Je. moi. VK, aVK.	anki. אנכי.
nK, ank.	
affixes; i, a	affixes י i
Tu. Toi. VTK (masc.)	אנה.
VTo (fém.)	ant
affixes: K et T.	affixes כ. ך.
Il. VTq. ntq.	הוא hou
aff. q	aff ו, ou
Elle. VTs, nts	
aff: s. s	
Nous. VV, aVV.	אנו, נהנ
aff. V	nhn anou
	aff. נו. nou.
Vous. VTTV.	אנתן.
nttn	anthn
aff. TV. tn	aff. כן. hn.
Ils } VTsV	הן
Elles } ntsn	hn
aff: sV. sn	

Digitized by Google

Résumons ces pronoms sans nous occuper des affixes :

Je. moi :	ANK	en Egyptien,	Anki	en Hébreu.
Tu. Toi :	NTK	"	"	Ant	" "
Lui. Il :	NTq	"	"	hou	" "
Nous :	Ann	"	"	anhou	" "
Vous :	NTtn	"	"	anthn	" "
Ils :	NTsn	"	"	hin	" "

Nous arrêtons là ces citations plus que probantes, car nous devons tenir compte du milieu, du temps par lesquels les langues ont passé chez tous les peuples primitifs avant leur complète formation. Elles semblent quelquefois complètement étrangères et lorsqu'on remonte à leur origine on trouve un berceau commun, ainsi que nous venons de le voir par la parenté de l'Egyptien et des langues sémitiques.

Par rapport à l'écriture, nous pensons que de même que pour la langue, les Egéens n'ont rien fourni aux Egyptiens.

Les migrations aryennes sont bien postérieures aux premières civilisations des vallées du Nil et de l'Euphrate.

Que l'on fasse descendre, ce qui n'est

Digitized by Google

guère possibles les Doriens et les Créfois des Hittites, nous ne remontons pas au-delà de 2500 ans avant l'ère Chrétienne.

Or, déjà à cette époque reculée, nous trouvons sur les bords du Nil une civilisation très-avancée, comme en font foi les monuments découverts en Egypte depuis le commencement du XIXe siècle.

La pyramide de Chéops (5 à 6000 ans. av. J.C.), les colosses du roi Aménophis (3,500 ans av. J.C.) la belle statue de Ramsès II. Meïamoun le grand Sésostris (3000 ans. av. J.C.) dont le fini de travail ne saurait être égalé par nos sculpteurs modernes, et plus anciennes encore (6000 ans. av. J.C.) les statues du prince Ra-Hotep et de sa femme Néfert, antérieures par conséquent à la construction des grandes pyramides, nous démontrent à quel degré de perfection était arrivé l'art de la sculpture en Egypte, de sorte que les savants ont pensé, non sans raison, que les arts et le goût du beau, n'avaient fait que décroître dans la terre des

Digitized by Google

Pharaons, depuis les époques les plus anciennes jusqu'à la décadence complète à l'époque de la conquête romaine.

Nous ne prétendons pas que les civilisations primitives du bassin de la Méditerranée n'aient possédé une écriture propre qui n'était ni Egyptienne ni Assyrienne. Les Pélasges qui habitaient la Grèce et ses îles, longtemps avant l'invasion Dorienne, qui n'étaient peut-être eux-mêmes que l'avant-garde des premières migrations aryennes, pouvaient avoir une écriture idéographique analogue à celle des Egyptiens primitifs.

Dans le compte-rendu de ses fouilles sur l'emplacement de Troie, l'antique cité de Priam, Schliemann écrit: « Que faire de certaines écritures de l'antiquité ne se rattachant ni « aux hiéroglyphes ni aux Cuneiformes. »

Le problème est donc excessivement compliqué et nous ne pouvons l'envisager dans l'état actuel de la science qu'en admettant ce que nous avons dit plus haut, que les Pélasges avaient une langue et une écriture propres, indépendantes de celles de l'Assyrie et de l'Egypte.

(à suivre)

Digitized by Google

LES RÉGIONS VOLCANIQUES

DU PUY-DE-DOME

(Suite)

---

3. — UN TYPE DE COLLINE VOLCANIQUE DISLOQUÉE

La colline de Châteaugay (Miocène moyen)

La colline de Châteaugay est la colline volcanique la plus occidentale et aussi l'une des plus étendues de la Limagne.

Son soubassement, presque identique à celui des Côtes de Clermont et de Chanturgue comprend, dans son ensemble, une série de marnes et calcaires marneux à *Nystia plicata*, d'âge Stampien moyen, surmontés de *sables granitiques* burdigaliens, sur lesquels repose la coulée de basalte qui forme le plateau de Châteaugay. La coulée et le soubassement ont été ensuite disloqués postérieurement en une série de compartiments qui sont à des altitudes variables. Il n'y a pas moins de six compartiments qu'il est facile d'étudier et de délimiter.

La base de la colline de Châteaugay a 6 kilomètres de long sur 4 kilomètres 1/2 de large et le plateau basaltique 5 kilomètres sur 2 kilomètres 1/2, c'est-à-dire une surface d'environ 12 kilomètres carrés.

En dehors des marnes à Nysties, le soubassement de la colline comprend des sables plus ou moins argileux, surtout développés dans la région occidentale, vers le Puy Marcoin. Ces sables argileux reposent sur des marnes et des calcaires à *phryganes* qui, d'après Giraud,

Digitized by Google

appartiennent au Stampien supérieur. Pomel cite dans les calcaires de Marcoin quelques Vertébrés, des Mammifères : en particulier *Anthracotherium magnum*, des restes de serpents et des Helix qui seraient identiques à *H. arvernensis* (?).

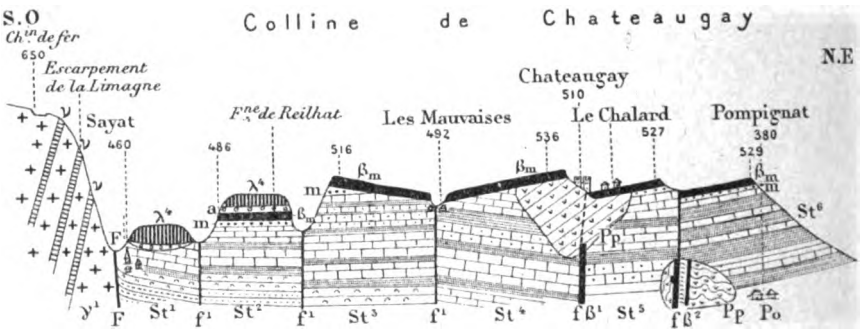

FIG. 8. — **Coupe N.-E. S.-O. à travers la colline miocène disloquée de Châteaugay et les coulées de labradorite pléistocène du Puy de la Raviole.**

$$l = \frac{1}{50.000} ; \; h = \frac{1}{10.000}$$

γ^1 Granite ; ν Kersantite, St_1, St_2..., St_6. Divers termes du Stampien moyen (partie supérieure) et supérieur : 1. Sables, grès, calcaires marneux ; 2. Marnes et calcaires marneux à *Nystia plicata* ; *m*, Sables granitiques burdigaliens ; βm Coulée basaltique miocène découpée par des failles ; *a* Alluvions pléistocènes ; λ^4 Coulée de labradorite Pléistocène du Puy de la Raviole (Chaine des Puys) ; F. Grande faille limite de la Limagne donnant naissance à l'escarpement cristallin de l'O., *f. f.* failles ; $f\beta$ Filon basaltique ; $f\beta^2$ Cheminées du volcan miocène, en relation avec les pépérites $P\rho$. Par la cheminée $f\beta^2$ sort encore aujourd'hui de l'eau minérale et du bitume.

Remarquer l'enfoncement successif de l'oligocène vers le centre de la Limagne. Comparer, à cet effet, cette coupe avec celle du Mont Rognon et des Côtes de Clermont (v. fig. 7).

La coulée de basalte Helvétien et ses dislocations postérieures. — La surface de la coulée basaltique est irrégulière (fig. 8 et 9) ; elle forme une série de crêtes et de plans inclinés, arides, pierreux, séparés par des vallonnements jalonnés par des prairies dans lesquelles naissent des sources.

Cette coulée, ainsi que le soubassement ont été décou-

Digitized by Google

pés par un système de failles en six compartiments dont l'effondrement est variable.

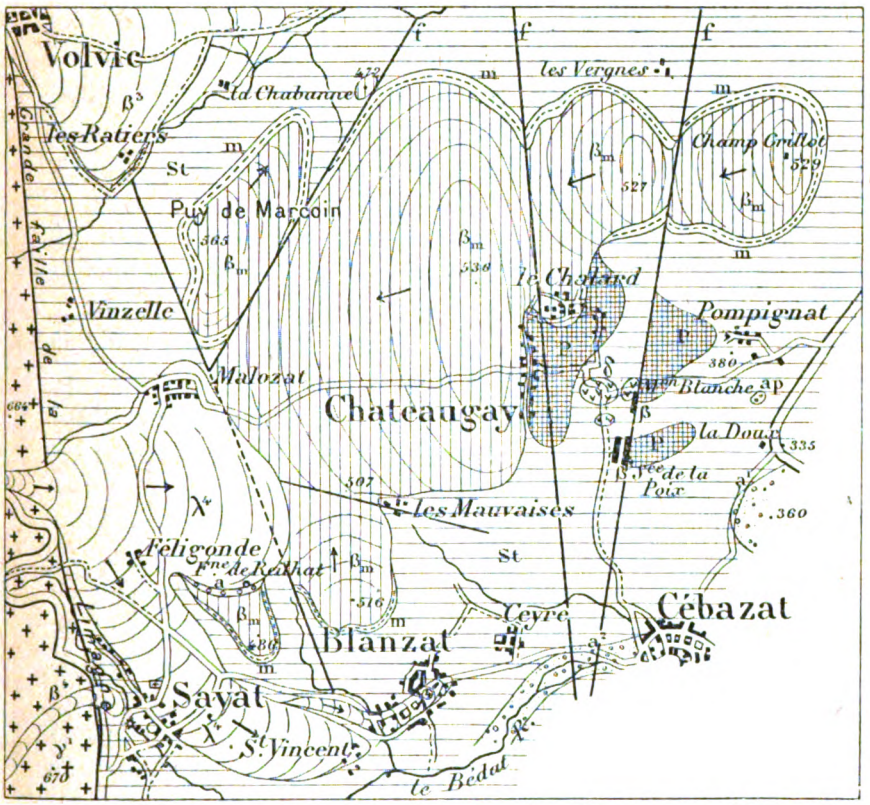

FIG. 9. — **Carte de la colline de Châteaugay et de ses abords** au 50.000e

Légende comme la figure 8. *St.*, Stampien ; *P*, Pépérites ; δ, dépôts d'atterrissements ; β, filon de basalte ; *ap*, alluvions pliocène sup. (?) ; *aa*, alluvions pléistocène inf. ; a^2, alluvions aveccendres volcaniques ; β^3, Coulée de basalte du Puy de la Nugère ; β^4, coulée de basalte issue du point éruptif de l'Etang... ; *ff*, failles,

Il existe une station humaine pléistocène de l'âge du Renne à Blanzat, dans un abri creusé sous la coulée de labradorite. De même, on a trouvé (Pommerol) à Cebazat, dans les alluvions a^2, une station préhistorique avec *Equus caballus*, *Sus scrofa*, poteries et instruments en os.

Tournaire, en 1885, avait déjà appelé l'attention sur ce plateau et reconnu quatre compartiments qui pro-

Digitized by Google

venaient de dislocations postérieures à l'éruption qui avait donné la coulée.

M. Michel Lévy a délimité plusieurs des failles qui isolent ces compartiments les uns des autres: deux de ces derniers n'avaient pas encore été reconnus. Le compartiment le plus occidental est le plus effondré et le plus intéressant, il est en partie recouvert par la coulée de labradorite du Puy de la Raviole qui s'étale entre Malauzat, Sayat et Blanzat.

C'est à ma connaissance le seul point de la Limagne où le basalte miocène est recouvert par des coulées de volcans pléistocènes.

Voici comment on peut reconstituer la genèse de la partie volcanique et de ses dislocations.

1. Le soubassement immédiat de la nappe basaltique n'est pas uniforme. En beaucoup de points, le plateau repose sur des sables granitiques analogues à ceux des Côtes et de Chanturgue (surtout vers l'Est), mais en d'autres points, notamment vers les Mauvaises et Châteaugay, il s'étend sur les marnes stampiennes qu'il a rubéfiées au contact. Au Chalard, il repose sur des pépérites et en quelques autres points sur des alluvions à galets de quartz et de granite.

La coulée de basalte s'est donc épanchée sur une surface en *partie aplanie par l'érosion* et sur laquelle il ne restait que des lambeaux de sables granitiques. Il semble donc que l'âge de cette coulée soit postérieure à celles des Côtes de Clermont et à la coulée inférieure de Chanturgue qui repose uniformément sur une épaisseur considérable de sables granitiques. Cette coulée paraît de même âge que la coulée supérieure de Chanturgue, elle serait donc au *maximum* d'âge *Helvétien*.

2. Des *dislocations postérieures* ont découpé cette coulée, au Miocène supérieur et au Pliocène, en une série de compartiments qui offrent un aspect curieux, indiqué par la carte et la coupe ci-jointes et qui montrent que cette

Digitized by Google

portion du territoire, ainsi que celui de toute la Limagne est un véritable *damier*. Les compartiments ont *culbuté* et *basculé* diversement, suivant les points et en d'autres ils ont été *effondrés* à des altitudes variant entre 565^{m} et 472^{m}. Il y a donc, par places, une dénivellation totale de plus de 80 mètres qui montre l'importance des dislocations postérieures à l'Helvétien ; c'est là un fait analogue à celui que nous avons constaté aux Côtes de Clermont, à Chanturgue et au Puy de Var.

Les trois compartiments de l'Est forment une série de plans inclinés de l'Est à l'Ouest, constituant les plateaux de Champ Grillot, Chalard et Châteaugay. Le *Puy Marcoin* au Nord-Ouest est le plus élevé, puis viennent au Sud-Ouest le Puy *Boisset*, et enfin un dernier gradin qui constitue l'éperon basaltique de *Féligonde*. Celui-ci repose sur des sables granitiques et il est recouvert par des alluvions supportant la coulée de labradorite de la Raviole. C'est au niveau de ces alluvions que sort entre deux coulées, l'une Miocène, l'autre Pléistocène, la belle source de Reilhat, qui n'est qu'une branche de la rivière parcourant le vallon d'Argnat, sous la nappe de lave issue du Puy de la Raviole et fournissant les sources abondantes de Sayat, Saint-Vincent et Malauzat. Blanzat est alimentée par les eaux de la source Reilhat.

L'étude des collines des Côtes de Clermont, Chanturgue et de Châteaugay montre avec évidence que les dislocations et les effondrements sont loin d'être réguliers dans la Limagne. Il y a de véritables *zones effondrées*, tandis que certains territoires n'ont pas subi de dérangement appréciable depuis le Miocène.

La cheminée du volcan de Châteaugay. Une fracture volcanique remarquable. Pépérites. — La coulée de basalte formant le plateau disloqué de Châteaugay est en relation avec des pépérites très développées sur le flanc Sud de la colline, vers le Chalard et Pompignat.

Au Chalard, les pépérites bien stratifiées et renfermant

Digitized by Google

de nombreux blocs de calcaire rubéfiés, supportent directement la coulée et sont creusées de nombreuses caves où l'on peut observer leur allure. Vers Pompignat la stratification est plus grossière et même elle disparaît et on a alors des pépérites massives avec grains de quartz, blocs de basalte et de calcaire.

Ces dernières atteignent, par places, une épaisseur de plus de 100 mètres, mais elles s'étendent peu à l'Est et l'Ouest. Elles sont *localisées* entre le Chalard, Pompignat et Châteaugay.

A 200 mètres à l'Ouest de Maison Blanche, les pépérites sont en relation manifeste avec un filon Nord-Sud de basalte représentant vraisemblablement une des cheminées du volcan de Châteaugay. Ce filon se poursuit plus au Sud et traverse la lettre *a* de Châteaug*a*y. Il est accompagné (fig. 9 et 10) d'un autre filon parallèle très

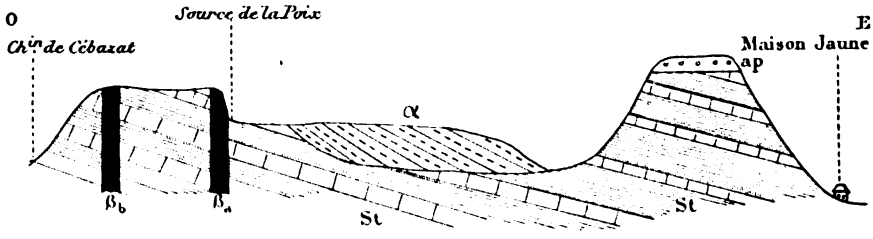

FIG. 10. — **Coupe E.-O. au pied (Versant méridional) de la colline de Châteaugay**

St. Stampien, marnes et calcaires marneux à *Nystia plicata*. Ap. Alluvions p'iocènes. βa βb. 2 filons de basalte N.-S. se prolongeant vers la colline de Châteaugay, sur le flanc du filon de βa, source analogue à celle du Puy de la Poix, donnant de l'eau minérale et du bitume; α Formation rappelant celle de Pompignat constituée par un assemblage de blocs de taille et de nature variées : calcaires *cuits* et marnes cuites, de basalte, de granite, de diorite, de quartz roulés. Stratification grossière, reposant en *discordance* sur l'oligocène. Rappelle beaucoup les pépérites. Si c'est là une formation pépéritique, elle est *pléistocène*.

rapproché et, sur son flanc Est sort une source minérale et des suintements de bitume comme au Puy de la Poix. Ce filon suit la faille séparant le compartiment de Champ

Digitized by Google

Grillot de celui de Chalard et se prolongeant par la faille passant au col des Côtes de Clermont et de Chanturgue, qui aboutit à la faille de Clermont, jalonnée par les dix-neuf sources de cette ville et également par des venues de bitume.

On a donc là une *fracture remarquable*, ayant fonctionné comme cheminée volcanique au Miocène, puis comme nous le verrons plus loin au Pléistocène, car c'est sur elle que se trouve le volcan de Clermont-Ferrand. Elle sert encore aujourd'hui de chemin d'ascension aux eaux minérales et au bitume.

Il faut signaler également, au point où se trouvent les deux filons basaltiques précités, et un peu à l'Est, une formation rappelant les pépérites sur l'âge de laquelle je ne suis pas complètement fixé. Elle constitue sur près de 500 mètres de long, une sorte de coulée boueuse grossièrement stratifiée formée de blocs de taille et de nature variée (basalte plus ou moins roulé, calcaires et marnes cuits, granite, diorite, quartz) reposant en *discordance de stratification* sur les marnes et calcaires marneux.

Il semblerait que l'on se trouve là en présence d'une véritable coulée boueuse pléistocène, car elle s'étend en contre-bas des alluvions pliocènes de la côte de la Doux.

Nous allons voir d'ailleurs un autre dépôt rapproché qui offre également matière à discussion.

Les dépôts de ruissellement sur les pentes. — Cône de déjection. — Il existe sur les pentes de la colline de Châteaugay, entre Châteaugay et la Maison-Blanche, une formation curieuse qui me paraît représenter un dépôt de ruissellement torrentiel sur les pentes. Il comprend surtout 2 îlots entamés sur les tranchées de la route. Le *faciès* de ce dépôt rappelle celui du conglomérat de Perrier. Il est constitué par une série de blocs (parfois de plus d'un mètre cube) de basalte, de calcaires anguleux non roulés et non rubéfiés, de granite, de quartz, cimentés

Digitized by Google

par une boue plus ou moins calcaire et affectant une stratification grossière.

Le dépôt de Maison-Blanche, situé en contre-bas est mieux stratifié et ses éléments sont plus petits ; mais il offre encore une stratification irrégulière et entrecroisée.

Si l'on cherche à déterminer la façon dont s'est effectué ce dépôt, on voit qu'il paraît avoir pour origine les hauteurs dominant le cirque compris entre le Chalard et Châteaugay. Il a été produit vraisemblablement par une

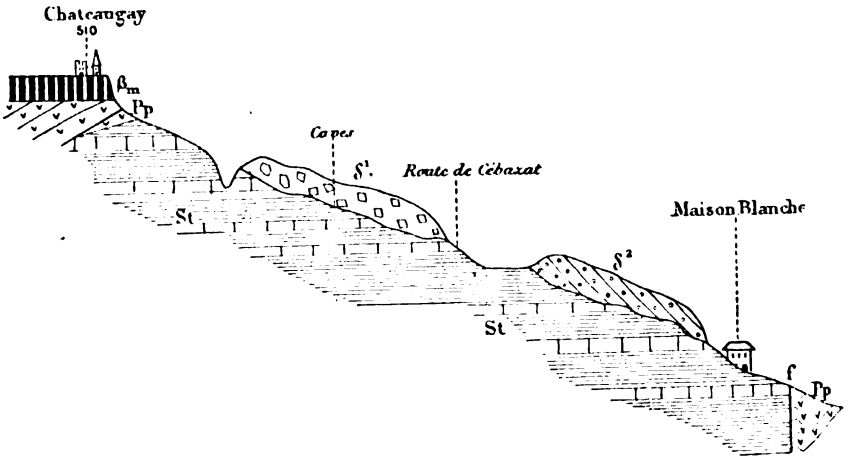

FIG. 11. — **Coupe du flanc S. de la colline de Châteaugay, le long de la route de Cébazat.**

St. marnes et calcaires marneux à *Nystia plicata* ; Pp Pépérites ; βm Basalte miocène ; δ^1 Dépôt grossier d'atterrissement à gros blocs de granite, quartz, calcaire, basalte, non roulés, sans stratification ; δ^2 Dépôt grossièrement stratifié. Par places stratification entrecroisée.

débâcle relativement récente, pliocène supérieur (?) alors que la colline de Châteaugay était encore reliée à la région cristalline de l'Ouest. Comme il ne représente ni coulée boueuse, ni moraine glaciaire ainsi que le pensait Pommerol, il me semble donc être le reste d'un cône de déjection formé après une débâcle sur les flancs de la colline de Châteaugay.

Digitized by Google

Fig. 1. — Fente sur le bord du plateau basaltique de Pardines.

Cette fente de 30 mètres de profondeur s'élargit continuellement. Elle montre comment une portion de la coulée basaltique est sur le point de se rabattre sur le flanc de la colline. C'est un point typique permettant d'expliquer le démantèlement des collines basaltiques.

Fig. 2. — Le Puy de Corent, vu de la gare de Vic-le-Comte

Au pied de la colline, coule l'Allier: à la partie supérieure, le bourg de Corent est bâti sur le front de l'ancienne coulée du volcan, dont aperçoit le cône éruptif, en raccourci, aplati à l'horizon, à gauche (V. fig. 12).
La base de la coulée domine l'Allier de 150 mètres.

Digitized by Google

Digitized by Google

Fig. 1. — Photographie d'une partie de la coupe fig. 16.

Prise en montant à Corent et montrant les dislocations (faille inverse, pli couché, etc.) des couches oligocènes sous l'influence de la pression de la coulée de lave qui les surmonte.

Fig. 2. — Le Mont Rognon, vu de l'Ouest, au-dessus de Ceyrat.

On aperçoit les premières maisons de Ceyrat à g., dans le ravin. La coupe du Mont Rognon, fig. 19, est faite suivant un plan Nord-Sud, qui est celui de la photographie.

Digitized by Google

Digitized by Google

Age de la coulée de Châteaugay. — L'âge du basalte de Châteaugay paraît être le même que la coulée supérieure de Chanturgue et du Puy de Var.

L'altitude maximum de la nappe morcelée est de 565, mais les dénivellations ont abaissé certaines portions de la nappe primitive à l'altitude 470. Il y a donc eu plus de 80 mètres de dénivellation entre les différentes parties.

La colline ayant été recouverte, ainsi que le plateau de Châteaugay, par des alluvions à chailles, à galets de quartz et de granite, dont on retrouve encore de nombreux restes, il est permis de penser que le volcan de Châteaugay est sensiblement du même âge que la coulée supérieure de Chanturgue (Helvétien inférieur) qui offre des caractères analogues.

Géographie physique. — La géologie, ainsi que nous venons de le voir, permet d'expliquer toutes les particularités de la colline si curieuse de Châteaugay ; elle rend également compte de la position des sources aux points bas des plans inclinés de basalte ; ou de celle qui est issue entre deux coulées d'âge différent (Miocène et Quaternaire, fontaine de Reilhat) ; enfin elle fait comprendre pourquoi les vallons situés au pied de chaque compartiment basaltique formés d'argiles sableuses et de marnes sont couverts de prairies, d'une fraîcheur délicieuse, dont l'aspect contraste avec l'aridité et la sécheresse des plateaux basaltiques qui les dominent.

4° Le Puy Saint-Romain.

(Ancien volcan déchaussé par l'érosion, avec des coulées superficielles et intrusives (sills), des filons radiaux et des pépérites).

Le Puy Saint-Romain dresse sa masse imposante sur la rive droite de l'Allier en face de la boucle Sainte-Marguerite. C'est une des collines les plus élevées de la Limagne, puisqu'elle domine directement l'Allier de près de 450 mè-

Digitized by Google

tres (445m). Elle est sensiblement aussi élevée au-dessus de l'Allier que le Puy de Dôme, par rapport au col de Ceyssat.

Son soubassement est oligocène (Stampien) et pépéritique et son sommet volcanique.

Le socle comprend (Giraud), un ensemble très varié de calcaires, calcaires marneux, grès marneux, grès calcaires,

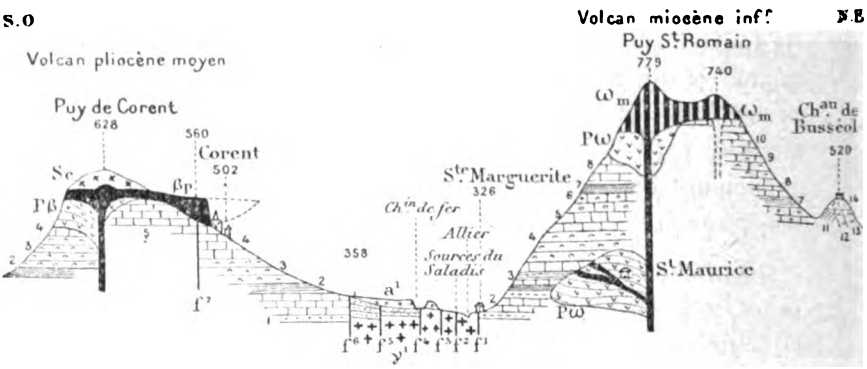

FIG. 12. — **Coupe N.-E. S.-O. à travers les Puys Saint-Romain** (Miocène inférieur) **et Corent** (Pliocène moyen).

$$l = \frac{1}{50.000}\,;\, h = \frac{1}{10.000}$$

γ_1 Granite ; 1. Grès, calcaires marneux et en plaquettes ; 1*a* Marnes feuilletées à *Pot. Lamarcki* ; 2. Marnes et calcaires marneux à *Cypris* ; 3. Calcaires marneux avec petits lits et filonnets gypseux (jadis exploité) ; 4. Calcaires durs, sublithographiques à *Lymnea* cf. *Brongniarti*, *Planorbis* cf. *cornu* ; 5. Calcaires jaunâtres ; 6. Calcaires siliceux et calcaires jaunes ; 7-8. Calcaires marneux et calcaires en choux-fleur ; 9 10. Meulières à *Helix* sp. ? ; 11. Pépérites stratifiées ; 12. Pépérites jaunâtres stratifiées ; 13. Pépérites gris bleu, avec nombreux galets de granite et de granulite ; 14. Brèche à éléments variés, silicifiés, passant à des meulières. A St-Maurice, îlot pépéritique ; $P\omega$ et $P\omega$ Pépérites ; ωm Coulée *Miocène inférieur* de téphrite semi-porphyroïde ; βp Coulée de basalte porphyroïde (*Pliocène moyen*). Sous la coulée de Corent alluvions (source). On a marqué en pointillé la partie de la coulée enlevée par le creusement de la vallée de l'Allier ; f_1 f_6 failles (sources minérales de Sainte-Marguerite, du Saladis, du Tambour avec dépôts anciens de barytine et dépôts pléistocènes et actuels d'aragonite. Champs salés avec faune et flore salée actuelle ; a^1 Alluvions (station) à *Cervus Tarandus* (Renne), à silex taillés magdaléniens et os gravés ; *Sc.*, Scories.

renfermant à la partie moyenne : *Potamides Lamarcki*, *Cerithium elegans*, des couches à Cypris et à Poissons (*Prolebias*) intercalées, et à la partie supérieure, *Lymnea*

Digitized by Google

cornea. Au-dessus de Saint-Maurice j'ai observé des intercalations de calcaires jaunâtres, rognonneux, en choux-fleur à *Helix* cf. *Ramondi*.

Ces couches représenteraient donc, sur plus de 350 mètres d'épaisseur, le Stampien moyen et la base du Stampien supérieur.

Sur le flanc N.-O., au-dessus de Mirefleurs, on observe, en montant vers le point 624, une série de calcaires jaunâtres, des calcaires gréseux, siliceux et des calcaires en plaquettes formant par places, de véritables bancs rubanés silicifiés. Certaines assises sont transformées en meulières, quartzeuses et calcédonieuses. Il y a là un métamorphisme chimique intense qui a complètement transformé la composition et l'aspect des assises. Ce métamorphisme paraît dû, en partie, à des sources siliceuses dont la venue a accompagné les éruptions volcaniques.

Les calcaires et grès jaunes se retrouvent sur le flanc S.-E. et se rattachent à ceux qui sont si développés au N. du Laps, sur le flanc méridional du puy de Montmol où ils constituent des corniches bien nettes.

La partie volcanique qui couronne la colline paraît comprendre deux points éruptifs constituant les deux sommets (alt. 779 et 740) en forme de cône et représentant l'ancien culot téphritique des volcans primitifs. Cependant le point éruptif 740 n'est pas très net, peut-être n'y a-t-il qu'une coulée constituée par une téphrite andésitique à olivine, considérée jadis comme basalte. La partie médiane forme un plateau reliant les 2 sommets.

Les pépérites apparaissent en beaucoup de points. Elles sont surtout très développées sur le flanc N.-S.-E. et S.-O. de la colline, et en relation avec des dykes de téphrite convergeant vers les points de sortie lavique 779 et 740, et représentant les *fentes radiales* (remplies par la lave) de l'ancien volcan.

Il a donc dû y avoir sur l'emplacement du Puy Saint-Romain un volcan assez considérable dont il ne reste plus

Digitized by Google

que le squelette sous forme de *culot cratérique*, de *coulées* et de *filons radiaux* de la profondeur, déchaussés par l'érosion.

Les pépérites qui entourent ces derniers sont parfois nettement *stratifiées* comme au-dessous de Saint-Maurice ; mais elles sont souvent *massives* (flanc S.-E.). Elles offrent donc les deux faciès observés à Gergovie et les mêmes caractères pétrographiques ; mais elles sont irrégulières dans leur distribution verticale et horizontale.

La butte qui supporte le château de Busséol est fort intéressante. Elle est constituée en effet (fig. 12), par des pépérites très variées comme allure et comme aspect, couronnées par une roche constituée par une brèche qui est une véritable mosaïque d'éléments silicifiés passant à des meulières.

Il m'a paru qu'une coulée de téphrite formait le plateau 624 à l'O. du Puy Saint-Romain et une corniche à l'alt. 570 ; on aurait là, peut-être, 2 coulées intrusives comme à Gergovie.

Le sill de téphrite de Mirefleurs. — A Mirefleurs, on ne peut douter que l'on ait une coulée de *téphrite intrusive*, un véritable *sill* intercalé au milieu des calcaires jaunâtres. Ce sill de 6 à 10 mètres de haut, s'étend sur plus d'un kilomètre au S., à la base du coteau. Une partie du bourg de Mirefleurs est bâtie sur l'extrémité nord du sill, bien prismé, mis à nu par l'érosion. Le plateau volcanique de Mirefleurs, contrairement à ce que l'on croyait, est donc constitué par une coulée intrusive de téphrite, d'âge miocène.

La coulée intrusive de Mirefleurs est une téphrite, riche en néphéline, avec olivine presque totalement transformée en calcite et en produits chloriteux. Elle est très *polymorphe* et présente des types compacts, d'autres semi-porphyroïdes à grands cristaux d'augite, rappelant ceux de Saint-Sandoux.

Digitized by Google

Le Puy Saint-Romain est donc extrêmement complexe et il serait intéressant de l'étudier plus en détail.

La roche volcanique du Puy Saint-Romain est un très beau type de *téphrite à olivine*.

Voici sa constitution : *Phénocristaux :* magnétite, olivine un peu rubéfiée, *augite* en magnifiques cristaux un peu violacés, zonés, avec des angles d'extinction variant de 40 à 58°, dont quelques cristaux mâclés et en sablier. Rares cristaux de biotite. *Microlites* d'augite dominant, raccourcis avec peu de feldspath, représenté par de l'oligoclase.

Le phénomène volcanique, de même qu'à Gergovie, fut suivi, au Puy St-Romain, de venues hydrothermales siliceuses, qui contribuèrent à la formation de calcaires siliceux et des silex résinites.

Si l'on considère la base de la coulée du Puy St-Romain surplombant *directement l'Allier*, et l'érosion considérable produite par l'éruption (près de 400 m.), il est permis de penser que la colline volcanique est sensiblement de l'âge de celle de Gergovie (Miocène inférieur) [V. schéma, à la fin du chapitre de la Limagne].

5. — Le Puy de Saint-Sandoux.

Néphélinites à olivine. Téphrites à olivine. Dolérites à néphéline et rhönite. — Le Puy de Saint-Sandoux est la colline la plus élevée de la Limagne (alt. 843^{m}) et la plus remarquable au point de vue pétrographique. Elle est extrêmement complexe, en raison du bouleversement profond que les éruptions de roches variées ont produit en maints endroits au milieu des couches oligocènes qui sont parfois redressées jusqu'à la verticale.

C'est M. Lacroix qui a fait connaître les particularités pétrographiques si intéressantes du Puy de Saint-San-

Digitized by Google

doux (1). La colline comprend un soubassement oligocène (Sannoisien et Stampien inférieur) constitué par des argiles, des sables, des grès, à *Striatella Barjacensis* et *Nystia Duchastelli* surmontés de calcaires variés et de marnes avec niveaux ligniteux, à *Potamides Lamarcki*, recouverts par des calcaires à *Lymnea Brongniarti*. Cet ensemble est pénétré par de nombreux dykes de basalte en relation avec des pépérites et des roches à faciès basaltique étudiées par M. Lacroix.

Voici les principales conclusions que cet éminent minéralogiste a mises en lumière. « Les roches à faciès basalti-

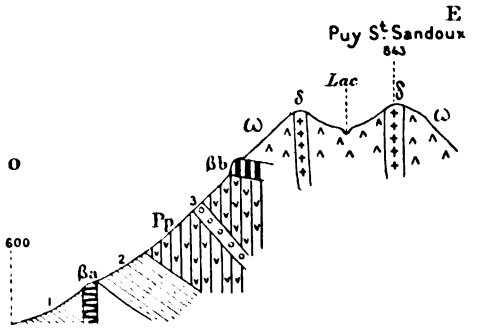

FIG. 13. — **Coupe du flanc ouest du Puy de Saint-Sandoux**

1, Argiles; 2. Argiles avec lits sableux et lignites; 3. Arkoses à gros éléments fortement redressées. P*p*. pépérites. βa-βb. Basaltes; ω néphélinite à olivine. δ· dolérite à néphéline et à rhönite.

que du Puy de Saint-Sandoux diffèrent de toutes celles qui sont actuellement connues dans les divers centres volcaniques du Massif Central de la France. Elles sont formées par des roches compactes à néphéline *(néphélinites à olivine, téphrite à olivine)*, associées à une roche *doléritique* très riche en *néphéline*. »

(1) A. LACROIX. Sur des roches basiques à néphéline du Plateau Central de la France (*C. R. Ac. Sc.*, 8 mai 1893), et Les Roches à néphéline du Puy de Saint-Sandoux (Puy-de-Dôme) [*C. R. Ac. Sc.*, 23 juillet 1900].

Digitized by Google

D'une façon générale, les basaltes sont au Nord, les téphrites à olivine à l'Ouest (deux filons à travers les arkoses) et les néphélinites à l'Est. Sur le plateau et autour du lac, on observe encore des dolérites à rhönite qui entourent des néphélinites en saillie.

« La roche *doléritique*, à l'œil nu, renferme d'abondants cristaux d'augite et d'ilménite disséminés dans les éléments blancs dont le principal est la néphéline. Ces trois éléments, avec l'apatite, constituent les éléments de première consolidation et les plus abondants. Ils sont accompagnés d'un peu de feldspath et de matière vitreuse. »

L'olivine est accidentelle. Les produits secondaires y sont extrêmement abondants. Le feldspath orthose domine. Il cimente les minéraux précédents et les feldspaths tricliniques avec un peu de matière vitreuse. La roche est extrêmement riche en christianite et en mésotype qui se sont formées aux dépens de la néphéline et du verre.

La dolérite offre une *grande variation de composition minéralogique* et structurale; elle est essentiellement constituée par l'association de grands cristaux de néphéline et d'un minéral du groupe haüyne-sodalite avec de l'augite titanifère, de la rhönite (amphibole triclinique), de l'apatite, de l'ilménite et parfois d'un peu d'olivine, les éléments sont souvent moulés par du labrador cerclé généralement d'anorthose. Le type holocristallin est peu fréquent. Généralement il existe un résidu vitreux. Quand la proportion de verre et de microlites est grande, la roche peut devenir porphyrique, par suite du développement, dans la pâte, de phénocristaux de néphéline (atteignant 1 cm.), d'augite et de rhönite, etc. Ces roches se rapprochent beaucoup de certaines teschénites par suite de l'association de l'anorthose à un plagioclase basique, mais ici la néphéline prédomine sur les plagioclases.

Les *néphélinites* et les *téphrites* à olivine constituent, au milieu des pépérites, des dykes épais (avec sans doute quelques coulées), et des filons minces. Il semble que les

Digitized by Google

relations qui lient les néphélinites et les dolérites soient analogues à celles qui unissent certaines pegmatites et les granulites qui les accompagnent. Les dolérites constituent des amas ou des filons au milieu des néphélinites. J'ai constaté le même fait dans le sill de téphrite de Mirefleurs (V. p. 172).

Les néphélinites et les téphrites à olivine ont une composition minéralogique très voisine; elles ne diffèrent, en effet, à ce point de vue, que par la nature des éléments blancs (néphéline seule dans la néphélinite; néphéline et labrador dans la téphrite).

Elles se rapprochent des basaltes de la Limagne dont elles se distinguent par une plus grande richesse en soude (1). »

Quel est l'âge des éruptions de ces roches qui constituent une colline si complexe? Il est difficile de le dire. Notons cependant que le Puy Saint-Sandoux est la colline la plus élevée de la Limagne (alt. 843^{m}), qu'elle est profondément déchaussée sur plus de 300 mètres. Il est donc vraisemblable de penser que les éruptions volcaniques qui lui ont donné naissance sont d'âge miocène, mais il est impossible de préciser davantage.

6. — La Colline d'Usson

Un type de volcan à l'intersection de plusieurs compartiments différemment effondrés. — La colline d'Usson se dresse à 6 kilomètres à l'Est d'Issoire, à la limite de la Limagne et du Livradois. Elle a la forme d'un cône élancé dominant les plaines de l'Allier de plus de 250 mètres. La rivière l'Eau-mère, contourne à l'Est et au Sud, sur plus de la moitié de son pourtour, le pied de cette colline de forme elliptique, dont le grand axe a trois kilomètres et le petit axe 2 kilomètres.

(1) Lacroix. *Loc. citée.*

Digitized by Google

Le soubassement comprend une série de compartiments gneissiques et oligocènes (Stampien inférieur) différemment dénivelés ou surélevés les uns par rapport aux autres.

Le pic d'Usson, en forme de cône, est le reste d'un an-

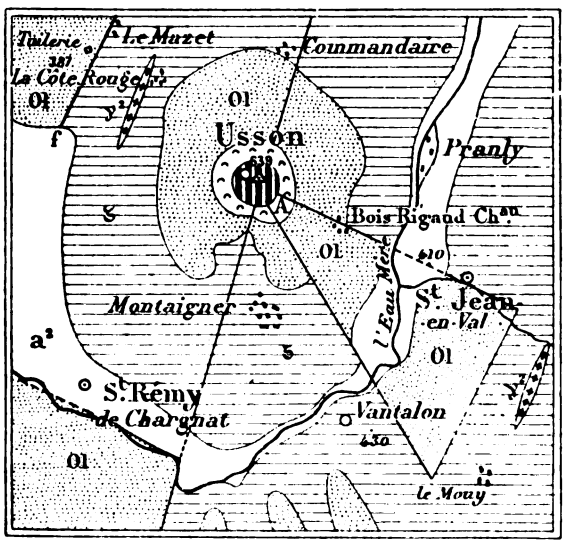

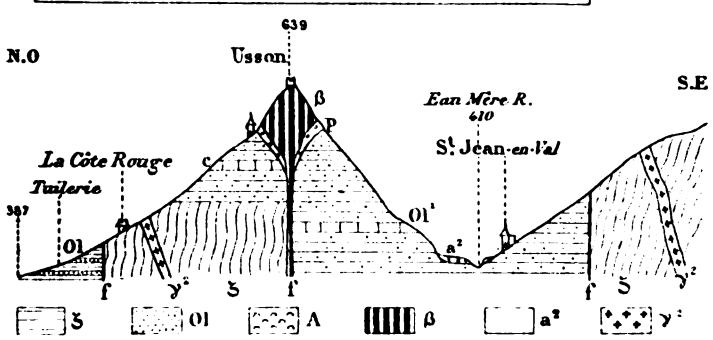

FIG. 14. — **Carte et coupe N.-O. S.-E. de la colline d'Usson**

$l = \frac{1}{50.000}$; $h = \frac{1}{10.000}$

Cette coupe très intéressante, ainsi que la carte, montre que la colline est constituée par plusieurs compartiments différemment dénivelés. L'ancien volcan dont il ne reste plus que le culot cratérique, s'était édifié à leur point de convergence.

ζ Gneiss ; γ^2 Granulite, Ol. argiles sableuses, avec assises plus ou moins ferrugineuses, *c*, niveau calcaire intercalé ; β Basalte prismé (culot cratérique) ; *p* Brèche de contact ; A, Eboulis sur les pentes ; a^2 Alluvions actuelles.

Digitized by Google

cien volcan basaltique qui a dû être assez étendu, Il n'en existe plus aujourd'hui que le culot cratérique, constituant une gerbe de prismes basaltiques au sommet de laquelle se dresse la vierge d'Usson, tandis que le bourg enguirlande la base de ses maisons, disposées en amphithéâtre, et que les vignes couvrent le reste de la montagne, lui faisant ainsi un cadre des plus gracieux.

Le sommet du pic supportait jadis le château où fut internée pendant 20 ans la reine Marguerite de Valois (la reine Margot), première femme d'Henri IV. De ce point, on a une vue des plus intéressantes et des plus complètes sur la Limagne, le Livradois, la Chaîne des Puys, le Mont-Dore, le Cézallier et une partie du Cantal. Je conseille aux géologues et aux géographes, qui désirent avoir des vues d'ensemble sur les régions précitées, de se rendre à ce belvédère isolé de toutes parts et d'où l'on saisit les principales caractéristiques de l'Auvergne volcanique. On aperçoit à l'horizon et du Nord au Sud, sur plus de 100 kilomètres, toute la série des volcans d'Auvergne.

Les gneiss affleurent sur les deux tiers de la surface de la montagne. Ils sont traversés par plusieurs filons de granulite et surmontés par des argiles sableuses blanc verdâtre (d'âge Stampien inférieur). A leur contact, le gneiss est profondément rubéfié et passe à une argile rouge latéritique.

On retrouve en plusieurs points (moulins du Bois, à la tuilerie du Mazet, etc.), autour de la colline, l'ancienne surface continentale antéoligocène qui avait été altérée par les agents atmosphériques et avait donné naissance à des argiles rouge foncé, passant à la latérite.

La carte et la coupe (fig. 14) montrent l'allure des divers compartiments gneissiques et oligocènes. A l'ouest, près de la tuilerie de Mazet, une première faille N.-N.-E. isole un lambeau d'argiles sableuses, qui bute contre un compartiment gneissique surélevé s'étendant vers les Granges, au-dessus duquel réapparaissent les argiles sableuses.

Digitized by Google

Une deuxième faille N.-N.-E passant un peu à l'ouest de Montaignier, amène cet ensemble à un niveau un peu inférieur, pendant que trois autres failles N.-N.-E et N.-O. délimitent un secteur triangulaire exclusivement formé d'argiles sableuses. Ce secteur traverse la vallée de l'Eaumère et s'étend vers Saint-Jean-en-Val, Bois-Rigaud et Vantelon. Il constitue un compartiment fortement effondré par rapport aux autres.

Le point de sortie du basalte se trouve donc au point de convergence d'au moins quatre compartiments différemment affaissés. — Le territoire d'Usson n'est pas d'ailleurs un territoire privilégié dans la Limagne, dont tout le sous-sol est morcelé de la même façon par des failles, et constitue, ainsi que je l'ai déjà indiqué, un *véritable damier*, dont les diverses parties ont joué d'une façon variable, suivant les points.

L'étude géologique de la colline d'Usson permet de comprendre la genèse du volcan qui l'a couronné. Par suite de la descente et de la pesée de certains compartiments sur le magma fondu de la profondeur, ce dernier a pu s'élever aisément dans les fractures qui s'étaient ouvertes.

C'est là un schéma que j'ai signalé, la première fois, dans le volcan de Gravenoire, et qui devient de plus en plus généralisé, non seulement dans la Limagne, mais en Auvergne.

Le basalte du pic d'Usson présente, au contact des argiles sableuses, une *brèche de friction*, très nette, ayant l'aspect de pépérite. Il y a là un fait analogue à celui que l'on constate dans le Siebengebierge, où les basaltes percent les tufs trachytiques en y développant une brèche typique.

Il est difficile d'établir l'âge du volcan d'Usson. Il paraît de la même époque que la plupart des volcans de la Comté, c'est-à-dire Miocène. Ses coulées, si elles ont existé, ont dû être complètement démantelées par l'Allier

Digitized by Google

qui a coulé à sa base et qui, aujourd'hui, se trouve à plus de 250 mètres en contre-bas.

7. — Le plateau de Pardines.

Le démantèlement des coulées basaltiques. — Le plateau basaltique de Pardines domine au sud et au nord les deux vallées de la Couze-Pavin et de la Couze-Chambon, et à l'est la vallée de l'Allier, avec ses alluvions pliocènes et pléistocènes. C'est dans ce basalte et dans son support miocène et oligocène qu'a été creusée une vallée remblayée jusqu'au niveau du plateau lui-même par le célèbre conglomérat ponceux qui constitue la colline de Perrier (fig. 17).

MM. Michel Lévy et Munier-Chalmas ont établi l'âge miocène supérieur de ce plateau basaltique parfaitement horizontal (V., planches I, V et VII), qui représente une coulée épanchée dans la vallée de l'Allier miocène supérieur. Cette coulée de 20 à 30 mètres de haut repose en effet sur des alluvions, bien visibles aux points où la coulée a été sectionnée par l'érosion, et constituées uniquement par de gros galets de quartz blanc, très roulés et polis, et souvent revêtus d'une patine d'oxyde de fer. Ces alluvions ne renferment aucune roche volcanique.

La coulée surplombe actuellement l'Allier actuel de 230 mètres environ (fig. 30), c'est-à-dire de 50 mètres de moins que les coulées miocène moyen des côtes de Clermont bien datées. Elle est située, en outre, à 40 mètres environ au-dessus des coulées pliocène inférieur.

Le basalte de Pardines est assez vitreux et riche en olivine. Il renferme, d'après M. Michel Lévy, quelques enclaves à anorthite et pyroxène moulées par un verre riche en oligiste.

On peut faire une observation intéressante sur le bord S.-O. du plateau, un peu au sud de Pardines. La base alluviale, minée par l'érosion, amène la production sur le bord

Digitized by Google

du plateau, de 30 mètres de haut, de diaclases parallèles à ce bord. Ces fentes s'élargissent de plus en plus, d'abord par le départ des alluvions de la base, mais aussi par les blocs de pierre du plateau qui y sont entraînés par l'eau ou rejetés par les cultivateurs. Ces blocs, en s'enfonçant, agissent comme des coins écartant de plus en plus les deux lèvres de la fente. Les tranches énormes de basalte, de plusieurs milliers de mètres cubes, de plus en plus séparées de la montagne et supportées par une base fragile (alluvions), ne tardent pas, sous les efforts continus des coins pierreux, à se *rabattre* avec fracas sur le *flanc de la colline*. L'érosion émiette à son tour ces blocs cyclopéens en menus fragments entraînés ensuite par le ruissellement. On prend donc ici sur le vif un des modes de démantèlement des collines basaltiques de la Limagne, depuis la phase initiale (fente à peine indiquée) jusqu'à la phase ultime (phase d'émiettement de la coulée). La figure 1, planche IV en donne une idée assez saisissante.

AUTRES VOLCANS MIOCÈNES : PICS D'YSSON (DE SOLIGNAT), DE VODABLE, DE NONETTE, ETC.

Il existe un certain nombre de restes de volcans qui paraissent miocènes, mais dont l'âge ne peut être déterminé d'une manière précise. Tel est le *volcan de Soligna*t, situé sur une fracture Nord-Sud, jalonnée par des pépérites, des sources minérales, et réduit à son culot cratérique (pic d'Ysson, 858 m.), à la base duquel partent des coulées épaisses et digitées de basalte porphyroïde à gros nodules d'ilménite, offrant de curieux groupements d'olivine et d'augite en grands cristaux violacés et en sablier. Les sources qui sortent sur le front N-E des coulées montrent la direction suivie par ces dernières.

Le culot cratérique, représenté par une muraille Nord-Sud de basalte de 400 mètres de long et de plus de 100 mètres de haut, est manifestement dû au remplissage de

Digitized by Google

la cheminée volcanique par la lave. Du sommet de ce pic, on jouit d'une vue remarquable sur la Limagne, la Comté, le Livradois, le Mont-Dore, et l'on saisit admirablement l'évolution du relief de la Limagne. La planche III, due au talent de M. Eusébio, en donne une idée suffisamment précise.

Les collines basaltiques de Vodable et de Nonette, réduites à leur cheminée déchaussée, semblent du même âge que celle d'Ysson.

II. — LES ÉRUPTIONS PLIOCÈNES DANS LA LIMAGNE

La continuité des mouvements du sol, marquée surtout par des *tassements*, à diverses reprises de l'époque pliocène, se traduisit, dans la Limagne, par la formation de nouvelles fractures, dont certaines découpèrent non seulement les sédiments tertiaires de cette région (oligocène et miocène), mais aussi les coulées basaltiques qui les surmontaient. Ces coulées furent donc, avec leur soubassement, morcelées en gradins, effondrés à des hauteurs variables (Châteaugay, Puy de Var, Charade, etc.).

Sur certaines de ces fractures s'édifièrent de nouveaux volcans, mieux conservés que les volcans miocènes (volcans de Corent, de Perrier, de la Roche-Noire, du Broc, du Montcelet, etc.). C'est ainsi que le culot cratérique basaltique du mont Rognon et du Montcelet a été conservé sous forme de cônes basaltiques, se présentant sous la forme d'une gerbe de prismes, cône en relation avec des coulées.

Le volcan de Corent possède encore un cône de scories presque aussi bien conservé que les cônes des volcans pléistocènes; de même, la coulée de la Roche-Noire, qui est issue de la base du volcan Miocène inférieur de Saint-André, est dans un état de fraîcheur remarquable. Cependant, le plateau du Broc n'offre aucun reste de cheminée

Digitized by Google

éruptive, en raison de sa situation au milieu de l'ancienne vallée de l'Allier.

En l'absence de documents paléontologiques sous certaines coulées, on peut établir provisoirement les divers âges des volcans pliocènes de la Limagne en se basant sur la hauteur des coulées *suspendues* au-dessus de la vallée actuelle de l'Allier (V. schéma, fig. 30).

VOLCAN PLIOCÈNE INFÉRIEUR

Le Montcelet

Cet ancien volcan isolé au milieu des plaines du Lembron, qu'il domine ainsi que le bassin de Brassac, s'aperçoit de fort loin. Il comprend un cône basaltique prismé (80 m.) s'élevant jusqu'à l'altitude de 740 mètres, surmonté d'une tour en ruines, représentant le culot cratérique du volcan pliocène (fig. 15). De sa base, partent deux coulées s'étendant dans la direction de la vallée de l'Allier qu'elles surplombent de 190 mètres (alt., 580 m.), tandis qu'elles ne sont situées qu'à 42 mètres au-dessous de la coulée miocène supérieur de Pardines.

Ces deux coulées délimitent un vallon à l'entrée duquel se trouve le bourg de Vichel.

L'une des coulées, d'abord assez épaisse, descend rapidement jusqu'au-dessus du village de Vichel ; l'autre, qui a son origine vers le Sud, tourne autour du cône et va s'étaler au Nord-Est sur une longueur de 2 kilomètres. Le front terminal des coulées a 10 mètres d'épaisseur moyenne et repose sur des alluvions (2 m.) à gros galets de quartz, de granite, de granulite et de basalte. Pomel signale la présence, à Saint-Germain-Lembron, de molaires de *Dinotherium cuvieri*. Il n'est pas invraisemblable de penser que ces fossiles proviennent peut-être des alluvions sous basaltiques remaniées situées vers l'ouest.

L'érosion et le ruissellement ont creusé le vallon com-

Digitized by Google

pris entre les deux coulées et entamé non seulement les alluvions, mais aussi l'Oligocène. Il s'est formé ainsi un *cône de déjection*, avec galets alluviaux remaniés et débris de calcaires, s'étendant jusqu'à la route de Saint-Ger-

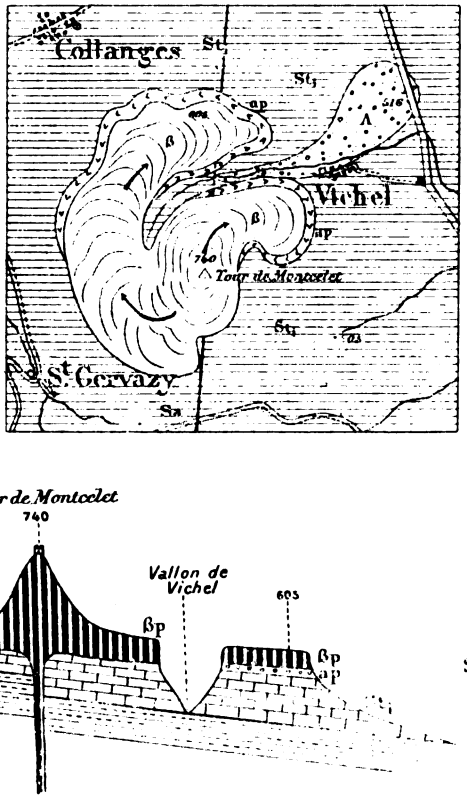

FIG. 15. — **Carte et coupe N.-S. de la colline de Montcelet.**

$$l = \frac{1}{50.000} \; ; \; h = \frac{1}{10.000}$$

Sa, Sannoisien: grès, marnes et calcaires à *Cer. margaritaceum*. *Pot. rhodanicus*; *St* Stampien inférieur ; *Ap* Alluvions à galets de quartz et de basalte ; *βp* Basalte ; A, Cône de déjection.

main. Le bourg de Vichel est en partie bâti sur ce cône, mais il n'y a pas là d'alluvions pléistocènes comme l'indique la carte.

Digitized by Google

Il semble bien que c'est par une des failles du socle oligocène que sont sorties les laves du volcan de Montcelet,

Des sources naissent sous les alluvions au contact de l'Oligocène. L'eau suit l'ancien thalweg de la vallée pliocène et sort en saignée sur les flancs érodés de ce thalweg.

Le soubassement oligocène, très faillé, du volcan de Montcelet comprend des sables, calcaires, marnes et argiles, à faune sannoisienne et saumâtre à la base : *Pot. rhodanicus*, *Cer. margaritaceum*, *Cyrena* et Stampien inférieur (*Pot. arvernensis*) sous les alluvions (Giraud). Ces dernières, de 2 mètres à 3 mètres d'épaisseur, comprennent des galets de quartz blanc, de granite, de granulite et d' assez nombreux galets de basalte. La hauteur de la coulée au-dessus de l'Allier et la présence des galets de basalte me paraissent indiquer que le volcan de Montcelet est d'âge Pliocène inférieur, ou au plus d'âge Miocène supérieur.

VOLCAN PLIOCÈNE MOYEN

I. — Le Puy de Corent

Cette montagne, isolée au milieu de la Limagne, offre plusieurs problèmes intéressants. Elle s'élève immédiatement sur les bords de l'Allier (rive gauche) (fig. 12 et planche IV, fig. 2), au Sud des Martres-de-Veyre et comprend un socle oligocène (Stampien) de près de 200 mètres d'épaisseur supportant l'appareil volcanique qui a préservé ce socle contre l'érosion.

A. **Soubassement oligocène. Alluvions pléistocènes** (*Station magdalénienne*). — L'Oligocène s'observe aisément sur le flanc oriental. On peut relever une coupe complète en partant du pont de Longue (bords de l'Allier) où af-

Digitized by Google

fleurent les couches les plus inférieures reposant près de là sur le granite. Elles comprennent une série de calcaires gréseux, de grès, de marnes, etc., à *Potamides Lamarcki* représentant le Stampien inférieur, surmontés par des marnes à Cypris avec petites lentilles, mais surtout nombreux filonnets de gypse, jadis exploité sur le versant Sud-Ouest de la montagne. Puis viennent des calcaires compacts, fins, durs, sublithographiques, blanchâtres, renfermant *Limnea cf. Gouberti*, *Planorbis cf. Cornu*, puis des marnes et des calcaires blancs à *Limnea Brongniarti* (Giraud), qui servent de support immédiat à la nappe basaltique. Les dernières assises représenteraient le Stampien moyen. C'est dans les couches marno-gypseuses qu'Oustalet avait recueilli une faune d'insectes, comprenant près de 50 espèces et offrant un caractère africain et méditerranéen.

Mais cette structure générale de la base sédimentaire de la montagne est troublée en certains points, par plusieurs failles, dont certaines sont bien visibles vers le pont de Longue où elles donnent passage à des sources minérales (Sources du Tambour). Ces sources aujourd'hui carbonatées, sodiques et calcaires (dépôt abondant d'aragonite), étaient primitivement barytifères (filons de barytine). Vers le Saladis, elles s'étalent sur les alluvions et le granite, où elles forment des champs salés, avec faune et flore salées.

Au-dessus des premières couches du pont de Longue s'étendent des alluvions de l'Allier, d'âge Pléistocène supérieur, qui couvrent une partie du plateau de Saint-Martial (Terrasse de 15 mètres), et c'est sur l'emplacement de la maison Chanut que Vernière et moi avons trouvé une station de l'âge du Renne, recouverte par des sables fins. Ces sables, en placage contre les alluvions aragonitiques, renfermaient de nombreux ossements de *Renne*, de *Bos primigenius*, d'*Equus caballus*, de *Capra iber*, ainsi que des silex taillés du type magdalénien et des instru-

Digitized by Google

ments variés : poinçons, aiguilles, spatules, etc. C'est un des rares points du Puy-de-Dôme où l'on observe des restes d'instruments en os sculptés.

Les couches archéologiques magdaléniennes étaient recouvertes de couches industrie gallo-romaine et mérovingienne.

Si l'on suit la nouvelle route de la gare de Vic-le-Comte à Corent, on peut relever une coupe (fig. 17) montrant à plusieurs niveaux des intercalations de pépérites en relation avec des filons de téphrite.

Les couches à *L. Gouberti* et *Planorbis cornu* descendent très bas en certains points, ce qui indique que le soubassement de la montagne est fortement disloqué.

B. **Partie volcanique.** — La partie volcanique principale du Puy de Corent comprend un cône de scories surbaissé, dégradé et égueulé, assez bien conservé, formant la partie la plus élevée de la montagne (alt. 628 m.), à la base duquel part une coulée de basalte porphyroïde, qui s'étend vers l'Allier. Le cône égueulé qui apparaît nettement sur une carte topographique a encore, par places, près de 80 mètres de haut.

Le basalte est riche en phénocristaux et en microlites d'augite et de magnétite. La coulée constitue un plateau et se termine brusquement sous la forme d'une falaise coupée à pic sur plus de 50 mètres de haut, au pied de laquelle s'étage en amphithéâtre le bourg de Corent (Planche IV, fig. 2). Elle repose sur des alluvions de l'Allier au niveau du bourg et son contact avec ces dernières est décélé par les sources qui en sont issues.

Au moment de l'édification du volcan de Corent, la coulée s'étendit dans la vallée de l'Allier qu'elle barra au moins en partie. C'est ce qui explique la différence considérable d'épaisseur de cette coulée à son origine et à son extrémité actuelle. L'Allier entama peu à peu cette coulée et continua à creuser sa vallée dans le soubassement oligocène. Aujourd'hui le front basaltique a 55 mè-

Digitized by Google

tres de haut et repose sur des alluvions situées à 150 mètres du niveau actuel de l'Allier (alt. 485 m.), c'est-à-dire

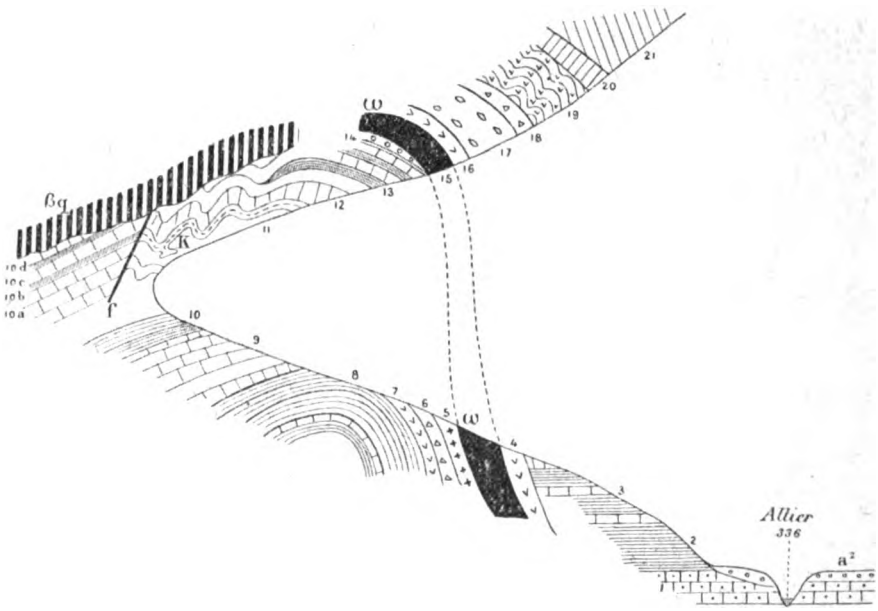

FIG. 16. — **Coupe prise le long de la route du pont de Corent, à Corent**

Cette coupe montre la succession des assises du Stampien et l'allure troublée des couches au contact des cheminées éruptives, des coulées de téphrite Pléistocène βq et de la formation pépéritique.

1. Grès et calcaires gréseux ; 2. marnes feuilletées à *Pot. Lamarcki* ; 3. Calcaires et marnes pétris de *Lymnea Brongniarti*, Planorbes, etc. ; 4. Pépérite, *w*, filons de téphrite ; 5. Brèche téphritique ; 6. Pépérite rouge ; 7. Pépérite stratifiée ; 8. Marnes feuilletées à *Cypris*, formant un anticlinal ; 9. Calcaires durs, alternant avec des marnes ; 10*a* Calcaire à *Lymnea* cf. *cornea* et *Planorbes* ; 10*b* Marnes vertes ; 10*c* Calcaire marneux ; 10*d* Marnes ligniteuses surmontées de calcaires cuits par la coulée de téphrite βq ; 11. Marnes et calcaires marneux, fortement plissés ; 12. Banc de calcaire gris compact à *Lymnea cornea* et *Planorbes*, 13. Marnes et calcaires marneux, surmontés d'ALLUVIONS 14. à galets de quartz et de basalte sur lesquelles repose 15 la téphrite *w*. ; 16. Pépérite avec nombreux blocs de basalte et de calcaire ; 17. Pépérites stratifiées avec blocs de calcaire abondant et basalte scoriacé ; 18. Pépérites variées épaisses en lits formés de fines scories téphritiques et de lits calcaires pépéritiques ; 19. Calcaire compact avec filonnets aragonitiques ; 20. Marnes redressées. — a^1 Alluvions Pléistocène supérieur avec *Renne* et silex *taillés* ; *f* Faille *inverse*. La planche V, fig. 1, donne le detail de la partie Kf de la coupe.

Le refoulement énergique des couches dans la partie K est dû à la pression exercée par la coulée βq lors de son émission.

Digitized by Google

40 mètres plus bas en hauteur absolue que les alluvions Pliocène inférieur du Montcelet (fig. 15). La vallée de l'Allier a donc été creusée de 150 mètres depuis l'édification du volcan, qui s'est produite au *Pliocène moyen*. L'époque de l'éruption du volcan de Corent paraît donc bien daté, malgré l'absence de documents paléontologiques. Sa coulée épanchée dans l'Allier est d'ailleurs presqu'au même niveau que l'extrémité des conglomérats ponceux, situés près de là, au Nord des Martres-de-Veyre, conglomérats d'âge Pliocène moyen.

En dehors de cette partie volcanique principale, on observe à la colline de Corent, sur le flanc Sud-Est, deux îlots assez importants de lave :

1° Un *îlot inférieur*, à l'altitude 380 (45 mètres au-dessus de l'Allier) de *téphrite* de 40 mètres de haut, reposant par places sur des alluvions basaltiques et en relation avec un développement considérable de pépérites. Cet îlot parait très récent (Pléistocène inférieur probablement) et son épanchement a produit sur les couches oligocènes avec lesquelles il est en contact des plissements locaux des plus remarquables, dont la fig. 16 et la Planche V, fig. 1, donnent une idée. La pression de la lave a, en effet, amené la formation de petits plis très accentués (anticlinaux, synclinaux) de phénomènes de charriage et la formation de failles inverses du plus curieux effet. On observe ces diverses particularités dans les tranchées de la nouvelle route de Corent.

Au premier abord, il semblerait que c'est un lambeau de la coulée supérieure, descendu par suite de tassement et d'éboulement sur le flanc de la montagne qui constitue cet îlot de lave. La composition pétrographique montre qu'il ne peut en être ainsi.

2° Peut-être, cependant, n'en est-il pas de même du deuxième îlot situé plus haut, presque au niveau des premières maisons du bourg de Corent et qui est formé de basalte porphyroïde comme la coulée supérieure. Lecoq

Digitized by Google

supposait que les deux lambeaux inférieur et moyen se rattachaient à la coulée formant le plateau.

La pointe Sud-Est de la colline est constituée par un assemblage de matériaux de projections : bombes, scories, etc., très riches en énormes cristaux d'olivine et d'augite souvent fondus à la périphérie et montrant une couronne de magnétite. M. Gonnard a signalé l'association constante de la magnétite et de l'augite. On observe aussi des nodules présentant associés : l'augite, l'ilménite, l'olivine et la magnétite. On y a également recueilli de l'oligiste et de l'halloysite.

La partie Sud-Ouest comprend, au-dessous du cône de scories, une coulée de basalte, tandis que sur tout le flanc occidental affleurent des pépérites massives qui, contrairement à ce qu'on pensait, offrent un grand développement. Le phénomène pépéritique a donc ici une assez grande ampleur, et il est manifeste qu'il est en relation avec la sortie des deux basaltes, l'un Pliocène inférieur, l'autre Pléistocène et des venues de téphrite. Les coupes relevées en montant le long de la route de Corent ne laissent aucun doute à cet égard pour le basalte inférieur.

2. La coulée pliocène moyen de Perrier

Le basalte, dit de *Perrier*, s'est épanché dans une vallée creusée dans le Pliocène inférieur et au début du Pliocène moyen dans les sédiments oligocènes, vallée remblayée en partie par des alluvions variées :

1° Par des alluvions cinéritiques à plantes ;

2° Par des sables et alluvions à galets de quartz et de basalte.

C'est à la partie supérieure des sédiments recouvrant le basalte, dans des sables fins, que l'on a recueilli une faune qui serait franchement Pliocène moyen. Elle renferme, d'après les recherches de M. Bielawsky, les notes de

Digitized by Google

M. Stehlin et les travaux de M. Boule, la faune suivante : Mastodon arvernensis, Equus stenonis, Palœoreas torticornis, Bos elatus, Canis megamastoides, Machairodus crenatidens, Castor plicidens, Hipparion sp., etc.

Cette faune, d'âge Pliocène moyen, fournit l'âge maximum de la coulée de Perrier.

Ces sables, d'après MM. Michel Lévy et Munier-Chalmas, ont été ravinés et dénivelés postérieurement à leur dépôt. Ils sont, en effet, intéressés par une faille et recouverts par le conglomérat ponceux, dit de Perrier, qui serait de la fin du Pliocène moyen ou du début du Pliocène supérieur.

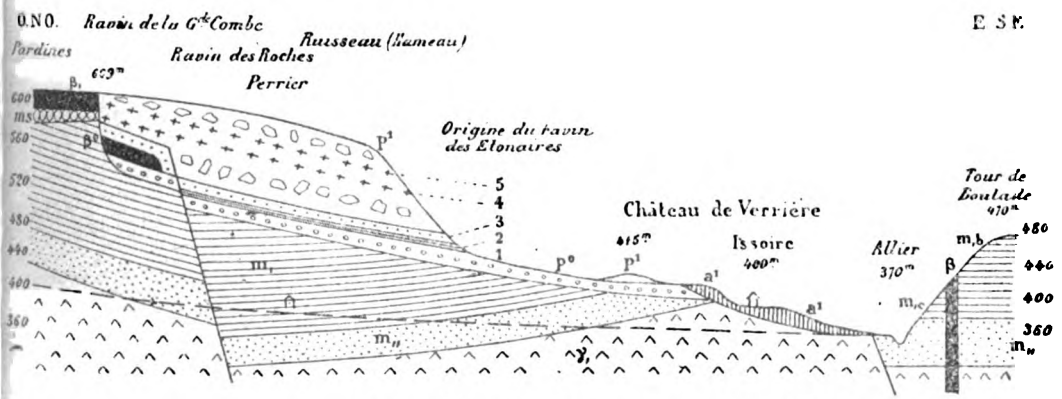

FIG. 17.— **Coupe de la colline de Perrier, d'après MM. Michel Lévy et Munier-Chalmas.**

γ, Granite : *m*, Arkoses, m_1, Calcaires stampiens à *Pot. Lamarcki*, lymnées et planorbes ; *ms*, Alluvions à galets de quartz *(miocène supérieur)* ; β^1, Basalte miocène ; β^2, Basalte pliocène moyen ; P^2, Pliocène moyen ; 1, 2, 3, Alluvions avec faunes de vertébrés ; p_1 Conglomérat ponceux avec roches du Mont-Dore ; 4, 5, Alluvions intercalées ; a^1, Alluvions pléistocènes.

Le basalte de Perrier s'est épanché dans une vallée, à 150 mètres environ immédiatement au-dessus de la vallée actuelle de l'Allier. On a donc là un moyen indirect de déterminer l'âge de ces coulées, comme nous l'avons fait pour la coulée de Corent. Les données fournies par le creu-

Digitized by Google

sement de la vallée concordent avec celles fournies par la paléontologie. Le basalte de Perrier est un basalte compact présentant au moins deux coulées superposées. La coulée inférieure offre de nombreuses vacuoles remplies de cristaux de chabasie. phacolite, christianite, mésotype, aragonite et d'opale hyalite. L'étude de ces minéraux a donné lieu à des notes intéressantes de MM. Gonnard et Vigier.

2. — Le Mont Rognon

Le Mont Rognon, qui dresse son piton, surmonté d'une tour, au Sud de Clermont, en avant du Puy Giroux, a beaucoup d'analogies, comme physionomie générale, avec le Montcelet, mais il a de moins grandes dimensions et offre une plus grande complexité. Il est assis sur un socle oligocène, à la limite de deux voussoirs : la faille est occupée par un filon Nord-Est de basalte se prolongeant assez loin vers le Nord et vers le Sud. Le voussoir Ouest, qui est le plus ancien, comprend des grès calcaires, des marnes et des calcaires à *Potamides Lamarcki* et Cypris, s'étendant jusqu'à Ceyrat ; le voussoir Est est surtout formé par des calcaires gréseux, à phryganes, en choux-fleurs, à *Helix* cf. *Ramondi* et à Lymnées. Le voussoir occidental bute, par la grande faille de la Limagne, contre le granite, et montre des couches bien visibles près des carrières de granulite, fortement rebroussées au contact de ce dernier. Le plan de la faille est déterminé, en quelques points par le flanc oriental d'un filon de granulite, comme à Saulzet et on trouve de nombreux cristaux de barytine dans la faille et à son voisinage.

Les laves et les projections qui donnèrent naissance au volcan du Mont Rognon paraissent bien être sorties par la faille limitant les deux voussoirs, indiqués par M. Michel Lévy et devenue *fente éruptive*.

Digitized by Google

La partie volcanique est constituée actuellement par un cône basaltique (alt. 713) formant un éventail de prismes d'où part, à la base et vers le Nord, une coulée peu étendue, et à l'Est, une autre coulée basaltique segmentée par l'érosion.

Le flanc oriental de la montagne permet de relever une coupe très intéressante, allant jusqu'à la croix de Romagnat (fig. 18) et comprenant notamment l'intercalation de

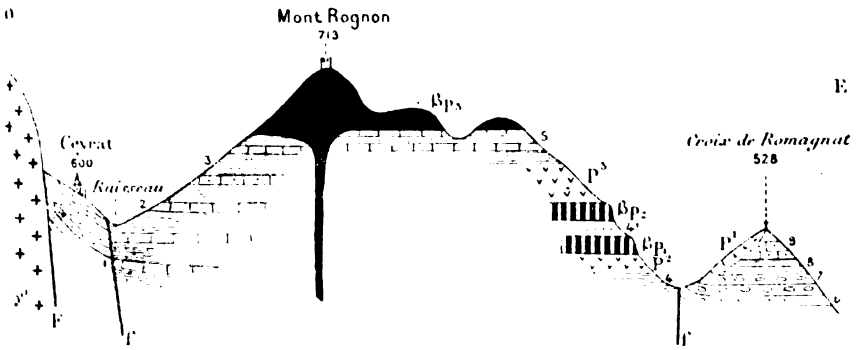

FIG. 18. — **Coupe E.-O. de l'escarpement oriental de la Limagne au Mont Rognon.**

$$l = \frac{1}{25.000} \; ; \; h = \frac{1}{10.000}$$

Cette coupe comprend au moins 4 voussoirs oligocènes (presque tout le Stampien), dénivelés successivement de l'O. à l'E., sur 2 kilomètres 1/2 et de près de 300 mètres vers le centre du synclinal de la Limagne. L'ancienne bouche éruptive du Mont Rognon est à la limite de deux voussoirs (fracture N.-E.).

γ_1. Granite ; 1. Grès calcaires et calcaires marneux à *Pot. Lamarcki* et Cypris, fortement redressés contre la grande faille, F_1 de la Limagne : 2 3. Calcaires marneux et marnes à *Pot. Lamarcki* ; 4. Calcaires marneux ; 4'. Calcaires à phryganes ; 5. Calcaires en fines plaquettes et marnes feuilletées fissiles, aspect de dussodyle, à *Cypris* ; Calcaires rubéfiés au contact de la coulée ; 6. Calcaires mamelonnés en choux-fleur ; 7. Calcaires à phryganes et à *Hydrobia* cf. *arvernensis* ; 8. Calcaires gréseux et marneux à *Helix* et à *Lymnea* sp. ; 9. Calcaires à phryganes et à *Helix Ramondi* ; P_1 P_2 P_3 Pépérites ; βp_1 Coulée inférieure de basalte décomposé ; βp_2 Coulée de basalte compact intercalée ; βp_3 (20 m.) Coulée supérieure de basalte compact avec enclaves de granite.

deux niveaux de pépérites séparés par une coulée de basalte très décomposé.

Les pépérites inférieures sont nettement stratifiées et

Digitized by Google

offrent un faciès qui paraît sub-aérien. Certains lits renferment des fragments de lave, des grains de quartz et de fines projections ; d'autres montrent des fragments de calcaire cuit, rubéfié. L'ensemble contient de nombreux cristaux de hornblende.

Le faciès de ces pépérites est le même que celui des pépérites de la Croix-de-Romagnat, étudiées par MM. Michel Lévy et Boule et qui sont subaériennes. Elles paraissent d'ailleurs se relier à ces dernières.

Je n'ai pu déterminer exactement le point éruptif qui

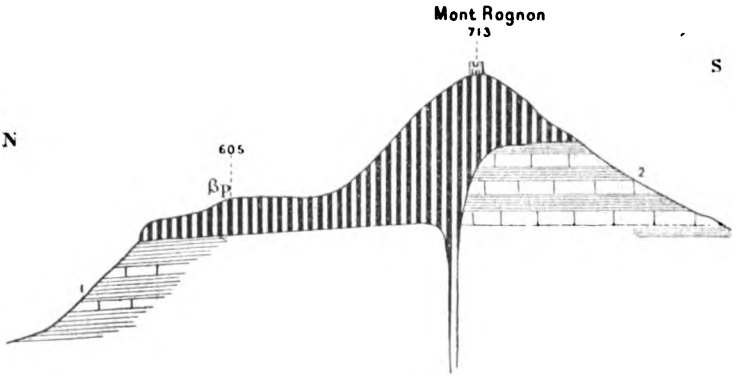

FIG. 19. — **Coupe N.-S. à travers le Mont Rognon**

On remarquera que le volcan est installé à la limite de 2 voussoirs et que les laves sont sorties par la faille qui les met en contact.
1. Marnes et calcaires marneux à Cypris ; 2. Marnes feuilletées fissiles à Cypris ; βp Coulée de basalte compact.
Cette coupe est faite suivant le plan de la figure 2, planche V).

les avait fournies ni affirmer s'il y a là véritablement placage et seulement produits de projection (contrairement à ce que montre la coupe), d'âge relativement récent ou des pépérites plus anciennes. Il ne semble pas que ces pépérites aient une origine intrusive, comme la plupart de celles de Gergovie. Ce seraient plutôt de véritables *tufs de projection* récents, analogues aux pipernos italiens des environs de Rome et aux tufs qui forment le sous-sol de Clermont-Ferrand. (V. plus loin).

Digitized by Google

Le basalte séparant les deux niveaux pépéritiques paraît bien issu cependant de la cheminée volcanique du Mont Rognon. L'appareil volcanique constituant le Mont Rognon est donc beaucoup plus complexe qu'on ne le pensait, mais sa genèse n'est pas complètement élucidée. Les coulées supérieures semblent d'âge Pliocène ancien, elles dominent d'environ 140 mètres la coulée *pléistocène inférieure* de Gravenoire et sont situées à 150 mètres en contre-bas de celles de Gergovie (*Miocène inférieur*). Il n'est pas possible de préciser davantage pour l'instant.

Le basalte est compact, mais assez riche en olivine.

La figure 18 est très intéressante en ce qu'elle montre le dénivellement successif des assises oligocènes vers l'axe du synclinal de la Limagne en 4 voussoirs. Les assises sont enfoncées de plus de 300 mètres sur 2 kilom. 1/2. Il est suggestif de comparer cette coupe E.-O. avec celle des Côtes de Clermont et de Châteaugay (fig. 7 et 9) également E.-O., qui donnent lieu à des observations analogues.

III. — Le plateau du Broc ou de la Chaux-de-Bergonne: Sept niveaux d'alluvions Pliocènes et Pléistocènes.

Le plateau du Broc, situé sur la rive gauche de l'Allier, au Sud d'Issoire, est l'un des plus étendus de la Limagne. Il a la forme d'un T ou d'un clou, dont le contour serait très irrégulier, avec une tête orientée Nord-Ouest et une tige Nord-Sud. La tête a 5 kilomètres de long et supporte les villages du Broc et de la Chaux-de-Bergonne; la tige, très étroite, mesure 3 kilomètres 1/2 et domine le village de Gignat. La distance comprise entre les deux extrémités Nord-Ouest et Sud de la coulée atteint 7 kilomètres.

Ce plateau, incliné très légèrement du Nord au Sud, ne présente, sans doute, que les restes de coulées jadis

Digitized by Google

beaucoup plus étendues. Les plateaux de Villeneuve et du Broc forment comme deux grandes jetées, délimitant une dépression, une sorte de golfe ravissant, que surplombent les pics basaltiques pittoresques de Vodable et de Solignat, enguirlandés à leur base par les habitations des villages du même nom.

Le soubassement de la colline du Broc est constitué par le *Stampien inférieur*, formé de grès, d'argiles, de marnes et de calcaires marneux à *Cerithium plicatum*, *Cyrena semistriata*, et nombreuses Lymnées (L. cf. *Brongniarti*). Par places, les marnes renferment des intercalations gypsifères.

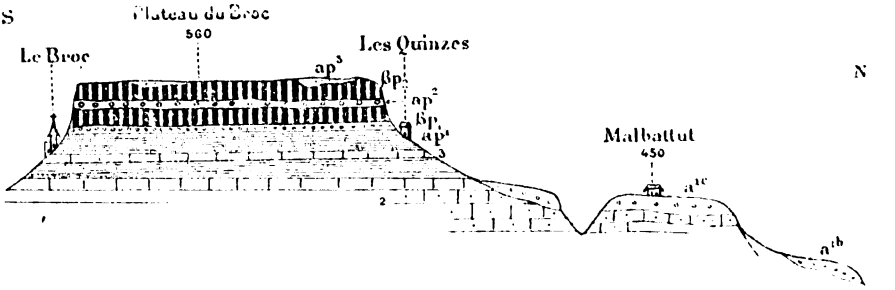

FIG. 20. — **Coupe N.-S. à travers le plateau du Broc**

5 Niveaux d'alluvions pliocènes, *ap*¹ Alluvions sous-basaltiques à galets de quartz, granite, basalte et trachyte ; *ap*² Alluvions interbasaltiques, sables fluviatiles, fins micacés et zones ligniteuses (village des Quinze) ; *ap*³ Alluvions suprabasaltiques avec petits galets de quartz rouge, de silex (chailles jurassiques), conservées dans les cavités superficielles du plateau basaltique; βp_1 βp_2 Coulées de dolérite.
Les autres lettres comme la figure 22. Les 2 coupes se complètent.

Le plateau du Broc comprend deux séries de coulées superposées de *dolérite* (fig. 20), *sensiblement horizontales*, dont l'épaisseur varie de 10 à 30 mètres, en relation avec trois niveaux alluviaux.

1° A la base, au Broc et jusqu'au delà des Quinze, la coulée inférieure repose sur des alluvions à galets de granite, granulite, quartz, basalte et trachyte d'assez forte taille ;

Digitized by Google

2° Les alluvions moyennes sont visibles aux Quinze, entre deux coulées et formées de sables fins, ligniteux, où l'on pourra peut-être trouver une flore.

3° Enfin, l'Allier a passé par dessus le plateau, après l'épanchement de la coulée; cette rivière a recouvert en effet cette dernière d'une nappe alluviale comprenant, aujourd'hui encore, de nombreux petits galets de quartz, patinés de rouge, de chailles, et des sables argileux, logés dans les dépressions du basalte, comblés ainsi de terrains meubles et qui sont cultivées. Il serait fort intéressant de trouver des fossiles dans ces divers niveaux alluviaux.

L'altitude du niveau alluvial au Broc étant de 540 et l'Allier actuel coulant à l'altitude 382, cette rivière a creusé sa vallée, depuis cette époque, de 150 mètres, chiffre très voisin de celui observé à Corent. Les deux plateaux du Broc et de Corent surplombent donc *immédiatement* l'Allier de la même hauteur. Ils sont donc du même âge (Pliocène moyen).

Les coulées du plateau du Broc sont formées par une *dolérite* holocristalline, composée principalement de nombreuses et grandes lamelles feldspathiques, allongées, mâclées, appartenant au labrador et au labrador-bytownique, associés à la magnétite, à l'olivine en grands cristaux rubéfiés et à l'augite en petits cristaux raccourcis.

Cette association représente les différentes phases d'un même temps de consolidation.

La dolérite, très vacuolaire, renferme dans ses vacuoles, principalement au Broc, des zéolites étudiées par Gonnard et qui comprennent : chabasie, christianite, Gonnardite.

Le plateau du Broc a eu une extension beaucoup plus considérable. Les coulées *horizontales* qui le forment ont dû s'épancher en grande partie *dans la vallée de l'Allier pliocène moyen* qu'elles ont barré. Elles se sont étalées largement dans cette vallée, puisqu'on les observe actuellement à 1.500 mètres de Solignat.

Digitized by Google

Le conglomérat ponceux, sous forme de coulée, qui fait le pendant de celui de Perrier, sur la rive droite de la Couze, et s'étend du point 569 jusqu'à Malbattut, masque et *recouvre*, vers le Nord, une partie de ce plateau qui n'apparaît plus que sous forme d'un liséré de quelques centaines de mètres de large (fig. 21).

Le conglomérat ponceux serait donc, comme à Perrier, *postérieur au Pliocène moyen*, car il s'est étendu en outre dans une vallée creusée dans ce basalte et dans son soubassement oligocène jusqu'à l'altitude 450 à Malbattut. Il y a là aussi une analogie très grande avec ce que l'on observe à Perrier. La surface du plateau basaltique, en

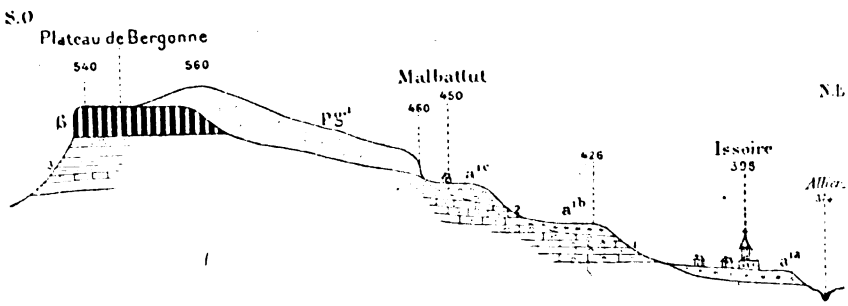

FIG. 21. — **Coupe S.-O. N.-E. d'Issoire au plateau de Bergonne**
(en grande partie le long de la route de Solignat)

1. Calcaires jaunes à Cypris · 2. Marnes et calcaires à *Pot. Lamarcki* ; 3. Marnes et calcaires marneux à *Lymnea Brongniarti* ; β Dolérite à zéolites, *pg*¹. conglomérat ponceux analogue à celui de Perrier ; 3 niveaux alluviaux (terrasses) pléistocènes ; a^{1c} Alluvions à galets de basalte et de quartz à *Elephas* cf. *antiquus*, *Hippopotamus major*, etc. ; a^{1b} Alluvions Pléistocène moyen ; a^{1a} Alluvions Pléistocène supérieur (2 niveaux, un seul indiqué) à *Equus caballus* et Renne.

Cette coupe se complète par la coupe fig. 20. (Les deux coupes fournissent donc 6 niveaux alluviaux pliocènes et pléistocènes).

beaucoup de points, est encore constituée par un véritable chaos de blocs simulant des cheires, mais les parties scoriacées ont disparu. Le point éruptif qui a donné naissance aux coulées du Broc n'est pas connu.

Les sources de Bergonne, du Broc, des Quinze, ont leur origine dans les alluvions sous-basaltiques du plateau.

Digitized by Google

Si l'on considère les alluvions Pliocène supérieur (?) de Malbattut, dans lesquelles on aurait recueilli (Pomel) *Elephas meridionalis* (1), alluvions situées au Nord et en contre-bas du plateau du Broc, à l'altitude 450, puis la série des alluvions pléistocène inférieur de *Binazat* et de la *Grange d'Auby*, fouillées par M. Bielawski, dans lesquelles j'ai reconnu : *Elephas* cf. *antiquus*, *Hippopotamus major*, *Cervus* cf. *elephus*, situées à une altitude très légèrement inférieure, et enfin celles de Paix (correspondant à celles d'Issoire) à *Elephas primigenius* et *Equus caballus*, Renne et Spermophile (altitude 398^{m}), on a, au plateau du Broc et sur son versant nord, sept niveaux alluviaux importants, dont quatre terrasses pléistocènes, permettant de reconstituer les diverses phases du creusement de la vallée de l'Allier et de son affluent, la Couze d'Issoire, près de Perrier. Je serais porté à croire que les alluvions de Malbattut sont de la base du pléistocène inférieur, car elles sont très sensiblement au même niveau que celles de Binazat. Je ne sais sur quels éléments est basée, d'après Pomel, la détermination de *El. meridionalis*.

Il est intéressant de signaler encore que la coulée du volcan du Coupet, également du Pliocène moyen (Boule), située beaucoup plus en amont, repose sur des alluvions dominant l'Allier d'une hauteur sensiblement équivalente à celle de Corent et du Broc.

(1) Il existe au Musée Lecoq un fragment de défense attribué à *Elephas meridionalis* sans motif certain. Il dénote un animal de taille considérable.

Digitized by Google

VOLCAN PLIOCÈNE SUPÉRIEUR

La Roche-Noire

Le volcan pliocène moyen de Corent a donné une coulée de basalte qui se trouve aujourd'hui sur la rive gauche de l'Allier, qu'elle domine de 150 mètres.

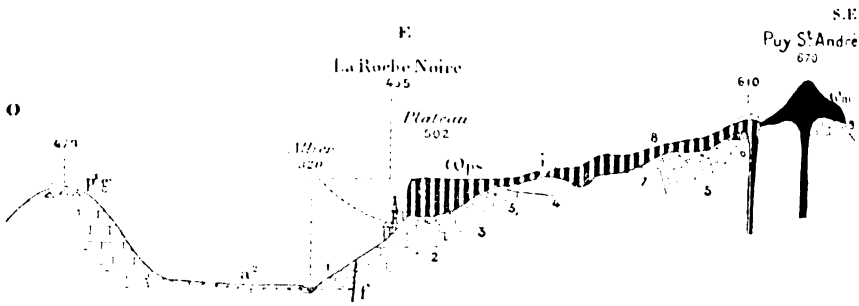

Fig. 23. — Coupe à travers le Puy Saint-André (Miocène) et la coulée pliocène supérieur de la Roche-Noire

$$l = \frac{1}{50.000} ; h = \frac{1}{10.000}$$

1. Calcaires gréseux, grès à *Pot. Lamarchi* ; 2-3. Calcaires, calcaires marneux et marnes à *Lymnea Brongniarti* ; 4. Argiles marneuses et sableuses ; 5. Calcaires redressés presque verticalement et rubéfiés par la coulée ; 6. Argiles et marnes cuites ; 7. Brèche remarquable d'éléments téphritiques et calcaires (2 m.) au contact de la base scoriacée de la coulee : 8. Par places, aspect de pépérite ; 9. Calcaires compacts en tubulures, siliceux et en choux fleur à *Helix Ramondi*. Zone d'altération au contact de la coulée ; *i*. Interruption de la coulée. Un peu en amont, cette coulée très épaisse a comblé un ravin dans lequel on observe des alternances de flots de lave et de lits de projection remplis de blocs de calcaire, le tout dans un état de fraîcheur remarquable ; $\acute{\omega}m$ Téphrite miocène ; $\acute{\omega}ps$. Coulée de téphrite Pliocène supérieur, issue du point 610, qui s'est étendue dans la vallée de l'Allier, qu'elle a barré ; elle repose à la Roche-Noire, sur des alluvions de cet âge (alt. 435m). Sur la rive gauche p_1q. conglomérat ponceux, d'âge *Pliocène moyen*, issu du Mont Dore ; a^2 Alluvions Pléistocène supérieur. *f*. faille.

A 5 kilomètres au Nord, sur la rive droite, une coulée de téphrite à olivine ressemblant au basalte, fait le pendant de la coulée basaltique de Corent : c'est celle qui surplombe le village de la Roche-Noire de plus de 70 mètres. Cette coulée prend naissance au pied du puy miocène de Saint-André, à l'altitude d'environ 600m, puis descend

Digitized by Google

dans un ancien vallon affluent de l'Allier, qu'elle a comblé, et sur les flancs duquel elle a débordé, en produisant à son contact avec l'oligocène des phénomènes de rubéfaction et de cuisson des marnes et des calcaires fort intéressants (fig. 22).

Cette coulée s'est ensuite précipitée dans la vallée de l'Allier pliocène supérieur qu'elle a comblée en la barrant sur une hauteur de 70 mètres, tandis qu'en amont, elle n'a pas plus de 10 mètres d'épaisseur. Elle a formé, en s'étalant dans cette vallée, un *plateau typique* (alt. 502^{m}) analogue et symétrique de celui de Corent, mais à une altitude inférieure à ce dernier.

Il a dû se produire également un lac de barrage en amont, comme à Corent. L'Allier s'est frayé un nouveau chemin à travers cette coulée qui forme aujourd'hui un front basaltique de 70 mètres de haut, reposant sur des alluvions pliocène supérieur, à la base desquelles sortent les sources qui alimentent le bourg de la Roche-Noire.

La hauteur de ces alluvions au-dessus de l'Allier est de 110 mètres, c'est-à-dire qu'elles sont 40 mètres plus bas que les alluvions de Corent. C'est pour cette raison que je les range dans le Pliocène supérieur ainsi que la coulée qui la surmonte; d'ailleurs, ces alluvions surplombent elles-mêmes les alluvions Pléistocène inférieur d'environ 45 mètres.

Conclusions. — On peut donc dire qu'il y a eu une succession d'éruptions pliocènes dans la Limagne : au Pliocène inférieur (Montcelet, Mont-Rognon), au Pliocène moyen (Perrier, Le Broc, Corent), et au Pliocène supérieur (La Roche-Noire), etc.

Les coulées de ces volcans sont, en général, en relation avec les alluvions du même âge de l'Allier. Elles sont *suspendues* (fig. 30) aujourd'hui au-dessus de cette vallée à des hauteurs variant de 190, 150 et 114 mètres, ce qui constitue pour le Pliocène seulement, un creusement d'environ 110 à 120 mètres de la vallée.

Digitized by Google

On suit donc aisément les divers changements des reliefs pliocènes de la Limagne, comme on les suit au Miocène et au Pléistocène au moyen de ces échelles d'alluvions et de basalte.

Autres régions éruptives pliocènes, en dehors de la Limagne.— C'est à la fin du Miocène ou au début du Pliocène que s'édifia la chaîne volcanique installée sur le bord cristallin oriental de la Limagne, et c'est durant le Pliocène inférieur et moyen qu'eurent lieu une grande partie des éruptions qui constituèrent le remarquable massif volcanique du Mont-Dore (1).

C'est vraisemblablement à la fin du Pliocène que débutèrent aussi les premières éruptions de la Chaîne des Puys, sous la forme de sortie de laves acides (domite).

Enfin, nous avons vu qu'une partie des éruptions du Livradois et de la Comté (Phonolite, etc.) pouvaient être également rapportées au Pliocène.

(1) Cf. MICHEL LÉVY. Réunion Soc. Géol. de France, Clermont-Ferrand (*B. S. G. F.*, 1890).

GLANGEAUD. Géographie physique et géologie du département du Puy-de-Dôme (*A. F. A. S.*, Congrès de Clermont. 1908). Vol. édité par la ville de Clermont-Ferrand (Tirage à part Delaunay, Clermont-Ferrand).

PH. GLANGEAUD.

(A suivre.)

Digitized by Google

SOCIÉTÉ DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ

Rapport sur l'exercice financier de l'année 1909, présenté par M. Joseph Roubille, trésorier.

(Séance du 16 mars 1910.)

Messieurs,

J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de la Société l'exposé des comptes de l'exercice 1909, suivi d'un projet de budget pour la présente année 1910.

L'ensemble des recettes de 1909 s'est élevé à la somme de 3.544 fr. 51 c. et le total des dépenses de la même année a été de 3.008 fr. 36 c.

Voici, du reste, dans ses détails, le compte du dernier exercice financier à la date du 31 décembre 1909 :

Comptes de l'exercice 1909.

RECETTES.

Les recettes de l'année 1909 comprennent :

COTISATIONS ET ABONNEMENTS.

254	cotisations de membres titulaires à 10 francs.....	2.540' »
3	cotisations de membres correspondants à 6 francs.	18 »
9	cotisations de membres adjoints à 5 francs.....	45 »
4	abonnements à 10 francs.....	40 »
1	abonnement à 8 francs.....	8 »

SUBVENTIONS.

	Subvention du département du Puy-de-Dôme.....	250 »
	Subvention de la ville de Clermont-Ferrand.....	100 »
	Subvention provenant du reliquat des comptes du Comité local d'organisation du congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences.....	361 55
	A reporter.....	3.362' 55

Digitized by Google

Report.....	3.362f 55

RECETTES ACCESSOIRES.

Fonds laissés en caisse au 31 décembre 1908.....	68 31
Vente de fascicules de la *Revue d'Auvergne*.....	6 »
Intérêts des fonds de la Société déposés en compte courant pendant l'année 1909.....	107 65
Total des recettes.....	3.544f 51

RÉCAPITULATION DES RECETTES PAR CHAPITRES.

1° Cotisations et abonnements.....	2.651f »
2° Subventions.....	711 55
3° Recettes accessoires.....	181 96
Total général.....	3.544f 51

DÉPENSES.

Les dépenses de la Société pour l'année 1909 ont été les suivantes :

REVUE D'AUVERGNE.

Impression de la *Revue* en 1909 (facture Mont-Louis)..	1.458f »
Couvertures, titres, faux titres, corrections et encartage (facture Mont Louis).....	163 50
Fourniture d'enveloppes imprimées pour l'expédition de la *Revue* (facture Mont-Louis).....	35 »
Reproduction de gravures et dessins (facture Mont-Louis).....	68 »
Fabrication de clichés pour l'illustration de la *Revue* (factures Victor Rose).....	90 15
Frais d'expédition de la *Revue*.....	64 30

SUBVENTIONS.

Cotisation à l'Association française pour l'Avancement des Sciences.....	20 »
Cotisation au Syndicat d'Initiative de l'Auvergne....	10 »
Subvention à l'Association des Etudiants de l'Université de Clermont.....	50 »
A reporter.....	1.958f 95

Digitized by Google

Report.....	1.958f 95
Subvention au personnel de l'Université pour le service des conférences de la Société.....	50 »
Subvention pour contribution à diverses recherches archéologiques et fouilles entreprises sous le chœur de la Cathédrale de Clermont.....	50 25
Frais de tirages à part destinés aux auteurs des articles parus dans la *Revue* (facture Mont-Louis).....	126 »
Allocation spéciale à M. Daumont, commis de la Société, pour les travaux supplémentaires de l'année 1909.....	10 »

FRAIS GÉNÉRAUX.

Frais de loyer des locaux privés de la Société, contributions mobilières, prime d'assurance contre l'incendie, enregistrement.....	361 77
Frais d'éclairage et de chauffage.....	18 44
Frais de bureau, de correspondance, de réparation du matériel, de brochage et reliure.....	71 70
Installation d'appareils de chauffage dans la salle des séances.....	52 70
Frais de recouvrements des cotisations pour 1909....	88 55
Traitement d'un commis et frais de service de la salle des séances.....	220 »
Total des dépenses.....	3.008f 36

RÉCAPITULATION DES DÉPENSES PAR CHAPITRES.

1° *Revue d'Auvergne*.....	1.878f 95
2° Subventions.....	316 25
3° Frais généraux.....	813 16
Total général.....	3.008f 36

RÈGLEMENT DU COMPTE.

Les recettes de l'année 1909 se sont élevées à.....	3.544f 51
Les dépenses de la même période ont été de.....	3.008 36
Soit un excédent de recettes de.....	536f 15

Digitized by Google

AVOIR DE LA SOCIÉTÉ.

L'avoir de la Société est constitué de la manière suivante :

Les fonds de réserve déposés en compte courant au 31 décembre 1909, ci.....	2.600f »
Auxquels on doit ajouter l'excédent des recettes constaté à la date du 31 décembre 1909, ci.....	536 15
Total des fonds de réserve.....	3.136f 15

Cet avoir est représenté par :

1° Les fonds déposés en compte courant, ci.....	3.100f »
2° Les fonds en caisse au 31 décembre 1909, ci.....	36 15
Total égal.....	3.136f 15

Rapport de la Commission chargée de la vérification des comptes de l'exercice de 1909.

(Séance du 13 avril 1910.)

A la suite de la séance du 16 mars 1910, M. Georges Poisson, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées du département du Puy-de-Dôme ; M. le docteur Gaston Charcilhat et M. Janton, sous-ingénieur des Ponts et Chaussées en retraite, ont été désignés comme membres de la Commission de vérification des comptes.

Messieurs,

A la dernière séance de la Société, vous avez bien voulu nous désigner pour former une Commission chargée d'examiner le compte de gestion de l'année 1909.

En comparant ce compte au projet de budget pour 1909, nous n'avons pu que constater avec quelle exactitude les prévisions de recettes ont été réalisées, et combien on s'est efforcé de ne pas dépasser le montant des dépenses prévues. Grâce à cette bonne gestion, il a été possible d'obtenir un excédent de recettes de 536 fr. 15 c., qui est venu s'ajouter à votre réserve.

Votre Commission, après avoir examiné les comptes déposés par M. Joseph Roubille, a reconnu qu'ils étaient parfaitement réguliers. Elle vous propose de les approuver et de voter des remerciements

Digitized by Google

à notre honorable Trésorier pour le dévouement et la compétence qu'il apporte dans la gestion de nos intérêts, ainsi que pour les résultats remarquables qu'il a obtenus.

Clermont, le 13 avril 1910.

Les membres de la Commission :

G. POISSON, Dr CHARVILHAT, JANTON.

M. Mathieu, l'honorable ancien trésorier, qui préside la séance, s'empresse alors de déclarer que non seulement les conclusions élogieuses de la Commission sont adoptées à l'unanimité, mais qu'il est heureux de pouvoir y joindre ses très vives et affectueuses félicitations.

Avec toute l'autorité que lui confère la longue et brillante carrière des vingt-cinq années pendant lesquelles il administra nos finances, M. Mathieu signale et constate les très remarquables résultats obtenus par son jeune et distingué successeur, M. Joseph Roubille, et il le prie de croire à toute la reconnaissance des Amis de l'Université de Clermont.

Projet de budget pour l'année 1910, présenté par le Conseil d'administration à l'approbation des membres de la Société et adopté.

(Séance du 16 mars 1910).

RAPPORT DE M. JOSEPH ROUBILLE, TRÉSORIER.

J'ai maintenant l'honneur, Messieurs, de présenter à votre approbation le projet de budget que j'ai préparé et fait préalablement adopter par le Conseil d'administration de notre Société.

RECETTES.

Les recettes de la Société pour l'année 1910 semblent devoir se composer des éléments suivants :

243 cotisations de membres titulaires à 10 francs.....	2.430f	»
2 cotisations de membres correspondants à 6 francs..	12	»
8 cotisations de membres adjoints à 5 francs.....	40	»
A reporter.....	2.482f	»

Digitized by Google

Report.....	2.482f »
4 abonnements à la *Revue d'Auvergne* à 10 francs.....	40 »
1 abonnement à 8 francs.....	8 »
Subvention du département du Puy-de-Dôme.....	250 »
Subvention de la ville de Clermont-Ferrand.....	100 »
Intérêts des fonds de la Société déposés en compte courant, pendant l'année 1910, environ.....	120 »
Total des recettes prévues.....	3.000f »

DÉPENSES.

Voici, d'autre part, les différentes prévisions établies en ce qui concerne les dépenses de cette même année 1910 :

Impression de la *Revue d'Auvergne*.....	1.458f »
Couvertures, titres, faux titres et encartages.....	180 »
Reproduction de gravures et dessins.....	150 »
Frais d'affranchissement de la *Revue*.....	92 »
Cotisation au Syndicat d'Initiative de l'Auvergne.....	10 »
Frais de tirages à part destinés aux auteurs d'articles parus dans la *Revue*.....	180 »
Liquidation des comptes pour l'érection du buste de M. Julien, professeur de géologie de l'Université de Clermont.....	25 »
Allocation à la veuve d'un appariteur de l'Université..	50 »
Frais de loyer des locaux privés de la Société, contributions mobilières, assurance contre l'incendie.....	360 »
Frais d'éclairage et de chauffage.....	25 »
Frais de bureau, de correspondance, timbres de quittances, réparation de matériel, impressions diverses, brochage et reliure.....	100 »
Frais de recouvrement des cotisations.....	100 »
Traitement d'un commis et frais de service de la salle des séances.....	220 »
Dépenses accidentelles.....	50 »
Total des dépenses prévues, égal à celui des recettes..	3.000f »

Tel est, Messieurs, le projet de budget de la présente année 1910, que je vous remercie d'avoir bien voulu adopter par l'unanimité de vos approbations.

Digitized by Google

Il est bien évident que les frais de publication du mémoire supplémentaire contenant les *Etudes archéologiques* de M. Louis Bréhier, professeur d'histoire à la Faculté des Lettres de l'Université de Clermont, dont l'impression et l'illustration coûteront environ huit cents francs, seront intégralement prélevés sur nos fonds de réserve. Le lourd sacrifice que la Société n'a pas hésité à s'imposer en publiant le travail consciencieux dans lequel M. Bréhier a su mettre toute sa compétence, montre assez le prix qu'elle attache à la collaboration de ce distingué professeur.

Notre budget est, en miniature, la reproduction exacte des plus gros ; il a les mêmes qualités et les mêmes défauts. Les uns, comme les autres, éprouvent les plus grandes difficultés à augmenter leurs ressources pendant que leurs dépenses ont sans cesse une tendance à s'accroître et que le déficit les guette à chaque pas, parce qu'on a partout le même désir louable d'améliorer, de perfectionner, de créer. La Société des Amis de l'Université, suivant le mouvement général, s'est efforcée de contribuer au progrès, soit par la reproduction de travaux scientifiques de haute valeur ou d'ouvrages d'érudition intéressants, soit par le souci que nous avons de participer à des œuvres nouvelles.

Aussi, tous les budgets, grands ou modestes, ont-ils un gardien vigilant, un modérateur d'enthousiasmes, qui interrompt les plus beaux rêves pour chercher et proposer des recettes nouvelles et pour parler d'économies, A celui-là, sa place est au poste de vigie pour scruter l'horizon financier, en relever les points noirs et signaler les écueils.

Cette année encore comptera parmi les exercices prospères. Je souhaite qu'il en soit de même des suivantes. Je ferai tout ce qui dépendra de moi pour reculer le plus loin possible l'ère néfaste des *vaches maigres* dont nous parle l'Ecriture, et je vous prie, Messieurs, de vouloir bien m'aider dans cette tâche ardue.

Au commencement de cette année, grâce à nos efforts et à la générosité du Comité local d'organisation du Congrès de l'Association française pour l'Avancement des Sciences, j'ai encore eu le plaisir de pouvoir ajouter vingt-cinq louis à notre caisse de réserve. Permettez-moi de remercier ce bienveillant Comité en la personne de MM. Bruyant, président ; Gautrez, secrétaire général ; Accarias, secrétaire, et Liébaërt, trésorier.

Il me reste maintenant, Messieurs, à exprimer les profonds regrets que nous a causés, l'année dernière, la perte de six de nos plus distingués et estimables collègues : MM. Beaudonnat, ancien maire de Royat ; Emmanuel des Essarts, doyen honoraire

Digitized by Google

de la Faculté des Lettres, brillant poète et critique littéraire, un des fondateurs de notre Société à qui elle doit une grande part de sa prospérité ; Faure, ancien avoué près le Tribunal civil d'Issoire ; Antonin de Nicolaï de Laval, président de la Société d'Agriculture du Puy-de-Dôme ; le baron Robert de Nervo, président du Conseil d'Administration des Chemins de fer Paris-Lyon-Méditerranée et des Mines et Fonderies de Pontgibaud, administrateur de haute valeur, qui fut appelé à diriger de nombreuses et importantes Sociétés industrielles ; Jean-Raymond Plumandon, météorologiste de talent et savant distingué, adjoint au maire de Clermont. Notre Société gardera d'eux un souvenir ému et reconnaissant.

Je terminerai, Messieurs, en souhaitant la bienvenue aux membres nouveaux qui, nombreux encore, sont venus se joindre à nous l'an dernier et au commencement de la présente année et, en remerciant ces distingués collègues d'avoir bien voulu honorer hautement notre compagnie de leur adhésion, je me réjouis de voir figurer parmi eux quelques-uns de mes meilleurs amis. Je remercie également les membres de la Société qui m'ont adressé leurs aimables félicitations à la suite de l'arrêté de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, en date du 19 février dernier, me conférant le ruban violet d'officier d'Académie, en qualité d'homme de lettres et en récompense des quelques services que j'ai pu rendre dans mes modestes fonctions de trésorier.

Clermont-Ferrand, le 16 mars 1910.

Le Trésorier,

JOSEPH ROUBILLE.

Digitized by Google

Procès-verbal de la Séance du 7 décembre 1909

Etaient présents : MM. Accarias, Billiet, Bréhier, Docteur Charvilhat, Col, Eusebio, Janton, Mathieu et Roubille.

Après le dépouillement de la correspondance, le secrétaire général propose d'introduire, dans la *Revue d'Auvergne*, des feuilles consacrées à la publicité, comme cela se pratique pour la plupart des grandes revues de Paris ou même de province.

Les fonds ainsi acquis serviraient d'une part à augmenter, chaque année, la réserve et, d'autre part, à améliorer la publication de la *Revue d'Auvergne*. C'est ainsi qu'on pourrait publier certains travaux, parfois très intéressants, mais qui demandent un certain nombre de planches et de gravures.

A l'unanimité des membres présents, la proposition du secrétaire général est acceptée.

Il est décidé, en outre, qu'on donnera plus de développement aux comptes rendus d'ouvrages intéressant l'Auvergne.

Un certain nombre de membres présents veulent bien se charger de donner un résumé de ce qui intéresse notre région :

M. Bréhier fera la chronique archéologique, M. Billiet se consacrera plus particulièrement aux sciences naturelles.

M. le Président dépose sur le bureau deux ouvrages offerts par M. Michalias, intitulés :

1° *Essai de Grammaire auvergnate ;*

2° *Ers d'uen paysan* (Chants d'un paysan).

Au nom de la Société, M. Mathieu adresse à M. Michalias de sincères remerciements, pour son aimable attention, et le secrétaire général prie M. Petiot de vouloir bien donner le compte rendu de ces deux ouvrages dans la *Revue d'Auvergne*.

La parole est donnée à M. Billiet pour faire la lecture d'une notice historique de M. Jaloustre sur le château des Salles, à Clermont.

Le château actuel des Salles semble remonter au XIVe ou XVe siècle ; la tourelle à pans coupés de la façade S.-O. appartient plutôt au XVIe siècle. Il a été construit sur des ruines gallo-romaines dont un vestige subsiste au nord-ouest et qui est connu sous le nom de muraille des Sarrasins.

Cette bâtisse peut être attribuée au IIIe sinon au IIe siècle. Les matériaux sont les mêmes que ceux du temple de Mercure au sommet du Puy de Dôme, sauf que la construction du temple est de grand appareil.

Quelle a été la destination du primitif monument gallo-romain ? Etait-ce un prétoire ? un temple ? un théâtre ? des thermes ali-

Digitized by Google

mentés par les eaux de Jaude ou celles des Roches ? On ne sait.

Ce qu'il y a de certain, c'est qu'on est là sur l'emplacement d'un vaste édifice et la ruine qui subsiste est tout ce qui reste de l'antique Augusto-Nemetum, la grande cité romaine, qui est devenue plus tard Clermont.

Le nom de Salles vient du mot tudesque « Sala », par lequel on désignait, à l'époque franque, la demeure exempte de tout impôt. Ensuite on appela ainsi la demeure seigneuriale, l'édifice où le censitaire devait porter ses redevances.

A remarquer en passant que notre château des Salles a repris son ancienne destination du lieu où l'on apportait les cens, depuis que M. Billiet, percepteur des cens du seigneur Etat, y reçoit les redevances des contribuables.

Dans les titres des XIVe et XVe siècles, le château des Salles est appelé souvent *Castrum Sarracenum*, le château Sarrasin, non point parce qu'il aurait été édifié ou renversé par les Sarrasins, lors de leurs invasions du VIIIe siècle, mais parce que l'appellation de Sarrasin était donnée jadis aux ouvrages romains de toutes sortes : routes, temples, aqueducs, etc.

Toutefois, avant de les appeler Sarrasins, on appela ces ouvrages *Césarins*, comme de nos jours on appelle nos grandes routes royales, impériales ou nationales.

Au Xe siècle, l'époque de la formation de la langue, les vieux monuments gallo-romains, en partie ruinés, étaient encore appelés Césarins.

Vinrent les Croisades, les récits des pèlerins dépeignant les Sarrasins comme d'aveugles destructeurs ; le mot Césarin se transforma en Sarrasin. Le château Césarin devint, par métathèse, le château Sarrasin.

M. Jaloustre termine cette savante étude en passant en revue les divers propriétaires qui, du XIVe siècle jusqu'à nos jours, ont possédé le château des Salles et le mur des Sarrasins.

Une vue d'ensemble du château des Salles et une photographie du mur gallo-romain, prise avant les réparations actuelles par M. Accarias, permettent de suivre la description si intéressante de M. Jaloustre, notre savant érudit auvergnat.

Ajoutons que M. Marcellin Boudet, président de la Société de la Haute-Auvergne, a publié en 1904 une étude également fort intéressante sur le château Sarrasin.

La parole est ensuite donnée à M. Bréhier, professeur à l'Université, qui, à propos de l'intéressante étude de M. l'abbé Rochias, curé de Saint-Nectaire, sur « les Chapiteaux de l'église de Saint-Nectaire » (Caen, 1910), propose une interprétation nouvelle de deux

Digitized by Google

chapiteaux dont les sujets ont paru jusqu'ici assez obscurs. L'un, situé sur la demi-colonne ouest de la pile sud-ouest du transept, représenterait saint Sébastien montant au ciel dans une gloire, tandis qu'un soldat romain lui tire une flèche. L'autre, au deuxième pilier nord du chœur, montre la Multiplication, la Transfiguration, et entre ces deux scènes un homme qui entoure une colonne d'un bras, tandis qu'un guerrier lui saisit les cheveux et qu'un ange, l'épée à la main, s'avance pour le défendre. M. Bréhier voit, dans le rapprochement de ces trois épisodes, un commentaire littéral du chapitre IX de l'évangile selon saint Mathieu. La scène de la colonne est la figuration du verset 24 : « Car celui qui voudra » sauver sa vie la perdra, et celui qui perdra sa vie pour l'amour de » moi sera sauvé. »

M. le docteur Charvilhat fait ensuite la communication annoncée sur les haches polies dans les croyances et les superstitions populaires en Auvergne.

Les haches polies ont eu, depuis des temps très anciens, le privilège d'exciter la curiosité populaire qui, dans son ignorance de leur véritable origine, s'est plu à leur en attribuer une pleine de merveilleux et de mystère.

L'antiquité latine et grecque y vit des céraunies ou pierres à foudre, se formant dans les nuages et tombant avec le tonnerre.

Le moyen âge et les temps modernes, non mieux renseignés sur ces instruments de la période néolithique, continuèrent à les regarder comme des productions célestes ou tout au moins atmosphériques.

Au XVIIIe siècle, cependant, Mahudel, dans son mémoire, reconnait, un des premiers, des outils et des armes des populations primitives.

M. le docteur Charvilhat passe ensuite en revue les croyances et superstitions populaires qu'il a recueillies en Auvergne sur les instruments polis que nous a laissés avec tant de profusion la longue période néolithique : ce sont les *Pierres de tonnerre*, qui éloignent la foudre et rendent fertiles les terrains incultes ; ce sont les Pierres de Moutons, qui protègent le bétail contre la clavelée ; ce sont les Pierres du Diable, cailloux maléfiques, qu'il faut éviter de trouver sur son chemin, etc.

Le Président se fait l'interprète des membres présents pour remercier MM. Jaloustre, Bréhier et Charvilhat, des intéressantes études dont ils ont bien voulu donner communication aux membres de la Société des Amis de l'Université. Ces travaux paraîtront, du reste, dans la *Revue d'Auvergne*. — L. A.

Digitized by Google

MÉLANGES

BIBLIOGRAPHIE

A. Bazaillas. *Musique et inconscience.* — 1 vol. in-8°. Alcan.

M. Bazaillas qui, il y a quelques années, on se le rappelle, était professeur au Lycée Blaise-Pascal, vient de faire paraître un livre très intéressant et d'une lecture agréable. Il s'inspire surtout de Schopenhauer et de Wagner, dont il est grand admirateur. Il insiste sur les caractères par lesquels la musique se distingue des arts du dessin : elle est toute en profondeur, c'est un art instinctif, fait de rêve et d'émotion ; elle s'adresse directement à la sensibilité, sans passer par l'intermédiaire des facultés représentatives. Elle n'exprime pas telle ou telle joie, telle ou telle affliction : elle peint la joie même, l'affliction même et tous les autres sentiments, pour ainsi dire, *in abstracto.* Elle agit par suggestion ; elle n'exprime pas des sentiments, elle en inspire ; ce ne sont pas des états qu'elle dépeint, ce sont des expériences qu'elle suscite. Elle a prise surtout sur la vie inconsciente de l'esprit, dont les psychologues ont longtemps nié *a priori* la réalité, et qui tient une grande place dans notre existence, surtout affective et impulsive, puisque c'est par elle seule que nous pouvons expliquer tant de phénomènes complexes qui, sans cela, demeurent mystérieux.

E. Joyau.

François Maury. — *Figures et aspects de Paris.* — Paris. Perrin, 1910, 359 p. in-12.

Secrétaire de la *Revue Bleue* et publiciste distingué, M. François Maury, habite Paris depuis quinze ans, le connaît comme peu de Parisiens le connaissent et l'aime comme on aime cette grande ville, merveilleux foyer intellectuel et centre incomparable d'activité en tout genre, quand on participe à sa vie fiévreuse et qu'on y a conquis, de haute lutte, une situation enviable et honorée.

M. Maury nous dépeint d'abord le décor de Paris. Ce qui fait le mérite de la ville, c'est le luxe ancestral, ingénieux et fin, tout imprégné d'histoire, c'est l'animation élégante de ses rues. Le

Digitized by Google

cachet spécial de la cité française, c'est la coquetterie plutôt que la grandeur, le sens de la mesure, le goût qui se révèle aux yeux les moins avertis ; et c'est aussi l'ardent effort, l'entrain joyeux au travail ; l'activité saxonne ou germanique est plus disciplinée que la nôtre, mais peut-être moins intense.

La vie parisienne se fait de plus en plus collective. On vit dans la rue, sur les places, dans les jardins, au bois, dans les lieux publics. Les maisons se pressent dans la banlieue, et font reculer la campagne verte de plus en plus loin de Paris.

Paris se glorifie d'être avant tout une capitale esthétique. La littérature n'y mène cependant que bien rarement à la richesse, et la justice est aussi étrangère à la république des Lettres qu'au monde politique. La production doit être hâtive pour satisfaire aux curiosités quotidiennes, les gens sérieux ne peuvent guère dépasser le succès d'estime (Sully-Prudhomme) ; le succès est aussi capricieux que la mode et va où il veut. Les gens cultivés sont l'exception, et se montrent peu curieux ; la masse vit dans une aimable irréflexion, le nombre des paresseux et des distraits est infini. Le Parisien croit volontiers tout savoir et se soucie peu d'apprendre ; son exclusivisme est plus souvent qu'il ne le croit une marque d'ignorance.

La Philosophie est représentée dans ce milieu bruyant et distrait par des hommes singulièrement fins et délicats, qui renouvellent les questions en apparence les plus connues et les plus anciennes (MM. Fouillée, Ribot, Boutroux, Bergson). Le problème moral est discuté par des idéalistes transcendants qui ne craignent pas, comme M. Brochard, d'identifier le bien et le bonheur.

La Science a trouvé dans Berthelot un apôtre si convaincu qu'il a voulu étendre son action à tous les domaines et tirer de la science jusqu'à une sociologie et une morale ; son fanatisme scientifique en a fait un anticatholique farouche.

L'Histoire est la science propre de l'époque contemporaine et n'a pas perdu chez les vieux maîtres tout caractère d'œuvre d'art. Jamais elle n'a atteint le degré d'intense vérité où elle est parvenue. Sa rigueur est telle qu'elle a pour ainsi dire tué la peinture d'histoire, trop peu critique, trop peu objective aux yeux des juges contemporains.

Aristocrate à tant d'égards et par tant de côtés, Paris a voulu être la capitale d'une démocratie, et était peut-être mûr pour jouer un rôle si délicat et si difficile ; la nation était certainement moins bien préparée que lui, si bien que la grande ville, révolutionnaire jusqu'en 1871, est depuis lors une des cités les plus sages de la République, et s'offense parfois des outrances où les politiciens pro-

Digitized by Google

vinciaux voudraient la jeter. Cependant Paris s'intéresse à l'ébullition violente qui agite tout le corps social et paraît avoir plus de confiance en l'avenir que n'en ont peut-être les gens très cultivés. Ceux-ci (Waldeck-Rousseau) n'ont ni foi, ni chaleur, dédaignent la foule, représentent volontiers le peuple comme perverti, d'un matérialisme abject, incapable d'héroïsme et de dévouement, Paris poursuit sa route indifférent aux violences, gouailleur et sceptique, frondeur comme toujours, et comme toujours aussi fidèle à son idéal de justice et de bonté, qui fait peut-être sa faiblesse, mais qui fait sa gloire.

M. Maury a vu tout ce dont il nous entretient, a compris tout ce dont il parle, et nous le conte dans une langue alerte et claire, jeune et chaude, ironique et émue, qui est la langue d'un bon artiste et d'un vrai Français.

G. Desdevises du Dezert.

L'Imprimeur-Gérant : G. Mont-Louis

CLERMONT-FERRAND. — IMPRIMERIES G. MONT-LOUIS

Digitized by Google

Inscriptions de l'Ile de Crète

— Deuxième partie —

I

Nous allons donner quelques exemples de cette écriture qui certainement est en grande partie idéographique — Nous y trouverons en effet un mélange d'idéogrammes et de caractères alphabétiques, ce qui serait à dérouter toute investigation si ces inscriptions étaient toutes de la même époque. On est forcé d'admettre dans ces écritures une évolution toute, il est vrai, de l'idéogramme à l'alphabétisme.

À la suite de ces quatre curieuses inscriptions, nous reproduirons trois sceaux en stéatite conservés au musée de Candie. Voici donc la reproduction de ces antiques inscriptions qui nous semblent avoir raison, au moins les deux premières, bien antérieures à celle de Praesos car elles sont entièrement composées de caractères idéographiques auxquels comme en Egyptien on a donné des valeurs syllabiques et même alphabétiques.

La troisième inscription à part les deux derniers caractères est absolument alphabétique. La quatrième nous donne un intéressant mélange de l'alphabet et

Digitized by Google

de l'idéogramme.

II

Reproduction et Analyse des Inscriptions

a 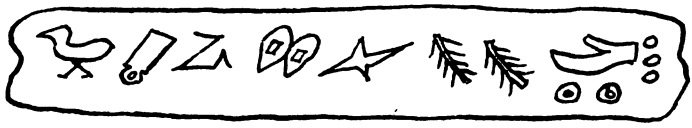

b 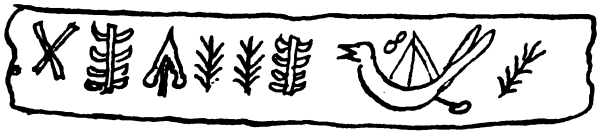

c

d 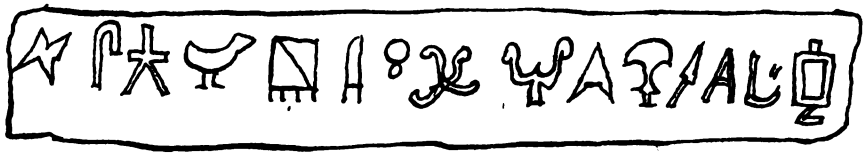

Inscription a

Cette première inscription est comme nous l'avons dit, composée en caractères idéographiques - Par une coïncidence qui ne peut être fortuite nous y trouvons l'oiseau et la main ouverte égyptiens, le premier représentant la lettre U. ou. et la main le caractère phonétique TOT, signe de la consonne T.

Le deuxième caractère peut représenter grossièrement le bouclier égyptien, , WOM (osm)
Le troisième caractère , un peu déformé

Digitized by Google

ne serait-il pas le Pschent, coiffure des Pharaons, insigne du pouvoir suprême. Voici la figure du Pschent en écriture cursive égyptienne ⲥ̅ ou on trouve parfaitement les lignes de la tiare et de l'uræus sacré qui la surmonte. Ce caractère phonétique exprime la préposition N qui équivault au génitif latin. de, du, des. (Cf. Champollion)

Le quatrième caractère n'est guère explicable, mais au cinquième nous trouvons la représentation d'une fleur ☆ à quatre pétales, semblable au caractère phonétique égyptien ✤ qui exprime les voyelles ⲟⲩ. et ⲱ (ou, et ō long).

Les caractères qui suivent sont à n'en pas douter la figure des pennes de flèche, exprimant la consonne C égyptienne. Le dernier idéogramme de cette première inscription est une main ouverte accompagnée vers le poignet de trois petits cercles formant comme un bracelet et au-dessous de deux autres plus grands et percés en leur milieu. Ces derniers pourraient bien être l'image

(1) ⲥ̅, πεκλομτρῳ, couronne de couleur rouge insigne des Pharaons. C'est la préposition N̄, à, au, aux, de, du, des. génitif latin. —

Solaire et les trois plus petits, des signes numériques indiquant une période de jours, de mois ou d'années.

— Inscription C —

Cette deuxième inscription nous représente en premier lieu le signe X ressemblant à notre x majuscule et qui égale en égyptien Ω. l'oméga des Grecs, puis vient la représentation de deux branches à plusieurs rameaux et fait qui a certainement son importance, les rameaux sont au nombre de quatre de chaque côté, de plus celle d'un navire avec ses agrès et son gouvernail.

Le corps du vaisseau a la forme d'un oiseau, oiseau aquatique dont le bec est entrouvert comme s'il poussait des cris et dont on aperçoit les rémiges de la queue relevées à la poupe . Son origine n'a qu'une vague ressemblance avec la Bari égyptienne 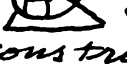 , barque en usage sur le Nil, construite pour naviguer sur un fleuve mais incapable d'affronter la haute mer comme y étaient sujets les navires crétois.

L'idéogramme a néanmoins la même signification chez les deux peuples. Les Crétois pour exprimer la même

pensée que les Egyptiens représentent un navire solidement construit, au lieu d'une barque légère.
Il est difficile de donner une explication au troisième caractère ⌂, à moins qu'on ne le rattache au caractère lycien ↓ renversé, ce qui me semble probable et qui par conséquent équivaudrait au E muet ou au G.
D'après Evans, ce caractère serait Egypto-Lybien. Sa pensée confirme notre hypothèse. La signification qu'il en donne serait seule discutable. Il donne en effet à ce caractère la valeur de l'N au lieu de l'E lycien. Avouons pourtant que l'N peut dériver de GN.
Nous pouvons assimiler le dernier caractère ⚡ à l'égyptien ⚡ qui représente une flèche inclinée et au point de vue phonétique la consonne Ç ou S.

— Inscription C —

L'Inscription est alphabétique moins les deux caractères idéographiques de la fin; une tête de bœuf ou de bélier et un autel surmonté d'un vase à offrandes
Lue de gauche à droite comme nos écritures modernes, cette inscription n'a aucun sens, mais il n'en est plus

Digitized by Google

de même si nous la lisons de droite à gauche comme dans les écritures sémitiques, ce qui nous démontre encore l'influence phénicienne dans les îles de la mer Egée –

En effet, elle nous donne le mot ἀαβαχω, du grec ΑΒΑΞ (abax), tablette, plateau pour servir les mets –

Retournons-là dans le sens de la lecture que nous devons lui donner pour sa compréhension = ΑΑΣΑΚΨ –

Ici, comme dans l'Inscription proprement dite de Praesos nous nous trouvons en présence d'un dialecte hellénique et cette inscription signifierait simplement l'offrande d'une victime (tête de boeuf ou de bélier) faite sur un plateau à l'autel d'une divinité – Le septième caractère [illegible], est similaire au caractère symbolique égyptien [illegible] et en abrévation [illegible] qui exprime par synecdoche l'idée de boeuf et répond au phonétique [illegible], ΕϘΕ, boeuf.

Enfin le huitième caractère nous donne l'image d'un autel surmonté d'un vase à offrandes; [illegible] –

Remarquons ce fait important, que dans

cette ligne C l'écriture va de droite à gauche. Nous nous trouvons donc en présence de l'écriture dite « Boustrophedon » de Bous, bœuf et στρεφω, tourner; imitant les sillons que décrit le bœuf en labourant, c'est à dire en allant de droite à gauche, puis de gauche à droite et ainsi alternativement.

Ce cas dans la susdite inscription mérite d'être signalé, car nous y voyons une profonde influence sémitique propagée par les Phéniciens dans les îles de la mer Egéenne.

— Inscription d —

Elle est plus compliquée que les autres. Nous y voyons des signes idéographiques mélangés à des caractères alphabétiques.

Le premier caractère ✡ est semblable avec, il est vrai, des angles plus aigus au caractère phonétique égyptien ✿ dont nous avons parlé plus haut qui représente l'W des Grecs.

Le second est certainement assimilable au ⌐ égyptien qui est un pronom affixe exprimant: Lui, Elle. H, et qui se prononce COV (çou).

Le troisième caractère ✠ est-il alphabétique et représente-t-il la voyelle A ?!

Digitized by Google

On peut en douter, car il ressemble au signe , caractère figuratif d'une étoile et qui se prononce en langue égyptienne CIOY. COY. (çiou çou) Le signe précédent serait donc le déterminatif de ce caractère.
Nous trouvons ensuite l'image d'un oiseau ressemblant à celle qui représente l'U en égyptien : U. OU.
Le cinquième caractère étant couché sur le flanc droit est semblable au KM égyptien : Comparons en effet les deux figures : , signe crétois; signe égyptien.
L'idéogramme qui suit est pour nous similaire à l'EI de l'Egypte qui signifie aller, venir.
Le suivant nous semble pouvoir être assimilé au CATE (saté) égyptien , arme de projection qui au point de vue phonétique représente la voyelle A.
Les deux autres caractères et sont deux ō longs, l'ω grec comme nous l'avons vu dans les inscriptions précédentes.
Le suivant caractère représente une pointe de flèche.
Le caractère crétois est certainement le Saté égyptien dont nous avons parlé

Digitized by Google

plus haut -
Le signe ☨ symbolico-phonétique est une forme employée en égyptien pour représenter un sceptre. Mis isolément ou groupé avec signes phonétiques, il exprime l'idée de grandeur, de puissance N&& (naa) d'après Champollion -

A est surement la lettre A au point de vue alphabétique.
Le caractère qui suit, un peu effacé dans l'inscription est peut-etre un Lambda, L.
Le dernier caractère serait-il une sorte d'autel, , ce qui est fort possible -

Par les étonnantes similitudes entre les idéogrammes Crétois et Egyptiens, sommes-nous en droit de reconnaitre l'influence de ces derniers sur les premiers. Oui, sans aucun doute -
Il est possible que les Doriens de Crète aient eu des idéogrammes propres ressemblant à ceux de l'Egypte - Les peuples primitifs ne pouvaient se servir que des mêmes images pour exprimer les mêmes idées - Cependant l'influence égyptienne me parait absolument évidente dans ces quatre inscriptions crétoises dont nous venons de faire l'analyse; mêmes signes et probablement même signification en crète

Digitized by Google

comme en Egypte.
S'il était certain que ces inscriptions se fassent suite l'une à l'autre, nous y trouverions le récit d'une guerre entreprise par les Crétois, comme en témoignent les armes représentées, guerre maritime, d'où l'armée victorieuse fait aux Dieux ses offrandes d'action de Graces —
Nous avons déjà dit que l'interêt de ces inscriptions consistait dans le mélange de signes idéographiques et alphabétiques, dans les inscriptions C et D surtout. Il y a en cette circonstance particulière un fait indéniable, à savoir, le commencement de l'évolution de l'idéographisme à l'alphabétisme — Nous saisissons pour ainsi dire cette transition graduelle et lente où on tatonne encore, où l'on cherche à simplifier l'écriture en la dépouillant des formes compliquées de l'idéogramme —
Malheureusement, il est impossible d'assigner une date précise à ces diverses inscriptions —
Dans les sceaux du musée de Candie que nous allons maintenant étudier nous trouverons le pur idéogramme.

III

Sceaux en Stéatite de l'ancienne civilisation Crétoise, conservés au musée de Candie.

Digitized by Google

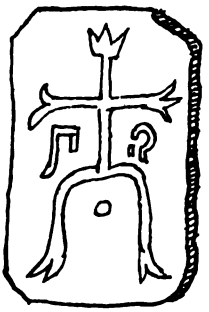

N° 1

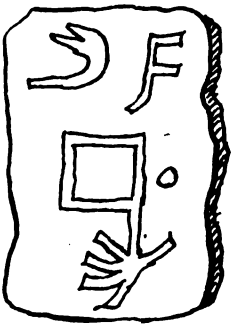

N° 2

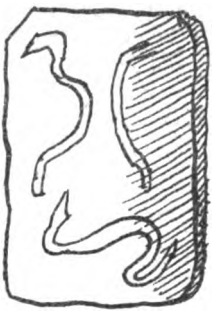

N° 3

L'Etude de ces trois sceaux offre une grande difficulté d'interprétation —

Le premier représente une croix terminée à la branche du haut et aux extrémités des deux branches latérales par une fleur épanouie — Le bas de cette croix est formé de deux branches avec des ramifications qui indiquent les racines d'une plante qui ne peut être que le Lotus, aussi commun à Sparte, à Troie et en Crète qu'en Egypte —

De chaque côté de la tige du Lotus, au-dessous des branches formant la croix, nous trouvons deux caractères numériques Egyptiens — Celui de gauche: ∩, vaut le nombre 10 et celui de droite: 𓍢, 101 unités qui se décompose ainsi: 𓍢 = 100 et avec le signe intérieur, ▯ ; qui égale une unité 101, comme nous venons de le dire —

Le sceau N° 2 est encore plus difficile à expliquer — Le caractère 𓋴 du haut est une fleur de Lotus avec un fragment

Digitized by Google

de sa tige, ressemblant à l'idéogramme égyptien qui représente la consonne L ou R -

Je n'ai pu découvrir l'origine égyptienne du caractère de droite qui ressemble à notre F latin - Il est nécessaire pour le comprendre de se rapporter aux signes Crétois-Egéens donnés par Mr Evans et dont nous verrons plus loin la nomenclature et l'explication -

Le caractère crétois similaire à l'Egypto-Lybien ou nous donnerait d'après le même auteur le son de l'N ou du K -

Pour nous, il est le (Hé) araméen ancien qui n'est que le ou (Hé) phénicien archaïque -

Nous constatons donc une fois de plus l'influence Egypto-phénicienne dans les écritures de l'île de Crète -

Le troisième caractère doit dériver probablement du caractère égyptien représentant une plante graminée qui se prononce CJM et qui est en même temps le signe de l'articulation C. S - Ce caractère exprime aussi l'abréviation du mot ⲡⲥⲟⲩⲧⲉϩ (psouteh) roi, Directeur royal et c'est la signification qu'il semble devoir lui

Digitized by Google

être donnée.

Le troisième sceau nous présente sans aucun doute les figures de trois serpents; deux en haut et accolés dos à dos et un troisième au-dessous, ondulé tenant toute la largeur du sceau.

Les serpents de l'inscription crétoise sont absolument semblables à la figure égyptienne phonétique qui représente la consonne T. Ce caractère redoublé vaut donc deux T.

Le troisième signe est semblable à l'Uraus égyptien à trois ou quatre replis et qui exprime la consonne K ou S dur —

Si nous prenons au point de vue phonétique les caractères ci-dessus, nous trouvons trois consonnes; T.T.S, sans aucune voyelle comme dans les écritures des Sémites —

Si nous ajoutons les voyelles qui semblent devoir concorder avec ces consonnes, nous trouvons en langue dorienne le mot τιτας (titas) qui signifie; Roi ou Prince.

Il nous paraît que ce sceau servait de signature à un roi ou à un haut personnage de l'île de Crète.

— Troisième Partie —

Les Doriens immigrés dans les îles de la mer Egée connurent probablement l'écriture idéographique employée par les Pélasges

Digitized by Google

et qu'ils avaient apporté eux-mêmes de leur patrie primitive, mais lorsqu'ils furent en contact avec les Egyptiens et les Phéniciens, ils durent adopter comme plus commodes les caractères dont se servaient ces peuples ainsi qu'en témoignent les 34 caractères découverts par Mlle Evans dans l'île de Crète, caractères que nous allons étudier –

Comparaison

Des alphabets Crétois-Egéen, Egypto-Lybien d'après Evans avec les alphabets de Théra, Phrygien, Lycien, d'après Fcois Lenormant et les alphabets Araméen et Phénicien –

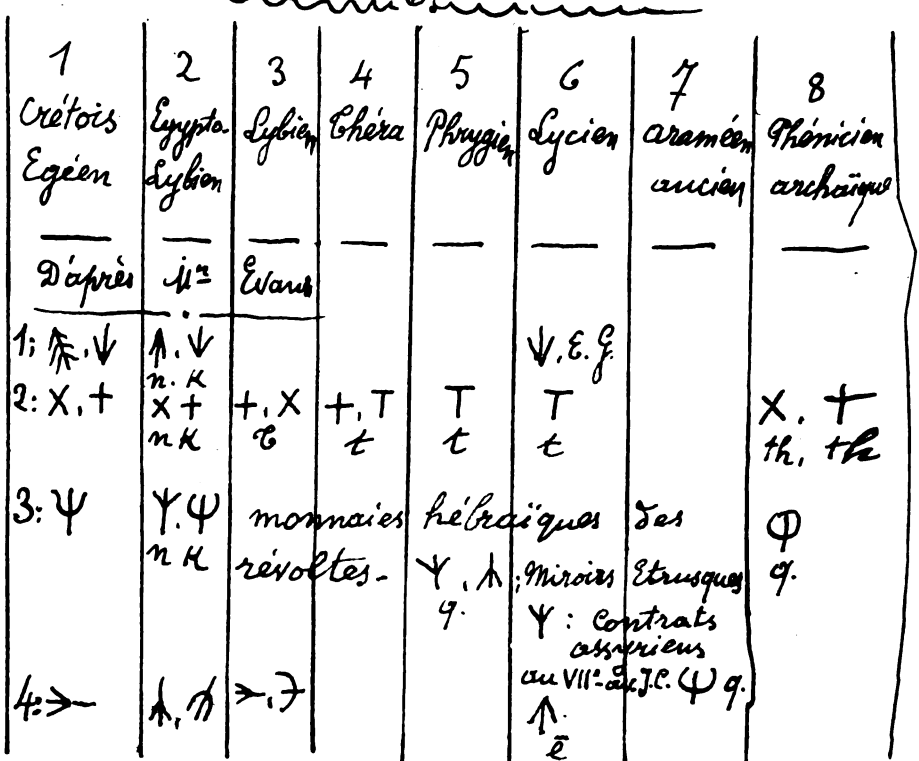

Digitized by Google

1	2	3	4	5	6	7	8
5: ǂ	ǂ, ǂ K. NK				Ξ i devenu Ǝ	Z i puis Ξ	Z Ξ
6: [	] K	[.] m					
7: N. ⋀	⋁. Z. ϟ n. K	Z, ϟ. N. i, n.	ϟ. N n	N n	N. N n.		ϟ n
					Type	Sidonien	= N. Z n.
8: 日	回. ⅃ n. K	≡, xxx gn. K	日 K				日 Kh.
9: 日. 日	日. 日. 回 n. K	≡, ıııı. xxxx. h	Sceau des		Perses	≡. s:	≡ s.
10: 回	回, ⋔ ab	⋔ z					
11: ⅂.	⌈. 1. K. n	⅂. ⌈ g	1. ⌃ g				⅂. g Sidon. ⌃. g.
12: ⋀. ⋀	⋀. ⋀. 1 n. K	⋀. 1 g	le	même que 11, retourné		le n° —	
13: ⋁	⋁ n. K						
14: H } 15: H }	⋕	⅂⌃ n	H K.			H, h. Pierres gravées	H h. Sidon.
16: 田. 田	田. 田 K. ab. K	⋕ Z				H, h Lions de Nimroud	H, h. Inscr. de Malte.
17: ⋕	⋕ ab.	⋕ sn	Type égyptien représentant le verrou:		vaut S.		≡. ǂ s. ǂ s. stèle de Mesa
18: ⋈	⋈. ⋈ n. K	⋈ p. ph.					

Digitized by Google

1	2	3	4	5	6	7	8
19:	n.K	ts					m? Inscr. de Pérouse
20:	n.K				ē		
21:					m		m
22:		r	aïn	aïn	aïn	aïn	aïn. ô.
23:		b.	o				
24:	n	b					médailles de Sicile
25:	A.A		a	A.A a		a contrats assyriens	a
26:	n.K					Hé	Hé
27:		•, a					
28:	n.K						Zaïn
29:	n. Gur ab					gh contrats assyriens	Gh
30:	ab. n.					sch. Cont. assy	sch
31:	n	z				a Insc. Chypre	a Ins. de Malte
32:		Car similaire à l'assyrien					
33:	ab. K	(tam)		ou		(tim)	n. Th.
34							

NOTE

SUR

L'ETYMOLOGIE DU NOM DE JAUDE

Par M. G. POISSON

Parmi les noms de lieux de la ville de Clermont-Ferrand, l'un des plus connus et des plus caractéristiques est celui de la place et du quartier de Jaude. Il est tellement lié aux vieux souvenirs locaux, il désigne depuis si longtemps la place principale autour de laquelle se concentre de plus en plus la vie de la cité, qu'il a résisté à la manie déplorable qui pousse tant de nos édilités à substituer à de vieilles désignations locales, originales et savoureuses, des noms d'une banalité désespérante, et plus souvent encore des noms à tendance politique.

Aussi les nombreux visiteurs qui passent chaque année à Clermont-Ferrand remarquent ce nom singulier et en conservent le souvenir. C'est un des traits de la physionomie particulière de la vieille capitale de l'Auvergne, et peut-être même quelque psychologue avisé verrait, dans cet attachement aux vieux noms du passé, une marque du caractère auvergnat. Ce serait d'ailleurs une conclusion trop hâtive, car bien d'autres noms de vieilles rues ont disparu du plan de la ville. Mais il a été fait une exception heureuse pour la place de Jaude, et il semble qu'il y ait un consentement unanime pour conserver au moins cette appellation traditionnelle.

Cette importance spéciale, cet intérêt particulier attachés au nom de Jaude, tiennent-ils non seulement à ce

Digitized by Google

qu'il désigne depuis un temps immémorial la principale place de la ville, mais aussi au sens originel de cette dénomination, sens aujourd'hui perdu pour nous? Il est permis de le supposer et de chercher par suite à retrouver l'ancienne signification cachée sous une forme moderne qui n'éveille plus aujourd'hui aucune idée dans notre esprit.

Il faudra pour cela remonter au moins à l'époque gallo-romaine, puisqu'il est probable que la place de Jaude existait déjà à cette époque et constituait vraisemblablement le forum d'Augustonemetum (1). Peut-être même, devrons-nous aller jusqu'à l'époque gauloise, si nous admettons qu'il y avait là quelque clairière du vieux bois sacré, Nemetum, où César transféra les habitants de la Gergovie au souvenir abhorré.

Quel que soit le point d'aboutissement des recherches, il faut, si l'on veut qu'elles soient scientifiques, procéder par étapes en remontant le cours des âges, et en relevant successivement les déformations graduelles du nom de Jaude dans les documents qui nous sont restés du moyen âge.

La forme actuelle apparaît dès 1460.

On remonte ensuite de cette forme à celle de « *Jalde* », dont elle dérive tout naturellement, en vertu de la règle qui veut que *al* suivi d'une consonne se vocalise en *au*.

(1) Tardieu, *Histoire de Clermont*, t. I, p. 687. — D'autres érudits préfèrent placer le *forum* au sommet de la colline qui forme le centre de Clermont. Mais *Augustonemetum* s'étendait dans la plaine autour de cette colline, qui jouait ainsi le rôle du Capitole au milieu de Rome. De même que le *forum* romain, le *forum* arverne devait être au pied de l'ombilic de la cité, de manière à être facilement accessible. Il est à remarquer d'ailleurs que, lorsque la ville s'est concentrée, au moyen âge, sur la colline, elle a pris le nom de celle-ci, Clermont, au lieu d'un nom dérivé d'*Augustonemetum* ou de *Arvernos*, suivant la règle générale en Gaule; la colline n'est donc pas la vraie ville gallo-romaine. Nous ne faisons pas état du *pratorium* indiqué sur la place de Jaude par un missel de 1527 : un autre missel donne *oratorium*, qui doit être la forme correcte, et qui désigne la chapelle de Jaude. (Voir Tardieu, *op. cit.*, p. 560.)

Digitized by Google

On trouve « *Jalde* » dans des textes de 1337, 1319, 1303, 1284, 1250 (1) et 1242 (2).

Un texte encore plus ancien nous fournit une autre consonne initiale. Dans un terrier du XIIe siècle, écrit en langue romane, on lit, en effet, le nom de « *Gialde* » (3). On peut en déduire que le J initial de la forme actuelle dérive d'un G primitif.

Nous n'avons pas de documents plus anciens que le XIIe siècle, époque à laquelle la langue française a déjà évolué à peu près complètement à partir du latin jusqu'à son état morphologique actuel. La forme *Jalde*, qui est empruntée au langage populaire, ainsi qu'il résulte de son emploi dans des textes romans, n'est donc nullement primitive et nous ne pouvons remonter à l'original de l'époque gallo-romaine qu'en appliquant les lois phonétiques qui ont régi la transformation du latin vulgaire en vieux français.

Le problème étymologique que nous étudions se double ainsi d'un problème phonétique qui doit être résolu tout d'abord.

Avant de l'aborder, voyons les étymologies qui ont déjà été proposées.

Dans les premiers temps de la science étymologique, où la fantaisie tenait lieu de toute règle, on a proposé des solutions qui se rapprochaient surtout de Jaude par le *J* initial. On a fait intervenir Jupiter et les Juifs. Nous n'insisterons pas sur ces rapprochements.

M. Tardieu, dans son *Histoire de Clermont-Ferrand*, a montré plus de méthode en se référant à deux missels du diocèse, imprimés en 1492 et 1527, où il est parlé des cérémonies du chapitre de la Cathédrale et notamment de

(1) « *De la terra de Jalde* ». — Arch. dép. du Puy-de-Dôme. — Chapitre du Port. *Mémorial de Johan Bernars*, fol. 2, recto.

(2) « *El champ R^o Bodet de Jalde de III quartalados de terra.* » — Chapitre du Port. *Terrier dogue*, fol. 30, verso.

(3) Tardieu. *Op. cit.*, p. 688.

Digitized by Google

l'itinéraire suivi par la procession le dimanche des Rameaux ; dans cet itinéraire, la place de Jaude est appelée « *platea Galli* ». M. Tardieu fait remarquer que le latin *gallus*, coq, a donné « *jau* » en patois. Mais il ne justifie pas la finale *de* qui complète le nom de Jaude.

M, le docteur Hospital, dans la *Revue d'Auvergne*, en 1906, a critiqué et vivement rejeté l'idée de Tardieu. Pour son compte, il préfère s'appuyer sur un mot de vieux français « *jeude* », qui signifie, dit-il, homme d'armes. La place de Jaude serait la place d'Armes. Pour mieux justifier cette appellation, M. Hospital a le tort de donner au mot armes, par extension, le sens d'outils portatifs, « qui, dit-il, sont les armes des travailleurs qui se » louent » ; d'où il tire enfin, pour l'expression place d'Armes, le sens de « place où s'effectue la loue des » domestiques ». Laissons de côté cette dernière interprétation, aussi malheureuse qu'inutile, et tenons-nous au sens de « place d'Armes », ou de « place des hommes d'armes », qui serait admissible en lui-même.

En réalité, « *jeude* » signifie originairement : troupe de soldats, ou même troupe quelconque. Il paraît bien dériver du gothique *gild*, haut-allemand *gelt.* qui a désigné au moyen âge des associations, communautés ou confréries. On le trouve en français avec ce sens sous des formes variées, *gelde*, *gilde*, *gueude*, *jeude*, *gaude*, *jaude* et *jode* (1). L'assimilation proposée par M. Hospital serait donc encore plus complète qu'il ne le croit, mais comme les textes donnent toujours le nom au singulier, il vaudrait mieux traduire « place de la Communauté » que « place d'Armes ».

Nous n'adoptons pas cependant cette explication parce que l'on ne connaît de *gilde* que dans le Nord et que cette expression n'est jamais employée en Auvergne. D'autre part, les textes romans ou français ne mettent jamais l'arti-

(1) *Dictionnaire de l'ancienne langue française*, par Fréd. Godefroy.

Digitized by Google

cle devant Jaude, comme ils devraient le faire, si ce nom dérivait de *gilde*.

La solution que nous proposons consiste à dériver Jaude de « *Galata* ». La transformation est absolument conforme aux lois de la philologie romane, spécialement à celles qui ont présidé à la formation de la langue française. Les lois applicables dans le cas présent sont les suivantes (1):

PREMIÈRE LOI. — La gutturale douce *g*, lorsqu'elle est initiale et devant un *a*, se change en *j*.

Exemple : *Gabatam* = *jatte*;
Gaudium = *joie*;

Il en est de même dans le roman d'Auvergne, sauf la prononciation spéciale *dj*, *dz*, donnée au j; *gallus*, le coq, donne *jau*, *jò*.

DEUXIÈME LOI. — L'*a* atone, c'est-à-dire non affecté de l'accent tonique, tombe à la pénultième.

Dans *Galata*, c'est sur le premier *a* que devait se placer l'accent tonique, vu que les deux premières syllabes sont brèves. D'ailleurs le nom ethnique des Gaulois, dont nous ne connaissons pas la forme indigène, a été rendu par *Galata* en grec, et seulement par *Gallus* en latin, ce qui indique la prédominance de la première syllabe dans la prononciation.

Dans ce cas le second, *a* devait tomber.

TROISIÈME LOI. — La dentale forte *t*, lorsqu'elle est intervocalique, s'adoucit en *d*.

On ajoute d'ordinaire que le *t* intervocalique, après s'être adouci en *d*, disparaît finalement; *imperatorem* donne d'abord *emperedor*, puis *empereur*. Cela est vrai quand le *d* reste intervocalique, ce qui serait arrivé pour *Galata* si l'accent tonique avait été sur la pénultième.

(1) *Grammaire historique de la langue française*, par F. Brunot.

Digitized by Google

Mais la disparition de la seconde voyelle du mot a empêché la chute du *d*.

QUATRIÈME LOI. — *Al* suivi d'une consonne se vocalise en *au* à partir du XIIe siècle. La forme *Jalde* que nous donnent les règles précédentes a donc fini par aboutir à *Jaude*.

L'application de ces quatre lois permet de poser d'une façon absolument rigoureuse l'équation linguistique :

Jaude = *Galatam*

Il reste maintenant à interpréter historiquement ce résultat.

Que veut dire ici *Galata* ? Est-ce le nom ou l'adjectif ethnique signifiant *Gaulois*? Mais *Galata* n'a jamais été employé dans ce sens que par les Grecs, ou du moins les Romains l'ont-ils réservé exclusivement aux Gaulois d'Asie Mineure. Les Gaulois d'Occident sont toujours appelés *Galli* dans la langue latine.

On a cependant un texte latin d'époque tardive où apparaît le mot *Galatæ* ; c'est dans le fameux passage de Grégoire de Tours, relatif à la destruction par le chef alaman Chrocus du temple d'un dieu des Arvernes « *quod in gallica lingua Vasso Galatæ vocant* ». Quelques érudits ont nié tout rapport entre *Vasso* et *Galatæ*, et fait de ce dernier mot le sujet de *vocant*, en le traduisant par *les Gaulois*. On leur a objecté précisément que ce terme n'était jamais employé dans ce sens en latin, et qu'il ferait d'ailleurs pléonasme avec les mots *in gallica lingua*. On est unanime, aujourd'hui, à considérer comme le nom du dieu les deux mots *Vasso Galatæ*, surtout depuis qu'une inscription votive de Bittburg (Prusse Rhénane), a donné un nom analogue « *Vasso Caleti* ».

Si le texte de Grégoire de Tours ne permet pas l'interprétation de *Galata* par Gaulois, il nous fournit par contre une explication très plausible du nom de Jaude.

Il nous paraît, en effet, très probable que ce soit bien là

Digitized by Google

le nom même du grand dieu des Arvernes réduit à son dernier terme. Dans Grégoire de Tours, comme dans l'inscription de Bitburg, *Vasso* et *Galatæ* ou *Caleti* sont séparés et chacun d'eux devait suffire à désigner la divinité. La plupart des dieux gaulois avaient ainsi plusieurs noms distincts, dont quelques-uns pouvaient n'être que des épithètes, mais s'employaient néanmoins séparément.

Galata avait-il quelque rapport d'origine et de sens avec le nom des Gaulois? Nous n'en savons rien. Il nous suffira qu'il ait pu désigner le grand dieu des Arvernes, celui qui était adoré dans le magnifique temple décrit par Grégoire de Tours, et qui conservait encore son individualité au milieu du panthéon gallo-romain jusqu'à l'époque de Chrocus, c'est-à-dire vers le milieu du IVe siècle de notre ère.

Pourquoi le nom de ce dieu est-il resté à la place de Jaude? Remarquons d'abord que le nom de Jaude s'applique dans les plus anciens textes à un quartier et non seulement à une place. Ce quartier a du être consacré au dieu *Vasso Galate*, parce qu'il renfermait quelque temple de cette divinité. Avant la découverte des ruines du sommet du Puy de Dôme, on aurait pu situer dans ce quartier le célèbre temple décrit par Grégoire de Tours. Puisqu'on convient, aujourd'hui, de le placer au sommet du Puy de Dôme, nous admettrons qu'il n'y avait aux environs de la place de Jaude qu'un temple secondaire où l'on célébrait le culte quand l'accès de la montagne sacrée était impraticable en hiver (1).

Est-ce le petit temple dont les ruines, d'après Tardieu (2), ont été trouvées sur la place même, en 1824, par M. de Leizer?

(1) Après la description du temple de *Vasso Galatæ*, Grégoire de Tours raconte la conversion d'un serviteur du pontife de ce temple, lequel, dit-il, allait souvent dans la rue appelée rue des Chrétiens, pour les persécuter, et finit par être amené à partager leur foi. Ce serviteur ne devait pas habiter ordinairement le sommet du Puy de Dôme.

(2) Tardieu. *Op. cit.*, p. 687.

Digitized by Google

Est-ce un édifice qui aurait précédé la chapelle de Jaude, et celle-ci aurait-elle remplacé un vieux sanctuaire payen christianisé (3)?

En tout cas, soit que le temple ait été détruit, soit qu'il ait été simplement christianisé, le souvenir de l'antique patron du quartier a dû se perdre rapidement, puisque les textes du moyen âge nous donnent la forme populaire du mot et non sa forme originelle.

Il semble toutefois que quelques traces du mot *Galata*, sinon de son sens réel, aient subsisté assez tardivement, car cela expliquerait le « *platea Galli* » des missels de la Cathédrale, signalés par Tardieu. Le rédacteur des missels devait savoir vaguement que Jaude se rattachait à *Galata*, mot qu'il ne comprenait plus et qu'il traduisait tout simplement par Gaulois. Mais comme cette forme lui paraissait plutôt grecque que latine, il n'a eu aucun scrupule à la corriger en *Gallus*, de sorte que « *platea Galli* » doit se traduire non pas comme le croit Tardieu par « la place du Coq », mais par « la place du Gaulois ». La continuité de la tradition verbale ressort donc bien de la fausse interprétation qui en a été donnée dans les missels.

L'erreur était excusable, car il doit y avoir des rapports étroits entre le sens ethnique et le sens mythologique du mot *Galata*. Peut-être le dieu ne portait-il ce nom qu'à titre de personnification de la nation gauloise. Mais nous ne voulons pas discuter ce problème, ni tant d'autres qui se rattachent à notre hypothèse.

Il nous suffira pour le moment de les avoir soulevés, et d'avoir attiré l'attention des érudits sur une explication des plus plausibles et des plus suggestives de ce vieux nom de Jaude, qui apparaît à tant de pages de l'histoire de Clermont-Ferrand, et qui pourrait bien remonter à ses origines les plus lointaines.

(3) *Ibidem*, p. 333.

G. Poisson.

Digitized by Google

L'ANCIENNE
MAISON DE LA RETRAITE
A CLERMONT

En notre bonne ville de Clermont, au n° 17 de la rue de l'Hôtel-de-Ville, à droite, en allant de la Poterne à la Cathédrale, dans une arrière-cour où l'on pénètre après avoir d'abord traversé une première cour, puis suivi un couloir dont l'entrée est à main gauche, s'élève une maison à deux étages, avec un rez-de-chaussée dont les hautes fenêtres ont un aspect qui est loin d'être banal.

Au-dessus d'une porte donnant dans la cour, à ce même rez-de-chaussée, apparaît un blason où l'on distingue encore un chevron accompagné de trois trèfles, posés 2 et 1; le tout fortement mutilé et presque effacé. Ce sont les armoiries de la famille de Savignat : d'argent, au chevron de gueules, accompagné de trois trèfles de sable, posés 2 et 1.

Toute cette construction semble appartenir au XVIIe siècle. C'est l'ancienne « maison de la retraite », et l'on peut dire tout de suite qu'aucun endroit ne pouvait être mieux choisi, pour la méditation et la prière, que ce coin ignoré, caché à tous les regards, à l'abri de toute vaine curiosité. Pas un bruit du dehors, pas un écho de la vie extérieure ne pénètre en cette cour étroite et solitaire : c'est un cloître austère et recueilli, c'est une cellule en pleine ville.

C'était là, dans cette maison si calme, en ce logis si tranquille, que vivaient celles que dans le public on appelait « les Miramiones », et voici ce que nous lisons à ce sujet dans les calendriers d'Auvergne de 1762 et de 1766 :

Digitized by Google

« Les dames de Miramion, ou de la Retraite, composent une association de plusieurs filles ou veuves dévotes qui, sans s'astreindre par aucun vœu particulier, et sans porter aucun habit distinctif, mènent en commun une vie retirée et récitent l'office de la Vierge. Cette maison est sous la direction de messieurs du Grand Séminaire, dans la paroisse duquel elle se trouve. On y fait plusieurs fois dans l'année des retraites publiques, où les femmes et filles de la ville et des environs vont assister aux exercices. »

Cette note, donnée par nos vieux calendriers, est, comme on le voit, assez succincte. Nous allons essayer de la compléter, au moyen de documents jetant quelque jour sur la pieuse fondation qui nous occupe.

***

Et tout d'abord, il faut savoir que Mme de Miramion, dont les habitantes de cette maison prenaient le nom, était une grande dame du XVIIe siècle, qui naquit à Paris le 2 novembre 1629, et mourut en cette même ville le 24 mars 1696. Elle était fille de Jacques Bonneau, seigneur de Rubelles, et de Marie d'Issy, tous deux fort riches. Elle épousa au mois de mars 1647, Jean-Jacques de Beaulharnais, seigneur de Miramion, conseiller au Parlement, qui mourut le 2 novembre de la même année. Cinq mois après, la jeune veuve, à peine âgée de dix-huit ans, mettait au monde une fille qui devint la femme du président de Nesmond.

De nombreux prétendants ne tardèrent pas à solliciter la main de Mme de Miramion. L'un d'eux, le comte Roger de Bussy-Rabutin, poussa la hardiesse jusqu'à la faire enlever, le 9 août 1648, comme elle allait d'Issy faire ses dévotions au Mont Valérien. Il la fit conduire au château de Launay, situé à trois lieues de Sens, et qui appartenait à Hugues de Bussy-Rabutin, grand prieur de France.

Digitized by Google

A la nouvelle de cet audacieux enlèvement, la famille de Miramion rassemble six cents homme de troupe, et le château de Launay est cerné et assiégé. Le ravisseur se décide alors à mettre en liberté sa prisonnière, et celle-ci se rend à Sens où elle tombe dangereusement malade, après les terribles émotions qu'elle venait de subir.

A peine rétablie, Mme de Miramion fit le serment de ne pas se remarier, et elle consacra, dès lors, sa vie à la piété et aux bonnes œuvres. L'abbé de Choisy, son biographe, a raconté en détail tout ce qu'a fait pour Dieu cette noble et sainte femme. Elle mourut à l'âge de soixante-six ans, d'un cancer au sein, dont elle souffrait depuis vingt-six ans, sans que jamais sa patience et sa sérénité en aient été le moins du monde affectées.

* * *

Il y avait à peine vingt ans qu'avait paru la *Vie de Mme de Miramion*, écrite par l'abbé de Choisy (Paris, 1706, in-4°, et 1707, in-8°), quand l'abbé J.-B. de Champflour, chanoine et abbé de la Cathédrale de Clermont, et plus tard, en 1737, évêque de Mirepoix, eut l'idée d'établir dans notre ville une association de pieuses femmes et filles, à l'instar de la communauté que Mme de Miramion avait fondée à Paris, en 1661, sous le titre de « La sainte famille ».

A cet effet, M. de Champflour acheta, le 7 octobre 1724, à M. de Savignat, avocat, une maison située non loin de la Poterne, et dans le voisinage d'un immeuble qui, en 1792, appartenait au notaire Geneix.

Ce M. de Savignat (Jean-Amable), marié à Anne Girard, était fils de Joseph, lieutenant d'infanterie, et de Claudine Bouchard. Il est mort en 1759, laissant une fille, Marie-Colette, qui épousa J.-B. Monestier, président du tribunal criminel de Riom, mort à Perpezat, le 15 août 1830. De là, M. Henri-François Monestier, ancien juge de paix à

Digitized by Google

Issoire, et M. Antoine Monestier, qui fut ingénieur des ponts et chaussées à Clermont. (Bouillet, *Nob. d'Auv.*)

La maison acquise se trouvait dans la paroisse de Saint-Bonnet ou Saint-Ferréol, dont le territoire allait jusqu'aux portes mêmes de la Cathédrale.

L'église de Saint-Bonnet se trouvait tout proche du Séminaire diocésain : on en voit encore les suprêmes vestiges (un contrefort émergeant d'une maison), place Sidoine-Apollinaire ; et comme les Sulpiciens, dirigeant le Séminaire, exerçaient les fonctions curiales de la paroisse de Saint-Bonnet, ils se trouvèrent ainsi chargés de la Maison de la Retraite.

Les dames ou demoiselles qui y vivaient ne furent, d'ailleurs, jamais bien nombreuses : une dizaine au plus, et même, vers la fin, elles étaient à peine six ou sept. Nous pouvons donner les noms de celles qui composaient la communauté en 1781 : Mlle Trunel ; — Mlle Bichard ; — Mlle Phelip ; — Mlle du Mazet ; — Mme Teilhard (qui signait Rancilhac Teilhard de Chabrier) ; — Mlle Colange ; — Mme de La Fayette, supérieure. (Arch. du P.-de-D. Fonds de l'Evêché. Supplément.)

On retrouve dans les anciens registres paroissiaux de Saint-Bonnet les noms de quelques autres sociétaires qui furent enterrées dans cette église : Marie-Marguerite de Varennes, morte le 12 juillet 1752, âgée de 70 ans ; — Madeleine Bouchard, morte en 1755 ; — Marie-Anne Pélissier de Féligonde, décédée le 12 juin 1776, âgée de 67 ans. Enfin, Mme de La Fayette, née Rose des Chastres, supérieure en 1781, ainsi que nous l'avons dit plus haut, mourut le 31 mai 1785, à l'âge de 85 ans. Elle était veuve de Claude-Etienne, seigneur de La Fayette, bourgeois de la paroisse des Molles, en Bourbonnais. (Tardieu. Hist. de Clermont, t. Ier.)

Mme Teilhard dirigea la Maison de la Retraite après Mme de La Fayette.

La nouvelle supérieure, Marie-Anne-Catherine Ranci-

Digitized by Google

lhac de Chazelles, était veuve de Cirice Teilhard de Chabriez, conseiller du roi, lieutenant général de la prévôté de Murat. Elle avait un fils, Pierre Teilhard, né à Murat en 1763, marié en 1781 avec Anne-David-Françoise-Pauline Pélissier de Féligonde (Bouillet. Nob. d'Auv.). La Révolution la trouva encore dans l'exercice de ses fonctions.

* * *

Nous possédons le règlement de la Maison de la Retraite. Il débute par cet avertissement significatif : « La Maison de la Retraite n'étant uniquement établie que pour procurer aux dames et autres personnes du sexe le moyen de faire la retraite et en même temps d'assister les pauvres des paroisses, les demoiselles qui seront reçues dans la dite maison pour y demeurer, doivent avoir les qualités requises pour se bien acquitter de ces deux emplois. C'est pourquoi celles qui ne se présenteraient que dans la vue seulement d'y mener une vie plus douce, plus tranquille, le reste de leurs jours, ne doivent pas être admises. »

Un habillement modeste, de couleur sombre, sans aucune soierie, et autant que possible uniforme, est imposé aux sociétaires. Celles-là nomment, tous les trois ans, au scrutin secret, en présence du directeur (un prêtre du Séminaire), l'une d'entre elles comme supérieure, et tous les ans, dans les mêmes conditions, une économe, une sacristaine, une surveillante générale, chargée de l'entretien du linge et du mobilier.

On reçoit en tout temps les femmes de la ville et de la campagne qui veulent faire une retraite dans la maison. On les loge et on les nourrit ; mais les retraites, pour les personnes de l'extérieur, ont lieu plus spécialement à l'Ascension et à la Pentecôte, et, pour la communauté, au mois de novembre, sans compter tous les premiers vendredis du mois.

On peut dire que les retraitantes, venant du dehors,

Digitized by Google

arrivaient en foule, aux époques indiquées, si bien qu'on songea, en 1781, à organiser de nouveaux locaux « pour y faire coucher les femmes admises, de façon à décharger le dortoir où elles sont indécemment et où elles étouffent, à cause de la quantité de monde ». (Lettre de Mme Teilhard à Mgr de Bonal, du 16 décembre 1781.) La supérieure voulait qu'on fît « des logements décents non seulement pour les pauvres femmes, mais encore pour des gens comme il faut ».

C'est qu'en effet, les nobles dames et les bourgeoises côtoyaient là les paysannes et les femmes du peuple. La soie frôlait la laine et la bure, dans une égalité parfaite, tout le temps que durait la retraite, c'est-à-dire trois ou quatre jours, huit jours au plus. Et le prix exigé pour le séjour ne devait pas être très élevé, à en juger par la pension annuelle que versait chaque sociétaire à la maison : 150 livres. Cette pension fut portée à 200 livres, à partir du 1er janvier 1770, « attendu la cherté des denrées ».

Mais reprenons le règlement dont nous avons commencé l'analyse.

L'emploi des heures de chaque journée est minutieusement détaillé. Le lever est à cinq heures du matin, en été comme en hiver. A cinq heures et demie, la prière ; à six heures et demie, la récitation de l'office de la Sainte Vierge ; à sept heures et demie, la messe. De dix heures à onze heures, des lectures et des méditations. A onze heures un quart, le dîner, pendant lequel l'une des dames lit à haute voix un livre de piété. « Après grâces, ajoute le règlement, l'on ira à la chapelle, en disant le *De Profundis*. » Puis récréation, jusqu'à une heure et demie. Des lectures, l'oraison, le chapelet. A trois heures, vêpres suivies de matines et laudes. Enfin, le souper à six heures et demie et le coucher à neuf heures.

Tous les exercices se font dans la chapelle de la maison : chapelle très modeste, très simple, à en juger par le mobilier inventorié à l'époque révolutionnaire, et dont

Digitized by Google

nous parlerons ci-après. Il ne reste actuellement aucun vestige de cet oratoire.

Les sociétaires font elles-mêmes leur chambre. « Elles ne se mettront jamais, sans nécessité, aux fenêtres qui donnent sur la rue. » (Plusieurs fenêtres, au nord, avaient vue sur la Poterne.) Elles jeûnent tous les vendredis et les veilles des fêtes de la Sainte Vierge. Elles ne doivent manger que rarement hors de la maison, et « sous prétexte d'indulgences ou de bénédictions, elles ne sortiront pas, en semaine, pour aller dans les églises ». On ne sort, les jours ouvriers, que pour aller visiter les pauvres. La supérieure désigne, à cet effet, deux dames chaque semaine.

Le dimanche, on va à la messe et aux vêpres à l'église paroissiale. Toutefois, pendant l'Avent et le Carême, on se rend aux sermons donnés à la Cathédrale. (Arch. du P.-de-D. Fonds de l'Evêché. Supplément).

* * *

La Maison de la Retraite fut restaurée au milieu et à la fin du XVIIIe siècle. A l'occasion de la première restauration, en l'année 1751, la famille de Champflour revendiqua la propriété de l'immeuble. On ne plaida point, cependant, et les « Miramiones » restèrent en possession, mais les Champflour renouvelèrent leurs revendications en 1792, lorsque la maison fut mise en vente comme bien national. Il fut passé outre à leurs prétentions. (Décision du Directoire du département du Puy-de-Dôme, du 13 novembre 1792. — Arch. dép., Domaines, vol. 9, n° 1.478.)

Au mois d'août 1792, la maison était encore ouverte, mais le 22 de ce mois, les membres du Directoire du district demandaient d'urgence à l'Administration départementale la fermeture de la chapelle, et cette fermeture fut ordonnée le 17 septembre suivant, « afin de con-

Digitized by Google

tenir *(sic)* la tranquillité publique ». (District de Clermont, Domaines, vol. 8, n° 1.246.)

Des prêtres insermentés venaient, selon toute apparence, dire leur messe dans la chapelle, et le grand nombre de fidèles qui s'y rendaient portait ombrage aux autorités.

Le 15 novembre 1792, Claude Grimaud, vicaire de la Cathédrale, et Etienne Trébuchet, substitut du procureur de la commune, procédèrent, en présence de Mme Teilhard, à l'inventaire du mobilier garnissant le petit oratoire, mobilier bien peu important, et l'on peut même dire d'une extrême pauvreté : Dix-sept tableaux en papier, encadrés de baguettes noires, quatre chandeliers, un crucifix, un encensoir, le tout en cuivre argenté. Trois aubes communes, huit nappes et un tapis d'autel, deux chasubles, l'une fond blanc, l'autre fond vert ; un calice avec sa patène « en composition » ; six mauvais confessionnaux en sapin, une chaire et quelques bancs en noyer ; une niche en bois contenant un Enfant Jésus en cire, etc., etc. Tout cela fut vendu le 4 février 1793, pour la somme de 277 livres. (Arch. du P.-de-D., Domaines, liasse 58.)

La maison elle-même fut adjugée nationalement le 5 février. Elle est ainsi décrite dans l'acte de vente : « Un grand corps de logis, appelé la Maison de la Retraite, situé en cette ville de Clermont, quartier de la Poterne, ayant deux entrées : l'une du côté de la rue qui descend de la place de Devant-Clermont aux Boucheries, à côté de la maison du citoyen Collier, et l'autre, de la même rue de Devant-Clermont à la Poterne, cette dernière entrée ayant lieu par une cour placée au-dessous de la maison du citoyen Geneix, notaire, qui est propriétaire d'icelle (cour).

» Le bâtiment forme deux ailes en forme d'équerre, ayant dans leur enceinte une cour assez vaste, d'une forme carrée, fermée par lesdites deux ailes de bâtiment d'une part, par le bâtiment du citoyen Lachaux, d'autre part, et ceux du citoyen Collier et autres.

Digitized by Google

» Il consiste en caveau, cuvage, pièces spacieuses au rez-de-chaussée de la cour, deux boutiques au rez-de-chaussée de la rue, du côté de la Poterne, à l'une desquelles se trouve une arrière-boutique; d'autres pièces spacieuses aux autres deux étages, au-dessus desdits rez-de-chaussée; lesquelles pièces sont séparées en deux par des divisions qui forment des appartements à l'aspect du Midi, et d'autres à l'aspect de bise, pour la partie qui donne sur la Poterne.

» Quant à la seconde aile, qui n'a d'autre vue que dans la cour, les pièces n'ont point de division et sont seulement les unes au-dessus des autres, à l'aspect de jour.

» Le bâtiment et la cour sont confinés en totalité, de jour, par la maison du citoyen Lachaux, partie de celle du citoyen Chapelle et les cuvages du citoyen Geneix; de Midi, par la maison du citoyen Collier; de nuit, par les maisons des héritiers L'Etang, Mallet et autres; de bise, par la place de la Poterne.

» Cette maison était ci-devant jouie par une communauté de filles, appelée les Dames de la Retraite. Elle n'est tenue à titre de loyer par personne, excepté les deux boutiques et arrière-boutique qui sont tenues à loyer par le citoyen François Téringaud, menuisier, par bail consenti, le 15 juillet 1785, par la supérieure desdites dames, devant Chaudessoles, notaire, pour trois, six ou neuf ans, moyennant 110 livres par an.

» Le mobilier a été vendu ces jours derniers. » (Arch. du P.-de-D. District de Clermont. Ventes nationales, n° 1.785.)

L'immeuble avait été estimé 15.000 livres, par les experts de la République.

Benoît Gémont, entrepreneur de travaux publics, à Clermont, éleva immédiatement le prix à 18.300 livres; surenchère de 700 livres par le citoyen Laporte, marchand; Poughet, fils aîné, teinturier, offre 20.600 livres; J.-B. Verdier, menuisier, 20.800 livres; finalement, Gé-

Digitized by Google

mont est déclaré adjudicataire, pour le prix de 24.000 liv.

Là s'arrêtent nos recherches sur l'ancienne Maison de la Retraite.

Aucun fait saillant, aucun événement important de notre histoire locale n'a été révélé, nous le reconnaissons volontiers. Nous n'avons eu affaire qu'à des femmes venant réchauffer leur piété dans la méditation et la prière. Néanmoins, un coin du vieux Clermont, parfaitement ignoré, a été mis en lumière; des souvenirs à peu près disparus, éteints, évanouis, ont été retrouvés et ravivés, et nous avons pu ainsi, ce qui n'est pas à dédaigner, entrer un peu plus avant dans la connaissance des mœurs et de la vie d'autrefois.

ELIE JALOUSTRE.

Digitized by Google

DE L'AGRANDISSEMENT ET DE LA RÉDUCTION

des Cartes, Plans, etc.

PANTOGRAPHE DE POCHE

On démontre en géométrie que, *si l'on joint un point quelconque* O, *à tous les sommets d'un polygone et que sur les droites tirées, ou sur leurs prolongements, on prenne, à partir de* O, *des longueurs proportionnelles à ces droites, on obtient un nouveau polygone semblable au premier, ayant pour sommets les extrémités des proportionnelles.*

En effet, ABCDE (fig. 1) étant le polygone donné, et $A_1 B_1 C_1 D_1 E_1$ le polygone obtenu, de la proportionnalité des lignes OA et OA_1; OB et OB_1; OC et OC_1..... résultent le parallélisme et la proportionnalité des lignes AB et $A_1 B_1$; BC et $B_1 C_1$; CD et $C_1 D_1$..... D'où l'égalité des angles A et A_1; B et B_1..... D'où par conséquent la similitude des deux polygones.

Si, au lieu de prendre les proportionnelles plus petites que les droites tirées, on les prend plus grandes, on obtient le polygone plus grand $A_2 B_2 C_2 D_2 E_2$ qui, pour les mêmes raisons que dessus, est aussi semblable à ABCDE.

Si enfin, on prend les proportionnelles sur le prolongement des droites, à gauche du point O, on a le polygone semblable $A_3 B_3 C_3 D_3 E_3$.

Dans le cas particulier où les proportionnelles, prises à gauche, seraient égales aux droites OA, OB, OC..... on obtiendrait le polygone $A_4 B_4 C_4 D_4 E_4$ semblable et égal au polygone donné.

Digitized by Google

Donc, qu'on prenne les proportionnelles à droite ou à gauche, plus grandes, plus petites ou de même longueur que les droites tirées, on obtient toujours une figure semblable à ABCDE.

Un plan, une carte, un dessin quelconque, n'étant eux-mêmes que des polygones très compliqués, ou mieux des assemblages de polygones de formes et de dimensions très diverses, il semblerait qu'on peut en obtenir des copies par le moyen ci-dessus indiqué.

Il en est rarement ainsi pourtant ; car, si l'on passe de la théorie à la pratique, le nombre des lignes à tirer est généralement si grand que la construction en devient embrouillée, impossible à terminer.

Règles a Homothétie

Nous avons, pour notre compte, essayé de tourner la difficulté en faisant emploi d'une règle métrique qui nous dispensait de tirer les lignes droites ou rayons vecteurs produisant la confusion.

Le modèle et le papier à dessin étant fixés sur une grande table, nous y fixions à son tour la règle métrique par le moyen d'une pointe passée dans une ouverture ménagée à la division zéro de ladite règle (fig. 2).

Par un mouvement de rotation nous amenions ensuite le bord divisé de la règle successivement sur chacun des principaux points du modèle. Nous lisions les distances de ces points au centre d'homothétie O, occupé par la pointe ou axe; et, vis-à-vis du double, du triple....., des distances lues (suivant l'échelle adoptée), nous marquions sur le papier à dessin, tout près du bord divisé de la règle, des points qui étaient les homologues de ceux du modèle.

Une règle portant l'ouverture O en son milieu, et dont les deux moitiés auraient été graduées en sens inverse, à

Digitized by Google

Fig. 1

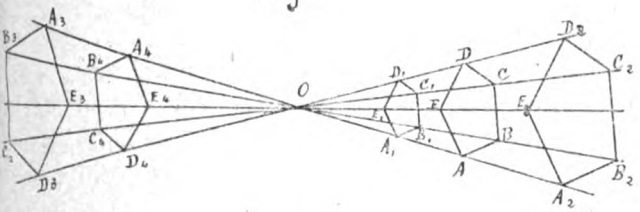

Fig. 2

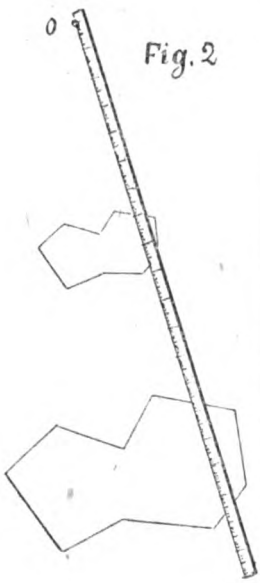

Fig 3

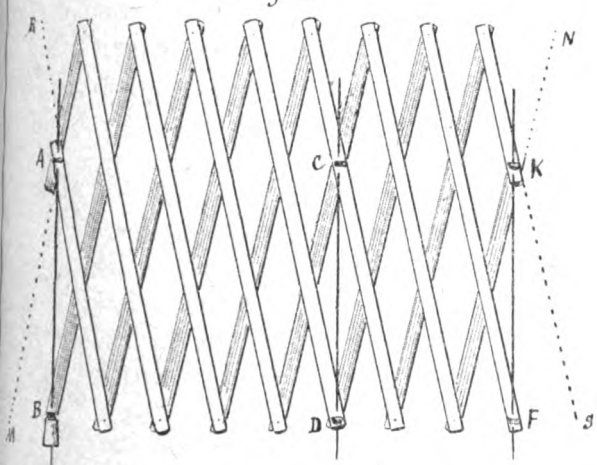

Fig. 4

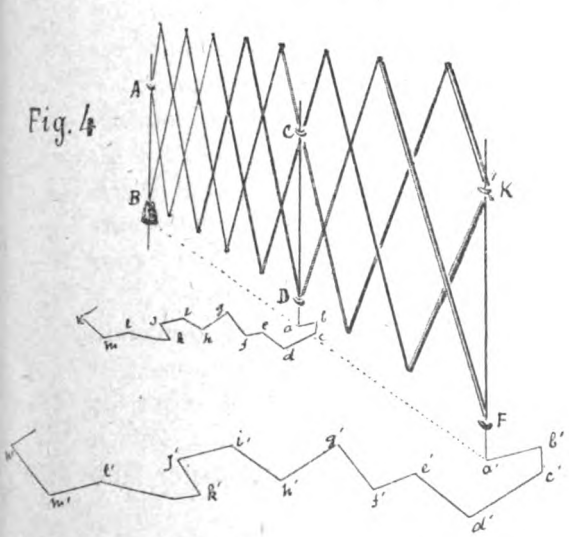

Fig. 5

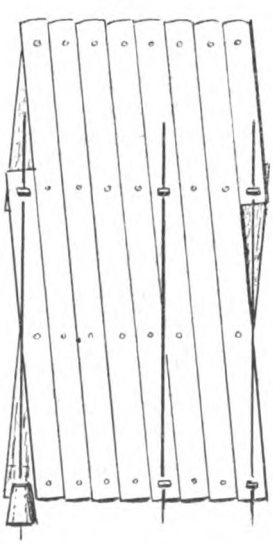

Digitized by Google

partir de l'axe O, nous aurait permis de dessiner à la même échelle que le modèle.

Cet emploi d'une règle n'était pas, lui non plus, sans présenter des inconvénients. Il fallait le concours d'un aide et le travail était néanmoins très long, bien qu'on se bornât à obtenir les points principaux du modèle. On était exposé à faire des erreurs de lecture, puis des erreurs de multiplication des distances lues, etc.

Aussi nous sommes-nous appliqué à trouver mieux : ce qui nous a conduit à imaginer, puis à construire, le petit *Pantographe* dont nous donnons ci-après la description.

Pantographe de poche

Il est formé (fig. 3) de dix-huit réglettes de quatorze centimètres, percées de quatre trous, distants de quatre centimètres et fixées les unes aux autres par des vis à bois, de manière à former un treillage rigide, une sorte de plan à claire-voie capable de s'allonger et de se raccourcir également dans toutes ses parties.

Les portions de réglettes AM, AR, KN et KS sont retranchées comme étant inutiles et les vis à bois, des première et troisième rangées horizontales, remplacées par des pitons.

Trois tiges métalliques de 12 à 14 centimètres, pointues par le bas, sont ensuite passées : la première dans les pitons A et B ; la deuxième dans les pitons C et D ; la troisième dans les pitons K et F. Elles sont à demeure dans les pitons inférieurs B, D, F et à frottement doux dans les pitons supérieurs A, C, K.

L'appareil ainsi conditionné est enfin relevé perpendiculairement au panneau à dessin et maintenu dans cette position (fig. 4) par la première des trois tiges qui, un peu plus longue que les deux autres, s'enfonce dans le panneau et devient l'axe autour duquel peut tourner l'instrument.

Digitized by Google

Si, au moyen de tractions et de poussées exercées avec la main en F, on fait suivre au calquoir, extrémité inférieure de la tige métallique CD, les différents côtés d'un polygone-modèle abcde....., le crayon qu'on aura vissé au bas de la tige KF décrira (en vertu du principe précédemment exposé), un polygone semblable a'b'c'd'e'... Les côtés du second polygone seront à ceux du premier dans le rapport de BF à BD, c'est-à-dire de 8 à 5.

Pour dessiner à d'autres échelles, il y aura lieu de déplacer, ou le calquoir, ou le crayon, ou même tous les deux.

L'axe de l'appareil lui-même peut être, en cas de besoin, avancé vers la droite, au premier ou au deuxième pitons suivants.

L'instrument décrit, présente de sérieux avantages sur les pantographes ordinaires qu'on trouve à acheter dans le commerce.

Il n'exige pas comme eux pour se mouvoir, une surface libre et plane en dehors du dessin-modèle et du papier à dessin ; il n'est pas dévié par le frottement sur le panneau qu'il ne touche point ; il n'est pas encombrant puisqu'il se réduit, par le pliage (fig. 5), aux dimensions d'une pochette de 14 centimètres sur 10.

Implanté dans une planchette en bois dur qu'on surcharge d'une briquette, il peut être placé en n'importe quel point sur la table de travail, le dessin-modèle ou le papier à dessin, sans endommagement ni pour l'un ni pour l'autre. Il permet d'obtenir rapidement la copie agrandie ou réduite de la totalité ou d'une portion d'un modèle : plan, carte, etc.

En un mot, il peut être d'un grand secours au dessinateur qui ne peut pas, ou qui ne veut pas avoir recours aux procédés de la photographie pour l'agrandissement de ses modèles.

A. Bréchard.

Digitized by Google

ARCHÉOLOGIE PRÉHISTORIQUE

DU PUY-DE-DOME

Sous ce titre, nous nous proposons seulement de donner ici très brièvement quelques explications sur la carte préhistorique du département, que nous avons publiée avec la précieuse collaboration de notre ami M. Accarias, le savant secrétaire général de la Société « Les Amis de l'Université de Clermont ».

Ainsi que nous l'avons déjà indiqué, dans de précédentes notices, la *période paléolithique* est représentée dans notre région par du *Chelléen*, de l'*Acheuléen*, et un petit nombre de stations appartenant au *Moustérien* et au *Magdalénien*.

Les localités qui nous ont fourni du *Chelléen* et de l'*Acheuléen* sont :

Saint-Hippolyte,
Châteaugay,
Chanturgue,
Royat (Gravenoire),
Sarliève,
Cournon,
Les Martres-de-Veyre,
Les environs d'Issoire,
Les environs d'Ambert.

Nos stations *moustériennes* et *magdaléniennes :*

Blanzat,
Sarliève,
Cournon,
Les Martres-de-Veyre,
Pont de Longue,
Enval,
Neschers,
Issoire.

Digitized by Google

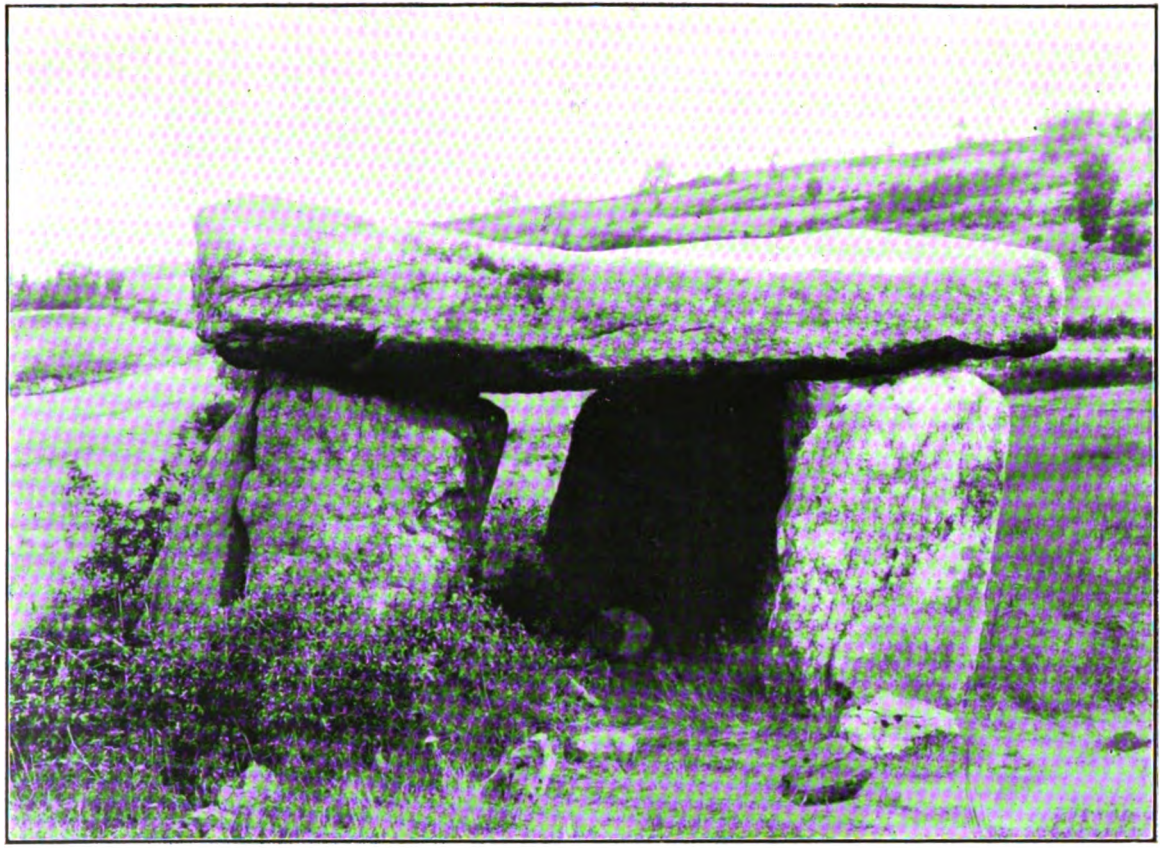

Dolmen de Saint-Nectaire

Digitized by Google

Digitized by Google

Dolmen de Cournol

Digitized by Google

Digitized by Google

On ne connait pas de *Solutréen* dans le département.

Le *Paléolithique*, très peu étudié ici, demande de nouvelles et sérieuses recherches.

Le *Néolithique*, par contre, a laissé des traces très nombreuses dans notre pays.

Des restes abondants de l'industrie de cette période se rencontrent en beaucoup de localités et sur un grand nombre de nos plateaux.

Pour éviter de surcharger notre carte, et la rendre plus compréhensible, nous n'avons pas mentionné les trouvailles d'un objet unique néolithique, la découverte, par exemple, d'une simple hache polie. Cela nous aurait entrainés trop loin. Nous nous sommes bornés à rappeler les principales stations :

Les Martres-de-Veyre,
Corent,
Gergovia,
Châteaugay.
Chanturgue,
Clermont-Ferrand,
Cébazat.

Nous trouvons, dans le Puy-de-Dôme, les deux époques de l'*Age du Bronze: Morgien* et *Larnaudien*.

Nos stations du *Bronze* sont :

Corent,
Dore-l'Eglise,
Les Martres-de-Veyre,
Clermont-Ferrand.

Des découvertes d'objets de cet âge ont été faites à :

Aydat,
Manson,
Singles,
Combronde (*Les Gouffrets*),
Aigueperse,
Pontgibaud (*Les Chazaloux*),
Cisternes-la-Forêt,
Saint-Genès-Champanelle,
Gelles,
Mazaye,
Plauzat,
La Sauvetat,
Pont-du-Château,
Latour-d'Auvergne.

Digitized by Google

Les deux époques du *Fer* sont encore mal connues et les noms à citer peu nombreux :

Corent,
Les Martres-de-Veyre,
Gergovia,
Clermont-Ferrand,
Les-Martres-d'Artières,
Moissat.

Notre département possède un certain nombre de *Monuments mégalithiques* dont nous signalons, sur notre carte, l'état actuel.

Nous donnerons dans la « Revue d'Auvergne », sous forme de petites monographies illustrées, la description de chacun d'eux. Nous avons déjà publié une première notice sur ceux environnant Clermont.

Faisons remarquer que nous n'avons pas cru devoir donner les noms des localités possédant des *Pierres branlantes*, simples accidents géologiques ; mais nous avons indiqué les deux *pseudo-dolmens* de *Theix* et de *Ceyrat*.

Les monuments mégalithiques du Puy-de-Dôme sont les suivants :

I° Menhirs de :

Beaulieu ou Pierre longue,
Puy de la Poix,
Aubière,
Villars (*Orcines*),
Theddes,
Chadrat,
Davayat,
Murat-le Quaire,
Pionsat,
Champeix,
Saint-Genès-du-Retz,
Sapchat / *Freydefont* / *Le Maupas* (*Saint-Nectaire*),
Verrières,
Chambon,
Vichel.

II° Dolmens de :

Chazoux,
Saillant,
Saint-Nectaire-le-Bas,
Sapchat,
Cournols,
Gergovia,
Saint-Sauves,
La Boisseyre (*St-Amant-R.-S.*),
Dore-l'Eglise,
Medeyrolles,
Bourg-Lastic,
Brageron,

Digitized by Google

Saint-Germain-près-Herment,
Saint-Etienne-des-Champs,
Saint-Priest-Bramefant,
Saint-Diéry,
Montaigut-le-Blanc,
Saint-Pierre-Colamine,
Chambon,
Châteldon,
Combronde,
Olloix,
Saint-Gervazy.

III° Pierres a bassins de :

Billom,
Vollore-Ville,
Olloix,
Rongères.

IV° Tumulus de :

Bialon,
Messeix,
Les Martres-d'Artières,
Olby,
Beauregard-l'Evêque,
Orcet,
Sallèdes,
Le Cheix,
Artonne,
Thuret,
Ennezat,
Giat,
Saint-Denis-Combarnazat,
Saint-Yvoine,
Saillant, *La Pineyre* (*Saint-Nectaire*),
Charbonnier,
Servières,
Fayet-Ronnayes (*St-Germain-l'Herm*).

V° Camps et Enceintes de :

Randanne,
Billom,
Charbonnières-les-Vieilles,
Labessette (Exploitation de mines),
Corent,
Servières,
Saint-Nectaire,
Gergovia,
Les Chazaloux (*Pontgibaud*).

Un grand nombre de monuments mégalithiques ont été jadis, malheureusement, détruits dans le département.

Rappelons seulement : un menhir à *Villossanges ;* des dolmens au *Vernet-la-Varenne*, à *Ménétrol*, au *Puy de Crouëlle*, au *Puy de Dôme*, à *Royat ;* des murs d'enceinte à *Chazoux* et à *Chanturgue*.

Digitized by Google

Sur notre carte se trouvent également mentionnés nos *grottes artificielles* et *souterrains-refuges* de :

Aubiat,
Bourg-Lastic (*Puy de Prèchonnet*),
Le Broc,
La Moutade,
Compains,
Effiat,
Giat,
Grandrif,
Murols,
Neschers,
Olloix,
Pionsat,
St-Bonnet-près-Orcival (*Villejacques*),
Saint-Etienne-sur-Usson,
Saint-Laure,
Saint-Nectaire,
Saint-Pierre-Colamine,
Monton,
Gergovie,
Corent,
Perrier,
Saint-Floret,
La Roche-Blanche,

et les *Grottes naturelles* de *Pranal* que nous avons patiemment et vainement fouillés.

Nous signalons enfin quelques *sépultures par incinération* (*Les Martres-de-Veyre*), *par inhumation* (*Les Martres-de-Veyre*, *Moissat*).

Les signes employés sont ceux proposés au Congrès international d'Anthropologie et d'Archéologie préhistorique de Stockholm (1874), par M. E. Chantre et depuis universellement adoptés.

Nous avons cru rendre quelques services en consacrant, à la région de Saint-Nectaire, durant l'été, si souvent parcourue par les touristes, une place spéciale et en la reproduisant à une plus grande échelle.

Nous publierons incessamment, et sur le même modèle que notre carte préhistorique, une carte spéciale pour la période gallo-romaine.

Docteur G. CHARVILHAT.

Digitized by Google

LA CREUSE

INDUSTRIELLE ET AGRICOLE

CHAPITRE IV

Les Moulins *(Suite)*

Ah ! si ce meunier a de la force hydraulique à dépenser sans trop compter, ses affaires seront meilleures ; elles ne seront pas toujours bonnes, car il lui faudra avant toute chose trouver l'intérêt du capital engagé et pourvoir à l'entretien de son matériel. Les convertisseurs engloutiront bien plus de grain que sa misérable meule. Il aura bien vite broyé toute la production des environs et se trouvera contraint de s'arrêter cette fois... parce qu'il n'aura plus rien à moudre ; il devra en quelques mois gagner pour toute l'année, à moins cependant qu'il ne reçoive de loin de quoi alimenter sa minoterie à bon compte.

Voilà, en quelques mots, pourquoi le petit meunier est appelé à disparaître dans un très bref délai s'il ne dispose en même temps d'une force motrice hydraulique suffisante, de capitaux importants et d'une voix ferrée très voisine lui permettant tout à la fois l'importation des grains et l'exportation des farines ; voilà pourquoi le petit meunier qui ne disparaîtra pas deviendra un grand minotier (1).

Il pourrait maintenant paraître surprenant de voir, à côté

(1) Ces considérations ne s'appliquent pas particulièrement à une région ; elles sont tout à fait générales. Dans l'industrie, une des conséquences les plus pénibles du progrès conduit à l'absorption complète du faible par le fort, et Clermont nous en présente un exemple bien typique. La vieille industrie des pâtes alimentaires n'est-elle pas maintenant représentée exclusivement par les Usines de Gerzat et de Montferrand ?

Digitized by Google

de ces grandes minoteries, se maintenir les moulins les plus anciens. La raison en est cependant simple : c'est une conséquence presque nécessaire de la topographie de la Creuse.

Les hauts plateaux du Sud, ceux de Gentioux et de Royère en particulier, recouverts en grande partie, de bruyères ne sont guère viables pendant l'hiver ; la neige poussée par le vent s'y amoncèle par endroits en couche si épaisse que parfois les communications y sont complètement impossibles. Alors même, du reste, que la neige y est moins abondante, par suite de la nudité souvent complète du pays, les routes se perdent sous le blanc immaculé du manteau terrestre, et chaque agglomération doit plusieurs semaines quelquefois se suffire à elle-même. Il lui faut alors tout près d'elle un moulin qui lui servira indistinctement à broyer le grain pour les bêtes et pour les gens. Aussi ne doit-on pas s'étonner de trouver en ces régions un nombre de moulins si élevé. La commune de Gentioux, avec une population de 1,221 habitants, n'en compte pas moins de 21 ; celle de Royère, plus peuplée (2,216 habitants), en compte davantage encore(1). L'été, le moulin ne marche pas, ou bien rarement, non seulement parce que l'eau y est rare, mais surtout parce que la mouture se fait au loin dans un moulin moins primitif qui donnera de la farine de meilleure qualité.

De tels moulins ne s'amélioreront jamais ou seulement lorsqu'ils deviendront complètement incapables de remplir leur fonction. Ne plaignez pas le meunier qui a risqué ses fonds en une pareille entreprise, car il n'y en a pas. Le moulin appartient à l'agglomération tout entière et chacun, suivant ses besoins, vient y écraser son seigle et son sarrasin. Entre tous souvent l'accord est parfait, mais avec tant d'associés pour une si importante entreprise, peut-on bien penser qu'il en est toujours ainsi ?

(1) La densité de la population y est du reste extrêmement petite.

Digitized by Google

CHAPITRE V

L'Habitant et la main-d'œuvre

En parcourant même rapidement la carte de Creuse qui accompagne ces notes, on peut se rendre compte que les terrains pouvant être immédiatement utilisés pour la culture du froment sont assez rares. Par contre, ceux que les amendements calcaires peuvent améliorer assez notablement pour permettre la culture de plantes ou de céréales relativement exigeantes, se rencontrent très communément. Il paraît, au premier abord, surprenant que la plupart d'entre eux soient encore actuellement à l'état inculte. Si l'on en excepte, en effet, les vallées de la Petite Creuse et de la Sedelle, les terrains correspondants au bassin houiller d'Ahun, la fertile plaine de Gouzon, et certaines parties des terrains s'étendant en bordure des voies ferrées chemin de fer de Montluçon à Eygurande, de Guéret à Saint-Sébastien et de Guéret à La Châtre, la Creuse est un pays pauvre au point de vue agricole.

Le seigle constitue le blé d'une grande partie de la Creuse, le paysan bien souvent pétrit lui-même la pâte et la cuit dans des fours primitifs ; le pain bis est pour lui le pain quotidien. Avec le sarrasin qui croît un peu partout et la pomme de terre dont le bon renom est justement mérité, le paysan vit d'un bout de l'année à l'autre. Il y a peu de temps que le vin a tenté de s'introduire dans l'alimentation journalière ; il est probable cependant qu'il aura à lutter contre le cidre et le poiré que l'on commence à produire, quoique en très petite quantité, dans certaines parties du département.

L'une des causes de cette stérilité relative est souvent le manque de chemins de fer. La Creuse réclame impérieusement des engrais calcaires. Il faut de la chaux pour amender les trois quarts de son sol. Or, la chaux est d'un prix de revient beaucoup trop élevé pour le paysan éloigné de la voie ferrée. Au point de vue agricole, il ne faut pas

Digitized by Google

se faire illusion sur l'intérêt que présente la ligne récemment ouverte de Felletin à Ussel, car cette ligne ne traverse, à de rares exceptions, que des terrains difficilement amendables. Cette ligne restera avant tout une ligne de stratégie militaire rendue indispensable par la création du vaste camp de La Courtine. Il faut cependant reconnaître qu'elle pourra permettre de transformer tous les fonds tourbeux en excellentes prairies.

L'autre cause principale de l'abandon du sol est beaucoup plus grave, et la création d'un chemin de fer « agricole » ne pourrait transformer la région qu'il desservirait si le paysan ne se résignait pas à vivre tous ses jours sur son lopain de terre. L'émigration a peut-être pendant longtemps été un besoin dans un pays où le sol a refusé de s'affiner; mais aujourd'hui, où l'on sait bien mieux se le concilier, l'émigration devient un danger réel, car la femme ne peut mener à bien tous les travaux des champs.

L'émigration s'est si bien infiltrée dans les mœurs creusoises que tout homme valide qui ne va tenter fortune au loin a bien souvent mauvaise renommée. L'homme valide, dans la plus grande partie du département, doit faire campagne : qu'il soit maçon, tailleur de pierre, il faut qu'il parte dès que ses épaules sont assez fortes pour porter le mortier ou sa main assez habile pour manier le ciseau ; et de même qu'il lui a fallu partir en ses jeunes années, il lui faut plus tard, beaucoup plus tard, lorsque les forces s'en sont allées, revenir au pays vivre de ces terres parfois à peine cultivées que ses économies, à chaque campagne, ont servi à étendre. Parcourez le pays pendant les jours d'été, vous serez péniblement frappé d'y trouver, à de rares exceptions près (1), à tous les stades de sa lamentable existence, la femme, toujours la

(1) L'émigration se ralentit beaucoup dans la région voisine du Berry et du Bourbonnais, vers La Souterraine et Dun, ainsi que dans les environs de Chénerailles et d'Ahun.

Digitized by Google

femme. C'est elle qui fane, qui moissonne, qui laboure, qui sème..... C'est elle aussi qui se lève tôt et se couche tard, car, chaque jour avant son départ et après son retour, il lui faut s'occuper des tout petiots qui n'ont pas encore déserté, et des vieux, autres enfants qui leur sont déjà revenus.

Dans la majorité des cas, le village ne trouve quelque animation que pendant la mauvaise saison où les industries du bâtiment sont le plus souvent en chômage.

Les maçons reviennent, et ce retour fait plus douce la monotonie des longues journées d'hiver (1). Lorsqu'ils repartent, le printemps approche et de communes espérances estompent la tristesse des adieux.

On émigre de tous les points de la Creuse (2), mais cependant tous les émigrants n'appartiennent pas exclusivement à l'industrie du bâtiment.

La pointe située à l'extrémité sud-est du département, et en particulier La Courtine, fournit surtout comme émigrants (3) des cochers de fiacre. Ils émigrent presque tous à Paris, et lorsque les affaires ont, plusieurs années, été prospères ils deviennent facilement de « petits traiteurs » où se réunissent les jeunes, les cochers du pays.

A l'encontre des maçons, ces émigrants prennent leurs vacances l'été, après la course du Grand-Prix, lorsque les chaleurs caniculaires ont fait fuir de Paris jusqu'au plus modeste bourgeois, si bien que le village, quelque peu animé en été, se fait plus triste encore quand tombent les premiers flocons de neige.

Maçons, tailleurs de pierre ou cochers sont ce qu'on pourrait appeler des « réguliers », revenant en général

(1) L'émigration se produit principalement vers les grands centres, Paris, Lyon et Bordeaux.

(2) L'émigration paraît se ralentir, notablement dans la région de Gouzon.

(3) Aussi quelques tuiliers.

Digitized by Google

chaque année, quelquefois tous les deux ans, au pays d'origine. Un certain nombre d'émigrants, au contraire, soit par nécessité de métier, soit peut-être par indifférence, ne font que de rares ou irrégulières apparitions. Dans cette catégorie, on peut citer les émigrants de la région de Crocq ; tous ou à peu près se confinent dans l'industrie des peaux (pelletiers, chamoiseurs, etc.) et émigrent à Paris (1).

Des émigrants curieux de la Creuse sont les constructeurs de *fours*. Ces constructeurs sont très peu nombreux, mais semblent vouloir conserver les traditions de leurs aînés. La France n'est pas un champ assez vaste pour leurs exploits et si, au siècle précédent, on en trouvait à Berlin et à Vienne, on pourrait relever aujourd'hui leur passage en des pays plus éloignés encore, en Roumanie et à Constantinople même.

Cette émigration explique pourquoi, lorsque pour une exploitation quelconque, on a besoin de machines humaines, susceptibles de fournir une somme de travail assez élevée, on ne trouve personne. Cette absence de main-d'œuvre est, d'une façon générale, un obstacle au développement industriel d'un pays. Elle a été la cause de l'immigration en Creuse. Cette immigration, moins accentuée, certes, que l'émigration, se manifeste d'une façon particulièrement nette lorsqu'on considère la population minière du bassin d'Ahun Lavaveix-les-Mines. Celle-ci représente l'agglomération la plus hétérogène de tout le département. Parmi les mineurs, l'élément Creusois est loin d'être prépondérant : les Bretons y sont fort nombreux et forment une véritable colonie; ils y vivent en famille et, sans doute, pour sauvegarder au loin l'honneur de leur race, ont-ils jugé prudent de faire peau neuve; en Creuse, les intérieurs bretons sont d'une

(1) Bellegarde fournit aussi comme émigrants un certain nombre de chamoiseurs.

Digitized by Google

propreté que beaucoup de gens du pays devraient envier (1).

Malheureusement cette immigration ne se produit que dans un but déterminé ; un émigrant vient en Creuse parce que son existence y est assurée pendant un temps suffisamment long. En d'autres termes, cet émigrant devient un Creusois qui n'émigre pas, mais un Creusois dont la main-d'œuvre n'est jamais disponible ; si bien que malgré cette immigration, la main-d'œuvre, en Creuse, est presque toujours introuvable lorsqu'on en a besoin d'une façon irrégulière et rapide.

On peut donc dire d'une façon générale, aussi bien au point de vue agricole qu'au point de vue industriel, que la seule main-d'œuvre disponible et sur laquelle on peut compter est celle que peuvent fournir les femmes et les enfants.

Si, au lieu de considérer l'homme de la campagne, nous nous retournons du côté de la ville, nous nous trouvons en face d'un état de choses tout à fait différent. La plus grande crainte du citadin est celle d'être confondu avec le paysan des environs. Il est d'une souche différente et, comme noblesse oblige, il ne saurait s'adonner à la culture de la terre ou à de viles besognes. Le citadin, lorsqu'il n'émigre pas, apprend un métier pour lequel il lui faut déployer moins de force que d'adresse, moins de routine que d'esprit d'initiative. Mais si sa tâche est moins rude, il se voit souvent contraint au chômage, car il a à lutter contre une main-d'œuvre toujours moins onéreuse, celle des femmes et des enfants. A l'encontre de ce qui se passe en pleine campagne, on ne peut bien souvent trouver à la ville ni femmes ni enfants, tandis que la main-d'œuvre d'hommes y est toujours abondante.

(1) Cette immigration de Bretons n'a rien qui doive surprendre. Tandis que le Creusois émigre, pour exercer au loin un métier bien déterminé, le Breton émigre, pour ainsi dire, « pour louer sa force ». On le rencontre partout dans les métiers les plus pénibles, les moins rétribués, et pour lesquels aucun apprentissage n'est nécessaire.

Digitized by Google

Aubusson, la première des villes industrielles du département, nous en offre un exemple saisissant. La ville compte en chiffres ronds 6.500 habitants. Près de 3.500 personnes y vivent exclusivement de l'industrie du tapis, qui occupe environ 1.800 ouvriers (hommes, femmes et enfants). Lorsque, pour des raisons multiples, l'industrie y subit une crise sérieuse, la misère la plus noire s'abat sur la ville, car c'est l'homme qui commence à chômer, c'est-à-dire le citadin inhabile aux durs ouvrages et qui ne connaît rien autre que son métier. On est contraint de lui faire alors une aumône déguisée en l'occupant à un travail quelconque, grâce auquel on assure le pain pour lui et les siens. En 1871-72, on fut obligé d'ouvrir des chantiers où le tapissier s'occupait à casser les cailloux. En 1882-83, la vogue si rapide que prit le tapis d'Orient contraignit la Ville à faire les mêmes sacrifices. Quoique les salaires fussent bien minimes, la Ville aurait fait là une bien triste spéculation si elle n'avait pas cru de son devoir d'assurer l'existence de tous les siens (1).

Indépendamment de cette question de main-d'œuvre, il semble que l'on puisse trouver d'autres raisons tendant à limiter l'essor industriel dans les habitudes même du Creusois.

Le Creusois aime la vie au grand air et la liberté d'action : deux choses qui se concilient mal avec les besoins de la plupart des industries modernes. Très attaché au sol natal, il ne s'éloigne en général du clocher que pour y revenir définitivement lorsque ses forces commencent à l'abandonner ou que la fortune lui a souri. Malheureusement ce retour n'a sur l'évolution de notre région qu'une influence très minime ou tout au moins trop peu marquée. En se fixant définitivement au pays, les moins fortunés reprennent les habitudes locales et ne songent guère à une

(1) En 1871-72, les tapissiers étaient payés 1 fr. 50 par jour. En 1882-83, ils furent payés aux pièces, et le prix du mètre cube de pierre concassée fut calculé de façon que chacun pût gagner environ 1 fr. 25.

Digitized by Google

modernisation de leur vie quelque peu primitive. A ceux là, on ne peut reprocher, somme toute, que de continuer dans la routine de leurs aïeux ; les grosses fortunes sont par contre et beaucoup plus coupables de se dérober au devoir que semblerait leur créer toute une vie de rudes travaux. Ces fortunes ne servent que trop souvent à la construction de riches demeures dans lesquelles les propriétaires mènent une vie extrêmement retirée, sans se douter de la tâche humanitaire que leur situation même devrait leur imposer. A ma connaissance, je ne crois pas que parmi les plus jeunes millionnaires dont pourraient s'enorgueillir notre pays, il en ait un seul qui ait tenu à attacher son nom soit à une œuvre de bienfaisance, soit à la création d'industries nouvelles ou plus simplement encore de services d'intérêt régional.

Je suis persuadé d'autre part qu'il est très regrettable de voir les détenteurs de ces grosses fortunes orienter, autant que peut se faire, leurs enfants vers les situations dites libérales. C'est là du reste un fait général : la plupart des Creusois rêvent pour les leurs un métier qu'on ne saurait taxer de manuel ni même de mercantile, rêve infiniment dangereux pour notre commerce et notre industrie, et il ne faut pas songer à voir se développer rapidement notre région au point de vue industriel, tant que ne se sera pas réformée la mentalité de beaucoup.

CHAPITRE VI

Les Tapisseries

PREMIÈRE PARTIE. — HISTORIQUE

La tapisserie est, sans aucun doute, la plus vieille des industries de Creuse. Si son existence fut, à certaines heures, bien précaire, elle a su cependant résister aux

Digitized by Google

multiples bourrasques où sombrèrent, hélas ! beaucoup des industries marchoises (1).

La légende fait remonter l'origine des tapisseries à la première moitié du VIIIe siècle. D'après elle, des bandes de Sarrasins, prisonniers de Charles Martel, seraient venues s'installer sur les bords de la Creuse, sous la protection du seigneur d'Aubusson. En réalité, on ne sait rien de précis sur ces origines, sinon peut-être que la légende est erronée. Il semble plus rationnel de chercher à relier cette origine à l'introduction de l'art bizantin dans le Limousin. Il est bien certain, aujourd'hui, que dès le XIIe siècle, on fabriquait des tapis à Limoges (2). Les relations existaient alors nombreuses entre le centre de la France et Venise, le grand commissionnaire pour l'Orient. Dès la fin du Xe siècle, de nombreux Vénitiens étaient installés en Limousin et y faisaient un commerce actif de tapis d'Orient, dit tapis sarrasinois. Rien de surprenant à ce que, dans un tel milieu, l'influence bizantine ait rayonné jusqu'au pays d'Aubusson. Les tapis de fabrication indigène étaient évidemment confectionnés comme ceux d'origine orientale et désignés probablement aussi sous le nom de tapis sarrasinois (3).

La tapisserie, à cette époque, était du reste une industrie toute privée, cultivée par les religieux et les femmes de hauts barons, qui trouvèrent là une distraction contre l'ennui des sombres demeures féodales. Ces ouvrages en

(1) Nous devons en majeure partie ces renseignements historiques à M. Cyprien Pérathon, qui, depuis longtemps, s'est consacré à l'histoire des tapisseries. De nombreux passages sont empruntés aux deux ouvrages qu'il a publiés: « Histoire d'Aubusson » et « Notice sur les manufactures de tapisseries d'Aubusson, de Felletin et de Bellegarde ».

(2) Recherches sur le commerce, la fabrication et l'usage des étoffes de soie, d'or et d'argent, du VIe au XVIIe siècle. Francisque Michel. 2, 405. Paris, 1854.

(3) C'est le nom de tapis sarrasinois qui aurait donné l'idée de reporter l'origine des tapisseries aux Sarrasins eux-mêmes.

Digitized by Google

laine, brodés ou cousus sur un canevas de fil de lin ou de chanvre, n'étaient en somme qu'une véritable broderie.

Sur ces tapisseries sarrasinoises, on représentait le plus souvent des scènes de la Croix et de l'Apocalypse, des portraits de rois et d'empereurs, quelquefois des sagittaires, des lions et d'autres animaux imaginaires ou réels.

Ces produits n'étaient pas évidemment des tapis de pied, mais des tapisseries destinées à servir de tentures.

En 1861, on a découvert, à Aubusson, des lambeaux d'une tapisserie sarrasinoise; il est difficile de savoir à quelle époque elle remonte, mais elle ne peut guère être postérieure au XIVe siècle, époque de la décadence de ce genre de travail.

L'art de la broderie atteignit, du reste, à cette époque, un extrême degré de perfection, s'il faut en juger par les rares spécimens qui ont pu être conservés. Les travaux sur canevas exécutés par nos contemporains les plus habiles, sont loin de rivaliser avec les produits analogues des ouvriers et des ouvrières du moyen âge. La broderie a précédé en quelque sorte la peinture et les tentures brochées étaient de véritables tableaux. Jusqu'à l'époque où la renaissance de la peinture en Italie se manifesta en France, les divers genres de broderie s'appliquaient à tout et les peintres les plus en vogue préparaient les cartons que devaient reproduire les brodeurs.

Le XIVe siècle fut pour les tapisseries marchoises un siècle de révolution. C'est à cette époque, en effet, que, très vraisemblablement, on doit faire remonter l'introduction dans la région aubussonnaise des métiers de haute et basse lisse, depuis longtemps déjà en usage dans les Flandres.

Les nombreuses monnaies flamandes du XIVe siècle, trouvées à Aubusson, les relations continuelles du comte de Marche, Louis Ier de Bourbon, avec les Flandres (1),

(1) Relations de famille, relations diplomatiques et guerrières. La

Digitized by Google

donnent à penser aussi très légitimement que c'est de Flandre que vinrent les premiers métiers et les premiers ouvriers. Il dut, pendant assez longtemps, avoir une lutte énergique entre les producteurs de tapis sarrasinois et les innovateurs venus du Nord (1). Mais comme en Flandre, plus rapidement peut-être, le tapis sarrasinois dut disparaître (2).

Dès le milieu du XIVe siècle, il faut croire que les fabriques marchoises avaient déjà bonne réputation, puisque par un acte solennel du 11 août 1473, les consuls de Riom reçurent comme habitant de leur ville un tapissier de Felletin, et l'exemptèrent sa vie durant de toute espèce d'impôt, dans l'espoir de l'y voir former des apprentis et prospérer l'industrie « bien honourable et prouffitable » de la tapisserie (3).

Les tapisseries faites au métier étaient déjà assez répandues à la fin du XVe siècle, puisque l'inventaire des biens

sœur ainée du comte Louis, Blanche, avait épousé Robert VII, comte d'Auvergne et baron de Combraille. Robert, devenu veuf, épousa en secondes noces Marie de Flandre, qui devint à son tour, en 1332, suzeraine de Combraille. Vers la même époque, le comte de la Marche épousa une Flamande, Marie de Hainaut.

Dans ces temps agités, les vassaux de Louis Ier parcoururent souvent à sa suite les contrées industrielles de Hainaut et de Flandre, et les services rendus par les gens de la Marche furent tels que Philippe VI, à la sollicitude de leur comte, leur accorda, en 1337, par privilège, l'exemption de la confiscation, hors cas de lèse-majesté.

(1) D'après M. Pérathon, le mot « flamand » qui est resté dans le langage populaire d'Aubusson, pourrait s'expliquer facilement. La venue des Flamands ne pouvait qu'être très désagréable aux habitants de la région Aubussonnaise. La concurrence qu'ils leur firent dut susciter de violentes haines et le mot de... « flamand » devint bientôt une injure pour désigner un flatteur, un patelin, un homme habile et dangereux.

(2) D'après certains manuscrits, il semble que la fabrication du tapis sarrasinois se réfugia dans les campagnes et dans les abbayes environnantes où s'était conservé le souvenir des moines industrieux des Xe et XIe siècles.

(3) Archives com. de Riom, H. H. 1.

Digitized by Google

de Charlotte d'Albret, duchesse de Valentinois, veuve de César Borgia, mort en 1507, énumère plus de 60 pièces de tapisseries de Felletin.

Les premières tapisseries (XVe et XVIe siècles), à chaine de laine et non de lin, comme celles de Flandre, représentaient des chasses, des sujets bibliques, des grands paysages dans lesquels se promenaient des animaux aux contours bizarres et des oiseaux « dont il serait difficile de déterminer l'espèce » (1).

Le tissu, du reste, était fort grossier, irrégulier, les objets mal dessinés, les nuances peu variées, et cependant, dans ces productions tout à fait primitives, on reconnait encore ce sentiment du coloris qui semble inné chez les ouvriers d'Aubusson.

C'est qu'à cette époque, les cités marchoises manquaient de teinturiers et que leurs ouvriers ne travaillaient pas d'après les cartons des grands maîtres, comme ceux des fabriques de Flandre ou de Bruxelles. Ils avaient pour tout modèle quelques *grisailles*, dessins n'indiquant aucune couleur, et le tapissier devait être doublé d'un coloriste.

La renaissance fut sans aucun doute une ère de prospérité pour les fabriques de Felletin et d'Aubusson ; Bellegarde eut aussi son heure de gloire. Les tapissiers se perfectionnèrent lentement dans leur art et beaucoup de petites communes eurent aussi des métiers. L'édit de Tonnerre, donné par François Ier, le 20 avril 1542, et la modification qu'y apporta à Blois, Henri III (ordonnance de Blois, mai 1581) [2], nous montrent Aubusson comme le centre de la fabrication la plus estimée. Les tapisseries de Felletin viennent sur le même pied que les tapisseries d'Auvergne (3) et ont une valeur beaucoup moindre. Il est

(1) Castel. Les Tapisseries, p. 164.

(2) Conférence des Ordonnances. Pierre Guenois, édition 1616, p. 720.

(3) Sous le nom de Tapisserie d'Auvergne, se trouvent désignées les tapisseries de Bellegarde, qui était en Franc-Alleu et dépendait du présidial de Riom.

Digitized by Google

à noter que l'ordonnance ne laissait aucun doute sur le genre de métier employé pour la fabrication des tapis. Ce sont des métiers de haute lisse.

Les guerres de religion portèrent un coup terrible aux tapisseries, mais Aubusson, Felletin et Bellegarde ne firent que partager le sort de toutes les autres manufactures, Paris et Beauvais entre autres; grâce à la sollicitude de Henri IV et de Louis XIII, elles reprirent bientôt leur essor. Une transformation importante s'était du reste accomplie à la fin du XVIe siècle. Sous l'influence, sans doute, d'une nouvelle émigration de Flamands, les métiers de haute lisse disparaissent. Déjà en 1607, tapisserie de Marche parait synonyme de tapisserie de basse lisse (1). Les sagittaires, les lions et les animaux réels ou imaginaires tendent à disparaître. Les tapisseries sont en réel progrès : les verdures sont pour la plupart empruntées aux estampes flamandes de Pierre Breughel et de Paul Bril. Sur beaucoup de tentures de cette époque, on retrouve aussi nombre de scènes inspirées par des bergeries de Racan où par l'Astrée.

Certes, les traits des personnages sont d'un dessin bien imparfait, mais la perspective commence à y être observée. Tandis que les premiers plans sont nettement accusés, les teintes claires et effacées sont assez bien ménagées pour les lointains.

Aubusson accaparait les tapisseries à personnages, tandis que Felletin ne produisait guère que des verdures. Tous ces ouvrages trouvaient du reste un débouché facile, grâce à leur prix de revient très faible. Les verdures se vendaient à un prix quelque peu dérisoire, et les tapisseries à personnages avaient seules relativement une certaine valeur. M. de Châteaufavier, dans un article paru dans l'Encyclopédie méthodique de Diderot, nous conte qu'en 1643, par exemple, une tapisserie « à fille simple de

(1) En Flandre, on ne travaillait qu'aux métiers de basse lisse.

Digitized by Google

l'istoire d'Astrée » était vendue à raison de 9 livres l'aune en carré (1) ; la même année, une pièce de tapisserie de bocage, à fil simple, ne se vendit qu'à raison de 8 livres 15 sous l'aune en carré (2).

En 1634, un tapissier de Bellegarde vendait à « Sir Annet Railly, marchand, 40 aunes de tapisserie en verdure, bonne marchandise, à raison de 40 sous tournois l'aune en carré » (3).

Ce prix de revient n'était obtenu, il est vrai, que par l'emploi de matières premières de qualité inférieure (4). C'était cependant pour les manufacturiers une concurrence dangereuse et des procès sans fin s'en suivirent. La guerre éclata dès 1624, à la suite de la prétention que manifestèrent les tapissiers de Paris d'assujettir les produits d'Aubusson et de Felletin à la visite et à la marque des jurés du métier de Paris. Mais au fond, le but qu'ils visaient était surtout de « restreindre à quinzaine la faculté de vendre des tapisseries de la Marche, sans pouvoir demeurer toute l'année, ni les tenir en magasin ».

L'état des tapisseries paraît beaucoup moins brillant vers le milieu du XVIIe siècle, car un contrat notarié passé à Limoges, en 1646, mentionne la commande faite à un tapissier d'Aubusson, nommé Roquet, par le révérend père Etienne Saigne, recteur du collège des révérends pères de la Compagnie de Jésus de Limoges. D'après cet acte notarié, le révérend père s'engage à fournir le dessin de la

(1) 6 fr. 40 le mètre carré ; en tenant compte de la valeur relative de l'argent à cette époque, cette somme représenterait environ 150 francs de notre monnaie actuelle.

(2) 6 fr. 25 le mètre carré.

(3) 1 fr. 40 le mètre carré ; cette somme représenterait environ 35 fr. actuellement.

(4) Châteaufavier, dans son article, distinguait trois genres principaux de tapisseries : les tapisseries en étaies, c'est-à-dire en laine de bonne qualité ; les tapisseries double broche fines et communes, et les tapisseries à fil simple et pour lesquelles on employait de grosse laine.

Digitized by Google

tapisserie, avance au tapissier une somme importante, et le paie ensuite aune par aune... L'acte se termine ainsi :

« A quoi faire et entretenir, lesdites parties respectivement obligées, savoir ledit Roquet, *en sa personne et biens*, et ledit révérend père..... »

Il fallut les célèbres règlements de Colbert pour relever les manufactures marchoises. De ce règlement, Aubusson pouvait attendre beaucoup. Le titre de « manufacture royale de tapisseries » dont pouvait se prévaloir chaque fabrique de tapis, n'était évidemment qu'une estampille n'ayant par elle-même aucune valeur. Mais jadis, comme aujourd'hui, l'estampille officielle était une réclame non négligeable. De plus, les tapissiers avaient obtenu les privilèges, exemptions et avantages que le roi Henri IV avait accordés en 1607, à la manufacture formée à Paris, par les Flamands Marc de Comans et François de La Planche. Une juridiction plus simple leur avait été accordée ; un artiste peintre et un maître teinturier devaient être envoyés et entretenus à Aubusson aux frais de l'Etat. Enfin, les tapisseries d'Aubusson, soumises seulement à la visite d'une commission composée de quatre membres, pouvaient dorénavant, sans être inquiétées, être transportées, débitées et vendues d'un bout du royaume à l'autre.

Lorsque parut l'Edit de Nantes, les jours prospères étaient revenus ; mais l'exode des tapissiers vers la frontière amena bientôt une nouvelle période de décadence. C'est à cette époque que disparurent en grande partie les métiers de Bellegarde, dont les tapissiers se replièrent sur Aubusson pour combler le vide laissé par les expulsés.

V. THOMAS.

(A suivre).

Digitized by Google

BESSE-EN-CHANDESSE

CHAPITRE VII

Administration fiscale. — Impots royaux. Misère des paysans.

Jusqu'au XVe siècle, les impôts, perçus par la royauté, avaient surtout frappé les marchandises et les denrées. Pour se procurer des ressources, les rois avaient bien recours aux *Aides*, sur tous les sujets du royaume, mais encore leur fallait-il le consentement des seigneurs. C'est ainsi que Philippe le Bel écrit à ses agents : « Contre la volonté des barons ne faites pas ces finances en leurs terres. » La royauté était encore peu sûre de sa force et de son droit. Il y avait bien aussi quelques impôts particuliers, comme le *fouage*, taille par feu, mais leur caractère était essentiellement temporaire.

Notre petite ville, dont la charte stipulait l'exemption de toute taille seigneuriale pour les habitants, s'était développée et son commerce était devenu très prospère. Les communiers avaient pu facilement acquitter les légères redevances seigneuriales auxquelles ils étaient astreints. Mais à partir du XVe siècle, ils commencèrent à ressentir, comme toute la France, le poids des nouveaux impôts, qui, jusqu'à la Révolution, ne firent que s'accroître chaque année, et, comme nous le verrons, ruinèrent le commerce et l'aisance de la cité, et réduisirent les habitants à une extrême misère.

Les Etats d'Orléans, en 1439, accordèrent au roi le droit de lever des *tailles* et des *aides*, destinés à la solde de l'armée rendue permanente. C'était faire la taille perpé-

Digitized by Google

tuelle et dispenser le roi de réunir les Etats pour percevoir l'impôt.

La noblesse et le clergé, restés exempts de l'impôt foncier, se désintéressèrent de la question, et ce fut, pour eux, une formule admise que le clergé payait de ses prières, la noblesse de son épée, le peuple de son argent. Ils abandonnèrent ainsi les grands principes soutenus aux Etats de 1355 et 1356, à savoir que nulle taxe ne pouvait être levée qu'avec le consentement des Etats, et que les trois ordres seraient soumis aux mêmes impôts. L'impôt foncier ne frappa que les terres roturières et le roi se dispensa de réunir les Etats, en fixant lui-même les taxes qui devaient alimenter le trésor royal.

La taille ne dépassa pas, sous Charles VII, 1.800.000 écus (environ 80 millions de francs au taux actuel), mais Louis XI la porta bientôt à 4.700.000 écus.

En 1484, après la mort de Louis XI, Anne de Beaujeu fut obligée de consentir la convocation des Etats généraux, qui se réunirent à Tours, le 5 janvier. Jean Cordier, un juge du Forez, rappela la maxime: « La nation ne peut être imposée sans son consentement. » Le Tiers État y montra, avec un sens pratique remarquable, en matière de finances, l'illégalité des rôles de répartition et le mensonge des chiffres qui n'accusaient que 1.650.000 livres de subsides, tandis qu'il y en avait trois fois plus. Il établit, par des calculs exacts, que les aides, les gabelles et les revenus du domaine suffisaient amplement aux besoins du pays et de la couronne, et n'accorda « au petit roi » que 1.200.000 livres « par manière de don d'octroi » pendant deux ans et 300.000 livres « pour le joyeux avènement et frais de sacre ».

Les Etats refusèrent de voter une taille perpétuelle pour assurer la périodicité bisannuelle des Etats généraux, réclamée par le Tiers Etat.

Anne de Beaujeu promit tout ce qu'avaient demandé

Digitized by Google

les Etats, mais elle ne tint ensuite aucun compte de ses décisions et prorogea la taille.

Les prodigalités de Charles VIII, devenu majeur, dépassaient presque toujours du double les revenus. Le déficit était comblé, chaque année, par un impôt général, « duquel ni prélats ni gentilshommes ne payaient chose aucune, mais seulement le peuple ».

Les rois, devenus assez puissants, levaient l'impôt à volonté, se contentant de faire enregistrer, par les Parlements, leurs édits de finance. La taille, la gabelle, les aides, toutes les taxes furent accrues démesurément.

François Ier institua les droits d'enregistrement, de timbre et de mutation, empruntés à l'empire romain. Toutes les sources de crédit furent épuisées sous ce règne. Le roi et la cour dévoraient tout, le peuple manquait de tout.

Henri II ajouta à la taille : « le taillon ».

A toutes ces charges, taille, taillon, crue, aides, monopoles des poudres et salpêtres, des dés, des cartes et du tabac, *équivalent*, Louis XIV ajouta, en 1695, *la capitation*, impôt frappant chaque personne et renouvelé de l'empire romain. Cette charge devait cesser trois mois après la conclusion de la paix, mais, comme cela est arrivé pour tous les impôts créés temporairement, la déclaration de 1715 la prorogea indéfiniment, et elle subsista jusqu'en 1789, après avoir été doublée et même triplée.

Les mauvaises conditions, dans lesquelles se faisait le recouvrement de ces impôts, la nuée d'officiers de finance, chargés de cette opération, en absorbaient une large part.

« Il s'établit ensuite, dit M. Burin-Desroziers, des spé-
» culations, au moyen desquelles les croupiers, les trai-
» tants, les fermiers généraux réalisèrent des fortunes
» scandaleuses. Pour être plus assurés de la rentrée de
» l'impôt et avoir de l'argent lorsqu'ils en auraient
» besoin, les rois imaginèrent d'abandonner à des capita-

Digitized by Google

» listes la ferme des contributions. Il en résulta des » vexations, des souffrances nouvelles pour les redeva- » bles (1). »

Toutes ces impositions frappaient les deux classes les moins fortunées de la population, le peuple et la bourgeoisie. La noblesse et le clergé étaient exempts de toute redevance, en vertu de leurs privilèges. C'est là une des plus révoltantes iniquités qu'ait fait disparaître la Révolution.

Ce furent ces lourdes charges qui engendrèrent la misère et, plus tard, contribuèrent à faire éclater la tempête, grosse de haine et de vengeance, qui balaya privilèges et privilégiés et, avec eux, la royauté.

Déjà, en 1637, l'intendant Mesgrigny, dans un rapport au cardinal de Richelieu, signalait la difficulté de la rentrée des impôts et l'appauvrissement chaque jour croissant du pays.

En 1696, les impositions étaient si écrasantes que les habitants de Besse, avec l'autorisation de l'intendant d'Ormesson, furent obligés de vendre une partie de la montagne de la Liste, pour pouvoir s'acquitter des impôts royaux. Cette vente fut consentie à Roussel et Rabusson-Châteauneuf, moyennant 4.000 livres. Ce n'est qu'en 1763 que les habitants purent rembourser cette somme et rentrèrent en possession de la propriété vendue (2).

En 1698, M. d'Ormesson écrivait au ministre : « La » misère est plus grande qu'en 1693 et 1694. Les quel- » ques ressources qu'ils avaient pu conserver sont épui- » sées par les taxes et les levées extraordinaires pour la » guerre qui vient de finir. La plupart des gens de la » Montagne sortent de la province avec toute leur » famille, abandonnant leurs biens sans culture et vont » demander l'aumône. »

(1) La Baronnie de La Tour d'Auvergne.

(2) Arch. de l'auteur. Délibérations de 1754 et 1763.

Digitized by Google

Les Intendants étaient les agents du roi, chargés d'administrer la justice, la police et les finances. Il y en avait 32 en France. Leurs pouvoirs étaient à peu près sans limites, lorsqu'il s'agissait des intérêts du roi.

Ils étaient secondés par des *subdélégués*, choisis par eux et auxquels ils transmettaient une partie de leur autorité et de leurs attributions.

Ces subdélégués, dans la circonscription qui leur était confiée, fournissaient à l'Intendant tous les renseignements utiles ; ils procédaient au tirage au sort et aux levées des miliciens. Ils avaient la direction et la police des chemins royaux, et enfin ils éclairaient l'Intendant sur la situation financière des taillables et surveillaient les collecteurs. C'étaient en quelque sorte des sous-préfets.

Leur traitement s'élevait à 2.000 livres environ et ils jouissaient de l'exemption de la taille et de divers autres privilèges.

Les subdélégués pouvaient s'adjoindre des collaborateurs, appelés *correspondants*, que l'Intendant nommait sur leur présentation et dont l'autorité s'exerçait sur un certain nombre de paroisses de la subdélégation.

Dès l'origine de ces subdélégations, c'est-à-dire vers le commencement du XVIIIe siècle, Besse devint le chef-lieu de l'une d'elles.

Le premier délégué, M. Ligier-Besseyre, remplit ces fonctions des premières années du XVIIIe siècle jusqu'en 1745. Son successeur fut un des membres de la famille Godivel, où cette charge resta jusqu'à sa suppression.

En 1786 ou 1787, la subdélégation de Besse fut supprimée et les 50 paroisses, comprises dans sa circonscription, furent réparties entre les subdélégations d'Issoire et de Clermont, qui eurent alors chacune un correspondant dans la ville.

D'après un mémoire de 1789, Besse aurait même été autrefois le chef-lieu d'une *élection* particulière.

En 1696, le montant de la taille à la charge de la ville

Digitized by Google

de Besse s'élevait à 5.200 livres et celui de la paroisse de Besse-en-Chandèze à 2.750 livres (1).

En 1738, la taille à la charge de la paroisse avait doublé et celle de la ville avait un peu diminué. Une délibération du 3 août de cette année porte : « que la taille imposée » dans la ville l'année 1738 se monte à 4.090 livres et » celle de la paroisse de Besse-en-Chandèze à 5.050 livres, » ces deux sommes jointes ensemble composant celle de » 9.040 livres » (2).

Cette délibération nous révèle l'état de gêne des habitants, les difficultés éprouvées pour le choix des consuls et la désertion de la ville par les familles les plus aisées, désireuses de se soustraire aux charges.

Les consuls exposent : « que cette ville de Besse, située » si avantageusement au pied et sur le passage des hautes » montagnes de la province, était, il y a peu d'années, » célèbre par son commerce et par le nombre des habitants » qui s'y adonnaient, par la commodité et la solidité des » bâtiments et magasins ; les villageois des paroisses et » tous ceux des montagnes y trouvaient le débit assuré de » leurs denrées et bestiaux et n'étaient pas obligés d'aller » au hasard et à grands frais chercher dans les lieux » éloignés des marchands, qui abusent souvent de l'em- » barras où se trouvent les étrangers, s'ils manquent leur » vente.

» Le commerce de cette ville est absolument tombé, » *plus de 40 familles* les plus commodes ont, depuis 12 » à 15 ans, transféré leur domicile ailleurs et plus de la » moitié des bâtiments sont réduits en masures.

» Par l'examen de la cause de ces malheurs, il a paru » qu'ils ont été causés par le fréquent retour de la charge » de consuls ou collecteurs ; la disette d'habitants oblige » de choisir les mêmes sujets tous les quatre ou cinq ans,

(1) Cohendy. Mém. hist.

(2) Arch. de l'auteur.

Digitized by Google

» et, si les choses continuent, on n'en trouvera plus de » solvables.

» Cette charge ne permet pas aux habitants de vaquer » à leur commerce et les portent à abandonner et à quitter » la ville et s'établir ailleurs. Cette désertion accable ceux » qui restent par la surcharge qui tombe sur eux.

» Les habitants de la paroisse, compris sur la collecte » de Besse-en-Chandèze se trouvent dans la même disette » de consuls solvables, et l'on s'est aperçu depuis quelques » années que la levée des deniers n'a pas été dans une » sûreté suffisante entre leurs mains, et divers particuliers » se plaignaient qu'ils n'ont pas fait endosser tout ce qu'ils » ont reçu.

» Les impositions de la ville sont établies sur la seule » industrie; celles de Besse-en-Chandèze sont établies eu » égard au fond d'héritages qui appartiennent presque » tous aux habitants de Besse ou à ceux qui ont abandonné » cette ville. »

Après cet exposé, le corps consulaire adresse une sup plique à l'Intendant pour obtenir la réunion des deux collectes, ce qui empêchera les villageois « de se soulager » réciproquement dans la répartition des tailles, de n'en » point prendre eu égard à leur industrie et de surcharger » les fonds et héritages.

» La taille étant plus justement répartie, le commerce » renaîtra et ceux qui se sont en allés et qui possèdent la » majeure partie des biens de la paroisse reviendront » reprendre leur commerce. »

J'ignore la suite donnée à cette supplique, mais ce qui est certain, c'est que la misère ne fit qu'augmenter.

En 1740, Massillon écrivait au cardinal de Fleury : « Le peuple de nos campagnes vit dans une misère affreuse, » sans lit, sans meuble : la moitié de l'année, quelques-uns » mangent du pain d'orge ou d'avoine, qui fait leur unique » nourriture. J'ai la douleur d'avoir ce spectacle devant » mes yeux, dans mes visites. Les nègres de nos îles sont

Digitized by Google

» plus heureux, car, en travaillant, ils sont nourris et
» habillés avec leurs enfants, tandis que nos paysans les
» plus laborieux du royaume ne peuvent avec le travail le
» plus dur et le plus opiniâtre avoir du pain pour eux et
» leur famille et payer leurs impositions. »

BOYER-VIDAL.

(A suivre).

Exposition de Clermont-Ferrand 1910

La Société des Amis de l'Université vient d'obtenir pour l'ensemble de ses publications : *Revue d'Auvergne* (1884-1910) ; volumes de mémoires, un GRAND PRIX.

Nous sommes heureux de porter à la connaissance de nos confrères, cette flatteuse distinction décernée par le Jury de l'Exposition (section Education et Enseignement), elle prouve en quelle haute estime notre Revue est tenue dans le monde scientifique.

Le Jury a en outre accordé, au titre de collaboration, une médaille d'or à M. Mathieu, ancien trésorier et vice-président de la Société ; une médaille d'or à M. Accarias, secrétaire général, archiviste ; une médaille d'argent à M. le docteur Charvilhat, pour ses intéressants travaux de préhistoire ; une médaille d'argent à M. Roubille, trésorier de la Société.

M. le docteur Gautrez, président de la Société, était membre du Jury (section d'Hygiène, d'Assistance et de Prévoyance sociale).

Digitized by Google

MÉLANGES

BIBLIOGRAPHIE

Jacques BARDOUX. — *Silhouettes d'Outre-Manche.* Paris, Hachette, 1909, in-12, XI-298 pages.

M. Bardoux connait admirablement les hommes et les choses d'Outre-Manche, et des livres comme celui qu'il vient de publier sur les principaux hommes politiques de l'Angleterre contemporaine peuvent être considérés comme des plus utiles et des plus instructifs pour nous autres Français. Il est impossible, en parcourant cette galerie, où M. Bardoux nous présente quelques-unes des plus hautes figures politiques de l'Angleterre, de ne pas faire une comparaison entre les hommes d'Etat anglais et les nôtres. Nous avons, sans doute, nous aussi, des travailleurs acharnés, des esprits avisés et fins, souples et déliés, aux vues larges et parfois généreuses ; mais quelle énorme différence de valeur morale entre les hommes de la Grande-Bretagne et la plupart de ceux d'ici !

L'Angleterre nous apparait dans ces courtes pages comme une véritable démocratie, mais comme une démocratie formée à l'école austère de l'esprit protestant, imbibée de christianisme, remplie du sentiment du devoir, de la responsabilité, de la dignité morale. A tous les étages de cette société robuste et saine, même noblesse d'âme, même respect du travail, même culte du droit, même amour passionné pour la grandeur de la patrie.

Le très honorable Arthur-James Balfour appartient à l'une des plus anciennes familles de l'Ecosse ; sa mère, restée veuve, se consacre à l'éducation de ses enfants et leur donne une solide culture religieuse et une instruction intellectuelle complète. Elle met de bonne heure son fils en contact avec la vie réelle, elle le présente aux fermiers de ses domaines, l'intéresse à leurs travaux et à leurs besoins. A douze ans, le jeune seigneur prononce son premier discours. Elève d'Eton et de Cambridge, il y fait de profondes études philosophiques. Quand il a perdu sa mère, sa sœur la remplace auprès de lui et veille sur la jeunesse studieuse et grave de ce frère adoré. En 1889, il publie son premier livre : *Bases de la croyance*, ouvrage de libre philosophie chrétienne. A vingt-cinq ans, il va occuper le siège de son père au Parlement ; lord Randolph Churchill le forme à la discussion politique ; son ironie mordante le

Digitized by Google

rend bientôt l'un des orateurs les plus écoutés de la Chambre haute. En 1902, il est premier ministre. Intellectuel d'une suprême distinction, parlant et écrivant un anglais merveilleux, musicien accompli, ce n'est cependant pas un tendre ; il reste fidèle au vieil idéal traditionaliste, c'est un conservateur, de la tête aux pieds ; il représente la Vieille Angleterre dans tout ce qu'elle a de plus fort et de plus respectable ; il n'est pas assez de son temps pour conquérir dans le pays une durable influence.

Le très honorable Herbert-Henry Asquith appartient aux classes moyennes. Il a, comme M. Balfour, son adversaire et son ami, reçu une forte éducation religieuse et classique, mais le tempérament de l'homme d'affaires s'est éveillé de bonne heure en lui ; à trente-quatre ans, sa réputation est assurée. Elu député aux Communes, il ne parle jamais sans remporter un succès éclatant. Très préparés et très pleins, ses discours ont parfois un peu de froideur aristocratique, mais ils s'échauffent sous l'influence des sentiments profonds qui l'animent : le culte de la grandeur anglaise et la conviction ardente de la nécessité des réformes sociales.

Le très honorable Joë Chamberlain appartient à une famille de petits commerçants de Cheapside ; mais fier des deux siècles d'activité des siens, il parle de « l'honneur commercial » de sa maison avec le même orgueil que le noble peut parler des hauts faits de ses ancêtres. Aîné de neuf enfants, il n'a pas reçu la haute culture des fils de grande famille. A seize ans, il prend place dans la boutique de cordonnerie de son père. A dix-huit ans, il est envoyé à Birmingham pour y diriger avec son oncle une fabrique de vis pour chaussures. Vingt ans plus tard, sa fortune est faite. S'étant jusqu'alors occupé de lui, il peut dorénavant s'occuper des autres, il a les loisirs et les ressources nécessaires à l'altruiste sérieux. Il songe aux ouvriers de sa ville, il fonde un club, des cours du soir, une Ecole du Dimanche ; il est président de la *Société pour l'amélioration de la jeunesse*. En récompense des services rendus à sa ville, il est élu membre du Conseil municipal de Birmingham, puis maire. Il transforme la cité. Il en fait une capitale aux larges places et aux rues splendides. Et quand la reconnaissance de ses compatriotes le fait entrer dans la vie politique, il apporte au service de son pays une grande puissance de volonté, le mépris des obstacles, la science profonde des intérêts du peuple anglais, et comme le parti libéral lui paraît avoir un idéal plus large et plus juste que le parti conservateur, il passe au parti libéral, sans que personne soit tenté de blâmer une évolution, inspirée par les sentiments les plus nobles et les plus désintéressés.

Digitized by Google

Le très honorable David-Lloyd George est fils d'artisan, mais un oncle clairvoyant et ambitieux, devine, de bonne heure, ses aptitudes intellectuelles et le destine, dès son jeune âge, à la vie publique. Encore presque enfant, David prend part aux discussions religieuses qui donnent au peuple gallois une vie spirituelle si intense. En 1884, il achève ses études et est avocat, il se fait le champion du celtisme gallois, il est bientôt l'un des chefs du parti libéral. Son profond sentiment religieux s'allie chez lui à la plus ardente imagination, et cette imagination, à son tour, demeure toujours dans le domaine du pratique et du possible. C'est, en somme, une très haute conscience, guidée par un instinct très sûr de la réalité. Il a travaillé au réveil de la conscience puritaine, il a mis partout la préoccupation morale à l'ordre du jour, il s'est fait le défenseur des églises dissidentes. Président du *Board of trade*, il dirige de grandes enquêtes économiques, et cherche aussitôt à mettre la loi au service des revendications ouvrières. Il prend parti pour les ouvriers contre les grandes Compagnies, et, en 1909, à quarante-six ans, il est chancelier de l'Echiquier.

Le très honorable John Burns, né à Battersea, en 1859, a connu dans son enfance les souffrances de la pauvreté. Sa mère a travaillé de ses mains et peiné durement pour gagner le pain de ses enfants. Il n'a pas eu le loisir de poursuivre en paix de longues études; à dix ans il est apprenti dans une fabrique de bougies. Un peu plus tard, il est apprenti ajusteur. Mais la curiosité intellectuelle s'éveille dans son âme; la *Vie de Charles XII*, de Voltaire, fait sur lui une impression profonde, il se promet d'être un homme d'énergie, comme le fut le roi de Suède; il travaille à faire de son corps un instrument solide et docile à la pensée, et la lecture de Stuart Mill le fait socialiste.

Au retour d'une laborieuse campagne dans la Nigeria, il se marie et dépense ses économies à parcourir avec sa femme la France, l'Allemagne et l'Autriche. Son voyage de noces n'est qu'une vaste enquête sociale; il rentre en Angleterre, décidé à se faire le champion des revendications ouvrières. Sa participation aux manifestations illégales de Trafalgar-Square (13 Nov. 1887), lui vaut une condamnation à trois mois de prison, mais précise dans son esprit le sens de la légalité. En 1888 il est élu membre du *County-Council*, de Londres, et fait réduire de 58 à 54 le total des heures hebdomadaires de travail dues par les jeunes ouvriers employés par le *County-Council*. Il entreprend de soustraire les ouvriers du Port de Londres à la tyrannie des grandes Compagnies, il déchaîne une grève formidable qui dure dix semaines; il se dépense sans compter, il prononce jusqu'à trente-six discours dans la même journée,

Digitized by Google

la grève finie, il a les cheveux blancs ; mais les ouvriers auront désormais un salaire qui leur permettra de vivre réellement de leur travail, et quand il devient ministre, ce lutteur de la grande bataille sociale, ce porte-étendard des rudes travailleurs, déclare solennellement à ceux qui l'ont élu, « que la voie des honneurs ne sera pour lui que le sentier du devoir ».

M. Bardoux nous esquisse encore beaucoup d'autres figures intéressantes. Celles-ci suffisent à nous montrer quelle intense vie morale règne en Angleterre, à tous les étages de la Société ; c'est la marque propre du génie anglais, c'est le secret de sa force et de sa grandeur, c'est, de tous les dons admirables qui le distinguent, le plus noble, le plus précieux, celui que rien au monde ne remplace et ne compense.

G. Desdevises du Dezert.

L'Imprimeur-Gérant : G. Mont-Louis

CLERMONT-FERRAND. — IMPRIMERIES G. MONT-LOUIS

Digitized by Google

LES RÉGIONS VOLCANIQUES

DU PUY-DE-DOME

(*Suite*)

ÉRUPTIONS PLÉISTOCÈNES DE LA LIMAGNE

1° Les volcans de Gravenoire et de Beaumont. — Au début du Pléistocène, sous l'influence des derniers tassements des synclinaux de la Limagne et de la Sioule, eut lieu un effort ultime de l'activité volcanique qui amena l'édification de cette chaîne si remarquable de volcans qu'on appelle la *Chaîne des Puys*, ainsi que celle d'une autre petite chaîne, située sur la rive gauche de la Sioule, et que j'ai désignée sous le nom de *Petite Chaîne des Puys* (1).

C'est l'époque où se forment également les volcans de la *Bannière*, près de Volvic, et dans la Limagne, les volcans si intéressants de *Gravenoire* et de *Beaumont*. Ces derniers, auxquels j'ai déjà consacré une étude détaillée (2), sont manifestement édifiés sur des failles, transformées en fractures volcaniques. Non seulement les laves sont sorties par ces fractures, mais elles ont également donné issue à des fumerolles (nombreux minéraux de fumerolles à Royat), à des sources thermales (sources de Royat, de Clermont, etc.) à des venues bitumineuses (Puy de l'Écorchade) et à des sorties d'acide carbonique (mofettes) (fig. 24 et 25).

(1) GLANGEAUD. La chaîne des Puys et la petite chaîne des Puys (*C. R. A. S.*, 4 et 18 février 1907, 4 mars 1907).

(2) GLANGEAUD. Monographie du volcan de Gravenoire, près Clermont-Ferrand. (Bull. *C. G. F.*, t. XII, 1900-1901, n° 82.)

Digitized by Google

Certaines de ces failles qui découpèrent les coulées du volcan de Charade en échelon, se traduisent, aujourd'hui, par des escarpements cristallins, contre lesquels butent les couches oligocènes.

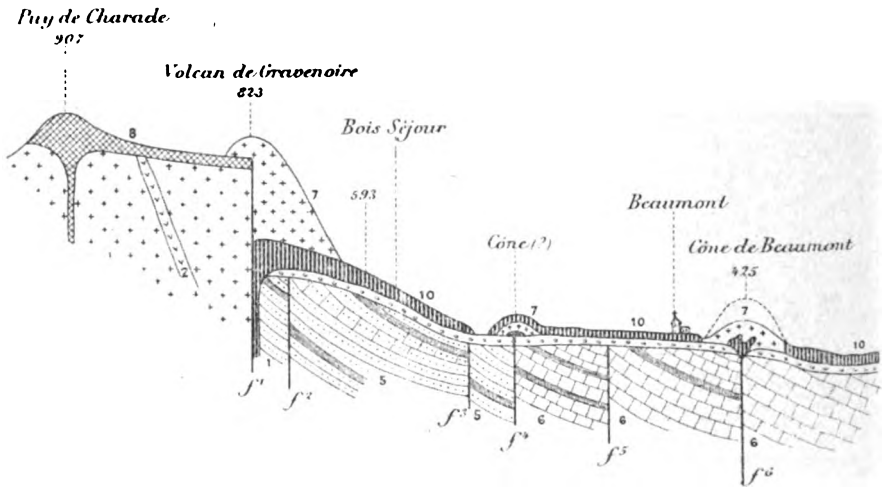

FIG. 24. — **Coupe à travers les volcans de Charade, Gravenoire et Beaumont**

1, Granite ; 2, Granulite ; 5, Arkoses et argiles sableuses à *Pot. Lamarcki* ; 6, Marnes et calcaires marneux à *Cypris*, *Lymnea Brongniarti* ; 7, cônes éruptifs (scories) ; 8, Coulée du volcan de Charade sectionné par la grande faille *f*, de la Limagne, mettant en contact le granite et l'oligocène et par laquelle sont sorties les laves de Gravenoire ; 10, coulées de basalte ; 11, Alluvions pléistocène inférieur. Le tertiaire est découpé par les failles f^1, f^6, dont quelques-unes sont volcaniques (f^1, f^2, f^6). C'est sur la faille f^6 qu'est situé le volcan de Clermont (voir fig. 2), et c'est par cette fracture que sortent les 19 sources minérales de cette ville.

Les coulées des volcans les plus récents de la Limagne (Gravenoire et Beaumont) reposent sur des alluvions renfermant des restes de *Bos* et d'*Equus* (Beaumont) et surplombent les alluvions Pléistocène supérieur de l'Allier de 30 mètres environ (Alluvions des Gravanches à *Elephas primigenius* (Mammouth), *Rhinoceros tichorhinus*, *Cervus tarandus* (Renne), *Bos primigenius*, *Equus caballus* (Pommerol).

Le front de ces coulées est à 60 mètres environ au-dessus du niveau actuel (V. schéma, fig. 30). Ces cou-

Digitized by Google

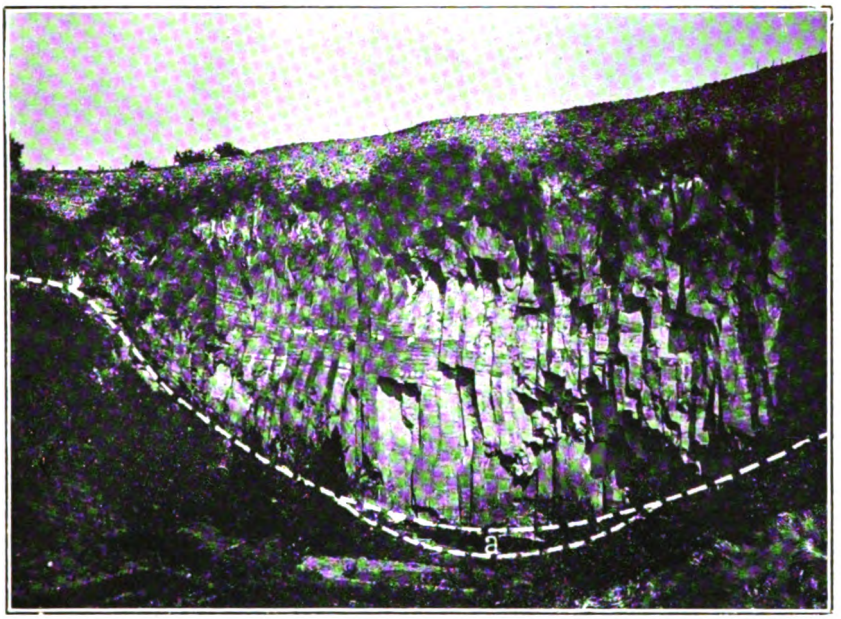

FIG. 1. — **Comblement d'une vallée pléistocène par la coulée du volcan de Montjoli, près de Beaumont**

(Carrière Mourlevat, à Saint-Jacques, près Clermont)

Cette photographie est extrêmement intéressante, en ce qu'elle montre, sous le pointillé, le profil transversal du thalweg de la vallée pléistocène, constitué par des calcaires et des calcaires marneux à Lymnées *(L. Brongniarti)*. Au bas du thalweg, on aperçoit les alluvions α qui recouvrent le fond de la vallée et le ruisseau, qui continue à couler en tunnel, sous la nappe de basalte prismé, de plus de trente mètres de haut. Le basalte a non seulement comblé la vallée mais a débordé latéralement sur les flancs.

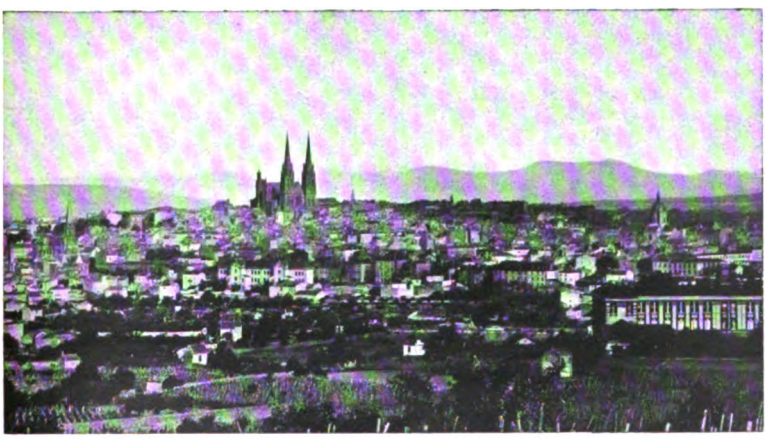

FIG. 2. — **Clermont-Ferrand** bâtie sur un ancien cône volcanique érodé et surbaissé. Au loin les collines de la Limagne.

Digitized by Google

Digitized by Google

lées forment, aujourd'hui, des plateaux cultivés dominant les vallées qui se sont creusées latéralement de 20 à 25 mètres.

Un des points les plus intéressants au point de vue de la reconstitution des anciennes vallées dans lesquelles se sont épanchées ces coulées est l'ancienne carrière de Saint-Jacques, près de Rabanesse, située dans la propriété de M. Mourlevat.

La coulée du cône de Montjoli, près Beaumont, qui s'est étendue dans la vallée du Pléistocène inférieur a non seulement recouvert les alluvions qui tapissaient le fond de cette vallée, mais elle a rempli et moulé cette vallée en rubéfiant fortement les marnes et calcaires marneux oligocènes à *Lymnea Brongniarti*, qui constituaient le thalwelg transversal et, par suite de son abondance, a même débordé, en certains points, par dessus ce dernier.

La carrière dont je viens de parler offre ainsi une section transversale schématique de l'ancienne vallée remplie par la coulée (Planche VI, fig. 1). Il n'est pas jusqu'au ruisseau qui coulait au fond de cette vallée pléistocène qui n'ait été conservé. Il circule encore, en tunnel, au milieu des alluvions, sous la nappe basaltique admirablement prismée de 30 mètres de haut. Le ruisseau qui chemine ainsi sous la coulee servait jadis à l'alimentation du Clermont de l'époque romaine *(Augustanemetum)*. Il donne naissance à l'extrémité de la coulée à des sources abondantes qui sortent dans la propriété de M. Lecoq, à Loradoux. Ce point, aux portes de Clermont, est si typique que je conseille fort aux géologues et aux géographes d'aller le visiter. L'aimable propriétaire se fait un plaisir de le faire admirer.

2° Le volcan de Clermont-Ferrand

Tufs basaltiques. Sources minérales. — Beaucoup de choses inexactes ont été dites sur le soubassement de la ville de

Digitized by Google

Clermont-Ferrand. Le sous-sol, en effet, n'affleure nulle part, sauf à Saint-Alyre. Partout ailleurs, s'étendent les habitations ou un terrain de remblayage masquant les affleurements.

La ville de Clermont est bâtie en partie sur une butte appelée Plateau Central, à contour émoussé, dominant la plaine de la Limagne proprement dite, de plus de 50 mètres et les alentours immédiats (place de Jaude, de 25 mètres environ.

J'ai tenu à m'assurer de la nature du sous-sol du Pla-

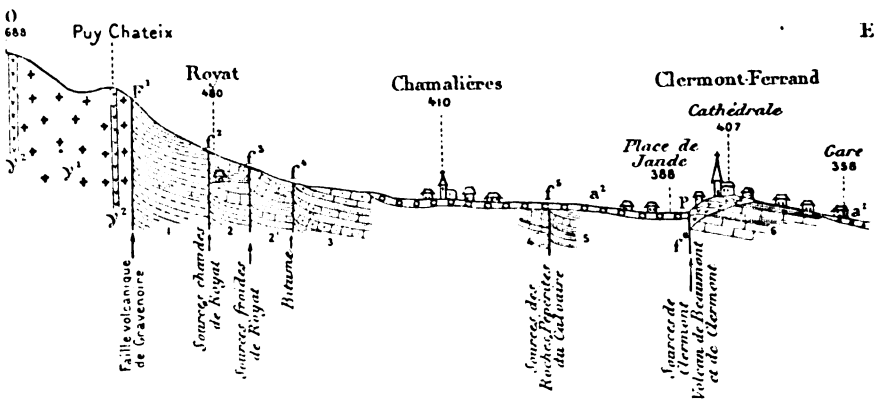

FIG. 25. — **Coupe Est-Ouest du bord occidental de la Limagne de Royat à Clermont**

Série de failles Nord-Sud dénivellant successivement l'oligocène (Stampien) des bords vers du l'axe synclinal de la Limagne. A comparer à cet égard avec les coupes fig. 8 et 18. Les couches sont fortement rebroussées contre les failles (70°) qui ont été ou sont encore, les unes volcaniques, les autres hydrothermales.

γ_1 Granite ; γ^2 Granulite ; 1. Série de sédiments détritiques, arkoses épaisses, alternant par places avec des lits argileux, argilo-sableux et des grès calcaires ; 2. 2^1 Arkoses et à la partie supérieure grès fin et grès calcaires à *Pot. Lamarcki* ; 3. Alternance de grès fins et de calcaires marneux à *Cypris* ; 4. 5. Marnes et calcaires marneux à *Lymnea Brongniarti* ; 6. Calc. marneux, marnes et calcaires à *Helix Ramondi* ; P. Tufs volcaniques agglutinés formant le Plateau central clermontois ; a^2 alluvions récentes.

teau Central en visitant de nombreuses caves (plus de 50), creusées à des profondeurs de 10 à 16 mètres en terrain solide et ayant deux, trois et même quatre éta-

Digitized by Google

ges superposés. Ces caves, excellentes pour la conservation du vin et la bonification des fromages de Saint-Nectaire, sont très recherchées par les vignerons et les fabricants de fromages. Elles sont fort intéressantes pour les géologues.

Il existe un abrupt assez marqué du cône volcanique vers l'Ouest ; la pente est plus douce à l'Est. Deux ruisseaux (Tiretaine) coulent au Nord et au Sud dans la direction de la Limagne. Cette différence d'aspect des divers quartiers de la ville est due à des causes géologiques. D'abord, une grande fracture Nord-Sud sépare, à l'Ouest, la partie haute de la partie basse.

Cette faille, *importante*, est jalonnée par 19 sources minérales qui s'étendent du Nord au Sud, depuis Saint-Alyre jusqu'aux Salins. Tout le territoire, situé à l'Ouest de la faille, était jadis marécageux et couvert d'une végétation aquatique. L'eau des sources minérales a incrusté les végétaux de carbonate de chaux (aragonite) et a formé un travertin assez épais s'étendant à l'Ouest du Théâtre, notamment sous la place de Jaude et la rue Blatin. On a recouvert ce territoire de matériaux divers pour l'assainir et pouvoir bâtir, mais il est constitué dans la profondeur par un sous-sol imprégné d'eau minérale et d'acide carbonique, qui sort en maints endroits, de sorte qu'il n'est pas possible d'y établir des caves convenables.

La partie élevée de la ville, à l'Est de la faille, comprend, au contraire, un sous-sol solide, formé par une roche appelée improprement *pépérite*. Or, si cette roche a une certaine similitude avec les pépérites vraies de Gergovie, du Puy de Mur, etc., elle s'en éloigne par un grand nombre de caractères.

Cette soi-disant pépérite est un *tuf volcanique* résultant de l'agglomération de projections volcaniques, *nettement stratifiées*, mélangées à de nombreuses roches du soubassement (calcaires, arkoses, galets de quartz, cristaux de feldspath, galets de granite, de granulite, de ker-

Digitized by Google

santite, de gneiss, etc.), de taille variable, anguleux et parfois roulés. Les blocs de calcaires ressortent en blanc sur le fond noir de la roche et contribuent à former une curieuse mosaïque sur les parois des caves.

De nombreux grains de quartz sont également abondants dans certains lits. Le pendage général des couches est Ouest-Est, mais on trouve, par endroits, des pendages vers le Nord ou vers le Sud et une stratification entrecroisée.

L'épaisseur de ce tuf, au droit de la rue de l'Hôtel-Dieu est de plus de 20 mètres; et de plus de 25 mètres près de la cathédrale. Partout, il offre le caractère général indiqué plus haut. On peut dire que ce sont des projections volcaniques aériennes, plus ou moins agglutinées sous forme de *tufs*, qui constituent une notable partie du sous-sol clermontois.

Les éléments si variés qui accompagnent les éléments volcaniques (cendres, lapillis, scories basaltiques) proviennent, les uns de la profondeur ou du sous-sol immédiat sur lequel repose, par places, le tuf volcanique. Ce dernier est, en effet, formé d'alluvions à galets de roches cristallines, provenant de la région des Puys (granite, granulite, cristaux d'orthose, etc.).

Les pouzzolanes sont soudées intimement aux blocs de calcaire, au granite, plus ou moins rubéfiés, arrachés de la profondeur.

La butte de Clermont constitue donc, contrairement à ce qu'on pensait, le *reste d'un cône volcanique relativement récent, probablement Pléistocène inférieur*.

Le volcan n'a fourni vraisemblablement que peu de projections, et celles-ci offrent ce que j'ai appelé le *faciès de ramonage*, c'est-à-dire une réunion d'éléments volcaniques avec de nombreux éléments de la profondeur, qui ont été projetés hors de la cheminée, dans laquelle ils faisaient saillie, en même temps que les éléments volcaniques. Lorsque la cheminée d'un volcan n'est plus obstruée,

Digitized by Google

qu'elle a été, en quelque sorte, ramonée en général par les premières éruptions, il n'y a plus que rarement des roches de profondeur.

Où se trouvait la *cheminée* du volcan? Il est facile de comprendre que cette cheminée était une portion élargie de la faille par laquelle sortent encore les sources de Clermont. Il est logique de le supposer et le pendage général Ouest-Est rend cette supposition vraisemblable. Clermont est donc installée sur un *ancien cône volcanique*, décapité en grande partie par l'érosion et dont les éléments sont fortement agglutinés sous forme de tuf.

Les premières éruptions s'étendirent, à l'Est, sur des marnes et calcaires marneux à *Cypris* et à *Lymnea Brongniarti* qui affleurent au delà du cours Sablon, vers le Petit Lycée et la Gare, et à l'Ouest, dans les parties basses, sur des alluvions plus ou moins torrentielles provenant de la Tiretaine de cette époque.

On observe ces alluvions en plusieurs endroits de la ville, sous les pépérites, notamment dans les caves de l'Hôtel-Dieu. Ce sont les galets de ces alluvions qui se retrouvent en partie dans les projections tuffacées.

Les caves de l'Hôtel-Dieu sont des plus intéressantes et méritent d'être signalées. Les galeries qui s'étendent à 14 mètres de profondeur, en partie sous la rue de l'Hôtel-Dieu, vers la Préfecture, n'ont pas moins de 500 mètres de long. On relève sous l'Hôtel-Dieu la coupe suivante, de haut en bas :

d. — 10 mètres. Tufs bien stratifiés avec nombreux blocs de calcaire anguleux, rubéfiés.

c. — 1 mètre 50. Tufs avec des blocs de calcaire, d'arkose, granite, granulite et quartz.

Dans cette couche, on a trouvé un bloc de granite de près de 2 mètres cubes, qui paraît avoir été seulement roulé. On a recueilli également un tronc d'arbre dans les caves, en un point que je n'ai pu déterminer. Ce tronc d'arbre appartient à M. le Dr Dourif.

Digitized by Google

b. — 2 mètres. Projections fines, noires, à stratification entrecroisée, grains de quartz, et cristaux de feldspath un peu roulés.

a. — Enfin, sur 0 mètre 60 s'étendent des sables fluviatiles micacés à nombreux grains de quartz.

Les couches *c*, *d* sont nettement volcaniques.

Les couches *a*, *b*, sont très hétérogènes, et leurs éléments montrent qu'ils ont été remaniés par l'eau.

A St-Alyre, près de la source pétrifiante, les couches pépéritiques sont remaniées.

Lecoq dit avoir trouvé une molaire d'éléphant dans la *pépérite* du faubourg de Fontgiève, ainsi que divers fragments du même animal. Le docteur Pommerol pensait que cette dent appartenait à l'*Elephas primigenius*. Il n'est pas possible de dire si ce document paléontologique a été extrait du tuf volcanique lui-même, ou des sables sous-jacents ou des parties remaniées de ces formations.

Quoiqu'il en soit, il est fort vraisemblable que le *volcan de Clermont* date du début du Pléistocène, puisque le relief du sol sur l'emplacement de la ville ne comprenait qu'une faible éminence de calcaires marneux et de marnes au pied de laquelle on a trouvé, *au niveau actuel* de la Tiretaine, des alluvions sur lesquelles reposent une partie des tufs.

Tufs basaltiques. (= Brèches basaltiques = Piperno). — J'ai examiné au microscope polarisant un grand nombre de plaques des *tufs basaltiques* de Clermont-Ferrand.

Leur caractère général est le suivant : A *l'œil nu*, la roche se montre composée de fragments anguleux, réunis et agglutinés par un ciment jaunâtre ou grisâtre généralement calcaire.

Les fragments comprennent des morceaux d'une roche basaltique très vitreuse (tachylite), de grosseur variable, généralement pisiformes, parfois plus fins. Rarement on trouve de plus gros fragments *scoriacés*. Ils représentent

Digitized by Google

des cendres basaltiques, des pouzzolanes et des scories. Ils sont mélangés à de nombreux grains de quartz, de feldspath, à des fragments anguleux (plus rares) de gneiss, de granulite et de granite. J'y ai même observé des kersantites. On aperçoit aussi dans certaines couches des fragments de calcaires et de marnes, non rubéfiés, de la grosseur du poing et même de la tête.

Parfois cet ensemble n'offre que peu ou pas de ciment et la roche est peu cohérente. Généralement, tous les éléments dont je viens de parler sont unis par un ciment jaunâtre calcaire ; la roche offre alors une plus grande consistance.

Au microscope, les fragments de basalte se montrent très vitreux ; ils offrent des éléments de première consolidation : augite et olivine, mais de très rares microlites d'augite et de labrador, noyés dans un verre volcanique opaque. L'olivine est parfois transformée en calcite. Ce sont là des fragments de laves qui ont été brusquement refroidies dans leur projection aérienne.

Les fragments de quartz et de felspath ne sont pas roulés et n'offrent pas de trace de métamorphisme. Il en est de même de la granulite, du granite et de la kersantite.

Le ciment est constitué, quand il existe, par un *agrégat* calcaire, de couleur jaunâtre, peu transparent, présentant une multitude de points brillants qui sont généralement des cristaux de calcite.

En lumière naturelle ainsi qu'en lumière polarisée, on peut isoler chacun de ces fragments de calcaires marneux réunis par une cinérite devenue également calcaire.

Ces roches constituent donc des *projections aériennes* plus ou moins soudées ensemble, formées d'éléments basaltiques (cendres, lapillis, scories, cristaux d'olivine et de hornblende) mélangées aux roches qui ont été arrachées au soubassement (granite, schistes variés, quartz, feldspath, marnes et calcaires marneux) et qui sont cimentées par des

Digitized by Google

cinérites altérées, décomposées et des fragments de calcaires et de calcaires marneux.

Elles rappellent beaucoup les *brèches basaltiques* du Saut de la Pucelle, celles du bassin du Puy, des rochers Corneille et Saint-Michel, étudiées par M. Boule. Certains échantillons examinés au microscope sont absolument identiques.

A part la nature des éléments, ces tufs sont très semblables également aux *pipernos* des volcans du Latium, notamment à ceux de Marino, près de Rome.

Il est donc fâcheux qu'il y ait trois noms pour désigner des formations analogues. On devrait donner le nom général de *tufs basaltiques* aux projections volcaniques mélangées à des roches de soubassement et conserver le nom de *brèches* aux formations hétérogènes mais essentiellement volcaniques comme celles du Cantal, ayant plus ou moins coulé à partir d'un cratère.

La faille de Clermont est volcanique et hydrothermale. Sources incrustantes. Volcans de Beaumont. — Je viens d'indiquer que les dix-neuf sources de Clermont s'alignent sur la faille sensiblement Nord-Sud qui a été transformée, par places, en une cheminée volcanique ayant donné issue aux éléments du tuf volcanique constituant la partie haute de cette ville. Cette faille se poursuit au Nord et au Sud, sur plus de 20 kilomètres. Elle est parallèle dans son ensemble à la grande faille qui a donné naissance à l'escarpement cristallin occidental de la Limagne.

Les sources de Clermont sont des sources froides. Certaines sont utilisées comme boissons. Les sources de Saint-Alyre, dites *pétrifiantes*, sont des sources *incrustantes*, comme la plupart des sources de la Limagne et celles de Saint-Nectaire.

Après dégagement d'acide carbonique, elles laissent déposer à l'air du carbonate de chaux, sous forme d'aragonite, qui recouvre les objets sur lesquels on fait couler

Digitized by Google

l'eau. L'acide carbonique est utilisé pour la fabrication des limonades.

La faille de Clermont se prolonge au Sud dans la direction de l'ancien volcan de Beaumont, dont le cône éruptif a été en grande partie détruit par la main de l'homme, pour l'utilisation des scories et des pouzzolanes.

Il y a donc eu deux volcans édifiés sur la faille dont nous parlons, faille qui se poursuit plus au Sud vers le mont Rognon.

D'autre part, cette faille se prolonge au Nord : c'est elle qui sépare les Puys de Var et de Chanturgue, des Côtes de Clermont et qui a amené l'affaissement des premières collines par rapport aux secondes. J'ai dit plus haut (fig. 7) que cette faille était nettement soulignée, en outre, par la topographie et qu'elle se poursuivait, en outre, vers Châteaugay où elle est jalonnée par des filons de basalte, des venues de bitume (v. p. 162 et fig. 8 et 9) et les pépérites de Châteaugay. Peut-être même a-t-elle servi à l'époque miocène à la sortie des laves du plateau de Châteaugay. On a donc là une fracture extrêmement remarquable, puisqu'elle est *volcanique*, *hydrothermale*, et qu'elle a une importance *orographique* assez considérable. L'affaissement de 50 mètres des voussoirs de Chanturgue et du Puy de Var et ceux du mont Rognon durent sans doute contribuer à amener l'édification des volcans de Clermont et de Beaumont.

Il serait fort intéressant de suivre pas à pas et d'étudier de la même façon toutes les autres failles de la Limagne.

Le Puy de Crouelle.

Cette petite colline isolée qui se dresse, en pleine Limagne, à 4 kilomètres à l'Est de Clermont, a exercé depuis plus de deux siècles la sagacité de nombreux naturalistes: Poulett-Scrope, Lecoq, etc. On a supposé qu'elle repré-

Digitized by Google

sentait un volcan oligocène, mis en relief par l'érosion. De loin, elle a, en effet, la forme d'un petit cône volcanique régulier, s'élevant de 80 mètres environ au-dessus de la plaine. Plus près, elle apparaît irrégulière et son aspect varie suivant les points d'où on l'observe.

Elle comprend une partie supérieure volcanique reposant sur un socle de calcaires stampiens assez durs, dans lesquels je n'ai trouvé que des fossiles mal conservés (Hélix). La ligne de séparation des deux formations est très irrégulière ; elle descend assez bas au Nord et au Sud, et se relève à l'Ouest et à l'Est.

La partie volcanique, qui a en moyenne de 40 mètres à 60 mètres de hauteur, est constituée par une roche très variable dans son aspect, que l'on a appelé *pépérite*. C'est un *tuf volcanique*, résultant de la soudure des éléments de projections variées, qui sont en général nettement *stratifiées*, et en couches sensiblement parallèles.

Je n'ai pas observé de métamorphisme au contact des tufs et des calcaires de la base qui sont presque partout horizontaux, ou faiblement inclinés.

Les éléments du tuf comprennent des fragments de basalte aigus, réunis par un ciment généralement cinéritique devenu calcaire secondairement. Certains fragments atteignent la grosseur du poing et même de la tête. Ils sont fortement scoriacés et sont constitués par un basalte compact, un peu vitreux, riche en augite et surtout en olivine rubéfié.

On y observe aussi des cristaux d'augite, des fragments cuits de calcaire du soubassement, assez rares, ainsi parfois que des fragments de quartz plus ou moins roulé et des schistes cristallins.

La roche constituant la partie volcanique représente donc des tufs volcaniques agglutinés assez fortement. Certains lits sont formés de fragments de la grosseur d'une noix, comme les pouzzolanes, d'autres sont plus fins, et

Digitized by Google

véritablement cinéritiques; enfin quelques-uns renferment des éléments de plus grande taille.

L'allure des couches est variable, mais on peut observer que toute la partie supérieure de la colline est formée par

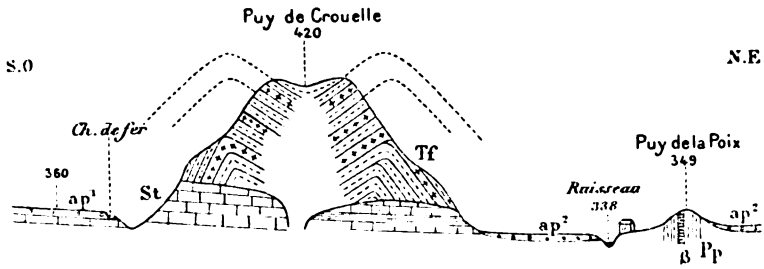

Fig. 26. — **Coupe N.-E. S.-O. à travers les Puys de Crouelle et de la Poix.**

$$l = \frac{1}{25.000} \; ; \; h = \frac{1}{3.000}$$

St Calcaires compacts à Helix sp. avec marnes (Stampien); ap^1 Alluvions Pléistocène inférieur; ap^2 Alluvions pléistocène supérieur, avec faune de l'âge du Renne; Tf. Tufs volcaniques de projection. On a marqué en pointillé la partie du cône qui a dû être enlevée par l'érosion; β Basalte; Pp Pépérites.

des couches qui *plongent vers l'intérieur* du cône; celles du Nord vers le Sud, celles de l'Ouest vers l'Est, celles du Sud vers le Nord. Il n'y a pas de doute que cette disposition ne représente celle de la partie supérieure d'un cône volcanique. A la base, les couches ont une tout autre allure, elles sont fortement redressées sur tout le pourtour et s'appuient sur les flancs du cône avec *un plongement en dehors*, qui est l'inverse de celui des couches supérieures. On peut expliquer cette disposition de deux façons: ou bien en supposant que ce sont des projections qui, secondairement, ont été remaniées et ont ruisselé sur les flancs, comme cela se produit dans tous les cônes formés d'éléments meubles, ou bien qu'elles représentent les restes des couches de projections de la base d'un cône à

Digitized by Google

double pente. La partie supérieure du cône et la base auraient seules été respectées par l'érosion et une notable partie de la colline volcanique aurait par contre disparu.

Je ne crois pas que des vagues fouettées par le vent aient pu donner naissance aux prétendues cavités et aux gradins des flancs Sud-Ouest, dont parle Lecoq. L'eau atmosphérique et l'action éolienne produisent de semblables effets.

Et d'ailleurs, si les vagues avaient pu atteindre la partie supérieure du volcan constitué par des matériaux meubles, elles l'eussent complètement fait disparaître.

Il faut signaler encore, au pourtour, de nombreux points où l'on observe des dépôts qui se ravinent mutuellement. C'est encore là une disposition fréquente sur les flancs des cônes volcaniques.

En résumé, le Puy de Crouelle représenterait vraisemblement le reste d'un *cône volcanique à double pente*, dont il ne resterait que la partie supérieure et une partie de la base.

En maints endroits et à toutes les hauteurs, apparaissent des suintements de bitume, surtout abondants en été, où ils simulent de petites coulées en miniature. Il y a eu aussi, principalement au Nord et au Nord-Est, des venues siliceuses et formation de *calcédoine*.

Quel est l'âge de ce volcan? Il a dû s'édifier vraisemblablement à la fin du Pliocène supérieur ou au début du Pléistocène, alors que l'Allier coulait presque à sa base immédiate. C'est la conclusion à laquelle a été conduit également M. Giraud. Les alluvions Pléistocène inférieur forment, en effet, à l'Ouest, une terrasse recouverte par la coulée du volcan de Beaumont (cf. Monographie du volcan de Gravenoire), terrasse qui est à 15 mètres environ au-dessous de la partie volcanique du Puy de Crouelle. En outre, les alluvions Pléistocène supérieur (Gravanches),

Digitized by Google

à faune de l'âge du Renne, étudiées par Pommerol, à *Elephas primigenius*, *Rhinoceros tichorhinus*, *Cervus tarandus*, *Bos primigenius*, *Equus caballus*, etc.), sont à une altitude bien inférieure (335). Le volcan de Crouelle serait sensiblement du même âge que les volcans de Clermont, Gravenoire et Beaumont ou à peine plus ancien.

Le Puy de la Poix.

Source salée et sulfurée sodique. Bitume. — Le Puy de la Poix n'est qu'une petite butte de 5 à 6 mètres de haut, située à quelques centaines de mètres au Nord-Est du Puy de Crouelle. Elle apparaît à peine dans la plaine, mais elle est fort intéressante au point de vue géologique et minéralogique.

Elle comprend une partie axiale, résistante, formée par

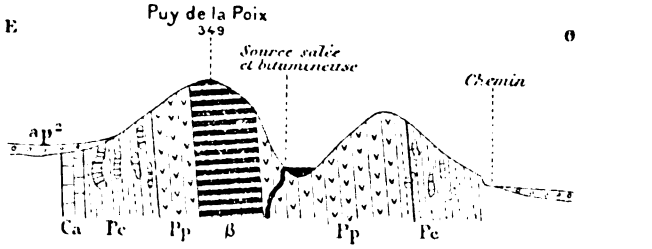

Fig. 27. — **Coupe E.-O. à travers le Puy de la Poix.**

β Basalte compact décomposé, grumuleux ; P*p* Péperites ; P*c* Péperites avec blocs de calcaires cuits ; C*a* Calcaire siliceux redressé ; *aps* Alluvions pléistocène supérieur.

un dyke de basalte décomposé, de direction Nord-Ouest, d'environ 5 mètres d'épaisseur, renfermant de grands cristaux d'augite. Il est doublé sur ses flancs d'une gaine

Digitized by Google

de pépérites très fines, très basaltiques, auxquelles il passe insensiblement, pépérites redressées aussi presque verticalement, enveloppées à leur tour de pépérites avec îlots de calcaires cuits assez volumineux.

Sur le flanc Nord-Est, on voit ensuite affleurer du calcaire siliceux modifié, puis du calcaire compact stampien, analogue à celui qui constitue la base du Puy de Crouelle.

On est là en présence d'une cheminée de volcan (neck) presque complètement arasé. Le filon de basalte représente la fente éruptive, et les pépérites les divers états du calcaire modifié par le basalte.

Si le Puy de Crouelle était érodé jusqu'à sa base, de la même façon, il est certain que l'on trouverait à sa partie interne une disposition de couches analogues. Le Puy de la Poix représente donc un volcan presque complètement démantelé; tandis que le Puy de Crouelle ne l'est qu'à moitié.

La destruction du Puy de la Poix tient vraisemblablement à ce qu'il s'est édifié dans une partie basse et que l'Allier ayant pu directement l'attaquer, et entraîner ses éléments les plus résistants, il n'est resté que la partie centrale la plus dure.

C'est à quelques mètres de la partie axiale, dans la couche des pépérites compactes, que sort une source des plus remarquables, *la plus remarquable de la Limagne*. Le chemin d'ascension de cette source est formé par la paroi de l'ancienne cheminée volcanique qui laisse échapper à la fois de l'eau minérale, du bitume, du pétrole et de l'acide sulfhydrique.

Ledru, Nivet, Delarbre, Bouillet, Lecoq, etc., se sont occupés de la composition chimique de la source du Puy de la Poix et de son débit.

Digitized by Google

Voici les proportions des substances gazeuses et des sels contenus dans un litre d'eau de cette source, analysée par Lecoq :

Acide carbonique	1 gr. 5140
Acide sulfhydrique	0 gr. 0166
Azote et oxygène	0 gr. 0420
Bicarbonate de soude	traces
Bicarbonate de magnésie	0 gr. 235
Bicarbonate de fer	0 gr. 18
Bicarbonate de chaux	2 gr. 890
Sulfate de soude	7 gr. 948
Chlorure de sodium	70 gr. 917
Chlorure de potassium	traces
Chlorure de magnésium	0 gr. 571
Sulfure de sodium	0 gr. 386
Soufre et silice	traces
Bitume et matières organiques	0 gr. 152
Perte	0 gr. 259
Total des sels par litre d'eau	83 gr. 540

On ne manquera pas d'être frappé des caractéristiques de cette eau minérale qui renferme l'énorme proportion de 70 gr. 917 de chlorure de sodium et de 7 gr. 948 de sulfate de soude par litre. Aucune des sources des régions volcaniques de l'Auvergne n'offre une teneur en sels aussi élevée.

La proportion de chlorure de sodium et de sulfate de soude devrait la faire utiliser dans certaines applications thérapeutiques, bien qu'elle n'atteigne que le tiers de la minéralisation de celles de Salies-de-Béarn et de Biarritz-Briscous.

En revanche, elle renferme une quantité de sulfure de sodium cinq fois plus considérable que la source la plus sulfurée sodique (S. Bayen, de Bagnères-de-Luchon).

Il est intéressant de constater, par contre, la faible teneur de bicarbonate de soude qui est cependant le sel dominant

Digitized by Google

de toutes les eaux minérales de la Limagne (Vichy, Royat, Saint-Nectaire).

Toutes ces particularités font à la source du Puy de la Poix, une place absolument à part, parmi les eaux de l'Auvergne.

Il y a 40 ans, cette source avait un débit notable atteignant plusieurs milliers de litres ; aussi l'acide sulfhydrique qui s'en dégageait en rendait-il l'abord difficile ; aujourd'hui, et nous le regrettons vivement, elle a presque complètement disparu, par suite de l'abandon des travaux effectués pour la capter.

La venue au jour, par une *même et ancienne cheminée* volcanique, d'eau minérale, chargée de sels, parmi lesquels domine le chlorure de sodium, accompagnés d'acide carbonique, d'acide sulfhydrique et de substances organiques, tel que le bitume, conduit à penser que les sources minérales ont une origine profonde, ainsi que l'ont montré les travaux si suggestifs d'Armand Gautier (1) et, que dans le cas particulier qui nous occupe, il n'est pas douteux qu'on se trouve en présence des dernières manifestations de l'activité volcanique (fumerolles) du volcan pléistocène de la Poix.

Formation de minéraux. — M. Gonnard a signalé dans les dépôts laissés par la source, les espèces minérales suivantes, dont deux trouvées par Julien :

Soufre	Calcite
Pyrite	Giobertite
Calcédoine	Gypse
Mésotype	Sel gemme.

Cette dernière substance disparaît sous l'influence des eaux pluviales La giobertite serait, pour M. Lacroix, de

(1) Armand Gautier. La Genèse des eaux thermales et ses rapports avec le volcanisme (*Ann. des Mines*, Mars 1906, p. 316).

Digitized by Google

l'*ankérite* Co^3 (Ca. Mg. Fe. Mn.). Il y a donc là une association de huit espèces minérales (sans compter le bitume et le pétrole).

La calcédoine ne se trouve qu'en petits globules gris-bleu associés aux cristaux de giobertite. L'ensemble de ces espèces dénote des *formations de fumerolles* volcaniques, qui, ici, sont bien développées, et plus abondantes qu'ailleurs, parce que l'on se trouve près de la cheminée d'un volcan *relativement récent*.

Il est vraisemblable que ce volcan était de l'âge du Puy de Crouelle et que l'on observerait probablement dans ce dernier les mêmes phénomènes si le cône volcanique n'en masquait la sortie.

Les venues assez abondantes de bitume sur le pourtour de ce puits, ainsi que la calcédoine, en sont une preuve assez manifeste.

Puy de la Sault, Lussat, Malintrat. — Ces trois buttes volcaniques situées, la première, à quelques centaines de mètres du Puy de la Poix, les autres un peu plus au Nord-Est, se présentent dans des conditions géologiques assez analogues à celles du Puy de la Poix. Elles laissent sourdre également de l'eau salée, de l'hydrogène sulfuré et du bitume, en abondance telle, qu'on a essayé de l'exploiter concurremment avec celui des mines de Pont-du-Château,

District bituminifère. — Si l'on envisage les points de sortie du bitume dans la Limagne, on voit qu'ils sont concentrés dans la région comprise entre le Pont de Longue, Cournon, Dallet, Pont-du-Château, Courcour, Puy de Crouelle, l'Escorchade, près Royat, Cebazat, Lussat et Malintrat. C'est sur ce territoire qu'eurent lieu les dernières éruptions volcaniques de la Limagne, à l'époque Pléistocène.

Il n'est pas douteux que les éruptions volcaniques fussent en relation avec les derniers tassements de cette région,

Digitized by Google

surtout localisés dans la partie septentrionale, et que les dégagements de bitume et d'acide carbonique représentent l'épisode ultime des fumerolles.

PÉTROGRAPHIE DES LAVES DE LA LIMAGNE

Nous avons vu que la Limagne était une région beaucoup plus complexe qu'on ne le supposait au point de vue de la genèse et de l'âge de ses divers volcans, que l'on croyait jadis presque tous édifiés au Pliocène supérieur et dont la formation s'étend, ainsi que je l'ai montré, à sept périodes s'étageant du Miocène inférieur au Pléistocène.

A ce point de vue, la Limagne devient donc une *région volcanique type* des plus intéressantes.

De même aussi les recherches de MM. Michel Lévy, Lacroix et très récemment celles de MM. Giraud et Plumandon, dans la Comté, ont ajouté un nouvel intérêt aux volcans de la Limagne, en montrant l'existence d'un plus grand nombre d'espèces qui s'augmenteront peut-être encore.

Les laves de la Limagne comprennent les types suivants :

1. *Limburgites* (Montaudou) ;
2. *Basaltes* (Gergovie, les Côtes, Châteaugay, La Serre, etc.) ;
3. *Dolérites* (Le Broc) ;
4. *Dolérites néphéliniques* (St-Sandoux).
5. *Teschénites* (Saint-Sandoux) ;
6. *Téphrites* (Saint-Sandoux, Saint-Romain, Manglieu, Cordeloup, La Roche-Noire, Mirefleurs, etc.) ;
7. *Néphélinites* (Saint-Sandoux, Benaud, etc.) ;
8. *Phonolites* (Chaux Montgros, Sallèdes, Mercurol, etc.) ;
9. *Trachytes-phonolites* (Mercurol).

Digitized by Google

Il faut ajouter que chacune de ces espèces de roches offre des variétés et qu'il existe de nombreux *types de passage* de l'une à l'autre, notamment entre les basaltes, les téphrites et les néphélinites.

En outre, à part les dolérites et les phonolites, les autres roches, généralement riches en olivine du premier temps, offrent un *faciès basaltique très net*, qui les avait toutes fait considérer, jusqu'ici, comme des basaltes.

Basaltes. — D'une façon générale, le *basalte* est le type pétrographique dominant. Il offre d'assez nombreuses variétés : *basalte compact, semi-porphyroïde* et *porphyroïde.*

1. Le basalte de Gergovie peut être pris comme type de la première variété. Il est un peu vitreux et n'offre que de rares phénocristaux d'olivine et d'augite.

Les basaltes des Côtes de Clermont et de Châteaugay sont du même type, mais ils sont plus riches en phénocristaux d'olivine : ils renferment un peu de matière vitreuse et des microlites d'augite et de magnétite abondants. Les feldspaths sont rares. Le basalte de la Serre est au contraire très feldspathique (2e consolidation).

Les basaltes de Corent, de Solignat, de la partie supérieure de la colline de la Serre et de Charade offrent de grands cristaux d'olivine et d'augite abondants simples ou maclés, zonés, parfois en forme de sablier ; ils constituent le type **porphyroïde.**

Tous ces basaltes sont dépourvus ou très pauvres en feldspaths de première consolidation et même de seconde consolidation, contrairement aux basaltes quaternaires beaucoup plus siliceux. En revanche, la magnétite est abondante, et parfois aussi l'olivine, mais surtout l'augite, souvent maclé, titanifère très dispersif, qui est l'*élément dominant.* Les microlites oscillent, entre le labrador, le labrador bytownite et l'anorthite. Ils sont aplatis, maclés, souvent allongés, difficiles à déterminer. Il n'y a pas, en

Digitized by Google

général, d'olivine de seconde consolidation. Les phénocristaux de ce dernier minéral offrent fréquemment les phénomènes de rubéfaction. La partie extérieure, et parfois tout le minéral, sont épigénisés à l'air, par un minéral jaune rouge, très polychroïque, qui forme une enveloppe de même couleur, connue jadis sous le nom de *chusite* et de *limbilite*.

Ces variétés sont dues à l'altération superficielle ; on ne les trouve pas dans les parties profondes des coulées.

D'autres transformations de l'olivine se montrent aussi dans les basaltes et les téphrites à olivine : tranformation en produits carbonatés et en produits chloriteux verdâtres. Les basaltes de la Comté, ceux de Charade, des Côtes de Clermont, les téphrites de Mirefleurs et du Puy Saint-Romain sont typiques à cet égard.

2. **Limburgites.** — Les basaltes établissent le passage à la *limburgite vitreuse,* qui est un basalte à peu près dépourvu de feldspath, et dans lequel l'olivine est en majeure partie transformée en calcite comme à Montaudou.

Le basalte de Châteaugay est également voisin des limburgites.

3. **Dolérite.** — Un type pétrographique intéressant est offert par la dolérite du Plateau du Broc.

Cette roche, à aspect porphyroïde, présente du fer oxydulé abondant, accompagné d'un peu d'ilménite; l'*olivine* est fréquent en phénocristaux rubéfiés, comme il vient d'être dit pour les basaltes. Il n'y a pas d'augite de première consolidation. Les feldspaths ont l'aspect de *lamelles allongées*, plus souvent maclées et comprennent du labrador et du labrador bytownite (extinction entre 34° et 40° dans la zone perpendiculaire à g_1). Ces lamelles sont de grande taille et visibles à l'œil nu.

L'augite, en petits cristaux raccourcis, forme des zones cimentant les éléments du premier temps et donnant à la

Digitized by Google

roche un *faciès ophitique*. Il y a aussi quelques microlites d'olivine et un peu de calcite provenant probablement de la décomposition de l'olivine.

4. **Teschénites.** — Les *dolérites néphéliniques* à rhönite, dont la structure oscille, d'après M. Lacroix, entre une *teschénite* grenue et une *téphrite porphyrique* avec prédominance de la néphéline sur les plagioclases, n'ont été rencontrées jusqu'ici qu'au Puy Saint-Sandoux.

5. **Téphrites.** — Les téphrites sont caractérisées par leur richesse en métasilicates notamment en augite, en magnétite et souvent en olivine, ce qui les fait ressembler aux basaltes.

L'augite, fréquemment violacé, titanifère, se présente en *phénocristaux* zonés, maclés, souvent bordés d'ægyrine. La magnétite est également abondante, l'ilménite rare et il existe un peu de sphène et de biotite. A ces éléments s'ajoute la néphéline assez rare, sous forme de cristaux allongés ou de grandes plages.

Les *microlites* appartiennent à la magnétite, surtout à l'augite et aux feldspaths dont les types oscillent, d'après Giraud et Plumandon, de l'oligoclase au labrador (téphrites andésitiques et labradoriques). Il existe aussi un peu d'andésine.

Une notable partie des volcans de la Comté, du Livradois, le Puy Saint-Sandoux (*pro parte*), sont constitués par des téphrites.

6. **Néphélinites.** — Les néphélinites, signalées pour la première fois par M. Lacroix *(loc. cit.)*, au Puy de Saint-Sandoux, ne diffèrent des téphrites que par l'absence de feldspath. Elles sont, en général, riches en olivine, comme les basaltes et les téphrites, dont elles possèdent les caractères extérieurs.

Digitized by Google

Gisements au Puy Saint-Sandoux et quelques points de la Comté.

7. **Phonolites.** — Les *phonolites* affleurent seulement dans la Comté, à Sallèdes, à la Chaux-Montgros, au Puy de Mercurol et en quelques points au Nord de Lignol.

Les premières forment des coulées épaisses, très cristallines, porphyroïdes, définies par M. Michel Lévy, postérieures aux coulées de basalte de la même région, car elles descendent jusqu'au fond des vallées, à Sallèdes.

Ce sont des roches à fluidalité marquée, à cassure cireuse, très augitiques, à grands cristaux de sphène, d'apatite colorée, de hornblende généralement résorbée, de noséane, d'orthose et d'andésine.

La noséane se présente en cristaux avec inclusions grillagées habituelles ; les uns sont cerclés d'une bordure opaque, les autres d'une bordure claire, avec inclusions d'oligiste.

L'augite est ægyrinique, les cristaux de sanidine sont de grande taille, ainsi que ceux de hornblende ; le sphène est abondant. L'orthose est accompagné d'anorthose.

Le magma de seconde consolidation des phonolites assez vitreux, contient des microlites d'orthose très minces, et il existe beaucoup de calcite secondaire.

8. **Trachytes-phonolites.** — A la base orientale du Puy de Mercurol, qui rappelle, par sa forme les *sucs* si caractéristiques du Velay (Meygal. Mézenc, Gerbier des Joncs). Les phonolites sont riches en cristaux de sanidine, de plus d'un centimètre de long, avec macles de Carlsbad (cristaux isolables). Elles sont riches également en hornblende et se rapprochent des trachytes à hornblende, dont elles ont la plupart des caractères. On a là des roches qui sont de véritables *trachytes-phonolites*, tandis que la partie centrale du dyke a la composition de vraies pho-

Digitized by Google

nolites, faits analogues à ceux qui ont été constatés dans le Velay.

COMPOSITION CHIMIQUE DES LAVES DE LA LIMAGNE

Il y a peu d'analyses chimiques des laves de la Limagne. M. Lacroix signale seulement celles qui ont été faites par M. Arsandaux, dans son laboratoire, sur des échantillons provenant du Puy Saint-Sandoux. Elles se rapportent aux types suivants : *a*, néphélinite à olivine ; *b*, téphrite à olivine ; *c*, téphrite doléritique porphyroïde ; *d*, teschénite grenue. La roche *e* correspond à une moyenne de sept analyses des basaltes pléistocènes de la chaîne des Puys, analyses dues à Von Lassaulx.

	a	*b*	*c*	*d*	*e*
SiO^2	42,9	44	47,3	47.0	49
TiO^2			0,5	0,6	
Al^2O^3. . . .	21,1	16,9	20,5	22	21
Fe^2O^3. . . .	3,7	8,6	3,2	3,6	11
FeO	8,3	8,7	5,1	4,7	10
CaO	11,6	9,9	6,5	6,1	9
MgO. . . .	5,2	5,9	4,6	4,1	4
Na^2O. . . .	4,2	4,0	3,9	4,0	3
K^2O	0,7	1,0	1,8	2,1	1,3
Perte en fer.	3,1	1,9	7,0	6,4	

La faible différence de composition de ces roches s'explique par leur composition minéralogique très voisine ; les basaltes sont plus siliceux et plus riches en Fe^2O^3 et FeO, mais leur teneur en soude est très voisine de celle des téphrites et néphélinites qui sont également des roches peu sodiques.

M. Lacroix fait remarquer que la perte en fer très élevée dans les quatre premières analyses est due à l'abondance des zéolites produites aux dépens des feldspathides.

Digitized by Google

LES MINÉRAUX DES VOLCANS DE LA LIMAGNE

La minéralogie des formations volcaniques de la Limagne a été faite surtout par un minéralogiste auvergnat de grand talent, qui a étudié de nombreux gisements, M. Gonnard (1), et par M. Lacroix, l'éminent professeur de minéralogie du Muséum (2). Je ne donnerai ici qu'une énumération très courte de leurs observations, renvoyant le lecteur, pour plus amples détails, aux travaux de ces savants et aux renseignements que j'ai fournis à propos de chaque volcan.

Disons d'abord que l'on doit mettre à part les *éléments constitutifs des roches : augite, hornblende, rhönite* et *olivine*, qui cependant peuvent être isolés comme cristaux, soit dans les laves, ou mieux dans les scories ou les pépérites (Corent, Gravenoire, Gergovie, etc.).

Les autres éléments ont deux origines : les uns sont des *minéraux de fumerolles*, les autres ont été formés soit au *moment de l'éruption*, et sont contemporains des laves ou des pépérites dans lesquelles ils sont inclus, soit *postérieurement* par des apports de sources minérales (*per ascensum*), ou simplement par simple décomposition de roches dans lesquelles elles sont incluses (*per descensum*).

1° Les minéraux de *fumerolles*, étudiés pour la première fois par MM. Lacroix et Gautier, au volcan de Gravenoire, comprennent : *fer oligiste, magnétite, pseudobrookite, augite, augite ægyrinique, biotite, labrador, andésine, anorthose, apatite*, etc. ;

2° Des *enclaves calcaires*, englobées dans la lave de Gravenoire, ont donné naissance aux minéraux suivants : *grenat jaune, wollastonite, augite, anorthite*, etc. ;

(1) Gonnard, *Minéralogie du département du Puy-de-Dôme*. Savy, 1876, et d'assez nombreuses notes à l'Acad. des Sciences. *Bull. Soc. minéral. de France*, etc.

(2) Lacroix, *La Minéralogie de la France et des colonies*, 6 vol. Baudry, 1893-1910, et notes précitées.

Digitized by Google

3° Des *enclaves de quartz* fournissent, dans tous les basaltes et téphrites, de nombreux cristaux d'augite, sous forme d'auréoles ou d'œillets. Ils sont parfois accompagnés d'andésine, etc.

4° Dans un très grand nombre de coulées basaltiques et dans la plupart des gisements pépéritiques, on rencontre dans des géodes ou sous forme filonienne des nodules d'opale et des cristaux de calcite, aragonite, etc.

Les zéolites sont nombreuses et variées ; aussi a-t-on pu dire que la Limagne était le pays des zéolites. On y trouve en effet les zéolites suivantes : *mésotype*, *Gonnardite*, *analcime christianite*, *gismondine*, *chabasie*, *apophyllite*, *chalcomorphite*.

Plus rarement, des cristaux de *quartz* sont associés à ces cristaux (Montaudou, Boulade, Pont-du-Château), ainsi que de la *barytine* (Puy Saint-Romain, Boulade).

Les zéolites abondent aux Puys Marmant, de la Piquette, Gergovie, Le Broc, Saint-Sandoux, Saint-Romain, de la Velle, etc.

Le curieux Puy de la Poix est, d'après M. Gonnard, le lieu d'élection de la *mésotype*, *calcite*, *giobertite*, *gypse*, *calcédoine*, *pyrite*, *soufre* et *bitume*. Je signalerai dans ce gisement la présence fort rare de l'*ankérite* (CaMgFeMn) CO^3 et surtout du *gypse* qu'accompagne le *sel*, dont l'apport provient d'une source minérale ne renfermant pas moins de 83 grammes de sels divers par litre, dont 85 °/₀ sont constitués par le chlorure de sodium, mais ce dernier est rapidement dissout par les eaux superficielles.

Les minéraux les plus fréquents sont : l'*aragonite* que déposent encore en quantité considérable toutes les sources minérales de la Limagne, qu'elles soient installées sur le granite (Sainte-Marguerite, Saint-Nectaire) ou sur des arkoses (Royat, Prompsat, St-Myon, Châtel Guyon, etc.), ou sur des calcaires (Clermont). Des dépôts d'aragonite

Digitized by Google

remarquables par la dimension considérable des cristaux existent à Vertaizon.

Aux époques Miocène et Pliocène, certaines sources minérales étaient siliceuses ou barytiques et déposaient de la silice sous forme d'*opale résinite* (Gergovie, Puy Saint-Romain, Saint-Nectaire, etc.), ou de la *barytine* (Puy Chateix, Saint-Amant-Tallende, etc.) Aujourd'hui, quelques sources minérales fournissent de l'opale, de la silice sous forme de calcédoine ayant l'aspect de gouttelettes de cire bleue, qu'accompagne parfois la *lussatite* et fréquemment le *bitume* (Pont-du-Château, Puys de la Poix, de Crouelle, Malintrat, etc.).

Certains fossiles ont été parfois complètement épigénisés sous forme siliceuse (*Helix Ramondi* à Pont-du-Château, végétaux, noisettes, bambous à Saint-Nectaire, etc.).

L'*opale hyalite* se montre aussi sous forme d'enduits sur certains basaltes (Prudelles) avec la *laumontite*.

Au Breuil, près d'Issoire, un forage de 200 mètres de profondeur a donné issue à une eau minérale très intéressante, étudiée par M. Tixier, pharmacien à Saint-Germain-Lembron, qui a consacré à son sujet une thèse de doctorat.

Par ce court résumé, on voit que le nombre des minéraux des volcans de la Limagne ou des sources minérales ayant accompagné les éruptions est considérable, puisqu'il comprend au moins trente-deux espèces de composition variée.

LES GAZ DES SOURCES MINÉRALES DE LA LIMAGNE

Les gaz des sources minérales sont toujours mélangés à l'eau. C'est l'acide carbonique qui est le gaz dominant de celles de la Limagne ; il s'y trouve en proportions énormes dans certaines sources et il contribue à la montée de l'eau.

Digitized by Google

En raison de cette abondance, les eaux minérales de la Limagne sont bicarbonatés, et comme Co^2 dissout mieux les sels de soude que les sels de potasse, elles sont *bicarbonatées sodiques*. Aussi ce dernier sel s'y trouve-t-il en proportion élevée.

Les sources de Vichy sont caractérisées par la prédominance de ce sel (5 gr. par litre, en moyenne) qu'on a appelé, pour cette raison, sel de Vichy. Les autres bicarbonates sont par ordre d'importance : les bicarbonates de chaux, de magnésie et de fer. Le premier de ces sels se précipite et cristallise sous forme d'aragonite ou de calcite, suivant la température, dès que le dégagement d'acide carbonique, à la faveur duquel il avait été dissout, s'est effectué.

En général, on trouve aussi parmi les gaz dégagés de l'*oxygène* et de l'*azote* en faible proportion, un peu d'*acide sulfhydrique* (Puy de la Poix), parfois du *formène*.

Les recherches de Sir W. Ramsay, de Curie, d'Armand Gautier et, plus récemment, celles de M. Ch. Moureu (1) ont montré que toutes les eaux minérales renferment une petite quantité de gaz variés : l'*hélium*, l'*argon*, le *néon* et probablement aussi le *crypton* et le *xénon*.

« La proportion globale des gaz rares suit assez régulièrement la teneur en azote, elle est inverse au contraire de celle de l'acide carbonique (Moureu) ».

C'est ainsi qu'à la source Eugénie de Royat, pour la teneur globale en azote et oxygène de 0,49, il y a 95,5 d'acide carbonique. Il en est sensiblement de même dans les sources de Châtel-Guyon et Vichy.

Il n'existerait, d'après Moureu, aucune proportionnalité entre les gaz rares ou l'hélium et la radioactivité.

(1) Ch. Moureu. Les dégagements gazeux des sources thermales, *Revue scientifique*, 5e série, t. IX, 21 mars 1908.

Digitized by Google

Mofettes. Les dégagements d'acide carbonique sont en relation avec des failles. — Le gaz acide carbonique est extrêmement abondant dans la Limagne. En beaucoup de points, le sous-sol en est véritablement imprégné et il est impossible de creuser une cavité, même peu profonde, sans prendre de précautions contre le dégagement du gaz. Mais cette substance existe aussi, quoique en moins grande abondance, en dehors de la Limagne, notamment aux aux environs de Pontgibaud, et en maints endroits, le long du flanc occidental du Forez, depuis les environs d'Ambert, jusqu'au delà de Courpière. J'ai même observé des dégagements importants à une altitude élevée, jusqu'à 800 mètres, près du Brugeron, de Marat, et dans la vallée de Chorsin dans le Forez.

Mais le dégagement des gaz n'a pas lieu d'une façon quelconque, il est *toujours en rapport avec les failles* qui accidentent les formations tertiaires, granitiques ou archéennes. Et si on le rencontre parfois en dehors, c'est par suite d'épanchements latéraux, dans des fissures intéressant le sous-sol. Presque toujours d'ailleurs il se dégage, associé aux eaux minérales dans lesquelles il est dissout, ou par la décomposition des bicarbonates de ces eaux en carbonates. Il a donc une origine commune avec ces derniers et les gisements des gaz sont les mêmes que ceux des eaux minérales.

Les fractures par lesquelles se fait la sortie de l'eau et le dégagement du gaz sont des fractures récentes ou des fractures anciennes, réouvertes lors des dernières éruptions volcaniques pléistocènes. Certaines de ces fractures, comme celles de la vallée de la Sioule et du Forez, datent de l'époque hercynienne. Près du Chalusset, les tremblements de terre amenèrent de nouveau, en 1857, la réouverture d'une faille ancienne et une venue d'acide carbonique qui inonda les galeries de mines de plomb et faillit être fatale aux ouvriers.

On observe, près de Marat et du village de Chatoux, sur

Digitized by Google

le versant occidental du Forez, un dégagement d'acide carbonique abondant le long d'un filon de quartz, vraisemblablement *triasique*, jalonnant la grande fracture qui longe le pied du Forez. A Ambert, l'acide carbonique sort sous l'eau, dans le lit de la Dore.

La grande faille occidentale de la Limagne est jalonnée aussi par de multiples sorties d'acide carbonique, du Nord au Sud, sur plus de 70 kilomètres de long, depuis les environs de Saint-Myon, Prompsat, Durtol, Chanonat, les environs de Saint-Floret, Bard, Madriat, etc.

La source Eugénie, à Royat, située sur une faille (fig. 25), fournit également plus de 2.000 litres d'acide carbonique à la minute, en partie utilisé pour des bains carbo-gazeux, très efficaces dans certaines maladies.

Je ne parle que pour mémoire de la Grotte du Chien, qui n'est qu'une simple accumulation d'acide carbonique en contre-bas de la coulée de lave du petit Puy de Dôme. La sortie du gaz a lieu par une faille voisine.

Les vingt sources de Clermont, qui suivent une fracture volcanique remarquable (fig. 25), donnent également d'abondant dégagements de gaz imprégnant tout le sous-sol de la ville, à l'Ouest de la faille et empêchant la construction de caves dans cette portion de territoire.

A Sainte-Marguerite, le dégagement de gaz se produit au milieu même de l'Allier, par des diaclases intéressant le granite.

La fontaine empoisonnée de Montpensier, près Aigueperse. Un curieux gisement fossilifère pléistocène. — Il existe en pleine Limagne, près du village de Montpensier, à deux kilomètres d'Aigueperse, de petites sources minérales alignées sur des diaclases de direction Nord-Est. L'une de ces sources est connue depuis longtemps sous le nom de *fontaine empoisonnée*. Les animaux qui venaient en effet se désaltérer ou se réfugier dans le creux où elle jaillit étaient rapidement asphyxiés par l'acide carbonique qui y

Digitized by Google

est toujours accumulé. On y recueillait fréquemment des cadavres d'oiseaux, de lièvres, de lapins, de fouines, de chiens, de moutons, etc. Des enfants faillirent même plusieurs fois y trouver la mort.

C'était jusqu'ici la seule source de ce genre connue. Mais, aux alentours, on remarquait des taches où l'herbe ne poussait pas, taches qui s'alignaient à travers les champs cultivés, dans la direction Nord-Est. Ces taches étaient dues à l'asphyxie plus ou moins complète des plantes par l'acide carbonique qui se dégageait en ces points. Si les végétaux ont besoin de ce gaz pour vivre, la trop grande quantité les asphyxie comme les animaux.

Sur mes indications, le propriétaire du champ, M. Margeridon, fit des sondages provisoires en tous ces points et partout il trouva, en effet, des venues abondantes d'acide carbonique.

Deux de ces sources offrent des particularités très anciennes. Elles sourdent au fond de cavités de plusieurs mètres de profondeur, au milieu d'une boue argileuse, consolidée par places par des filons d'aragonite.

Or, dans les travaux de captage, j'ai recueilli, à 4 m. 50 de profondeur, des vases gallo-romains, puis un squelette humain complet, plusieurs squelettes de bœuf, de cheval, de mouton, qui ont reçu un commencement de fossilisation.

A cinq mètres, on a rencontré un squelette de mammouth (*Elephas primigenius*), avec ses molaires, ses défenses et des os des membres qui dénotent un animal de taille considérable. Il était accompagné de débris d'ossements de Bison (*Bos priscus*).

J'estime que ces poches ossifères résultent de l'élargissement local de la fracture par laquelle arrivent l'eau minérale et l'acide carbonique. Leur profondeur paraît atteindre au moins vingt mètres. Elles ont été tout d'abord remplies par des dépôts de ruissellement, par une sorte de loess plus ou moins argileux, à travers lequel l'eau et

Digitized by Google

le gaz se faisaient jour. Le remplissage de ces poches a eu lieu à différentes époques, puisqu'on trouve des squelettes datant d'environ deux mille ans, superposés à des couches renfermant des fossiles tels que le Bison et le Mammouth, d'âge pléistocène supérieur, c'est-à-dire ayant au moins cinquante mille ans.

Ces animaux et l'homme qui les accompagne ne paraissent pas avoir été entraînés par ruissellement dans les cavités à eau minérale. Ils ont dû y descendre naturellement, *comme le font les animaux d'aujourd'hui,* pour s'y réfugier ou y boire, car les cavités étaient très accessibles et ils *ont dû y être asphyxiés* par l'acide carbonique.

C'est là, à ma connaissance, un *gisement fossilifère unique en son genre,* bien qu'il rappelle à certains points de vue les fentes sidérolitiques et les poches à phosphorites du Quercy.

Une nouvelle industrie française : la liquéfaction de l'acide carbonique volcanique. — Les dégagements d'acide carbonique sont, dans la Limagne, extrêmement abondants.

Les sources de Montpensier donnent plus de trois millions de litres par jour et ce dégagement peut être augmenté. Celles de Royat en fournissent une quantité analogue et des recherches bien conduites en des endroits déterminés permettraient un débit quadruple.

En plus de deux cents endroits connus, on observe des dégagements abondants de ce gaz. Au Salet, notamment, près de Courpière, j'ai pu étudier un gisement qui est au moins aussi riche que celui d'Aigueperse. J'ai calculé que la quantité de gaz carbonique qui se dégage dans la Limagne seulement, atteint au minimum plus de 100 millions de litres par jour (soit 200.000 kilos).

Jusqu'ici on n'utilisait ce gaz, en de rares points, que dans la fabrication des limonades et des eaux de Seltz.

Dès mon arrivée à Clermont, j'avais à maintes reprises attiré l'attention sur ce fait que l'on pouvait utiliser indus-

Digitized by Google

triellement un tel produit qui se dégage si abondamment, sans aucun profit.

En liquéfiant ce gaz, disais-je, qui ne coûte rien à préparer, puisqu'on n'a qu'à le puiser dans le sol, et qui est, en outre, *plus pur que le gaz artificiel*, qui renferme fréquemment des produits toxiques (oxyde de carbone, arsenic, etc.), tandis que le gaz naturel ne renferme que de l'oxygène et de l'azote, on utiliserait un élément de richesse très notable.

Ces idées, réalisées depuis longtemps dans les régions volcaniques de l'Allemagne (Eifel, Westphalie, etc.), viennent de recevoir un commencement de solution pratique dans notre pays. Et ce sont les sources de Montpensier qui ont servi de base à la nouvelle industrie française de la liquéfaction de l'acide carbonique volcanique.

Je suis heureux d'avoir été le promoteur de cette nouvelle industrie qui, je l'espère, s'étendra de plus en plus.

Depuis deux ans, l'usine d'Aigueperse a doublé sa fabrication et a produit, en 1908, près de 250.000 kilogrammes d'acide carbonique; elle donnera bientôt je l'espère 500.000 kilogrammes.

Une autre usine semblable est sur le point d'être construite au Salet, près de Courpière, ainsi que je l'ai indiqué plus haut.

C'est donc une nouvelle richesse nationale, tirée des produits volcaniques, qui permettra de fournir un liquide précieux, par ses qualités réfrigérantes et antiseptiques, et dont les applications deviennent chaque jour plus nombreuses.

LES HYDROCARBURES : LE PÉTROLE ET LE BITUME DANS LA LIMAGNE

Il est très vraisemblable de penser, d'après les recherches de Berthelot, Moissan, et celles récentes de

Digitized by Google

MM. Sabatier et Senderens (1), que la plupart des pétroles sont une émanation de la profondeur.

Voici les conclusions des travaux de M. Sabatier :

Il existe vraisemblablement, dans les régions profondes de la croûte terrestre, de grandes masses de métaux alcalins ou alcalino-terreux, ainsi que les carbures de ces métaux.

L'eau de la profondeur ou l'eau artificielle arrivant par les fissures du sol, au contact de ces matières, dégage de l'hydrogène et de l'acétylène. Mais les proportions relatives de ces deux gaz peuvent varier beaucoup. Si l'hydrogène est en grand excès, le mélange gazeux arrivant sur du nickel, du cobalt ou du fer, disséminés dans les roches, même à des températures inférieures à 200°, donne naissance à des *pétroles américains* (carbures forméniques C^nH^{2n+2}) en même temps que des gaz combustibles semblables à ceux des gaz de Pensylvanie.

Si l'acétylène arrive seul sur les métaux divisés, il se produira surtout des *carbures aromatiques* sous l'action immédiate et consécutive de l'hydrogène (C^nH^{2n}), transformés en pétroles *du Caucase* (carbures cycloforméniques).

Des conditions intermédiaires, telles que l'association de l'acétylène avec des doses modérées d'hydrogène, pourraient engendrer des pétroles analogues à ceux de Roumanie et de Galicie (*Carbures aromatiques* de formule générale C^nH^{2n-6}).

Bref, d'après Sabatier, on pourrait aisément expliquer, par un mécanisme unique, l'origine de *tous les pétroles naturels*, grâce à une simple modification dans la succession des phénomènes et dans la composition des mélanges gazeux.

La formation des bitumes et des asphaltes, matières

(1) P. Sabatier. La genèse des pétroles (*Revue du Mois*, t. II, n° 9, 1906).

Digitized by Google

visiblement voisines du pétrole, est également en relation avec des phénomènes volcaniques.

Dans quelles conditions géologiques se trouvent ces substances dans la Limagne?

Le pétrole n'a été rencontré, à ma connaissance, qu'en quatre points : 1° à la surface de la source du Puy de la Poix (v. p. 303), où son odeur et des pellicules irisées décèlent sa présence. Il arrive là au jour en même temps que l'hydrogène sulfuré, l'acide carbonique et des produits fortement salins, notamment le chlorure de sodium (70 gr. par litre), etc., toutes substances dont la sortie est liée à la formation de ce monticule volcanique. Il n'est donc pas douteux qu'elles aient une origine profonde et qu'elles ne soient venues par la cheminée qui a amené les produits volcaniques constituant la majeure partie de cette curieuse éminence ;

2° J'ai observé des traces de pétrole près du Puy de la Poix de Cebazat (entre Cebazat et Châteaugay) [p. 166 et fig. 10], là, aussi, en compagnie d'eau minérale, de bitume et de diverses substances minérales, *issues du flanc même d'un filon de basalte*, qui jalonne la grande faille de Châteaugay-Clermont, faille volcanique et hydrominérale ;

3° Je viens de trouver un troisième point, au sud de Job, où des traces de pétrole sourdent le long de la faille occidentale du Forez, jalonnée par de nombreuses sources minérales et des dégagements d'acide carbonique ;

4° Enfin, M. Michel Lévy a signalé l'existence à Macholles, près de Riom (où l'on avait entrepris un sondage destiné à des recherches de pétrole), à partir de 985 mètres de profondeur, de suintements notables d'un pétrole lourd, mêlé de bitume, et à 1,119 mètres, des boues salifères analogues au dépôt des salses.

Dans les trois premiers cas, le pétrole a son origine sur des fractures généralement volcaniques ; dans le quatrième, il résulte vraisemblablement de son épanchement dans des couches sédimentaires qu'il a imprégnées.

Digitized by Google

Il est permis de supposer que des recherches effectuées dans de meilleures conditions de gisement eussent peut-être donné des résultats plus satisfaisants que ceux de Macholles. Il n'est pas impossible qu'elles soient reprises sur de nouvelles bases.

Les bitumes sont plus répandus que le pétrole, mais ils se trouvent, néanmoins, comme ces derniers, dans la zone de la Limagne comprise entre Royat, Riom, Cournon, Pont-du-Château et Ennezat. Ils suintent en divers points et assez abondamment entre Clermont-Ferrand et Pont-du-Château, au Puy de Bane, d'Auzelles, de Crouelle, de la Poix, à Malintrat, Lussat, etc.

On voit suinter cette substance, soit dans des couches pépéritiques, soit même arkosiques (Puy de l'Ecorchade, près Royat), soit encore dans un filon de granulite, près de la grande faille de la Limagne, entre Royat et Durtol (Julien).

Fréquemment, le bitume imprègne certaines couches, telles que les calcaires à *Helix Ramondi*, principalement aux alentours de Pont-du-Château.

Cette imprégnation est *postérieure* aux calcaires, et elle est *localisée* au milieu d'eux par suite de circonstances physiques et chimiques.

Le bitume est venu de la profondeur en suivant des diaclases, dont quelques-unes sont fort nettes, comme à Châteaugay, au Puy de la Poix, etc.

Dans leur ensemble, les *venues de pétrole et de bitume sont concentrées sur un territoire fracturé*, en relation avec les derniers effondrements et les dernières éruptions de la Limagne. Ces substances sont sorties par des failles, d'anciennes cheminées volcaniques, et ont imprégné localement et latéralement les formations oligocènes (calcaires, arkoses et pépérites).

Le gisement de bitume de Pont-du-Château. — Les coulées de bitume issues des failles. — Les venues siliceuses et hydrothermales. — Le gisement de bitume de Pont-du-Château,

Digitized by Google

particulièrement intéressant, va nous montrer des venues et imprégnations bitumineuses. L'usine de bitume et d'asphalte de Pont-du-Château exploite des produits bitumineux extraits surtout en deux points situés en amont, sur la rive gauche de l'Allier : 1° au lieu dit « Champ des Pois », immédiatement au S.-O. de la colline sur laquelle est bâtie Pont-du-Château ; 2° au gisement des Rois, en face du Puy de Mur et de Dallet.

Ces deux gisements sont compris dans le Stampien à *Helix Ramondi* et ils sont en relation avec des pépérites, qui constituent principalement la partie axiale des collines

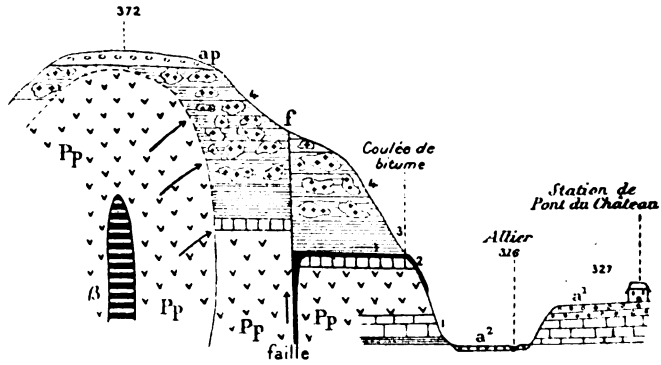

Fig. 28. — **Coupe synthétique à travers le gisement de bitume de Pont-du-Château (mine des Pois).**

1. Calcaires marneux et lits pépéritiques ; 2. Calcaires bitumineux ; 3. Calcaires marneux verdâtres à *Helix Ramondi* et *Diplocynodon*, *Oiseaux*, *Cainotherium*, etc. ; 4. Ilots de calcaires en chou-fleur, rognonneux, poreux, avec phryganes, cimentés par des marnes ou des calcaires marneux et imprégnés par places de bitume. Dans les calcaires marneux on recueille *Helix Ramondi* ; *Pp* Pépérites stratifiées ou massives ; ß Cheminée basaltique ; *ap.* Alluvions actuelles ; a_1 Alluvions de la gare de Pont-du-Château à *Equus caballus* et silex taillés ; *f.* Faille par laquelle sort le bitume. Les flèches indiquent le sens de la venue du bitume *issu de la cheminée* ß et la ligne pointillée la limite des pépérites en relation directe avec le basalte.

s'étendant au sud de Pont-du-Château, mais ils ont aussi une liaison étroite avec des failles qui accidentent le Stampien et qui ont une direction N.-S.

Le Stampien comprend des calcaires durs, rognonneux,

Digitized by Google

en chou-fleur, fissurés, poreux, en îlots ou en couches irrégulières, avec, par places, des nodules à *phryganes*. Ces calcaires sont cimentés par des calcaires marneux verdâtres et offrent aussi des masses de calcaire siliceux très dur (têtes de chats).

M. Michard, directeur des mines, qui a eu l'obligeance de me faire visiter les gisements en détail, a trouvé dans ces couches un crâne et des plaques de crocodile *(Diplocynodon)*, des plaques de tortues, une tête de *carnassier* et d'assez nombreux ossements d'oiseaux, qu'il a offerts au Laboratoire de Géologie de la Faculté.

Au gisement des Pois (fig. 28), le gisement bitumineux est *adossé* à la colline pépéritique et les calcaires en choux-fleur et poreux sont *imprégnés* de bitume et passent ainsi à l'état de *calcaire* brun *bitumineux*. On voit suinter le bitume par toutes les petites fissures ou porosités du calcaire. Cette imprégnation est postérieure au calcaire ; elle n'a pu se faire ni dans les calcaires siliceux ni dans les calcaires marneux, trop compacts pour être imprégnés et baignés par le bitume et qui sont toujours stériles.

Le bitume provient soit de l'axe de la colline pépériti- qui doit être formée par une ancienne cheminée volcanique, comme aux Puys de la Poix, de Crouelle et de Malintrat, et il s'est épanché latéralement dans les pépérites et les calcaires qui entourent ces derniers en les imprégnant.

Il sort aussi parfois directement par des failles, sans interposition de basalte et de pépérites. L'une de ces failles, de direction N.-S., est *bien visible*, dans une galerie des mines du gisement des Pois, où elle met en contact des calcaires marneux stériles et des calcaires bitumineux, avec un rejet d'environ 3 mètres.

On voit sortir le bitume par la faille principale et par des failles secondaires parallèles, d'où il s'étend sur le sol des galeries en formant une véritable *coulée*, à la manière des laves.

Digitized by Google

Il a, comme ces dernières, une origine profonde et il est issu également de diaclases.

Il existe sur les bords de l'Allier une série de failles N.-S., dont les unes sont en relation avec des venues basaltiques, des pépérites et du bitume.

Les *pépérites* des environs de Pont-du-Château et de Dallet offrent, comme la plupart des gisements de la Limagne, un polymorphisme assez considérable. Par places, elles sont nettement et régulièrement interstratifiées ; ailleurs, elles sont massives et paraissent intrusives et relativement récentes, probablement Pléistocène inférieur.

Les phénomènes volcaniques qui ont donné naissance aux pépérites, ont été suivis, de même qu'aux Puys de la Poix, Crouelle, Malintrat, Lussat, etc., de *venues hydrothermales siliceuses* ayant formé des filonnets ou des gouttelettes de calcédoine d'un beau gris-bleu, ayant l'apparence de goutte de suif, très recherchées des collectionneurs.

La silicification a atteint les fossiles tels que l'*Helix Ramondi*, qui sont parfois transformés complètement en calcédonite et quartzine recouvertes de lussatite (Lacroix).

Les venues bitumineuses ont continué après les venues siliceuses, puisqu'elles existent encore aujourd'hui et qu'elles ont amené le remplissage des cavités internes des Helix silicifiés.

L'extraction du bitume de Pont-du-Château est peu considérable ; il n'en est pas de même de celle des calcaires bitumineux qui dépasse annuellement 12.000 tonnes et sert à la fabrication du mastic d'asphalte et des pavés et carreaux. Il y a dans cette fabrication un point intéressant à signaler. Les pavés et carreaux sont, en effet, obtenus par compression de la poudre de calcaire bitumineux dans des moules. C'est donc une véritable reconstitution par pression de la roche devenue homogène.

Digitized by Google

Les Pépérites.

LEUR DIVERS FACIÈS, LEUR AGE ET LEUR GENÈSE

La question des pépérites se relie étroitement aux éruptions volcaniques de la Limagne, auxquelles elles sont associées.

Je n'ai pas l'intention de refaire l'historique de la question, il a été exposé par M. Michel Lévy *(loc. cit.)* qui a apporté, en outre, des vues nouvelles sur cette question, ainsi que M. Lacroix. M. Giraud *(loc. cit.)* a donné également des aperçus stratigraphiques sur un assez grand nombre de gisements de la Limagne.

Disons d'abord que l'on a peut-être eu tort d'appeler *pépérites* toutes les formations volcaniques de la Limagne ayant comme caractère commun d'être constituées par un ensemble d'éléments volcaniques (fragments de basalte, scories, cendres, cristaux de hornblende et de biotite), mélangés à des éléments marneux et calcaires, cuits et rubéfiés, et des grains de quartz, cimentés par des marno-calcaires.

Ces roches sont parfois de véritables *brèches*, offrant un brassage. une union intime des éléments précités et une allure très *irrégulière,* sans aucune trace de stratification ; on dit alors qu'on a des *pépérites massives.*

Dans d'autres cas, au contraire, les pépérites sont nettement *interstratifiées* au milieu des sédiments oligocènes (marnes, calcaires et arkoses), et leurs lits sont *parallèles* à ceux de ces derniers.

Ces deux *faciès*, d'une même formation pétrographique, feraient croire à une dualité d'origine.

Le second faciès avait fait penser à Poulett-Scrope qu'elles résultaient de la projection de cendres, de pouzzolanes et de matériaux du soubassement, dans les *lacs oligocènes*, et c'est lui qui leur avait donné le nom de pépérites, en raison de la similitude de leur faciès avec les *pipernos* de Vicentin.

Digitized by Google

Pour le savant géologue anglais, il y avait contemporanéité entre la formation pépéritique et les couches oligocènes ; bref, il y avait eu des volcans *oligocènes* et c'étaient ces volcans qui avaient fourni les éléments volcaniques des pépérites.

Mais les *pipernos* italiens eux-mêmes ont diverses origines et si ceux du Vicentin se rapportent au mode susindiqué, il n'en est pas ainsi des *pipernos* du volcan du Latium (environs de Rome). A Frascati, à Marino, notamment, ces *pipernos* exploités pour les constructions de Rome, sont identiques comme mode de formation aux brèches qui constituent le célèbre dyke de la Pucelle, dans le Massif du Mont-Dore, aux brèches qui forment le neck de Gergovie, aux brèches des Rochers Corneille et Saint-Michel, au Puy, enfin à de nombreuses brèches ignées du Mont-Dore, du Cantal, dans lesquelles il y a eu *projection réelle aérienne* des éléments volcaniques, mélangés aux éléments du soubassement et soudure de l'ensemble à un moment où ces éléments étaient encore chauds. En outre, il n'y a pas de stratification dans ces brèches, et la taille des débris est très variable et parfois assez considérable.

1° *Les pépérites de la Limagne* n'offrent pas en général ces caractères ; non seulement elles sont parfois nettement et régulièrement stratifiées et interstratifiées et les éléments volcaniques sont fréquemment unis par un *ciment* calcaire, mais encore, elles *ne présentent jamais d'éléments volumineux*, comme les brèches ; leur plus grande grosseur ne dépasse guère celle du poing et ce sont les calcaires du soubassement qui les constituent ;

2° Enfin, elles sont étroitement liées à des filons de basalte, de téphrite, de néphélinite et leur *extension* autour de ces filons est *très restreinte*. Si ces roches résultaient de projections volcaniques et de calcaires dans les lacs oligocènes ou à peine asséchés, il y aurait eu certainement en quelques points, au moins, ainsi *qu'on*

Digitized by Google

le voit dans les cheminées volcaniques, des éléments de la profondeur et des éléments volcaniques de taille plus considérable. Or, je n'ai jamais trouvé un seul exemple de ce fait.

3° De plus il serait inconcevable que les projections eussent été *localisées* dans un rayon aussi restreint autour des bouches de sortie basaltiques. On trouverait ces projections dans presque toute la Limagne où les eaux et les courants les auraient remaniées, car il y a plus de 100 bouches de sortie dans cette région. Or, c'est l'inverse que l'on constate;

4° On ne trouve pas non plus de pouzzolanes, c'est-à-dire de petites portions de lave scoriacées caractéristiques des projections aériennes;

5° Enfin, comme nous l'avons vu précédemment, toutes les laves de la Limagne, même celles qui paraissent intercalées au milieu des assises oligocènes (Gergovie), sont postérieures à l'Oligocène et ont des âges s'échelonnant du Miocène inférieur au Pléistocène.

6° Les pépérites en relation avec les néphélinites ne renferment pas de feldspaths.

M. Michel Lévy, qui avait été frappé de certaines des considérations précédentes, pensait que la plupart des pépérites de la Limagne sont des *brèches filoniennes* et intrusives, qu'il y a eu un mélange intime, un brassage de la lave très fluide et des éléments, généralement marneux, au milieu desquels cette lave s'injectait, sous pression; qu'en outre les pépérites sont en liaison intime et constante avec des dykes, des filons, qui tantôt les percent, tantôt paraissent seuls en profondeur, de telle sorte que les roches semblent les *chapeaux* de ces filons.

Le caractère local des pépérites pourrait peut-être s'expliquer, comme le pensait Gosselet, par des volcans oligocènes sous-lacustres ; il y aurait eu ainsi une *régularité* très grande, une stratification des projections mélangées aux dépôts du lac, si ces projections avaient été

Digitized by Google

aériennes ; si les sorties de projections s'étaient faites sous l'eau, on aurait eu des pépérites massives.

La question de l'origine des pépérites n'est donc pas complètement résolue. Toutefois, il semble bien, ainsi que l'a indiqué M. Michel Lévy, qu'elles soient généralement *intrusives* et *post-oligocènes*. Il ne serait pas invraisemblable que le phénomène pépéritique eût débuté en certains points à l'*Oligocène*. La grande régularité de certains gisements pépéritiques tendrait à le faire croire.

Mais comme elles se relient étroitement aux necks des volcans miocènes, pliocènes et pleistocènes, il faut en conclure qu'elles sont de la même époque que les coulées ou les necks auxquels elles sont associées et non toutes pléistocènes ainsi qu'on s'est plu à le repéter, sans preuve. Mais il est difficile pour beaucoup de cas de déterminer cet âge d'une façon précise, car la cheminée éruptive d'où elles proviennent n'arrive pas toujours à la surface du sol, seule l'érosion la fait apparaître.

En résumé, les pépérites sont souvent *intrusives*, d'âge *miocène*, *pliocène* et *pléistocène* et sont en relation avec des coulées de basalte, de téphrites, de néphélinites, etc., superficielles ou intrusives (sills), avec des necks apparents ou des dykes profonds, résultant du remplissage de fractures qui n'atteignent pas toujours la surface du sol.

Relation des pépérites avec les bitumes. — En maints endroits où affleurent les pépérites, on observe des suintements bitumineux. Contrairement à l'opinion de quelques savants, les pépérites ont pris naissance entre le Miocène inférieur et le Pléistocène. Il est fort vraisemblable que les venues bitumineuses sont de la même époque que les pépérites auxquelles elles sont associées. Parfois cependant elles paraissent un peu postérieures.

Nous avons vu plus haut qu'à Pont-du-Château, le bitume sort par des diaclases, soit au milieu des pépérites, soit au milieu des calcaires, par de véritable failles.

Digitized by Google

Au Puy de la Poix, le bitume est associé à l'opale et à la giobertite. A L'Escorchade, le bitume sort au milieu des arkoses, sans intervention de pépérites.

Près de Châteaugay, au Sud de Maison-Blanche, il vient au jour en suivant l'ancienne cheminée volcanique d'où est sorti le basalte formant le Plateau de Châteaugay. Il est également là en relation avec des pépérites qui paraissent très récentes et qui simulent une petite coulée boueuse (v. p. 166). Enfin, entre Durtol et Royat, Julien a signalé des venues bitumineuses au milieu du granite.

La sortie des bitumes n'est donc pas liée nécessairement aux pépérites ni comme âge, ni comme gisement. Elle est, au contraire, en relation directe avec des filons de basalte, avec les anciennes cheminées éruptives ou avec des diaclases intéressant tous les terrains.

Les bitumes sont éruptifs, à la manière des laves, qu'ils accompagnent.

Relation des pépérites avec les zéolithes. — M. Gonnard a fait ressortir ce fait que les zéolithes, si fréquentes dans les basaltes et dans les pépérites, sont contemporaines de la formation de ces roches.

« L'eau contenue dans la roche, au moment de sa sortie, aurait produit tout à la fois, le vide de la géode, par sa force élastique et en se condensant a dissout une partie des élémeuts de la roche pour produire la mésotype, l'analcime, la chabasie. l'aragonite, la calcite qu'on y observe. »

Il est cependant beaucoup de cas où les zéolithes se sont formées postérieurement, aux dépens du verre basaltique, de la néphéline, etc., et par décomposition de ces derniers (Puy Saint-Sandoux, Prudelles).

Digitized by Google

CONCLUSIONS GÉNÉRALES SUR LES ÉRUPTIONS DE LA LIMAGNE

1° L'édification des volcans de Gravenoire, de Beaumont, de Crouelle, de la Poix, etc., termine la série des périodes éruptives de la Limagne, qui avaient débuté au Miocène inférieur et s'étaient continuées, sous l'influence des mouvements du sol durant le Miocène, le Pliocène et jusqu'au Pléistocène, au moins durant *sept périodes volcaniques ;*

2° D'une façon générale, ces mouvements se traduisent dès le début et pendant tout le Miocène, par la formation de *plissements à grand rayon de courbure*, de *synclinaux* et d'*anticlinaux* dont il a été question plus haut (V. *Revue d'Auvergne* 1909, p. 387) et par un relèvement général Sud-Nord du territoire du Massif Central compris entre les Cévennes et la Limagne.

Pour cette dernière région, on peut dire par exemple:

a) Que les mêmes couches, comme les calcaires à *Pot. Lamarcki* (Stampien inférieur) déposées à l'altitude d'environ zéro, ont été *surélevées suivant l'axe du synclinal* de la Limagne à plus de 400 mètres, au Nord d'Issoire, altitude qui va en diminuant progressivement vers le Nord, ce qui prouve un *exhaussement général Sud-Nord ;*

b) Que ces couches situées à 400 mètres, sont *surélevées*, par failles, sur *les flancs des synclinaux*, jusqu'à près de 1.000 mètres à l'O.-N.-E. (Pradas), à plus de 1.000 mètres (1.060) à Mazoires, à 1.000 et à 800 mètres d'altitude (Livradois).

Ces chiffres donnent une idée de la valeur des mouvements orogéniques depuis le Miocène, et si l'on tient compte que les mouvements de surélévation étaient presque achevés à la fin du Miocène, on peut dire qu'ils s'appliquent presque entièrement à cette période.

Digitized by Google

Il y a peut-être eu, cependant, des mouvements épirogéniques postérieurs qui ne sont pas encore bien étudiés ;

3° *Chaque période d'activité du Massif Central a eu son écho dans le plus grand bassin tertiaire de ce Massif*, en des points variés, sans doute en relation avec des *tassements voisins.*

Les effondrements sont, en effet, très *variables* suivant les points. Il semble qu'il y ait de véritables *zones effondrées*, à côté de zones n'ayant subi que des mouvements beaucoup plus faibles. C'est ainsi que la coulée de Gergovie, cependant très ancienne, celle de Pardines, sont à

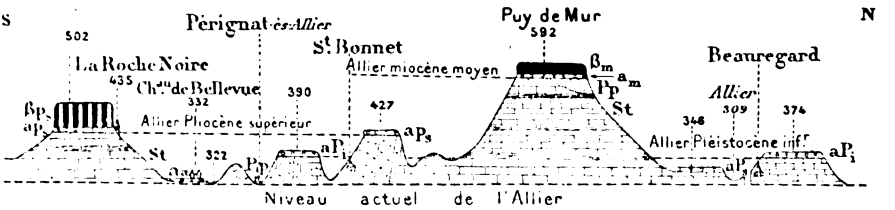

FIG. 29. — **Coupe N.-S. le long de la rive droite de l'Allier**

Cette coupe importante, montre les alluvions et les terrasses étagées de la vallée de l'Allier depuis le Miocène moyen, jusqu'à l'époque actuelle, et par suite, les diverses étapes du creusement de cette vallée, en relation en 2 points avec des éruptions volcaniques d'âge Miocène moyen et Pliocène superieur.

St. Stampien, grès, marnes, calcaires marneux, à *Potamides Lamarcki*, à la base et Nysties, *Lymnea pachygaster*, *Helix Ramondi*, etc., à la partie supérieure : Pp Pépérites, *am*, *aps*, *aPi*, *aPs*, *aa*, alluvions d'âge Miocène moyen, Pliocène supérieur, Pléistocène inférieur, Pléistocène supérieur, actuelles ; *βm*, coulée basaltique Miocène moyen ; *βps*, coulée du Pliocène supérieur.

peine affectées par ces mouvements, tandis que les coulées du Puy de Var, de Châteaugay, de Charade, sont profondément disloquées ;

4° Les coulées de ces sept périodes volcaniques sont *suspendues* aujourd'hui au-dessus de l'Allier, à des hauteurs variant de 390 à 70 mètres. On peut ainsi mesurer les différentes phases du creusement de cette vallée (fig. 29 et 30)

Digitized by Google

puisque l'extrémité des coulées repose sur des alluvions de l'Allier ou de ses affluents, s'échelonnant à huit époques différentes.

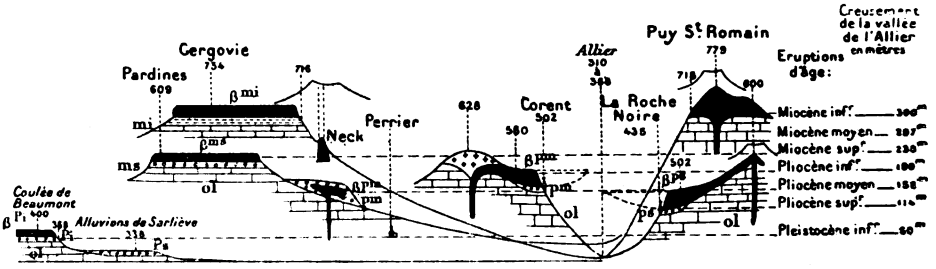

Fig. 29. — **Schéma général des 7 phases éruptives de la Limagne.**

On a figuré les collines des bords de l'Allier dont les coulées sont suspendues au-dessus de cette vallée, à des hauteurs variables suivant leur âge.

Ol. oligocène; *mi*, *ms*; *pi*, *pm*, *ps*, Pi, Ps : Alluvions d'âge Miocène inférieur et supérieur, Pliocène inférieur, moyen et supérieur, Pléistocène inférieur et supérieur; *βmi*, *βms*, *βpi*, *βpm*, *βps*, *βPi*; Coulées volcaniques d'âge correspondant.

Voici la répartition provisoire de ces éruptions :

	Eruptions de :	Creusement de la vallée de l'Allier en mètres —
1° Miocène inférieur..	Gergovie, Puys St-Romain, St-André, St-Sandoux, Côtes de Clermont, Livradois, Comté (*pro parte*).....	350 à 390m
2° Miocène moyen....	Puy de Mur, Châteaugay, Puy de Var, Chanturgue....	280 à 290m
3° Miocène supérieur..	Pardines, Usson, Nonette..	230m
4° Pliocène inférieur..	Montcelet, Mont-Rognon, Pic d'Ysson.....	190m
5° Pliocène moyen....	Corent, Le Broc, Perrier, Le Coupet (Haute-Loire).....	150 à 160m
6° Pliocène supérieur .	La Roche-Noire.....	114m
7° Pléistocène inférieur	Gravenoire, Beaumont, Clermont, Crouelle, la Poix.....	60 à 70m

Digitized by Google

On peut déduire de ces faits que la puissance de l'érosion a été :

Durant le Miocène, d'environ 200 mètres.
— Pliocène, — 140 —
— Pléistocène, — 60 à 70 m.

Ce sont là encore des notions différentes de celles que l'on avait admises jusqu'ici. Elles démontrent que c'est durant le Miocène que cette puissance érosive, en rapport avec les soulèvements Sud-Nord d'une partie du Massif Central et un abaissement, sans doute correspondant du niveau de base, est le plus considérable, puisqu'elle est supérieure à la valeur de l'érosion pliocène et pléistocène réunies ;

5° Les laves des volcans de la Limagne sont beaucoup plus variées qu'on ne le supposait, puisqu'elles comprennent la série suivante :

Basalte,	Téphrite,
Dolérite,	Néphélinite,
Limburgite,	Phonolite,
Teschénite,	Trachyte-phonolite.

avec prédominance des types basalte et téphrite à *faciès basaltique ;*

6° Il n'y a pas eu moins de 32 *espèces minérales* produites par l'action volcanique ;

7° Les *pépérites*, qui sont généralement d'origine intrusive (M. Lévy) et se relient étroitement au point de vue de leur gisement avec les venues éruptives, ont des âges correspondant à ces coulées ;

8° Les *anciennes bouches volcaniques* sont situées sur des fractures souvent bien nettes, à la limite de deux ou de plusieurs voussoirs différemment effondrés (volcans de Gravenoire, Beaumont, Mont-Rognon, Gergovie, Usson, Châteaugay, etc.) ;

9° Le bassin tertiaire de la *Limagne* est donc le bassin du Massif Central où les éruptions *volcaniques se sont*

Digitized by Google

succédé le plus longtemps. Il en est de même dans le Velay, où les éruptions ont débuté au Miocène inférieur et dans le bassin du Puy, où elles se sont poursuivies également jusqu'au Pléistocène;

10° La température très élevée du sous-sol dans la Limagne (le degré géothermique est de 14 m. au lieu de 33), les nombreuses sources thermales, les dégagements d'acide carbonique, les venues de bitume et de pétrole, montrent que l'activité volcanique n'est pas encore éteinte dans cette région.

Pour toutes les raisons précitées ; à cause de la *variété* des roches et des phénomènes volcaniques, de leurs *sept poussées successives* durant trois grandes périodes géologiques (miocène pliocène, pléistocène), caractérisées par des *mondes animés*, d'une grande richesse, poussées en relation avec les *mouvements du sol*; de la *liaison étroite des reliefs volcaniques* avec la *topographie et l'hydrographie ancienne et récente*, la Limagne, jusqu'ici région presque banale au point de vue volcanique, devient une des contrées les plus intéressantes de l'Europe.

PH. GLANGEAUD.

(A suivre.)

Digitized by Google

ESQUISSE MINÉRALOGIQUE

DU

CANTON DE SAINT-AMANT-TALLENDE

Situé au sud-ouest de Clermont-Ferrand, le canton de Saint-Amant-Tallende est dans une région montagneuse qui s'étend du massif des monts Dore jusqu'aux plaines de Veyre et d'Authezat.

Depuis les cimes trachytiques et basaltiques des Dore jusqu'aux terrains sédimentaires de la région basse, le géologue rencontre les granites et roches cristallines des plateaux d'Aydat et du Vernet, percés de loin en loin par des poussées volcaniques, anciennes et modernes. Des coulées de lave remplissent les vallées, l'une d'entre elles formant barrage à un cours d'eau a formé le joli lac d'Aydat.

Au point de vue minéralogique, la région n'est pas moins intéressante qu'au point de vue géologique. On y trouve de nombreuses espèces minérales, et le canton renferme un gisement de barytine cristallisée, unique par le volume et la beauté de ses cristaux. Depuis les recherches de deux minéralogistes de Saint-Amant, Fontenat et Mège, les cristaux de barytine de la côte d'Abot étaient connus de tous les amateurs, mais les cristaux d'un volume considérable et d'une couleur jaune de miel ne se rencontraient plus que dans quelques vieilles collections, le filon étant perdu depuis que Fontenat et Mège avaient cessé leurs travaux.

Digitized by Google

Ce ne fut qu'après de longues recherches et de nombreuses excursions faites inutilement dans les côtes situées entre Olloix et Saint-Saturnin que je finis par retrouver les traces de ce gisement.

C'est tout au bas de la colline dite côte d'Abot, au terroir dit Simanière, que guidé par de nombreux débris de barytine, j'eus l'idée de faire creuser dans un tertre où il me semblait reconnaitre les traces d'une ancienne tranchée. Mes recherches furent bientôt couronnées de succès: mes ouvriers mirent à jour, à une profondeur d'un mètre environ, un filon d'une remarquable puissance ; j'ai pu en extraire, non sans peine, une certaine quantité de superbes cristaux d'un volume considérable et d'une cristallisation parfaite. Malheureusement tout a une fin, le filon s'est épuisé et au bout de quelque temps je ne trouvais plus que des masses de baryte amorphe. J'ai pu en enrichir ma collection et d'autres avec, y compris le Museum d'histoire naturelle de Paris qui n'en possédait qu' un bien mauvais échantillon.

Simanière n'est pas le seul point de la côte d'Abot qui renferme la barytine cristallisée, j'ai retrouvé cette substance dans toutes les côtes granitiques comprises entre Saint-Saturnin, Randol, Olloix et Chènat.

Dans le ravin de Lieuzon, M. Roux, directeur du Pensionnat Godefroy-de-Bouillon, a découvert un filon contenant de remarquables petits cristaux.

Sur la route d'Olloix, j'ai moi-même recueilli de superbes groupements de cristaux de barytine sur des plaques de granulite.

Sur l'ancien chemin d'Olloix, les nombreux petits filons de barytine blanche et jaune sont souvent associés au quartz.

Cette dernière substance est assez abondante dans toute la région granitique ; les filons de quartz sont parfois assez puissants pour être l'objet d'exploitation.

Sur le plateau de Cournol, un énorme filon traverse la

Digitized by Google

route; il a été creusé pour l'empierrement des chemins, et les ouvriers y ont souvent trouvé de très belles druses de quartz cristallisé d'une nuance légèrement violette; j'y ai rencontré des cristaux enfumés bipyramides, du quartz feuilleté et aussi quelques pseudomorphoses de calcite.

Le quartz y est parfois amorphe et de couleur noirâtre rappelant le silex pyromaque.

Un autre filon de quartz, non moins considérable mais jamais exploité, se trouve au-dessus du lac d'Espirat, à l'ouest des prés de Tiroge, sur le versant sud de la montagne de la Serre (commune de Saint-Saturnin).

Ce filon est encaissé dans une couche de pegmatite à feldspath rose dans laquelle Mège croyait avoir trouvé des cristaux de béryl. J'ai brisé bien des blocs de pegmatite, mais jamais je n'ai eu la chance d'y trouver l'émeraude; je n'ai pu y voir que des lames de mica, décomposé en une matière verdâtre qui a peut-être été prise pour le béryl, quoiqu'elle n'y ressemble en rien; en revanche, j'ai trouvé là de forts beaux cristaux de quartz hyalin et enfumé, et dans le quartz amorphe, de la galène en assez gros nodules, de la blende et de la malachite.

Les filons de quartz sont assez nombreux dans les côtes de Randol, d'Olloix et d'Aydat.

Dans la commune du Vernet-Sainte-Marguerite, à Cluchat, on trouve de nombreux blocs de quartz rose. Toujours dans les terrains cristallins, on trouve encore la tourmaline dans le quartz, le granite et la pegmatite, à Montredon dans les côtes de Randol et d'Olloix.

A Aydat et à Verneuge, la roche cristalline contient de nombreux cristaux d'amphibole.

Le terrain volcanique renferme souvent des minéraux intéressants.

Les basaltes de Pierrenoire et du Marand cachent fréquemment d'assez belles géodes de mésotype.

Au puy de Barneyre, au-dessus de Saint-Sandoux, on

Digitized by Google

a trouvé dans une roche volcanique, au bord d'un petit lac, de très petits cristaux d'enygmatite.

Je n'ai jamais retrouvé cette espèce minérale.

Enfin, dans le flanc même des cratères, les minéraux abondent.

Au puy de Larodde, au-dessus du village de La Garandie, j'ai recueilli de nombreux cristaux d'augite, parfois d'un beau volume et d'une parfaite cristallisation ; c'est dans une clairière au sommet sud du puy qu'ils sont le plus abondant. On en trouve aussi, mais en plus petit nombre, dans la grande cheire d'Aydat et au puy de la Mey.

Tous les minéralogistes connaissent les fers oligistes des puys de la Vache et de Lassolas.

Sur le versant nord du plateau basaltique de la Serre, un cultivateur a trouvé quelques bons échantillons d'opale hyalite sur lave.

Dans les calcaires du puy de Montespau, on peut découvrir quelques échantillons de calcite cristallisée, forme cuboïde et lenticulaire, surtout sur le versant ouest (signalée par Bouillet).

Les croûtes de limonite sont également en quantité dans ce gisement.

Je signalerai, pour terminer (après Bouillet), les nodules de phosphate de fer qui sont dans la randannite du ravin de la Monne, à Saint-Saturnin.

J'engage vivement les minéralogistes et les touristes à visiter le canton de Saint-Amant-Tallende, non seulement ils feront ample récolte de minéraux, mais encore une promenade ravissante dont ils garderont le meilleur souvenir.

Dr G. LHÉRITIER.

Digitized by Google

BESSE-EN-CHANDESSE

(Suite.)

En 1752, dans un mémoire sur les causes de la décadence de la ville de Besse, le subdélégué Godivel fait à l'Intendant un tableau affreux de l'état de misère où sont tombés les habitants et des charges énormes qui lès écrasent (1).

« Les impositions, dit-il, continuent à peu près sur le » même taux, et, comme il fallut répartir celles des misé- » rables sur les plus commodes, plusieurs, par la crainte » d'y succomber, quittèrent la ville et allèrent s'établir » ailleurs; ce qui fut une nouvelle surcharge pour les » autres qui n'eurent pas la précaution de se pourvoir pour » faire rejeter la taille de ceux qui avaient quitté sur les » paroisses, où ils avaient transféré leur domicile, sur- » charge qui est encore augmentée considérablement par » la mort de plusieurs chefs de famille, qui périrent de la » maladie épidémique dont cette ville fut affligée en 1738 » et 1739. Enfin les choses sont venues jusqu'au point » que il y a peu de consuls qui n'aient pas fait des pertes » considérables sur la levée des deniers royaux. Ce n'est » pas qu'ils aient manqué de soin, leur attention n'a paru » que trop grande. On les a vus faire saisir et vendre impi- » toyablement les meubles, ustensiles, lits, linges et habits » de la plupart des artisans et épier ensuite le moment » qu'ils avaient fait quelque ouvrage pour s'en faire payer » la façon par les particuliers qui en avaient fourni la » matière : un hôtelier, qui avait acheté un char de foin,

(1) Arch. dép. Intendance, C. 772.

Digitized by Google

» n'a pu l'emmener chez lui qu'après en avoir payé de nou-
» veau le prix aux consuls de chacune des années, aux-
» quels il s'est trouvé redevable; et un habitant qui avait
» quelques provisions de bouche pour faire subsister sa
» famille en a été souvent privé parce qu'il n'a pu les
» racheter une troisième fois du collecteur.

» Cette dureté, quoique forcée de la part de ces der-
» niers, a *jeté le menu peuple dans une espèce de déses-*
» *poir, obligé de coucher sur la dure, sans lit, sans*
» *linge, sans couverture*, il ne cherche qu'à tromper la
» vigilance des consuls. Les ouvrages se paient d'avance
» ou à mesure qu'ils se font, et la crainte qu'a l'ouvrier de
» se voir enlevé le lendemain le prix de son travail, l'en-
» gage à le consommer dans le moment qu'il l'a reçu.

» En un mot, la misère est si grande dans cette ville
» que sur 171 contribuables qu'il y avait lors de la confec-
» tion du tableau consulaire, on n'a pu en indiquer que
» 30 pour passer consuls, et y en a-t-il près de la moitié
» de douteux.

« Les impositions sont d'un autre côté si fortes, que
» parmi les particuliers qui ont été dispensés du consulat
» à cause de leur pauvreté, il y en a plusieurs qui ont
» payé jusqu'à présent *plus de cent livres de toutes*
» *tailles*. »

En 1759, dans un état sur les récoltes, à Rochefort et à Besse, M. Ribeyre écrivait : « Les gens sont à l'extrémité,
» la faim les fait mourir et leur a ôté la force de tra-
» vailler ; ils ont vécu depuis l'entrée du printemps de
» quelque peu de laitage et d'herbes..... Les consuls sont
» impitoyables, ils enlèvent les bestiaux errants comme
» les autres, ils en remplissent les foires et marchés, où
» cela est vendu à moitie prix du courant » (1).

Bernard de Ballainvilliers, dans un rapport adressé au ministre, en 1760, dit que l'Auvergne succombe sous le

(1) Arch. dép., Intendance.

Digitized by Google

poids de l'impôt. Il constate avec tristesse que de 1725 à 1760, les taxes royales se sont élevées à 1,127,843 livres, soit une augmentation de plus d'un quart. « Encore, » ajoute-t-il, il faut y joindre le montant du don gratuit » extraordinaire, qui, pendant les six dernières années, » a produit 436,000 livres. Ces charges excessives doivent » peser sur 140,000 cotes, et, en les répartissant entre elles » par égales portions, c'est une moyenne de *41 livres par* » *chaque imposé*, et je ne comprends dans cette moyenne » ni les vingtièmes ni les autres charges extraordinaires, » comme l'ustensil. *Or, les trois quarts des contribuables* » *ne sont pas en état de payer seulement deux livres.* »

La Cour restait sourde aux plaintes qui s'élevaient de tous côtés. « Après nous le déluge! en attendant, jouissons ! »

Les avertissements sérieux et documentés, que ne craignirent pas d'adresser les intendants d'Auvergne au souverain, font le plus grand honneur à leur caractère. Il faut reconnaître aussi que notre province fut exceptionnellement favorisée sous le rapport de la valeur des hommes qui l'administrèrent. Il suffit de rappeler les noms des Trudaine, Ballainvilliers, Montyon, de Chazeyrat, etc.

Le 10 juillet 1770, année de disette, le subdélégué Godivel écrit à M. de Montyon que, dans sa subdélégation, sur 4,000 familles environ qui la composent, *plus d'un quart manque de pain*. Il réclame à grands cris des secours urgents.

Quelques jours après, dans une nouvelle lettre, il presse l'Intendant d'envoyer le riz qu'il a promis, les besoins des pauvres augmentant tous les jours.

Louis XVI, en montant sur le trône, avait ordonné de procéder à une enquête complète et sincère sur l'état du royaume. C'est en 1775 qu'elle fut faite en Auvergne. Environ 600 curés de paroisses fournirent les renseignements demandés. Ils s'accordent tous à peindre la *misère comme extrême par son intensité et son étendue.*

Digitized by Google

Telle était la misère à laquelle l'augmentation sans cesse croissante des impôts avait réduit le peuple, qui en supportait tout le poids. Les dilapidations des rois, les exemptions odieuses des classes privilégiées en sont les principales causes. La patience est à bout, les souffrances et la faim ont réveillé Jacques Bonhomme de son lourd et long sommeil. La Révolution se prépare, et le sang qu'elle va répandre pour assurer à tous la liberté et l'égalité des charges, doit retomber sur ceux qui, pendant des siècles, l'ont provoquée par leurs iniquités.

CHAPITRE VIII.

Biens patrimoniaux. — Comptabilité communale. — Dettes. Vaine pature. — Moulins, Canaux.

La ville de Besse possédait quelques biens patrimoniaux, dont les revenus, joints aux produits des leydes et de divers droits perçus les jours de foires et de marchés, formaient les seules ressources disponibles pour faire face aux dépenses des charges de la communauté et de l'entretien des édifices communaux et des fortifications.

Ces biens comprenaient :

1° La montagne de la Liste ;

2° Le communal des Fraux ;

3° Le pré du Mèze ;

4° Et les bois des Fraux et de la Liste.

Ces revenus étaient bien insuffisants et nous avons vu, dans le chapitre VI, qu'en 1630, les consuls avaient fait connaître la situation financière à l'Assemblée générale pour lui faire reconnaître, comme dette publique, la somme de 17,558 livres, due à divers créanciers.

Le 2 avril 1672, un arrêt du Conseil d'Etat avait liquidé

Digitized by Google

les dettes de la ville. Elles atteignaient le chiffre de 11,542 livres 7 sols en capital et de 2,885 liv. 2 sols 5 deniers en intérêts. Le Conseil d'Etat décida que ces sommes seraient imposées sur la ville, de 1674 à 1768, et que ces impositions atteindraient tous les habitants *exempts et non exempts*, à l'exception toutefois des ecclésiastiques, gentilshommes et officiers de la maison du roi.

L'arrêt fixait aussi les charges ordinaires de la ville :

1° Au médecin	120l	»
2° Au secrétaire de la ville	18	»
3° Au portier	12	»
4° Au conducteur de l'horloge	25	»
5° Au sergent de ville	15	»
6° Au prédicateur de l'Avent et du Carême	110	»
7° Au prédicateur des Rois	25	»
8° A la sage-femme	100	»
9° Au garde des chevaux	5	»
10° Pour la messe du mardi	6	»
11° Pour le vin des présents	6	»
12° Pour le bois de la maison de ville	6	»
13° Pour le gage des consuls et robes consulaires	90	»
Total : ci	538	»

Les revenus étant fixés à 880 liv., le reliquat des recettes était affecté au paiement des réparations urgentes.

Pendant les années suivantes, les recettes varient entre 830 et 910 livres.

Parmi les dépenses extraordinaires, dont beaucoup sont rejetées ou réduites par l'Intendant, nous relevons à titre de curiosité :

1719. Pour les habits de deux soldats de la milice, 50 l.

— Pour les lits fournis pour les casernes d'Issoire, 115 liv.

1720. Pour le pavé entre la rue Mercière et la place appelée la *Dondane*, 30 liv.

Digitized by Google

1721. Au médecin de la ville, attendu qu'on était menacé de la maladie contagieuse, 120 liv.

— Réparations aux murs de la ville pour la même raison, 300 liv.

1724. Partie du métal et fonte pour refaire la cloche de l'horloge, 85 liv.

1727. Dépenses lors de la visite de l'évêque, 81 l. 2 s. 6 deniers.

1728. Réparations à la tour de la Besson, 413 l. 3 s. 6 deniers.

1729. Réparations aux fontaines, 127 liv.

1730. Réjouissances à l'occasion de la naissance du Dauphin, 200 liv.

1731. Aux maîtres d'école, 100 liv.

1732. — — 200 liv.

1733. Achat de deux croix d'argent, pour exciter l'émulation des écoliers, 12 liv.

— A M. Conches, maître d'école, 80 liv.

— A M. Cohalion, maître d'école, 110 liv.

1736. Réparations aux pavés.

1740. Gages de l'organiste, 30 liv.

1742. Aux maîtres d'école, 150 liv.

— Aux religieuses, 75 liv.

En 1724, la commune remboursa 2,000 liv. à Rochon et Cohalion, qui avaient acheté l'autre moitié de la montagne de la Liste, et rentra en possession de cette moitié. « L'autre moitié demeurant toujours aux sieurs Rabusson » et Roussel ; ces deux derniers étant décédés, la com- » munauté se remit encore en possession de cette moitié » et en afferma la totalité. »

Mme Garret, veuve de Rabusson de Châteauneuf, agissant comme tutrice de ses enfants mineurs, assigna le fermier devant la sénéchaussée de Clermont, en raison du trouble apporté à la possession de la propriété du quart de cette montagne. Cette assignation ne fut suivie d'au-

Digitized by Google

cune action, une transaction étant intervenue, et le fermier ayant payé 100 liv. pour la jouissance de sa part, pendant les années 1724 et 1725. Il fut convenu que le fermier lui verserait, chaque année, 50 liv., représentant les intérêts de la somme de 1.000 liv., principal des prix d'acquisition. Ces conventions furent observées jusqu'en 1727, mais, à partir de cette époque, la créancière ne toucha plus rien.

Quant aux héritiers Roussel ils n'avaient rien reçu depuis 1724. Ils se joignirent aux héritiers Rabusson-Châteauneuf et obtinrent, le 22 février 1744, une ordonnance de l'Intendant, homologuant l'avis arbitral rendu, le 15 février 1744, par MM. Sadourny et Tournadre, avocats au Parlement. Cette sentence ordonnait l'exécution des clauses et conditions de la vente de 1696 et la restitution des jouissances depuis 1724, pour les héritiers Roussel, et depuis 1727 pour les héritiers Rabusson, à moins que la communauté ne remboursât les 2.000 liv. de capital et les jouissances estimées à 70 liv. par an, et les intérêts de ces sommes réunies, à compter du jour de l'introduction judiciaire.

Une ordonnance du 30 août 1745, enjoignit au receveur des biens patrimoniaux de Besse, de payer aux héritiers Roussel 1.196 l. 5 s., à compte sur la somme de 2.196 livres 5 sols, à laquelle cette créance avait été liquidée.

Jusqu'en 1752, les choses restèrent en l'état et les débiteurs ne versèrent plus rien. Les créanciers réclamèrent alors l'exécution de l'ordonnance de 1744, en ce qui concernait leur mise en possession de la moitié de la montagne, « faute par les habitants de Besse d'avoir fait » l'option qui leur a été déférée ». Cette demande fut accueillie par l'Intendant. Opposition fut faite par Julhiard, notaire royal et secrétaire de la ville, au nom du corps commun. Une nouvelle transaction fut alors proposée et acceptée. La créance Rabusson fut liquidée à 2.500 liv., payable 1.000 liv., comptant, et les 1.500 liv. restant,

Digitized by Google

par fractions de 300 liv. exigibles « à chaque jour et feste » de saint Martin d'hiver, sans aucuns intérêts, qu'au » deffaud de payement à l'échéance des termes ».

En 1763, il ne restait plus que la créance Roussel, s'élevant à 3.200 liv., dont 1.000 liv., en capital, et 2.200 liv., en jouissances. Les créanciers exigeaient le remboursement ou leur mise en possession du quart de la montagne de la Liste. La commune opposait à cette prétention « que malgré l'aliénation faicte dela d. montaigne, » de l'avis arbitral et des ordonnances rendues en conséquence, le corps de ville était toujours mineur, il était » en droit de rentrer dans la d. montaigne et d'être reçu » opposant à tout ce qui s'est ensuivy. » Néanmoins, la créance leur paraissant légitimement due, les débiteurs se déclaraient disposés à la rembourser, à la condition toutefois que les intérêts seraient calculés, comme pour les autres, à un sol par livre. Ces propositions furent acceptées par les représentants des héritiers Roussel et la créance fut réduite à 2.400 livres payables 300 livres à la St-Martin de chaque année sans intérêt, si ce n'est à défaut de paiement aux échéances (1).

La montagne de la Liste continua à faire partie du patrimoine de la ville et nous possédons un certain nombre de baux de cette propriété, dont le fermage varia, au cours du XVIIIe siècle, entre 450 livres et 900 livres. C'est en 1855 ou 1856 seulement qu'elle fut définitivement aliénée pour le prix de 35.000 francs. Ce prix fut employé à couvrir en partie les dépenses occasionnées par la construction de l'Hôtel de Ville et de la Halle au Blé.

Le communal des Fraux était d'un faible rapport. Il pouvait *estiver* environ 60 têtes de bétail, appartenant

(1) Arch. de l'auteur. Délibérations consulaires, reçues par Julhiard, notaire royal, des 15 septembre 1748, 8 octobre 1752, 16 septembre 1753, 2 février 1754, 16 juillet 1754 et 8 octobre 1763.

(2) Arch. de l'auteur. Délibération, reçue par Julhiard, notaire royal.

Digitized by Google

aux communiers. Chacun d'eux payait « un droit d'entrée des Fraux », mais les gages des bergers absorbaient en grande partie ce produit. Le revenu de cette propriété, au XVIIIe siècle, ne dépassait pas 15 livres. Partagé, à la suite d'un long procès que nous avons déjà relaté, entre la ville de Besse et les habitants de quelques villages de la commune, une partie de ce communal est encore joui en commun. Quelques hectares ont été plantés en pins : malgré la malveillance, ces essais de reboisement ont bien réussi. C'est dans cette partie que s'ouvre la bouche du *Creux de Soucy*.

Les bois des Fraux et de la Liste ont été rasés, et il n'en reste plus trace. Déjà, d'ailleurs, en 1745, ces bois étaient en très mauvais état. Une délibération du 10 mars nous montre l'étendue du mal : « A tous lesquels, les » sieurs consuls ont représenté que le peu de soin que » leurs prédécesseurs ont pris de la régie et conservation » du bois des Fraux et de la Lyste, appartenant au corps » commun de cette ville, a fait que les dits bois sont » presque totalement détruits, et que, pour les laisser » revenir, les remettre en état convenable, il serait à » propos pour leur conservation de nommer un garde » pour y veiller. »

L'assemblée nomma comme garde Antoine Hours, dit Fontangède, boucher à Besse, aux appointements annuels de 12 livres.

Quant au pré du Mèze, qui n'a jamais été aliéné, une partie servait de champ de foire et l'autre était affermée. Un bail du 7 janvier 1778, consenti, par le maire Godivel et les échevins, à Antoine Boyer, perruquier, stipule un fermage annuel de 127 livres.

Des différentes délibérations que nous venons d'analyser, il ressort que la situation financière de la petite ville était des plus précaires depuis la fin du XVIIe siècle.

L'intendant Rossignol semble avoir rendu en partie responsables de cette situation les consuls de la cité. Il

Digitized by Google

signa, le 26 novembre 1745, une ordonnance défendant aux consuls de 1746 et des années suivantes de s'immiscer dans l'administration des revenus patrimoniaux, qu'il a confiée au receveur Admirat.

En 1760, nous relevons, dans « l'état des revenus et charges des villes et paroisses, biens et revenus des communautés », les recettes et dépenses du budget communal.

Les recettes se composent de :

« La grande leyde, que la ville tient à titre de rente » moyennant 1.200 livres de M. de Broglie, affermée : » ci..... 1.271 »

» La petite leyde affermée..... 355 »

» Montagne de la Liste, affermée..... 531 »

» Total des recettes : ci..... 2.157 »

Les dépenses ordinaires s'élèvent à 2.084 livres, ce qui donne un excédent des recettes de 73 livres, destiné aux dépenses extraordinaires.

En 1770, la situation est la même :

Recettes : ci.....		2.157 »
Charges annuelles ordinaires : ci.	2.019 »	
Dépenses extraordinaires : ci....	138 »	
Total : ci.....	2.157 »	

D'après la coutume d'Auvergne, les communes avaient jadis la propriété des « secondes herbes », c'est-à-dire le droit, la première herbe coupée, de mener leur bétail paître sur certains prés. C'est ce qu'on appelait « la vaine pâture ». Ce droit de vaine pâture s'étendait aussi aux chaumes, terres, bois et autres héritages non clos ni fermés. Il était attribué aux communautés, mais n'appartenait à aucun habitant en particulier, et il ne pouvait en être disposé ni par aliénation ni par location.

Il était aussi défendu de prêter son nom pour faire jouir de ce droit une autre personne.

BOYER-VIDAL.

(A suivre).

Digitized by Google

MÉLANGES

BIBLIOGRAPHIE

TH. DE CAUZONS. — *La Magie et la Sorcellerie en France.* Paris, Dorbon, 2 vol. in-8°.

L'auteur de ce livre avait, dans un précédent ouvrage, étudié les origines de l'Inquisition. Les recherches qu'il avait faites lui avaient fourni d'abondants renseignements sur la magie et la sorcellerie, et il s'est résolu à traiter à fond ce nouveau sujet. M. de C. n'est pas un érudit de profession et c'est grand dommage, car son livre, construit suivant les préceptes de la critique, n'eût rien perdu de son intérêt, et eût gagné en valeur scientifique. On cherche en vain une bibliographie du sujet, mais l'auteur nous montre que son livre s'appuie cependant sur une énorme lecture. Il a consulté les livres magiques proprement dits, les ouvrages historiques relatant des faits de magie, les livres polémiques, pour ou contre la magie, les ouvrages de droit relatifs à la punition du crime de magie, les travaux scientifiques et médicaux qui ont essayé de ramener les faits mal observés aux lois ordinaires de la nature.

Dans le premier des quatre volumes qu'il veut consacrer à son sujet, M. de C. étudie les origines de la sorcellerie et de la magie. Ces fausses sciences sont très anciennes et ont fait bon ménage avec les religions païennes ; les empereurs chrétiens les poursuivirent comme des vestiges du paganisme. Au temps de la grande puissance de l'Église, ses ennemis se réclamèrent volontiers du diable, et Satan eut de nombreux fidèles. Enfin, quand la Renaissance redonna droit de cité aux lettres antiques, les plus vieilles superstitions reparurent, et une nouvelle ère commença pour la sorcellerie.

M. de C. passe en revue les croyances superstitieuses relatives aux âmes des morts, et raconte de curieuses histoires de revenants (p. 95) et de vampires (p. 99). Il parle des génies, que les théologiens versèrent sans ménagement en enfer, et il ajoute spirituellement : « les théologiens n'y entendaient rien. » Les vrais démons étaient plus redoutables ; ils ne se contentaient pas de taquiner les vivants de mille manières ; ils s'emparaient de leur âme, ils les « possédaient » et se livraient sur eux à toutes sortes d'entreprises criminelles. Leur saleté et leur puanteur étaient telles que l'on comprend à peine qu'ils aient pu trouver des fidèles, mais ils com-

Digitized by Google

muniquaient à leurs adorateurs des pouvoirs surnaturels, comme le mauvais œil, le don de trouver les trésors, de réussir en amour, de guérir toutes les maladies, d'infliger à ses ennemis toutes sortes de tourments et de maux. Mais ces pouvoirs extraordinaires n'étaient pas sans danger pour ceux qui en étaient revêtus ; ils ne tardaient pas à être dénoncés à la justice, et la torture leur faisait avouer tout ce que voulaient les juges. C'est sur de pareilles dépositions que l'on se fondait pour connaître ce qui se passait au sabbat, hideuse et répugnante cérémonie, que l'auteur décrit en détail, d'après le procès-verbal d'un auto-da-fé célébré à Logrono en 1610. M. de C. voit avec raison dans ces insanités un fruit de l'ignorance médiévale, elles ne rappellent en rien l'antique magie assyrienne ou égyptienne. Ce serait seulement comme devins que les sorciers du moyen âge pourraient être considérés comme les successeurs des mages antiques.

La croyance à la sorcellerie fut générale au moyen âge; M. de C. croit que cette maladie mentale éprouva une recrudescence marquée à partir de l'apparition des cathares ; les ennemis de Dieu ne pouvant être que les amis du diable, et la justice absurde de l'époque a multiplié les sorciers par les aveux arrachés dans la torture.

En matière de sorcellerie, l'Eglise accepta les anciennes lois des Empereurs et admit comme possibles les rapports des créatures avec le démon, mais l'Inquisition, tant décriée, apporta plutôt aux accusés des garanties nouvelles qu'elle ne rendit leur condition pire. La torture devait être autorisée par l'évêque, être assez modérée pour n'entraîner ni mutilation, ni mort, et ne pouvait être donnée qu'une fois (p. 335). L'Eglise n'eut jamais de doctrine toute faite au sujet de la sorcellerie ; il y eut chez elle des gens qui y crurent, d'autres qui la nièrent, d'autres enfin qui l'admirent, à titre d'exception. M. de C. pense qu'au contact du paganisme l'Eglise acquit la croyance aux démons, et que victorieuse des vieilles religions, elle rejeta longtemps cette croyance, pour y revenir peu à peu, après le XIIIe siècle. Le XVIe et le XVIIe siècles furent ceux qui firent le plus de victimes ; aujourd'hui les Conseils de l'Eglise ont mis la réserve et la prudence à l'ordre du jour en cette matière.

Le second volume a pour sujet la poursuite et le châtiment de la magie jusqu'à l'époque de la réforme, et étudie spécialement deux procès célèbres : le procès des Templiers et le procès de Jeanne d'Arc. L'auteur s'écarte cependant de la route qu'il s'est tracée pour faire successivement l'histoire de la magie chez les anciens et en

Digitized by Google

Gaule ; il y revient en indiquant les lois portées contre les sorciers par les Empereurs et par Charlemagne et ses successeurs ; la législation carolingienne est d'une modération remarquable (p. 117). A partir de l'an mille, la croyance au diable reprend de plus belle. Avec le XIIIe siècle la renaissance littéraire amène tout un renouveau de la sorcellerie, et la régularisation de l'Inquisition (vers 1230) va donner aux sorciers des juges plus disposés à punir qu'à pardonner, mais dont la science et la valeur morale ne peuvent être sérieusement contestées. Au XVIe siècle, la justice royale s'attribue les procès de sorcellerie et la répression devient encore plus brutale, car le repentir ne sert plus de rien à l'accusé. L'histoire du procès des Templiers est un fort bon résumé de l'état de la question ; le procès paraît bien avoir été une manœuvre frauduleuse pour s'emparer des biens de l'Ordre et un procès politique, mais on ne sait pas encore dans quelle mesure certaines accusations portées contre l'Ordre étaient vraies. Les causes célèbres de sorcellerie que virent passer le XIVe et le XVe siècles défilent ensuite le long de deux intéressants chapitres et le livre se termine par une étude du procès de Jeanne-d'Arc. M. de C. le résume très simplement et très logiquement et prouve que le procès de Jeanne n'a pas été un procès extraordinaire, mais un simple procès d'Inquisition, et que Jeanne a surtout été condamnée pour n'avoir pas voulu renier ses voix quand l'Eglise le lui a demandé. Elle a opposé le témoignage de sa conscience aux dires de l'évêque Cauchon et de ses assesseurs. Là fut son crime, en cela consista son hérésie, et cet abominable procès fut logique, légalement mené et légalement conclu.

On ne ferme pas un aussi long travail sans mélancolie, ni sans crainte. On vient de voir les hommes délirer à l'envi à travers les siècles ; l'on se demande si le règne de la folie a réellement pris fin, et l'on n'ose pas conclure, car les hommes d'alors se croyaient aussi raisonnables que nous pouvons penser l'être et voilà quelles furent leurs œuvres. Nous avons dit tout ce que l'on peut reprocher à l'ouvrage de M. de Cauzons, mais ce n'est que justice de rendre hommage à son énorme labeur, à sa bonne volonté, à son bon sens, à son impartiale et vaillante manière de conter l'histoire.

G. DESDEVISES DU DEZERT.

Digitized by Google

R. MICHALIAS. — *Elèments abrégés de Grammaire auvergnate*, un in-12, 230 p., Ambert, imprimerie J. Migeon.

M. Michalias, qui s'est fait, par ses poésies, une place si honorable dans le groupe des poètes méridionaux, a composé aussi une *Grammaire auvergnate*. L'intention était louable de vouloir nous faire connaître ces patois de la région d'Ambert, sur lesquels n'existait encore aucune étude d'ensemble; mais l'exécution trahit parfois une préparation philologique insuffisante. L'idée seule d'écrire une grammaire du « dialecte des environs d'Ambert », comme porte le sous-titre du livre, implique une certaine imprécision dans la conception du sujet. Il n'y a pas de dialecte des environs d'Ambert : il y a, dans les environs d'Ambert, comme ailleurs, une foule de patois distincts, qui diffèrent en partie, en partie se ressemblent. En présence de cette diversité, la seule méthode rationnelle à employer dans l'étude des patois est de partir de l'unité strictement locale ou de l'unité linguistique : c'est de faire la monographie du patois d'une seule localité bien déterminée, dans l'espèce, le bourg ou le village, en notant, si l'on veut, à propos de chaque fait, les différences avec les localités voisines; ou bien la monographie d'un fait linguistique, fait de phonétique, de morphologie ou de syntaxe, en le suivant jusqu'à la limite de son extension territoriale, jusqu'au point précis où il cède la place à un phénomène différent. La notion de géographie linguistique doit ici tout dominer.

A procéder autrement, à vouloir englober, comme le fait M. Michalias, dans une seule grammaire, des grammaires distinctes, on risque d'être peu exact et de tomber dans la confusion. En fait, la confusion est peut-être moins grande dans le cas présent que ne semblerait l'indiquer le titre; car l'auteur, certainement et peut-être à son insu, a pris pour base de son étude un seul patois, qu'il n'indique pas, celui qu'il connaissait le mieux, pour l'avoir parlé lui-même ou pour avoir vécu jadis au milieu de ceux qui le parlaient. Son erreur a été de croire que ce patois était le même dans toute la région, et de noter, comme de simples variantes coexistant ensemble dans le même parler, les différences qu'il remarquait dans les patois voisins, au lieu de voir dans chacun d'eux un système complet de formes coordonnées et exclusives. Par exemple, quand il nous dit, p. 14, que « *ch* se prononce *tch* ou *ts* », que « *chabro*, chèvre, se dit *tchabro* ou *tsabro* », il mêle deux formes incompatibles, appartenant à deux patois différents. La limite entre ces deux sons passe, en effet, dans cette région. Et pourquoi, puisqu'à côté de *tch* il relève *ts*, ne pas signaler un peu plus bas *dz* à côté de *dj* : *dzai* avec *djai*. *Ts* et *dz* vont ensemble, comme *tch* et *dj*. Là où l'on trouve l'un on

Digitized by Google

trouve aussi l'autre. Ce sont des séries parallèles et coordonnées, et non des pièces interchangeables. Plus loin, p. 99, il déclare que « la 1re personne du pluriel..., qui est plus ordinairement *en* (prononcé *in*) peut aussi prendre la désinence *an* : *cramaven*, *cramaran*, nous brûlions. » Oui, mais pas dans le même patois. C'est comme si, dans une grammaire du vieux français, on mêlait, sans prévenir, les formes du dialecte francien (ici le mot dialecte a sa raison d'être) et celles du dialecte normand, par exemple.

Les philologues allemands, qui étudient surtout nos patois dans les textes imprimés et qui ont déjà utilisé les ouvrages de M. Michalias au point de vue linguistique, se feront une fausse idée de la distribution des zones linguistiques en Auvergne, et, de ce chef, leurs notions sur le vrai caractère de nos parlers populaires se trouveront faussées, en voyant que dans les environs d'Ambert *tch* et *ts*, *en* et *an* s'emploient indifféremment l'un pour l'autre. Ils pourront même croire à la coexistence des trois formes *c*, *tch*, *ts*, puisque M. Michalias a employé dans ses vers, à côté de *blancho*, des formes comme *blanco*, qui appartiennent à une région bien plus méridionale.

Dans ce même ordre d'idées, à quel patois déterminé des environs d'Ambert conviennent les tableaux de la conjugaison ? Ce n'est pas un seul paradigme, mais plusieurs qu'il aurait fallu donner. Nous avons là pour les formes verbales un type invariable, une sorte de *koinè* artificielle, qui ne répond pas à la variété réelle des formes du langage parlé.

M. Michalias reconnaît de bonne grâce qu'il n'a pas prétendu faire œuvre scientifique : son but a été d'écrire une grammaire pratique, un « art de parler et d'écrire correctement », comme on dit dans les grammaires françaises. C'est comme un manuel à l'usage de ceux qui voudraient écrire en patois auvergnat. Ce caractère empirique se reconnaît dans les divisions, calquées sur celles de la grammaire française, et dans la place importante accordée à l'orthographe; qui n'a que faire ici. Je ne conteste pas la légitimité de ce point de vue, mais on peut regretter de voir des questions d'orthographe remplacer des questions de langue. Par exemple, p. 38, 5°, il est dit que « les autres mots font le pluriel en s ». En réalité, ces mots sont invariables : l's est purement pour les yeux ; mais, dans nos patois, à la différence du français, on trouve une véritable formation interne du pluriel, qui atteint la substance même du mot, par changement de radical. Voilà un fait important, qui méritait d'être relevé. M. Michalias passe à côté de cette formation sans la remarquer : en effet, à la p. 11, il note *prado*, pluriel *prádas*, prairies, sans voir la loi générale que nous

Digitized by Google

signalons ici. Lacune analogue dans la conjugaison, où le déplacement de la syllabe tonique donne aussi lieu à des changements du radical (cf. le français je *meurs*, nous *mourons*). Mais ce qui, en français, n'est qu'une forme isolée, vestige d'un vieil usage aboli, est en patois un procédé très vivant, qui crée de riches séries de formes, variables avec chaque patois. L'auteur note, à la page 95, d'une façon très incomplète, quelques cas isolés de cette grande loi morphologique.

Un autre inconvénient de cette manière de concevoir la grammaire, c'est que l'auteur, au lieu de relever les faits en témoin impartial, est amené parfois à les juger et à corriger son patois. A la page 14, après avoir parlé du mouillement des consonnes *c*, *k*, *q* devant *i* ou *u*, *eicu*, écu, prononcé *eitiu*; *aqui*, là, pron. *atyi*; *dengu*, personne, pron. *dendyu*, il ajoute ces mots caractéristiques : « On doit du reste considérer ces prononciations comme absolument défectueuses et les bannir du dialecte écrit. » Pourquoi ? Au nom de quelle orthodoxie ? M. Michalias écrit-il une grammaire provençale, française, ou une grammaire auvergnate ? Le mouillement est un des phénomènes les plus caractéristiques des patois d'Auvergne, un de ceux qui les constituent en un groupe à part dans la grande famille des patois méridionaux. On voit ici à plein le préjugé littéraire et le point de vue français. De ce que la prononciation mouillée, indûment transportée hors de son domaine par les Auvergnats, est répréhensible lorsqu'ils parlent français, s'ensuit-il qu'elle soit ridicule en patois ? Cela rappelle le personnage de *Numa Roumestan* qui, pour parler d'une façon plus distinguée, disait *pêchère*, pour *pécaïre*. Ce point de vue est tout à fait antiscientifique.

Au reste, pourquoi M. Michalias ne porte-t-il pas la même condamnation contre les prononciations mouillées de *dilu*, lundi, *tu*, toi, etc, p. 16 : c'est exactement le même phénomène, phénomène très complexe, qui aurait demandé une étude spéciale pour chaque consonne, et sur lequel la Grammaire Auvergnate n'apporte aucune précision nouvelle.

Je ne comprends pas non plus pourquoi certaines formes du verbe être « doivent s'écrire logiquement : *siguè*, *serè*, *seria*, *sage*, *siguesse* », alors qu'elles se prononcent « *cheguè*, *cherè*, *cheria*, *chaje*, *cheguesse*. » Sur cette voie on peut aller loin. C'est ainsi que l'éditeur du dernier ouvrage de Vermenouze a trouvé le moyen de défigurer le texte de son auteur avec son système barbare de notation étymologique qui le conduit à écrire à côté de l'*Omperar*, la forme *Emperadour* (pourquoi pas *imperatorem* ?); *gente* à côté de *gionte ; aquelses* à côté de *oquetchis ; dins les calats*, à côté de...

Digitized by Google

bolats ; a chabal, à côté de o *tchiobal*, etc. Et ce double texte étymologique et phonétique, « résultat d'études philologiques et de recherches consciencieuses », M. Four le justifie ainsi : « Pour faciliter aux philologues l'étude de notre dialecte et donner satisfaction à ceux de nos compatriotes qui sont habitués à lire leur langue à la française [?], nous réserverons, au bas des pages de ce volume, une place à un texte purement phonétique. Cela nous permettra du reste de laisser se manifester *certaines formes patoises que nous avons cru devoir éliminer du texte littéraire et orthographié* » (1) « Ce ne sera pas un de ses moindres titres de gloire (de Vermenouze)... que d'avoir montré le bon chemin aux félibres auvergnats, désireux de ne pas être de simples et vulgaires patoisants. » Voilà bien la tendance et le danger : « Éliminer (de l'auvergnat), certaines formes patoises. » On aura du patois épuré, corrigé, de l'auvergnat orthodoxe qui ne sera admis qu'après avoir montré patte blanche. Ceux qui voudront étudier dans Vermenouze le mécanisme si savant et si riche de la phonétique et des formes des patois du Cantal sont dûment avertis. M. Michalias a trop l'amour de son patois pour tomber jamais dans ces excès : mais je signale la tendance.

On pourrait encore relever dans le plan de l'ouvrage une disproportion trop marquée entre les diverses parties : 4 pages sur la détermination du genre d'après la terminaison des mots, p. 26-30, forment longueur, si on les rapproche des 4 pages de syntaxe 178-181, bien insuffisantes pour donner une idée même sommaire de cet ordre de faits. Les faits, même lorsqu'ils sont bien observés, sont souvent mal classés, et beaucoup de remarques ne sont pas à leur place : le § 67, sur les suffixes augmentatifs, péjoratifs et diminutifs, fait ainsi double emploi avec les § 426 et 427 ; les redites abondent. Au lieu de ramener les phénomènes analogues à une même loi générale, on multiplie les remarques particulières sur chacun d'eux. Il en résulte parfois une apparence de complication extrême (par ex., dans les explications sur la formation du féminin, p. 31 et suivantes), et un défaut général de clarté, avec l'impression qu'on a affaire à des règles purement arbitraires. Je ne parle pas des lacunes qui étaient inévitables.

Toutes ces critiques, qui paraîtront peut-être un peu longues, n'entament pas le fond de l'ouvrage, et me mettent à l'aise pour en dire maintenant tout le bien que j'en pense. Telle quelle, la Grammaire auvergnate sera très utile à tous ceux qui s'intéressent aux patois d'Auvergne ; et quel que soit le prix de la méthode et de la

(1) C'est nous qui soulignons.

Digitized by Google

rigueur scientifiques dans les travaux de ce genre, il serait profondément regrettable que M. Michalias, arrêté par des scrupules philologiques, n'eût pas publié son œuvre. Les défauts que j'ai signalés plus haut portent surtout sur la phonétique et la morphologie. Mais les faits relevés sont très abondants. Pour tout ce qui concerne l'emploi des conjonctions, des prépositions, des adverbes, et pour les tours qui constituent comme le moule de la phrase et l'armature d'une langue, je ne crois pas qu'il y ait rien d'essentiel d'omis. V. par ex. le chap. XIII tout entier. Des exemples nombreux, non composés artificiellement à l'appui d'une règle, et partant toujours suspects, mais formés de phrases familières réellement entendues, nous donnent, mieux que toutes les explications et toutes les théories, l'impression d'une langue parlée et bien vivante, et nous en font pénétrer le génie. C'est ici que l'auteur, bien servi par sa connaissance des moindres nuances du patois, retrouve sa supériorité. J'ai dit plus haut que la syntaxe, resserrée en un chapitre de 4 pages, était insuffisante ; et c'est vrai. Mais ce n'est pas dans ce chapitre seulement, qui lui est spécialement consacré, qu'on trouve la syntaxe : elle est répandue dans tout le livre ; et, à condition de la dégager des exemples, on aura une connaissance assez complète de l'usage de la langue. On ne saurait donc trop féliciter M. Michalias d'avoir ainsi multiplié les exemples : ils corrigent et complètent heureusement, en grande partie, ce qu'il peut y avoir par ailleurs de défectueux dans son livre. L'insuffisance théorique est compensée par la connaissance pratique.

Un souhait, pour finir. M. Michalias rendrait un grand service aux études de patois en composant un vocabulaire des parlers de sa région. Le grand Dictionnaire de Mistral ne rend pas inutiles les lexiques spéciaux. Si dans chaque pays on relevait les mots ou les sens qui ne se trouvent pas dans le *Trésor du Felibrige*, on aurait ce qu'il y a de plus caractéristique dans un parler. Et pour la région d'Ambert, nul, plus que M. Michalias, n'est qualifié pour entreprendre ce lexique spécial.

B. PETIOT.

L'Imprimeur-Gerant : G. MONT-LOUIS

CLERMONT-FERRAND. — IMPRIMERIES G. MONT-LOUIS

Digitized by Google

Nous venons d'exposer les 34 signes Crétois-Egéens decouverts par Mr. Evans avec les comparaisons qu'il a faites lui-même de ces différents signes avec les caractères Egypto-Lybien et Lybien proprement dit.

S'il ne nous avait été possible d'établir des comparaisons avec d'autres alphabets anciens, il aurait été difficile d'y comprendre la moindre des choses et on aurait eû droit de dire que la langue Egéenne etait absolument inconnue.

D'après Evans le plus grand nombre des caractères pourtant tres-différents de forme ne posséderaient qu'une même et seule signification, toujours et partout l'N et le K.

Nous comptons en effet dans la liste donnée par Evans, 19 fois la lettre N écrite avec des caractères dissemblables.

Sans les passer tous en revue (ce que d'ailleurs chaque lecteur peut faire d'après le tableau que nous avons donné plus haut) en voici quelques exemples: ↑ = n, X = n, ⌐ = n Y = n, ⧖ = n, ⧗ = n; etc. De même pour le K que nous retrouvons 20 fois dans les mêmes conditions que la lettre

précédente ; exemples ; ⋎ = K, ψ = K similaire au précédent sous une forme arrondie, Z = K, ⊟ = K, ⊔ = K, O = K, ⊞ = K, etc

Nous trouvons aussi dans son analyse quelques diphtongues, ≡, gn ⫩, nK ⊞, sn et trois caractères syllabiques ; ⊞ ab, ⊔, ab et ⊞ ab, pour la même signification, et enfin Y, gur qui ressemble il faut bien l'avouer, étant redressé au Λ gh des contrats assyriens. (araméen primitif, VIIe siècle av. J.C) -

Les comparaisons des caractères de la langue Egéenne ont été établies d'après les alphabets du Nord-ouest de l'Egypte, l'Egypto-Lybien et le Lybien mais il faut reconnaître que les différents dialectes dont Mr Evans nous présente l'écriture possédaient un alphabétisme extrêmement compliqué puisque la même consonne ou la même voyelle pouvaient être représentées par une vingtaine de signes -

En ce cas là, je comprends que la langue des Îles de la mer Egée soit absolument intraduisible -

Nous avons suivi une marche complètement différente de celle suivie par Mr Evans - Devant l'insuffisance de ses explications, devant l'impossibilité il faut bien l'avouer où il s'est trouvé

de donner les traductions des textes qu'il avait découverts dans l'île de Crète, nous avons essayé de faire des comparaisons avec l'alphabet Phénicien archaïque et ses dérivés et nous croyons être arrivés à un certain résultat.
Que le lecteur veuille bien se rapporter à notre tableau comparatif et il verra qu'on trouve dans les caractères Egéens des voyelles et d'autres consonnes que les N et les K de Mr Evans —
Monsieur Salomon Reinach par un esprit prudent et judicieux s'est contenté d'exposer l'état de la question sans donner une approbation quelconque

Sans répéter ce que nous avons dit plus haut dans la table comparative des alphabets donnés par Mr Evans et les alphabets phénicien, araméen et autres, il est nécessaire néanmoins de faire ressortir d'une manière plus évidente la justesse de nos assertions et c'est pourquoi nous allons faire une analyse complète des caractères Egéens — Comme base nous prendrons le premier type paléographique de la Phénicie représenté par l'inscription de la stèle de Mésa (IXe siècle av. J.C) puis les caractères gravés sur les lions de Nimroud —

Digitized by Google

Les inscriptions de l'île de Chypre sont absolument semblables à l'écriture Deuxième Sidonienne, par conséquent phéniciennes comme on les trouve sur le sarcophage d'Eschmounazar. Les caractères phrygiens, lyciens et araméens (Cf. Maspero. Histoire ancienne des peuples de l'Orient) nous serons d'un grand secours pour démontrer que bien loin d'être une langue illisible et incompréhensible l'Egéen est une branche de la famille Hellénique.

II

N° 1. L'Egéen dans sa forme ↓ ressemble au ↓, ē long lycien. on peut aussi y voir la consonne G ce qui rapprocherait ce caractère du K Egypto-Lybien et du ⋎ (K) de la stèle de Mésa de même que des caractères des lions de Nimroud ⋋ et des inscriptions de Nora, ⋎.

N° 2. Ce caractère nous donne toujours d'après Evans les fameux N. K. soit X, +, tandisque le Lybien, le Phrygien le Phénicien archaïque nous donnent comme valeur aux caractères X, +, T, la consonne T.

N° 3. Le caractère Egéen ⋎ est semblable aux signes gravés sur les monnaies

Digitized by Google

Rébraïques des révoltes ⅄. ⅄, sur les miroirs étrusques ⅄ et qu'on retrouve sur les contrats assyriens (|), (VIIe cw = J.C) et qui évault au Q phénicien, Φ.

N° 4 ; Le caractère → est semblable à celui décrit sous le titre N° 1. Il est couché au lieu d'être debout et comme lui il nous rappelle le Lycien /\ = E.

N° 5 : Ce signe est lycien provenant sans aucun doute du phénicien et bien loin de signifier le K ou le NK d'Evans, simplement la voyelle I, qu'on veuille bien en juger : Egéen, ⋕, Lycien ⋕, araméen Z devenu ∃ puis ⋕ et enfin en phénicien Z = i.

De même au N° 6 pour le caractère [qui est renversé, provenant du phénicien] (type sidonien) et qui représente la consonne P.

N° 7 ; Mr Evans a trouvé la signification de ce caractère egéen N ou ϟ = N. De fait il correspond aux N de Lycie, à l'ϟ, n de Théra, à l'ϟ n phénicien archaïque.

N° 8 ; Le ⊟ egéen est absolument semblable au phénicien ⊟ qui a la valeur de Kh ; ce que d'ailleurs Evans a reconnu.

N° 9 ; Toujours l'N et le K d'Evans pour donner la signification du caractère ⊟

Digitized by Google

qu'il compare à l'Egypto-Lybien 𓇳, et 𓇳, ou au Lybien proprement dit 𓇳, et IIII. Pour nous ce caractère provient de la Phénicie et vaut la consonne S, 𓇳, de même qu'en Araméen primitif (sceau des Perses) 𓇳, S.

N° 11; Le caractère ⊤ dérive sans aucun doute du Daleth phénicien ⊤ = D.

Le signe Egéen ⧖ est semblable au caractère ⋈ phénicien de l'inscription de Perouse et qui représente la consonne M et non le K ou l'N de Mr Evans.

Le caractère ⧺ se retrouve d'une manière absolue dans le ⧺ égyptien (représentation d'un verrou) et dans le phénicien 𓇳 = S.

Le N° 21 nous parait dériver du 𓇳, m phénicien de même que l'O égéen qu'Evans prononce N, K, AB, et qui en réalité n'est que l'aïn, O phénicien qui se lit ā long ou o dans nos langues modernes.

Les médailles de Sicile nous donnent l'explication des deux caractères 𓇳, 𓇳 : semblables à ceux des médailles Carthaginoises de Sicile 𓇳 et 𓇳 valant le Thet hébreu représenté dans les inscriptions de Marseille par un caractère similaire, 𓇳.

Digitized by Google

L'Egéen A, U du n° 25 est le même que le A des contrats assyriens, que le U sidonien, d'origine absolument phénicienne ayant la valeur de l'aleph = A.
Nous pourrons en dire autant du F qui n'est que H Hé phénicien renversé de droite à gauche. Il représente une forte aspiration comme dans les langue sém. itiques et non AB ou K.
Le même auteur nous donne le signe suivant M comme représentant la consonne n, ou encore ab. Pour nous c'est le SCH phénicien W.
Le type égéen ✳ n'est autre que l'aleph hébreu, a, comme en témoigne l'inscription de Malte; ✳ = a' et celles de Chypre ✳ dont l'origine phénicienne n'est point douteuse De même sur les anciennes pierres gravées ✳ et les sicles hébreux ✳, ✳, comme sur les monnaies dites des Satrapes ✳, ✳, ✳, et l'inscription du Sérapéum ✳.
Les caractères ▷□⊣ tam et —◇ tim qui certainement ne sont pas de source égyptienne ni phénicienne peuvent-ils être assimilés aux caractères egéens ◇—◇, Z—→. Ces caractères seraient assyro-Chaldéens ce qui impliquerait des relations entre le Egéens et les Assyriens

Digitized by Google

relations très probables - Nous savons en effet que les Hittites de l'Asie mineure firent trembler l'Egypte pendant de longs siècles, qu'ils furent peut-être ces fameux Hyksos qui la gouvernèrent et que dans leurs rapports avec leurs puissants voisins d'Assyrie ils purent se servir pour les communications établies nécessairement entre ces deux peuples, soit des caractères alphabétiques soit idéographiques en usage parmi ce dernier peuple -

Le Π égéen assimilé à AB par Evans n'est autre que le Π phénicien, le Th du type sidonien -

De ces diverses comparaisons nous pouvons extraire un alphabet Crétois - Egéen différent en de nombreux points de celui donné par Mr Evans mais qui a l'avantage de faire comprendre les inscriptions de l'île de Crète - Evans ne voit guère que des consonnes d'après ses comparaisons avec l'Egypto - Lybien En certains cas il tombe assez juste car il se rapproche alors de la véritable origine de l'alphabet mais il ne tient pas assez compte des transformations opérées dans la suite des temps par les Phéniciens - Il lui a manqué une base

Digitized by Google

suffisante pour échafauder son système et au lieu de s'en tenir à des comparaisons secondaires il aurait dû remonter à la source primitive. Nos comparaisons ayant déja été faites plus haut, nous ne ferons qu'extraire des 34 signes numerotés par Evans leur valeur reproduite en caractères romains.

III

Alphabet Crétois-Egéen

Signes	Valeur	Remarques
1: ⇱, ↓	ẽ	D'après le Lycien ẽ long ou Heth (Kh')
2: X, +	τ	D'après le phénicien: X, +,
3: Ψ	r	Phénicien archaïque Φ, contrats assyriens Ψ,
4: ⋗	é	D'après le Lycien renversé ↑,
5: ⋕	i	De l'Egypto-Lybien ⋕ ou ⋕, dérivé de l'i phénicien, Z,
6: [·	p	provenant type sidonien, ⌉,
7: N, ᛗ	n	Du phénicien ᛋ = n,
8: ⊟	Kh	C'est le Kh' phénicien ⊟,
9: ⊟	s	voir la remarque de la page:
10: ⊞	ab ?	D'après Evans l'Egypto-Lybien ⊞ ou ⊹ vaudrait ab ou j ?,
11: ⌉	g	absolument phénicien ⌉,

Digitized by Google

Signes	Valeur	Remarques
12,	g	Le même caractère retourné (type sidonien = G.
13:	g ?	semblable au n° 29
14: 15:	K (kheth)	H. type sidonien. Heth'
16:	K, ab?	d'après Evans
17:	s	Caractère absolument égyptien . S : idéogramme du verrou.
18:	m n.	
19:	m	, Inscription de Pérouse.
20,	n ?	Se retrouve d'après Evans dans l'Egypto-Lybien.
21:	m	Dérivé du phénicien = m
22:	aā, ō	Venant sans changement de l'O phénicien.
23:	ō	Variante du précédent
24:	Th	Médailles carthaginoises de Sicile, Th
25:	a	Phénicien : l'aleph renversé du haut en bas -

Digitized by Google

26:	R'	Phénicien ⊐ (Ré)
27:	...	.....
28:	Z	I. Z phénicien sans aucune transformation.
29:	G	Le Ghimel phénicien relevé de bas en haut: Λ, Gh. phénicien.
30:	sch	Représente et correspond au W, sch. de la Phénicie.
31:	a.	Inscription phénicienne de Malte, ✳ = a
32:		Deux caractères peut-être d'origine assyrienne. Valeur inconnue. Ils sont probablement idéographiques et représentent un javelot ou une flèche.
33:	Hh'	Le Double Heth phénicien.
34:	Ch.	Correspond au ⊓ Chau phénicien archaïque.

IV

De cette étude il ressort que l'inscription de Praesos ainsi que celle découverte par Mr Bosanquet dans l'île de Crète sont helléniques, par

Digitized by Google

conséquent composées dans une langue aryenne qui n'est autre que le Dorien primitif parlé par les premières peuplades qui envahirent le Péloponèse et qui se répandirent ensuite dans les îles de la mer Egée, refoulant l'ancienne race des Pélasges dont la tradition nous a conservé le souvenir. Ces peuplades reçurent et acceptèrent un alphabet étranger celui de Phénicie pour faciliter de la sorte leurs communications avec les peuples de race sémitique qui habitaient le littoral méditerranéen depuis les bouches du Nil jusqu'à Sidon et dont la langue prédominait dans toutes les îles et dans tous les comptoirs établis sur le continent, en Afrique, en Espagne, à Marseille et même dans la légendaire Thulé

Les caractères numériques découverts à Cnosse sont certainement d'origine égyptienne et ont été propagés par les Phéniciens dans les îles Egéennes, ce qui nous paraît plus probable que leur introduction par les Egyptiens eux-mêmes, ce qui pourtant ne serait pas absolument invraisemblable -

Digitized by Google

Dans une prochaine Etude nous chercherons à démontrer l'origine asiatique des Hittites, de race probablement touranienne, de ces Khétas ou Pasteurs qui formèrent la XVe Dynastie Egyptienne à l'époque ou les Hébreux s'introduisirent dans la terre de Gessen.

Ces Khétas (les pestiférés, comme les nommaient les Egyptiens qu'ils avaient vaincus) formèrent un puissant royaume dans l'Asie Mineure.

« Toutes les races du monde antique,
« nous dit Mr Maspéro, semblent
« s'être donné rendez-vous en Asie
« Mineure. Au début de l'histoire
« en effet, on y trouve les Touraniens
« et les Koushites; les Touraniens sur
« les côtes du Pont et sur le plateau
« central; les Koushites sur le versant
« de la mer Egée. (Maspero: Histoire
des peuples d'Orient).

La linguistique actuelle est d'un faible secours, comme nous venons de le voir, pour la connaissance de ces anciennes migrations des peuples

Une étude plus approfondie des langues ouralo-altaïques nous donnerait peut-

Digitized by Google

être une solution de ce problème compliqué -

Les scythes dont nous parlent les anciens historiens Grecs ne sont probablement que les Hittites de l'asie Mineure, les Héthéens de la Bible et les Khétas de l'Egypte.

Les Celtes qui se répandirent en Europe a une époque inconnue font partie peut-être d'une immigration antérieure à celle des Touraniens - Les Celtes étaient de race aryenne Deux peuples donc se trouvaient en présence, les Aryens et les Touraniens différents par les mœurs et certainement par le langage.

Les monuments mégalithiques qu'on trouve dans toutes les contrées du monde sont l'œuvre de races plus anciennes encore.

Hittites, Héthéens, Khétas ne sont en somme qu'un puissant rameau des races primitives descendues des hauts plateaux du Pamir qui s'implantèrent dans l'Asie, le Péloponèse, les îles Egéennes et même l'Egypte -

Il est certain que l'idiome dans lequel a été composée l'inscription de Praesos n'est point touranien.

Digitized by Google

mais grec Dorien antique -

En parlant des Hyksos qui envahirent l'Egypte à la fin de la XIV dyn: et que les Egyptiens nommaient Shous, Shasou et leur roi Hiq-Shous (le roi des Shous) d'où est venu le mot grec Hyksos: A Mariette nous fait la description pour ainsi dire, ethnographique de ces conquérants d'après les Sphinx et les statues qu'il a découverts: « Les yeux sont petits, le nez « est vigoureux et arqué en même temps que « plat, les joues sont grosses en même temps « qu'osseuses, le menton est saillant et la « bouche se fait remarquer par la manière « dont elle s'abaisse aux extrémités. L'en- « semble du visage se ressent de la rudesse « des traits qui le composent, et la crinière « touffue qui encadre la tête, dans laquelle « celle-ci semble s'enfoncer, donne au mo- « nument un aspect plus remarquable « encore. » (A Mariette: Lettre à Mr de Rougé sur les fouilles de Tanis. p. 9) -

Par cette description nous reconnaissons parfaitement les caractères d'une race scythique qui s'établit dans la Haute-Asie, fonda un royaume puissant, fut un obstacle aux invasions assyriennes et conquit l'Egypte où elle régna de la XVe à la XVIIe Dynastie Ce ne sont que les Hittites -

Digitized by Google

Auteurs consultés

Champollion le Jeune (Dictionnaire Egyptien)
Lepsius (Standard Alphabet)
Fcois Lenormant (Essai sur la propagation de l'alphabet Phénicien dans l'ancien monde)
Em. de Rougé (mémoire sur l'origine égyptienne de l'alphabet phénicien)
G. Maspero (Histoire ancienne des peuples de l'Orient)
A. Mariette.
Evans.
Bosanquet.
Salomon Reinach
Conway
Vigouroux (La Bible et les découvertes modernes. La stèle de Mésa)
Le R.P. Delattre (Lettres à l'auteur)
Le R.P. Lagier S.J. (Lettre à l'auteur.)
Le Dr Bertholon (Documents anthropologiques sur les Phéniciens)
A. Cuny (Revue des Etudes anciennes. Les inscriptions préhelléniques de Lemnos)
Zaborowski. (Les peuples aryens d'asie et d'Europe)

Fin

Digitized by Google

DOCUMENTS

Document en langue vulgaire, relatif à la vente du greffe du sceau de Carlat, appartenant au duc de Nemours, Jacques d'Armagnac (1475).

En parcourant un dossier relatif aux mines de Mur-de-Barrez (Aveyron)[1], j'ai trouvé un folio isolé, qui concerne le greffe du sceau de Carlat. Ce document est écrit en langue vulgaire. Comme il est question du duc de Nemours dans le cahier latin, de 1456, consacré aux mines, — et dans le texte auvergnat de 1475, on s'explique assez facilement que ce petit folio ait pu se glisser dans le dossier auquel nous faisons allusion.

Il contient l'énumération des sommes qui furent remises par Blase Vierna, notaire de Mur, à l'occasion de la vente du greffe du sceau de Carlat, appartenant au duc de Nemours (2). Ce petit texte débute par un court billet, adressé à Blase Vierna, le 28 octobre 1475, par Berenger de Sestrieyres. Celui-ci annonçait au notaire de Mur, qu'il lui envoyait son clerc et qu'il le priait de lui remettre l'argent dû pour le présent accord ; au sujet des autres affaires, il se réservait de lui accorder des termes capables de le satisfaire.

Le deuxième paragraphe est une quittance délivrée à Blase Vierna, par Antoine Valzargue, clerc de Barthé-

(1) Nous publions ce texte à Rodez.

(2) Le duc de Nemours, Jacques d'Armagnac, résidait ordinairement à Carlat. — Sur lui, voir les deux savants articles de M. Bernard de Mandrot : *Jacques d'Armagnac, duc de Nemours*. (1433-1477.)

Digitized by Google

lemi de Sestrieyres, le bayle de Mur, pour 100 livres, 10 sous, donnés en déduction du terme de la Toussaint. Cette quittance est du 3 novembre 1475.

— Au dos de cette cédule, si nous en croyons le paragraphe 3, on rédigea, le 10 novembre, une nouvelle quittance de 2 livres 5 sous. Elle est de la main même de Barthélemi de Sestrieyres.

— Le quatrième paragraphe renferme une quittance du 29 novembre 1475, qui fut délivrée par le notaire Bérenger de Sestrieyres, à Blase Vierna, au nom de son frère Barthélemi, pour une somme de 4 livres 10 sous tournois, payée en déduction de ce que devait Blase Vierna, pour l'accensement du greffe de la chancellerie de Carlat.

Enfin, et c'est l'objet du dernier paragraphe, Blase Vierna déclara avoir délivré à Barthélemi de Sestrieyres, par l'intermédiaire de son frère Bérenger, 15 sous tournois, en présence de Guinot de Calavas, écuyer, et de Guillaume Paris, chapelain, — en déduction dudit accensement.

— Suivant une note, ajoutée au-dessous de la signature du notaire, A. Vayssière, qui rédigea l'acte, Blase Vierna devait encore 3 livres 14 sous tournois.

Revue Historique, Paris (Félix Alcan). t. XLIII (1890), p. 274-317 et t. XLIV (1890), p. 241-313. Il existe un tirage à part. C'est en 1476 qu'il fût arrêté à Carlat, sa résidence ordinaire. (V. t. XLIV, p. 273 et suiv.).

En septembre 1475, Aubert le Viste, dit de Vaily, avait poursuivi une enquête à Aurillac, au sujet du duc. (V. p. 269).

Digitized by Google

1475 (28 octobre-29 novembre). — *Payements effectués par Blase Vierna, notaire de Mur-de-Barrez* (1), *pour la vente du greffe du sceau de Carlat, au duc de Nemours ou à son commis.*

(Bibl mun. de Lyon. — Coll. de Chartes, léguée par M. Henry Morin-Pons, en cours de classement et d'inventaire). — *Sur papier.*

Ensegon si las payas que ha faytas maistre Blase Vierna, notari de Muro, per lo avendamen de la graffayria del sageel de Carlades a Mossenior le duc de Nemors, ou a son comis, de l'an mil IIII^{c} LXXV.

[1] A mon car frayre et amic maistre Blase Vierna, (2), grafier de la chancellaria de Murs.

Mestre Blase Vierna, ieu me recomande a vos ; ieu vos trametc mon clerc, present portador, per loqual vos pregue que me trametatz l'argen d'aquest pat (3), car, en lo ly baylan et prenden quictance del dit mon clerc, ieu vos en tendray quicti et vos pregue que del dit pat non me vulhatz falir, quar dels autres patz (4) ieu vos daray lo terme que ne seretz contens et per so non me falhatz point. Nostre sénior, sia am (5) vos et en tot, quant avias. Script. envirat lo XXVIII^{c} de octobre. Lo tot vostre frayre, Berengo de Sestrieyras.

[2] — Ieu, Anthoni Valzargue, clerc del discret home Bartholmieu de Sestrieyras, baile de Murat, confesse (6) aver receubut de maistre Blase Vierna, notari de Mur, et, en deduction del pat de Totz Sains, la some de cens lievras et detz solz et per may de fermetat de la present

(1) Mur-de-Barrez (Aveyron), ch.-l. de cant. de l'arr. d'Espalion, dans la vicomté de Carlat.

(2) *Notari*, effacé.

(3) *Pat*, pour pati, littéralement pacte, accord.

(4) Patz veut dire paix, mais ici il est évident que c'est le pluriel de pat.

(5) Avec.

(6) *t*, effacé.

Digitized by Google

bilheta ay sennada de mon signé manual, lo ters jour de novembre, l'an M IIII^c LXXV, sic signada en lo marge : Valzargues.

[3] Item, era plus script apres la dita cedula, de la propria del dit maistre Bertholmieu, payat (1) plus le dit maistre Blase, lo X^e jorn de novembre dous lievras et sinq solz.

[4] Ensec si un autra bilheta.

Ieu Berengo de Sestrieyras, notari, el nom de maistre (2) Bertholmieu de Sestrieyras, mon fraire, recognoisse aver agut de maistre Blase Vierna, notari, la soma de quatre lievras et detz solz tornes, en deduction do so que le dit maistre Blase deu a mon dit fraire, a causa de la assensa de la graffaria de la cancellaria de Carlades et lo promete a tener quicti envers mon dit frayre. Fach envir lo penultime journ de novembre, l'an M IIII^c LXXV ; sig signada en lo marge : B. de Sestrieyras.

[5] Item, afermet le dit maistre Blase Vierna qu'el avia payat al dit maistre Bertholmieu de Sestrieyras, per las mas de maistre Berenguier, son dit frayre, en la presence del noble Guinot de Calavas, senier, et Mossen Guilhelm Paris, capela, en deduction de sa dita assensa quinse solz tornes.

Per copia, cullection fecte par moy,

A. VAYSSIEYRA, notari.

Resta deven III l. XIIII s. t.

(1) Il y a un *p* surmonté d'un *t*.
(2) *Berengo*, effacé.

Digitized by Google

Lettre du chanoine Antoine de Langeac à Antoinette de Polignac

Geoffroy de La Tour, seigneur de Montgascon, mourut en laissant deux filles mineures, Anne et Suzanne, qui furent placées sous la tutelle de leur mère Antoinette de Polignac. Celle-ci eut dès lors à s'occuper de la gestion du domaine de Montgascon. Or, elle désirait vivement l'annulation d'un contrat d'accensement, relatif aux revenus de cette terre.

Elle s'adressa à Louis XII qui, le 22 octobre 1504, lui cassa le contrat. Mais elle n'était pas néanmoins en paix avec sa consicence, à cause des serments qui avaient accompagné l'acte en question.

Le siège épiscopal de Clermont, étant alors vacant (1), elle demanda au vicaire général, Antoine de Langeac, chanoine et protonotaire apostolique, de vouloir bien l'en relever. Celui-ci y consentit par un acte, rendu sous le sceau de l'officialité de Clermont, le 21 mai 1505, mais il ajouta qu'il le faisait dans la mesure où il le pouvait.

L'acte d'Antoine de Langeac, que nous publions ci-après, est conservé à la bibliothèque de Lyon, où nous l'avons découvert en cataloguant la collection Morin-Pons. Mais nous n'avons pas retrouvé les lettres de Louis XII, jadis attachées à ce document.

(1) Par suite de la mort de Charles de Bourbon, survenue le 22 février 1505 (n. st.). — L'évêque suivant est Jacques d'Amboise, nommé dans le courant de 1505.

Digitized by Google

1505. — 21 mai. — Clermont. — *Lettre d'Antoine de Langeac, chanoine de Clermont et vicaire général, pendant la vacance du siège, à Antoinette de Polignac, veuve de Geoffroy de La Tour, seigneur de Montgascon, et tutrice de ses enfants, Anne et Suzanne de La Tour, la relevant des serments faits, à l'occasion d'un contrat d'accensement des revenus du domaine de Montgascon, que le roi, par lettres du 22 octobre 1505, l'avait dispensé d'exécuter.*

Sur parchemin. — Scellé sur simple queue d'un sceau en cire rouge.

Anthonius de Langiaco, in decretis licenciatus, sancte sedis apostolice prothonotarius, abbas et canonicus ecclesie Claromontensis, in spiritualibus et temporalibus episcopatus Claromontensis, *sede episcopali vacante*, vicarius generalis, dilecte nobis in Christo domine Anthonie de Poloignac, relicte deffuncti domini Godefredi de Turre, dum viveret, domini de Montgascon, tutrice et administratrice personarum et bonorum Anne et Susanne de Turre, filiarum naturalium dictarum Godefredi et Anthonie ipsarum filiarum existentium in minori etate, Claromontensis diocesis, salutem in Domino. Ut litteras regias, *quibus hec presentes sunt alligate*, per vos a domino nostro rege et ejus cancellaria, de *data diei XXIIe mensis octobris* ultimo elapsi, impetratas, de et super recisione, anullacione et cassacione cujusdam contractus assense fructuum, reddituum et emolumentorum domaynii de Montgascon et obligacionis dicte assense per vos facte, ut in dictis litteris regiis lacius continetur, possitis et valeatis execucioni debite facere demandari ac jus vestrum prosequi via juris, juxta formam et tenorem ipsarum litterarum regiarum, non obstantibus, fide et juramentis per vos in contrarium prestitis, super eisdem fide et juramentis actentis in dictis litteris regiis contentis favore et

Digitized by Google

contemplacione earumdem, quantum cum Deo possumus et de jure debemus, ad fines agendi dumtaxat vobiscum, tenore presencium, auctoritate qua fungimur in hac parte dispensacionis graciam vobis in casu predicto concessimus et concedimus per presentes vos a reatu perjurii hujusmodi absolventes in hiis scriptis. Datum sub sigillo curie officialatus Claromontensis, die vicesima prima mensis maii, anno Domini millesimo, quingentesimo quinto.

Ademolis.

Les Anglais à Alleuze (Cantal). — Menace d'invasion en Lyonnais, d'après une lettre du bailli de Forez, Denis de Beaumont (Montbrison, 20 août 1387).

Les archives municipales de Lyon renferment une lettre du bailli de Forez, Denis de Beaumont (1), dont nous avons longtemps cherché la date exacte, mais que l'on peut restituer à l'année 1387, en la rapprochant d'une lettre datée de Museton de Viego, capitaine de Lyon. Denis de Beaumont, dans sa missive écrite à Montbrison, le 20 août (2), prévenait les Lyonnais que 600 Anglais, logés à Alleuze [3] (dans le Cantal), avaient dû partir la veille

(1) Nous l'avons déjà publiée ailleurs, mais nous redonnons ici ce texte amélioré et définitif, nos épreuves, la première fois, ne nous ayant pas été, par oubli, communiquées.

(2) Publiée par M. le chanoine Reure dans le Bulletin de la Diana, *Note sur les incursions des bandes anglo-gasconnes en Forez* (1386-1389), tome VIII, p. 241, 248. — Il existe un tirage à part.

(3) Alleuze (Cantal, arr. et cant. de Saint-Flour), à 10 kil. au sud de Saint-Flour. On peut encore en admirer les ruines importantes au sommet d'une colline. — Voir Léon Bélard : *le château d'Alleuze*, dans *Saint-Flour et ses environs*.

On doit identifier Aloeuse avec Alleuze. Il n'y a pas de localité du nom d'Aloeuse. Museton de Viego parle des « Englore d'Auvergne ». Il n'y a donc pas de doute. Depuis plusieurs jours, le bailli devait être au courant de leurs intentions et du jour fixé pour leur départ.

Digitized by Google

pour ravager le Forez, le Lyonnais et le Beaujolais, et qu'il envoyait à Lyon Pierre Gordin pour avertir l'archevêque, le chapitre et les bourgeois. Effectivement, les Anglais entrèrent en Forez et, au début du mois de septembre, le bruit courait à Lyon qu'ils allaient bientôt envahir le Lyonnais. Le mercredi 11, Museton de Viego, capitaine de la ville, prescrivit de convoquer les consuls pour le jeudi suivant, à la maison de Roanne, afin de délibérer sur les agissements des Anglais d'Auvergne.

(1387), 20 août, Montbrison. — *Lettre de Denis de Beaumont, bailli de Forez, aux bourgeois et aux citoyens de Lyon, leur annonçant que six cents hommes de troupes anglaises, logées à Alleuze, avaient dû en partir la veille pour ravager le Forez, le Lyonnais et le Beaujolais, surveillés par eux depuis une semaine et qu'à raison de ces faits il a envoyé à Lyon auprès de l'Archevêque* (1), *du Chapitre et des bourgeois, Pierre Gordin, clerc de Monseigneur* (2), *chargé de leur communiquer ses instructions.* (Arch. mun. de Lyon, AA 89, n° 23).

(Original sur papier. — Au dos, traces de l'empreinte laissée par le sceau de cire rouge.)

A mes chers seigneurs et granz amiz les bourgoys et citoyanz de la bonne ville de Lion *(Au dos).*

Mes chiers seigneurs, veullez savoir que, de certain, il sont ensemble à Aloeuse, vi^c^ combatens anglois et devoyent yer partir pour venir coure les païs de Forez, de Lionnoys et de Beaujoloys, qu'il ont espié toute la sepmaine passée, et en ont mené de gros marchans, et pour (3), mes chiers

(1) Jean II de Talaru.
(2) Le duc de Bourbon, comte de Forez.
(3) Ce, sous-entendu.

Digitized by Google

seigneurs, je envoye très expressément par devers Monseigneur l'Arcevesque, Messegneurs du Chapitre et vous, Pierre Gordin, clerc de Monseigneur, en confiant de vostre bonne aide et secours sur ce, ainsi comme on feroit de par deça, en cas semblable, et a ce veullez induyre Monseigneur de Lion et Messegneurs du Chapitre, si comme plus a plein vous dira de bouche le dit Pierre Gordin, lequiel vous plaise de croyre, et ycellui delivrer et fere delivrer le plus tost que vous pourrez, quar la chose est moult hastive. Mes chiers segneurs, Nostre-Seigneur vous doint bonne vie et longue. Escript à Montbrison, le XXe jour d'aoust.

Le vostre Denis de Beaumont (1), bailli de Forez.

LOUIS CAILLET.

---

(1) Il fut bailli de Forez, de 1398 à 1408. Il fut aussi chatelain de Lavieu (Loire, arr. de Montbrison, cant. de Saint-Jean-Soleymieux).

Digitized by Google

DÉCOUVERTE

DE

SÉPULTURES ANCIENNES

à Saint-Amant-Tallende

Il y a quelques mois, un cultivateur de Saint-Amant me prévenait qu'il venait de découvrir dans sa propriété des ossements renfermés entre des dalles de pierres.

Je me rendais de suite au lieu indiqué, dans le but d'étudier ces sépultures primitives.

C'est au terroir de Chalangeat, presque au sommet de la montagne de la Serre (versant sud), à droite du chemin de Saint-Amant à Chanonat, dans un terrain calcaire en pente, sis sous un petit plateau, lui-même dominé par la coulée basaltique, sur laquelle s'étend le vaste plateau de la Serre.

Quand j'arrivais, le tout avait été mutilé par le propriétaire, dans l'espoir de trouver des objets de valeur.

Il ne restait qu'un amas d'ossements brisés et de larges dalles en arkose et calcaire de Montespeau, colline tertiaire du voisinage.

Près de là, une large dalle avait été découverte ; c'était évidemment le dessus d'un autre tombeau non endommagé.

Je faisais immédiatement dégager ce dernier avec beaucoup de précautions, et je pus à peu près me rendre compte de la disposition du tout. De larges plaques de calcaire et d'arkose, ajustées simplement l'une à la suite de l'autre, formaient les côtés du cercueil ; aucunes traces de mortier

Digitized by Google

Fig. 1 MENHIR DE VILLARS
(Face Ouest)

Digitized by Google

UNIV OF MICH.

Digitized by Google

Fig. 2 MENHIR DE THEDDE
(Vue Nord)

Fig. 3 MENHIR DE THEDDE
(Vue Sud)

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

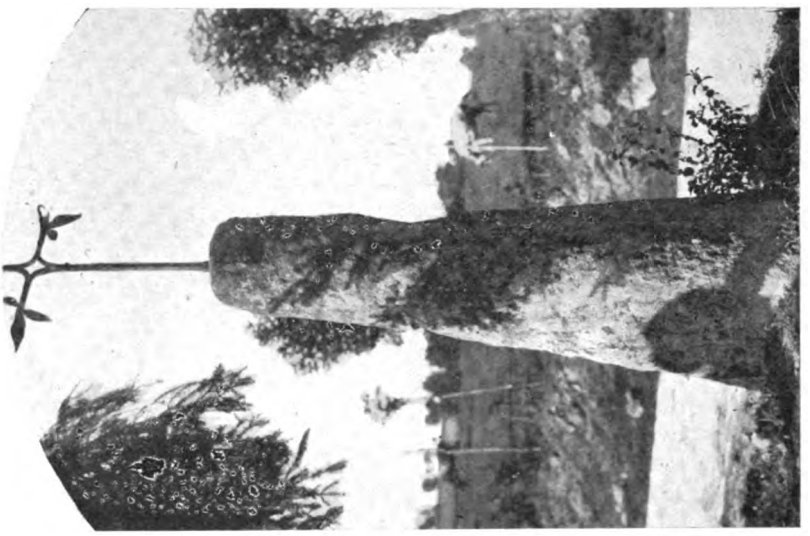

Fig. 5 MENHIR DE THEDDE
(Vue Est)

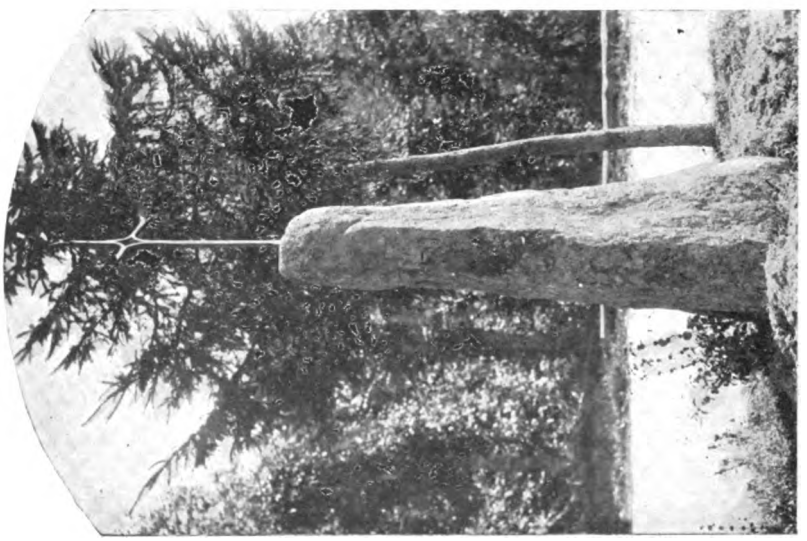

Fig. 4 MENHIR DE THEDDE
(Vue Ouest)

Digitized by Google

n'apparaissaient entre elles; sur ces dernières étaient d'autres dalles plus larges formant couvercle; le sol lui-même faisait le fond.

Je faisais sortir la terre argileuse qui remplissait l'intérieur, et j'y trouvais des ossements humains, dans une décomposition telle, qu'ils s'effritaient au moindre contact. J'ai pu recueillir des fragments d'humérus, de fémur, tibia, quelques vertèbres et phalanges, mais malheureusement les os du crâne, très friables, se brisaient dès qu'on tentait de les extraire.

Il m'était, de ce fait, impossible de tenter la moindre mensuration et même de me rendre compte de la forme du crâne.

Aucun objet n'était dans la sépulture.

Aux environs, cependant, j'ai pu recueillir quelques fragments de poteries grossières, qui me paraissent dater de l'époque gauloise.

Le propriétaire du champ m'affirme que d'autres sépultures de ce genre auraient été trouvées dans ces parages, il y a quelques années. D'autre part, il m'a été dit par un vieillard du pays, qu'à la suite d'un éboulement produit en ce lieu, de nombreux ossements auraient été mis à découvert.

Et maintenant, comment assigner une date à cette antique nécropole ?

Il s'agit évidemment de sépultures très anciennes, étant donnés le lieu et la disposition des matériaux dont elles sont formées. Elles remontent très probablement à une époque antérieure à la domination romaine.

Pendant la période gallo-romaine, les morts étaient incinérés, et les cendres, recueillies dans une urne cinéraire, étaient déposées dans un cube de pierre ou dans une boîte en bois.

D'autres cadavres étaient enterrés, placés dans des sarcophages en brique ou en pierre, le tout disposé avec art et méthode. L'usage des sarcophages en pierre, *d'une*

Digitized by Google

seule pièce, s'est continué après la domination romaine et pendant le Moyen âge. (On doit cependant attribuer à la période barbare, Francs, Visigoths, des sarcophages primitifs dans le genre de celui de Chalangeat.) Les sépultures qui nous occupent remontent donc, très vraisemblablement, à une époque antérieure à la domination romaine. Sont-elles gauloises? datent-elles de l'âge du fer, du bronze, et même antérieures? ce problème est difficile à résoudre.

Le plateau de la Serre, situé à quelques centaines de mètres au-dessus, a été habité à ces différentes époques.

Pendant la période néolithique surtout, il devait y exister une importante agglomération, si l'on se base sur les nombreux objets en pierre polie que l'on y trouve. Je ne possède pas moins d'une cinquantaine de haches en roches diverses, qui en proviennent. (Je cite ce détail à titre de document, mais je ne saurais attribuer ces sépultures à la période néolithique, ce mode d'ensevelissement étant, je crois, peu employé à cette époque.) En tout cas, il est à peu près impossible de fixer d'une façon précise à laquelle de ces différentes époques remonte le monument qui nous occupe, étant donnés le mauvais état des ossements et l'absence de tout objet caractéristique.

Il me semble cependant trouver une certaine analogie, de par sa disposition, avec les sépultures des nécropoles de Suisse, qui remontent aux âges du bronze et du fer, quoique le mobilier funéraire de ces dernières soit très riche, alors qu'au contraire, il fait totalement défaut dans la nécropole de Chalangeat.

M. Mezeix de La Tour, propriétaire et archéologue amateur, à Jussat, vient de me signaler des sépultures semblables, qu'il a lui-même découvertes dans une de ses propriétés nommée Pré-Bauzat, et sise non loin du ravin de Macon, entre les villages de Gergovie et de Jussat.

Il a, paraît-il, trouvé en ce lieu, une hache en bronze et

Digitized by Google

de nombreux débris de poteries grossières, rougeâtres et noires, qu'il m'a été impossible d'examiner.

A quelques centaines de mètres au-dessus, s'étend le célèbre plateau de Gergovie, habité, comme on le sait, depuis l'âge de la pierre jusqu'à l'empire romain.

Je ne puis faire autrement que d'être frappé par la similitude de ces sépultures et par l'analogie de leur emplacement. (Les deux nécropoles sont situées en dessous et à proximité de plateaux longtemps fréquentés par les populations préhistoriques.)

Dr Lhéritier.

Digitized by Google

LES MENHIRS DE VILLARS ET DE THEDDE

Nous continuons, dans cette notice, la série de nos études sur les monuments mégalithiques du Puy-de-Dôme, par la description des deux petits menhirs « *christianisés* » de Villars (Orcines) et de Thedde (Saint-Genès-Champanelle), faisant toutes réserves sur la qualité de menhirs que nous leur conservons.

Menhir de Villars

Dans le village, sur la place, près le lavoir, à une altitude de 707 mètres, ce mégalithe, aiguille en granit porphyroïde à gros grains, de section quadrangulaire, a une hauteur totale au-dessus du sol de 1 m. 80, mais il semble avoir été remblayé.

Il a deux grandes faces parallèles *ouest* et *est*, deux petites faces *nord* et *sud*, nettement délimitées par des arêtes *sud-est*, *sud-ouest*, *nord-est* et *nord-ouest*.

La *face ouest* (voir la planche I), qui fait face à la place et au village, est inclinée d'avant en arrière. D'une longueur de 1^{m}90, elle a une largeur au ras du sol de 0^{m}68, en son milieu de 0^{m}45, au sommet de 0^{m}30.

La *face est*, qui a une longueur de 1^{m}81, est à 5^{m}50 environ d'un mur de clôture d'une propriété. Parallèle à la précédente, elle nous donne en largeur les dimensions

Digitized by Google

suivantes : au ras du sol 0m62, à sa partie médiane 0m39, au sommet 0m26.

Les deux petites *faces nord* et *sud* sont l'une et l'autre obliques. La première (longueur 1m87) regarde le mur du lavoir dont elle est séparée par une distance de deux mètres environ ; la seconde (même longueur), un chemin allant de Villars au Cheix. Les largeurs de ces faces sont : au ras du sol, la face nord 0m23, la face sud 0m30 ; à la partie médiane, la face nord 0m26, la face sud 0m35 ; au sommet, la face nord 0m33, la face sud 0m27.

L'arête sud-est a une longueur de 1m72, *l'arête sud-ouest* de 1m71, *l'arête nord-est* de 1m91 et *l'arête nord-ouest* de 1m88.

Le menhir de Villars est surmonté d'une croix sculptée en basalte du XVIe siècle (J. B. Bouillet indique par erreur, dans sa *description archéologique des monuments celtiques, romains et du moyen âge du département du Puy-de-Dôme*, que cette croix est en fer), portant d'un côté l'image du Christ, de l'autre la Vierge et l'Enfant Jésus.

Menhir de Thedde

A la sortie du village et à l'intersection de la route de Thedde au Mont-Dore et du chemin de Thedde à Saint-Genès-Champanelle, ce menhir en granit à petits grains, comme celui du Puy de la Poix, a une hauteur totale au dessus du sol de 1m85, mais sa hauteur réelle est plus considérable, sa base ayant été remblayée d'un mètre environ. A l'altitude de 843 mètres, ce mégalithe, surmonté d'une croix de fer, est de forme triangulaire et présente des faces *nord*, *est* et *sud*, des arêtes *nord-est*, *sud-est* et *ouest*.

La *face nord*, droite, a une longueur de 1m75, et une largeur au ras du sol de 0m50, en son milieu de 0m35, et de 0m20 à son sommet.

Digitized by Google

La *face est*, oblique (longueur 1m60), nous donne en largeur, pour les mêmes dimensions : 0m60, 0m45 et 0m25.

La *face sud* (longueur 1m85) a une largeur, au ras du sol, de 0m60 ; à sa partie médiane de 0m45 et de 0m25 à son sommet.

L'*arête ouest*, oblique, a une longueur de 1m70. Cette arête, très mousse, est large et forme presque une face (largeur : au ras du sol 0m20, au milieu 0m15, au sommet 0m15).

L'*arête nord-est* a une longueur de 1m65 et l'*arête sud-est* de 1m70.

(Voir les fig. 2, 3, 4 et 5 des planches II et III.) Nous ne connaissons pas de légendes se rapportant aux menhirs de Villars et de Thedde.

Pseudo-Mégalithes

Signalons ici, sans les décrire, le faux dolmen de Ceyrat, où le Dr Pommerol, qui le fouilla avec A. Roujou, trouva des débris de charbon et des fragments de poterie grossière de couleur noirâtre et peu cuite (Dr Pommerol : *Le mégalithe naturel de Ceyrat*. Association française pour l'avancement des sciences, 12e session, Rouen), et celui de Theix. Ils sont l'un et l'autre de simples accidents géologiques. Signalons également le support triangulaire en granit, haut de 1m90 de la croix placée à l'entrée d'un petit bois, à gauche sur le chemin allant de Chatrat à Beaune, pierre considérée à tort comme un menhir.

Dr G. CHARVILHAT.

Digitized by Google

NOTE

SUR

Deux Monnaies Gauloises

INÉDITES

Les deux monnaies gauloises dont nous donnons ici la description, sont l'une et l'autre des imitations : la première, du statère si souvent copié de Philippe II de Macédoine ; la seconde, de ce même statère et de la drachme de Massalia (1). Nous ignorons leur provenance. Peut-être pourrait-on les classer dans la série arverne.

I (fig. 1) : Avers : Tête laurée de style très barbare, à gauche.

℟ : Aurige conduisant un bige à droite. Devant les chevaux (ou plus exactement l'animal bicéphale qui les remplace), croix dans un annelet ; au-dessous, trois globules en triangle et signe cruciforme.

Statère pesant 7 grammes 50. Or.

Cette imitation est une dégénérescence extrême du prototype grec.

(1) Consulter, pour les imitations gauloises des statères de Macédoine et des drachmes de Massalia, les ouvrages classiques de numismatique gauloise :

Hucher : *L'Art gaulois*. Paris, 1868.

E. Muret : *Catalogue des Monnaies gauloises de la Bibliothèque nationale*. Paris, 1889

H. de la Tour : *Atlas de monnaies gauloises*. Paris, 1892.

A. Blanchet : *Traité des monnaies gauloises*. Paris, 1905.

A. Chàngarnier : Ses diverses publications sur la numismatique gauloise, etc.

Digitized by Google

II (fig. 2) : Avers : Tête laurée d'Artémis ou de Diane, à droite, dans un grenetis.

℟ : Aurige et bige à droite, trois croissants sous l'exergue.

Didrachme (Poids : 4 grammes 50). Argent.

Mélange de deux coins, cette pièce, qui ne peut en rien être comparée à la monnaie précédente, nous offre une copie assez correcte de la drachme de Massalia, et une imitation également bonne du statère macédonien.

Dr G. CHARVILHAT.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

J.-B. Bouillet : *Statistique monumentale du département du Puy-de-Dôme.* Clermont-Ferrand, 1846.

Dictionnaire archéologique de la Gaule. tome 1. Paris, 1867.

J.-B. Bouillet : *Description archéologique des monuments celtiques, romains et du moyen âge du département du Puy-de-Dôme.* Clermont-Ferrand, 1874.

Dr F. Pommerol : *Les cités mégalithiques des régions montagneuses du Puy-de-Dôme.* (Association française pour l'avancement des sciences, 5e session. Clermont-Ferrand, 1876).

Inventaire des monuments mégalithiques de France. Paris, 1880.

Dr F. Pommerol : *Le mégalithe naturel de Ceyrat.* (Association française pour l'avancement des sciences, 12e session. Rouen, 1883).

A. Tardieu : *L'Auvergne (Puy-de-Dôme). Guide complet illustré.* 1885.

J.-B.-M. Bielawski : *Le plateau central de la France et l'Auvergne dans les temps anciens.* Paris, 1890.

A. Roujou : *De l'archéologie et de quelques monuments préhistoriques du Puy-de-Dôme et des régions voisines.* (Compte rendu du Congrès archéologique de France, 62e session. Clermont-Ferrand, 1895).

MM. Boule, P. Glangeaud, G. Rouchon et A. Vernière : *Le Puy-de-Dôme et Vichy. Guide du touriste, du naturaliste et de l'archéologue.* Paris, 1901.

Dr G. Charvilhat : *Considérations générales sur l'archéologie préhistorique du département du Puy-de-Dôme.* (Revue d'Auvergne, 1908).

Dr G Charvilhat : *Le Puy-de-Dôme et l'Auvergne dans les temps préhistoriques.* Clermont-Ferrand, 1908.

L. Coutil : *Inventaire sommaire des monuments mégalithiques du département du Puy-de-Dôme.* (L'homme préhistorique, 1909).

Dr G. Charvilhat et L. Accarias : *Département du Puy-de-Dôme. Carte préhistorique.* Clermont-Ferrand, 1910.

Dr G. Charvilhat : *Archéologie préhistorique du Puy-de-Dôme.* Revue d'Auvergne, 1910).

Digitized by Google

SAUXILLANGES

AUX XVIIe ET XVIIIe SIÈCLES

SES COMMUNAUTÉS D'ARTS ET MÉTIERS

V. — Les Confréries

Associations fraternelles et religieuses. — Les Frairies des Cinq Plaies de N.-S., du Saint-Sacrement, de Saint-Honoré, de Saint-Crépin, de Saint-Jacques, de Saint-Joseph. — Cérémonies pieuses et Plaisirs profanes. — Les Chomages. — La Confrérie des Cornards. — Les Habitants chez eux : Mariages, Mobilier, Habitation, Ambition de la Bourgeoisie. — Conclusion.

En beaucoup d'endroits, l'on voit encore les musiciens fêter la *Sainte-Cécile*, les laboureurs la *Saint-Roch*, les vignerons la *Saint-Verny*, etc..., à l'église d'abord, puis au cabaret, en de fraternelles agapes. Ces usages, qui prouvent la vitalité des *Confréries* de l'ancien régime, constituent le trait d'union qui rattache, aux traditions anciennes, les Associations de prévoyance et de secours mutuels, fruits d'une société nouvelle. Ces dernières ne sont, en réalité, que les adaptations modernes à des besoins toujours identiques.

La *corporation* fermée, soumise à une réglementation étroite et minutieuse, véritable syndicat d'oppression, s'implanta peu ou point sur le sol auvergnat ; la *confré-*

Digitized by Google

rie, au contraire, association volontaire entre gens de même état ou condition, qui laissait entière la liberté de tout ses membres, y renait vigoureuse, sans avoir jamais tout à fait disparu. Ses origines en sont lointaines, comme les besoins de sociabilité.

Les *confréries* furent avant tout des Associations de secours fraternels et aussi de plaisirs en commun ; l'Eglise, en les protégeant, les soumit aux devoirs de charité chrétienne et aux exercices du culte, sujétions faciles à des gens d'esprit profondément religieux, vivant dans l'étroit cadre traditionnaliste de la cité. Les gens de même métier se groupèrent sous la bannière d'un saint, leur patron, dont ils entretenaient la chapelle et portaient la statue aux processions solennelles. La *bannière*, le *cierge* et le *drap*, tenus par les membres de la confrérie, accompagnaient toujours le confrère décédé à sa dernière demeure et la « boite », on dirait, aujourd'hui, la caisse de la Société, faisait célébrer pour lui des services religieux où l'on priait pour son âme et pour celles de tous les membres défunts.

La « *boite* » secourait encore « nécessité et indigence » de ses membres, des veuves et des orphelins, nourrissait les malades et impotents, sauvait les filles « qui, par pauvreté, pourraient tomber à faire mauvaise affaire » (1), indemnisait aussi le confrère « si, par fortune de feu, sa maison était arse » (2).

Les confréries ou *frairies* étaient nombreuses et anciennes à Sauxillanges. Les unes, comme celle des « Mères de la Miséricorde », fondée en 1664, étaient surtout religieuses et vouées à des devoirs de charité chrétienne (3), mais la plupart avaient aussi un but utilitaire. Les prêtres *communalistes* de l'église de N.-D. de Sauxil-

(1) Lavisse. Histoire de France. VII-I-323.
(2) Lechevallier. Recherches historiques. Elbeuf, 1897.
(3) Achard. L'Hospice de Sauxillanges. *Revue d'Auvergne*, 1904.

Digitized by Google

langes étaient réunis sous le vocable « Les Cinq Plaies de N.-S. », dont l'existence est signalée en 1495 ; c'est au nom de cette confrérie qu'étaient faites les fondations pieuses dont vivaient les prêtres filleuls (1). Une sentence arbitrale, rendue le 21 janvier 1754, par Jacques Amariton et Claude Tissier, avocats à Clermont, rappelant les transactions des 26 décembre 1495 et 25 mars 1516, prescrit que les fondations faites et à faire à la confrérie des Cinq Plaies soient attribuées pour deux portions au curé, une portion à chacun des filleuls et une portion à la marguillerie, qui a la charge de l'entretien de l'église, vases et ornements sacrés, la fourniture de la cire, de l'huile, des registres de baptêmes, mariages, sépultures ; la confrérie devra seulement le pain hostiaire et le vin. Il est question dans cet acte de la confrérie des Boulangers, sous le patronage de « saint Honoré ». Michel Chambe et Jacques Giry, marchands, étaient, en 1680, bailes de celle du « Saint-Sacrement », lorsque noble Pierre Vernet, avocat à la cour des aides de Clermont, fit don don de 960 livres à cette confrérie (2).

Celle des Cordonniers, dite de « Saint-Crépin », reçut des fondations en 1535, 1541, 1553, 1606. Le 25 octobre 1674, Antoine Blanchier, premier baile nouvellement élu de la confrérie, donne décharge à son prédécesseur, Jean Arveuf, des titres de fondations ci-dessus énumérées, ainsi que des habits et autres ornements appartenant à l'Association, qu'il s'engage à son tour à rendre à son successeur à la saint Crépin prochaine (3) ; c'étaient, à savoir, le drap mortuaire, la bannière et les vêtements de de gala que prenaient les bailes pour assister aux processions et aux fêtes. Les membres de la confrérie « Saint-Crépin » avaient leur banc à l'église, près la chapelle Sainte-Marguerite : ils furent en procès, à ce sujet, avec

(1) Achard. L'Hospice de Sauxillanges. *Revue d'Auvergne*, 1904.
(2) Acte Andraud, 27 septembre 1680.
(3) Archives municipales.

Digitized by Google

M. de Matharel, dont le banc, situé dans cette chapelle, gênait l'accès du leur et dut être déplacé (1).

La frairie de « Saint-Jacques » groupait les tanneurs : elle avait fondé, en 1547 (2), une grand'messe à perpétuité, qui se célébrait le jour de la fête du saint. En 1653 (3), cette fondation fut augmenté, afin d'avoir une procession le même jour et à la suite de la messe.

La confrérie qui paraît avoir eu le plus de membres est celle de « Saint-Joseph », dont faisaient partie des artisans de métiers divers : charpentiers, ciriers, cordiers, cordonniers, bouchers, etc... Elle possédait une petite maison avec jardin, aux Versannes, simple placement de fonds, sans doute, dont les revenus alimentaient la « boite » (4). Les *bailes* en étaient élus pour trois ans, et un écrit du 9 mars 1757 (5), sorte de reddition de comptes entre les administrateurs sortants et entrants, donne la nomenclature des meubles, linges et tableaux ornant la chapelle de Saint-Joseph, en l'église Notre-Dame, propriété de la confrérie, et indique les charges pieuses lui incombant annuellement. On voudrait connaître comment étaient « levées » les cotisations de la confrérie et quelles étaient ses autres dépenses, mais l'inventaire est muet sur ces points intéressants (6).

(1) Transaction du 6 juillet 1687. Andraud, notaire.

(2) Acte Heyraud, notaire, 8 août.

(3) Acte Parcol, notaire, 24 juillet.

(4) Acte Delapchier, 24 février 1694.

(5) Archives municipales.

(6) « Six chandeliers laiton, un crucifix, même métal, un autre en » bois, 11 petits tableaux à cadre doré, 8 vases de faïence avec 12 bou- » quets artificiels et 2 flets de ruban large et façonné, des manteaux à » couvrir les images de saint Joseph et de saint Jean l'Evangéliste, qui » sont dans la chapelle, 4 coussins, 3 devants d'autel, 6 nappes à cou- » vrir l'autel, 1 tapis, 5 livres 1/2 de bouts de cierge, 1 lampe d'étain. » 2 rideaux toile peinte, pour couvrir le tableau de saint Joseph. » Charges : paiement au curé, chaque année, de 10 livres 5 sols, pour rétribution des offices solennels de la veille, du jour et du lendemain de saint Joseph et autres fêtes de l'année, 3 livres pour le sermon de Saint-Joseph, la rétribution du sacristain, celle des enfants de chœur, l'entretien des linges et cierges.

Digitized by Google

Les fondations pieuses, complaisamment énumérées dans les actes et écrits, servaient à excuser les plaisirs tout profanes auxquels se livraient encore les confrères : l'éclat même des cérémonies du culte, auxquelles tout le monde prenait part, avait un attrait d'où le sentiment religieux était complètement banni. « Ce devait être un spectacle » curieux, dit M. Levasseur (1), dans une procession gé- » nérale, de voir toutes les confréries réunies, passant sur » deux longues files dans les rues tortueuses de la ville, » les artisans en habits de fête, leurs syndics en vêtements » de gala, les cierges allumés, les bannières au vent. » Pour tous, ces cérémonies avaient le double attrait de » la curiosité satisfaite et de la vanité triomphante. » L'Eglise, qui exploitait cette vanité, en mettant aux enchères l'honneur de porter le saint, le dais, aux processions, et bénéficiait encore de la plus grosse part des revenus des confréries, employés en messes et services pieux, fermait les yeux avec indulgence sur les excès qui, le plus souvent, précédaient et suivaient ces cérémonies (2).

Toute occasion était bonne, d'ailleurs, et donnait prétexte à fêtes, agapes et réjouissances : les jours de chômage étaient aussi fréquents. Si les artisans d'autrefois travaillaient du lever au coucher du soleil, pour obéir aux règlements ecclésiastiques ils fermaient boutique les dimanches, les jours de vigile, les veilles de grandes fêtes et, comme dit le savetier, ces fêtes étaient nombreuses :

> .....On nous ruine en fêtes,
> L'une fait tort à l'autre, et Monsieur le Curé
> De quelque nouveau saint charge toujours son prône.

Il y avait, en outre, la fête de la ville, « la Sainte-Croix

(1) Histoire des classes ouvrières avant 1789.

(2) L'expression « boire à tire la Rigaud » vient de l'usage qu'avaient les confrères d'aller sonner eux mêmes les cloches la veille, pour annoncer leur fête. La Rigaud, grosse cloche de la cathédrale de Rouen,

Digitized by Google

de Septembre », sa veille, son lendemain et quelquefois plus, la fête de la confrérie, les enterrements des membres de la communauté, les mariages, baptêmes, communions, offices... M. d'Avenel (1) a calculé qu'il n'y avait pas, en moyenne, plus de 250 journées de travail par an, et M. Franklin (2) a compté jusqu'à 141 jours chômés dans une année moyenne. Ces jours, « lesquels dans l'intention » de ceux qui les ont établis auraient dû être employés en » prières et en actions pieuses, ne servaient plus que » d'une occasion de débauche » (3). Colbert tenta vainement d'obliger les artisans à une vie plus active, en faisant supprimer quelques-unes de ces fêtes par l'Eglise, en défendant rigoureusement l'ouverture des cabarets pendant les offices... Les mœurs étaient réfractaires aux édits et le peuple resta fidèle à ses fêtes (4).

La jeunesse de Sauxillanges célèbre encore chaque année avec entrain, une de ces fêtes où s'épanouissait l'esprit gaulois et la verve moqueuse de nos aïeux. Le mercredi des Cendres, dès le point du jour, les habitants de la ville sont réveillés par un tapage assourdissant, concert d'instruments les plus bruyants de l'orchestre ; une troupe de jeunes gens, portant sur leurs vêtements une chemise blanche, bannière au vent, coiffés de bonnets de coton ornés de cornes symboliques, vont par la ville donner l'aubade à chacun des mariés de l'année écoulée, qu'ils obligent à faire un « tour de ville » avec eux, hissé sur un âne. Un confrère balance au bout d'une ficelle un vieux sabot dans lequel brûle, en guise d'encens, du foin

était si lourde que l'ardeur des compagnons avait besoin d'être soutenue par de copieuses libations ; le scandale était si grand, qu'en 1657, on interdit aux confrères de sonner eux-mêmes les cloches. (Bernet-Rollande. Vie de saint Amable.)

(1) *Histoire de la fortune privée à travers sept siècles*. 1895.

(2) *La Vie privée d'autrefois. Comment on devenait patron*.

(3) *Mémoires de Louis XIV*.

(4) Lavisse. — *Hist. de France*, VII, I, p. 148.

Digitized by Google

mouillé et encense la victime. S'il est aujourd'hui facile de se soustraire à la cérémonie en régalant la jeunesse, on était plus exigeant autrefois pour les nouveaux mariés, jeunes et vieux, qui parvenaient difficilement à échapper à l'ovation grotesque. La procession promenait aussi les maris battus, ou tout au moins leur sosie affublé des vêtements de la victime qu'on s'était procurés, la tête tournée vers la queue de l'âne. Un autre compère, représentant la moitié dont il imitait gestes et langage, lui administrait à chaque temps d'arrêt, la correction conjugale. Et la foule mettait aussitôt des noms sur les caricatures, les criait bien haut, avec les commentaires obligés (1).

La procession est tout ce qui reste des coutumes de la confrérie des cornards, confrérie qui existait dans la plupart des villes, et dont faisaient partie les hommes mariés de toute condition, réunis par le désir commun de banqueter, plaisanter et s'épancher en libres propos et en chants grivois. Il nous a été conservé le récit de ce que fut la fête des cornards du Puy, avant la Révolution, et sans doute elle avait partout des traits communs (2). La confrérie possédait dans cette ville une maison que l'on peut encore y voir, décorée d'attributs grotesques. De bon matin, le jour de la fête annuelle, les confrères, la boutonnière fleurie d'une fleur jaune, s'y donnaient rendez-vous, puis précédés de la bannière et de musiciens allaient par la ville donner l'aubade aux femmes « dou mey bannas ». On se rendait ensuite en pèlerinage au dehors de la ville, où un banquet copieusement arrosé de vin du pays déliait les langues, et c'est à « medza neuy » seulement que l'on rentrait au Puy en répétant en chœur une chanson de circonstance où l'on disait qu'en ville :

(1) Mallay. — *La Procession des cornes à Sauxillanges*, opuscule sans date.

(2) « La festa dous cornards di Peuy », chanson du XVIIe siècle publiée par la Société scientifique et agricole du Velay. T. V. de Mémoires.

Digitized by Google

Ya tant de cournards
Que d'azes en feyre,

accident peu grave, car

La teste banade
Aco coste rien.

On juge de ce que pouvait être autrefois, à Sauxillanges, la fête des cornards ; alors c'étaient les membres de la confrérie, tous nécessairement mariés, qui allaient faire à domicile la réception des nouveaux confrères.

Si les jeunes gens étaient exclus de la fête qu'ils sont seuls aujourd'hui à célébrer, ils faisaient, comme ils le font encore le même jour, cortège à un immense *carnaval* de paille. Après l'avoir promené dans la ville sur l'air funèbre approprié, ils le conduisaient au bûcher et chantaient en guise d'oraisons :

A revire brave carnaval
.....
Tornaira be l'an que ven.

La jeunesse avait bien d'autres fêtes encore que l'on n'a pas oubliées dans les campagnes : le premier mai, fête des jeunes filles ; les brandons...

On sait mal, dit M. Lavisse (1), comment on vivait au XVIIe siècle dans l'atelier, la manufacture, le comptoir du marchand, chez le bourgeois et chez le noble... Dans la petite ville de Sauxillanges, les habitants menaient tous sensiblement même existence. En dehors des repas de corps, cérémonies, fêtes qui, nous le savons, étaient fréquents et nombreux, où la gaieté, la bonne humeur, les plaisanteries faciles, qui offusqueraient aujourd'hui, avaient large part, les autres jours étaient pâles, ceux où l'artisan

(1) *Histoire de France*, VII, I, p. 321.

Digitized by Google

travaillait sans bruit, vivant simplement de ses gains habituels, sans ambition comme aussi sans crainte de la misère. L'insouciance est le fond de son caractère ; ses besoins sont si modestes qu'il n'a guère à redouter l'adversité. D'ailleurs, n'a-t-il pas une petite propriété, quelque champs, une vigne, un jardin au moins, à proximité de la ville, d'où il tire une partie de sa subsistance ?

Tous les mariages étaient (comme ils le sont encore à Sauxillanges) précédés d'un contrat par-devant notaire, si peu devait-on y faire figurer, à moins d'être aussi gueux que les fiancés, chantant autrefois leur entrée en ménage sur un air de bourrée :

Yeu ai cinq seus,
Ma my'e n'a ma quàtre,
Coumai farein
Quand neu maridarein ?
N'en t'zatarein
In cuilléi, n'a cudellà,
In cuillirou,
Et mandzaran to dou (1).

Chez tous, modestes ou riches, les apports étaient à peu près identiques et le mobilier surtout variait peu ; ce qui dénoterait d'une part, l'aisance partout et la modestie des goûts et des besoins chez les plus fortunés. Le trousseau de la future comprenait invariablement : un bois de lit « garni de couette de plume, de cuissin (traversin) de basle et couverte de laine de Catalogne », 2, 4 ou même 8 « linceuls » en toile de ménage (les plus riches en avaient un ou deux en toile blanche), une ou plusieurs nappes et quelques serviettes, un coffre de sapin, chêne, noyer ou cerisier, fermant à clef, contenant les « menus linges » de la future, une douzaine de chemises au plus, ses robes,

(1) J'ai cinq sous — Ma mie en a seulement quatre — Que ferons-nous — Quand nous nous marierons — Nous en achèterons — Une cuiller, une écuelle — Une petite cuiller — Et nous mangerons tous deux avec.

Digitized by Google

cottes et cotillons en serge, cadis ou futaine. Le chiffre de la dot distinguait surtout les fortunes : elle variait de 20 livres à 3.000 livres et plus. Le contrat indiquait en outre la somme que le futur donnait à sa fiancée pour achat de « bagues et joyaux », à moins qu'il ne lui fit cadeau de quelques souvenirs de famille, « une croix d'or, une bague d'or, une bague avec une agathe garnie d'or » (1).

Les nombreux inventaires retrouvés viennent encore confirmer cette opinion, et en nous faisant pénétrer dans la demeure de gens de conditions diverses, renseignent quelque peu sur les mœurs de leurs habitants et leur genre de vie. En raison de leur similitude, deux seulement, parmi les plus anciens, ont été retenus comme types, aux extrémités de l'échelle sociale : ceux d'un petit artisan et d'un opulent bourgeois.

Jacques Aurier, chapelier (2), possédait la maison où il habitait, rue du Monastère, et une vigne à *Puycoudry*, de 6 œuvres. Au rez-de-chaussée de son habitation, une pièce servait d'atelier et de cuisine : nous y trouvons les outils de sa profession (voir plus haut), 2 tables, 2 bancs, 3 escabeaux de noyer, un coffre de noyer et une garde-robe en sapin renfermant 15 *linceuls* de ménage, 12 serviettes et 2 nappes communes, 4 plats, 8 assiettes, 2 écuelles, 2 cuillers, 3 pintes, 2 chopines, une aiguière, une salière, le tout d'étain ; au mur, un miroir à cadre noir ; sur la cheminée : un fusil et un pistolet à croches, 2 chandeliers de cuivre, et sous le manteau : 2 crémaillères, 2 landiers, pelle, poêle à frire, le tout en fer, un « échauffelit », une cruche, un coquemar, un chaudron, le tout en cuivre

(1) Contrats de Don, marchand, 1603 ; Vasselles, marchand, 1603 ; Chomard, estaminier, 1607 ; Gissalin, maréchal, 1607 ; Malueille, pâtissier ; Boughon, boucher, 1610 ; Dearcis, marchand ; Josancy, chaudronnier, 1613 ; Faure, marchand ; Maisonneuve, estaminier, 1636 ; Portal, marchand, 1652 ; Don, notaire, 1665 ; Pradier, artisan, 1660, etc...

(2) Inventaire Delapchier, du 16 avril 1684.

Digitized by Google

rouge, et 2 pots de fonte. Dans l'unique chambre, au-dessus de cette pièce : 2 lits complets, dont l'un garni de ses rideaux et tour de lit de cadis bleu, avec couettes de plume, « cuissin » et « couvertes de Catalogne », et un autre lit garni de balle. Dans le charnier, à côté, 80 livres de bœuf salé et 3 setiers de seigle dans une « arche ». Dans la cave : cuve en chêne de 50 paniers, une charge et une tine, 10 tonneaux « où il peut y avoir 60 pots de vin clairet ou blanc. A l'écurie : un cheval et une vache, une cognée et 3 coins en fer.

Nous voici maintenant chez un des plus riches « marchands-bourgeois » de Sauxillanges, M. Benoît Boisseret (1). Il achetait aux *estaminiers*, pour les revendre ensuite, des étoffes qu'il apprêtait chez lui, dans un bâtiment proche de son logement, et où se trouvaient de grandes tables et trois grandes presses à vis. Au moment de son décès (1615), un de ses fils se trouvait à Lyon où il venait de terminer pour 4.200 livres d'affaires avec des acheteurs étrangers. Outre les bénéfices d'un commerce important, Benoît Boisseret avait de nombreux revenus en rentes sur particuliers et possédait encore une métairie dont les bâtiments d'exploitation, situés dans la ville même, abritaient 2 paires de bœufs, 6 vaches ou velles, 2 taureaux, 67 brebis ou moutons, 26 agneaux, une truie et 7 petits cochons. L'inventaire relate encore, sans les désigner autrement, « les chars, jougs et autres instruments agricoles ».

Les pièces de la maison d'habitation étaient vastes, mais peu nombreuses. Dans la cuisine, on voyait : le lit de la « servante » en bois de chêne, avec sa coitte de plume, coussin et couverture de laine, un grand dressoir en sapin

(1) Inventaire Duvert, du 29 mai 1615. Son petit-fils, Jean Durand de Boisseret, sieur des Cottes et de Montdoury, maria une de ses filles, vers 1695, à Gaspard de la Richardie de Besse, chevalier, seigneur d'Aulhat.

Digitized by Google

à quatre « armoires », 3 petits coffres en sapin, une arche à pain, 2 buires à lessive, une longue table en chêne avec ses bancs, 2 escabeaux et 5 tabourets en bois. Sous l'immense cheminée : les landiers, 2 crémaillères, 2 lèchefrites, 3 grands chaudrons de cuivre et 5 petits, 4 pots de fer, un réchaud, 2 grandes cuillères en fer, une grande pelle et trois pelles à feu, une grande romaine et deux petites. Remarquons, en passant, que nulle part ne sont mentionnés les poteries, assiettes, récipients de terre de tous genres et d'usage courant, sans doute en raison de leur peu de valeur ; aucun objet en métal, par contre, ne semble omis, même les ustensiles cassés.

Dans la chambre, à côté de cette cuisine, se trouvaient deux grands chalits en noyer « faits en menuiserie », avec chacun leurs couettes de plume, « cuissins » et couvertures de « Catalogne », entourés de rideaux et courtines en toile blanche. L'un d'eux est le « lit nuptial », celui que la dame a porté en se mariant. On remarque encore dans cette chambre une grande table de « menuiserie » à rallonges, recouverte d'un tapis, deux bancs, dont l'un à « doulcier », 3 escabeaux, une grande « chayre à doulcier ayant une armoire », 3 grands coffres menuiserie fermant à clef, 2 autres petits coffres fermant aussi à clef, un grand dressoir en chêne à deux « armoires et deux tirettes » et un lave-mains d'étain avec son plat.

L'ameublement de la chambre haute, qui est celle des deux fils, répète celui de la précédente : les grands lits « de menuiserie » qui ont en plus à leurs courtines chacun « trois pommes dorées », une table avec son tapis, escabeaux, tabourets, dressoir à « deux armoires et deux tirettes », coffres et bahuts à enfermer les vêtements ; dans la cheminée, des landiers de fer avec pommes de cuivre ; aux murs, des armes : 2 arquebuses à mèche, une arquebuse à rouhet, une pertuisane.

A côté se trouve une autre chambre, plus simplement meublée de lit complet avec ses rideaux de toile, quelques

Digitized by Google

escabeaux, une table et un grand coffre renfermant 17 setiers de blé, pour l'usage de la maison. Le *charnier* contient les provisions de viande et trois lards. Dans le cuvage et la cave sont les autres provisions : le vin dans des tonneaux et un quintal d'huile de noix dans des « melards ».

La vaisselle de luxe enfermée dans les dressoirs se composait de : 14 pots d'étain, grands et petits, 3 aiguières, dont une grande en étain de « cournailles » (Cornouailles), 5 salières d'étain, dont une grande en étain de Cornouailles, 2 douzaines d'assiettes, une demi-douzaine de grandes assiettes, 13 écuelles et 7 grandes écuelles, 12 grands plats (toutes les grandes pièces en étain de Cornouailles, le surplus en étain ordinaire), 12 plats d'étain fin et 12 d'étain de « ménage », 2 grands chandeliers de laiton et enfin 2 grandes cuillères et 4 petites en argent, et 6 autres petites d'étain.

Le linge de la maison comprenait : 65 *linceuls* de ménage, 15 autres fins, 43 nappes, dont 15 fines, 6 douzaines de serviettes, dont moitié en linge fin, le surplus en toile de ménage.

L'artisan le plus modeste a deux pièces dans son habitation : celle où il travaille et vit avec sa famille et la chambre à coucher, qui est aussi la pièce de réception lorsqu'il traite des invités. Pour être plus vaste et mieux meublée, la maison du riche bourgeois n'est pas aménagée en vue d'habitudes différentes. La cuisine, où couche la servante, est la pièce que Messire Boisseret habite le plus souvent, avec sa femme et ses fils. La chambre qui est à côté, meublée en salle à manger, ne s'ouvre pour cet usage que devant des invités de marque. C'est autour de la grande table de la cuisine que se réunit toute la famille, aux heures des repas : au bout de cette même table s'asseoit aussi l'unique servante en sabots et parlant patois. Elle aussi fait partie de la famille dont elle épouse les intérêts, et ne quitte la maison de ses maîtres qu'à la

Digitized by Google

mort. C'est encore là, sous le manteau de la cheminée, que « tous les soirs, sans s'apercevoir de la fumée, la dame avec » sa servante, fabriquait et entretenait tout le linge de la » maison, à la lumière d'une seule chandelle que faisait » vaciller le vent de la porte » (1).

Cette bourgeoisie, qui tenait de ses ancêtres, les petits artisans, les goûts simples et l'amour du travail, arrivait à la fortune, au début du XVIIe siècle, et, sans cesser de travailler, commençait à se dresser en face d'une noblesse appauvrie par les guerres et qui ne pouvait réparer ses pertes, les lois et les préjugés lui interdisant le commerce et l'industrie. La fortune acquise, son ambition fut de supplanter cette noblesse dans ses honneurs et dans son pouvoir. Les bourgeois achetèrent les terres nobles pour les privilèges et pour le titre. Nombreux sont les marchands sauxillangeois qui, dans la première moitié du siècle, franchirent ce premier échelon vers le pouvoir, comme le sieur de *Champatot* (Jacques Fournier), le sieur de *Chalendrat* (Claude Dumas), le sieur de *Montdory* et des *Cottes* (Jean Boisseret), le sieur du *Montel* (Jean Boughon), le sieur de *Louradour* (Claude Andraud), le sieur de *Janlet* (Boisset), le sieur de la *Meymondie* (Xavier Andraud), etc. En 1666, il est vrai, Colbert renvoya plus de 40.000 roturiers ainsi anoblis, au paiement de la taille, mais les mauvaises finances de la monarchie ne tardèrent pas à favoriser le mouvement. En 1696, Louis XIV, mettant à profit la vanité de G. Daudin, vendit aux bourgeois des anoblissements qui rapportèrent 4 millions au Trésor.

Cependant, le moyen le plus efficace d'accéder à la noblesse consista dans l'acquisition de charges de judicature et de finance que la *Paulette* (1604) avait permis de rendre héréditaires dans la famille, moyennant une taxe annuelle proportionnée à la valeur de ces offices (2). Ces

(1) Taine. — Discours de réception à l'Académie.

(2) Lavisse. — *Histoire de France*, VI, II, p. 161.

Digitized by Google

charges étaient nombreuses : les unes assuraient au bénéficiaire des revenus, les autres étaient simplement honorifiques et la royauté, certaine de les vendre, en créait chaque jour de nouvelles. Il s'en trouvait même d'accessibles aux bourses moyennes. Celles de *chancelier*, *conseiller d'Etat*, *secrétaire du Roi*, *maison et couronne de France*, par exemple, conféraient la noblesse héréditaire parfaite ; celles de *trésorier de France*, *greffiers en chef*, n'anoblissaient qu'à partir de la deuxième génération ; d'autres enfin, plus modestes, et on rangeait parmi elles les grades militaires, n'avaient effet qu'à la troisième génération (1).

Nombreux à Sauxillanges étaient les *avocats en Parlement*, les *conseillers ordinaires de la Chambre du Roi*. Mathieu Gallière, marchand, avait acquis le titre de *maire perpétuel de Sauxillanges*, créé par l'édit de juillet 1690 et qui valait 33.900 livres (2). Jean Matussière, qui vendait des grains, cuirs, sel, huile, chanvre, etc., acquit en 1731 la charge de *greffier ancien en chef au Bureau des finances de la généralité de Riom*, sans pour cela quitter Sauxillanges : il y continuait même son commerce, ce dont ses concitoyens se plaignirent fort, attendu que sa nouvelle situation l'exemptait de la taille et qu'il prolongeait par trop la liquidation de ses marchandises (3). Son fils, Guillaume, hérita de la charge en 1742 et y ajouta la noblesse, avec les titres d'écuyer, seigneur de la Chaux-Montgros, La Faye et la Brugère. Elle rapportait 533 livres en 1726 (4), et Guillaume Matussière la céda, en 1762, à son fils Jean-Martin, pour 4.000 livres (5) ; mais c'était un prix

(1) Boutaric. — *Traité des droits seigneuriaux*. Toulouse, 1775.

(2) Cohendy. — *Mémoire sur l'administration de la province d'Auvergne*.

(3 Délibération du 25 janvier 1733. Acte Delapchier.

(4 Cohendy. — Cité.

(5 Acte Gerle, 8 septembre 1762.

Digitized by Google

fictif, car la déclaration du 6 décembre 1771 fixa la valeur de cet office à 25.000 livres (1).

La bourgeoisie s'était donc élevée chaque jour dans l'ordre social, ajoutant à la fortune le pouvoir et l'influence. Son mouvement, commencé dès le début du XVIIe siècle, après avoir fomenté les émeutes de la Fronde, sapant chaque jour les castes privilégiées, assises antiques de l'Etat féodal et monarchique, prépara la Révolution où il devait logiquement aboutir (2).

La Révolution ne fut pas autrement comprise à Sauxillanges, où, nouveaux et anciens anoblis, ceux même dont les enfants avaient contracté des alliances véritablement aristocratiques, se montrèrent à la tête du mouvement émancipateur. Ils n'abandonnèrent pas la Révolution, même aux époques les plus tragiques, tant ils la considéraient comme leur œuvre et l'aboutissement nécessaire du labeur de leurs pères, pendant de nombreuses générations.

Sauxillanges semble avoir atteint l'apogée de sa prospérité au XVIIe siècle ; malgré les guerres et les expédients fiscaux du siècle suivant qui avaient ruiné en partie son commerce et son industrie, on peut dire néanmoins que ses habitants les moins fortunés ne connurent jamais la misère. Tous, grâce à la modestie de leurs besoins, purent, avec un travail pourtant médiocre, conserver la situation acquise, et il leur fut toujours permis d'atteindre à la fortune et aux honneurs.

Les plus pauvres n'eurent jamais à souffrir de l'opulence des riches, dont la simplicité des mœurs ne pouvait provoquer l'envie et que d'ailleurs les relations de famille, d'affaires et même la communauté de plaisirs rapprochaient journellement.

L'autorité seigneuriale paraît avoir été des plus débon-

(1) Jean Martin *de* Matussière, chevalier, seigneur de la Brugère, Mercœur, Granges, Limaignes et autres lieux, baron de Rochegude.

(2) Ch. Normand. — *La Bourgeoisie française au XVIIe siècle.*

Digitized by Google

naires et en tous cas très effacée: quant au pouvoir royal, il ne s'exerçait guère que par des mesures fiscales.

Il n'apparaît donc pas que les habitants de Sauxillanges aient eu à souffrir beaucoup des abus de l'ancien régime ; aussi, le mouvement révolutionnaire fut des plus modérés et unanimement accepté dans cette ville, par les moines du monastère eux-mêmes (ce qu'il me sera peut-être permis de montrer un jour), et je suis heureux d'apporter mon modeste témoignage à l'opinion professée par M. Rouchon (1), que les artisans et ouvriers peuvent être comptés parmi les privilégiés de l'ancien régime.

A. ACHARD.

---

(1) Cours d'histoire d'Auvergne professé à l'Université de Clermont.

Digitized by Google

L'INDUSTRIE

ET

L'ORGANISATION DU TRAVAIL EN AUVERGNE

L'Apprentissage

La corporation apparaît comme un corps parfaitement organisé, tout a été réglé avec le plus grand soin et une hiérarchie étroite s'est établie entre les membres qui la composent. Le premier degré de cette hiérarchie s'était trouvé naturellement constitué par l'apprentissage, car pour exercer un métier quelconque, il est essentiel de l'avoir appris; il n'y a donc pas lieu de s'étonner que la corporation ait rendu cet apprentissage obligatoire, et dans toutes les jurandes, on voit que l'on exige des candidats à la maîtrise les preuves d'un certain temps consacré à cette initiation du métier. Cette obligation avait semblé si naturelle que certains métiers qui ne paraissent pas avoir été organisés régulièrement comme les jurandes, avaient fixé un certain temps d'apprentissage : ainsi le corps des papetiers à Thiers, le subdélégué nous déclare, en effet, qu' « il n'y a jamais eu de maîtrise parmy les » fabricants..., néanmoins, on passe des baux d'appren- » tissage de fabricant à celuy qui se destine à embrasser » cet état » (1).

Si l'obligation d'un apprentissage semble une mesure toute naturelle, on ne peut en dire autant de quantité

(1) Archives départementales du Puy-de-Dôme. Série C, liasse 524.

Digitized by Google

d'autres règles dans lesquelles se montre très nettement l'esprit d'exclusivisme des corps de métiers. Ainsi il arrivait que l'on fixait des limites d'âge : chez les orfèvres de Clermont, pour être apprenti, il ne faut pas avoir moins de dix ans accomplis, ni plus de seize ans (1). Les couteliers de Thiers se bornent à fixer un âge minimum : « aucuns particuliers ne pourront être admis à faire leur » apprentissage qu'ils n'ayent au moins douze ans accom- » plis » (2), et ici nous ne pouvons nous empêcher de remarquer que cette mesure ne se trouvait point dans la première rédaction des statuts de 1582, et nous surprenons ainsi sur ce point de détail la tendance qu'a manifestée la corporation à profiter de la révision des statuts pour les rendre plus exclusifs qu'auparavant. Toutefois, nous n'avons pas rencontré en Auvergne des règles aussi étroites que celles qui exigent que l'apprenti ne soit pas marié (3).

Les statuts fixaient la durée de l'apprentissage, mais cette durée était assez variable, et, quoiqu'elle fut moins longue qu'au XIIIe siècle, on trouvait encore l'obligation de l'apprentissage pendant l'espace de huit années chez les orfèvres de Clermont (4). Cependant, en général, cette durée était moins longue, et elle variait entre deux et cinq ans ; ainsi, les couteliers de Thiers exigent un apprentissage de cinq années (5), les apothicaires de Clermont (6), tout comme les tailleurs d'habits de Thiers, n'imposent que trois ans (7). Mais ce temps d'apprentissage ne devait pas être interrompu, du moins sans de graves circonstances ; ainsi, chez les orfèvres, il est spécifié que l'apprentissage est de huit années « entières et consécutives » (8), faute

(1) Art. 3. — Statuts des orfèvres de Clermont.
(2) Art. 18. — Statuts des couteliers de Thiers (1744).
(3) *Lecasseur*. — Histoire des classes ouvrières, tome II, p. 382.
(4) Art. 2. — Statuts des orfèvres de Clermont.
(5) Art. 6 des statuts de 1582 et art. 21 des statuts de 1743.
(6) Statuts des apothicaires de Clermont, art. 1.
(7) Statuts des tailleurs d'habits de Thiers, art. 6.
(8) Art. 2. — Statuts des orfèvres de Clermont.

Digitized by Google

d'observer cette prescription, l'apprenti perd tout droit d'être reçu à la maîtrise. « Et si les apprentifs viennent à » quitter leurs maîtres avant le temps des dites cinq » années accomplies, sans une cause légitime, ils n'acquer- » ront aucun droit pour parvenir à la maîtrise (1). » Les orfèvres de Clermont se montrent un peu moins sévères. « Si, pendant le cours dudit apprentissage, l'apprentif » s'absente volontairement ou discontinue le travail, le » maître sera tenu, quinzaine après, d'en faire sa déclara- » tion au juré..., et en cas de retour, si l'apprentif con- » vient de continuer son apprentissage, et qu'il soit ainsi » décidé par les jurés de la communauté, au dit cas, la » dite continuation sera notée sur le livre de la commu- » nauté, et le dit apprentif obligé de remplacer le temps » de son absence (2). » Lorsque le maître mourait, l'apprenti pouvait, ou rester chez la veuve du maître, si elle continuait à exercer le métier, ou aller chez un nouveau patron ; tout naturellement, le temps déjà effectué lui était compté. Les couteliers avaient même prévu le cas où « les apprentifs seront fondés à porter leurs plaintes contre » leurs maîtres »; le juge de Thiers devra décider s'il doit leur donner l'autorisation de changer de maître « en or- » donnant que le temps que les dits apprentifs auront déjà » employé chez leurs premiers maîtres sera compté sur » celui qu'ils doivent employer à leurs apprentissages » (3). Mais en dehors de ces cas exceptionnels, l'apprentissage devait être fait « soubs un mesme maistre ».

Pour entrer en apprentissage, l'apprenti se liait à son maître par un contrat qui pouvait être oral, mais qui, le plus souvent, était écrit ; il est d'ailleurs des statuts qui nous renseignent sur ce point ; ainsi chez les couteliers, « les apprentis sont tenus, avant d'entrer chez leurs mai-

(1) Art. 4. — Statuts des couteliers de Thiers (1744) et art. 8, statuts de 1581.

(2) Art. 6. — Statuts des orfèvres de Clermont.

(3) Art. 22. — Statuts des couteliers de Thiers.

Digitized by Google

» tres, de passer brévet, en présence du premier juge de » Thiers, du Procureur d'office, et de deux jurez visiteurs » en exercice, les dits brévets seront ensuite enregistrés » sur le registre qui sera tenu à cet effet par les jurez » visiteurs » (1). Chez les orfèvres de Clermont, « le brevet » d'apprentissage sera enregistré au greffe de la Monnaie » de Riom et sur le livre de la communauté des orfèvres, » le tout dans la quinzaine de la date du dit brevet, à » peine de nullité » (2). C'est par suite de cet enregistrement des brevets au greffe de la Monnaie de Riom que nous en retrouvons un certain nombre d'exemplaires dans les archives communales de Riom (3).

Ces brevets ou contrats d'apprentissage comprennent généralement, en premier lieu, le nom des contractants; celui de l'apprenti est accompagné du nom d'un répondant qui, le plus souvent, est le père ou la mère. On rappelait ensuite à quel métier se destinait le jeune apprenti, et pour combien d'années le contrat était valable. Par là, nous avons un second moyen d'apprendre la durée de l'apprentissage dans les métiers jurés, car l'apprenti s'engage toujours pour le temps fixé par les statuts; ainsi le brevet d'apprentissage d'un orfèvre porte qu'il devra rester huit ans chez son maître (4). On mentionnait encore les conditions du contrat, et par là on fixait l'indemnité due par les parents ou les tuteurs du jeune apprenti au maître chez lequel il était placé. Cette redevance est infiniment variable; dans le contrat d'un orfèvre, en 1728, elle est fixée à 500 livres; dans un autre, fait également pour un orfèvre, l'apprenti doit, en plus des 500 livres, un droit de coiffe de 148 livres pour l'épouse de son maître (5). L'indemnité n'était pas toujours versée complètement au

(1) Art. 18 des statuts des couteliers de Thiers (1743).
(2) Art. 3. — Statuts des orfèvres de Clermont.
(3) Archives communales de la ville de Riom. Série FF.
(4) Archives communales de la ville de Riom. Série FF, 15.
(5) Archives communales de la ville de Riom. Série FF, 15. Registre.

Digitized by Google

moment de l'entrée en apprentissage ; ainsi, dans le contrat d'un orfèvre, il est stipulé que les parents s'engagent à verser 600 livres, dont 200 comptant et 400 à terme ; quelquefois, mais le cas était assez rare, les parents gardaient l'enfant chez eux, et par suite, la nourriture et le logement n'incombaient plus au maître, aussi l'indemnité était très réduite : pour un orfèvre qui doit rester huit ans en apprentissage, elle n'est plus que de 40 livres (1). L'indemnité variait évidemment suivant le temps : ainsi, chez les chirurgiens de Thiers, où l'apprentissage n'est que de trois années, la redevance n'est que de 200 livres (2). Parfois on rencontre même des contrats d'apprentissage pour des métiers qui n'étaient pas jurés ; ainsi on voit un garçon menuisier d'Issoire venir se lier par brevet d'apprentissage à un tourneur habitant Clermont ; le contrat est fait dans la forme habituelle, mais la durée de l'apprentissage est une simple convention (3).

Si un fils de maître faisait son temps d'apprentissage chez son père, il n'y avait aucun contrat (4), et cela se comprend tout naturellement, la partie essentielle du contrat étant dans le règlement des conditions.

Après avoir accompli toutes ces formalités, l'apprenti devait encore payer un droit d'entrée à la communauté ; ce droit est généralement fixé par les statuts ; chez les orfèvres, il est dit « que les apprentifs, lors de l'enregis-» trement de leurs brevets, seront tenus de payer, entre » les mains du premier juré des orfèvres, la somme de » douze livres pour subvenir aux charges de la commu-» nauté » (5). Les couteliers de Thiers décident de même qu'au moment de l'enregistrement du brevet d'apprentissage, l'apprenti devra payer dix sols aux jurés visiteurs et

(1) Archives communales de la ville de Riom. Série FF, 17.
(2) Documents inédits sur la ville de Thiers. — Guillemot.
(3) Archives départementales du Puy-de-Dôme. Série C, 471.
(4) Archives communales de la ville de Riom. Série FF, 17.
(5) Art. 4 des statuts des orfèvres de Clermont.

Digitized by Google

trois livres aux bailes de la confrérie (1); les tailleurs de la même ville exigent cinq livres (2). Ainsi que nous le voyons pour les couteliers, souvent le jeune apprenti devait payer une certaine somme pour la confrérie ; ainsi, chez les peintres et vitriers : « les dits apprentifs baille- » ront d'entrée de leur apprentissage pour l'entretenement » de ladite confrérie un escu sol et une livre cire » (3). Chez les sergiers de Clermont, il est perçu « pour droit de » bohete » 72 livres pour chaque apprenti; chez les selliers, ce même droit de bohete n'est que de 40 sols ; il est de 5 livres chez les serruriers de Clermont, de 12 livres chez les tailleurs, et de trois livres pour les pâtissiers (4).

Tous ces obstacles qui se dressaient devant le jeune homme qui voulait entrer en apprentissage n'étaient pas encore considérés comme une barrière suffisante, et les corporations tinrent encore à mieux montrer leur esprit d'exclusivisme par une autre règle, la limitation du nombre des apprentis. Il semble cependant qu'après avoir prolongé à outrance la durée de l'apprentissage, entraînant ainsi des frais assez lourds à supporter, on aurait pu, sans inconvénient, ouvrir toute grande la porte qui permettait d'accéder à ce premier degré de la hiérarchie du corps de métier. On a fait remarquer, il est vrai, que cette mesure était surtout tournée contre les maîtres, c'est pour les empêcher de prendre autant d'apprentis qu'ils le voudraient et d'avoir ainsi la main-d'œuvre à des conditions exceptionnelles. Généralement, cette limitation est on ne peut plus étroite, puisqu'il est dit dans la plupart des statuts que le maître ne peut avoir plus d'un apprenti, ainsi l'édictent les couteliers : « Nul des dits maîtres ne pourra » recepvoir et tenir qu'un aprentif (5) », et poussant

(1) Art. 18 des statuts des couteliers de Thiers (1743).
(2) Art. 6 des statuts des tailleurs d'habits de Thiers.
(3) Statuts des peintres et vitriers de Clermont.
(4) Archives départementales du Puy-de-Dôme. Série C, 726.
(5) Art. 9 des statuts des couteliers de Thiers (1582).

Digitized by Google

cette limitation au dernier point, ils ajoutent : « ores qu'ils » soyent deux ou trois maîtres demeurant en une mesme » boutique ne pourront avoir qu'un aprentif ». Généralement, il est entendu que si le maître a un fils, celui-ci peut faire son apprentissage, même s'il a déjà un autre apprenti; mais les orfèvres de Clermont vont jusqu'à refuser cette faveur : « Ne pourront lesdits maîtres tenir qu'un seul » apprentif à la fois, ni en prendre un second que le temps » de l'apprentissage du premier soit expiré, quand même » le second serait fils de maître (1) ». Mais c'est là une exception ; chez les tailleurs de Thiers, le maître est même autorisé à prendre un second apprenti lorsque le premier aura fait deux années sur les trois qu'il doit accomplir (2).

Cet esprit d'exclusivisme se manifestait encore sur un autre point : certaines jurandes ne voulaient recevoir que des apprentis originaires de la ville ; pareille prescription se trouve chez les maîtres couteliers : « l'aprentif sera prins » de la ville ou mandement du dit Thiers » (3). Il est des exemples de l'application de cette règle : les fabricants déclarent, en 1741, qu'ils ne veulent point recevoir d'apprentis nés hors de la jurande, et ils refusent même ceux qui sont originaires d'Arconsat ou de Vollore, deux villages situés à quelques lieues de Thiers (4).

Chez les tailleurs, on trouve l'exemple d'une mesure qui fut adoptée par plusieurs métiers à la suite des guerres de religion : l'apprenti doit être « de religion catholique, apostolique et romaine » (5).

Telle est bien la série des règles officielles, mais étaient-elles parfaitement exécutées, des abus ne s'étaient-ils pas introduits peu à peu, et des faveurs n'étaient-elles pas faites aux plus riches et aux plus puissants ? Déjà la lec-

(1) Art. 8 des statuts des orfèvres de Clermont.
(2) Art. 19 des statuts des tailleurs de Thiers.
(3) Art. 9 des statuts des couteliers de Thiers (1582).
(4) Archives départementales du Puy-de-Dôme. Série C, 431.
(5) Art. 6 des statuts des tailleurs d'habits de Thiers.

Digitized by Google

ture des statuts nous a fait entrevoir que l'on pouvait faire une réponse affirmative, et, en effet, les statuts des couteliers de Thiers ne défendent-ils pas aux maîtres de « dispenser ou diminuer le temps d'apprentissage en » faveur des prix extraordinaires qu'ils pourraient leur » faire payer pour leur dit apprentissage » (1). Il est douteux que cette simple défense ait arrêté un pareil abus, et l'on peut penser que, fréquemment, les apprentis riches pouvaient réduire la durée souvent excessive de leur temps d'apprentissage.

Qu'était d'ailleurs cette faveur en face des nombreux privilèges dont jouissaient officiellement les fils de maître? On peut dire que pour eux, l'apprentissage n'existait pas; il leur suffisait, en effet, de passer quelques années à travailler dans l'atelier de leur père; chez les couteliers, le fils de maître qui aura exercé le métier chez son père jusqu'à l'âge de vingt ans, est considéré comme ayant accompli son temps d'apprentissage, et même les trois années que les autres apprentis doivent passer comme compagnons (2).

Ce qui plus est, ils ont des privilèges au point de vue des droits d'entrée; ainsi, chez les orfèvres de Clermont, et c'est le cas général, ils ne payent que la moitié des droits (3); d'autres fois, comme chez les tailleurs d'habits de Thiers, ils ne payent aucun droit (4). Les règles les plus essentielles et les plus rigoureuses trouvaient d'ailleurs, pour les fils de maître des adoucissements; en 1755, le fils d'un maître coutelier de Thiers, qui avait interrompu son apprentissage, désirait, malgré cela, être reçu à la maîtrise; il adressa une requête à l'Intendant, et M. Fontfreyde, l'inspecteur des manufactures consulté, est d'avis « que sa qualité de fils de maître semble devoir

(1) Art. 6 des statuts des couteliers de Thiers.
(2) Art. 25 des statuts des maîtres couteliers de Thiers.
(3) Art. 4 des statuts des orfèvres de Clermont.
(4) Art. 6 des statuts des tailleurs d'habits de Thiers.

Digitized by Google

» le mettre dans le cas d'être excepté de la rigueur des » règles qui ne concernent que de simples ouvriers rustres » et qui, n'étant pas fils de maître, doivent faire l'ap- » prentissage » (1).

N'était-ce pas, d'ailleurs, une suprême faveur que d'échapper à la pénible vie que devait mener l'apprenti ? Les contrats d'apprentissage fixaient, en effet, les obligations des deux parties ; le maître devait montrer à son apprenti tout ce qui concerne son art ; il devait encore le loger et le nourrir à sa table. Quant à l'apprenti, il était étroitement soumis à son maître et même quelquefois à l'épouse de ce dernier (2) ; il devait à son patron tout son temps et promettait de travailler sans discontinuité, sans pouvoir s'absenter ni travailler ailleurs. C'est bien une véritable servitude, et à ceux qui pourraient opposer que le maître avait des devoirs fixés par le contrat, on peut répondre que celui-ci ne se gênait point pour les violer ; c'est ainsi qu'en un de ses rapports, l'inspecteur des manufactures affirme que « certains maîtres nourrissent mal » leurs apprentis, les maltraitent et les emploient souvent » à d'autres travaux qui les éloignent de la connaissance » de leur métier », et comme l'apprenti doit terminer son temps sous un seul et même maître, il achève souvent cet apprentissage sans avoir rien appris, et cela « par une malice du maître » (3). Quelquefois, c'est un véritable calcul de la part du maître : ainsi, des couteliers de Thiers ayant reçu des apprentis étrangers, « le maître qui a inté- » rêt, comme tout son corps, à ne pas introduire dans la » fabrique des étrangers, affecte de les mal instruire de » son métier, ce qui fait dans la jurande de mauvais » ouvriers » (4). Ainsi, par la faute des maîtres eux-mêmes, le but même de l'apprentissage était perdu de vue, ce n'était

(1) Archives départementales du Puy-de-Dôme. Série C, 706.
(2) Brevets d'apprentissage. — Archives communales de Riom. Série FF.
(3) Archives départementales du Puy-de-Dôme. Série C, 430.
(4) Archives départementales du Puy-de-Dôme. Série C, 430.

Digitized by Google

plus qu'un moyen de fermer plus fortement l'entrée de la corporation. Ces abus étaient devenus si fréquents que les couteliers, en revisant leurs statuts, en 1743, ajoutent un article où ils prévoient le cas où « les apprentifs seront » fondés à porter leurs plaintes contre les maîtres qui les » maltraiteraient, les nourriraient mal ou les emploieraient » à des ouvrages étrangers à leur métier » (1). La vie de l'apprenti était donc bien celle que l'on nous a souvent dépeinte, et Michelet a pu dire, sans exagération que « si le maître devient un père, c'est pour appliquer le mot » de Salomon : « N'épargne pas la verge à ton fils » (2). A l'atelier, l'apprenti était le souffre-douleur de tous les compagnons qui le détestent, car « il enlève le pain de la » bouche au travailleur salarié, il pèse constamment sur » le prix de la main-d'œuvre » (3).

Nous verrons que dans les professions où les règles ne le tenaient pas ainsi dans une étroite sujétion, sa situation était bien meilleure, et l'on comprend qu'au XVIIIe siècle, alors que soufflait déjà un vent de liberté et d'indépendance, cette vie d'infortune et de misère à laquelle on soumettait de force les apprentis, ait fait naître en leur cœur des idées de haine contre ces règlements abusifs. Il est vrai que, comme le dit M. Levasseur, ils avaient, pour les soutenir, leur âge et l'espérance (4).

Lorsque l'apprentissage était terminé, le maître devait signer le brevet sans lequel il était impossible de prétendre à la maîtrise. Ce certificat d'apprentissage était signé du maître qui assurait que l'apprenti avait fait sous lui le temps voulu ; quelquefois, le certificat était contresigné des gardes jurés du métier (5). Mais l'apprenti ne pouvait prétendre immédiatement à la maîtrise, il lui fallait

(1) Art. 22 des statuts des couteliers, de 1743.
(2) *Michelet.* — Du peuple, p. 50.
(3) *Hauser.* — Ouvriers du temps passé, p. 39.
(4) *Levasseur.* — Histoire des classes ouvrières. T. II, p. 963.
(5) Archives départementales du Puy-de-Dôme. Série C, 499.

Digitized by Google

encore franchir un second échelon, et avant même d'être admis à aspirer à sa réception comme maître, il lui fallait travailler quelques années encore comme compagnon.

Les Compagnons.

Le compagnon, c'est l'ouvrier, c'est l'homme qui travaille pour le compte d'un patron moyennant un salaire déterminé. Aux XVe et XVIe siècles du reste on employait très souvent le terme d'ouvriers ; cependant, surtout dans la corporation on usait des mots de « serviteurs » ou de « valets » (1).

L'expression de « servir un maître » signifie travailler sous les ordres d'un patron en qualité de compagnon, c'est ainsi que dans les statuts des couteliers, rédigés en 1582, nous voyons mentionner que les apprentis « seront tenus servir leurs dits maîtres ou autres dudit métier trois ans » (2). Mais déjà dans les dernières années du XVIe le mot compagnon apparaît et dans ces mêmes statuts des couteliers nous le trouvons mentionné (3). Au XVIIe et au XVIIIe siècle, c'est toujours le nom de compagnon qu'on emploie et nous retrouvons ce terme dans tous les statuts de cette époque. Donc, dans la jurande, le compagnon est l'ouvrier qui a fait son apprentissage et qui travaille chez un maître, en attendant de pouvoir prétendre à la maîtrise.

D'une manière générale, il nous a paru que les statuts des communautés d'Auvergne donnent fort peu de renseignements sur les compagnons, c'est à peine si un article leur est consacré. Toutefois le texte de cet article, sensiblement le même dans tous les statuts, nous montre que servir en qualité de compagnon est chose obligatoire.

(1) Henri Hauser. — Ouvriers du temps passé.
(2) Article 10 des statuts des couteliers, de 1582.
(3) Article 13 des id. id. de 1582.

Digitized by Google

« Après les cinq ans d'apprentissage, disent les couteliers, les apprentifs seront encore obligez, avant de pouvoir être admis à la « maîtrise, de travailler pendant trois ans, en qualité de compagnons » (1). Comme on peut le voir dans cet exemple, en même temps que les statuts rendent obligatoire ce degré de la hiérarchie, ils fixent le temps minimum du stage exigé pour être reçu maître. Chez les maîtres apothicaires de Clermont, où l'apprentissage n'était que de trois ans, il faut servir les maitres « pendant l'espace de cinq années » (2) ; chez les tailleurs d'habit de Thiers, il ne faut que trois ans (3), et chez les orfèvres dont la durée d'apprentissage est assez considérable, ce temps est réduit à deux années seulement (4). Mais il faut bien remarquer que nous sommes en présence d'une limite minima et qu'en fait, dans la grande majorité des cas, elle était bien inutile. Quel était, en effet, le compagnon qui, au bout d'un si court espace de temps et après avoir supporté toutes les dépenses d'un long apprentissage, pouvait avoir réalisé d'assez grosses économies pour affronter les frais d'une réception à la maîtrise ? D'ailleurs, parmi les compagnons, beaucoup ne parvenaient jamais à devenir maîtres et restaient toute leur vie simples ouvriers.

Le compagnon se liait par un contrat passé avec le maître chez lequel il entrait, mais ce contrat par lequel étaient fixées la durée de l'engagement et les conditions de paiement devait être oral, car jamais on ne rencontre de ces traités. Le compagnon ne pouvait naturellement se placer que chez un maître de la jurande puisqu'ils étaient les seuls qui pussent exercer légalement le métier ; mais si de la sorte l'ouvrier n'a qu'un choix très restreint, le maître paraît avoir eu une plus grande latitude. Aucun article de statuts ne lui défend de prendre des ouvriers en dehors

(1) Article 21, statuts des couteliers de Thiers, 1743.
(2) Statuts des apothicaires de Clermont (art. 2).
(3) Article 7 des statuts des tailleurs de Thiers.
(4) Article 2 des tatuts des orfèvres de Clermont.

Digitized by Google

de la corporation, des « forains » par exemple, c'est tout au plus si quelquefois les statuts marquent une préférence en faveur des compagnons appartenant régulièrement à la jurande (1). Nous ne trouvons du reste sur ce point aucun exemple dans les quelques statuts des communautés d'Auvergne que nous avons pu consulter.

A partir du moment où l'ouvrier a pris un engagement chez un maître, il est placé dans une étroite dépendance. Rien ne lui sera plus difficile que de rompre le contrat qui le lie avant que celui-ci ne soit parvenu à son expiration. Tout compagnon qui quittait son maître avant le terme fixé était sous le coup de la loi et pouvait même être emprisonné. D'ailleurs toutes les précautions étaient prises pour rendre ces départs à peu près impossibles : aucun maître ne pouvait recevoir le compagnon qui avait rompu son engagement, sinon il était puni d'une amende assez considérable. Plusieurs règlements émanés de l'autorité royale avaient édicté de semblables mesures, et nous les verrons invoquées dans un différend survenu à Thiers (2). Ainsi en 1666, Colbert rend un arrêt par lequel « les mai-» tres ne peuvent recevoir aucun ouvrier qu'il ne soit » pourvu d'un certificat de celui chez qui ils ont travaillé, » ne pourront aucun maître débaucher les aprentifs ou » ouvriers de chez un autre maître à peine de 48 livres » d'amende » (3). L'année suivante, un autre règlement porte l'amende dont est passible le maître à 60 livres (4). Ainsi dès 1666, on exigeait de l'ouvrier qui entrait chez un nouveau maître le certificat de congé de celui qu'il quittait. Pour obtenir ce certificat, le compagnon doit prévenir un certain temps à l'avance le maître qu'il quitte; ce délai était souvent fort long; ainsi il est fixé à six semaines dans un règlement rédigé en 1688 pour les com-

(1) E. Levasseur, — Histoire des classes ouvrières, tome II, p. 931.
(2) Archives départementales du Puy-de-Dôme, Série C, 568.
(3) Article 32 du Règlement général du 8 avril 1666.
(4) Article 48 du Règlement général de 1667.

Digitized by Google

pagnons papetiers (1), et si cette règle n'est pas observée, le délinquant sera puni d'une amende de 100 livres et d'une punition corporelle (2). De même on trouve, dans un projet de règlement fait d'après les indications des fabricants de papiers de l'Auvergne, vers 1731, un article « faisant deffenses aux ouvriers de quitter leurs maîtres » pour aller chez d'autres qu'ils ne les ayent avertis six » semaines auparavant, en présence de deux témoins, à » peine de 100 livres contre l'ouvrier et de 300 livres » contre le propriétaire du moulin » (3). Et ces règlements ne restent pas lettre morte, nous trouvons dans notre province des exemples d'ouvriers emprisonnés pour ce fait. Un fabricant de papier d'Ambert dépose une plainte contre un autre patron qu'il accuse d'avoir débauché un de ses ouvriers : la première mesure de l'Intendant consiste à ordonner l'arrestation de l'ouvrier, et si cette mesure n'est pas appliquée, c'est que le subdélégué a craint qu'en le faisant arrêter au milieu de ses camarades, il ne provoquât une émeute, et que sur-le-champ tous les ouvriers ne cessassent le travail (4). On peut remarquer que les plus grandes rigueurs sont réservées à l'ouvrier, quant au maître, accusé cependant de l'avoir débauché, il n'est pas inquiété à la suite de l'explication peu plausible, cependant qu'il a fournie. N'a-t-il point déclaré, en effet, que c'est l'ouvrier qui est venu dans son atelier, parceque, mécontent de sa femme, il espérait que l'absence ramènerait l'épouse infidèle dans le devoir (5).

Un autre exemple nous est donné en 1767 : le sieur Fournier accuse un fabricant de Saint-Etienne de lui avoir débauché deux ouvriers, et l'Intendant, qui trans-

(1) Archives départementales du Puy-de-Dôme, Série C, 485.
(2) Règlement fait pour les papetiers de Thiers (décembre 1688), art. 14.
(3) Archives départementales du Puy-de-Dôme, Série C, 493.
(4) Archives départementales du Puy-de-Dôme, Série C, 519.
(5) Archives départementales du Puy-de-Dôme, Série C, 519.

Digitized by Google

met la requête au Contrôleur général, déclare que « tous » les statuts et règlements prononçant des peines contre » les maîtres qui débauchent les ouvriers ou les reçoivent » chez eux sans un congé du maître qu'ils ont quitté », il est d'avis de faire ramener les fugitifs par la maréchaussée; les frais seront supportés par Fournier qui retiendra ensuite la somme sur le premier argent gagné par les ouvriers. La même remarque s'impose : c'est le fabricant qui est accusé d'avoir débauché les ouvriers, et malgré cela toutes les mesures de rigueur proposées sont dirigées contre les ouvriers. Heureusement pour ceux-ci le Contrôleur général M. Trudaine était un homme d'une grande largeur d'esprit, et il répondit « que les ouvriers ne sont point esclaves en France », il demande donc s'ils ont laissé leur ouvrage sans le terminer, dans quel cas ils seraient en faute (1). Souvent en effet, on réglait aussi le délai, et il était toujours défendu à l'ouvrier de quitter son maître « qu'il n'ait fini l'ouvrage commencé » (2). Dans de semblables conditions, il aurait pu arriver que des compagnons gâtent l'ouvrage pour se faire renvoyer plus vite, mais le cas était prévu, et ils étaient alors punis de la même peine que s'ils avaient quitté leur maître sans le prévenir six semaines à l'avance (3).

Le compagnon n'était nullement tenu, comme cela arrivait quelquefois pour l'apprenti, de travailler dans la ville où il était né, tout au contraire une vieille coutume voulait qu'il voyageât de « ville en ville », c'est la coutume du « tour de France ». Etait elle très répandue en Auvergne au XVIIIe siècle ? Il est difficile de faire à une pareille question une réponse absolument catégorique. Aucun document n'affirme qu'elle n'était pas encore en faveur, mais tandis que l'on peut constater « que cette coutume est encore générale parmi les compagnons poite-

(1) Archives départementales du Puy-de-Dôme, Série C, 423.
(2) Arrêt du conseil du 2 janvier 1749.
(3) Règlements pour les papetiers, de décembre 1688, art. 15.

Digitized by Google

vins à la fin de l'ancien régime (1), nous ne trouvons en Auvergne aucune preuve décisive. Cependant les statuts des peintres et vitriers de Clermont, portent cette phrase que nul ne pourra être reçu maître « qu'il n'aye servi les bons maîtres et fréquenté les bonnes villes, l'espace de cinq ans » (2). On peut encore remarquer que lors de la seconde réduction des statuts des couteliers thiernois, on introduit une nouvelle disposition par laquelle le compagnon est autorisé à travailler « chez un maître ou de la même jurande ou d'autres jurandes du royaume » (3). Ce sont les seuls statuts qui nous fournissent quelques éclaircissements sur ce point, et on peut noter que tout au contraire les tailleurs d'habits de Thiers cherchent à écarter les compagnons étrangers qui ne peuvent travailler qu'avec une permission expresse du baile de la communauté (4). D'ailleurs si cette coutume fut en grande faveur au XIVe et au XVe siècles, cette faveur est bien diminuée à la fin du XVIe siècle ; c'est l'esprit exclusif qui domine de plus en plus dans les corps de métiers, et « les maîtres » eux-mêmes qui craignaient dans ces ouvriers intrus des » concurrents possibles pour l'avenir, sont plutôt hostiles » que favorables aux compagnons qui ne sont pas de la » ville » (5).

LOUIS DUBUC.

(A suivre.)

(1) Boissonnade. — Essai sur l'organisation du travail en Poitou, tome II, liv. 3, p. 59.

(2) Statuts des peintres et vitriers de Clermont.

(3) Article 21 des statuts des couteliers de Thiers.

(4) Article 22 des statuts des taillleurs d'habits de Thiers.

(5) *Henri Hauser.* — Ouvriers du temps passé, chap. III, p. 54.

Digitized by Google

L'ENSEIGNEMENT DE LA PHILOSOPHIE

à la Faculté des Lettres de Clermont

De 1810-1815

A l'occasion du centenaire de la Faculté des Lettres, M. le doyen Desdevises du Dezert a publié, en tête de notre volume collectif de *Mélanges littéraires*, ainsi que dans la *Revue Internationale de l'Enseignement* (15 août 1910), un certain nombre de documents relatifs à l'histoire de cet établissement de 1810, si différent de la Faculté actuelle. J'aurais été curieux de recueillir des renseignements plus précis sur ce que fut alors l'enseignement de la philosophie, mais les informations qu'il m'a été possible de réunir se réduisent à bien peu de chose.

La chaire de philosophie à la Faculté fut confiée à M. Aufauvre, qui était en même temps professeur au Lycée. Ce nom est encore porté par plusieurs personnes vivant à Clermont, mais elles ne peuvent dire si elles appartiennent à la même famille que le professeur, car M. Aufauvre dont nous nous occupons était célibataire ; en tous cas, elles ne possèdent ni livres, ni papiers qui puissent en reconstituer le souvenir. Ni aux archives du Lycée, ni à celles de l'Académie, nous n'avons trouvé ni écrit de sa main, ni notes prises par les élèves, rien qui nous révèle le caractère plus ou moins personnel de cet enseignement, les doctrines dont il s'inspirait, la forme scientifique, littéraire ou oratoire qu'il affectait. En dépit de la loi du 17 mars 1808, portant qu'il y aurait en France 27 Facultés des Sciences et 27 Facultés des Lettres, autant

Digitized by Google

que d'Académies, il ne fut point créé de Faculté des Sciences à Clermont : en reconnut-on l'inutilité ou ne réussit-on pas à en réunir les éléments ?

Nous sommes donc réduits à nous contenter de ce programme : « Diriger les jeunes gens dans la recherche de la vérité, leur rendre l'esprit juste, les conduire à la connaissance de l'Etre Suprême et à celle de la plus noble partie d'eux-mêmes ; leur apprendre ce qu'ils doivent à Dieu, à la Société, au Gouvernement, leur inspirer l'amour de la vertu et la haine du vice, tel est le plan que le professeur de philosophie se propose de suivre dans son cours. »

Dans un rapport adressé à Son Excellence le Ministre de la Police, nous lisons : M. Aufauvre, 62 ans, célibataire, laïque. De l'instruction ; exactitude dans ses fonctions ; excellentes opinions.

Le professeur dictait et expliquait ses leçons en latin, ce qui n'était pas pour lui attirer un nombreux auditoire. Il est probable qu'il n'avait pas d'autres étudiants que ses élèves du Lycée. Le Recteur devait veiller à ce que les cours de la Faculté n'eussent pas lieu aux mêmes heures que les classes du Lycée, afin que les mêmes jeunes gens pussent assister aux unes et aux autres.

D'après une notice individuelle que nous avons eue sous les yeux, M. Aufauvre fut reçu docteur ès lettres le 13 juillet 1810 ; le livre publié par MM. Mourier et Deltour est muet à ce sujet ; il est vrai que ce recueil n'est pas bien complet pour les premières années. Les thèses de M. Aufauvre ne se trouvent pas à la Bibliothèque municipale et universitaire.

Avant d'être nommé à Clermont, M. Aufauvre avait été pendant sept ans professeur au Lycée de Moulins. Il y eut pour successeur M. Varney, qui fut reçu docteur en 1817. Les deux thèses de M. Varney avaient pour sujet : *De tempore*, 24 pages ; du *Poème Epique*, 34 pages. Que ce temps est loin !

Digitized by Google

Le journal hebdomadaire du Puy-de-Dôme, dans son numéro du 2 mai 1810, annonce que l'installation de l'Académie et de sa Faculté des Lettres a eu lieu la veille : « Nous en rendrons compte dans le prochain numéro. » Cette promesse ne fut pas tenue. De même, le journal ne dit rien de la suppression de la Faculté en 1815. Elle ne tenait pas grande place dans les préoccupations des Clermontois ; elle n'était ni bien vivante ni bien brillante, et l'on peut vraisemblablement lui appliquer ce que disait dans son rapport le Recteur de l'Académie de Nîmes : « Le cours de philosophie compte 9 élèves ; le cours de littérature française en a 4 ; celui de littérature grecque en a 3. Le cours de littérature latine n'est pas ouvert, soit parce que le professeur est en congé de Son Excellence, soit parce qu'il ne s'est pas présenté d'élèves ; ce cours n'est guère susceptible d'en avoir dans cette ville... La chaire d'histoire est sans but dans la Faculté des Lettres (on n'en demande pas aux examens) ; aussi est-elle inutile et doit être supprimée. »

J'ai cherché dans la Table des *Annales*, *Mémoires* et *Bulletin* de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Clermont-Ferrand. Cette Société fut fondée en 1828. M. Aufauvre, qui avait déjà atteint la soixantaine en 1810, n'en fit probablement jamais partie, non plus que de la Société libre des Sciences, Belles-Lettres et Arts, créée en 1818, par le préfet de Rigny, sous la présidence de l'abbé de Pradt. Mais nul de ses anciens élèves ne lui a consacré de notice nécrologique et nous ne trouvons dans cette collection aucun renseignement sur la vie de la Faculté, non plus que sur les études philosophiques à Clermont, au début du XIXe siècle.

JOYAU.

Digitized by Google

Séance Générale du 21 Décembre 1910

Sous la présidence de M. le Dr Gautrez

Etaient présents : MM. Accarias. Audollent, Aymar, Billiet, Chabanon, docteur Charvilhat, Chavastelon, Daumont, Eusébio, Glangeaud, docteur Gautrez, Goulut, Jenton, Lecoq, docteur Lhéritier, Mathias, Mathieu, docteur Moureyre, Noallat-Roussier, Pedon, Poisson, du Ranquet, Thomas.

En ouvrant la séance, M. le Président annonce la perte cruelle que vient de faire la Société en la personne de M. le docteur Hospital, ancien président des Amis de l'Université. En termes émus, M. Gautrez adresse à la famille du docteur Hospital, au nom de tous les membres présents, l'expression de leurs bien sympathiques condoléances. Une couronne sera offerte par la Société, et M. Mathieu, vice-président et ami personnel de M. le docteur Hospital, prendra la parole aux obsèques.

Conformément aux statuts, on procède ensuite à l'élection du Bureau.

Sont élus :

Président : M. Lecoq, conseiller général.

Vice-présidents : MM. Côte-Blatin, conseiller général ; docteur Charvilhat ; Mathieu, ancien notaire ; du Ranquet.

Secrétaire général : M. Accarias, professeur à l'Ecole professionnelle.

Trésorier : M. Roubille, ancien attaché au ministère des Finances.

Secrétaires des séances : MM. Beaudonnat, agent voyer ; Eusébio, professeur au lycée Blaise-Bascal.

Secrétaire adjoint : M. Charbuy.

Sont également désignés pour faire partie du *Comité de publication :* MM. Audollent, Bréhier, Bruyant, Ulysse Chabrol, abbé Chamboissier, Chavastelon, Colombier, Constantin, Desdevises du Dezert, Eusébio, Paul Gautier, Glangeaud, Gerber, Joyau, Laude, Mathias, Menat, Pajot, Pineau, Poisson, Rouchon, Thomas.

A la même séance sont admis deux membres nouveaux : M. Avinen, licencié ès lettres, présenté par MM. Laude et Audollent.

M. Dehaine, bibliothécaire adjoint, présenté par MM. Laude et Bréhier.

Il est enfin décidé que les membres du Comité de publication seront convoqués pour le 9 janvier, à 8 heures du soir, à l'effet d'élire un président et deux secrétaires.

La séance est levée à 10 heures.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Pages

ACHARD (A.). — Sauxillanges aux XVIIe et XVIIIe siècles. Ses communautés d'arts et métiers..... 49, 128, 394
Ancienne (L') maison de la Retraite à Clermont..... 241
Archéologie préhistorique du Puy-de-Dôme..... 256
BARDOUX (J.). — Silhouettes d'Outre-Manche (Compte rendu de M. Desdevises du Dezert)..... 285
BAZAILLAS (A.). — Musique et inconscience (Compte rendu de M. E. Joyau)..... 214
Besse-en-Chandesse.....93, 277, 343
BOYER-VIDAL. — Besse-en-Chandesse..... 93, 277, 343
BRÉCHARD (A.). — De l'agrandissement et de la réduction des cartes, plans, etc. Pantographe de poche..... 251
BRÉHIER (L.). — Bulletin archéologique..... 58
CAILLET (L.). — Documents..... 377
CAUZONS (Th.). — La magie et la sorcellerie en France (Compte rendu de M. G. Desdevises du Dezert)..... 353
CHARVILHAT (Dr G.). — Les mégalithes des environs de Clermont-Ferrand..... 89
— Archéologie préhistorique du Puy-de-Dôme..... 256
— Les menhirs de Villars et de Thedde..... 390
Commission météorologique du Puy-de-Dôme..... 106
Creuse (La) industrielle et agricole..... 261
Découverte de sépultures anciennes à St-Amant-Tallende..... 386
DESDEVISES DU DEZERT (G.). — Compte rendu de l'ouvrage de Th. de Cauzons. La magie et la sorcellerie en France..... 353
— Compte rendu de l'ouvrage de F. Maury. Figures et aspects de Paris..... 214
— Compte rendu de l'ouvrage de J. Bardoux. Silhouettes d'Outre-Manche..... 285
DUBUC (L.). — L'industrie et l'organisation du travail en Auvergne..... 411
Enseignement de la philosophie à la Faculté des Lettres de Clermont, de 1810 à 1815..... 427
Esquisses minéralogiques du canton de Saint-Amant-Tallende..... 339
Etymologie (Note sur l') du nom de Jaude..... 233
GLANGEAUD (Ph.). — Les régions volcaniques du Puy-de-Dôme..... 1, 161, 289
HOSPITAL (Docteur). — Petites éphémérides clermontoises. La Limagne, Sarlièves et l'Allier..... 38
Industrie (L') et l'organisation du travail en Auvergne..... 411
Inscription (L') de Praesos et les autres inscriptions de l'île de Crète..... 73,145, 217, 361
JALOUSTRE (E.). — Notice sur le château des Salles, à Clermont..... 32
— L'ancienne maison de la Retraite à Clermont..... 241
JOYAU (E.) — L'enseignement de la philosophie à la Faculté des Lettres de Clermont, de 1810 à 1815..... 426
— Compte rendu de l'ouvrage de A. Bazaillas. Musique et inconscience..... 214

Digitized by Google

Pages

L'HÉRITIER (Docteur). — Esquisse minéralogique du canton de Saint-Amant-Tallende..... 339
— Découverte de sépultures anciennes à Saint-Amant-Tallende..... 386
MAURY (F.). — Figures et aspects de Paris (Compte rendu de M. G. Desdevises du Dezert)..... 214
Mégalithes (Les) des environs de Clermont-Ferrand..... 89
Menhirs (Les) de Villars et de Thedde..... 390
MICHALIAS (R.). — Ers de d'uen païsan — Ers de lous Suts (Compte rendu par M. B. Petiot)..... 70
— Eléments abrégés de grammaire auvergnate (Compte rendu de M. B. Petiot)..... 356
Notice sur le château des Salles, à Clermont-Ferrand..... 32
Pantographe de poche..... 251
PETIOT (B.). — Compte rendu des ouvrages de M. R. Michalias. Ers de d'uen païsan et Ers de lous Suts — et Eléments abrégés de grammaire auvergnate..... 70, 356
Petites éphémérides clermontoises..... 38
PINGUET (Abbé). — L'inscription de Praesos et les autres inscriptions de l'île de Crète..... 73, 145, 217, 361
PLUMANDON. — Commission météorologique du Puy-de-Dôme 106
POISSON (G.). — Note sur l'étymologie du nom de Jaude..... 233
Régions (Les) volcaniques du Puy-de-Dôme..... 1, 161, 289
Sauxillanges aux XVIIe et XVIIIe siècles. Les comunautés d'arts et métiers..... 49, 128, 394
Société des Amis de l'Université. Procès-verbaux des séances..... 144, 211, 430
Budgets et comptes..... 203
Récompense à l'Exposition de Clermont-Ferrand..... 285
THOMAS (V.). — La Creuse industrielle et agricole..... 261

PLANCHES (HORS TEXTE)

Vue du plateau de Gergovie et de l'escarpement granitique et gneissique de la Limagne et du plateau des Côtes de Clermont.
Thiers et la vallée de la Durolle.
Le château des Salles et la muraille dite des Sarrasins.
Deux chapiteaux de l'église de Saint-Nectaire.
Menhir d'Aubière.
Menhir de Pierre-Longue.
Menhir renversé du Puy de la Poix.
Fente sur le bord du plateau basaltique de Pardines. — Le Puy de Corent.
Coupe à Corent. — Le mont Rognon, vue prise de l'ouest.
Dolmen de Saint-Nectaire.
Dolmen de Cournol.
Comblement d'une vallée pléistocène par la coulée du volcan de Montjoli. — Vue de Clermont-Ferrand.
Menhir de Villars.
Menhir de Thedde.

L'Imprimeur-Gérant : G. MONT-LOUIS

CLERMONT-FERRAND. — IMPRIMERIES G. MONT-LOUIS

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06827 3880

Digitized by Google